This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,017,921

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
SCIENTIA VERITAS
1817
LIBRARIES

BIOGRAPHIE

DES NEUF CENTS

DEPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE DÉPARTEMENTS

Tant de ceux qui ont été élus le 23 avril, aux Élections Générales, que de ceux qui ont été nommés le 4 juin aux Élections Complémentaires ;

MENTIONNANT

Le lieu et la date de leur naissance ;
La condition de leur famille ;
Les événements les plus importants de leur vie ;
Les principaux travaux qui ont marqué leur carrière ;
Le caractère de leurs opinions politiques et sociales ;
Le nombre de voix qu'ils ont obtenues au scrutin ;

AVEC UNE TABLE ALPHABÉTIQUE

CONTENANT LA LISTE GÉNÉRALE DE LEURS NOMS, ET RENVOYANT A LA PAGE OU COMMENCE CHAQUE NOTICE BIOGRAPHIQUE ;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE PUBLICISTES

Sous la direction de

C. M. LESAULNIER

NOTE TO THE READER

The paper in this volume is brittle or the inner margins are extremely narrow.

We have bound or rebound the volume utilizing the best means possible.

PLEASE HANDLE WITH CARE

GENERAL BOOKBINDING CO., CHESTERLAND, OHIO

JN
2858
.L62

PRÉFACE.

Le but de ce livre était de faire complétement connaître MM. les membres de notre Assemblée nationale. Nous l'avons atteint. Le lecteur qui aura parcouru les pages qui suivent aura, pour ainsi dire, vécu avec nos représentants. Nous avons mentionné très-exactement la condition de leur famille, le lieu et la date de leur naissance, leur éducation, toutes les phases, tous les actes de leur vie civile et politique. Si quelques-uns n'occupent que peu d'espace dans notre ouvrage, c'est qu'ils n'ont pris, jusqu'à ce jour, que peu de part au mouvement général de l'humanité.

Nous nous rendons ainsi le témoignage de n'avoir jamais parlé d'aucun d'eux qu'avec impartialité, et si, par hasard, il nous était arrivé d'être trop sévère ou trop bienveillant dans l'expression d'un fait ou d'une appréciation, il ne faudrait pas nous en rendre responsable : notre faute aurait été tout involontaire, et nous serions prets à la réparer, à toute juste réquisition, dans les tirages successifs de notre publication.

Nous avons, d'ailleurs, en nous livrant à la difficile tâche que nous venons d'accomplir, été mus par d'autres sentiments que le désir de gagner de l'argent : nous avons

pensé qu'il importait beaucoup au pays que cette tâche fût sérieusement entreprise et honorablement remplie. Selon nous, en effet, au point de vue de toutes les questions intéressant l'honneur, la sûreté et l'existence de la France, il y a mille conclusions à tirer de la composition bien étudiée de notre Représentation nationale.

C'est pour ce motif aussi que nous avons commencé, continué et achevé ce travail en dehors de tout esprit de parti, de toute passion politique, racontant, louant ou blâmant, dans le cercle étroit de la vérité et de la justice, sans jamais songer à produire systématiquement nos sentiments personnels sur les choses et les principes du présent et du passé.

Nous croyons avoir droit de dire que notre œuvre est un service rendu à la patrie.

C. M. L.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Voici l'ordre que nous avons suivi dans la disposition des matières de notre ouvrage.

Nous avons d'abord donné les biographies des représentants élus le 23 avril, que ces représentants se soient plus tard retirés de l'Assemblée ou qu'ils aient continué à y siéger.

A la suite de ces biographies nous avons placé celles des représentants élus le 4 juin courant.

Nous avons toujours suivi, pour les uns comme pour les autres, l'ordre alphabétique des départements.

Quant des représentants ont eu plusieurs élections, nous avons attribué leur biographie au département pour lequel ils ont opté. Pour ce qui regarde M. Thiers, ne sachant point encore aujourd'hui, 10 juin, quelle sera son option, nous attribuons sa biographie au département de la Gironde, le premier dans l'ordre alphabétique des cinq qui l'ont élu. Nous attribuons au département de la Charente-Inférieure celle de M. Napoléon-Louis Bonaparte, élu dans la Charente-Inférieure, l'Yonne et la Seine.

Celle de M. de Charancey, que nous avions oublié de placer dans l'Orne, se trouve à la fin de celles des représentants élus le 23 avril.

Ne connaissant pas aujourd'hui le résultat des élections du Finistère, de l'Algérie, de la Corse et des Colonies, nous ne pouvons nous en occuper.

BIOGRAPHIE

DES

900 DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

AIN.

M. BOCHARD est âgé de 69 ans. Il est né à Marboz (Ain), le 1 janvier 1779. Son père, Jean-Stanislas Bochard, était notaire. a famille est composée d'agriculteurs et de gens de robe. C'est un vocat estimé du barreau de Bourg. Il est connu pour ses opinions vancées. M. Bochard a obtenu 72,162 suffrages.

M. REGEMBAL (Antoine), sculpteur, est âgé de 46 ans. Il est né à Bourg (Ain), le 5 vendémiaire an IV. Son père, Antoine Regembal, était, comme lui, tailleur de pierre. — Il appartient d'ailleurs à une famille de cultivateurs du département de l'Ain. Il professe depuis longtemps les principes républicains. M. Regembal représente dans son département la population ouvrière, qui lui a donné 69,882 suffrages.

M. CHARASSIN (Pierre-Joseph-Clément-Constant) est né à Bourg, le 20 fructidor an X, de Jean-Marie-Clément Charassin, homme de loi. — Il est avocat. — M. Charassin était en quelque sorte le chef de l'opposition à Bourg; il avait de nombreuses relations à Paris et recevait le mot d'ordre de la capitale.

Dès les premiers jours de la Révolution, il suivit le mouvement et fut bientôt nommé maire de la ville de Bourg. On pourrait faire à M. Charassin le reproche de n'avoir jamais voulu consentir à formuler une profession de foi, lors des dernières élections : était-ce prudence? on est en droit de le supposer, eu égard à l'opinion connue du département de l'Ain, opinion généralement peu républicaine. M. Charassin a défendu devant le jury le *Réveil de l'Ain*, rédigé par M. Francisque Bouvet, et c'est à cette circonstance qu'il a dû sa réputation d'homme de l'opposition avancée. 56,983 voix l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

M. QUINET (Edgar), âgé de 45 ans, né à Bourg (Ain). C'est le fils d'un ancien commissaire des guerres qui, en 1790, prit volontairement les armes et se porta aux frontières pour défendre les libertées menacées.

Edgar Quinet, après avoir fait de sérieuses études et avoir remporté dans ses classes de fréquents succès, se livra à la carrière des lettres. Ses ouvrages sont connus ; on sait ce qu'ils renferment d'appréciations philosophiques et d'aspirations à la liberté. Dans la carrière du professorat, M. Quinet attira pareillement l'attention ; sa parole grave et austère se fit entendre du haut de la chaire du Collége de France, signala les abus et déduisit, devant une jeunesse ardente, les grands principes d'indépendance qui sont au fond de son cœur et qui guident sa raison. Suspendu de ses fonctions en 1845, il n'a pu, depuis cette époque jusqu'à la Révolution de Février, reprendre le cours de ses leçons.

Aux dernières élections de la garde nationale parisienne, M. Quinet a été nommé colonel de la 11e légion.

Aux élections de l'Ain, il a obtenu 55,265 suffrages. M. Quinet réclamera vaillamment les conséquences sociales du grand mouvement qui vient de s'accomplir.

M. TENDRET est âgé de 50 ans. — Avocat à Belley, il y jouit d'une estime assez générale comme homme et comme avocat. — Il était maire de Belley, sous l'ancien gouvernement, et champion des candidatures électorales de M. d'Angeville. Après la Révolution de Février il a été nommé maire. 49,263 voix l'ont envoyé à la Chambre ; il passe, aux yeux d'un grand nombre, pour conservateur.

M. BOUVET FRANCISQUE (François-Joseph) est né à Vieux-d'Ize-

nave, département de l'Ain, le 25 août 1799, de Bouvet (Jean-Baptiste), capitaine aux armées de la république française.

Le citoyen Francisque Bouvet n'est pas un républicain du lendemain. Son nom est inscrit parmi ceux des publicistes qui ont professé avec le plus de constance les principes démocratiques, et souffert la persécution pour la cause de la liberté.

Sous la Restauration, il faisait partie de cette jeunesse des écoles qui protestait par son attitude et ses manifestations contre une monarchie venue en France à la suite de l'étranger. Ce gouvernement, sans égard pour une jeunesse inexpérimentée, l'arracha deux fois à ses études médicales et le priva de la liberté. Retenu à la prison de la Force durant trente-cinq jours, sans pouvoir obtenir d'être mis en jugement, il ne dut son élargissement qu'aux protestations de Benjamin Constant, qui honorait de son amitié le jeune étudiant.

A l'époque de la guerre de l'indépendance de Grèce, qui émut si vivement les cœurs généreux dans le monde entier, Francisque Bouvet alla en partager les périls, après avoir fait ses adieux à sa patrie opprimée, dans un volume de poésies. Il accompagna Démétrius Ypsilanti dans la campagne de Romélie, qui termina glorieusement cette guerre. Le gouvernement grec l'accueillit au nombre de ses philellènes, et lui décerna la croix du Sauveur, à la création de cet ordre.

De retour en France, après quelques années de voyages dans les contrées de l'Orient, Bouvet trouva la Révolution de Juillet faite au profit d'une nouvelle dynastie. Le Traité intitulé *République et Monarchie*, qu'il publia en 1832, était une protestation hardie pour la circonstance. L'auteur établissait que le gouvernement dit *constitutionnel* ou à forme anglaise n'était « qu'un accommodement jésuitique entre deux principes contraires; que la monarchie ne pouvait désormais subsister en France qu'en ruinant les ressources du pays et en corrompant l'esprit public. » Il allait jusqu'à inviter Louis-Philippe à descendre du trône et à se prêter à l'établissement de la République, seule forme de gouvernement capable de réaliser le vœu du peuple et les promesses faites par la Révolution française à la civilisation des sociétés.

Traduit aux assises de la Seine pour la publication de *République et Monarchie*, Francisque Bouvet y fut condamné à la prison, malgré la belle défense des citoyens Crémieux et Boinvilliers.

Avant d'aller plus loin, nous rapporterons un trait de courageuse humanité. A l'invasion du choléra-morbus dans la capitale, le doc-

teur Francisque Bouvet y accourut de son département, où il se trouvait. Le dévouement qu'il apporta à soigner les malheureux cholériques accumulés aux greniers d'abondance fit que le comité permanent de salubrité de la ville de Paris le chargea d'organiser un hôpital temporaire dans le théâtre de Grenelle, et le désigna comme médecin en chef de cet établissement; il y dirigea le traitement durant tout le temps de l'épidémie meurtrière qui semblait accumuler ses ravages dans cette banlieue. Le conseil de salubrité, pour prix des services qu'il avait rendus, le signala au gouvernement comme ayant droit aux récompenses nationales. Mais les opinions républicaines du publiciste firent exclure le médecin de la distribution qui en fut faite à cette occasion.

Rendu à la liberté, après trois mois de détention, Francisque Bouvet publia la brochure intitulée *Réponse au programme de la Monarchie*. C'était à propos d'un écrit anonyme, attribué par les uns à Rœderer, et par d'autres à Louis-Philippe lui-même. Ici la prudence de la forme sauvait le fond. L'auteur, sans sortir des bornes de la légalité constitutionnelle, relevait à la hauteur d'un principe la souveraineté nationale indignement méprisée par l'écrit anonyme.

Cependant le trône des d'Orléans semblait se consolider.—Francisque Bouvet se retira dans les montagnes de Vieux-d'Izenave, où il n'exerça plus la médecine que pour les pauvres. C'est dans cette solitude qu'il a écrit son livre du *Catholicisme, du Protestantisme et de la Philosophie en France*, et celui qui a pour titre *de la Confession et du Célibat des Prêtres*; ouvrages qui respirent une érudition et une profondeur de vues rares à notre époque. Dans des sujets si délicats, l'auteur a su concilier une critique utile avec le respect dû à la religion. Tout en se déclarant contre l'absolutisme catholique, il a mis en évidence l'analogie de la révolution française et de la civilisation du monde avec le principe chrétien, idée devenue si populaire dans ces dernières années.

Le second de ces livres est une étude approfondie de la politique de l'Eglise romaine, comparée aux institutions démocratiques de la France et des Etats modernes.

Nous retrouvons le nom du citoyen Bouvet attaché à plusieurs brochures, revues et journaux, soit de la capitale, soit des départements, où il traite des sujets d'économie politique. Il est collaborateur de la *Revue indépendante*.

Mais une publication éminemment patriotique fut la fondation

du *Réveil de l'Ain*, petit journal qui, dès son apparition, fut classé parmi les plus remarquables des départements.

Cette feuille, par sa position surtout, à proximité de la Suisse, avait fixé sur elle la sollicitude du gouvernement déchu, qui essaya de l'abattre par des poursuites réitérées. Traduit deux fois, dans la même année, aux assises de l'Ain, le citoyen Francisque Bouvet trouva dans le patriotisme du jury de ce département un abri pour l'indépendance de la presse démocratique. A chacune de ces épreuves, il se vit acquitté à l'unanimité.

Après des travaux si remarquables et si constamment dirigés dans la voie démocratique, le citoyen Francisque Bouvet ne pouvait manquer d'en trouver la récompense, après la Révolution de Février, dans le mandat des patriotes du département de l'Ain. — Il a obtenu 48,321 suffrages. Nous ne doutons pas qu'il ne continue à se montrer digne de leur confiance. Nous voyons dans la profession de foi qu'il a faite, à propos de sa candidature, qu'il veut la *république démocratique*, et, par elle, toutes les améliorations possibles dans les conditions morales et matérielles du peuple.

Les écrits du citoyen Francisque Bouvet venus à notre connaissance, sont les suivants : *Heures de poésies*. —*République et Monarchie* ou *Principes de l'ordre social*.—*Réponse au programme de la Monarchie*.—*Du Principe de l'autorité en France et de la limite des pouvoirs*.—*Opinion d'un patriote contre les complots*. —*Du rôle de la France dans la question d'Orient, et de la nécessité d'un congrès universel et perpétuel*.—*Lettre à M. Guizot sur la paix, la guerre et le congrès universel des nations*. — *Du Catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France*. — *De la Confession et du célibat des prêtres* ou *la politique du Pape*.—*Les Ultramontains et les Gallicans devant la nation*, —*La Restauration et le Neuf-Août devant la nation*.—*Mémoire sur l'exploitation des forêts de sapin*.

M. BODIN DE MONTRIBLOUD (Alexandre-Marcel-Melchior) est âgé de 50 ans. Il a eu la faiblesse d'ajouter à son seul véritable nom de Bodin celui de Montribloud. C'est un riche propriétaire, possédant en outre des connaissances agronomiques fort étendues. Il a amélioré ses terres, il a donné de bons conseils à ses voisins, qui ne manquent pas de le consulter lorsqu'il s'agit d'amender un terrain. Malgré ces services, la nomination de M. Bodin à la Représentation nationale a trouvé quelque opposition. On l'accusait d'être légitimiste; il s'en est vivement défendu, en protes-

tant qu'il avait toujours été républicain pur. L'accusation néanmoins semble parfaitement établie. — Le jour des élections M. Bodin de Montribloud vint à Trévoux à la tête des électeurs de sa commune. Le bruit se répandit qu'il les avait corrompus à l'aide de promesses, et l'on entendit les cris : A bas Bodin ! à bas le blanc ! à bas le légitimiste ! Des cris on en vint aux mains, et M. Bodin eût été jeté à la rivière, sans l'intervention de M. Petetin, commissaire général de l'Ain et du Jura, et sans celle de M. Cholet, actuellement procureur de la République à Villefranche (Rhône), qui prirent M. Bodin sous leur protection. Il a obtenu 40,929 voix.

M. CHAMPVANS est né dans la commune de Champvans (Jura), le 22 décembre 1813. Il est fils d'Alexandre-Marie Guignes. Il s'appelle, d'après son acte de naissance, Jean-Chrysogone Guignes. Il a pris l'appellation de Champvans, du village où il est né. Il rédigeait, à Mâcon, *le Bien Public*. Ce journal le mettait naturellement en relation avec M. de Lamartine, avec lequel il prétend, à tort, avoir des liens de parenté. Il a lancé le prospectus d'une feuille légitimiste qu'il avait l'intention de fonder. Il a été secrétaire du maréchal Soult. Il cessa de l'être à l'époque où M. de Lamartine passa dans les rangs de l'opposition. Ce fut alors qu'il fut placé par l'illustre transfuge à la tête de la rédaction du *Bien Public*, qu'il fut bientôt dans la nécessité d'abandonner, comme une tâche au-dessus de ses forces. M. de Lamartine l'a fait envoyer à Bourg, en qualité de commissaire de la République. Dans ses fonctions, il a beaucoup ménagé tout le monde, en vue, dit-on, de son élection à l'Assemblée nationale. — Cependant, il n'a dû sa nomination qu'à une circonstance particulière : vers la fin du mois d'avril, M. de Champvans fut *remplacé* par M. Petetin; celui-ci crut devoir transporter à Nantua le siége principal de l'administration départementale, pour éviter l'influence de certaines coteries qu'il voyait se former. Cette mesure produisit une réaction favorable à M. de Champvans et servit à lui former le chiffre des 40,863 voix qui lui ont donné le titre de représentant du peuple. M. Champvans est généralement regardé dans sa province comme légitimiste, ainsi que cela résulte de ce que nous venons de raconter. Le clergé a beaucoup contribué à son élection.

M. MAISSIAT (Jacques — 37,220 voix) est né à Nantua, en 1805.

Il a été reçu médecin en février 1838; il a obtenu, au concours,

le titre d'agrégé à la Faculté, et s'est fait remarquer en disputant à M. Gavarret la chaire de physique médicale qu'occupe ce dernier.

Comme médecin, on lui reproche un fait grave : en 1832, lorsque le choléra vint fondre sur Paris, il s'enfuit à Nantua, où ses compatriotes l'accueillirent par des huées. Ils lui ont reproché ce fait aux élections.

Quant aux opinions politiques de M. Maissiat, il nous est tout-à-fait impossible de les connaître; nous pensons seulement que, s'il est républicain, c'est depuis peu ; il occupe en effet la place assez bien rétribuée et assez peu pénible à remplir de sous-conservateur du musée anatomique de la Faculté; c'est M. Orfila qui lui a fait donner cette position, et M. Orfila, dans son temps, ne plaçait guère d'hommes douteux. Nous connaissons, du reste, personnellement ce fait : le 23 février, M. Maissiat rencontre M. L'Héritier (de l'Ain), qui lui dit : Nous la tenons donc enfin cette république ! — Vous voilà bien avec vos utopies, répondit M. Maissiat, en lui tournant le dos.

Ce n'était que le lendemain que M. Maissiat criait bien fort : Vive la République !

AISNE.

M. LHERBETTE est né en 1791.

A 30 ans, il était procureur du roi à Bernay.

Il donna sa démission et publia deux brochures sur des questions de droit.

Nommé député par l'arrondissement de Soissons, en 1831, M. Lherbette vota contre l'hérédité de la Pairie.

Ses votes ont depuis constamment appartenu à l'opposition de gauche, mais à une opposition de gauche infiniment plus avancée que celle d'Odilon Barrot.

Le député de Soissons a refusé les fonds secrets au Premier-Mars et voté contre les fortifications de Paris.

Personne plus que lui n'a attaqué l'ancienne administration de la Liste civile.

La Révolution de Février l'avait appelé à prendre la gestion des biens sequestrés de l'ancienne famille royale.

M. Lherbette n'a pas accepté. Il a obtenu 124,392 suffrages aux dernières élections.

M. QUINETTE DE ROUGEMONT, maire de Soissons, est né en 1801.

Il est fils du conventionnel de ce nom, qui fut ministre sous la république, et sénateur sous l'Empire.

Il est décoré de Juillet. Les électeurs de Vervins l'envoyèrent pour la première fois à la Chambre en 1835, et lui ont renouvelé son mandat en 1839, 1842 et 1846.

Il a pris une part active à tous les travaux parlementaires.

Il est un des auteurs de la proposition de la loi sur les trottoirs dans les villes, proposition devenue loi de l'État.

M. Quinette était un des députés les plus assidus aux séances.

Il a constamment voté avec l'extrême gauche.

123,394 suffrages l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

M. BAUDELOT, président au tribunal de Vervins, est âgé de 44 ans. Il est né à Hirson (Aisne), en 1804. Sorti du collége, il fit avec distinction son cours de droit à Paris, et entra dans la magistrature. Il se fit bientôt remarquer par une grande indépendance politique. Des tendances très-démocratiques, des discours éloquents et pleins de verve lui attirèrent une grande popularité. Les habitants du département de l'Aisne se sont empressés de l'envoyer à l'Assemblée nationale, et lui ont donné 115,339 voix. De l'éloquence, une conduite toujours noble et toujours honorable, de grandes et solides connaissances en droit et en législation promettent d'en faire un des membres distingués de nos assemblées législatives.

M. ODILON BARROT, avocat à Paris, ancien préfet de la Seine, est né en 1787.

De 1814 à 1815, M. Odilon Barrot fit partie des volontaires royaux. Il fut nommé avocat à la Cour de cassation et au Conseil du roi.

M. Odilon Barrot entra plus tard dans l'opposition, et en 1820 il fut compromis dans l'accusation dirigée contre Pajol, Gevaudan, Chauvelin et autres.

La Révolution de 1830 le chargea d'accompagner le roi Charles X jusqu'à Cherbourg, et, à son retour, on le fit préfet de la Seine.

Démis de cette préfecture, M. Odilon Barrot devint, en 1831, chef de l'opposition de gauche, soutint le ministère du 1er mars et fit alliance avec M. Thiers.

Il est inutile de dire que M. Odilon Barrot fut le promoteur du

compte-rendu, et que, comme chef de l'opposition, il prit une part toute particulière à toutes les discussions de toutes les grandes questions qui ont agité le pays depuis 1830 jusqu'à ce jour.

C'est M. Odilon Barrot qui a provoqué la manifestation des banquets, *qui* a soulevé la question de la libre association au sujet de laquelle a éclaté la révolution du 24 Février.

Le 24 février, M. Odilon Barrot a proposé la régence. La probité politique et privée de M. Odilon Barrot, la sincérité de ses opinions ne sont mises en doute par personne. Les électeurs du département de l'Aisne lui ont, à l'expiration de chaque législature, renouvelé le mandat qu'ils viennent de lui confier de nouveau pour les représenter à l'Assemblée nationale.

Il convient d'ailleurs de remarquer que le nom de M. Odilon Barrot n'est sorti que le quatrième du scrutin, avec 107,005 suffrages.

M. NACHET est né à Paris, le 20 juillet 1802, fils d'un professeur à l'École de médecine de Paris.

M. Nachet, aujourd'hui premier avocat général à la Cour de cassation, était connu comme publiciste; en outre, avocat distingué, il avait succédé à M. Quénault, nommé juge au tribunal de la Seine, dans sa charge d'avocat à la Cour de cassation, au mois d'août 1831. Il s'était fait remarquer dans quelques affaires importantes, notamment dans le procès de l'abbé Dumonteil, pour lequel il publia un mémoire très-estimé sur le mariage des prêtres; dans ceux des méthodistes de Metz et de l'abbé Laverdet de l'Eglise Française, pour lesquels il défendit la liberté des réunions religieuses. Antérieurement, il avait publié une consultation contre la légalité de l'ordonnance de mise en état de siége de Paris.

Comme publiciste, on cite de M. Nachet un mémoire sur la Traite des Nègres, ouvrage qui obtint une médaille d'or; les Mélanges scientifiques et littéraires de Malte-Brun, une traduction des Mémoires du capitaine Rock, de Thomas Moore, sous le titre de *Insurrections Irlandaises depuis Henri II jusqu'à l'union.* On doit rappeler qu'il obtint en 1830 le prix fondé par la Société de la Morale Chrétienne pour le meilleur ouvrage sur la législation relative à l'exercice de la liberté religieuse : ce concours fut remarquable par le talent et la science des nombreux concurrents, parmi lesquels se faisaient remarquer MM. Chassan, Béchard et Portalis.

M. Nachet concourut en outre à la rédaction du *Journal de Paris*, en 1830 et 1831, époque à laquelle il était secrétaire du Conseil municipal du XIIe arrondissement.

Comme homme politique, ce représentant de l'Aisne s'est toujours fait remarquer par une opposition ferme et constante. Candidat de l'opposition aux élections générales de 1846, il obtint 264 suffrages contre 363 donnés à M. de Brotonne. Cette année, il a été envoyé à l'Assemblée nationale par 95,202 électeurs.

Le 3 mars 1848, il a été nommé premier avocat général à la Cour de cassation.

M. VIVIEN, ancien vice-président du Conseil d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1799.

Avant 1830, M. Vivien était avocat.

Il publia, en collaboration avec M. Edmond Blanc, un Traité de Législation sur les théâtres.

La Révolution de Juillet l'appela au siége de procureur général près la Cour royale d'Amiens, et bientôt après le fit préfet de police.

L'arrondissement de Saint-Quentin l'envoya à la Chambre en 1832, où il siégea dans ce que l'on appelait alors le tiers parti.

Il vota avec l'opposition contre les lois de septembre, la loi de disjonction et le projet de dotation.

Au 1er mars, il devint garde des sceaux, et signa en cette qualité l'ordonnance d'amnistie rendue en faveur des détenus politiques.

A la chute du Premier-Mars, M. Vivien rentra dans l'opposition, sous la bannière commune de MM. Thiers et Barrot.

Il accepta néanmoins, du Vingt-neuf-Octobre, en 1844, la vice-présidence du Conseil d'Etat, où il succéda à M. Dumon. M. Vivien n'en resta pas moins dans l'opposition.

Personne n'a plus que M. Vivien pris une part active aux luttes parlementaires.

Dans toutes les questions d'affaires, l'habileté de M. Vivien, comme rapporteur, lui conciliait indistinctement les suffrages de tous les partis.

Il est auteur d'une proposition devenue fameuse sur les annonces judiciaires, produite en 1845 et renouvelée en 1846.

M. Vivien, comme député, demandait à la Chambre de reformer une législation dont, comme garde des sceaux, il avait pris l'initiative, préparé le vote et signé la sanction.

Le député de Soissons a toujours été l'un des membres les plus utiles des législatures auxquelles il a appartenu.

Le département de l'Aisne a été bien inspiré en lui continuant son mandat.

88,215 voix se sont prononcées pour lui aux dernières élections.

M. CH. DUFOUR est âgé de 38 ans.

Toute la vie de M. Dufour a été consacrée à la création d'établissements humanitaires. Les écoles gratuites et les salles d'asile de Saint-Quentin lui doivent leur organisation. Démocrate de cœur et de conviction, il a concouru puissamment au développement des idées libérales et des principes républicains. Il avait été désigné comme commissaire de la république à Laon; mais il refusa. Décidé à se porter candidat à l'Assemblée nationale, il crut devoir rester simple citoyen, et l'on ne saurait trop approuver la réserve et les sentiments de délicatesse qui lui dictèrent cette résolution.

Les électeurs, en lui donnant 81,840 suffrages et en lui confiant leur mandat, ont prouvé qu'ils appréciaient dignement la conduite de M. Dufour. Le dévouement dont il a fait si souvent preuve dans sa vie ne permet aucun doute sur la conduite qu'il tiendra à l'Assemblée constituante. Sincèrement démocrate il a été, sincèrement démocrate il sera.

M. DE TILLANCOURT (Edmond), âgé de 38 ans, est né à Montfaucon (Aisne). Il est membre du conseil général du département de l'Aisne.

Après avoir fait son droit et son stage à Paris, M. de Tillancourt y exerça pendant quelque temps la profession d'avocat. C'était en 1831. Alors que le parti républicain résistait ouvertement au pouvoir, Tillancourt prit part à la lutte : comme avocat, il défendit les républicains que la manifestation de leurs opinions amenait à la barre des assises. Il se fit remarquer notamment en plaidant, avec Me Marie, pour les ouvriers boulangers, charpentiers, tailleurs, bijoutiers, scieurs de long, coalisés contre leurs maîtres. Il concourut, par ses conseils, aux arrangements qu'ils prirent touchant l'organisation de leurs caisses de secours et leurs rapports avec les chefs d'ateliers et les patrons. M. de Tillancourt était dès-lors républicain. Il n'a pas cessé de l'être.

Rien n'a été pieux et digne comme la vie de ce jeune avocat, consacrant ses journées à la défense de ses frères politiques, et retournant le soir près de sa mère, dans un vieil hôtel du Marais,

débris des grandeurs parlementaires qu'avaient habité les magistrats ses ancêtres. Il doit sourire de plaisir et de fierté, quand il se rappelle ces premiers jours, si pleins de travaux, de vertus et de nobles combats.

Ne trouvant plus de mission à remplir dans le barreau, il se relégua, plus tard, près de Château-Thierry, dans une campagne isolée, lieu de sa naissance, et il surveilla lui-même l'exploitation de ses terres, tout en étudiant les enseignements de l'histoire. — Ses concitoyens lui donnèrent bientôt de nombreuses marques de confiance : ils l'élurent successivement maire de la commune de Montfaucon, président du comice agricole, membre du conseil général de l'Aisne.

En 1846, la mort de M. Favier de Sade laissa une place vacante à la Chambre des députés ; Tillancourt se mit sur les rangs pour le remplacer, et, dans sa circulaire électorale, il déclara qu'il voterait contre toute espèce de dotation, pour la réduction de l'impôt du sel, le morcellement de la propriété, le crédit et la représentation agricole. Il ne fut pas nommé. Cette année, 80,440 voix l'ont appelé à l'Assemblée nationale.

M. LEMAIRE (Maxime), membre du conseil général de l'Aisne, cultivateur, est né en 1790.

M. Lemaire représentera dans l'Assemblée nationale les droits et les besoins de l'agriculture. Ses connaissances agronomiques lui ont acquis depuis longtemps une réputation méritée dans le département de l'Aisne.

Ses opinions politiques l'avaient déjà désigné aux électeurs de 1846 comme candidat de l'opposition dans l'arrondissement de Soissons.

Des considérations particulières l'ont seules empêché de se mettre sur les rangs.

Cette année, 77,620 suffrages ont fait triompher sa candidature.

M. PLOCQ (Toussaint), avocat à Soissons, est né le 2 janvier 1796.

M. Plocq, après avoir exercé la profession d'avoué à Soissons, s'est démis de sa charge en 1838.

Dans ces fonctions, il avait su se concilier l'estime de ses confrères et la considération de ses concitoyens.

En 1830, M. Plocq, qui était dans l'opposition, fut appelé au con-

seil municipal, et nommé peu après adjoint au maire de Soissons, l'honorable M. Quinette.

Son opposition énergique au ministère Guizot lui fit encourir les rancunes de ce cabinet, et M. Plocq ne fut pas renommé en 1847.

M. Quinette, alors, donna sa démission, comme protestation sympathique en faveur de son collègue.

M. Plocq est un de ces hommes indépendants et à idées généreuses qui ne se contentent pas de mots et de discours impuissants.

Il veut la mise en pratique de la devise du drapeau républicain : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Il veut que cette devise soit *une vérité* ; comme il veut la république grande et forte, avec toutes les conditions de l'*ordre*, sans lequel elle n'est qu'un vain mot.

Après cela, nous n'avons pas besoin de dire sur quel banc siégera ce député.

Les électeurs de l'Aisne, en l'envoyant à l'Assemblée nationale, ont rendu justice à la sincérité de ses convictions, à l'élévation de son caractère et à son incontestable intelligence des affaires.

Il a obtenu 68,068 voix.

M. BAUCHARD, avocat, propriétaire, membre du conseil général du département de l'Aisne, est né en 1810.

M. Bauchard s'était fait, comme avocat au barreau de Saint-Quentin, une réputation de capacité qui n'a jamais été contestée.

Son aptitude au travail, tournée vers les objets d'intérêt public, en avait fait un des citoyens les plus utiles de son département.

Comme membre du conseil général, il s'était acquis, par des rapports remarquables, une juste et grande influence.

Président de la Société d'agriculture de Saint-Quentin, secrétaire du Comité agricole des sept départements du nord de la France, M. Bauchard a rendu des services réels.

Aux élections de 1846, il était concurrent, à Laon, de M. Debrotonne.

Aux connaissances qui feront de lui dans la nouvelle Assemblée un homme spécial et utile, M. Bauchard allie des opinions libérales très-fermes.

65,105 électeurs l'ont investi du mandat législatif.

M. DESABES, ancien notaire, membre du conseil général de l'Aisne, est né en 1784.

M. Desabes est auteur et poëte. L'académie lui a même accordé

un accessit. Il a écrit aussi plusieurs ouvrages sur la péréquation de l'impôt, sur le revenu foncier, sur la réforme électorale.

Comme membre de la Chambre des députés, où il siégeait depuis 1834, M. Desalvés est intervenu dans plusieurs discussions et a pris quelquefois utilement la parole.

Assidu à la Chambre, actif aux travaux parlementaires, ce député a constamment voté avec l'opposition de gauche.

Son mandat a été renouvelé par 53,635 suffrages.

M. LEPROUX (Jules), ancien magistrat, propriétaire, membre du conseil général de l'Aisne, ancien détenu politique, est né en 1807.

Il est fils de l'ancien receveur des contributions indirectes de Vervins et parent du fameux Fouquier-Tinville.

M. Leproux était juge-suppléant à Vervins, lorsqu'il figura dans l'affaire Grouvelle, à l'occasion du coup de pistolet du Pont-Royal.

Par suite de sa détention politique, il fut destitué.

M. Leproux n'est ni un républicain de la veille, ni un républicain du lendemain. Il a été républicain toute sa vie.

L'estime dont il jouit dans le pays avait déjà valu à M. Leproux son élection au conseil général du département de l'Aisne.

52,683 voix l'ont nommé représentant du peuple.

M. DEBROTONNE, propriétaire, ancien membre de la Chambre des députés, est né en 1789.

Propriétaire considérable dans le département de l'Aisne, M. Debrotonne était, à la Chambre dont la Révolution de Février vient de briser le mandat, un des représentants de l'agriculture.

Il y avait été envoyé par l'arrondissement de Laon, et siégeait au centre gauche.

Ses votes ont toujours été acquis à l'opposition.

Il a été nommé par 48,903 électeurs.

ALLIER.

M. DE COURTAIS (71,368 voix), ex-commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1789.

Dans l'armée, M. de Courtais était parvenu au grade de chef d'escadron. En 1842, les électeurs de Montluçon l'envoyèrent à la Chambre à la place de M. Tourret, qui renonçait à la réélection.

Il siégea à l'extrême gauche. Réélu en 1846, il faisait partie de la dernière législature, où jamais ses votes ne se sont démentis.

A la Révolution de Février, le Gouvernement provisoire l'appela au commandement en chef des gardes nationales du département de la Seine.

La France et l'Europe connaissent l'attentat commis le 15 mai dernier contre la représentation nationale. Elles savent comment le général Courtais laissa les factieux envahir la salle des délibérations de l'Assemblée; comment il fut ignominieusement désarmé par la garde nationale, qui lui brisa son épée et lui arracha ses épaulettes. Un jugement solennel, que la nation attend, dira sans doute, d'une manière claire, qui, dans cette trop mémorable journée, fut faible, incapable ou traître.

M. TOURRET (Charles-Gilbert—70,351 voix), est âgé de 55 ans. Il est né à Montmareault, département de l'Allier, le 22 décembre 1795. C'est un ancien élève de l'École Polytechnique. Il a été nommé à la Chambre des députés en 1837. Il ne fut pas réélu en 1842.

Il est membre du Conseil général de l'Allier et aussi du Conseil général d'agriculture de ce département. Il appartient également au Conseil général d'agriculture de Paris, où il remplit les fonctions de vice-président.

Il n'est ni orateur ni publiciste. Il s'occupe surtout d'économie rurale. Il jouera un rôle très-utile dans les commissions nommées par l'Assemblée nationale pour préparer les questions agricoles.

Il s'est, dit-on, laissé porter, plutôt qu'il ne s'est présenté lui-même, comme candidat à la députation où l'appelaient ses nombreux amis; et il aspire, ajoute-t-on, après avoir aidé à constituer la République, et dès qu'il aura ainsi payé à la Patrie sa dette de bon citoyen, à rentrer dans la vie privée pour se consacrer uniquement à ses études favorites d'agronomie : *O rus! quandò te aspiciam!*

M. BUREAUX DE PUZY (66,880 voix), ancien capitaine du génie, est né à Paris en 1799.

Son père avait été l'ami et le compagnon de captivité du général Lafayette.

M. Bureaux de Puzy entra à l'École Polytechnique en 1817; il

en sortit en 1819, et devint en 1821 capitaine dans le corps du génie militaire.

En 1830, il fut fait préfet des Hautes-Pyrénées, et passa en 1832 à la préfecture de Vaucluse. A la même époque, il devint gendre de M. de Lafayette. Il fut destitué de sa préfecture en 1833.

Le collége de Tarbes l'envoya d'abord à la Chambre en 1834 ; mais son élection fut annulée. Quelques semaines après, le collége de Gannat lui donna ses suffrages, et cette fois l'élection fut validée.

En 1838 et 1839, M. Bureaux de Puzy cessa de faire partie de la Chambre, où il ne rentra qu'en 1842.

Il a été réélu en 1846 et faisait partie de la dernière Chambre. Comme député, il a pris une part souvent active aux discussions, surtout quand il s'agissait de travaux publics ou de questions militaires. Il a fait partie, en 1843, de la Commission des comptes, et, en 1846, de celle des budgets. Dans toutes les questions politiques, M. de Puzy a constamment voté avec l'extrême gauche.

M. TERRIER (Barthélemy—52,939 voix) est né à Montégué, arrondissement de Lespinasse, en 1805. Il exerce la médecine au Donjon, où il s'est fixé en 1838, immédiatement après avoir reçu le titre de docteur à la Faculté de Médecine de Paris.

Il a depuis longtemps, et bien jeune, payé sa dette aux opinions libérales. Il a subi, en 1831 et en 1834, deux condamnations politiques, qui, bien entendu, loin d'affaiblir son zèle pour le triomphe des principes démocratiques, n'ont fait que l'affermir.

M. MATHÉ (Félix — 51,989 voix), propriétaire, est né dans le département de l'Allier, en 1808.

C'est un des représentants qui ont donné le plus de gages aux opinions démocratiques. Depuis près de vingt ans, il s'était déclaré l'implacable ennemi de la monarchie. Vainqueur de Juillet, il ne tarda pas à s'inscrire en faux contre les tendances du gouvernement, et, à dater de ce moment, l'opposition l'a toujours compté dans ses rangs. Il a subi cinq condamnations pour délits politiques; en 1831, notamment, pour détentions d'armes; en 1833, pour coalition d'ouvriers, et, en 1835, pour les affaires d'avril. Il a payé, par plusieurs années de prison et par quatre ans d'exil en Belgique, son aversion pour la royauté constitutionnelle.

A la Révolution de Février, il a été nommé commissaire extraordinaire de son département.

M. LAUSSEDAT (Louis — 47,922 voix) est né en 1809, à Moulins.

Chirurgien de l'Hôpital Général de Moulins et de plusieurs établissements de charité, M. Laussedat jouit, dans son pays, de la double réputation de médecin habile autant que de philanthrope, et de patriote sincèrement attaché aux principes républicains. En 1845, il a été délégué au Congrès médical par ses confrères de l'Allier. Il a pris une part active, pendant le cours de ses études, à l'opposition que les élèves n'ont cessé de faire aux tendances rétrogrades de la monarchie de 1815. Ses votes au conseil municipal de Moulins, dont il est membre, plusieurs articles insérés dans le *Patriote de l'Allier*, ont révélé ses convictions démocratiques, ses nobles sentiments et ses vues élevées.

M. MADET (Charles — 47,895 voix) est né dans le département de l'Allier, en 1805.

Il est propriétaire-agriculteur à Ygrande. C'est encore un républicain de la veille. C'est de plus un sincère patriote. Il a été condamné plusieurs fois, depuis Juillet 1830, pour affaires politiques. Il joint à la fermeté du caractère la droiture des intentions.

M. FARGET-FAYOLLES (47,418 voix), licencié en droit, est né à Montluçon, en 1810.

Il a toujours figuré, dans son département, à la tête de l'opposition, et a salué la proclamation de la République comme le signal d'une ère de justice et de vérité.

ALPES (BASSES-).

M. DENOISE (20,000 voix), notaire, est âgé de 41 ans. Il est né à Digne, en 1806.

Son nom sorti le premier de l'urne électorale, il va sans dire qu'il jouit dans le département des Basses-Alpes d'une immense popularité, qu'il doit à des opinions libérales et républicaines de l'essence la plus pure. Il a succédé à son père comme notaire, et, dans ces fonctions, il a toujours fait preuve de dévouement et d'un vrai désintéressement. Nommé membre du conseil général du département, il a apporté dans toutes les discussions une grande lucidité de jugement, et a constamment défendu la cause du peuple avec une énergie et un courage qui se reproduiront, nous n'en doutons pas, dans les débats de l'Assemblée nationale.

M. DE LEYDET (19,000 voix), général de division en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1784.

En 1824, il était déjà colonel. Il fit partie de la Chambre de 1830, sous la Restauration, et compta dans les 221. Depuis cette époque il fut constamment réélu.

En 1831, M. de Leydet fut élevé au grade de général de brigade, et en 1840 au grade de général de division. S'étant fait mettre à la retraite, M. de Leydet fut nommé questeur, et la Chambre des députés lui continua ses fonctions pendant deux législatures.

Il votait avec la gauche depuis 1832.

M. CHAIX (16,400 voix) est âgé de 50 ans environ. Il a été procureur général près le tribunal supérieur d'Alger et près la Cour royale de Bastia. Il est président honoraire en la Cour d'appel de Lyon, membre et ancien président du Conseil général des Basses-Alpes, propriétaire à Riez (Basses-Alpes).

M. Chaix (Auguste) est né à Riez, d'une famille honorable de la Provence, dont plusieurs membres se sont distingués, soit dans l'administration, soit dans les armes [1].

Son éducation ne commença qu'avec ses études universitaires, alors que la coalition étrangère envahissait, à la suite de la chute de l'Empire, la ville d'Aix et le midi de la Provence. Incessamment distrait par la présence de l'ennemi, par les passions généreuses que réveillaient en lui les malheurs de la patrie, il suppléa néanmoins par son intelligence à l'instruction qui lui manquait : il a été le condisciple de M. Thiers et de M. Mignet.

Après des examens soutenus avec un certain éclat, il se vit délivrer le diplôme de licencié.

En 1818 il fit ses premières armes dans la magistrature en qualité de substitut du procureur du roi près le tribunal de Digne. On ne tarda pas à remarquer en lui une élocution facile, une logique serrée, de l'entrain, de la méthode, une réplique vive et alerte. Cependant, loin de se laisser éblouir par le succès, il comprit qu'il lui restait beaucoup encore à acquérir au point de vue de la pratique, et son talent se fortifia chaque jour par des recherches approfondies, par des lectures solides et l'étude raisonnée des modèles.

[1] Son père et son grand-père étaient subdélégués de l'intendant de Provence. Son bisaïeul, blessé à Fontenoy, à côté de son frère, est mort maréchal-de-camp dans les gardes.

Ses opinions libérales et indépendantes retardèrent l'avancement qui lui était dû ; il força enfin le ministère à lui rendre justice en employant le moyen le plus honorable, le seul que devraient choisir les fonctionnaires et surtout les membres de la magistrature : En 1824, une affaire importante fut déférée aux assises des Basses-Alpes ; le jeune substitut eut à soutenir la lutte avec les notabilités du barreau d'Aix et de Digne ; il se conduisit de manière à provoquer de la part du président des assises un rapport spécial au garde des sceaux, à la suite duquel M. Chaix devint procureur du roi près le tribunal et la Cour d'assises de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Son zèle, sa capacité justifièrent, dans ce nouveau poste, le choix qui l'y avait appelé.

Il imprima au parquet une remarquable activité [1]. Les services qu'il rendit à Tarbes, où il a laissé les meilleurs souvenirs, le firent nommer avocat général à la cour de Grenoble (1827).

Placé sur un théâtre plus vaste, M. Chaix, comme c'est le privilége des hommes d'élite, prouva que, loin d'être dominé par sa position, il était au-dessus d'elle. Il suivit la même ligne de conduite à la Cour de Lyon, où il passa en la même qualité (1829), et où il resta jusqu'en 1838. A cette dernière époque, il fut investi des fonctions de procureur général près le tribunal supérieur d'Alger.

C'était une promotion trop légitime pour que personne s'avisât de la considérer comme une faveur ; elle fut généralement approuvée, et M. Chaix se montra, en Afrique, digne de ses antécédents et de lui-même. Ses réquisitoires devant le barreau de Lyon, soigneusement élaborés, portaient l'empreinte d'un savoir profond, d'une raison calme et haute, et surtout de cette conviction forte qui prête toujours à la parole tant d'autorité morale. Son administration à Alger, juste et sévère, fit cesser une infinité d'abus ; elle lui valut l'estime d'un gouverneur dont la probité égalait la gloire militaire, du maréchal Vallée, ainsi que l'affection de tous les habitants de la colonie.

Après divers travaux d'organisation et deux années de séjour en Afrique, il revint en France et fut placé à la tête du parquet de Bastia, où l'attendaient de rudes travaux et des épreuves périlleuses.

[1] Il infligea une répression énergique à l'usure, dont le pays était désolé ; il fit purger un arriéré de plus de quinze cents affaires, civiles ou criminelles ; il fit enfin rétablir sur les registres de l'état civil plus de quatre mille actes de naissance dont l'omission était une source d'embarras, de difficultés et de frais tant pour l'administration que pour les familles.

Pendant le temps qu'il a demeuré en Corse, sa fermeté, son intelligence des besoins d'une société où l'intrigue et le poignard exercent tant d'empire, peuvent se résumer ainsi : La justice fut respectée ; — la *vendetta* s'arrêta devant son action ; — les crimes et délits diminuèrent de moitié ; — les plus terribles bandits furent arrêtés ou détruits ; — les autres se livrèrent eux-mêmes ; — de nombreux abus furent signalés, poursuivis, frappés sans merci. La population entière rendit justice à ses efforts persévérants et courageux.

Nommé (1842) président de chambre à la Cour de Montpellier, il ne tarda pas à donner sa démission : il comptait vingt-quatre ans de services dans la magistrature militante. Il est, depuis 1843, président honoraire de la cour de Lyon.

M. Chaix a eu l'honneur d'être deux fois secrétaire et quatre fois président du conseil général des Basses-Alpes : ses concitoyens qui l'ont suivi attentivement dans toutes les phases de sa vie publique, viennent de le députer à l'Assemblée nationale.

M. DUCHAFFAULT (16,000 voix), ex-conseiller de préfecture, est âgé d'environ 50 ans.

M. Duchaffault est célèbre dans le département des Basses-Alpes pour ses nombreuses déconvenues électorales. Depuis 1834, il ne s'est pas passé une seule élection qu'il n'ait cherché à remplacer M. le député Gravier, de serviable mémoire. Du reste, si M. Duchaffault a toujours été déçu dans ses espérances électorales, ce n'est pas que les électeurs aient pensé qu'il valût *moins* que M. Gravier ; mais c'est que l'influence de M. Gravier, ce modèle des députés-liges de tous les ministères, était parfaitement assise, tandis que celle de M. Duchaffault était encore à établir. Messieurs les débitants de tabac, directeurs, inspecteurs, vérificateurs et surnuméraires de toute sorte, des arrondissements de Digne, Barcelonnette et Castellane, ainsi que les respectables pères des boursiers de colléges et autres prétendants aux fonctions et faveurs des divers ministères présents et futurs, n'étaient pas assez sots que de lâcher leur proie (M. Gravier), pour ne saisir qu'une image, un faux semblant de député influent (M. Duchaffault).

M. Duchaffault représente un département essentiellement quémand. Dans le Rhône, on fabrique des étoffes de soie ; dans la Seine-Inférieure des draps et des cotonnades ; dans la Haute-Vienne des porcelaines et du droguet ; dans les Basses-Alpes, on demande des places. Là, tous les enfants sont élevés dans la pensée qu'ils seront

un jour fonctionnaires, comme dans le Haut et Bas-Rhin, qu'ils manieront le fusil, et sur nos côtes qu'ils navigueront.

Jugez quel travail herculéen a entrepris M. Duchaffault, si, acceptant la succession ou plutôt la suite des affaires de M. Gravier, il prend à tâche de faire fonctionner toute la génération de jeunes aspirants fonctionnaires qui croît et fleurit sur les bords de la Durance? Mais nous espérons que M. Duchaffault, qui, au surplus, est un homme d'esprit, prendra au sérieux sa position de représentant; qu'oublieux de ses promesses de jadis, il ne suivra pas la voie tracée par son devancier et compétiteur, et laissera de côté les intérêts individuels pour ne songer qu'aux grands intérêts de tous, à ceux de la République.

ALPES (HAUTES-)[1].

M. ALLIER, statuaire, s'engagea d'abord dans l'armée comme simple soldat, et devint capitaine sous l'Empire.

Il se retira du service à la Restauration, et s'adonna aux arts.

En 1839, le collége d'Embrun le nomma député.

Réélu en 1842, son élection motiva en partie la création de la commission d'enquête.

M. Allier n'a jamais pris la parole à la Chambre, et n'a contribué que par ses votes aux travaux parlementaires.

Le député d'Embrun siégeait à l'extrême gauche.

Il ne faisait pas partie de la dernière Chambre, où il avait été remplacé par M. Deselozeaux.

M. BELLEGARDE naquit dans le département des Hautes-Alpes, en l'année 1808. Son père, cultivateur, lui laissa de riches propriétés. Doué d'une grande énergie et d'une extrême justesse d'esprit, M. Bellegarde résolut d'appliquer son activité à l'amélioration de l'agriculture.

M. Bellegarde appartient, par ses opinions, au parti démocratique; Il est ami de l'ordre et défenseur des principes éternels de la propriété. La vie de M. Bellegarde, quoique obscure, a toujours été honorable. Les habitants des Hautes-Alpes, en l'envoyant à l'Assemblée nationale, ont eu plutôt l'intention d'avoir pour les représenter un homme intègre qui s'occupât avec zèle et conscience des intérêts du pays, qu'un éloquent tribun.

[1] Le nombre des voix données à chaque représentant n'a pas été publié.

M. FAURE (Pascal-Joseph) est né le 3 mars 1798, à Recuslon, près Gap. Destiné de bonne heure au barreau, à l'exemple de plusieurs membres de sa famille qui s'y sont distingués, il fut envoyé à Grenoble pour y suivre les cours de droit. Il était licencié en 1817, et dès cette époque, c'est-à-dire à l'âge de 19 ans à peine, il plaidait déjà au barreau de Gap, dont il ne tarda pas à devenir l'un des membres les plus occupés. Ses collègues lui ont décerné plusieurs fois les honneurs du bâtonnat de leur ordre, dont il a compris tous les devoirs sévères, tous les généreux dévouements.

Ses concitoyens, qui l'avaient vu à l'œuvre dans les luttes engagées sous la Restauration entre les amis de la liberté et les partisans du régime de l'arbitraire, lui donnèrent, en 1831, une marque non équivoque de leur sympathie, en le députant à la Chambre. M. Faure, dont la profession de foi, en matière de programme politique, lui avait rallié tous les suffrages indépendants, vit son nom sortir de l'urne électorale à une majorité considérable.

La Révolution de Juillet avait eu toutes ses sympathies; mais cette œuvre, si glorieuse et si misérablement avortée, il la voulait avec ses conséquences. C'est pourquoi, après avoir tout d'abord prêté son concours au gouvernement menacé à la fois au-dedans et au-dehors, il se déclara ouvertement son adversaire, quand il vit la tendance et la marche contre-révolutionnaires d'un pouvoir si vite oublieux qu'il était né d'une révolution. Il siégea constamment sur les bancs de l'opposition, et combattit avec elle les mesures réactionnaires qui aboutirent aux lois contre les crieurs publics, contre les associations politiques, contre la presse et le jury (législation de septembre). Sa conduite parlementaire pourra être facilement appréciée, quand nous aurons dit qu'il fut l'un des signataires du Compte-rendu (1832).

M. Faure a pris plusieurs fois la parole : il a été rapporteur de la proposition de M. Roger (du Loiret), relative à la liberté individuelle ; il a défendu le droit de pétition contre la proposition Jouffroy, et c'est lui qui, en 1833, à propos du projet de loi tendant à modifier le Code pénal, a présenté et fait adopter l'amendement relatif aux circonstances atténuantes en matière criminelle.

Réélu à la législature en 1834, il échoua à la suivante, grâce aux menées d'une administration qui ne voulait que des instruments dociles et des complices éhontés ; il fut vaincu par son concurrent, M. le comte d'Hauterive, qui a été longtemps sous-directeur aux Archives, et dont la complaisance au pouvoir a été aussi absolue que permanente.

Rentré dans la vie privée, ce citoyen, fort du témoignage de sa conscience et de l'estime de ses compatriotes, servit encore la chose publique, soit en continuant à exercer sa noble profession d'avocat, soit en siégeant au Conseil général de l'Isère, dont il était membre depuis 1833, c'est-à-dire depuis l'époque où, pour la première fois, il fut renouvelé par voie d'élection. Dans cette assemblée, qu'il a eu constamment l'honneur de présider, et où il a exercé une légitime influence, on l'a vu plein de sollicitude pour les intérêts ruraux et matériels du département; toutes les propositions de progrès et de réforme sérieusement admissibles ont trouvé en lui un avocat éclairé et fermement convaincu.

ARDÈCHE [1].

M. VALLADIER aîné, maire de Vallon, membre du Conseil général, président du Comité agricole de Largentières, né à Vallon, le 20 novembre 1798.

M. Valladier descend d'une famille de gens de robe. Son grand-père, avocat distingué, fut nommé membre de la Convention et eut assez de désintéressement pour refuser cet honneur. Il fut remplacé par Gorion d'Antraigues, suppléant.

En l'an VI, le père du citoyen Valladier fut nommé au Conseil des Cinq-Cents.

M. Valladier est depuis 1830 maire de Vallon, distinction que lui valurent à cette époque sa réputation de dévouement au peuple et ses opinions libérales. Ces opinions, il les a toujours conservées, comme électeur et comme membre du Conseil général. Ce fut lui qui, en 1845, mit en avant, au Conseil général de l'Ardèche, la question de la réforme électorale.

En Février, il proclama la République et déposa aux mains du peuple l'écharpe de maire, qui lui fut rendue par acclamation.

Sans croire encore de la République venue, M. Valladier l'espérait dans un avenir prochain. Homme sincère avant tout, il a nettement expliqué ses principes; il est prêt à défendre la République avec toutes ses forces, avec tout son courage; car il comprend dans leur acception républicaine ces trois mots inscrits au drapeau : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

La *Liberté* sans *licence*,

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants de l'Ardèche n'a pas été publié.

L'*Égalité* sans *niveleurs*;
La *Fraternité* sans *loi agraire*.

M. Valladier a le titre d'avocat, mais il n'exerce pas. Il a donné ses soins à l'agriculture, et, mettant une belle intelligence au service d'une science utile, il a fait faire à l'industrie agricole des progrès sérieux. Il s'est appliqué surtout à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie, et, grâce à ses soins, cette branche si importante de l'industrie agricole s'est grandement améliorée dans son pays.

M. Valladier est un homme pratique et, dans un gouvernement républicain, de tels hommes sont précieux.

M. CHAMPANHET est âgé de 52 ans. Il est né au Pont-d'Aubenas (Ardèche), le 26 novembre 1796.

Il est fils d'un négociant devenu agriculteur et exploitant ses propriétés. Sa mère, Mlle Blachieu, était fille d'un receveur de l'enregistrement et des domaines.

M. Champanhet est maire de la ville d'Aubenas depuis vingt ans. Nommé sous le ministère de M. de Martignac, il donna sa démission au moment des ordonnances de Juillet 1830; il fut immédiatement renommé.

Pendant le long exercice de cette magistrature, M. Champanhet s'est montré bon administrateur, libéral, sincère, constitutionnel, ami du progrès. Il ne s'est jamais prêté à aucune des vues préfectorales qui tendaient à donner aux élections du département une direction rétrograde.

Membre du Conseil général pour le canton d'Aubenas, par deux nominations successives, il y fut nommé deux fois secrétaire-général.

M. Champanhet arrive à l'Assemblée nationale avec des idées franchement républicaines. La loyauté bien connue de son caractère, l'excellence de ses sentiments patriotiques, que n'entachent ni faux enthousiasme ni projets d'ambition personnelle, lui assurent une position honorable et distinguée à l'Assemblée.

M. DAUTHEVILLE (François) est né le 8 mai 1792, à Chaleunon (Ardèche). Colonel du 3e régiment du génie, c'est un brave militaire qui a vaillamment fait nos grandes guerres et qui est en outre connu pour sa science. Nous ne croyons pas que M. Dautheville ait des opinions bien tranchées; mais il compte 40 ans de service et 13 campagnes; ces titres en valent bien d'autres.

M. CHAZALLON est issu d'une honorable famille de propriétaires cultivateurs, de Desaignes (Ardèche), où il est né, le 17 nivôse an X.

A dix-huit ans, poussé par le génie de l'étude, par une passion naissante pour l'astronomie, il parvint à apprendre les mathématiques sans professeur, et il entra à l'Ecole Polytechnique sans autre secours que cette laborieuse et énergique préparation. M. Chazallon est ainsi devenu ingénieur hydrographe de la marine et s'est distingué dans sa carrière.

En 1837, le ministre ordonnait l'impression d'un mémoire où M. Chazallon proposait l'emploi du son pour mesurer les longues *bases* en mer ou à terre. — En 1838, il montra le parti qu'on pouvait tirer de la *mécanique céleste*, pour prédire longtemps à l'avance la hauteur de la mer dans un port déterminé. Depuis cette époque, il a imaginé et fait construire des machines qui notent elles-mêmes toutes les phases du mouvement ascensionnel de la mer, et il a continué la publication de l'*Annuaire des Marées*. Il a, en outre, signalé, en 1839, l'existence, inaperçue jusqu'alors, de diverses ondes qui expliquent le singulier phénomène de la longue *tenue du plein* dans le port du Hâvre et qui prouvent que cette précieuse propriété ne peut être altérée par les divers travaux que l'on exécutera dans cette localité. Enfin, en 1847, M. Chazallon fit un acte de bon citoyen, en disant, dans la préface de l'*Annuaire des Marées*, qu'il vaudrait mieux dépenser notre argent en travaux hydrographiques exécutés sur nos propres côtes que sur celles d'Italie. Le ministre Montebello fit supprimer cette préface et les frais de bureau de l'ingénieur.

La carrière politique de M. Chazallon ne date que d'hier ; mais ce citoyen sera à l'Assemblée nationale ce qu'il a été toute sa vie, un homme énergique, un travailleur infatigable. Il prouvera son dévouement au pays par des actes plutôt que par de longs discours. Il pense que le mot République ne doit pas être une simple substitution au mot Monarchie. Son vote, sa parole sont acquis aux principes généreux, aux conséquences fécondes de la triple devise de liberté, d'égalité et de fraternité républicaines.

M. LAURENT est né, le 4 septembre 1793, à Saint-Andriol, d'une famille honorable. Il se destina au barreau. Il conquit le diplôme de licencié, après des examens qui témoignèrent de son application et de son intelligence remarquables. Il avait étudié le droit et la jurisprudence, non-seulement dans leurs dogmes

dans les règles de leurs théories, mais encore dans leurs analogies avec la philosophie et l'histoire.

Élevé dans les principes de la Révolution de 1789, M. Laurent, avec la grande majorité du barreau français, applaudit à la Révolution de 1830, qui était en quelque sorte la conséquence et le complément de la première. Il fut un de ceux qui, à Privas, contribuèrent de plus efficacement à régler et à diriger le mouvement; un de ceux qui rendirent le plus de services à l'ordre et à la sécurité publique, en organisant la garde nationale. Dès les premiers jours qui suivirent la victoire populaire de Février, il fit partie du conseil municipal, où son concours a été aussi actif qu'utile.

Il avait traversé toute la Restauration en restant constamment fidèle au drapeau républicain, en travaillant dans les sociétés secrètes à miner le trône vermoulu du despotisme royal.

En 1815 il joua le rôle de soldat, comme fédéré parisien. Il avait été chargé de présenter une adresse à l'Empereur, au retour de l'île d'Elbe. En 1816 il étudiait le droit à Grenoble, et s'y fixait comme avocat en 1820.

Il y rédigeait alors avec un autre vétéran de la liberté et son collègue à l'Assemblée, M. Crépu, le *Journal libre de l'Isère*, feuille qui n'abandonna jamais les principes démocratiques. Toute la France républicaine se rappelle encore que M. Laurent fut traîné aux assises de l'Isère (qui l'acquittèrent) pour un article plein d'une juste et loyale indignation contre la Chambre des députés, refusant d'admettre l'abbé Grégoire dans son sein.

Il a publié, en 1825, un *Résumé de l'Histoire du Dauphiné*; en 1826, un *Résumé de l'histoire de la philosophie*; en 1827, une *Notice biographique sur Napoléon*; en 1828, une *Réfutation républicaine de l'Histoire de France de l'abbé de Marigaillard*. Dans ce dernier ouvrage, le mot de Cambacérès, rappelé par Napoléon, sur Robespierre : *C'est un procès jugé et non plaidé*, servit de texte au premier essai de plaidoirie qu'on eût osé tenter en faveur de l'homme du Comité de salut public.

Tant d'études et de travaux n'avaient pas épuisé l'activité de cette vigoureuse intelligence. A mesure au contraire qu'elle s'attaquait à de nouveaux labeurs, elle devenait plus capable de nouvelles entreprises. En 1829, M. Laurent ne craignait pas de s'aventurer dans le vaste domaine des spéculations les plus abstraites et les plus hardies de la philosophie. Il avait été un de ces esprits impressionnables au plus haut degré, sensibles à toutes les conceptions qui portent en elles, soit au fond, soit à la surface, le cachet du sublime.

Il s'était épris d'un vif enthousiasme pour les doctrines de l'illustre Saint-Simon. Son zèle pour la parole de ce maître fut sans égal, et le porta jusqu'à fonder, sous le titre de *l'Organisateur*, une feuille périodique destinée à propager et à vulgariser cette parole, qui a eu le triple malheur de n'être pas du tout, d'être trop et de n'être pas assez comprise. Non-seulement il prêcha, par écrit, dans ce journal, les doctrines saint-simoniennes, telles qu'il les concevait; mais encore il en répandit autant qu'il le put, de vive voix, l'évangile.

Il les aimait trop, d'ailleurs, pour y voir ce que d'autres disciples y trouvèrent bientôt. Ce qui se présentait à son esprit avec le caractère doublement respectable d'une doctrine sociale et d'un dogme religieux ne pouvait jamais être pour lui le point de départ de folles divagations, et le moyen d'intrigues de toute sorte. Aussitôt qu'il vit l'*école* entrer dans des voies fausses et funestes, s'égarer, par la spéculation, dans l'absurde, et, par la pratique, dans le ridicule et l'odieux, il l'abandonna sans retour. En 1832, l'adepte fervent et convaincu avait brûlé l'idole dans son esprit et dans son cœur.

En 1834, il rédigeait à Nîmes *le Progressif du Gard*; il venait, en 1835, à Paris, pour la défense des accusés d'avril, et retournait, en 1837, à Nîmes, exercer la profession d'avocat. Sous le ministère du 1er mars, en 1840, il acceptait une place de juge à Privas, et publiait une histoire de Napoléon, illustrée par Horace Vernet. Enfin, en 1848, il était président de la Commission départementale, commissaire du Gouvernement, et député des Hautes-Alpes à l'Assemblée nationale.

On se rappelle qu'au projet de loi prononçant le bannissement de la branche cadette des Bourbons, M. Laurent a proposé un amendement ayant pour objet de faire disparaître du texte de la sentence de proscription le mot « *à perpétuité.* » Cet amendement n'ayant pas été mis aux voix par suite d'un malentendu, M. Laurent s'est abstenu de voter le projet.

M. ROYOL (Jean) est né à Tournon, département de l'Ardèche, le 14 mars 1796, de père et mère agriculteurs devenus commerçants.

Dès ses premières années, il se fit remarquer par sa bonne conduite et son intelligence.

Au collége de Tournon, où il fit des études de la manière la plus brillante, il était le modèle de la jeunesse.

Licencié en droit, il débuta en 1821 dans la carrière du barreau, et fut bientôt compté au nombre des premiers avocats du tribunal

de Tournon. Il se montra, quoique sans fortune, d'un désintéressement rare.

Plus tard, juge de paix de son canton, puis, en 1833, appelé, sans aucune demande de sa part, à la présidence du tribunal de Tournon, il fit disparaître en quelques années, par des veilles sans nombre et un travail incessant, un arriéré considérable de procès, et parvint à déraciner une foule d'abus.

Des présidences dans des chefs-lieux de départements lui furent offertes; mais il ne voulut jamais quitter sa ville natale.

Entouré de l'estime de ses concitoyens, adoré du pauvre, qui a toujours trouvé en lui un ami, un frère, la population ouvrière de Tournon, qui le nommait son père, et tous les autres habitants de son département, lui ont donné un éclatant témoignage de leur confiance, en l'appelant spontanément à l'Assemblée nationale.

Il a accepté comme un devoir, et par pur dévouement, cette importante mission, qu'il n'a pas sollicitée.

Enfant du peuple, fils de ses œuvres, ami de toutes les libertés publiques, désireux de voir améliorer et assurer le sort des travailleurs, il veut franchement et loyalement la République fondée sur de larges bases démocratiques, dégagée de tout esprit de privilége.

Du jour de son élection, il déclara qu'il renonçait en faveur de l'État, pendant la session de l'Assemblée nationale, à son traitement de président.

M. ROUVEUR est né à Annonay (Ardèche). Il a 50 ans. Il appartient à une honorable famille d'ouvriers mégissiers.

Ouvrier lui même, dès son plus jeune âge, c'est par sa conduite, son travail, ses veilles, qu'il est parvenu à acquérir une fortune assez considérable, dont il a toujours fait et fait encore le plus noble usage.

C'est un homme de cœur, animé des intentions les plus droites. et d'un véritable amour du bien public.

Il doit son mandat législatif, en très-grande partie, à l'influence des légitimistes et du clergé.

Quant à ses opinions, elles sont celles de l'honnête homme, ayant la conscience de tous ses devoirs.

M. SIBOUR est né dans le département de l'Ardèche, en 1800.

C'est un digne ecclésiastique, dans toute l'acception du mot.

Il est plein de science, de charité et de patriotisme.

Il est surtout l'ami du pauvre.

M. MATHIEU, ancien avocat, président du tribunal civil de Largentière, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1793.

De 1826 à 1831, M. Mathieu était l'avocat le plus occupé de son arrondissement.

Connu pour ses opinions libérales, il fut nommé président du tribunal de Largentière.

En 1834, il fut envoyé à la Chambre; mais son élection fut cassée, faute par lui d'avoir justifié du cens d'éligibilité.

Réélu en 1838, les électeurs ont constamment, depuis, renouvelé son mandat.

M. Mathieu était considéré à la Chambre comme un homme d'un caractère hautement indépendant.

Il a pu donner ses votes aux partis, — il ne s'est jamais donné lui-même.

Le député de Largentière est un de ces hommes qui ne relèveront que de leur conscience.

ARDENNES.

M. TALON (49,375 voix) est né à Valenciennes, le 8 juillet 1810.

Les antécédents politiques de M. Talon n'existent pas encore; c'est la première fois que le suffrage de ses concitoyens l'appelle à faire partie d'une assemblée législative; cependant ses opinions, toujours invariables, ont été celles d'une opposition avancée.

Son père, juge de paix à Valenciennes, obtint, grâce à la considération dont il jouissait, une bourse pour ses enfants au collége de Douai, en 1829. M. Talon entra à l'Ecole Polytechnique, en 1830. Il partagea pendant la révolution les dangers de ses camarades. En 1831, il sortit de l'Ecole comme officier d'artillerie. Mais la carrière militaire n'offrait alors qu'un avancement peu rapide, un avenir étroit, et le jeune officier donna sa démission en 1835; il était alors lieutenant en premier.

Il voulut se consacrer à une science utile et se donna à l'agriculture, que trop de capacités dédaignent.—M. Talon n'est pas peut-être un républicain de vieille date; mais, ce qui vaut tout autant et souvent davantage, c'est un républicain sincère, un homme d'une inébranlable conviction, vierge de toute connivence honteuse avec le passé, pur de toute faveur. Il a dit:

« Je veux aujourd'hui sincèrement la république; mais je la veux avec toutes les garanties d'ordre dont tous les hommes honnêtes veulent qu'elle soit entourée.

M. BLANCHARD (46,706 voix). — La Révolution de Février l'a trouvé avocat et maire de Sedan.

Il est difficile de jouir d'une meilleure réputation que M. Blanchard. Tous ceux qui le connaissent s'accordent à trouver en lui une grande probité politique. Sincèrement républicain, il appuiera de toute son autorité les véritables institutions républicaines et maintiendra de toutes ses forces l'ordre dans la liberté.

M. PAYER (46,646 voix) est né à Asfeld, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Rethel, le 3 février 1818. — C'est un jeune homme d'une belle espérance. Secrétaire de M. de Lamartine, il a dû les nombreux suffrages qu'il a obtenus moins au patronage du ministre des affaires étrangères qu'à son propre mérite. Son instruction est réelle, son élocution facile et brillante, peut-être même trop brillante. Ses débuts dans la carrière politique ont été très-heureux et ses progrès excessivement rapides; mais l'on peut dire qu'il justifie toutes les prévenances de la fortune. M. Payer, depuis la réunion de l'Assemblée nationale, par un sentiment fort louable de délicatesse, s'est démis de toute fonction politique, par une lettre adressée à M. de Lamartine, et pleine des sentiments les plus élevés.

Pour obéir aux vœux de sa famille, M. Payer s'était d'abord livré à l'étude du droit et fait recevoir avocat. Mais bientôt son goût pour l'histoire naturelle l'emporta; il quitta le notaire chez lequel il travaillait, se fit recevoir docteur ès-sciences et concourut pour une place d'agrégé près les facultés des sciences. Nommé, le 4 octobre 1840, il fut appelé, quatre jours après le concours, à fonder dans la faculté des sciences de Rennes, nouvellement créée, l'enseignement de la minéralogie et de la géologie.

L'année suivante, M. Payer fut rappelé à Paris pour suppléer M. de Mirbel à la Sorbonne et faire le cours de botanique à l'École Normale. Depuis huit ans il remplissait ces fonctions lorsque la Révolution de Février éclata. M. Payer, abandonnant momentanément ses études, alla à la Chambre des députés et à l'Hôtel-de-Ville. Il assista à cette délibération intime dans laquelle la République fut proclamée et les divers ministères distribués. Il passa trois nuits et trois jours, sans quitter, avec les membres du Gouvernement provisoire, faisant l'office de secrétaire. Ce n'est que quand le danger fut passé, quand l'Hôtel-de-Ville, selon les expressions de M. Lamartine, ne pouvait plus devenir le tombeau de ceux qui y étaient venus conquérir la République, qu'il accepta les fonctions de chef du cabinet du ministre des affaires étrangères.

M. MORTIMER-TERNAUX (37,366 voix), ancien maître des requêtes en service ordinaire, ancien membre du Conseil général de la Seine, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1808.

Il est le neveu du célèbre manufacturier Ternaux. — Nommé, en 1830, membre de la Commission des récompenses nationales et successivement auditeur au Conseil d'État, puis maître des requêtes, il fut envoyé à la Chambre de 1842 par les électeurs de Réthel.

Il a successivement été du parti conservateur et du parti de la gauche dynastique.

C'est en 1845 que M. Mortimer-Ternaux entra dans l'opposition. Il fut réélu en 1846.

M. TOUPET-DESVIGNES (29,655 voix) est né à Givet, d'une honorable famille.

M. Toupet-Desvignes était resté étranger à la politique jusqu'aux événements de Février. Il est plus que probable qu'il n'est pas républicain de la veille. Ce que l'on peut affirmer, c'est que le caractère honorable, sincère, indépendant, probe et désintéressé de cet excellent citoyen, donne à la liberté et à l'ordre toutes sortes de garanties. M. Toupet-Desvignes a une belle fortune.

M. DRAPPIER (29,005 voix) est né à Houard, arrondissement de Vouziers, le 15 février 1811.

Notaire depuis longtemps à Sedan, M. Drappier a obtenu, par sa probité, son intelligence des affaires et son caractère froid, une réputation d'homme honnête et capable. Comme homme politique, ses antécédents sont absolument nuls; mais l'on peut être certain qu'il se montrera dans la vie publique ce qu'il s'est montré dans la vie privée.

Son père, ancien marchand de bois, se signala dans notre première révolution par son extrême patriotisme.

M. Drappier est membre du Conseil général du département.

M. TRANCHART (25,365 voix) est né à Vouziers, d'une famille bourgeoise.

M. Tranchart est un magistrat des plus honorables, parvenu, par son seul mérite et après avoir franchi les degrés hiérarchiques, au poste honorable de président du tribunal de Vouziers.

A l'exception de M. Robert, dont nous allons parler, le département des Ardennes a choisi pour ses représentants des hommes qui, jusqu'à cette époque, étaient restés étrangers à la politique. Il s'est tourné systématiquement vers des hommes dont la vie privée

et publique fussent à l'abri de tous reproches. A ce titre, personne assurément n'avait plus de droits que M. Tranchart aux suffrages de ses concitoyens. Sa grande érudition et son intelligence éprouvée le rendent digne de figurer parmi les membres les plus éclairés de l'Assemblée nationale. Il a toute l'énergie de l'homme de bien, et si, dans les relations ordinaires, on lui reproche un peu de faiblesse ou trop de condescendance, jamais il ne se laisse pour cela entraîner, dans la vie publique, à aucune pusillanimité. Son concours est d'ailleurs complétement acquis aux hommes qui voudront sincèrement la véritable république, c'est-à-dire, la démocratie dans l'ordre, dans la liberté et dans le progrès social.

M. ROBERT (Léon—21,914 voix) est âgé de 34 ans; il est propriétaire à Voncy, près Vociscen. — Né d'un sang régicide, il a hérité des traditions démocratiques de sa famille. Son grand-père siégeait à la Convention. Son père, après avoir lutté sous la Restauration, a siégé à la Chambre jusqu'en 1834. Il fut un des signataires du Compte-rendu. Il a été remplacé par M. Lavocat, à ces élections réactionnaires qui privèrent le pays de tant d'hommes patriotes et indépendants au profit des partisans, ou plutôt des participants d'un système corrupteur et corrompu.

Léon Robert, ne pouvant utiliser son vote dans son arrondissement, où la candidature de M. Lavocat avait été assise sur les bases qu'on vient d'indiquer, vint, avec de nombreux amis, élire domicile dans l'arrondissement de Sedan, et combattre, avec les patriotes de cet arrondissement, l'élection de M. Cunin-Gridaine.

Venu à Paris pour les événements de Février, il se tint pendant huit jours auprès de ses amis, au *National* et à l'Hôtel-de-Ville. Lorsque la République lui parut invincible à Paris, il retourna dans son département, fonda un journal démocratique qu'il rédigea presque seul pendant deux mois; constitua un comité républicain, dont il fut élu d'acclamation président provisoire. Le comité cantonal d'Astigny fit de la propagande démocratique, et instruisit les habitants des campagnes sur leurs devoirs de citoyens, sur leurs droits électoraux.

Après avoir fait une guerre acharnée à l'ancien ordre de choses, il n'avait pas cru devoir produire de profession de foi aux élections dernières. Les électeurs ont compris ce sentiment de dignité.

Cependant son élection a eu l'honneur d'être vivement combattue par une ligue d'anciens conservateurs et de légitimistes, qui, en désespoir de cause, avaient cru devoir inventer une candidature pour un Odilon Barrot.

Léon Robert siége à gauche. Il n'acceptera pas de fonctions publiques, et il surveillera les réactionnaires, pour combattre aussi énergiquement ceux qui auraient des tendances monarchiques que ceux dont les entreprises seraient attentatoires à l'ordre.

Il a été nommé, dans la séance du 5 mai, second secrétaire de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale comptera ainsi dans Léon Robert un membre actif, résolu, sincèrement et sympathiquement attaché à notre jeune République, sans autre ambition que celle de servir honorablement la patrie.

ARIÉGE.

M. ANGLADE (Clément—43,971 voix) est né à Urs en 1801.

M. Anglade, avocat, appartenait à la Chambre des députés en 1833 et 1834. Il siégeait à l'extrême gauche. Il est un des premiers qui aient réclamé la réduction de l'impôt du sel. Personne n'a oublié que M. Anglade s'est récusé, lors du procès du journal la *Tribune*, traduit devant la Chambre des Députés, et qui eut pour un de ses défenseurs M. Marrast. M. Anglade n'est donc pas un républicain du lendemain; la veille, pour lui, est à quinze ans de date. Nous sommes d'ailleurs fort loin de prétendre que les républicains du lendemain ne peuvent jamais valoir les républicains de la veille; nous voulons simplement dire que la loyauté des convictions démocratiques de M. Clément Anglade ne peut pas même être suspectée.

M. DARNAUD (33,201 voix), conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, est né en 1798.

En 1830, il était avocat à Toulouse.

La Révolution de Juillet le fit successivement procureur du roi et conseiller à la Cour royale.

C'est en 1842 que l'arrondissement de Pamiers lui donna ses suffrages.

On le croyait conservateur; mais, après avoir hésité, à la Chambre, M. Darnaud vota décidément avec l'opposition. Il alla siéger au côté gauche et combattit sous la bannière Thiers et Odilon Barrot.

M. Darnaud n'a parlé qu'une seule fois. Il ne passait pas pour être assidu aux travaux parlementaires.

M. DURIEU (Xavier — 32,253 voix), est né en 1808, dans le département de l'Ariége, à Castillon, d'une famille pauvre.

Il débuta dans la presse comme rédacteur du *Siècle*. Ses travaux

philosophiques à la *Revue des Deux-Mondes*, une collaboration active au *Temps* firent connaître son nom, et le conduisirent à la direction du *Courrier Français*.

Il a beaucoup écrit sur l'Espagne; mais, nous le croyons du moins, il ne l'a jamais visitée.

Depuis qu'il est rédacteur en chef du *Courrier Français*, ce journal est devenu de plus en plus démocratique. Quels qu'en soient l'objet et la tendance, la polémique de M. Xavier Durieu est en général très-vive et très-agressive. Le style en est d'ordinaire facile et correct. M. Durieu est l'homme de Paris qui noircit le plus rapidement un carré de papier.

Comme directeur de journal, il ne s'est point concilié les sympathies des gens de lettres. Nous ne savons s'il en est coupable. Nous aimons tous nos priviléges; mais la race des écrivains a généralement la peau très-chatouilleuse.

Depuis la Révolution de Février, le nom de M. Durieu s'est trouvé mêlé à une intrigue politique qui ne s'est pas expliquée. Au moment où M. Taschereau publiait dans sa *Revue rétrospective* le fameux document qui dévoilait Blanqui comme un traître, une entrevue avec quelques membres du Gouvernement provisoire fut proposée à ce même Blanqui, par le rédacteur du *Courrier Français*. La cause, l'objet et le but de cette proposition sont restés des énigmes.

M. ARNAUD, (29,515 voix) a 31 ans. Il est né à Saint-Girons (Ariége).

C'est un jeune homme doué des plus heureuses qualités du cœur et de l'esprit. Après avoir fait de solides études, il a embrassé la carrière des lettres, où il s'est fait connaître par d'utiles et importants travaux.

Il a particulièrement traité les questions religieuses. Il règne dans ses écrits une philosophie saine et élevée.

Il est sincèrement républicain, démocrate par instinct et par conviction.

M. CASSE (22,289 voix), originaire du département de l'Ariége, est né à Marseille en 1791.

Entré à l'École Polytechnique en 1808, il a pris du service dans le génie militaire, auquel il a appartenu jusqu'en 1824.

Officier distingué, M. Casse a laissé dans cette arme les souvenirs les plus honorables. Rentré dans la vie privée, il s'est occupé d'agriculture, ou, comme il le dit beaucoup trop modestement lui-

même, il s'est fait *paysan;* — paysan de l'Arriége, soit, mais non pas paysan du Danube.

M. Casse est en effet un homme du monde dans toute l'acception du mot. Seulement, la parfaite distinction de ses manières ne lui enlève rien de la franchise, de la loyauté, de l'énergie des convictions démocratiques qui auront toujours en lui un défenseur plein de zèle et de désintéressement.

M. TH. VIGNE (21,513 voix) est né à Pamiers (Arriége), en 1812.

C'est un avocat distingué du barreau de Pamiers. Son grand-père *était* conseiller au sénéchal de cette ville, où le premier, en 89, il proclama la république. Son père, président du tribunal civil, a toujours professé des opinions républicaines très-avancées.

On peut donc dire ainsi que M. Vigne est né républicain. Son éducation, ses idées ont d'ailleurs toujours été dirigées vers les tendances démocratiques.

Le Gouvernement provisoire l'a nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Pamiers. Il a rempli ces difficiles fonctions avec autant de tact que d'énergie, partant à l'entière satisfaction de ses administrés, qui, d'emblée, à son insu, sans qu'il sollicitât cet honneur, l'ont porté spontanément et d'eux-mêmes à l'Assemblée nationale.

M. GALY-CAZALAT (15,907 voix), né à Saint-Girons, le 6 juillet 1799, est fils d'un honorable propriétaire de ce canton.

C'est un ancien élève de l'École Polytechnique.

Ex-professeur des sciences physiques-mathématiques au lycée de Versailles, il s'y fit remarquer par un enseignement dont on garde le souvenir, et qui lui valut les distinctions les plus honorables.

Devenu, plus tard, ingénieur civil, M. Cazalat inventa plusieurs machines et appareils des plus utiles et des plus admirablement conçus, notamment la première voiture à vapeur qu'on ait vue courir sur les routes communes de France.

Républicain sincère et convaincu, sinon enthousiaste, il s'occupera surtout à la Chambre de l'organisation du travail, question qu'il a sérieusement étudiée. Homme pratique et d'application, il ne se perdra jamais dans les théories nébuleuses qui ont séduit et égaré tant d'esprits.

M. Cazalat parle avec facilité, et, sans avoir peut-être ce qu'on appelle vulgairement de l'éloquence, il est parfaitement capable d'occuper honorablement la tribune.

AUBE.

M. LIGNIER (61,484 voix) a 42 ans. Il est né à Pouy (Aube) en 1805. — Il a exercé la profession d'avocat à Troyes, jusqu'à l'époque où, s'étant par son travail fait une honorable indépendance, il se consacra aux fonctions publiques.

Peu d'hommes ont acquis plus de titres à la confiance et aux sympathies de ses concitoyens que M. Lignier. Tout entier aux devoirs qu'il s'était imposés par amour du bien public, il a toujours lutté avec un courage et une fermeté au-dessus de tout éloge contre tous les envahissements d'un pouvoir corrupteur. Poussant le libéralisme et la générosité de ses opinions jusqu'à l'abnégation la plus absolue, il sut résister à toutes les séductions à l'aide desquelles on voulait enchaîner ses idées trop avancées.

Depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale, il a pris une honorable part aux discussions de la tribune.

M. MILLARD (Jean-Auguste — 46,268 voix) est né à Troyes, le 11 nivôse an X (1er janvier 1802).

Il est le fils d'un négociant de Troyes, et a exercé lui-même la profession de son père, jusqu'en 1835. Il habite Paris depuis 1480, et il s'est retiré dans cette ville pour y surveiller l'éducation de son fils.

M. Millard n'a jamais rien publié, rien écrit. Sous la Restauration, il appartenait à l'opinion libérale avancée. Il devint républicain peu de temps après la Révolution de 1830, quand il eut compris dans quelle voie était fatalement entraîné le gouvernement de la France.

A Troyes, après 1830, Millard a été un des premiers à lever l'étendard de la nouvelle opposition, et à protester contre la candidature, à la députation de l'Aube, de Casimir Périer, alors premier ministre. Depuis ce moment, tout en repoussant de folles tentatives d'insurrection, il appela de tous ses vœux l'établissement du gouvernement républicain. Il rêvait encore une révolution pacifique, lorsque les fautes accumulées du pouvoir lui eurent démontré qu'une insurrection serait inévitable.

Il était un des souscripteurs du Banquet du XIIe arrondissement, et, pendant les journées des 22, 23, 24 février, il remplit scrupuleusement ses devoirs de patriote.

La République proclamée, de nombreux amis vinrent lui offrir la candidature de l'Aube, et, malgré ses refus réitérés, divers comités l'ont maintenu sur leur liste de candidats.

Son nom est sorti de l'urne électorale sans qu'il ait fait aucune profession de foi. Il a été accepté par les électeurs de l'Aube comme républicain de vieille date, et voulant toutes les justes conséquences de la Révolution du 24 Février.

En effet, après sa nomination, il écrivait à quelques amis, ses concitoyens :

« Vous avez cru tout à la fois à la fermeté de mes principes ré-
« publicains et à ma modération.

« Avec l'aide de Dieu, je ne trahirai pas cette confiance, car je
« veux une république calme, pure et forte; je la veux avec l'ordre,
« avec le respect de tous les droits acquis dont le maintien ne sera
« pas en opposition avec les mots de *Liberté*, d'*Egalité* et de
« *Fraternité*.

« La victoire du peuple a préparé une ère nouvelle, et j'ai compris
« avec vous que les représentants de l'Assemblée nationale avaient
« reçu la sainte mission de la fonder sur des bases inébranlables.

« Donc, avant tout, respect à la famille, respect à la propriété, ces
« deux soutiens de tout ordre social; économie dans l'administra-
« tion, probité dans ses agents. Ami du peuple, j'ai toujours voulu
« l'amélioration de sa condition morale par l'éducation, de sa con-
« dition matérielle par la suppression des charges qui pèsent sur
« lui, et par tous les moyens qu'indiquerait progressivement l'ex-
« périence, et que ne désavoueraient ni la justice ni la morale. »

Millard a toujours suivi la politique du *National*.

M. GAYOT (Amédée — 43,132 voix) est âgé de 41 ans. Il est né à Troyes le 2 juillet 1806. — Son père fut secrétaire général de la préfecture de l'Aube jusqu'en 1814. Il mourut après l'invasion, en laissant un noble et bel héritage d'estime, d'honneur et de considération, fruit d'une longue carrière consacrée au bien public.

Le jeune Gayot fut d'abord élève du collége de Troyes, puis fut envoyé à Paris pour y finir ses études au collége Louis-le-Grand, où il obtint les plus brillants succès. Il fut même lauréat au concours général.

Reçu bachelier en 1824, il suivit les cours de droit de la Faculté de Paris, et se fit recevoir avocat. Sa santé, alors chancelante, ne lui permit pas d'exercer cette profession, à laquelle il se destinait. Il ne sortit de la vie privée que pour répondre à la confiance de ses concitoyens, qui, connaissant son désintéressement et le libéralisme de ses opinions, le nommèrent successivement membre du Conseil municipal et du Conseil d'arrondissement.

Économiste distingué, M. Gayot fait partie de la Société d'agriculture, dont il est depuis longtemps le secrétaire.

Comme homme politique, il réunit toutes les conditions d'un bon patriote, dévoué aux développements des institutions républicaines, et doit apporter, dans un grand nombre de questions spéciales, notamment celles relatives à l'agriculture, l'autorité de sa parole et de son expérieuce. Chez lui le courage, l'énergie de caractère, un jugement sain et une profonde appréciation des choses et des hommes dominent au plus haut degré.

M. STOURM (82,294 voix), avocat à Paris, ancien magistrat, membre du conseil général de l'Aube, est né en 1797.

Il était premier président de la Cour royale de Metz sous la Restauration.

M. Stourm fut successivement nommé substitut près le tribunal civil de Troyes et près celui de Paris.

Destitué pour avoir signé l'acte d'association nationale contre le retour des Bourbons, il a publié, en collaboration avec M. Gillon, député, le *Code des municipalités*.

Les électeurs de Troyes lui ont remis leur mandat en 1837. Il s'est assis au centre gauche.

Il a pris part à la discussion de la loi des sucres, qui lui a fourni en outre le sujet d'une brochure où il plaide chaudement la cause de l'industrie indigène.

Toutes les questions d'intérêt social ont été autant de sujets d'étude pour le député de Troyes.

M. Stourm jouissait, à la Chambre, tant par son esprit que par son caractère, d'une considération méritée.

M. DELAPORTE (33,524 voix) a 52 ans. Il est né à Troyes en 1796.

Fils d'un pharmacien qui a laissé dans cette ville les plus honorables souvenirs, M. Delaporte, après avoir terminé avec succès ses études au collége de Troyes, a suivi, à Paris, pendant quatre années, les cours de pharmacie, puis a exercé à Troyes, jusqu'en 1838, la profession de son père.

Dès cette époque, ce courageux citoyen se voua entièrement au service de son pays. Il fut successivement nommé membre du Conseil municipal et du Conseil général du département de l'Aube. Il a constamment fait preuve, dans ses fonctions, d'une grande indépendance d'opinion et de caractère. Libéral jusqu'au désintéressement le plus absolu, animé des sentiments du patriotisme le plus

éclairé, ami sincère et intelligent des idées républicaines dans les limites d'une sage application, il avait sa place marquée au sein de la représentation nationale.

M. GERDY aîné (Pierre-Nicolas — 30,994 voix), professeur à la Faculté de médecine de Paris, est né à Loches (Aube), le 1er mai 1797.

Élevé à l'ombre des palmes de Marengo, M. Gerdy avait seize ans lorsqu'il vint à Paris suivre les cours de médecine, et, à l'époque de l'invasion étrangère, il entrait, en qualité d'élève externe, à l'hôpital Saint-Louis, transformé en hôpital militaire.

Pendant les Cent-Jours, il s'engagea dans une compagnie d'artilleurs volontaires qui s'était formée à l'Ecole de médecine, et s'y appliqua à des manœuvres militaires jusqu'aux désastres de Waterloo, qui le rendirent à la Faculté.

Travailleur opiniâtre, en 1815 et en 1817 il se présentait au concours pour l'internat des hôpitaux et y éprouvait deux échecs consécutifs, dont à bon droit on s'étonne en voyant le même élève obtenir, en 1816, l'accessit unique d'anatomie, et faire, en 1817, à vingt ans, un cours public d'anatomie et de physiologie.

En 1820, toujours au concours, il fut nommé élève naturaliste du gouvernement; en 1821, professeur de la Faculté. Docteur en 1823, il était agrégé en 1824, et l'année suivante chirurgien du bureau central.

En 1828, il entra à l'hôpital de la Pitié en qualité de chirurgien en second, et à l'hôpital Saint-Louis, avec le même titre, en 1830.

En 1830, la chaire de professeur d'anatomie appliquée à la peinture et à la sculpture étant devenue vacante à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Gerdy la sollicita; mais, malgré ses titres, malgré le vœu hautement exprimé des élèves, M. Gerdy vit donner la chaire à M. Emery, neveu de M. Hersent. Les élèves réclamèrent auprès de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique. M. Gerdy, lui-même, demanda que la chaire fût mise au concours, et nous pouvons affirmer qu'il aurait été fait droit à ces réclamations, si M. Casimir Périer n'eût fait impérieusement confirmer la nomination de son compatriote et de son médecin.

Enfin, en 1833, dans un brillant concours où il avait pour concurrent Sanson, Blandin, Velpeau, M. Gerdy obtint la chaire de pathologie chirurgicale. Plus tard, une place étant devenue vacante à l'Académie de médecine, M. Gerdy y fut nommé à une très-forte majorité.

Les opinions démocratiques de M. Gerdy sont connues. C'est un patriote avancé, un homme à convictions énergiques. Nous l'avons plus d'une fois entendu à l'Académie de médecine, où il est écouté avec intérêt, et où sa parole commande l'attention. Il y a quelque chose du tribun dans son port de tête, dans l'inflexion de son geste, dans le timbre de sa voix. M. Gerdy a besoin d'apprendre la matière politique; mais il n'a de conseil à demander à personne en ce qui touche les vérités républicaines, dont il sera un des plus fervents apôtres.

M. BLAVOYER (26,674 voix) est né à Troyes, le 28 janvier 1815. Il appartient, par ses traditions de famille et par ses goûts, à l'agriculture, qui lui doit d'heureuses et importantes améliorations.

Après avoir terminé ses études au collége de Troyes, il a suivi à Paris les cours de droit, puis est retourné dans ses propriétés situées à Bourguignon-Faulx, pour se livrer à sa vocation d'agronome.

Homme de bien et d'intelligence, il a toujours apporté dans la vie privée les sages et utiles exemples qu'il est appelé aujourd'hui à reproduire dans sa carrière politique. Doué d'un vrai libéralisme, qui lui avait conquis les sympathies de ses concitoyens, républicain modéré mais consciencieux, exempt d'ambition (car il n'a jamais brigué les honneurs et les emplois), ayant fait de ses idées une application constante, comprenant par conséquent les besoins des classes moyennes, il justifiera merveilleusement le choix et la confiance de ses concitoyens.

AUDE.

M. TRINCHANT (53,308 voix) est né en 1802, à Limoux (Aude). Il est avocat au barreau de Carcassonne, et commissaire de la République pour le département de l'Aude.

Comme avocat, M. Trinchant jouit d'une réputation de jurisconsulte érudit et de plaideur éloquent. Comme commissaire du Gouvernement, il a rallié à lui l'opinion publique et les sympathies du département dont l'administration lui a été confiée. Il y a, dit-on, de la véhémence dans ses convictions, de l'enthousiasme dans son zèle; nous ne lui en ferons pas un reproche. A notre sens, le pire de tous les tempéraments politiques est la tiédeur; et si l'avenir de la République ne doit pas être confié à des fanatiques, il ne doit pas non plus être livré à des valétudinaires : à cet égard, l'excel-

lente constitution de M. Trinchant nous rassure aussi sur l'attitude qu'il prendra à la Chambre, et sur les services qu'il rendra aux institutions nouvelles dont il a été le propagateur à Carcassonne.

M. SARRANS (Jean — 44,448 voix), né dans le département de la Haute-Garonne, en 1796, est entré dans la vie politique par une opposition ferme et constante à la monarchie. Il fit ses premières armes à la rédaction du *Commerce* et du *Journal des Électeurs*. C'est en qualité de rédacteur en chef de cette dernière feuille, qu'en 1829, il eut le courage de dénoncer à la nation indignée la corruption des députés qui recevaient mille francs par mois de Charles X.

En 1830, il fut l'un des premiers à se jeter dans l'opposition armée qui triompha en Juillet, et, pour prix de sa belle et généreuse conduite, il fut nommé aide-de-camp de Lafayette, dans l'intimité duquel il a vécu jusqu'au dernier jour du général.

Sarrans n'a pas seulement un cœur noble ; il a de plus une tête intelligente. On lui doit des ouvrages aussi pleins de sentiments et de vues patriotiques, que sa vie a été féconde en actes de dévouement au pays.

Homme de la Révolution de Juillet par le bras et par l'esprit, il lui appartenait d'en retracer l'histoire ; il l'a fait, et cette histoire a eu le plus grand retentissement.

Là ne finit point la guerre écrite que Sarrans fit à la restauration nouvelle, c'est-à-dire à la monarchie de Louis-Philippe : aussi, le livre dont nous venons de parler fut-il suivi d'un autre plus remarquable encore, intitulé : *Louis-Philippe et la Contre-Révolution*, véritable acte d'accusation contre le chef de la nouvelle dynastie. C'est dans cet ouvrage que les lettres de l'ex-roi furent, pour la première fois, exhumées et révélées. A ce livre le public accorda également une grande faveur.

Le citoyen Sarrans, n'abandonnant pas le terrain de la Révolution, devint ensuite rédacteur de la *Nouvelle Minerve*, recueil qui fit beaucoup pour les idées révolutionnaires, et dans lequel M. Cormenin publia, sous le pseudonyme de *Timon*, ses *Portraits parlementaires*, devenus si célèbres.

Sentinelle avancée de la Révolution, jamais Sarrans n'abandonna la brèche, et c'est ainsi qu'il composa encore un livre de circonstance, intitulé : *De la Décadence de l'Angleterre et des Intérêts fédératifs de la France*, ouvrage qui, chacun se le rappelle, contribua puissamment au rejet du droit de visite.

Avec une plume toujours fidèle aux gloires comme aux libertés de la France, Sarrans écrivit encore, il y a deux ans, deux volumes in-8° intitulés : *Histoire de Bernadotte.*

La vie agitée et toute de dévouement politique du citoyen Sarrans n'a pas été sans désagréments : déchiré par les monarchistes et leurs calomnies, le parquet royal ne lui a pas ménagé les procès.

Nous n'oublierons point de mentionner celui que lui intenta le duc de Broglie, alors président du conseil, et dans lequel l'écrivain succomba tout naturellement.

Deux fois le citoyen Sarrans a vainement demandé aux suffrages électoraux la récompense de ses travaux. Pour le dédommager de ses honorables défaites, le département de l'Aude, l'a envoyé le second à l'Assemblée nationale, où les Républicains le compteront parmi leurs défenseurs les plus dévoués.

M. RAYNAL (Théodore — 39,666 voix) est né en 1819, à Narbonne (Aude). C'est l'un des plus jeunes députés qui siégent à l'Assemblée nationale.

M. Raynal est sous-commissaire du Gouvernement à Narbonne. Issu d'une famille honorable, mais sans influence, M. Raynal n'a reçu de ses parents que l'éducation universitaire communément donnée à tous les hommes de son époque. A proprement parler, il s'est créé lui-même.

D'abord journaliste politique, il s'est fait remarquer par quelques bons articles écrits sous l'inspiration des idées radicales ou plutôt constitutionnelles qui alimentaient la Presse en 1842-1843. Plus tard, il est devenu commerçant, sans cesser toutefois d'être en communauté d'opinions politiques avec les hommes de l'opposition.

Peut-être M. Raynal n'est-il pas encore rompu aux exigences de la procédure parlementaire ; mais il est assurément dévoué de cœur et d'âme au principe républicain.

M. BARBÈS (Armand — 36,703 voix), propriétaire, colonel de la 12me légion de la garde nationale de Paris, est né à la Pointe-à-Pître, île de la Guadeloupe, en 1810. Il a été élevé au collége de Sorrèze. Il possède à Fourtoul, près de Carcassonne, une jolie fortune patrimoniale.

M. Barbès n'est connu que par le radicalisme de ses opinions politiques.

Poursuivi et condamné sous le dernier gouvernement, M. Barbès

appartenait aux associations secrètes qui ont été désignées sous le nom de *Société des Droits de l'homme et du citoyen*, et de *Société des Saisons*.

Le manifeste de ces Sociétés était la déclaration des droits présentée en 1793, à la Convention, par Robespierre.

On peut même dire qu'elles allaient plus loin, et que leurs statuts étaient empreints d'un radicalisme plus violent.

C'est la *Société des Droits de l'homme* qui donna l'impulsion aux événements de Lyon et de Paris, en 1834.

Des débris de la *Société des Droits de l'homme*, on forma la *Société des Saisons*.

En 1834, on vit M. Barbès figurer pour la première fois dans les affaires politiques. Peu de temps avant les événements d'avril, il était à Carcassonne. Instruit de ce qui devait se passer à Paris, il y accourut, muni d'une proclamation faisant appel à la révolte. Il fut arrêté, poursuivi et remis en liberté après quelques mois de prison préventive.

Quelques temps après, il figura parmi les défenseurs des accusés d'avril.

Il ne fut pas inquiété à l'occasion de l'odieux attentat commis le 28 juillet par Fieschi et ses complices. Pépin cependant avait avoué qu'il avait communiqué le plan de la conspiration à Blanqui, et l'on savait que Barbès et Blanqui vivaient dans la plus grande intimité.

M. Barbès fut signalé à la police, le 8 mars 1836, comme coopérant à une fabrication clandestine de poudre.

Trois jours après, il fut trouvé couché dans le même lit avec M. Blanqui, et arrêté.

M. Barbès fut ainsi condamné une première fois à une peine correctionnelle.

L'amnistie de 1837 lui rendit la liberté.

Chef du mouvement du 12 mai 1839, M. Barbès fut arrêté et jugé cette fois par la Chambre des Pairs.

On sait qu'il fut condamné à mort, moins par ce qu'avait de politique la part qu'il avait prise à ces événements, qu'à cause du meurtre du lieutenant Drouineau, dont la Cour des Pairs le considéra comme auteur.

Ce fut sur les instances de M. le duc d'Orléans que la peine de mort prononcée contre M. Barbès fut commuée et changée en détention.

La Révolution du 24 Février ouvrit les portes de la prison au condamné du 12 mai.

Nommé colonel de la 12me légion par le Gouvernement provisoire, M. Barbès crut sans doute devoir rendre hommage au sentiment public, vivement ému du souvenir des causes de sa condamnation par la Cour des Pairs.

Ses amis firent insérer une note dans les journaux, et annoncèrent une enquête d'où sortirait la preuve évidente de la non-culpabilité de M. Barbès, et de sa non-participation personnelle au meurtre de M. Drouineau.

Il faut espérer qu'on publiera quelque jour le résultat de cette enquête.

En attendant, cela n'a point empêché les électeurs de l'Aude de croire qu'ils ne pouvaient être mieux représentés que par M. Barbès.

Nous ne raconterons pas ici l'histoire de la journée du 15 mai dernier. Tout le monde sait quelle part, en général, Barbès a prise à l'attentat commis contre la Représentation nationale. Quant aux circonstances du crime, la procédure qui s'instruit en ce moment les fera connaître.

Voici une pièce publiée par plusieurs journaux, qui met en relief, avec le caractère de M. Barbès, la circonstance la plus critique de sa vie.

Fragment d'une lettre de la princesse Clémentine d'Orléans à son frère Joinville, alors en Orient, à l'occasion de l'affaire Barbès.

« Enfin, tout est rentré dans l'ordre. La calme règne après l'o-
« rage. Nous sommes à Neuilly en pleines fleurs. Singulière desti-
« née humaine ! Hier, l'orage grondait : les ministres avaient tous
« des figures d'un sinistre à faire croire à la fin du monde. La
« sœur de Barbès est venue implorer la grâce de son frère. Papa
« l'a reçue. La scène a été des plus attendrissantes. Papa n'a pu
« retenir ses larmes ; nous pleurions tous. Enfin, elle est partie :
« il était temps. Quelques instants après, le conseil était réuni au
« grand complet. Tous les ministres étaient d'avis qu'il fallait que
« la loi eût son cours ; alors le père a dit : « Voulez-vous que cette
« main encore teinte des baisers de la sœur signe l'arrêt de mort
« du frère ? » On s'est tu... La grâce était accordée. Nous lui avons
« sauté au cou, à ce bon père... Que je suis contente ! car vois-
« tu, bon frère, j'ai horreur du sang.

« On nous a dit que, lorsqu'on a annoncé à Barbès cette heu-
« reuse nouvelle, il tenait un livre d'heures qu'il lisait attentivement.

« Le roi me fait grâce, a-t-il dit, c'est bien, merci ; maintenant je « sais ce qu'il me reste à faire... Mon rôle politique est fini.

« La soeur de Barbès avait dit qu'elle viendrait avec son frère « adresser leurs remerciments au roi... Ils ne sont pas venus. »

M. ANDUZE-FARIS (30,918 voix), manufacturier, membre du conseil-général de l'Aude, est né à Chalabre, le 14 août 1799.

Fils d'un fabricant de draps, dont la longue carrière a été des plus honorables, il a continué avec son frère la raison sociale : *Anduze frères.*

Nommé en 1830 maire de Chalabre, M. Anduze-Faris dut ces fonctions à l'indépendance de ses opinions politiques et à l'estime dont il jouit parmi ses concitoyens.

A la même époque, il fut appelé au Conseil général du département de l'Aude par l'unanimité des suffrages des électeurs, qui lui renouvelèrent leur mandat jusqu'à la Révolution de Février.

Les principes politiques de M. Anduze n'ont jamais varié.

Homme de cœur, de franchise et de loyauté, il a constamment fait preuve du plus grand désintéressement.

Aussi, M. Anduze a-t-il été appelé à l'Assemblée nationale par les suffrages spontanés de tous les partis.

Sa place est marquée au milieu des Représentants qui, sentant les besoins du peuple, voteront pour toutes les améliorations sociales sur des bases largement démocratiques.

Cet honorable citoyen connaît, d'ailleurs, spécialement le mécanisme du crédit public et prendra une utile part à la discussion de toutes les questions financières.

Il est, enfin, un de ceux qui comprennent qu'un Représentant du peuple ne doit pas se faire de son mandat un moyen de fortune personnelle, et il s'est solennellement engagé à ne jamais accepter aucune fonction publique salariée.

M. SOLIER (Marc — 30,541 voix), est né en 1797, à Castelnaudary (Aude).

C'est le fils d'un très-honnête propriétaire-agriculteur.

Il a étudié le droit à Toulouse, où il s'est fait recevoir licencié en 1820. Plus tard, complétement absorbé par la vie de famille, et voué à une existence en quelque sorte hermétique, M. Marc Solier a fait des études purement spéculatives des sciences physiques et mathématiques.

Une extrême modestie, une réserve excessive, une défiance de

soi qui va jusqu'à la timidité, tels sont les traits facilement reconnaissables du caractère de M. Solier. Une grande droiture de sentiments, une inaltérable sincérité de convictions républicaines, un esprit juste, un cœur loyal, voilà les titres qui l'ont tout d'abord recommandé aux suffrages des électeurs.

M. Solier doit à l'Assemblée, au sein de laquelle il siége, de rompre sans délai les parenthèses de sa virilité parlementaire. Qu'il ose être lui-même, et qu'il ne laisse pas aux intrigants le droit de dire d'un honnête homme : « *C'est un homme faible.* »

M. JOLLY (fils—30,363 voix) est né en 1816, à Limoux (Aude). Son père appartenait à l'ancienne Chambre des députés.

Homme de convictions énergiques, M. Jolly fils demande pour la France républicaine une constitution qui prévienne à jamais le retour des priviléges, et il aidera à la fonder sous l'inspiration des sentiments patriotiques hautement exprimés dans sa profession de foi aux électeurs.

Si M. Jolly fils est nouveau aux affaires, il est depuis longtemps dévoué au pays. Il a toutes les idées généreuses de la jeunesse et l'honorable ambition de marcher à côté des hommes d'action pour qui le progrès n'est pas un mot, la Révolution de Février un changement de décoration.

AVEYRON [1].

M. GRANDET est âgé de 61 ans. Il est né à Rodez (Aveyron), le 10 février 1787. C'est le fils d'un ouvrier de Rodez. — Il suivit d'abord la carrière du barreau et ne l'a abandonnée qu'à la fin de la Restauration. Il figura dans le procès Fualdès, comme défenseur de l'un des accusés. Depuis sa retraite du palais, il s'est peu occupé des affaires, et n'a donné que de rares consultations dans son cabinet aux clients qu'attirait sa réputation de talent et de probité. Son goût le portait à l'étude de la philosophie et de la théologie : il s'y livrait presque exclusivement.

M. Grandet est dans une position indépendante; il n'a aucune ambition personnelle.

Ses opinions étaient libérales sous la Restauration, très-conservatrices sous le dernier gouvernement. On croit qu'il arrive à

[1] Le nombre des voix obtenues par chacun des représentants de l'Aveyron n'a pas été publié.

l'Assemblée nationale décidé à combattre les mesures ultra-révolutionnaires.

On dit qu'il se propose de publier incessamment un ouvrage intitulé : *Philosophie de la Révélation.*

M. VESIN est âgé de 42 ans. Il est né à Montrepos, arrondissement de Milhau (Aveyron), le 2 août 1803. Fils d'un magistrat, député du département de l'Aveyron, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, M. Vesin, d'abord substitut à Rodez, y était devenu chef du parquet. Il était procureur du roi au moment de la Révolution de Février; il donna presque immédiatement sa démission, qui fut refusée. Après avoir repris ses fonctions, M. Vesin fit partie d'un club, y combattit publiquement certaines mesures prises par le commissaire du Gouvernement provisoire; il fut suspendu, et révoqué définitivement plus tard. — Depuis cet instant, M. Vesin est devenu le candidat du parti conservateur, auquel il doit sa nomination.

M. Vesin est non-seulement un magistrat distingué, mais encore un agronome instruit. C'est, en outre, un citoyen plein de courage, et d'une admirable fermeté de caractère.

M. ABBAL (Bazile-Joseph) est âgé de 49 ans. Il est né à Pont-de-Cameret (Aveyron), le 2 mars 1799.

Il a été curé de Gissac pendant cinq ans. Il s'est concilié dans cette paroisse l'estime, l'affection et la reconnaissance de tout le monde.

Il est vicaire général du diocèse de Rodez. — Porté à la députation par le clergé, M. Abbal a été adopté par suite d'une fusion partielle des listes des conservateurs et des républicains très-modérés.

M. Abbal est à la fois un excellent prêtre et un excellent citoyen, plein de tous les sentiments de la charité évangélique et de la fraternité humaine. Il n'y a pas de preuves qu'il n'en ait données. Son libéralisme est aussi sincère que sa charité est grande. C'est, en outre, un esprit distingué.

M. AFFRE (Louis-Henri) est âgé de 57 ans. Il est né à Saint-Romme-de-Tarn (Aveyron), le 3 décembre 1791.

C'est le frère de M. l'archevêque de Paris. Sous la Restauration, M. Affre fut successivement procureur du roi et sous-préfet. Il avait résigné ses fonctions pendant les Cent-Jours, alors que, depuis trois

bilitier. Il s'y est également pris de manière à faire nommer préfet un jeune enfant, son fils, âgé de 23 ans, qui a dû ainsi, comme monsieur son père, bénir l'heureux événement de la République, et la chute du népotisme qui, jusqu'en février, a empêché les grands hommes sans barbe d'être préfets.

M. DE LAMARTINE (58,385 voix) a opté pour la Seine. (*Voir* Seine.)

M. BERRYER (Pierre-Antoine — 44,159 voix), avocat, naquit à Paris, le 4 janvier 1790.

Son père jouissait lui-même d'une réputation considérable au barreau.

M. Berryer fils suivit la profession de son père, et l'on sait à quel degré d'illustration il est parvenu.

Il était déjà très-connu, quoique fort jeune, à l'avènement de la première Restauration.

Il fit partie, en 1815, des volontaires royaux ; ce qui ne l'empêcha pas, sous la réaction qui déshonora la seconde Restauration, de mettre son immense talent au service des malheureuses victimes de cette époque.

La défense des généraux Dibelle et Cambronne montra la noblesse de son cœur et grandit son éloquence. Après la condamnation du général Dibelle, on sait avec quelle instance il sollicita de la clémence royale la vie et la liberté de son client, qu'il n'avait pu arracher à la sévérité des juges.

M. Berryer eut encore le courage de défendre le maréchal Ney.

Plus tard, M. Berryer fit de l'opposition au ministère Décazes, et consolida sa réputation d'illustre avocat par la défense de Michaud, dans l'affaire de la *Quotidienne*, par celle des héritiers de Lachalotais contre la *Gazette de France*.

Quand la question fut posée entre M. de Martignac et ses amis d'une part, entre M. de Polignac et les autres conseillers de Charles X d'autre part, M. Berryer se rangea du parti de M. de Polignac.

Il combattit de toutes ses forces l'adresse des 221.

Après la Révolution de Juillet, il parla contre la déchéance de la branche aînée, et contre la mise en accusation des ministres.

Il devint alors le chef de l'opposition de droite contre le nouveau gouvernement.

Il s'opposa, par ses conseils, en 1832, au soulèvement de la

Vendée, fit un voyage dans ce pays auprès de la duchesse de Berry.

Arrêté à son retour, la cour d'assises de Blois l'acquitta.

En toute occasion, d'ailleurs, M. Berryer s'est prononcé à la tribune pour tous les intérêts français. Il y a brillé au premier rang des orateurs parlementaires; s'y est occupé de toutes les questions, grandes et petites.

En 1839, il entra dans la coalition.

En 1843, il fit le pèlerinage de *Belgrave square*.

Le premier collége de Marseille l'a constamment envoyé à la Chambre.

Aujourd'hui le département des Bouches-du-Rhône vient de lui confirmer son mandat pour l'Assemblée constituante.

Les électeurs ont fait une chose honorable pour eux en continuant le mandat d'un homme qui, par son éloquence, est devenu l'une des gloires de la France.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY (37,961 voix) est âgé de 46 ans. Il est né dans l'arrondissement de Marseille. C'est un ancien pair de France, et un homme fort honorable.

Avant la Révolution de Février, il ne professait pas les doctrines républicaines.

M. ASTOUIN (37,528 voix), syndic des portefaix du port de Marseille, est né en 1808, à Marseille.

Syndic des portefaix du port de Marseille, M. Astouin exerce une grande influence sur sa corporation. A la Révolution de Février, il a puissamment contribué à maintenir l'ordre.

On sait que, sur toutes les places de commerce, les portefaix sont réunis et forment de véritables corporations. Cette organisation est très-ancienne, et assure au commerce de grands avantages et beaucoup de sécurité.

Le syndic ou chef de la corporation est toujours un homme intelligent et probe.

M. Astouin a fait preuve, en outre, d'un grand patriotisme.

Dans les questions de commerce maritime, son expérience pourra être utilement consultée.

Il est aussi auteur de quelques ouvrages estimés.

Il porte à la Chambre le costume de sa profession, qui consiste en un pantalon, un gilet droit, une veste carrée, tombant jusqu'aux hanches, et nommée dans le pays *boumbet*. Il porte ce costume modestement, et, quoique, d'ailleurs, cette mise simple accuse des

habitudes de propreté et trahisse une certaine élégance naturelle de manières, M. Astouin est loin d'être, comme on le dit ridiculement, un *fashionable dans toute l'expression*. Du reste, il convient d'ajouter ici que le syndic des portefaix, à Marseille, n'est pas un commissionnaire à 75 c.; mais, en général, et dans le cas particulier de M. Astouin, un entrepreneur de transport riche et considéré.

M. DE LABOULIE (Gustave — 33,051 voix), ancien magistrat, avocat à la cour d'appel d'Aix, est né à Aix (Bouches-du-Rhône), le 25 août 1800.

M. de Laboulie appartient à une ancienne famille de magistrats distingués.

Son aïeul a laissé des ouvrages de droit qui sont encore consultés avec utilité, et qui lui ont valu la réputation d'un des plus savants jurisconsultes de la Provence.

M. Balthazar de Laboulie, père du représentant actuel à l'Assemblée constituante, était lui-même procureur-général à la cour d'Aix, quand les événements de 1830 éclatèrent.

En apprenant l'avènement de Louis-Philippe au trône, M. de Laboulie donna sa démission.

Il fut imité par son fils, qui était déjà premier avocat général à la Cour de Riom.

C'est ainsi que, depuis 18 ans, M. Gustave de Laboulie, rentré au barreau d'Aix, a pu successivement prendre la défense de tous les journaux poursuivis pour délits de presse, qui venaient indistinctement demander l'appui de son talent.

Défenseur des accusés du complot légitimiste de Marseille, M. de Laboulie plaida devant la Cour d'assises de la Loire avec une remarquable habileté.

La défense de la *Gazette du Dauphiné*, poursuivie pour avoir accusé Louis-Philippe de complicité dans la révolte de Didier en 1816; le plaidoyer pour le marquis de Forbin, accusé pour une brochure qu'il avait publiée contre le recensement, mirent le sceau à la réputation de M. de Laboulie, comme avocat.

Membre de la Chambre des députés en 1834, M. Gustave de Laboulie s'y distingua dans les rangs de l'opposition.

Mais, en 1837, il refusa la réélection qu'on lui offrit, et obtint des électeurs qu'on le remplaçât par un de ses amis politiques.

Quoique légitimiste, M. de Laboulie est un républicain sincère;

sur il considère que la souveraine de la législation est celle de la nation et le droit qu'elle a de se gouverner elle-même.

Modéré, mais non pas indécis, ce représentant des Bouches-du-Rhône apportera un concours ferme à la fondation d'une république qu'il veut grande, noble et généreuse.

Il sera, dans l'Assemblée constituante, le défenseur de toutes les libertés, comme de tous les droits.

La solution de tous les problèmes sociaux, la réalisation de larges économies, la meilleure distribution des ressources : tels seront les constants objets des préoccupations de M. de Laboulie à l'Assemblée nationale.

M. LACORDAIRE (32,753 voix), dominicain, est né à Recey-sur-Ourse, en 1802.

Depuis longtemps l'attention est fixée sur M. Lacordaire.

Tout le monde connaît sa puissance et son érudition comme orateur de la chaire.

Fils d'un médecin, M. Lacordaire était destiné par son père à la même profession.

Sorti du collége de Dijon où il fit ses études, M. Lacordaire se refusa à suivre la carrière de la médecine.

Quelques années plus tard, il fut reçu avocat au barreau de Paris.

On dit même qu'il y réussissait et qu'il remporta, dès ses débuts, des succès qui lui promettaient une place honorable parmi ses confrères.

Bientôt, M. Lacordaire disparut et l'on apprit qu'il était au séminaire de Saint-Sulpice.

Plus tard, on le retrouve attaché au collége Henri IV.

Mais il paraît que l'enseignement calme et réfléchi ne pouvait convenir à l'activité de son esprit.

Une nouvelle carrière s'ouvrit devant lui :

Le journal l'*Avenir*, qu'il fonda en 1830 avec MM. Lamennais et Montalembert, le fit connaître comme publiciste.

Orateur passionné, novateur hardi à la chaire, il fut écrivain audacieux et novateur intrépide dans la presse.

Le Pape désapprouva et mit à l'index la publication à laquelle il concourait ainsi.

C'est alors que, sans hésiter, M. Lacordaire se sépara de M. Lamennais, qu'il absorba son esprit et son activité dans l'étude des phénomènes du magnétisme, et qu'il partagea avec M. Alphonse Esquiros l'honneur de quelques recherches.

Ces études ne pouvaient arrêter longtemps l'esprit de M. Lacordaire.

On le vit reparaître au collége Stanislas.

Ses premières instructions eurent un tel retentissement, que l'archevêque de Paris lui ouvrit l'église Notre-Dame.

La foule accourut; mais le clergé se refusait à entendre, dans la chaire évangélique, les instructions profanes et quelquefois mondaines de l'orateur, quelque vive et brillante que fût sa parole.

M. Lacordaire quitta Paris.

Il partit pour Rome, et passa quatre années chez les Dominicains.

Étude, prières et pénitences, telle est la règle de l'ordre des Dominicains à laquelle il est à croire que la nature si active et si vivace du père Lacordaire ne put se soumettre plus longtemps; car il reparut bientôt avec l'habit des Dominicains, sous les voûtes de la métropole de Paris.

Qui n'a pas été témoin de ses luttes et de ses combats!

Le père Lacordaire s'est jugé lui-même :

On rapporte qu'à quelqu'un qui discourait avec lui sur la différence qu'il y avait entre son talent et celui du célèbre prédicateur Ravignan, il répondit : « Moi, j'appelle les fidèles au temple, Ravignan les y retient. »

Au moment de la Révolution de Février, le père Lacordaire, revenant de Rome, s'arrête à Marseille.

Là, il monte en chaire, et, par le prestige de son éloquence vive et passionnée, il embrase l'âme de ses auditeurs du Midi.

Son élection à l'Assemblée nationale pour le département des Bouches-du-Rhône a été faite sous l'impression encore vibrante des paroles de l'éloquent orateur sacré!

Le père Lacordaire a fait son entrée à la Constituante avec son habit de Dominicain, et il a essayé la tribune; mais on a vainement attendu de lui tout ce que ses antécédents promettaient. Au bout de quelques jours, il a donné sa démission, dans une lettre pleine de sentiments modestes, qui sont, nous n'en doutons pas, dans son cœur.

M. PASCAL (Félix—30,181 voix), avocat à la Cour d'appel d'Aix, est né en 1813.

Avocat à Aix, M. Pascal s'est toujours fait remarquer par un mérite sérieux et par des travaux utiles.

Orateur distingué, il doit cependant son élection moins à ses

succès au barreau qu'à l'austérité de sa conduite politique et privée.

M. Pascal est un de ces hommes dont on espère le plus dans la nouvelle Assemblée.

Par la sagesse de ses principes, par son esprit profondément libéral, par l'énergie de ses convictions, par l'éclat d'une parole qui a fait présager l'orateur politique éminent, ce député des Bouches-du-Rhône semble appelé à ressusciter le grand rôle que ce département a su remplir par ses représentants dans les premières assemblées délibérantes de notre première Révolution.

CALVADOS.

M. ROCHERULLÉ-DESLONGRAIS, (Armand — 100,594 voix), maire de Vire, né à Vire, le 13 août 1796.

Son père était passementier. — Il reçut une éducation peu soignée.—Il se livra pendant longtemps au commerce des vins.

Nommé membre du conseil général, par le canton de Vire, il devint et est encore aujourd'hui maire de cette ville.

Il fut nommé député trois fois.—Son élection actuelle est la quatrième.

Il possède personnellement une fortune de 5 à 6,000 fr. de rentes. A la mort de sa mère, il sera appelé à en recueillir encore autant au moins.

C'est un homme fort économe.

Ses convictions politiques, avant Février, étaient sincèrement monarchiques. A la Chambre des députés, il a d'ailleurs toujours siégé à gauche. — Il aura sans cesse la ferme volonté de diminuer les impôts et de dégrever le budget, autant que possible. — Il peut être classé, sous tout rapport, au nombre des économistes.

M. BELLENCONTRE (Joseph-Pierre-François — 85,610 voix), né à Falaise, le 23 novembre 1785; colonel d'artillerie en retraite; sous-commissaire du Gouvernement dans l'arrondissement de Falaise.

Son père était notaire à Falaise. Le fils aîné de ce dernier lui succéda dans le notariat, profession qu'il exerce encore aujourd'hui à Falaise.

Le second fils, dont on s'occupe dans cette notice, commença son éducation chez M. l'abbé Fillastre, qui tenait un pensionnat à Guibray, près Falaise, dans un lieu nommé l'Ormeau. Il entra ensuite au collége de Falaise; puis, d'une école préparatoire, il passa à

l'École Polytechnique. Là il fit connaissance de M. Arago (l'astronome), avec lequel il se lia intimement. A cette époque, la République devint l'Empire. M. Bellencontre et son ami Arago, encore élèves à l'École Polytechnique, s'opposèrent vainement à ce qu'on décernât la couronne impériale au Premier Consul. M. Bellencontre n'en devint pas moins plus tard un très-grand admirateur de la gloire et des grandes actions de l'Empereur.

En quittant l'École Polytechnique, il entra à l'École d'application de Metz. Il en sortit avec le grade de lieutenant en second d'artillerie.

Sous l'Empire, il fit la campagne d'Espagne. Durant cette guerre, il fut fait prisonnier par les Anglais, qui l'emmenèrent en Angleterre, où il resta quelques années.

Rentré en France, il continua d'être en activité. Il fit la guerre d'Espagne, sous la Restauration, en 1823. Il était alors commandant.

Plus tard, il fut employé à l'École militaire.

En 1832, il était en garnison à Blaye, lorsque le général Bugeaud fut nommé commandant de cette citadelle. Ses opinions politiques ne lui attirèrent pas la faveur du général, qui envoya au ministre des rapports peu flatteurs sur M. Bellencontre, dont l'avancement souffrit beaucoup.

Promu au grade de lieutenant-colonel, il fut adjoint au directeur de l'École d'application de Metz, en qualité de sous-directeur.

Il fut enfin nommé colonel et envoyé à Toulon, où il fut directeur de l'artillerie, jusqu'au mois de janvier 1848, époque à laquelle il a obtenu sa retraite. Le colonel Bellencontre a au moins 40 ans de services.

Depuis sa rentrée dans ses foyers, il vit en propriétaire. Sa fortune s'élève de 10 à 12,000 fr. de rente.

Toute sa famille est légitimiste ; mais il a toujours été de l'opposition, sinon républicain. Néanmoins, ses opinions sont sages et modérées, et tout le monde s'applaudissait de l'avoir pour administrateur dans sa ville natale.

Ses ennemis ont voulu faire croire que ses convictions politiques sont celles de toute sa famille; mais ce fait est essentiellement faux.

M. LEBARILLIER (Louis-Constant — 80,832 voix, propriétaire), né à Lebisey, près Caen, le 2 octobre 1805; ex-commissaire du Gouvernement dans le département du Calvados.

Il est fils d'un cultivateur-propriétaire de Lebisey. — Son éducation fut assez soignée. — Il voulut embrasser l'état ecclésiastique,

et il ne renonça à ce projet que par suite de l'opposition que ses parents y apportèrent.

Sous le règne de la branche aînée, il se fit remarquer dans les rangs de l'opposition.

Lors du retour à Caen de M. de la Pommeraye, alors député libéral, élu par le collége électoral de Caen, il fut choisi par les jeunes gens pour lui adresser, à l'entrée de la ville, des félicitations: ce dont il s'acquitta convenablement.

Il a figuré depuis la Révolution de 1830, dans les rangs de l'opposition la plus avancée.

Il possède, en immeubles, une fortune considérable : près de 30,000 fr. de rente.— Il fait valoir lui-même sa propriété de Lobisey. Il y fait des essais nombreux dans l'intérêt de l'agriculture. Il est d'un caractère doux et bienveillant, et incapable de faire le mal.

M. DEMONTREUX (Pierre-Thomas-Frédéric — 70,490 voix), président du tribunal civil de Lisieux, né à Lisieux le 29 novembre 1798, sous-commissaire du Gouvernement dans l'arrondissement de Lisieux.

Il a reçu une éducation distinguée.

Appelé à la présidence du tribunal civil de Lisieux, après 1830, il continua de figurer dans les rangs de l'opposition la plus avancée, et il se montra hostile à tous les actes du Gouvernement qui pouvaient porter atteinte aux libertés publiques. Il repoussa avec vigueur tout acte de bienveillance envers M. Guizot. Il s'opposa avec une fermeté opiniâtre à chacune des élections de ce dernier. Il eut même le courage de lui reprocher publiquement, et lors des réunions préparatoires à l'élection, le mal que, selon lui, son système de gouvernement faisait à la France.

Sa fortune s'élève à environ 8,000 fr. de rente.

C'est un homme simple, honnête, et qui a vraiment des idées républicaines.

Il sera appelé à recueillir, dans la succession de son beau-père, un avoir considérable.

Il a été élu deux fois au Conseil général, dont il fait encore partie.

En luttant contre le système gouvernemental de M. Guizot, il n'avait aucune antipathie contre sa personne, et rendait justice à ses éminentes qualités. Aussi, à la dernière réunion du Conseil général, il lui donna sa voix, pour le nommer à la présidence de ce conseil.

M. BESNARD (Jean-Charles — 66,780 voix), agent d'affaires à Vire, né à Vire, le 23 novembre 1802; sous-commissaire du Gouvernement dans l'arrondissement de Vire.

Fils d'un marchand de porcs et boucher à Vire, pauvre, il ne reçut que les premiers éléments de l'éducation.

Admis comme petit clerc chez un avoué de Vire, nommé Busnout, il y apprit la direction des affaires contentieuses.

Doué de beaucoup d'esprit naturel et d'intelligence, il succéda, à Vire, à un agent d'affaires renommé. Il acquit l'estime de ses concitoyens, par sa probité et les services qu'il rendit à un grand nombre de familles, notamment à la maison Roger-Sorière, dont il est resté le commensal.

Son opposition au Gouvernement de 1830 était modérée. Il suivait le système de Deslongrais, son ami. Ce fut principalement en 1846, par suite des vexations du sous-préfet de l'arrondissement de Vire, qui lui enleva les fonctions de capitaine rapporteur dans la garde nationale, qu'il remplissait depuis fort longtemps, que son opposition redoubla d'énergie.

Sa fortune est peu considérable. — Le système de gouvernement qu'il admettrait le plus volontiers ne serait pas la République. — Il est du reste, comme on l'a dit plus haut, d'une haute intelligence et d'une grande probité.

M. DURAND (François — 64,882 voix), ancien notaire à Caen, né à Cherbourg (Manche), le 26 octobre 1796. Il est maire de Caen depuis les événements de Février.

Issu de parents d'une classe honorable de la société, mais peu riches, il fit ses humanités au lycée de Caen, et étudia le droit à l'école de cette ville.

Se destinant au notariat, il se rendit à Paris, où il entra comme clerc dans l'étude de M. Boileau, notaire. — Il y resta un assez grand nombre d'années. Il revint à Caen, où il acheta la charge de M. Duvant. Pendant son long exercice, il se fit remarquer par sa précision dans la rédaction de ses actes, et il se plaça à la tête du notariat.

Il fut toujours dans les rangs de l'opposition.

Habile, mais dissimulé, il avait le talent d'exciter les autres et de les mettre en avant, en les dirigeant sous main, par ses conseils.

C'est du reste un caractère roide, qui ne reculerait pas devant des moyens violents, s'il les croyait nécessaires, mais en tâchant toujours de faire prendre l'initiative par d'autres.

Il a été nommé au conseil général par les électeurs de la ville de Caen.

Membre du conseil municipal, il y remplit, depuis 1830, les fonctions de secrétaire, jusqu'aux événements de Février, époque à laquelle il a été nommé maire.

La vanité peut, chez lui, faire céder les convictions politiques. Ainsi, lors du passage du duc de Nemours, en 1843, il fut désigné pour danser, avec la Duchesse, à un quadrille d'honneur. Il fut flatté de cette distinction, qu'il accepta avec grand plaisir.

Retiré des affaires, sa fortune immobilière et mobilière est considérable, tant de son chef que de celui de sa femme.

M. MARIE (Auguste-Alphonse — 61,653 voix), avocat, ancien banquier à Caen, né à Caen le 11 juin 1803; ex-commissaire du Gouvernement dans le département du Calvados.

Son père était de la classe la plus infime de la société. Élevé par la bienfaisance d'une dame Desroziers, qui le garda longtemps chez elle en qualité de domestique, mais né avec les plus heureuses dispositions, il devint d'abord mercier, plus tard employé dans les bureaux de la préfecture, puis chef de bureau, et enfin banquier. En 1830, il fut nommé secrétaire général de la préfecture du Calvados.

L'opposition active à laquelle il se livra lui valut de nombreuses relations, qui aidèrent à ses opérations de banque, et lui ouvrirent la voie de la fortune.

Son fils, dont il s'agit ici, n'a reçu qu'une éducation incomplète. Il doit surtout son élévation au labeur paternel.

D'après quelques-uns, il affecte de grands et de sublimes sentiments; mais il sert, en cela, uniquement la vanité qui le domine, et qu'il veut néanmoins cacher sous des dehors de simplicité. On le dit aussi violent par caractère. Hâtons-nous de le déclarer, nous n'acceptons de telles appréciations que sous bénéfice d'inventaire.

Depuis un certain temps, il s'était beaucoup rapproché de l'autorité : on le voyait continuellement dans les salons de M. le préfet. Il fut aussi désigné, lors du passage du duc et de la duchesse de Nemours (en 1843), pour figurer avec cette princesse et lui donner la main dans un quadrille d'honneur. Cela ne lui fit pas moins de plaisir qu'à M. Durand.

A l'époque des derniers événements, le parti libéral, à la tête duquel son père avait marché pendant de longues années, le réclama; M. Marie se replaça dans ses rangs.

Il est peut-être capable d'apprécier l'importance des grands travaux auxquels il doit concourir.

Après les journées de Février 1848, le nommé Pont, rédacteur, à Caen, d'un journal intitulé *le Haro*, obtint en blanc, dit-on, on ne sait trop de qui, la nomination d'un commissaire du Gouvernement pour le département du Calvados. A son arrivée il attribua cette qualité à M. Marie, qui fut reconnu par les autorités locales. Mais le Gouvernement provisoire, qui probablement ignorait cette nomination, indiqua, deux jours après, un autre commissaire (M. Aumont-Thiéville), qui se rendit à Caen pour remplir ses fonctions. Mais trouvant la place occupée par un homme qui était son ami, il lui abandonna ce poste, et fit confirmer sa nomination.

M. Marie, d'ailleurs, comme M. Lebarillier, son collègue, a très-honorablement employé en œuvres patriotiques le traitement alloué aux commissaires généraux.

M. DOUESNEL-DUROSQ (Robert-Alexandre—56,866 voix), ancien procureur du roi, né dans l'arrondissement de Bayeux, le 16 octobre 1798.

Issu d'une famille d'agriculteurs et de commerçants, son père, qui jouissait à juste titre de l'estime générale, lui a laissé ces vieilles traditions de probité, de délicatesse et d'honneur qui étaient le meilleur patrimoine de nos anciennes familles bourgeoises, et celui auquel M. Douesnel attache le plus de prix.

Il était à peine âgé de seize ans, lors du retour des Bourbons, en 1815. Ses adversaires lui ont reproché de s'être rendu, avec quelques autres jeunes gens de Bayeux, au camp de Livry, formé par le duc d'Aumont. Sa carrière militaire fut de courte durée : après avoir paradé quelques jours, il rentra au collége pour terminer son éducation, qui n'était pas encore achevée.

Il entra dans la magistrature en 1826. La Révolution de Juillet le trouva substitut à Bayeux. Magistrat intègre et distingué, il reçut l'avancement dû à ses services, et fut nommé procureur du roi. D'opinions politiques très-modérées, il donna son concours au gouvernement jusqu'au moment où, ne pouvant plus se faire d'illusion sur ses tendances, il entra dans la coalition. Depuis ce jour, jusqu'à la chute du roi Louis-Philippe, il a fait partie de l'opposition constitutionnelle.

Beau-frère de M. Deshameaux, qui a pendant plusieurs années représenté avec tant de loyauté et de patriotisme l'arrondissement

de Bayeux, il fut révoqué en 1841 de ses fonctions de procureur du roi. Le ministère Guizot craignit que son influence ne servît à la réélection de M. Deshameaux, et l'envoya dérisoirement à Oran. M. Douesnel refusa cette mystification ; il emporta dans la retraite l'estime et les regrets des honnêtes gens de tous les partis.

Elu deux fois commandant de la garde nationale de Bayeux, à la presque unanimité, il fut choisi, en 1847, par le canton de Caumont pour être son représentant au conseil général du Calvados.

Après sa destitution de procureur du roi, M. Douesnel songea à porter remède à l'usure qui dévorait l'arrondissement de Bayeux, et dont il avait pu, pendant sa carrière de magistrat, apprécier les funestes effets. Il fonda une maison de banque qui a déjà rendu de grands services à l'agriculture de l'arrondissement de Bayeux.

Elu à l'Assemblée nationale, il appartient à cette nuance d'opinion qui a accepté sans arrière pensée la République, et qui veut la conserver pure de tous excès.

M. Douesnel prend une part honorable aux travaux de l'Assemblée ; il est membre de plusieurs commissions. Ses collègues rendent justice à sa capacité et à la droiture de ses intentions.

M. PERSON (Félix—53,083 voix), né à Caen (Calvados), le 5 février 1795, fils de Person (Pierre-Charles), commandant de l'école d'équitation de Caen. Il fit, au lycée de Caen, de bonnes études.

Il s'engagea en 1813. Maréchal-des-logis dans la garde d'honneur, il refusa, à la Restauration, d'entrer dans la maison militaire du roi.

Officier dans les gardes nationales actives pendant les Cent-Jours, il se trouvait au camp formé par le général Vedel pour repousser la descente du duc d'Aumont sur les côtes de Normandie. Ainsi, M. Person et M. Douesnel, aujourd'hui réunis par le scrutin dans la même assemblée, se trouvaient alors sous des drapeaux opposés.

Il repoussa hautement une démonstration demandée à la garde nationale contre les signataires de l'Acte additionnel.

Ne pouvant l'atteindre, on destitua son père.

Sous le gouvernement déchu, il n'a pas cessé de faire partie de l'opposition, dont il était le candidat pour le collége de Caen extra-muros, en 1849.

Il fut, en 1830, un des premiers et des plus actifs promoteurs de l'organisation des gardes nationales du littoral, dont il a toujours, depuis cette époque, été un des commandants.

Il habite la campagne depuis vingt-cinq ans, et fait valoir, par lui-même, un domaine étendu, dans lequel il occupe de nombreux ouvriers, et se livre aux travaux agricoles de toute nature.

Membre de la Société centrale d'agriculture de Caen, secrétaire de la Société des courses, délégué au Congrès central d'agriculture, l'un des fondateurs et des principaux rédacteurs de la *Normandie agricole*, il fait constamment partie de toutes les commissions qui ont, dans le Calvados, à s'occuper de questions agricoles, et particulièrement de celles qui ont rapport à l'industrie chevaline.

Parmi les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur ces questions, nous citerons particulièrement les suivants : *les Chevaux français en 1840; les Haras, les Remontes, le Pays; L'avenir des chevaux en France; la Question chevaline au congrès central; De la loi de roulage*, etc.

Ecrivain pur, il a surtout le mérite de la lucidité dans les idées, de la clarté dans l'expression. Il sera évidemment, dans l'Assemblée nationale, l'un des défenseurs les plus puissants des intérêts de l'agriculture.

Républicain par conviction et par sympathie, la République peut compter de sa part sur un dévouement sans bornes. Du reste, les actes de sa vie entière, et les déclarations qu'il a eu occasion de faire à plus d'une reprise dans ces derniers temps, ne peuvent laisser de doute sur la politique sage, modérée et conciliante qu'il veut suivre, sur son éloignement pour tout système de violence et d'intimidation ; il combattra en même temps, de tout son pouvoir, pour l'extinction des abus et l'amélioration réelle du sort des classes souffrantes.

M. DÉCLAIS (Jacques-Alexandre — 49,571 voix), né à Caen, le 4 avril 1801, desservant de la commune de Cresserons, près la Délivrande.

Son père, fripier, dans la rue des Croisiers, à Caen, était républicain ; il eut seize enfants ; l'abbé Déclais est le dernier.

Il fit des études brillantes au lycée de Caen ; il entra ensuite au séminaire de Bayeux, où il fut ordonné prêtre, avant l'âge de 24 ans. Aussitôt après, il alla à Pont-l'Evêque, où il fonda une institution dont il fut le chef. Il éleva ses neveux gratuitement dans son établissement. En 1830, il abandonna son pensionnat. C'est à cette époque qu'il fut nommé curé de Cresserons. Depuis, il a toujours refusé les places beaucoup plus avantageuses qui lui ont été offertes,

parce qu'il désirait rester au milieu des habitants de Cresserons, qu'il affectionnait extrêmement.

Il est et a toujours été très-républicain. Sa charité est si grande qu'elle va, peut-être, jusqu'à la première limite du communisme. Son esprit est des plus fins; en toute affaire, il sait si bien s'y prendre, qu'il arrive toujours où il veut. C'est, du reste, un parfait honnête homme.

Il est d'une tolérance extrême. Parmi ses paroissiens, il y en a la moitié qui sont protestants. Les catholiques leur donnaient, autrefois, l'épithète de *chiens de huguenots*. L'abbé Déchais leur fit comprendre qu'ils ne devaient jamais traiter ainsi les protestants, qui sont, leur dit-il, vos frères.

Un jour, dans les premiers temps de son arrivée à Cresserons, une pauvre femme vint lui demander l'aumône; il lui donna 2 sous. Une autre femme, se trouvant là, dit au curé : Savez-vous à qui vous avez fait l'aumône? — Non. — C'est à une protestante. Vraiment, dit le curé; alors, rappelez-la vite. Et la femme de courir après l'autre, d'un air triomphant. « Tenez, ma bonne amie, lui dit le pasteur, je m'étais trompé : je voulais vous donner une pièce de 10 sous. »

Lorsque les protestants sont malades, il prie pour eux. C'est lui, qui, le premier, a ouvert une souscription dans sa commune, pour y élever un temple protestant. Aussi, dernièrement, ils lui ont fait un fort beau cadeau pour son église.

Il y a quelque temps, cette église avait besoin de réparations. Le curé se fit alors maçon et manœuvre. Prenant une truelle, il se mit à travailler activement. Ses paroissiens des deux religions, excités par son exemple, voulurent tous lui aider; et, en peu de temps, le travail fut achevé.

Sa vie est un enchaînement d'actions généreuses. L'espace nous manque pour les rapporter toutes. Les familles les plus riches, comme les plus pauvres, lui doivent d'immenses services. Il a été l'ami dévoué, non-seulement de son troupeau, mais encore de tous ceux qu'il a pu obliger.

Un jour, passant devant une maison où l'on s'apprêtait à faire une vente sur saisie, il demande pour quelle somme on allait faire cette vente. On lui répondit que c'était pour 300 fr. Il passa.

Il revint bientôt, et, entrant dans la maison, il conseilla aux pauvres saisis de mettre d'abord aux enchères ce qu'ils avaient de plus mauvais. Ils présentèrent alors un ustensile de ménage qui

était cassé. Le curé en donna 300 fr., qu'il paya sur-le-champ, et se retira, emportant son acquisition.

Il a fait beaucoup d'autres traits du même genre ; aussi les huissiers, qui le connaissaient, ne faisaient jamais une saisie, dans sa contrée, sans lui en donner avis. Quand la somme était trop forte, il s'obligeait personnellement, et prenait des termes pour payer.

Dans sa paroisse, il a toujours fait élever les enfants naturels par leurs mères ; il leur en facilitait les moyens par sa bienfaisance, pensant que c'était la meilleure leçon qu'il pût leur donner.

Son père lui a laissé un patrimoine de 300 fr. de rente, et immeubles. C'est le seul avoir qui lui reste à peine intact. Un de ses frères lui a donné, à sa mort, toute sa fortune ; il a eu la moitié de l'héritage d'un autre, et plusieurs petites successions ; mais tout cela s'est évanoui entre les mains du charitable prêtre, pour passer dans celles du pauvre.

On conçoit sans peine qu'un tel homme soit aimé et vénéré. Le dimanche qui a précédé son départ pour Paris, on lui a fait une ovation. Plusieurs communes l'ont suivi jusqu'à son presbytère, en criant : Vive l'abbé Déchais !

En faisant ses adieux à ses paroissiens, il leur a dit que l'argent qu'il toucherait comme représentant serait aussi le leur. Il s'est dérobé à leur affection en partant furtivement ; car ils voulaient tous le conduire à Caen.

M. HERVIEU (Pierre-Sosthène — 48,209 voix), né à Ryes, près Creully (Calvados), le 30 septembre 1809 ; propriétaire à Ryes, commandant actuel de la garde nationale de cette commune.

Envoyé dans un collége de Paris, il y fit de bonnes études, qu'il dirigea spécialement pour son admission à l'Ecole Polytechnique, où, par suite des examens qu'il subit avec distinction, il eût été admis, si alors il y eût eu de la place.

Il a servi quelque temps dans un régiment de cavalerie, d'où il est sorti avec le grade de maréchal-des-logis.

Rentré dans son pays, il provoqua la création de routes et d'établissements de charité. Il se rendit adjudicataire de ces travaux, pour les diriger et les accélérer ; lorsqu'ils furent terminés, il réunit les ouvriers et leur distribua les bénéfices réalisés sur les prix d'adjudication.

En 1830, ayant été nommé chef de bataillon de la garde nationale de Ryes, il s'occupa avec zèle de son organisation.

Il a concouru activement à la formation d'un établissement pour

l'extinction de la mendicité dans la commune qu'il habite. Cet établissement ayant parfaitement réussi, et c'est le seul, la commune de Ryes a obtenu le prix proposé par le prince de Monaco, pour la première fondation de ce genre qui aurait un plein succès.

Il a écrit une Notice nécrologique sur M. Signard d'Ouffières, dans l'*Annuaire normand*.

Il a toujours été de l'opposition, mais assez modéré.

M. Hervieu possède une fortune immobilière de 10,000 fr. de rente. Très-humain pour les ouvriers, il sait toujours leur procurer du travail sur sa propriété.

D'un caractère flegmatique et réfléchi, homme intègre et d'un jugement sûr, n'ayant que des vues honnêtes, il va droit au but qu'il s'est proposé, sans souci des obstacles qu'il rencontre et des intérêts qu'il froisse.

Républicain d'instinct, ses opinions se fortifièrent encore lorsqu'il vit Louis-Philippe oublier l'origine populaire de sa royauté, peu de temps après son avènement au trône.

Les travaux de l'Assemblée nationale seront pour lui un véritable labeur ; et on pense que, par ses sentiments, son instruction, son expérience des hommes et des affaires, il est à la hauteur de sa tâche de représentant.

M. LEMONNIER (*Jean-Nicolas—44,508* voix), né à Rouen, rue des Brouettes, faubourg Saint-Sever, *en juin 1815*, ouvrier serrurier à Falaise.

On accuse M. Lemonnier, dans le public, d'avoir, depuis son élection, célébré son triomphe par des libations trop abondantes et trop fréquentes. Il paraît qu'il en convient; mais il se défend d'avoir fait un péché d'habitude, rejetant le fait sur la circonstance.

CANTAL [1].

M. DELZONS (Jean-François-Amédée), avocat, membre du conseil général du département du Cantal, est né à Aurillac, le 26 janvier 1808.

M. Delzons est franchement républicain, et doit à ses convictions empreintes d'une juste modération son élection à l'Assemblée nationale.

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants n'a pas été publié.

Doué d'un jugement sain, d'un esprit élevé, ce représentant prendra sans doute une part active aux travaux de la Chambre; mais moins à la tribune que dans les bureaux.

M. DE PARIEU (Félix-Esquiron) est né à Aurillac, le 13 avril 1815, d'une famille de la bourgeoisie. Il est docteur en droit, avocat près la Cour d'appel de Riom, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, auteur de quelques mémoires insérés dans la *Revue de Législation et de Jurisprudence*, ainsi que de diverses notices relatives à l'agriculture et à l histoire naturelle de l'Auvergne.

Son père, M. Hippolyte de Parieu, a été à diverses reprises maire d'Aurillac sous la Restauration, la Monarchie de Juillet et la République. Il a dû la confiance constante de ses concitoyens, à ces différentes époques, aux opinions indépendantes, libérales et progressives qui l'ont souvent rendu le candidat de l'opposition de gauche aux élections parlementaires de l'arrondissement d'Aurillac. Les mêmes sentiments patriotiques, un vif amour du travail ont valu à M. Félix de Parieu l'honneur d'être élu le deuxième par les électeurs du Cantal.

M. DE MURAT SISTRIÈRES, propriétaire à Vic, ancien capitaine d'artillerie, membre du Conseil-général du Cantal, est né en 1800.

Il est fils du général de Murat Sistrières.

Entré à l'Ecole Polytechnique, il en sortit dans l'arme de l'artillerie, parvint au grade de capitaine, et se retira du service en 1838.

Nommé membre du Conseil général du Cantal par le canton de Vic, il se présenta pour la députation, comme candidat de la gauche radicale, contre M. de Bonnefons, député d'Aurillac.

M. Murat est un homme véritablement instruit et d'un républicanisme sincère,

Sa fermeté de caractère, son énergie sont des qualités précieuses qui pourront être utiles au pays.

M. DAUDE, avocat à Saint-Flour, membre du Conseil général du Cantal, est né en 1809.

Son grand-père, avocat et jurisconsulte distingué, fut député à l'Assemblée constituante et, plus tard, président du tribunal criminel du Cantal.

Son père a été juge au tribunal de Saint-Flour,

Quant à lui, avocat depuis 18 ans à Saint-Flour, il s'est concilié, par sa loyauté et ses talents, l'estime générale. En 1835, il a été élu membre du Conseil-général du département du Cantal.

Républicain d'origine, M. Daude a fait ses preuves lors des lois de septembre. Il forma une société pour la liberté de la Presse et fut choisi pour président. A plusieurs reprises, l'opposition lui proposa la candidature électorale, qu'il refusa toujours.

Homme calme, d'une instruction sérieuse, il apportera à l'Assemblée constituante le talent nécessaire et des convictions réelles.

M. TEILLARD-LATÉRISSE, docteur médecin, ancien maire de Murat, est né en 1811, à Murat.

Connu par ses tendances largement démocratiques, M. Teillard-Latérisse est un des représentants qui prendra le plus à cœur le mandat qui vient de lui confier le département du Cantal.

Toutes les grandes mesures nationales qui toucheront au bonheur du peuple trouveront dans ce représentant un énergique et ardent défenseur.

M. RICHARD, docteur en médecine, est né en 1802, à Pierrefort, arrondissement de Saint-Flour.

Elève d'Alfort et médecin vétérinaire au 1er régiment d'artillerie, M. Richard profita de son séjour à Strasbourg pour entreprendre l'étude de la médecine, et parvint à se faire recevoir docteur. Il fut successivement chargé, après un séjour de 4 années en Afrique: 1° à Grignan, d'un cours d'économie de bétail; 2° en Auvergne, vers 1838, de la fondation d'une Ecole d'Agriculture; 3° à l'Ecole des Haras, en 1840, d'une chaire d'Histoire naturelle.

M. Richard paraît avoir fait partie, à Strasbourg, de la Société des droits de l'homme. Enfant du peuple, ses principes sont républicains : il a été nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Saint-Flour.

Le citoyen Richard a fondé en 1845 les Annales des haras et de l'agriculture : il a publié aussi, en 1847, comme directeur de l'Ecole des Haras, un ouvrage sur les haras et sur les remontes de l'armée.

M. PAULIN DURRIEU, sous-commissaire du gouvernement pour l'arrondissement d'Aurillac, est né en 1808, dans le département du Cantal.

M. Durrieu a toujours été républicain.

Il a fait partie de la Société *des Droits de l'Homme*.

CHARENTE.

M. PLANAT (67,508 voix) est né à Paris, le 3 mai 1801.

Il est frère de M. Planat, ancien officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon.

Maire de Cognac depuis 1838, c'est un homme capable et intelligent, un administrateur habile. Sa candidature a été l'objet de vifs débats dans l'arrondissement qu'il représente.

Le *Charentais* et l'*Echo de la Charente*, journaux d'opinions fort opposées, ont, à l'endroit de M. Planat, ouvert, dans le mois qui a précédé les élections, une polémique où l'aigre se mêle au doux, le plaisant au sévère.

Nous ne réveillerons pas cette polémique.

Nous dirons que son caractère indépendant, sa fermeté conciliante, son expérience consommée des affaires ont valu à M. Planat l'honneur de sortir le premier de l'urne électorale dans le département de la Charente; qu'il a obtenu 67,508 suffrages, et que ce chiffre répond à beaucoup de choses.

M. LABOISSIÈRE (66,388 voix) est âgé de 52 ans. Il est né à Confolens (Charente).

Il est propriétaire et maître de forges.

Il a été page de l'Empereur. Il se trouvait auprès de Marie-Louise, lors des désastres de 1814. Plus tard, il entra au service. En 1829, il abandonna la carrière militaire : il était alors chef-d'escadron.

Ses sentiments sont ouvertement exprimés dans les feuilles publiques du département qui l'envoie à l'Assemblée nationale. Les voici :

Il veut pour la France républicaine une constitution qui prévienne à jamais le retour des priviléges. Il a salué avec enthousiasme l'avènement de la démocratie au pouvoir, et l'y maintiendra contre tout effort réactionnaire.

Quant à son passé politique, il a un caractère nettement tranché. Depuis 1831, M. Laboissière s'est présenté aux électeurs de la Charente comme candidat libéral. En 1839, il fut élu et proclamé député.

Pendant la législature de 1839 à 1842, il siégea constamment sur les bancs de l'opposition, et fit une guerre vigoureuse à tous les abus.

Le Gouvernement de Février a confié à M. Laboissière le soin d'organiser la République dans la Charente, et il s'est acquitté de cette mission en homme de tête et de cœur.

M. HENNESSY (Auguste — 55,383 voix) est âgé de 46 ans et né à Cognac (Charente).

Il « n'avait pas l'intention de se présenter aux électeurs » (sa circulaire en date du 24 mars 1848); « de nombreux amis l'ont convié « à se mettre sur les rangs... » (toujours sa circulaire).

Nous sommes, en effet, persuadé qu'une douce violence a été faite à M. Hennessy : tout occupé de sport et de chasse, homme du monde et de loisir, il n'aura pas volontairement renoncé à la vie de salon pour se jeter dans les embarras de fonctions législatives.

Après tout, M. Hennessy peut dire que, par sa parenté, il était naturellement appelé à l'Assemblée nationale, et qu'il aurait eu mauvaise grâce à ne pas se prêter aux vues des électeurs. Il est le proche parent de l'ex-député M. Gabriel Martell, et le neveu de l'ex-pair de France, M. Auguste Martell.

Interpellé par le comité électoral de Cognac (séance du 4 avril) sur cette question : *Une régence étant proposée, voterez-vous pour ou contre?* M. Hennessy se serait, dit-on, abstenu de répondre.

Plus explicite le lendemain, et dans une lettre rendue publique, M. Hennessy s'exprime ainsi : « Ma profession de foi prouve que « je résisterais à un projet de régence : je ne crains pas de m'en- « gager à ce sujet. »

Nous espérons donc qu'on peut compter sur la ferme résolution de M. Hennessy d'aider de toutes ses forces à l'organisation et à la pérennité de la République.

M. ERNEST DE GIRARDIN (44,829 voix) est né en 1803 ; il est fils de M. Stanislas de Girardin, l'élève de Jean-Jacques Rousseau.

Entré à la Chambre en 1831, et représentant alors le collége de Ruffec (Charente), M. Ernest de Girardin a toujours siégé à l'extrême gauche.

Depuis cette époque, il a fait presque toujours partie de la législature. Son opposition ne s'y est jamais démentie.

M. BATEAU (37,839 voix) est âgé de 48 ans.

Il est sorti d'une famille honorable de l'ancienne province de Guyenne.

Il fut destiné de bonne heure à une profession libérale. Au sortir du collége, il suivit le cours de droit à la faculté de Toulouse. Reçu licencié, il fit son stage chez un praticien habile qui l'initia aux secrets du métier, puis il vint se fixer à Bordeaux pour y plaider.

C'était vers 1824.

M. Rateau a obtenu d'honorables succès au barreau de Bordeaux, dont il est un des membres les plus occupés. Il a donné l'exemple d'un talent qui se respecte assez pour ne chercher sa puissance et sa dignité que dans les inspirations de la conscience.

L'élévation d'esprit et de caractère qui le distingue lui a valu des témoignages flatteurs de la part de ses concitoyens : membre du Conseil général de la Gironde, il y a exercé une légitime influence ; il a toujours défendu au sein de cette assemblée les droits des contribuables, les intérêts soit moraux, soit matériels du département. Le sort des classes pauvres et ouvrières le préoccupait aussi au plus haut degré.

Attaché par goût et par raison au système représentatif, il en veut toutes les conséquences logiques et pratiquement réalisables. Ainsi, par exemple, la réforme électorale et la réforme parlementaire, sources de toutes les autres, l'ont toujours compté au nombre de ses plus chaudes et de leurs plus sincères partisans. Instruit aux leçons de l'histoire et au spectacle des affaires publiques, il s'affermit de plus en plus dans cette croyance que le meilleur moyen de gouverner les peuples, c'est de suivre, en les dirigeant, la pente de leur génie, de se dévouer sans réserve à l'agrandissement de leur puissance et de leur bien-être, à l'amélioration de leur nature intellectuelle et morale. Toute la liberté compatible avec l'ordre, sur lequel elle doit s'appuyer ; toute l'égalité compatible avec le respect dû à la famille, à la propriété, les bases fondamentales des sociétés humaines : telle est la foi politique de M. Rateau.

M. MATHIEU-BODET (37,567 voix) est né à la Mouède (Charente), le 16 décembre 1816.

Il est avocat à la Cour de cassation.

Esprit libéral, caractère indépendant, républicain du lendemain, M. Bodet, bien qu'on lui ait reproché de ne s'être pas présenté partout où les électeurs l'ont appelé, et notamment à Angoulême, a su donner, dit-on, par la parfaite convenance de son attitude devant

les rares personnes qui ont eu le bonheur de l'entendre, une leçon de dignité à bien des gens.

M. Bodet est d'une famille de cultivateurs; il est membre du Conseil général de son département. C'est, d'ailleurs, un des ces hommes nouveaux sur lesquels la démocratie peut compter.

M. BABAUD-LARIBIÈRE (35,919 voix), avocat à Confolens, où il est né le 5 avril 1819; commissaire du Gouvernement.

On s'accorde à reconnaître en M. Babaud-Laribière un homme à la fois ferme et modéré. C'est l'un des commissaires du Gouvernement provisoire qui ont su remplir leur difficile mission avec le plus de convenance, de mesure et de dignité. Ayant souvent eu à s'interposer entre les différents intérêts qui divisaient le pays, M. Babaud, en prévenant le désordre par une conciliante énergie, a partout et toujours satisfait aux règles de la justice et fait respecter l'autorité.

M. Babaud-Laribière est un des hommes les plus avancés de l'Assemblée nationale. Ses croyances démocratiques, inébranlables parce qu'elles sont le résultat de longues et sérieuses études, s'allient chez lui à une douceur de caractère qui tempère ce qu'elles pourraient avoir de trop rigoureux et d'exclusif. Journaliste de province, à Poitiers, à Limoges et à Angoulême, il a toujours su faire accepter, grâce à la modération de la forme, la rigidité des principes.

C'est la fixité de ses opinions qui lui a valu le mandat dont il est investi. On sait bien dans la Charente que M. Babaud est un républicain résolu; et, malgré beaucoup d'intrigues, ses compatriotes ont voulu, en le nommant pour les représenter, prouver, par un choix significatif, que le Gouvernement républicain était dans le vœu des populations de la Charente.

M. Babaud-Laribière est un des membres les plus jeunes de l'Assemblée nationale. Il y prendra une place distinguée; car il a le cœur et le talent qui font les hommes éminents. Dans la dernière session du Conseil général de la Charente, il a su prouver que les connaissances pratiques s'unissent chez lui aux idées théoriques.

M. POUGEARD (34,202 voix), avocat, est âgé de 45 ans. Il est né à Confolens (Charente).

De l'esprit, de l'initiative, du dévouement aux intérêts populaires, de la fermeté, que quelques personnes traitent de raideur, une

facilité d'élocution qui l'appellera souvent à la tribune; voilà, à peu près, M. Pougeard.

Il n'a, d'ailleurs, ni évoqué ni subi la République. Il ne se dit républicain ni de la veille ni du lendemain : il est républicain du jour même.

M. LAVALLÉE (28,417 voix). Il est né à Lighé (Charente), le 24 septembre 1806, d'une famille de propriétaires cultivateurs.

Le citoyen Lavallée reçut de son père, volontaire dans l'un des trente-quatre bataillons qui surgirent de la Charente au nom de la patrie en danger, une éducation républicaine. Bien qu'il eût commencé ses études un peu tard, il fut licencié en droit le 1er août 1829, et inscrit au tableau des avocats de Poitiers, le 4 février 1830. La révolution le compta d'abord au nombre de ses plus chauds partisans. Il fut nommé maire, et renonça promptement à ces fonctions pour ne pas rester associé à une administration rétrograde.

En 1831, il fit partie de l'*Association nationale*, ayant pour but la propagation des principes républicains et la résistance par tous les moyens possibles à la Restauration et à toute invasion étrangère. Membre actif de la société *Aide-toi*, les relations politiques du citoyen Lavallée avec Garnier-Pagès n'ont cessé qu'à la mort de celui-ci.

Notaire à Mansles en 1833, il a continuellement rempli ses fonctions, pendant le cours de quatorze années, avec honneur et distinction. Elu chef de bataillon par la garde nationale de cette ville, en 1834, il a été presque toujours réélu à la presque unanimité.

Les efforts de l'administration ont toujours été impuissants à désorganiser la garde nationale devant l'énergique dévouement de ce chef de bataillon. Alors qu'un préfet voulut faire parader le bataillon de Mansles devant un prince général, le commandant Lavallée protesta en place publique, et déclara hautement que la garde nationale n'était pas faite pour porter ses félicitations aux princes improvisés généraux sans s'être battus, et au mépris des règlements militaires.

Depuis, le citoyen Lavallée occupa les fonctions gratuites de conseiller d'arrondissement, puis de conseiller général. Il demanda la réforme postale, la réforme hypothécaire, l'abolition de l'esclavage, la conversion des rentes. Il a associé son nom à toutes les questions de progrès.

Le 25 février, jour de foire à Mansles, il proclama la République,

et, invoquant dès-lors les souvenirs du dévouement héroïque des populations charentaises à une autre époque, il adjura les citoyens de défendre le Gouvernement républicain jusqu'à la mort. « Dès « aujourd'hui, s'écria-t-il, je place mes enfants sous la sauvegarde « de la France, et j'offre à la République et ma fortune et mon « bras. » Le 27 février, il écrivit en ce sens au Gouvernement provisoire.

Outragé et diffamé par de nombreux ennemis, le citoyen Lavallée, en proclamant la République, n'en a pas moins proclamé l'oubli du passé. Nommé sous-commissaire à Ruffec, il a su maintenir l'ordre dans l'arrondissement et réorganiser les gardes nationales qu'il a successivement passées en revue dans tous les chefs-lieux de circonscription du bataillon. L'esprit républicain, ruiné par le journal *le Charentais*, a été partout relevé par les chaleureuses allocutions du citoyen Lavallée.

Le clergé romain avait organisé une croisade contre l'élection de cet intrépide défenseur de la première des libertés, la liberté de conscience. Les réformés lui ont retiré leurs suffrages, parce qu'il était trop républicain, et un journal rédigé par un ex-garde-royal avait combiné ses efforts avec eux pour empêcher le succès de sa candidature.

Le citoyen Lavallée est fier de se regarder comme élu des cultivateurs, des ouvriers et des bourgeois démocrates. En acceptant la candidature, il a résigné ses fonctions de sous-commissaire.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

M. RENOU DE BALLON (106,683 voix) est né le 17 juillet 1793, à Ballon, département de la Charente-Inférieure. Ancien élève de l'Ecole de Sorèze, il se destinait à l'Ecole Polytechnique, et il était sur le point de passer ses examens, lorsque les événements de 1814 le firent renoncer à la carrière des armes.

Il s'adonna alors entièrement aux travaux agricoles et industriels, et inventa même plusieurs instruments d'agriculture.

Un des premiers en France, il tenta de fabriquer le sucre indigène. En 1824, il créa un établissement à Ballon, et il est aujourd'hui propriétaire d'une raffinerie de sucre à la Rochelle.

Depuis 1836, il a été trois fois élu membre du Conseil général. Il fut nommé député en 1837, à Saint-Jean-d'Angély, sans s'être présenté comme candidat. Il a siégé, pendant tout le temps qu'il est resté à la Chambre, au bout de l'extrême gauche, auprès de

Garnier-Pagès, frère du membre de la commission exécutive, avec lequel il était très-lié, et dont il partageait les opinions. En 1839 lors de la coalition, ses opinions radicales lui fermèrent les bancs de la Chambre. Il a toujours été porté depuis aux colléges de Rochefort et de Saint-Jean-d'Angély, et sa candidature a été continuellement combattue par le pouvoir.

Appelé dès le 28 février à la direction des intérêts du département de la Charente-Inférieure, comme commissaire du Gouvernement, il s'est acquitté de ses difficiles fonctions avec autant de fermeté que de modération, et il a su mériter l'estime et l'affection générale.

Aux élections qui viennent d'avoir lieu, il a recueilli la presque unanimité des suffrages, et 106,683 votes sont venus protester de la reconnaissance de tout le département.

M. Renou appartient à l'école républicaine démocratique.

M. BAROCHE (33,300 voix), bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à La Rochelle, en 1803.

Après avoir fait son droit, il a prêté serment d'avocat devant la Cour d'appel de Paris.

M. Baroche est très-studieux, et il doit à son application, autant qu'à ses admirables qualités naturelles, la haute position qu'il s'est faite au barreau. Sa réputation a grandi successivement et elle s'est assise au Palais sur des bases glorieuses et durables. Aucun avocat n'a été chargé de la défense de plus d'intérêts. Aucun avocat n'a été plus digne de la confiance de ses clients. Son désintéressement n'a pas de bornes et son indépendance n'a pas de limites.

M. Baroche est orateur; sa diction est pure et quelquefois fleurie. Mais c'est moins par une éloquence chaleureuse que par la force d'une logique serrée et d'une argumentation sévère qu'il domine et entraîne ses auditeurs. Au barreau, il est de l'école des *Dupin*.

En 1847, M. le colonel Dumas, qui représentait à la Chambre l'arrondissement de Rochefort, ayant donné sa démission, M. Baroche sollicita les suffrages des électeurs de cet arrondissement et il les obtint. Il vint au palais Bourbon siéger sur les bancs de la gauche.

Peu de jours après la Révolution de Février, le bruit courut que

M. Baroche allait devenir le chef du parquet de la Cour de cassation. Il en était digne.

M. GAUDIN (Pierre-Fédora—78,500 voix) est né le 14 juin 1816, à Marennes, département de la Charente-Inférieure, où son père exerçait la profession de notaire.

A l'âge de 21 ans, il écrivait dans l'*Echo du Peuple* de Poitiers, journal démocratique, à la rédaction duquel il a participé pendant quatre années.

En 1844, il a fondé à Saintes, où il s'était fixé comme avocat, le journal l'*Union*, dont il est encore le rédacteur.

Ce journal, qui comptait plus de 600 abonnés, et qui paraissait deux fois la semaine, a constamment mérité, sous l'ancien gouvernement, par la vigueur et la franchise de son opposition, l'honneur d'être exclu de toute participation aux annonces judiciaires, pendant qu'elles étaient attribuées à deux petits journaux d'affiches publiés seulement une fois la semaine, sans un seul abonné, et tirant l'un à 30, et l'autre à 50 exemplaires.

C'est par les soins du citoyen Gaudin que le banquet de Saintes a eu lieu le 12 décembre dernier. Il n'a reculé devant aucun des obstacles que soulevaient la mauvaise volonté des uns et la mollesse des autres. Il est parvenu, par sa persévérance, malgré le refus de M. Dufaure et l'abstention de M. Bethmont, à assurer le succès de cette magnifique manifestation, à laquelle plus de six cents personnes ont pris part, sous la présidence du citoyen Crémieux.

Le citoyen Gaudin a porté dans ce banquet un toast au *courage civil*.

Appelé après les événements de Février aux fonctions de commissaire-adjoint du département de la Charente-inférieure, il a prêté un concours actif à l'administration sage et ferme du citoyen Renou, commissaire du Gouvernement.

Le citoyen Gaudin est un républicain de la veille; il veut une République véritablement et sagement démocratique, et voici à cet égard ce qu'il écrivait dans son journal quelques jours avant les élections :

« On peut faire trois grandes catégories d'opinions et dessiner « le mouvement électoral sous trois faces bien diverses :

« La *réaction*, la *résistance*, l'*action*.

« La *réaction* sourd obscurément sous les pieds des patriotes; « elle mine doucement au travers des divisions et des récrimina-

« tions électorales; elle agit comme élément premier de succès.

« La *résistance* a toute la politique de la peur; elle repousse légi-
« timité, mais elle a peur; elle fait le sacrifice du système dynastique,
« mais elle a peur; elle accepte le principe républicain, mais elle a
« peur. Née depuis peu à l'idée démocratique, dont elle n'a pas en-
« core la perception bien nette, elle s'arrête inquiète et troublée de-
« vant des conséquences qu'elle n'ose pas tirer. Eblouie par une
« clarté trop vive à laquelle ses yeux n'ont pas eu encore le temps de
« s'habituer, elle cherche sa route à tâtons, et se sert de la même
« boussole, sans remarquer qu'elle a changé de pôle.

« L'*action* veut l'expression complète du principe républicain;
« elle appelle l'organisation politique et sociale; elle invoque le
« droit; mais elle s'appuie en même temps sur la raison et la pru-
« dence, etc. »

M. DUFAURE (68,197 voix), ancien ministre, membre du Conseil général de la Charente-Inférieure, membre de la Légion-d'Honneur, est né en 1798.

Avocat à Bordeaux, M. Dufaure y occupait le premier rang, quand, en 1834, les électeurs de Saintes le chargèrent de les représenter à la Chambre.

La première année que M. Dufaure passa dans le parlement fut pour lui une année d'expectative.

Il monta pour la première fois à la tribune à la fin de 1835, à l'occasion de M. Audry de Puyraveau, qu'il s'agissait de renvoyer à la Cour des pairs.

Le député de Saintes s'opposa énergiquement à l'adoption des lois de septembre.

Nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, au 22 février, il résigna ses fonctions à l'avénement du 15 avril.

Il rentra dans l'opposition, et se fit remarquer dans les luttes de la coalition.

Après la chute du ministère Molé, il fit partie du ministère, avec le portefeuille des travaux publics.

Sorti du ministère, il vota contre le Premier-Mars et les fortifications de Paris.

A l'avénement du Vingt-Neuf-Octobre, M. Dufaure vota d'abord pour le cabinet, et ne se sépara de la majorité qu'en 1843.

M. Dufaure prit une part très-active à tous les travaux importants et à toutes les grandes questions du parlement.

Ses rapports sur les affaires les plus difficiles lui ont mérité une

juste considération, et la réputation d'un homme d'affaires des plus distingués.

Le député de Saintes est resté un des personnages les plus considérables des législatures auxquelles il a appartenu. C'est ainsi qu'il a été élevé deux fois à la vice-présidence de la Chambre, et qu'il est devenu, à la session de 1845, le candidat de l'opposition à la présidence.

Le caractère politique et privé de M. Dufaure est à la hauteur de son talent.

M. BRARD (Pierre-Lucien — 64,922 voix) est né à Soubran (Charente-Inférieure), le 8 janvier 1804.

Reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris en 1826, il y puisa de bonne heure, parmi les élèves de cette célèbre Ecole, les idées démocratiques dont elle est encore le foyer. Le triomphe de ces idées, en 1830, lui fit espérer, comme à tant d'autres, l'avènement de la liberté, et l'alliance possible des idées monarchiques et des idées démocratiques. Son erreur fut de courte durée. Les premiers actes du règne de Louis-Philippe l'eurent bientôt désabusé. Dès 1831, il rentrait dans le camp de l'opposition, et déclarait la guerre à M. Duchâtel, député héréditaire de l'arrondissement de Gonzac. Depuis lors, cette opposition n'a plus cessé. Presque isolée dans le principe, elle s'était peu à peu grossie, et, en 1842, elle parvenait à enlever à ce ministre tout-puissant à peu-près le quart des suffrages de son collége. Pour venger leur maître de cet échec et gagner leurs éperons, les séides du pouvoir lui intentèrent un procès de presse, et le firent condamner à l'amende pour avoir publié un manifeste électoral sans nom d'imprimeur. Le citoyen Brard n'en persista qu'avec plus d'ardeur dans la lutte inégale qu'il avait entreprise. Les comités électoraux continuèrent avec lui une guerre de tirailleurs, qui, aidée de la presse locale, opérait peu-à-peu une réaction contre l'esprit de corruption et de courtisanerie dont la mère du ministre avait la haute direction.

Malgré tout, le pays légal, comme on l'appelait alors, le corps électoral à 200 fr., acheté par les faveurs, les places et les bourses, n'en votait pas moins comme un seul homme aux élections de 1845, tout en blâmant la politique de son député.

C'est alors que la France, lasse de ce système démoralisateur, impatiente de se débarrasser d'une assemblée qui ne représentait que l'égoïsme et le sordide intérêt matériel, se mit à faire ces éner-

giques manifestations politiques couvertes du nom de banquets réformistes.

La ville de Saintes compte au premier rang dans cette campagne, qui a tant contribué à la glorieuse révolution de Février. La réunion de Saintes fut sans contredit, grâce au patriotique concours de tous les démocrates de la Charente-Inférieure et à l'éloquence du citoyen Crémieux qui la présidait, l'un des plus puissants excitants de l'opinion dans la Charente-Inférieure, et le souvenir en subsistera longtemps encore dans l'esprit des habitants.

Le citoyen Brard eut l'honneur d'y développer un toast à la probité politique. Il en prit texte pour flétrir avec une juste indignation l'esprit de servilité, d'abaissement moral dans lequel était tombé le corps électoral, et il pronostiqua qu'avant longtemps ce système déplorable aurait pour résultat ou une réforme électorale ou une révolution républicaine.

Deux mois après, l'événement justifiait ses prévisions. L'urne électorale vient de faire sortir au sixième rang le nom de M. Brard parmi les Représentants de son département. C'est tout-à-la-fois une récompense et un encouragement qu'il saura comprendre.

M. TARGET (61,312 voix) est né en 1805, le 30 mars, à Rochefort, département de la Charente-Inférieure.

Apprenti charpentier des constructions navales en 1819, il fut admis en 1824 à l'école de maistrance, où il remporta le premier prix. Avant et après être devenu contre-maître, il n'a cessé de donner des preuves d'une moralité et d'une capacité qui lui ont attiré l'attention et l'estime de toute la ville de Rochefort.

Plusieurs inventions et modifications dans les objets appliqués au service de la marine ont été pour lui des titres d'avancement qu'il a vainement fait valoir auprès du ministre de la marine dans le gouvernement déchu.

Appelé par 61,312 suffrages à faire partie de l'Assemblée, il considère ce résultat comme la plus belle récompense que l'on ait pu lui offrir. Elle lui est d'autant plus chère, qu'il n'a fait aucune démarche pour l'obtenir.

M. DEBAIN (Léon — 60,440 voix) est âgé de 39 ans. Il est né à Rochefort en 1808.

Nous avons puisé sur la vie et les opinions de ce Représentant du peuple, qui a été nommé dans la Charente-Inférieure, aux sources les plus certaines; et nous ne saurions faire mieux que de

transcrire littéralement sa biographie telle qu'elle a été imprimée le 2 avril dernier dans le journal l'*Union*.

« Le père de M. Debain, républicain de vieille roche, fut capitaine-« éclaireur de l'armée de la Vendée, où il servit à *ses frais*. Il se re-« tira en 1803, ruiné et couvert de blessures. Une modique pension « de 800 fr. lui fut allouée ; mais elle était insuffisante pour élever « cinq enfants.

« En 1815, il mourut à l'hôpital de Rochefort, laissant sa veuve « avec dix centimes dans sa poche. Cette pauvre mère, à cette époque, « vendait ses robes, et envoyait le jeune Debain acheter du pain « de munition au quartier de Charente, trop heureux alors quand « la quantité pouvait assouvir la faim de ses frères et sœurs.

« En 1816, il entra, à 35 centimes par jour, à l'atelier des étoupes « du port de Rochefort; en 1818, à l'atelier des coins; en 1819, « à celui de la mâture, et, enfin, il fut employé à la construction « des vaisseaux du port.

« En 1825, il gagnait 1 fr. 10 cent., et cependant il conduisait « sa pièce. Ce gain était insuffisant pour le faire vivre, ainsi que « sa mère, qui ne pouvait plus travailler; il laissa donc le port « pour la cabane-carrée.

« Puis il prit de l'ouvrage à l'île d'Oléron, Mornac, La Trem-« blade, et, enfin, à Marennes, où il se fixa en 1827. C'est là qu'un « professeur, M. Nicollet, lui donna gratuitement des leçons, et le « fit recevoir instituteur du deuxième degré, en 1831. Quelques « mois après, il s'installa à Meschers, où il resta quinze ou dix-« huit mois maître d'école.

« En 1834, il fut admis comme maître d'études chez M. X..., et « y resta trois ans.

« Jusque-là, il avait vu de mauvais jours; il avait souffert de « la faim et du froid ; mais ce n'était rien en comparaison des « souffrances morales qu'il eut à supporter dans cette maison.

« Bref, en 1837, il était bachelier ès-lettres et bachelier ès-« sciences mathématiques.

« Il se rendit à Paris pour étudier la médecine, n'ayant pas une « obole ; il chercha et obtint la place de sous-directeur dans l'in-« stitution préparatoire à l'Ecole Polytechnique de M. Mayer.

« Enfin, quelques mois encore, et il aurait été reçu docteur en « médecine, si l'offre de lui céder sa maison, et qu'il accepta en « 1849, ne lui eût pas été faite par M. Mayer. »

Maintenant, voici quelle a été sa profession de foi :

« Je suis républicain depuis que je respire; mais je ne suis pas

« révolutionnaire. Tout en admirant les grandes choses qu'a faites « notre première Révolution, *j'en déplore les excès.* Je veux la « plus grande liberté pour tous, mais *sans licence et avec l'ordre.* « Je veux qu'il en soit des Etats comme des particuliers : que les « dépenses soient faites d'*après les recettes, et non les recettes « d'après les dépenses.*

« En ce qui concerne les classes ouvrières, je m'unis de toutes « les forces de mon âme au *manifeste des ouvriers maréchaux-« ferrants de la ville de Lyon.* »

M. AUDRY DE PUYRAVEAU (Pierre-François — 53,485 voix) est né à Puyraveau, le 5 septembre 1765.

Au nom de M. Audry de Puyraveau se rattachent les plus intéressants souvenirs de l'opposition libérale, de cette opposition vivace, incessante, qui renversa la dynastie de Charles X en 1830, et celle de Louis-Philippe en 1848.

Un volume suffirait à peine à retracer toutes les péripéties des drames politiques dans lesquels M. Audry de Puyraveau a joué un rôle. Nous sommes obligé de nous borner à rappeler les principales, dans ces courtes pages biographiques.

Marié à 17 ans, M. Audry de Puyraveau n'avait reçu qu'une éducation incomplète; mais il sut acquérir seul ce que les maîtres enseignent : la correction du langage, la vigueur du style, et ce que les maîtres n'enseignent pas : une grande énergie de caractère, des convictions démocratiques inébranlables, la courageuse fermeté du citoyen qui, le premier, le seul, osa, sous la monarchie, dire tout haut, à la tribune :

Je suis républicain !

En 90, il fut envoyé, par la garde nationale de Puyraveau, à la fédération.

En 1821, il fut choisi par les électeurs libéraux de la Charente-Inférieure, comme député, et réélu en 1827, malgré les efforts du pouvoir.

Pendant 17 ans qu'il a rempli les fonctions de député, il s'est constamment posé en adversaire implacable des divers ministères qui se sont succédé.

En 1822, il fonda, à Paris, un vaste établissement de roulage, qui devint, en 1830, le quartier général de la Révolution de Juillet.

Ce fut Audry de Puyraveau qui, littéralement, a le plus contribué à l'expulsion de Charles X.

Le 27 juillet, convoqué chez Casimir Périer, il s'y rendit avec

Labbey de Pompière. Déjà des barricades s'élevaient et, partout, sur son passage, le député de la Charente-Inférieure encouragea et stimula les travailleurs. Le 28, Casimir Périer faisant des difficultés pour recevoir chez lui la réunion qui organisait un gouvernement provisoire, Audry de Puyraveau convoqua à son domicile tous les patriotes qui devaient faire partie de cette réunion. Il fit distribuer quatre mille baïonnettes qu'il avait dans son établissement, enlever deux mille fusils et deux pièces de canon qu'il savait en dépôt dans la rue Hauteville.

Dans la nuit du 28 au 29, voyant l'indécision des membres de la réunion organisée, et l'insistance du peuple à réclamer des chefs, il prit sur lui de faire imprimer et afficher des placards annonçant que M. de Lafayette était nommé général des gardes nationales, M. Laborde, chef d'état-major, et lui, Audry de Puyraveau, aide-de-camp du général.

Revêtu de son uniforme de député, il monta à cheval pour prévenir M. de Lafayette de sa nomination, et, chemin faisant, il assista à la prise des casernes de la Pépinière. Le général hésitait; son aide-de-camp improvisé l'entraîna chez Laffitte d'abord, puis à l'Hôtel-de-Ville, où une décharge de fusils les accueillit.

Là s'organisa une commission municipale dont fit partie Audry de Puyraveau, et ce fut à son énergie qu'on dut l'accomplissement d'actes qui hâtèrent la victoire populaire. Ainsi, M. de Sémonville s'étant présenté pour rapporter les actes portant retrait des fatales ordonnances, au nom de Charles X, M. de Puyraveau refusa de recevoir ces actes, et montrant au commissionnaire du roi le peuple réuni par masse, il lui dit : Voilà celui qui seul dictera désormais des lois. Le même soir, Charles X, connaissant ces paroles, signa l'arrêt de mort du révolutionnaire.

La dynastie tombée, il fit partie du gouvernement provisoire; mais sa fortune, alors considérable, fut sacrifiée. Audry de Puyraveau perdait 15,000 fr. par jour, et, lorsqu'il réclama une indemnité, on ne lui en octroya qu'une tout-à-fait insuffisante.

Après la victoire populaire, il vit avec une indignation profonde l'établissement d'un lieutenant-général, et lorsque Lafayette prononça ces mémorables paroles, en désignant Louis-Philippe : *Voici la meilleure des Républiques*, Audry de Puyraveau répliqua : *La meilleure, c'est la vraie, et celle-ci s'est la fausse !*

Ce fut lui qui plus tard protesta le premier contre le mot *sujet*, mis au bas des comptes-rendus du Gouvernement provisoire : dès lors

il ne tarda pas à être aussi mal vu que possible de la nouvelle dynastie.

Accusé en 1834 d'avoir, dans la conspiration correspondant à celle des ouvriers Lyonnais, signé une lettre en faveur des prévenus Cavaignac, Guinard, etc., il refusa de répondre, et, pour ce seul refus, il fut condamné par la Chambre des Pairs à un mois de prison qu'il a subi à Sainte Pélagie.

Il cessa alors, ne payant plus le cens électif, de faire partie de la Chambre des députés, et il se retira dans une modeste habitation, près la forêt de Saint-Germain, où la Révolution de Février 1848 est allée le chercher pour le conduire à l'Assemblée nationale.

M. DUPONT (51,464 voix) a 48 ans. Il est né à Paris, en 1800.

Ancien avocat distingué du barreau de Paris, publiciste éminent, il était, en 1830, journaliste, et écrivait dans le *Courrier français*. C'est un des signataires de la fameuse protestation contre les ordonnances de Juillet.

Combattant et décoré de Juillet, il fut, quelques jours après la Révolution, nommé magistrat à Versailles; mais, ne voulant pas prêter serment à Louis-Philippe, il refusa les fonctions qui lui étaient offertes.

A compter de ce moment, il voua sa vie à la défense d'accusés politiques. Sur tous les points du territoire, devant presque toutes les Cours d'assises de France, il a défendu les hommes accusés ou les idées poursuivies par la monarchie.

Ce dévouement lui attira les haines de tous les parquets vendus à la royauté; et comme on ne pouvait frapper le jury qui acquittait, on frappa l'avocat qui défendait. En 1833, il fut suspendu pour un an de l'exercice de sa profession.

Cette suspension fut pour lui l'occasion d'un vrai triomphe : tous les barreaux de France protestèrent contre.

Dans cet intervalle, il fonda la *Revue républicaine*.

Au bout d'un an, il reparut au barreau. Les haines se ranimèrent, et il fut une seconde fois interdit pour une année. Il mit encore à profit ses nouveaux loisirs, et fonda, avec quelques amis, la *Revue du progrès*.

Un an plus tard, il reprenait l'exercice de ses fonctions, et défendait Barbès devant la Cour des pairs : ce fut la dernière cause qu'il plaida.

Fatigué par des travaux excessifs, malade, il quitta bientôt le

barreau pour se retirer dans les Landes, où il a fondé, depuis sept ans, une assez vaste exploitation agricole.

C'est lui qui est l'auteur du système qui vient d'être appliqué dans les dernières élections générales, conformément au décret du 8 mars.

Nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Jonzac, il s'est acquitté de ce mandat à la satisfaction générale. Il est inutile d'ajouter que l'Assemblée nationale possède en lui un homme éclairé et un républicain sincère.

M. COUTANCEAU (49,454 voix) est âgé de 60 ans. Il est né à Saint-Jullien-de-Lescap, près Saint-Jean-d'Angély.

Il appartient à une famille d'agriculteurs, propriétaires et industriels. Ses goûts l'ont fait pencher pour l'agriculture et l'industrie. Il s'y est entièrement voué depuis longues années. Il possède à Saint-Jullien une belle propriété, à laquelle il a fait suivre de notables progrès. Il y a appliqué notamment un ingénieux système d'irrigation dont il est l'auteur. Il a inventé plusieurs instruments aratoires fort remarquables, et notamment un mécanisme pour le nettoyage des grains. Il passe pour un des hommes les plus intelligents du pays. Il a obtenu huit ou dix médailles en or et en argent pour des améliorations apportées à la race bovine et à diverses branches de l'agriculture.

Quant à ses opinions politiques, elles sont franchement démocratiques.

M. DARGENTEUIL (40,384 voix) est né à Mons, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, le 31 décembre 1791.

Médecin distingué, il a exercé sa profession avec le plus grand désintéressement, et il a toujours mis son temps et son intelligence au service des malheureux.

Quoique électeur depuis longtemps, il n'a jamais exercé son droit de vote avant la Révolution. Il avait refusé de prêter serment à un gouvernement monarchique.

C'est un républicain de vieille roche, d'un caractère ferme, d'une intelligence virile, et qui ne faillira pas à son mandat.

CHER.

M. BOUZIQUE (Etienne-Ursin — 47,942 voix) est né à Châteauxsur-Cher, le 7 février 1801.

Il est avocat près la cour royale de Bourges.

Depuis 1833, c'est-à-dire depuis la nouvelle institution des conseils généraux, il a constamment fait partie de celui du département du Cher.

M. Bouzique, tout en consacrant surtout son activité aux graves intérêts de la politique et de l'administration du pays, a encore trouvé des loisirs pour sacrifier aux muses : il est auteur d'une traduction en vers des Satires de Juvénal.

A la révolution de Février, il a été nommé maire de Bourges.

Un seul fait suffit pour faire apprécier le caractère et le mérite de ce représentant du peuple : il a été porté à l'Assemblée nationale par les suffrages de tous les partis. S'il est beau de réunir en tout temps les sympathies unanimes de ses concitoyens, c'est surtout en temps de révolution, surtout quand on exerce une portion de la puissance publique.

M. BIDAULT (47,012 voix) est né à D'Un-sur-Auron, le 9 mars 1796. Il fit acte d'opposition dès le 20 mai 1814, et n'a pas cessé depuis lors de combattre le parti de l'invasion étrangère. Il fut conséquemment, pendant cinq ans, de toutes les émeutes que les étudiants organisèrent à Paris. Il fut compromis dans la conspiration Nautil et Laverderie. Convaincu de l'existence des espions et des agents provocateurs, il ne conspira plus qu'à ciel ouvert.

Reçu avocat en 1820, il alla s'établir à Saint-Amand, où il fut constamment le chef du parti républicain. C'est à ce titre que, le 30 juillet 1830, il se mit à la tête du mouvement révolutionnaire et renversa les autorités carlistes. Choisi pour porter à Louis-Philippe une adresse, il refusa obstinément places et faveurs. Pendant quinze ans il a été membre du conseil municipal et commandant de la garde nationale de Saint-Amand. En juin 1831, il parla au duc d'Orléans un langage républicain, que le prince ne put s'empêcher de respecter, parce qu'il partait d'un honnête homme.

Lors des massacres de Lyon, Bidault fit décider par le conseil municipal de Saint-Amand que la souscription aurait lieu au profit des soldats et *des citoyens* blessés. Le conseil fut dissous quinze jours après, et le peuple cassa l'ordonnance de dissolution.

Après trente années de luttes et de travaux, Bidault se retira, en 1846, à sa maison des champs, où il conserva l'énergique patriotisme dont il fut récompensé après la révolution de Février, d'abord par sa nomination au commissariat du Cher, et ensuite comme membre de l'Assemblée nationale.

Il est du très-petit nombre de commissaires qui abandonnèrent au peuple les 40 fr. de traitement journalier.

M. DUVERGIER DE HAURANNE (45,884 voix), ancien député, membre du Conseil général du Cher, est né en 1798, d'une famille de négociants honorablement connue dans la Normandie, d'où elle est originaire. Un de ses ancêtres a joué un rôle à Port-Royal, du temps de Pascal. Son père, mort en 1831, a laissé les plus honorables souvenirs, et comme chef d'une importante maison de commerce à Rouen, et comme membre de la Chambre des députés, dont il a fait partie pendant quinze années consécutives, représentant l'arrondissement électoral du Hâvre.

Il a été journaliste et a fait partie de la rédaction du *Globe*. Il appartenait à l'école doctrinaire et en était le second chef.

Nommé député par l'arrondissement de Sancerre, par ses écrits, par ses discours M. Duvergier de Hauranne s'était rendu un des membres importants de la majorité.

Il a contribué puissamment à l'adoption des lois de septembre.

Entré dans l'opposition à l'avènement du 15 avril, le député de Sancerre s'est séparé de M. Guizot après la coalition dont il avait fait partie, et s'est rallié à M. Thiers.

M. Duvergier de Hauranne a été un des plus ardents adversaires du ministère du 29 octobre. Il l'a combattu par ses écrits et à la tribune.

Il a été l'un des promoteurs des banquets. La capacité politique, l'instruction, la force et l'étendue de l'esprit de M. Duvergier de Hauranne en ont fait un des membres les plus considérables des dernières législatures.

Il y jouissait d'une grande réputation de tacticien parlementaire.

Il faisait partie de la dernière législature.

M. PYAT (Félix — 34,321 voix) est né à Vierzon, en 1814.

Dès 1830, il était collaborateur d'un grand nombre de petits journaux et surtout du *Charivari*, qu'il n'a guère quitté que pour le théâtre, où il a obtenu plusieurs succès remarquables. Le drame d'*Ango* est un résumé des idées républicaines de l'auteur : aussi la censure n'en permit-elle pas la représentation. *Les Deux Serrurriers* et le *Chiffonnier de Paris* attestent qu'il avait parfaitement compris les réformes sociales, de même que *Diogène* a révélé qu'il était un poète comique.

A l'occasion des *deux Serruriers*, Jules Janin publia dans le *Journal des Débats* une critique qui blessa sensiblement l'auteur. Celui-ci répondit par un pamphlet. L'illustre feuilletoniste crut devoir déférer ce pamphlet à la police correctionnelle, et fit condamner M. Félix Pyat à un an de prison.

Peu de temps après la révolution de Février, il fut nommé commissaire général dans le département du Cher, où il resta près d'un mois, sans exciter le moindre reproche, le moindre mécontentement. Elu membre de l'Assemblée nationale, il a presque sur-le-champ donné sa démission de commissaire-général et renoncé par conséquent aux riches émoluments de cette position.

M. DE VOGUÉ (Léonce — 34,321 voix), né à Paris, le 4 mai 1805. Il entra au service en 1823, en qualité de sous-lieutenant de cavalerie et, sept ans après, il était à la prise d'Alger, dans le même grade : aussi donna-t-il sa démission. Il se livra ensuite avec le plus grand succès à l'industrie et à l'agriculture pratique. Comme industriel, le département du Cher, et Bourges surtout, doivent au citoyen de Vogué non-seulement une fonderie, mais encore un village d'ouvriers. Comme agriculteur, le congrès central d'agriculture le choisit pour l'un des membres de la Commission d'organisation, dans les sessions de 1845 à 1848, et ce fut un de ceux qui se distinguèrent le plus au congrès par la hauteur des vues et l'élévation de l'intelligence, ainsi que l'attestent les discussions sur les questions des Chambres consultatives, des biens communaux, de l'alimentation des travailleurs, etc., toutes traitées du point de vue démocratique.

Le citoyen de Vogué n'est pas seulement un industriel et un agriculteur, c'est encore un homme de cœur et de bien, que les souffrances ou les misères du peuple ont toujours attendri. Il n'a pas seulement répandu avec profusion des secours de toute nature au peuple des campagnes, mais encore il l'a plus d'une fois secouru au risque même de ses jours. Ainsi, en 1846, dans la terrible inondation de la Loire, en allant au secours des malheureux habitants d'un village submergé, il fut renversé dans le fleuve avec tous les malheureux qu'il ramenait, et, après les avoir une seconde fois sauvés, passa toute la nuit avec eux sur un terre entouré par le fleuve. Aussi fut-il compris dans la distribution des médailles. Faible récompense de tant de sacrifices et de tant de dévouement !

Un électeur d'Henrichemont posa cette question au citoyen de Vogué : Vous vous embarquez sur le vaisseau de la République,

quelle sera votre conduite s'il fait naufrage ? — Je périrai avec l'équipage, répondit-il aussitôt.

Que tous les représentants en disent autant, et l'existence de la République est assurée.

M. DUPLAN (Paul — 32,945 voix), âgé de 42 ans, le premier des trois commissaires envoyés dans le département du Cher, et qui employèrent toutes les ressources de leur position officielle pour arriver à l'Assemblée nationale.

Né à Bourges même, il avait quitté son pays depuis longues années pour se livrer à des travaux remarquables sur le droit. Il y était, de 1831 à 1834, l'un des rédacteurs les plus chauds du journal républicain *La Revue du Cher*. En 1833, il fut l'un des défenseurs des accusés d'Avril. En 1839, il ressuscita la *Revue du Cher*, qui mourut encore une fois en 1840, parce que le département du Cher avait fort peu, très-peu de républicains constants. Alors le citoyen Duplan s'attacha à la collaboration de l'*Eclaireur de l'Indre*, jusqu'au moment où ce journal passa entre les mains de Pierre Leroux. Comme avocat, le citoyen Duplan a été collaborateur du grand Répertoire de Leduc-Rollin. Enfin, il représenta les démocrates du Cher au banquet d'Orléans, qui fut l'avant-coureur de la révolution de Février.

M. POISLE-DESGRANGES (Jacques-Damien), né au Genet (*Creuse*), le 12 janvier 1799.

Au retour de l'Empereur, le citoyen Poisle fit partie de la fédération qui se leva pour résister à l'invasion étrangère dont la patrie était menacée. Il partit à l'armée en qualité de lieutenant au premier bataillon que fournit le département du Cher. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de la Vendée. Son bataillon était de garnison à La Rochelle, lorsque l'Empereur s'embarqua à Rochefort et vint mouiller à l'île d'Aix. Le lieutenant Poisle en prévint aussitôt son chef de bataillon, M. Sadet, en lui proposant de faire connaître à l'Empereur le bon esprit qui animait les troupes de l'Ouest. Accompagné de six de ses camarades, le citoyen Poisle fut présenté à l'Empereur par le maréchal Bertrand et s'acquitta de sa mission. Napoléon, monté sur la frégate la Saale, était escorté d'une autre frégate et d'une corvette, et l'on apercevait déjà les vaisseaux anglais à l'œil nu. Pendant plus d'un quart d'heure, l'Empereur causa avec le citoyen Poisle et ses jeunes collègues, en s'obstinant à refuser leurs offres généreuses, tant il redoutait la guerre civile. Ceci

se passait le dimanche à six heures du soir, et le lundi matin, le grand homme se livra à ses bourreaux, à bord du *Bellérophon*, alors en croisière. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* parle de ce dévouement des officiers du bataillon du Cher; mais il ne donne pas leurs noms. C'étaient, outre le citoyen Poisle, Guérin-Chassir, Riffault aîné, lieutenant, de d'Un-sur-Auron; Augier, lieutenant, de Saint-Amand; Ferré, lieutenant du bataillon de l'Indre; de Beaufort, capitaine au même bataillon, et Miettoux, lieutenant au bataillon de la Haute-Vienne.

En 1830, après une vie constamment active dans les rangs de l'opposition, le citoyen Poisle fut élu commandant de la garde nationale de Bourges, en 1831 lieutenant-colonel de la même légion, et enfin commandant en premier, poste honorable qu'il a conservé jusqu'à son entrée à la Chambre des représentants. Depuis 1830, il fut aussi membre du Conseil municipal de Bourges, et, de 1818 à 1846, avoué près la Cour d'appel de la même ville.

CORRÈZE.

M. CEYRAS (29,713 voix) est âgé de 52 ans. Il est né à Rochefort, en 1796.

Ce Représentant appartient à une famille honorable et dont plusieurs membres se sont distingués dans la magistrature. Fils d'un républicain de vieille roche, il s'est constamment montré fidèle aux traditions héréditaires, et a parcouru sa carrière au barreau et dans la magistrature avec la plus complète indépendance.

Nommé juge au tribunal de Tulle, il a toujours déployé dans l'exercice de ses fonctions une rare intégrité, une grande fermeté de principes et de caractère. Il fait partie du Conseil municipal de Tulle depuis plusieurs années. Son dévouement à la cause populaire, sa sollicitude pour la classe ouvrière sont aussi pour lui des titres précieux à l'estime et à la confiance de ses concitoyens.

A la Révolution de Février, le Gouvernement provisoire l'investit des foncti ns de commissaire de la République. Il s'est acquitté de cette mission délicate et difficile avec autant de bonheur que de talent. C'est un homme de mœurs douces, conciliantes, mais d'une rigidité inflexible dans l'exécution de ses devoirs.

M. MADESCLAIRE (25,183 voix) est âgé de 44 ans. Il est né à Tulle, en 1804.

Fils d'un ancien employé des finances, M. Madesclaire a em-

brassé de bonne heure la carrière commerciale, où son aptitude, son amour du travail, et les améliorations qu'il a apportées dans le système de la brasserie, l'ont conduit, jeune encore, à une honnête indépendance. Il est un de ces hommes rares qui savent puiser dans le travail *seul* les éléments du succès dans les affaires. Il a mérité à plusieurs égards la réputation d'un républicain doué d'une grande fermeté unie aux meilleures qualités du cœur.

M. Madesclaire fait partie du Conseil municipal de Tulle. Il est de plus commandant de la garde nationale. Ces titres à la confiance publique parlent plus éloquemment en faveur de ce Représentant que tout ce que nous pourrions ajouter par le récit des nombreux actes de patriotisme qui ont signalé sa vie.

M. LEBRALY (24,244 voix) est âgé de quarante-quatre ans. Il est né Ussel en 1802. Il est fils d'un ancien marchand de bœufs, propriétaire dans la Corrèze. Il a été d'abord secrétaire général de la préfecture du département, puis nommé sous-préfet à Boussac (Creuse).

C'est un homme de mérite qui s'est fait remarquer dans sa carrière administrative, et a obtenu des succès de plus d'un genre. Il a plus d'une fois cueilli de beaux lauriers dans les Jeux floraux à Toulouse.

Quant à ses opinions politiques, il faut attendre, pour en donner la formule, qu'elles se soient dessinées dans les débats de l'Assemblée nationale. M. Lebraly est d'ailleurs un athlète qui ne se dérobera à la lutte sur aucun terrain.

M. BOURZAT (22,226 voix) est âgé de 50 ans, étant né à Brives en 1798.

Avocat très-distingué du barreau de Brives, ce Représentant a toujours fait preuve d'une noble indépendance de caractère et de principes. Républicain depuis qu'il se connaît, il a salué avec enthousiasme le triomphe de ses opinions; et, lorsqu'il s'est agi d'envoyer à l'Assemblée nationale un citoyen pur, et dont les antécédents fussent une garantie du maintien des principes proclamés en France, toute la population de Brives et des environs s'est levée comme un seul homme, et a nommé M. Bourzat.

C'est que M. Bourzat n'est pas seulement l'apôtre d'une théorie politique; il avait depuis longtemps mis ses préceptes en pratique, en se préoccupant utilement du sort des classes pauvres et déshéritées, en consacrant le fruit de son travail à répandre autour de lui

des bienfaits qu'il poussait jusqu'à l'abnégation de son intérêt privé. M. Bourzat ne plaide jamais si bien que lorsqu'il défend un client qui ne lui paiera ses honoraires qu'en reconnaissance et en actions de grâces. Il est, d'ailleurs, membre de toutes les institutions où il y a du temps à consacrer et du bien à faire.

M. DUBOUSQUET (21,175 voix) est âgé de 50 ans. Il est né à Brives, en 1794.

Destiné par sa famille à la carrière administrative, M. Dubousquet a dû faire taire en lui la manifestation de ses opinions devant un pouvoir qui n'en admettait pas l'indépendance. Il s'est appliqué à remplir de son mieux les fonctions publiques qu'il a parcourues.

Nommé sous-préfet de Brives sous le roi Louis-Philippe, il a sagement administré sa localité, ce qui lui a valu la décoration de la Légion-d'Honneur, la réputation d'un excellent homme et d'un bon administrateur. Quant à ses tendances républicaines, elles doivent être de fraîche date ; mais elles pourront se faire jour à travers le nouvel horizon politique qui, en retrempant les choses, retrempera probablement les consciences.

M. PENIÈRES (17,784 voix) est né à Ussel, en 1810, et est âgé de trente-huit ans. Il est fils de l'ancien sous-préfet d'Ussel, et petit fils du conventionnel Penières.

Jeune encore, ce représentant ne s'est signalé par aucun acte important d'où l'on puisse déduire une conséquence absolue. Il s'est d'ailleurs toujours montré très dévoué à la cause républicaine dont il était, bien avant les événements de Février, un des plus chauds comme un des plus vigoureux athlètes ; ce qui lui attira, de la part des autorités, bon nombre de persécutions et de vexations, au-dessus desquelles il s'est constamment placé.

M. LATRADE (17,428 voix) est né à Paris, en 1812. Il appartenait à la rédaction du *National*. C'est un tempérament ardent et un républicain très prononcé.

Il a joué un rôle actif, dans son parti, depuis 1830, et n'a pas toujours évité les inconvénients de la lutte engagée avec le gouvernement de Louis-Philippe. Nous l'avons vu figurer plus d'une fois sur le banc des accusés politiques, dans les premières années qui ont suivi la révolution de juillet.

En Février, il a été nommé commissaire du Gouvernement provisoire dans la Gironde, où il n'a pas réussi, et dans la Dordogne,

où il a su se faire nommer représentant du peuple, et où son nom était sorti le dixième de l'urne électorale.

Il a opté pour la Corrèze, qui l'a nommé en septième ligne.

M. FAVART (15,720 voix), maire de Tulle, est âgé de cinquante-et-un ans, étant né à Tulle le 1er novembre 1797. Son père, médecin négociant, lui fit commencer à Tulle ses études, qu'il termina avec succès au collége Henri IV, où il fut le condisciple de Bastide.

Au sortir du collége, il suivit les cours de droit de la Faculté de Paris, et eut le bonheur d'être le secrétaire de l'illustre Manuel, jusqu'en 1820, époque à laquelle il fut reçu avocat, et retourna à Tulle pour y exercer sa profession.

Sous la Restauration, M. Favart, quoique souvent sollicité, refusa toute espèce d'emploi ou de fonctions salariées. Il a toujours fait preuve d'indépendance et de libéralisme dans l'exercice de ses fonctions; il ne doit l'aisance dont il jouit qu'à son travail et à son mérite comme avocat. En 1831, on le nomma, à son insu, substitut du procureur du roi à Chambon. Il refusa cette faveur. Il est juge suppléant à Tulle depuis 1836, a été bâtonnier de l'ordre des avocats, est conseiller municipal, officier de la garde nationale, et membre d'un grand nombre de commissions de bienfaisance. C'est surtout à l'occasion de la disette qui a sévi si cruellement sur les classes pauvres, pendant l'hiver de 1847, que M. Favart a fait éclater son zèle et sa sollicitude pour le soulagement de la misère publique. Sans parler des sacrifices personnels qu'il s'est imposés, des distributions de vivres qu'il a faites de ses deniers, il a provoqué en faveur de cette noble cause la sympathie de tous les habitants et a organisé lui-même des comités dont l'unique but et la seule préoccupation ont tendu à améliorer le sort des ouvriers. En un mot, ce représentant a toujours fait le sacrifice de son intérêt privé à la cause publique, et n'a pas attendu, dans son département, le décret de la République en faveur des ouvriers, pour ouvrir spontanément des ateliers de travail, auxquels ont été consacrées des sommes considérables, puisées aux sources de la bienfaisance.

M. Favart a été élu maire de la ville de Tulle au mois d'octobre 1846.

CORSE [1].

M. BONAPARTE (Pierre-Napoléon) est né à Rome le 11 octobre 1815, après l'exil de la famille impériale. Il est fils de Lucien Bonaparte, prince de Canino, ancien président du Conseil des Cinq-Cents, frère aîné de l'empereur Napoléon.

Il a été élevé en Italie, où il a fait sa première éducation militaire. Dès l'âge de 15 ans, il voulut rejoindre les patriotes Romagnols et quitta la maison paternelle. Lucien, craignant les conséquences de cette expédition téméraire, l'empêcha d'arriver jusqu'à eux. Quelque temps après, il s'embarqua à Livourne pour New-York, sur un mauvais brick de commerce. Après une traversée de cinquante-six jours, il arriva auprès de son oncle Joseph, ancien roi d'Espagne, et fit la connaissance de Santander, l'émule de Bolivar, que ses convictions démocratiques avaient fait surnommer *el hombre de la Ley*. Le jeune Bonaparte le suivit en Colombie, guerroyant, affrontant les dangers et gagnant lui-même sur le champ de bataille, à 17 ans, les épaulettes de chef d'escadron. De retour aux États-Unis, il se se rendit de là en Angleterre, puis en Italie, où il résida jusqu'en 1836, menant une existence très-active et très-agitée.

Ce pays était infesté de brigands devenus célèbres par suite de l'impunité que leur assurait alors la police du Pape. Ces bandits portaient partout la terreur et la désolation. Pierre-Napoléon Bonaparte en arrêta plusieurs, non sans recourir aux armes.

Pour prix de son courage, il faillit être victime d'un odieux guet-apens que lui tendirent les carabiniers de Sa Sainteté, à qui on avait insinué que Pierre-Napoléon et son frère songeaient à organiser des bandes de partisans dans les Maremmes. Il lui fut immédiatement enjoint de quitter les États Romains sous quinze jours. Il attendait, après cet ordre, les passeports qui lui avaient été promis, lorsque, le huitième jour (le 3 mai 1836), se trouvant avec un ami sur la place du petit village de Canino, prêt à aller à la chasse, il se vit tout-à-coup cerné, puis attaqué à l'improviste par vingt-huit sbires. Ne pouvant faire usage de son fusil, il s'arma de son couteau de chasse; il étendit mort le chef des bandits et en blessa grièvement deux autres. Atteint lui-même d'un coup de baïonnette et d'une balle

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants de la Corse n'a pas été publié.

qu'il reçut à bout-portant, il fut transporté à Rome, où on lui fit subir toutes sortes d'avanies. Il supporta ces outrages sans faiblir, répondant à la torture par le dédain qu'une *misérable cour*, suivant l'expression de l'Empereur, inspirait à tout homme de cœur.

Enfin, il sortit du château Saint-Ange, d'où il se rendit, pour la deuxième fois, en Amérique, puis en Angleterre, puis à l'île de Corfou.

Là se place un des épisodes les plus curieux de sa vie. Ne pouvant rester inactif, et le gros gibier étant rare dans l'île, il fit de l'Albanie le but de ses excursions.

Un jour, il fut surpris et attaqué par quatre palikares albanais, qui, après lui avoir tiré deux coups de pistolet, fondirent sur lui le yatagan au poing. Il n'y avait pas à hésiter; de ses deux coups de fusil il en tua deux et en blessa un troisième, sauvant ainsi sa vie et celle de ses compagnons qui étaient sans moyens de défense. On sait combien les Albanais sont ennemis dangereux. Ils voulurent se venger à Corfou même; mais il leur tint tête. Une nuit, une de leurs embarcations s'approcha de la maison isolée qu'il habitait; il les reçut à coups de fusil et ils se retirèrent. Cependant le gouvernement anglais, voulant faire cesser cet état de choses, l'engagea à quitter l'île, après avoir déclaré dans une dépêche officielle que des raisons d'Etat, qui n'impliquaient aucune critique de sa conduite personnelle, motivaient, dans l'intérêt même de sa sécurité, cette invitation officieuse. Il quitta Corfou plus de deux mois après.

En se rendant en Angleterre il séjourna à Malte. Le choléra y sévissait. Une discussion s'engagea un jour entre un médecin de l'hospice et le jeune Bonaparte, qui prétendait que le fléau n'était pas contagieux. Un pari s'engagea. On se rendit à l'hospice, et le jeune Napoléon toucha, sans hésiter, la main de tous les cholériques. Il gagna son pari.

A ces traits de courage nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres. Mais ce n'étaient pas des luttes privées qu'ambitionnait le jeune Bonaparte. Son cœur rêvait une existence véritablement guerrière et digne de son nom. Que de fois n'a-t-il pas exprimé son ardeur belliqueuse et le désir de servir sa patrie, et, à défaut de ce bonheur, de se faire soldat là où il y avait des périls à affronter. On n'a pas oublié cette persistance honorable avec laquelle il a si souvent revendiqué ses droits de Français, offrant à la France d'aller en Algérie, *fût-ce le sac sur le dos*.

Et en 1838, lors de l'ambassade extraordinaire du maréchal Soult à Londres, ne s'est-il pas adressé vainement encore à ce vété-

ran de l'Empire, le compagnon de l'Empereur, pour obtenir une place dans l'armée française? Injustement repoussé de partout comme un conspirateur dangereux, même par les hommes qui devaient tout à sa famille, il offrit son épée au vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali. Ce fut à cette occasion que son père, Lucien, lui écrivit ces belles paroles : « Réveille-toi, jeune Bonaparte, va ser-« vir le héros qui civilise l'Orient. »

Dès que la nouvelle du triomphe de la Révolution de Février 1848 lui fut connue, il se hâta d'accourir vers cette France qui l'attendait; mais, quelque diligence qu'il fit, il ne put arriver à Paris que le 27 Février. L'Assemblée nationale possède en sa personne un patriote sincère et éclairé, acceptant toutes les vraies conséquences du régime républicain qu'il saura défendre à la tribune, comme à la tête de ses compagnons de la légion étrangère, où il vient d'être nommé chef de bataillon.

Pierre-Napoléon Bonaparte est heureusement doué de la nature. Ses traits sont doux et parfaitement distingués; ils portent d'ailleurs l'empreinte du type napoléonien; sa taille est élevée; une simplicité noble et de bon goût exclut en lui tout sentiment d'orgueil. Il voudra toujours faire pour le bien-être du peuple français ce que son oncle a fait pour sa gloire.

On nous saura gré de citer ici un curieux autographe de Lucien à son fils. Cette pièce montre à quel point les principes démocratiques sont dans les convictions de la famille de Pierre Napoléon.

Canino, 15 novembre 1832.

« Nous recevons enfin, mon cher Pierre, une de tes lettres « d'Amérique : tu sembles craindre que je n'approuve pas ton dé-« part pour la Colombie! Au contraire, je l'approuve fort. J'es-« time beaucoup le Général Président de cette République, et je ne « crois pas que tu puisses mieux faire que de t'attacher à lui et à « la Colombie jusqu'à ce que la Providence redonne à notre belle « France un Gouvernement Républicain; cet avenir est loin d'être « impossible; les vertiges de l'empire et de la monarchie se dissi-« pent, et les idées de Brumaire reprennent leur éclat dans notre « patrie. On sent que la république consulaire que j'avais fondée « plus que personne était la véritable, la seule ancre de salut pour « la France : on y revient à grands pas tous les jours : dans ce « cas, et dans ce cas seul, je te conseillerais de quitter la Colombie. « Attire-toi l'estime de tes nouveaux concitoyens, et réponds par « ta conduite à ton nom et à l'amitié de ton chef, à qui tu présen-

« teras mes respects affectueux et mes remerciments pour la bien-
« veillance qu'il témoigne à mon cher Pierre-Napoléon : tu n'es
« plus dans les pays où ce beau nom soit périlleux à qui le porte ;
« j'approuve fort que tu t'en pares.

« Maman t'embrasse tendrement ainsi que les petites : maman ne
« peut s'accoutumer à ton silence... elle doute quelquefois de ton
« cœur ! Tristes pensées pour une mère ! Que peux-tu faire de
« mieux en restant chez toi que de t'entretenir avec nous des dé-
« tails de tout ce qui t'intéresse.

« Antoine n'a pas trouvé Joseph, et on m'écrit qu'il va revenir
« en Europe. Hélas ! qu'y faire à présent ? J'aurais bien désiré
« qu'il suivît ton exemple. Enfin, puisses-tu du moins te faire une
« carrière honorable !

« Je vais partir pour Londres, où Joseph s'est établi : écris-moi
« à Londres sous l'enveloppe de mylord Dudley-Stuart Coutts,
« membre du Parlement, et à maman, qui reste ici, sous l'enve-
« loppe de Férino.

« Je ne suis pas en état de te faire cent piastres par mois : Je
« verrai avec Joseph à Londres d'arranger tes affaires. Si je puis
« vendre quelque chose, je serai bien content de te faire passer ce
« que je pourrai : ainsi tu ne peux pas encore compter sur autre
« chose que tes 40 piastres dont les fonds sont faits. La Providence
« me mettra à même, j'espère, bientôt de pouvoir vous aider comme
« je le désire.

« Nous t'embrassons de tout notre cœur et te donnons, maman et
« moi, notre bénédiction la plus complète. Puisse notre cher fils
« avancer dans sa carrière, et nous rendre glorieux de ses succès.

« Ton papa,

« LUCIEN B.

« *P. S.* Charlotte vient de donner à Mario un beau garçon : elle
« se porte fort bien. »

Pierre-Napoléon a autant de dignité dans le geste et la parole qu'il a de fermeté dans le courage. Le 15 mai, au moment où l'enceinte législative fut violée, il sortit avec les plus intrépides représentants du peuple pour organiser la défense de l'Assemblée nationale. En face du pont Louis XV, il travaillait, au moyen de chaudes et patriotiques exhortations, au rétablissement de l'ordre par la force. Un groupe de factieux vint à lui avec des vociférations et des menaces, et lui crie : « Attends, misérable, nous allons te jeter à

« l'eau ! Qui es-tu ?... » En s'exprimant ainsi, dans des termes si différents que nous ne pouvons les copier, ils allaient se saisir de sa personne. Il s'arrête alors, les regarde, lève la tête et leur dit : Je suis Pierre Bonaparte ! « Ah ! c'est différent, » répliquent-ils en se découvrant avec respect : « Eh bien, on vous salue ! » Puis ils prennent la fuite. C'était bien moins ce nom, quel qu'il soit toujours parmi nous, que le ton et la manière de le prononcer qui avaient exercé sur des furieux un pouvoir magique.

M. BONAPARTE (Napoléon — 39,229 voix) a 25 ans ; il est né à Trieste, en 1822. — Il est le second fils de Jérôme, ancien roi de Westphalie, et de la princesse Catherine, fille du roi de Wurtemberg. Son frère aîné est mort, il y a plusieurs années. Sa sœur, la princesse Mathilde, a épousé le prince Demidoff.

Il a, comme nous venons de le voir, le nom de son oncle; il en a aussi tous les traits, toute la ressemblance. Il est seulement d'une taille beaucoup plus élevée que n'était l'Empereur. Son front large et haut, ses yeux pleins d'un feu pénétrant, toutes les lignes de son visage, vous rappellent cette tête qu'on ne décrit plus, parce que tout le monde la connaît et qu'elle plane, dans les vivants souvenirs des générations, sur toutes les régions de l'univers. En regardant cet autre Napoléon Bonaparte, on reste ému de surprise et d'admiration : il semble que l'homme du destin a secoué le sommeil du cercueil, et qu'il revient parmi nous accomplir de nouveaux miracle de gloire et de génie.

Mais, si l'avenir réserve encore un rôle à sa famille, ce ne sera plus qu'au profit de la liberté.

Celui, du moins, qui nous occupe, n'a pas d'autre rêve que l'honneur et le bien-être de sa patrie dans le développement régulier des institutions les plus largement démocratiques.

Le fils du roi Jérôme a été élevé en Italie et en Allemagne.

Il a vécu à Rome jusqu'en 1831. C'est là que presque tous les parents de l'Empereur s'étaient réfugiés, auprès de la mère du grand Napoléon. Il fut obligé de quitter Rome lors de l'insurrection de la Romagne, dans laquelle ont été compromis ses cousins, les fils de Louis et son frère. Il alla se réfugier à Florence en 1832.

En 1835 il partit pour la Suisse, où son père voulut lui faire faire son éducation, pour qu'il fût plus près de la France et élevé sous un régime de liberté. Il fut mis en pension à Genève.

En 1837 il était à l'école militaire de Louisbourg, en Wurtemberg. Il y resta jusqu'en 1840, époque à laquelle il quitta l'Alle-

magne, ne voulant pas servir contre la France, à laquelle seule il voulait prêter son serment et son bras. On se souvient, en effet, des préparatifs de guerre dont il fut alors question.

De 1840 à 1845, il voyaga en Allemagne, en Angleterre et en Espagne, où il fit un assez long séjour, sous la régence d'Espartero. Il demanda à plusieurs reprises de revenir en France. Le Gouvernement monarchique le lui refusa toujours. Enfin cependant, en 1845, il obtint la permission de passer quatre mois dans sa patrie. Il vit alors Paris pour la première fois. Il s'appliqua immédiatement à étudier le pays ; il se lia avec les hommes les plus éminents ; il se fit de nombreux amis ; mais ses relations dans le parti démocratique et ses opinions avancées le rendirent bientôt suspect au Gouvernement, qui lui intima l'ordre de partir sous huit jours. Il se rendit en Angleterre. Il n'en continua pas moins toujours à faire toutes sortes de démarches pour l'abrogation de la loi exilant les Bonaparte. Le Gouvernement continua lui-même à ne rien vouloir entendre, et poussa la rigueur jusqu'à refuser au frère aîné de Napoléon l'autorisation d'aller prendre, dans les Pyrénées-Orientales, les eaux du Vernet, qui lui étaient recommandées par les médecins.

Enfin, en 1847, Jérôme Bonaparte, son père, adressa aux Chambres une pétition qui fut rejetée au Luxembourg, mais qui, au palais Bourbon, fut appuyée, renvoyée aux ministres, et eut pour résultat de *laisser rentrer provisoirement en France Jérôme Bonaparte et son fils*. L'un et l'autre étaient ici depuis quelques mois seulement, quand le 24 Février est arrivé. La proclamation de la République comblait les vœux du jeune Bonaparte, qui désirait et travaillait depuis longtemps à l'établissement du régime démocratique. Les principaux chefs du parti le connaissaient et l'avaient vu. Il se rendit à l'Hôtel-de-Ville dès le 24 Février, et le 26 il écrivait :

« A MM. les membres du Gouvernement Provisoire de la République.

« Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu « à l'Hôtel-de-Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir « autour du Gouvernement Provisoire de la République, et je « tiens à être un des premiers à le faire, heureux si mon patrio- « tisme peut être utilement employé.

« Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et « de dévouement de votre concitoyen.

« Signé : NAPOLÉON BONAPARTE. »

Depuis lors, prenant, bien entendu, au sérieux, les droits de citoyen que la Révolution venait enfin de lui rendre, il a songé à réclamer le mandat de représentant du peuple, et voici en quels termes il l'a fait :

« Compatriotes,

« Paris a détruit la royauté et proclamé la République ! Tous les citoyens sont appelés à élire les hommes qui doivent constituer la société nouvelle.

« Enfant de la Corse, fils de Jérôme Bonaparte, neveu de Napoléon, j'ai pensé que je *devais* demander à la Corse l'honneur d'être un de ses représentants. J'arrive dégagé de tout esprit de localité, esprit misérable, honte d'un système dont nous n'avons que trop souffert.

« Elevé dans la persécution et les malheurs de l'exil, j'ai consacré mon temps, mon intelligence, à étudier, à connaître les pays étrangers, et à ne pas démériter de la France, cette patrie absente qui m'a toujours été si chère. Notre dernière Révolution a fait cesser ma proscription ! Ce souvenir restera gravé dans mon cœur.

« Homme nouveau, pur de tout passé, je saurai par ma loyauté, par mon dévouement, désarmer toutes les défiances et mériter les sympathies que mon nom rencontre.

« Il y a longtemps que j'ai la conviction que la République seule convient à la France. Ce grand principe est établi aujourd'hui ! Je l'ai appelé de tous mes vœux. Hors de là il n'y aurait qu'anarchie, guerre civile, retour aux fautes et aux crimes des Bourbons!

« La Constitution que l'Assemblée nationale est appelée à nous donner doit être faite dans les intérêts du peuple ; toute tendance à faire primer une classe de citoyens ou à ramener d'anciennes distinctions serait funeste.

« Que les odieux traités de 1815, imposés par les rois dans nos jours de malheur, soient à jamais déchirés ! Mais appuyons-nous avec confiance sur les nouvelles nationalités, sœurs de la nôtre.

« L'ancien monde est ébranlé. Nos idées révolutionnaires, propagées par les victoires de nos glorieux soldats, remuent tous les peuples !

« La Pologne et l'Italie doivent se constituer ! Leur liberté est nécessaire pour assurer la liberté de l'Europe ; leur cause est juste : c'est celle de notre démocratie.

« Liberté, égalité et fraternité à l'intérieur ; sainte alliance des

peuples à l'extérieur : telles sont les bases sur lesquelles nous devons bâtir l'édifice républicain.

« En aimant la République, et en me dévouant à elle, j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'*avant cinquante années l'Europe serait républicaine ou cosaque*. Grâce à Dieu et au peuple français, c'est la république qui triomphe !

« NAPOLÉON BONAPARTE. »

Il siége à l'Assemblée nationale dans les rangs des républicains *sincères*, qui veulent que la Révolution triomphe enfin et d'une façon durable.

Il a parlé sur la Pologne et en faveur de ce pays malheureux. Personne ne pouvait le faire avec plus de connaissances locales. La Pologne est une des nombreuses contrées qu'il a parcourues et étudiées.

Il est pauvre, il le sera toujours; il n'est pas de ceux qui courent après la fortune. Il suivra l'exemple de sa famille, qui, après avoir gouverné toute l'Europe, est, avec résignation, descendue de ses trônes sans aucune fortune.

C'est une âme forte, une intelligence remarquable, un noble cœur.

Interrogé à la Chambre sur le vote qu'il devait émettre pour ou contre le décret de proscription destiné à expulser de France la branche cadette des Bourbons, il a fièrement répondu que jamais un membre de la famille Napoléon n'appuierait de son vote une proposition d'exil, fût-ce même contre ceux qui l'avaient exilé.

M. CONTI (Etienne—18,760 voix) est né à Ajaccio, en 1812. Il a fait ses études en Corse, puis s'est fait recevoir avocat. C'est à la fois un poëte et un légiste. Nous avons de lui de fort belles poésies, qui ne l'ont pas empêché cependant d'obtenir au barreau une réputation méritée. Ses opinions très-libérales se sont vigoureusement produites dans une constante opposition au préfet Jourdan. Il est membre du conseil-général de la Corse.

M. Conti a passé à Paris plusieurs années, pendant lesquelles il a incessamment travaillé avec son collègue, M. Pietri, au triomphe des principes démocratiques.

Après la Révolution de Février, le Gouvernement provisoire lui a confié les hautes fonctions de procureur général de la République en Corse. Il les a remplies avec autant de zèle que de sagesse. Il y a

renoncé pour se consacrer tout entier aux devoirs de son mandat législatif.

M. PIETRI (Pierre-Marie — 17,000 voix) a 38 ans. Il est né à Sartène (Corse).

Écrivain distingué, il a, dès sa première jeunesse, et lorsqu'il n'était encore qu'avocat stagiaire, donné des preuves irrécusables de son dévouement à la cause républicaine.

Dès 1831, il écrivait que la république était la seule forme de gouvernement possible en France.

Il a pris part à l'insurrection de juin 1832, et signé la protestation rédigée par M. Ledru-Rollin contre la mise en état de siége de la ville de Paris. Il a fait partie de la Société des Droits de l'homme. Quand l'exaltation des passions politiques amenèrent, après 1830, ces duels célèbres entre les carlistes et les républicains, il s'inscrivit sur la liste ouverte aux bureaux de la *Tribune*, pour se battre l'un des premiers, soit au pistolet, soit à l'épée. Il ne s'était alors jamais servi d'une épée. Voici d'ailleurs un passage caractéristique d'une circulaire électorale datée du 17 mars dernier :

« Depuis 18 ans sur la brèche, je n'ai pas hésité à prendre part « au mouvement populaire qui a renversé la monarchie.

« Je suis franchement, radicalement républicain. Je présente ma « candidature et je demande à tous les patriotes de l'adopter « comme une adhésion sans réserve à la République. Républicain « par raison, par sentiment, par instinct, je ne transigerai jamais « avec mes principes, avec ma conscience : ma vie est au service de « ma conviction. »

M. Pierre-Marie Pietri a été nommé commissaire du gouvernement en Corse. Il a montré dans ces difficiles fonctions autant de tact que de vigueur et de fermeté. Il les a résignées pour siéger librement à l'Assemblée nationale.

M. CASA-BIANCA (Xavier — 16,000 voix) a 49 ans. Il est né à Bastia.

Il descend d'une famille Corse. Il y a eu sous l'Empire plusieurs généraux du nom de Casa-Bianca et qui se sont fort distingués.

C'est un avocat de talent, jouissant d'une estime méritée.

Avant Février il appartenait au parti dynastique; depuis, il a franchement accepté la forme républicaine, et il concourra loyalement à la fondation de l'ordre et de la liberté démocratiques.

COTE-D'OR [1].

M. MONNET est âgé de cinquante-cinq ans. Il est né à Dijon.

C'est l'héritier, d'autres disent, par erreur, le fils adoptif du conventionnel Prieur, de la Côte-d'Or.

M. Monnet a été élève de l'Ecole Polytechnique. Il est ensuite devenu notaire, et c'est l'un des officiers ministériels du département qui, dans leur carrière, aient laissé la réputation la plus honorable.

Il a présidé, à Dijon, la Société des Droits de l'Homme.

Le trait distinctif de son caractère est une fermeté à toute épreuve : ce qu'il veut une fois, il le veut toujours.

Eclairée par une incontestable intelligence politique, cette fermeté, chez M. Monnet, est ainsi à la fois une vertu et un tempérament.

Il a longtemps souffert d'une affection grave qui a beaucoup altéré sa santé.

M. MAIRE (Neveu) est âgé de 50 ans. Il est né à Montbard (Côte-d'Or).

Il est commissionnaire en marchandises.

C'est un homme d'une rectitude de jugement remarquable, hardi dans ses opinions et du caractère le plus généreux.

Ses sentiments politiques étaient, avant Février, ceux de l'extrême gauche ; et, depuis l'inauguration de la République, il s'est énergiquement prononcé pour les nouvelles institutions.

M. MAUGUIN est né en 1785.

Avocat à Paris en 1811, il s'éleva rapidement aux premiers rangs du barreau. Plus tard, la défense de Labédoyère, du colonel Fabvier et du *National*, grandirent successivement sa réputation.

Deux départements, la Côte-d'Or et les Deux-Sèvres, l'envoyèrent à la Chambre en 1827. M. Mauguin y devint l'un des orateurs les plus écoutés du parti libéral. Il fit partie des 221.

Membre du Gouvernement provisoire, en 1830, c'est lui qui répondit aux envoyés de Charles X le mot fatal : *Il est trop tard.*

M. Mauguin rentra bientôt dans l'opposition. Les électeurs de

[1] Le nombre des voix obtenu par chacun des représentants de la Côte-d'Or n'a pas été publié.

Beaune lui renouvelèrent leur mandat électoral à l'expiration de chaque législature, et la Révolution de Février l'a trouvé encore sur les bancs de l'opposition.

Depuis quelque temps, M. Mauguin traitait surtout les questions extérieures. Les affaires du pays ne cessaient de l'occuper; mais sa parole était devenue rare.

M. MAGNIN (Philippon) est âgé de 58 ans. Il est né à Dijon.

Ancien maître de forges, très-riche propriétaire, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, candidat de l'opposition aux élections de 1846, où son concurrent, M. de Saunac, ne l'emporta que de quelques voix, bien avant Février il avait déjà réclamé :

Le vote au chef-lieu, une des bases de la réforme électorale; la réduction de l'impôt du sel, du taux de l'intérêt du prêt du Mont-de-Piété de Dijon, fixé à 12 p. 100; la suppression du décime rural (réforme postale); la révision de la loi des patentes.

En 1835, venant spontanément au secours de ses ouvriers malheureux, M. Magnin éleva à 2 fr. leur salaire, fixé à 1 fr. 50 c.

M. BOUGUERET (Edouard) est âgé de 35 ans. Il est né à Voulaines (Côte-d'Or).

C'est un riche industriel, directeur de la grande Société des maîtres de forges de Châtillon, propriétaire de la magnifique ferme des Quatre-Bornes, qu'il se propose d'ériger en ferme-modèle; un homme d'une générosité rare et d'un noble caractère. Sans porter de petit manteau bleu, sans se livrer à aucune parade de bienfaisance, M. Bougueret est devenu, on peut le dire, la providence du Châtillonnais. Il a fait le bonheur d'une jeune fille, dont la fortune était loin de répondre à la sienne. Il n'est pas un des petits propriétaires malaisés de ce pays qui n'en ait reçu des services désintéressés. Il est le premier qui se soit occupé de l'organisation du travail dans les forges de la Société châtillonnaise. Non-seulement les travailleurs ont une petite part dans les bénéfices de cette entreprise, mais encore on s'efforce de les attacher au sol, en les amenant, par l'économie, à se faire propriétaires. On leur vend, dans ce but, de petites maisons construites par la Société, et livrées au rabais.

Les maîtres de forges, associés de M. Bougueret, ont combattu violemment son élection, parce qu'ils ont craint qu'il demandât des améliorations trop larges en faveur des travailleurs. Cela nous dis-

pense de toute analyse politique, en ce qui touche à ses principes et à ses sentiments démocratiques.

M. GODARD-POUSSIGNOL, avocat, est âgé de 58 ans. Il est né à Chailly, canton de Beaune (Côte-d'Or). Il est membre du conseil-général de son département.

Avant Février, M. Godard-Poussignol professait les principes de l'opposition Barrot. On lui attribuait même parfois, mais sans motif, des opinions républicaines. Cela venait de ce qu'il se laisse aller assez habituellement à exprimer avec véhemence des idées qui ne sont que d'une bénignité remarquable.

M. DE MONTRY (James) est âgé de 43 ans. Il est né à Dijon.

Entré sans aucune vocation ecclésiastique au séminaire de Plombiers-lès-Dijon, il en sortit pour se livrer au commerce. Devenu de bonne heure un homme politique, il fut, avec M. Monnet, un des chefs de la Société des Droits de l'Homme à Dijon. Il a été l'un des plus ardents organisateurs du célèbre banquet réformiste de cette ville.

En Février, nommé d'abord commissaire de la République pour le département de la Côte-d'Or, il fut ensuite envoyé à Besançon, à l'occasion de troubles, qu'il réprima avec énergie.

Sa candidature a été violemment combattue par le clergé et la bourgeoisie.

M. JOIGNEAUX est né à Varennes (Côte-d'Or), en 1815.

Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il est aujourd'hui journaliste et agriculteur.

Il a débuté dans la presse, à Paris, au *Journal du peuple*, au *Caricaire* et au *Charivari* (1835-1836).

De 1838 à 1842, il a été prisonnier politique, pour avoir pris part à la rédaction de l'*Homme libre*, publication républicaine imprimée clandestinement. Il est auteur des *Prisons de Paris*, par un ancien détenu. Il a fondé, à Beaune, *les Chroniques de Bourgogne*, journal littéraire. Il a été, à Dijon, le successeur d'Arthur Dangier, au *Courrier de la Côte-d'Or*. Il est aujourd'hui directeur de la *Revue agricole et industrielle de la Côte-d'Or*, en même temps que d'une publication spéciale intitulée : *le Vigneron des deux Bourgognes*.

Au moment de la Révolution de Février, il appliquait ses théories agronomiques dans la magnifique ferme des Quatre-Bornes, à une

lieue de Châtillon. Il a été nommé sous-commissaire de la République à Châtillon. Porté à la députation de la Côte-d'Or par toute la population ouvrière, il arrive à la Chambre avec une réputation déjà faite d'économiste distingué, et de publiciste courageux. Quant à ses sentiments démocratiques, il les a prouvés autrement que par des paroles : sa vie tout entière en témoigne.

M. MARÉCHAL, avocat, est né à Bligny-sous-Beaune. Il est âgé de 48 ans.

Il appartenait au parti libéral sous la Restauration. Nommé second substitut du procureur du roi à Dijon, en 1830, il se démit, trois ans plus tard, de ses fonctions, en même temps que le procureur du roi et le premier substitut. On prétend toutefois que les motifs qui déterminèrent M. Maréchal à abandonner le parquet sont complétement étrangers aux causes qui décidèrent la retraite de ses deux collègues : ceux-ci avaient refusé de prêter leur ministère aux mesures de rigueur prises alors contre les républicains (1833-34).

M. Maréchal a plaidé à Beaune jusqu'en 1846-47.

C'est un homme d'un esprit fin et mordant. Il a une élocution facile. C'est une nature ardente.

M. Maréchal n'est pas républicain de la veille ; il est voltairien de 1820. Le clergé cependant l'a fort appuyé aux dernières élections.

COTES-DU-NORD.

M. MICHEL (109,365 voix) est né en 1792.

M. Michel a fait le commerce à Dinan de la manière la plus honorable. Il a laissé dans le négoce une réputation intacte d'homme d'honneur.

Sous le gouvernement déchu, il appartenait, par ses opinions politiques, à la gauche Odilon Barrot.

Depuis longtemps, M. Michel fait partie du Conseil municipal de Dinan. Il doit son élection au bien qu'il a répandu dans sa localité.

Il est passionné pour toutes les questions qui intéressent l'agriculture, le travail des ouvriers et les établissements de bienfaisance.

Il a employé un grand nombre de bras pour soulager les classes ouvrières, et leur rendre moins pénibles les mauvaises années.

C'est un homme de bien par excellence.

M. TASSEL (Yves — 95,551 voix), ancien notaire, membre du

Conseil général du département des Côtes-du-Nord, est né en 1803.

Il faisait partie de la dernière législature, où l'avait envoyé l'arrondissement de Lannion, par suite de l'option pour Châlons du général Thiers.

Il était allé s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, à côté du général qui portait son drapeau.

Il a dû tous ses triomphes électoraux aux suffrages coalisés des légitimistes et du clergé, envers lesquels on dit qu'il use de beaucoup de ménagements.

C'est un républicain très-modéré.

M. DE TRÉVENEUC (Henri-Louis-Marie — 94, 132 voix) est né le 13 septembre 1815, à Saint-Brieuc, d'une ancienne et noble famille de la Bretagne. Deux membres de cette famille ont été, l'un croisé en Palestine dans l'expédition de Louis IX (1249), l'autre chancelier de Bretagne, signataire du contrat de mariage de la duchesse Anne avec Louis XII et du traité de réunion de la Bretagne à la France, au commencement du XVIe siècle.

Élève de Pont-le-Voy, M. Henri de Tréveneuc entra à Saint-Cyr en 1832, se destinant à la profession des armes, vers laquelle il se sentait entraîné par une vocation irrésistible.

La conspiration d'avril se forma; elle eut d'assez vastes ramifications à l'École, grâce aux efforts de Guinard, délégué par la Société des *Droits de l'Homme*. C'est M. de Tréveneuc qui dirigeait le complot dans l'intérieur de l'École.

M. de Tréveneuc, sur qui pesait le plus de responsabilité, devint naturellement l'objet de la malveillance du pouvoir. Il fut fait d'abord soldat au 5e de ligne, puis sous-officier au 11e léger; et les persécutions, comme il le dit lui-même dans sa profession de foi à ses commettants, auxquelles il se trouva en butte, pour cause de ses antécédents, le forcèrent bientôt, à son grand regret, de donner sa démission.

Sa carrière ainsi brisée, il dut se tourner d'un autre côté : il étudia l'architecture à l'École des Beaux-Arts (1836-1837), puis il suivit les cours de droit à la Faculté de Paris et obtint le diplôme de licencié.

Bientôt il s'initia à la vie pratique par des études sérieuses et approfondies au point de vue de l'économie politique, agricole et industrielle; de sorte que, parvenu à l'âge de 25 ans, il n'ignorait rien de ce que doit savoir de nos jours un citoyen jaloux de ses droits politiques, pénétré de l'importance des devoirs qu'ils impo-

sent, et résolu à exercer les uns ainsi qu'à accomplir les autres dans toute leur étendue.

On devine dans quels sentiments le trouva la Révolution de Février.

Nul n'apporte à l'Assemblée nationale plus de fermeté, de conviction, d'indépendance, de courage et d'énergie.

Dans la déplorable échauffourée du 15 mai, où l'on a vu une horde de factieux violer le sanctuaire de l'Assemblée nationale, au lieu de céder à la violence il est un de ceux qui sont restés au poste du péril et de l'honneur, se défendant de la voix et du geste contre les brutalités d'une foule insensée. C'est lui qui a amené les tambours de la garde mobile au pied de la tribune, en leur faisant battre le rappel et charger les intrus à coups de baïonnettes. Dans un des couloirs sombres qui aboutissent à la Chambre, quand il faisait appel à ces tambours, en criant que l'Assemblée nationale n'était pas dissoute, il a été dirigé contre lui un coup de fusil, qui ne l'a pas atteint, fort heureusement.

A cinq heures, les Représentants étant revenus siéger, M. de Tréveneuc a, le premier, fait une double motion, tendant à ce que l'Assemblée se déclarât en permanence et qu'un mandat d'amener fût lancé immédiatement contre Barbès.

M. GLAIS-BIZOIN (92,308 voix), avocat, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, est né en 1799.

Avant la Révolution de Juillet, M. Glais-Bizoin se faisait remarquer parmi les hommes de l'opposition la plus avancée. Il écrivait alors dans les journaux.

Réélu, après 1830, par le collége de Loudéac, il a signé, en 1832, le compte-rendu.

Député de Loudéac, il montait fréquemment à la tribune. Il a combattu les visites corporelles exercées dans les postes de douane, l'impôt du sel, la taxe des lettres et les frais d'envoi d'argent par la poste.

M. Glais-Bizoin a toujours plaidé la cause des beaux-arts et de la littérature, celle des établissements de bienfaisance et d'utilité publique.

Il a attaché son nom à la demande de suppression du timbre pour les journaux.

M. Glais-Bizoin, fort assidu aux séances et aux travaux parlementaires, était incontestablement un des députés utiles aux législatures auxquelles il a appartenu.

M. DEPASSE (Emile-Toussaint-Marcel — 90,577 voix), membre du Conseil de l'arrondissement de Lannion, est né à Guingamp (Côtes-du-Nord), le 29 juillet 1804.

Il a longtemps, et avec honneur, exercé la profession de notaire à Lannion.

Dès 1830, il a pris part à la politique, et a toujours appartenu à l'opposition de l'extrême gauche.

La *légitime* influence qu'il s'est acquise dans sa localité s'explique par les services qu'il lui a constamment rendus, soit comme simple citoyen, soit comme administrateur.

Depuis 1839, M. Depasse était maire de Lannion, et ce n'est que pour mieux remplir son mandat de Représentant à l'Assemblée nationale qu'il a donné sa démission, et qu'un intérimaire lui a succédé.

Réformateur sérieux, M. Depasse ne s'est point adressé à des utopies impossibles que tant de gens rêvent de nos jours; ce qu'il pense, il le met à exécution.

En 1843, il a établi une salle d'asile à Lannion, d'après un plan qu'il a conçu. Là, des enfants de deux à cinq ans sont admis en grand nombre, et restent jusqu'à l'âge de sept ans, époque où d'autres établissements également philanthropiques les réclament.

Ces enfants sont logés, nourris, vêtus, blanchis gratuitement, et, ce qui n'est pas moins admirable, n'occasionnent chacun qu'une dépense de 23 fr. 35 c. par an.

M. Depassé, poursuivant l'application de son système sur les salles d'asile à tous les départements de la France, a publié dans ce but une brochure intitulée : *Considérations sur les Salles d'asile, et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres.*

Il se livre à des études sérieuses sur la question des travailleurs, en vue des discussions qui vont s'agiter au sein de l'Assemblée nationale.

M. LEGORREC (89,873 voix), avocat, maire de Pontrieux, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, est né en 1799.

Député aux dernières législatures, M. Legorrec n'a pas pris une part très-active aux discussions parlementaires. Il votait du reste avec la gauche, et a constamment donné des gages d'un libéralisme ferme et éclairé.

M. Legorrec représentait à la Chambre le collége de Guingamp.

M. RACINET (83,359 voix) est né en 1802.

Il exerce la médecine à Gouarec (Côtes-du-Nord), non pas la médecine du riche, mais exclusivement la médecine des pauvres.

C'est un homme bienfaisant, de mœurs douces et pacifiques.

Ses opinions politiques se ressentent de la faiblesse de son caractère.

S'il est républicain, il est républicain modéré.

C'est à cette modération que M. Rachet doit son élection, sous le gouvernement déchu, au Conseil général des Côtes-du-Nord, dont au surplus depuis longtemps il ne fait plus partie.

M. Rachet n'est pas un homme très-résolu par lui-même; mais, dans l'occasion, il consulte, pour agir, son ami M. Loyer, qui se trouve ainsi providentiellement son collègue à l'Assemblée nationale.

M. LOYER (82,665 voix) est né en 1803.

C'est un brave et digne notaire de Glomel.

Il a toujours fait partie de l'opposition de l'extrême gauche.

Ses opinions lui ont valu, sous le gouvernement déchu, son élection au Conseil général des Côtes-du-Nord, où il s'est montré studieux.

M. Loyer est un républicain modéré.

C'est, comme nous venons de le voir, l'ami intime, et, en politique, le conseil de M. Rachet.

M. CARRÉ (Félix — 79,529 voix) est né en 1792.

M. Félix Carré a été d'abord maître de forges, puis a renoncé à l'industrie pour se livrer entièrement à l'agriculture.

Par les bons exemples qu'il a offerts dans le pays, par les soins intelligents donnés à l'élève du cheval, M. Carré a rendu de véritables services à sa contrée, et contribué au développement agricole du département des Côtes-du-Nord.

Ses opinions républicaines l'ont constamment tenu en dehors de toute participation aux fonctions publiques, sous les gouvernements qui ont précédé.

M. Carré est un des hommes les plus honorables et les plus honorés du département des Côtes-du-Nord.

Personne n'est plus poli et ne fait preuve d'éducation plus distinguée.

M. DENIS (79,596 voix) est né en 1801.

Il est armateur à Saint-Brieuc.

C'est un homme honorable, qui possède l'estime de ses concitoyens, et dont les opinions républicaines, qui n'ont jamais varié, lui ont mérité le mandat législatif.

M. HOUVENAGLE (69,464) est né en 1813.

Après avoir fait ses études de droit, M. Houvenagle a prêté serment d'avocat; mais il n'exerce pas l'honorable profession du barreau.

Il a toujours appartenu à l'opposition radicale.

M. Houvenagle est d'un esprit ferme et résolu.

M. MARIE (68,318 voix) est né en 1786.

M. Marie est armateur à Binic (Côtes-du-Nord), et jouit de la réputation la plus honorable.

Sous le gouvernement déchu, il s'est présenté plusieurs fois comme candidat de l'opposition radicale, devant les électeurs de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

C'est un homme d'un caractère vigoureux et d'une volonté énergique.

M. PERRET (66,669 voix), cultivateur, maire du Gouray, ancien membre du Conseil général du département des Côtes-du-Nord, est né en 1794.

M. Perret, sous le régime déchu, appartenait à l'opposition radicale.

Ses convictions républicaines sont empreintes d'une sage modération.

M. SIMON (65,638 voix), professeur de philosophie à la Sorbonne et à l'École Normale, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né à Lorient (Morbihan), en 1815.

Le père de M. Simon était un ancien militaire.

Après avoir fait ses classes, M. Simon entra au collége de Rennes, en qualité de maître d'études.

Par son travail et son application, il devint successivement professeur de philosophie aux colléges de Caen et de Versailles.

Bientôt il passa avec la même qualité dans l'Université de Paris.

Enfin, M. Simon s'est élevé par son mérite et son savoir à une haute position, que l'on n'occupe d'ordinaire qu'à un âge plus avancé.

A la Sorbonne il supplée le savant Cousin.

Il a publié divers ouvrages, entre autres l'*Histoire de l'école d'Alexandrie*, et un Manuel de philosophie.

Dans la *Revue des deux Mondes*, M. Simon a fait paraître plusieurs articles qui l'ont recommandé à l'attention publique.

Peu de temps avant la Révolution de Février, il a lancé dans le monde politique une œuvre remarquable sur la réforme parlementaire et sur la réforme électorale avec le suffrage universel. Ses opinions étaient celles de l'extrême gauche, et, s'il eût fait partie de l'ancienne Chambre, il se serait placé à côté de Dupont (de l'Eure).

Candidat aux élections de 1846, il a échoué contre M. Tassel, appuyé, comme nous l'avons dit, par les légitimistes et le clergé.

M. LEDRU (64,696 voix), juge de paix à Paimpol, sous-commissaire du Gouvernement pour l'arrondissement de Lannion (Côtes-du Nord), est né en 1800.

De tout temps, M. Ledru a été républicain. De tout temps aussi, il a été homme de bien.

Il s'est beaucoup occupé d'établissements charitables et a étudié les questions qui s'y rattachent.

Au Conseil municipal de Lannion, il a développé avec utilité ses pensées de bienfaisance.

M. MORHERY (62,270 voix), docteur en médecine, agriculteur, commissaire général du Gouvernement pour le département du Finistère, décoré de Juillet, est né en 1803.

M. Morhery n'exerce plus la médecine.

Il a pris une part active à la Révolution de 1830.

Républicain de vieille date, ses opinions n'ont jamais varié; il a toujours mis son savoir et son intelligence au service des masses. Il s'est occupé avec ardeur de la question des travailleurs et en poursuit la solution.

Il ne se contente pas de théories impuissantes, d'utopies sans résultat. Il ne veut que des conceptions réalisables pour le bonheur de tous.

C'est ainsi que M. Morhéry est parvenu à donner une heureuse impulsion à l'agriculture dans une partie fort arriérée du département des Côtes-du-Nord.

C'est ainsi qu'il a également créé, par l'établissement de transports de Loudéac à Nantes, et de Nantes à Loudéac, des débouchés importants pour les denrées de toute nature de l'arrondissement de Loudéac.

CREUSE.

M. FAYOLLE (Edmond—22,000 voix), avocat à Guéret.

M. Fayolle est fils d'un conseiller de préfecture, et gendre de M. Leyraud, ancien député.

M. Fayolle n'a sollicité l'honneur de faire partie de l'Assemblée nationale que pour complaire à monsieur son beau-père.

Il a vu le jour à Guéret, il y a 38 ans, y a fait ses études dans le petit collége de l'endroit, puis il est venu à Paris passer trois à quatre années de sa vie dans le but de méditer les doctes leçons de Duranton. De retour à Guéret, il s'y est bel et bien marié, et, une fois marié, il a plaidé le cours d'eau, le mur mitoyen et le délit de chasse devant le tribunal de sa ville natale.

Il est blond, il a la taille élevée et élancée, il est honnête et bon, mais incapable, dans une circonstance donnée, de prendre une décision énergique. Nous ajouterons avec plaisir que c'est un homme d'étude, d'une intelligence assez développée.

M. GUIZARD (21,000 voix), décoré de Juillet, médecin et commissaire du Gouvernement.

M. Guizard est âgé de 43 ans, et fils de ses œuvres.

Médecin habile, patriote sincère, homme d'action, il a une taille élevée, une physionomie expressive, des yeux brillants, des gestes brusques et saccadés. Sorti du sein du peuple, après avoir fait péniblement ses humanités, il vint à Paris suivre les cours de la Faculté de médecine. On doit le dire, les cinq années qu'il resta à Paris furent pour lui cinq années d'études, de privations et de rudes épreuves. Si alors, d'ailleurs, le courage ne lui manqua jamais, la renommée et la fortune ne lui ont pas depuis non plus fait défaut.

En 1830, M. Guizard se battit courageusement pour la défense des lois et de la liberté. Lorsqu'en 1832 le choléra éclata à Paris, M. Guizard, qui depuis peu de temps était de retour à Guéret, fut désigné pour aller étudier et conjurer le terrible fléau. Toutes les fois que le peuple, les administrations ou les tribunaux criminels ont été dans la nécessité de confier une mission délicate et difficile, c'est toujours à M. Guizard qu'on a eu recours.

Quoiqu'ayant ainsi tout ce qu'il faut pour diriger, primer et dominer même, M. Guizard, s'est laissé entraîner et absorber par

la coterie Leyraud. Dans la Creuse, beaucoup de personnes sensées l'en ont blâmé.

Républicain de la veille, M. Guizard aura d'ailleurs toujours des paroles et un vote pour les mesures énergiquement sages qui tendront à assurer le bonheur du pays.

M. LEYRAUD (20,500 voix), avocat, ex-maire, ex-procureur *du Roi*, ex-député, ex-garde du sceau au ministère de la Justice, chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Leyraud est un vieillard de 62 ans, aux cheveux blancs et rares, au front nu, au corps maigre et fluet, portant la tête haute, jetant ses bras en balancier et donnant à sa démarche une oscillation prétentieuse.

Très-enthousiaste et quelque peu poëte, M. Leyraud fut, en 1815, le premier, à Guéret, qui promena et arbora le drapeau blanc, noble drapeau qu'il chanta et glorifia dans quelques couplets burlesques que la tradition locale a conservés. A cette époque, il fut nommé représentant; mais bientôt il dut céder la place à M. Mestadier, qui, pendant toute la durée de la Restauration, lui ferma les portes de la Chambre élective.

Ne pouvant être député, il se résigna à être maire de Guéret, et il remplit ces fonctions de 1815 à 1834. Dans le cours de sa longue administration, il ne fit point preuve de capacité. Sans ampleur dans les idées, au progrès il préféra toujours le sentier battu de la routine.

Ce fut vers 1820, qu'il se décida à s'affilier à la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Comment ce royaliste sincère, fervent, enthousiaste (voyez plutôt ses poésies), put-il se décider à cette démarche? Il pensait qu'il est bon d'avoir des amis partout.

M. Leyraud est un avocat parleur; il ergote, il pointille, se tortille, gesticule télégraphiquement, jette à la tête des gens des mots sonores et vides de sens, dans lesquels il s'emmêle sans pouvoir se démêler. Il n'a jamais ému ni persuadé.

En 1830 (seconde ou troisième phase de sa vie), ses liaisons avec la société *Aide-toi* lui valurent les titre et place de procureur *du Roi*, que bientôt il résigna pour se porter candidat aux élections de 1834. On le nomma, moins à cause de son libéralisme de fraîche date, que pour mettre de côté M. Mestadier. Le nouvel élu, qui avait comprimé son exaltation royaliste de 1815 et qui ne faisait plus de vers, fut s'asseoir au beau milieu du centre gauche. En dynastique sincère et dévoué, il s'empressa de

donner au pouvoir une boule blanche, lors des votes des lois de septembre et de l'érection des Bastilles. Aussi en fut-il récompensé par la place de garde-du-sceau, aux appointements de 10,000 fr. Ici se place naturellement la petite anecdote qui suit :

Lors de l'horrible attentat de Fieschi, M. Leyraud, qui se trouvait à Guéret, crut devoir haranguer la garde nationale. Sa harangue fut longue, chaude, enthousiaste. Tous les cœurs battaient du mouvement que leur imprimait la faconde de l'avocat-député. Aussi, lorsqu'il termina son allocution par le cri sacramentel de *Vive le Roi!* la garde nationale répondit-elle par le cri de Vive le Roi! L'oreille chatouilleuse de M. Leyraud avait été cependant frappée par un autre cri. Un citoyen honorable de Guéret, un vrai patriote, M. Audoine, avait crié : *Vive la Charte!* M. Leyraud, furieux, se précipite sur lui et veut le saisir au collet; mais M. Audoine croise la baïonnette. Une collision, une déplorable effusion de sang allait avoir lieu, sans l'intervention de plusieurs personnes.

M. Audoine fut néanmoins mis, de par M. Leyraud, au ban de la bourgeoisie, qui, partageant la colère du député, ne lui a jamais pardonné d'avoir crié : Vive la Charte! lorsque ce dernier criait : Vive le Roi!

M. Leyraud a aussi été journaliste; il a fondé, en 1843, l'*Eclaireur de la Creuse et de l'Indre*, qui, après avoir été rédigé par M. Fayolle, par madame l'ex-baronne du Devant (George Sand), et par lui-même, a, l'année dernière, exhalé son dernier soupir dans les bras de Pierre Leroux.

Aux élections pour l'Assemblée nationale, après avoir été sifflé dans quelques clubs, il a triomphé par l'influence du parti bourgeois.

M. LECLERC (Félix—19,000 voix), ex-commissaire du gouvernement à Guéret, avocat, journaliste. Il est âgé de 40 ans, et est né à Aubusson. C'est le plus petit homme qui se puisse voir.

Il est d'ailleurs studieux, intelligent, d'une grande modestie, mais sans caractère et sans énergie. Nommé commissaire de la Creuse par M. Ledru-Rollin, il n'a gardé cette magistrature que pendant huit jours.

Il a fait ses études au petit séminaire d'Ajain, et conservé de son éducation première une certaine mysticité qui s'est traduite dans quelques feuilletons écrits pour le *Siècle*. Après avoir habité Paris, il s'est retiré dans son pays natal, où il a acheté l'*Album*

de la Creuse, journal incolore, qu'il a rédigé jusqu'à ce jour.

Comment votera M. Leclerc? nous n'en savons rien; cependant nous avons la conviction qu'il aura une boule blanche pour tous les projets de lois qui ne l'effraieront pas.

M. SALLANDROUZE-LAMORNAIS (17,000 voix), manufacturier, ex-député, etc., etc.

Il compte quarante printemps. C'est un riche et heureux fabricant de tapis, qui doit à son influence manufacturière sa fortune politique, si fortune politique il y a.

A la Chambre, il faisait partie de la fraction excentrique des députés conservateurs-progressifs. Il a d'ailleurs voté contre la proposition Duvergier de Hauranne.

M. SAINT-HORRENT (16,500 voix) est âgé de 70 ans.

C'est un ancien député. Il a conservé la vigueur et la verdeur d'un jeune homme. Il est sorti de l'épreuve de plusieurs législatures avec une réputation intacte d'intégrité. Il a toujours voté avec l'opposition la plus avancée, fidèle aux traditions de sa famille (son père était membre de la Convention).

C'est un très-riche propriétaire. Tous ceux qui ont parcouru la Creuse ont pu admirer ses magnifiques terres que la route traverse, de Genouillac à Lachâtre, dans un cours de cinq lieues.

Les votes de ce représentant sont assurés aux idées de progrès et d'ordre.

M. LASSARRE (15,000 voix), ex-substitut du procureur du *Roi*, procureur de la République, est âgé de 45 ans. Il a de remarquable une tête énorme, de gros yeux, des cheveux crépus et noirs.

M. Lassarre, dévoué corps et âme aux intérêts de M. Leyraud, a été nommé substitut du procureur du *Roi*, et plus tard maintenu procureur de la République, de par son vénérable patron.

Chargé, il y a deux ans, d'instruire le procès Boutmy (accusation de corruption), il a dû l'instruire, le soutenir et le perdre avec habileté.

DORDOGNE.

M. DEZEYMERIS (107,213 voix), docteur en médecine et Bibliothécaire de la faculté de médecine de Paris, est né en 1799.

M. Dezeymeris avait écrit en 1839 et 1840 des articles remarquables sur l'état de l'agriculture en France.

Les électeurs de Bergerac l'appelèrent en 1842 à les représenter.

M. Dezeymeris, arrivé à la Chambre, se plaça à gauche.

Il acheta, avec MM. de Tocqueville, de Viard, de Corcelles et de Combarel, le journal *le Commerce*. Ce journal a dû, depuis, passer en d'autres mains.

M. Dezeymeris ne faisait point partie de la dernière législature.

Comme médecin, il est resté presque complétement en dehors de la pratique de l'art, et s'est plus particulièrement occupé de littérature médicale. Il a publié d'importants travaux, particulièrement en bibliographie, et pris part, tant à la fondation qu'à la rédaction des journaux les plus dévoués aux intérêts de la science.

M. Dezeymeris a rarement pris la parole à la Chambre. Il a prouvé cependant, comme membre de plusieurs commissions, qu'il avait approfondi un grand nombre de questions d'économie sociale et d'organisation politique du plus haut intérêt. Sa grande érudition et son habitude des recherches historiques peuvent le rendre très-utile dans les travaux où l'Assemblée constituante aura à s'éclairer de l'expérience du passé. On doit aussi lui rendre cette justice qu'il s'est toujours montré opposé au cumul, et on l'a vu, quoique bibliothécaire de la Faculté de médecine, voter avec les députés qui regardent le mandat législatif comme incompatible avec l'exercice de fonctions publiques.

M. DUSSOLIER (102,444 voix) est né à Nontron, en 1799.

Il a exercé avec talent la profession d'avocat, au barreau de Nontron. Sa capacité reconnue lui valut, avant 1842, le mandat de député. Pendant la législature de 1842 à 1846, il ne fit point partie de la Chambre, où M. Saint-Aulaire fils avait été appelé à le remplacer.

En 1846, il fut réélu, et il se rangea, comme il l'avait fait auparavant, sur les bancs de l'opposition de gauche.

Après la Révolution de Février, M. Dussolier fut nommé commissaire général sans l'avoir demandé. Il s'efforça de calmer l'agitation par l'indulgence, et il crut que la douceur de l'administration était le meilleur moyen de maintenir l'ordre et de rallier les esprits. Au bout de trois semaines, sa manière de procéder le fit remplacer par un commissaire-général et trois autres commissaires.

M. Dussolier a été envoyé à l'Assemblée nationale par une ma-

jorité de suffrages qui touche à l'unanimité. Nul doute qu'il ne défende la République, puisqu'il l'a franchement acceptée.

M. DUPONT (75,003 voix), rédacteur de l'*Écho de la Dordogne*, est né à Périgueux en 1801. Homme de cœur et de talent, il a toujours lutté avec intelligence et courage dans les rangs de l'opposition libérale. C'est un écrivain doué par la nature d'une grande facilité. Sa polémique, quoique très-agressive, est toujours restée dans les bornes des convenances. C'est à l'influence qu'il s'est acquise comme journaliste qu'il doit l'honneur du mandat de représentant du peuple.

A l'Assemblée nationale, il luttera, comme dans la presse, pour la liberté, pour l'ordre et le progrès social.

M. LA CROUSILLE (Amédée—72,937 voix) est né à Périgueux, en 1802. Il embrassa la carrière de la médecine, où il s'est distingué par beaucoup de dévouement et une grande habileté. Il a toujours professé des opinions très-libérales.

M. TAILLEFER (Timoléon—72,909 voix) est né en 1802 à Douenes (Dordogne). Son père, Guillaume Taillefer, qui s'était distingué comme député à la Convention et à l'Assemblée législative, l'éleva dans les plus pures idées républicaines. Quand il fut en état de faire choix d'une carrière, il opta pour la médecine, qui lui offrait le moyen de pratiquer chaque jour les principes de la plus sainte fraternité. Membre du conseil général du département de la Dordogne, il a trouvé dans les délibérations de cette Assemblée l'occasion de montrer autant de patriotisme que d'éloquence et d'intelligence des affaires. — C'est en outre un esprit très-conciliant.

M. GROSLIER-DESBROUSSES (64,555 voix) naquit à Hentron (Dordogne), en 1790.

Il embrassa la profession du barreau, où il acquit une juste considération.

Une carrière honorablement parcourue, des opinions d'un libéralisme éclairé, un jugement sain, une mûre expérience l'ont désigné à l'attention de son département et lui ont mérité les suffrages de ses concitoyens à l'Assemblée nationale. Il se distinguera par l'indépendance de ses votes, qui lui seront d'ailleurs toujours inspirés par un sincère amour de l'ordre et de la liberté.

M. SAVY (46,861 voix) est né à Périgueux, en 1792. Il s'est occupé toute sa vie de questions de droit, et il est aujourd'hui un de nos plus savants jurisconsultes. Il est membre du Conseil général de son département. C'est un sincère patriote.

M. GOUBIE (43,887 voix) a soixante ans. Il est né à Eymet (Dordogne).

Fils de commerçants, et commerçant lui-même, M. Goubie a consacré toute sa jeunesse au travail. Il a continué ses opérations jusqu'en 1830.

En juillet 1830, il se trouvait à Paris. Il a combattu héroïquement pendant les trois journées, et a poursuivi la royauté déchue jusqu'à Rambouillet.

Il a toujours professé les mêmes sentiments libéraux.

Depuis quelques années, retiré des affaires, il jouissait du repos que procurent une conscience pure et une aisance honorablement acquise, lorsque la révolution de Février l'a produit de nouveau sur la scène politique en le désignant au choix des électeurs de la Dordogne.

M. DELBETZ (36,332 voix) est né à Eymet (Dordogne), le 19 mars 1818.

Son père est ministre protestant, et jouit dans le pays de l'estime et de la considération qui s'attachent à un caractère honorable et à une vie bien remplie.

Reçu médecin, en 1842, à la Faculté de médecine de Paris, le citoyen Delbetz est rentré dans sa famille et n'a exercé sa profession que pour se rendre utile aux classes pauvres.

Connu par ses opinions républicaines, il a été, après les événements de Février, appelé à remplir les fonctions de sous-commissaire dans l'arrondissement de Bergerac. Il veut, d'ailleurs, que la République profite, en définitive, au peuple ; en apportant ce vœu à l'Assemblée nationale, il est fidèle à tous ses antécédents.

M. DUCLUSEAU (35,903 voix) naquit en 1778, à Ribeyrac, où il a exercé avec distinction la profession de médecin. Envoyé plusieurs fois à la Chambre élective, il y a constamment fait partie de l'opposition et a montré les principes les plus libéraux dans un temps où il y avait du courage à les professer.

M. CHAVOIX (Jean-Baptiste—33,978 voix), docteur en médecine,

né à Excideuil, arrondissement de Périgueux, en 1805, est proche parent de Chavoix, avocat distingué de Juillac, qui fit partie de l'Assemblée des Notables, à l'origine de notre première Révolution.

Reçu docteur-médecin à Paris, en 1827, il se retira dans sa ville natale pour y exercer son art, et s'y fit aussitôt remarquer tout-à-la-fois par ses connaissances médicales et par ses opinions démocratiques.

Il fut nommé membre du Conseil municipal aux premières élections qui suivirent la Révolution de Juillet. Il a rempli les fonctions d'adjoint et de maire d'Excideuil.

En 1836, il a été nommé membre du Conseil d'arrondissement de Périgueux.

En 1839, il disputa au général Bugeaud le titre de membre du Conseil général, et l'emporta sur lui. Depuis cette époque, le collége électoral d'Excideuil est devenu le théâtre d'une lutte politique qui a eu du retentissement dans toute la France. Quatre fois le docteur Chavoix y a lutté contre un des hommes les plus influents du pays, qui ne l'a emporté sur lui que de seize voix aux élections générales de 1846. Ce quasi-succès lui valut d'être brutalement destitué des fonctions de maire d'Excideuil, qu'il remplissait depuis dix ans, à la satisfaction générale.

A la Révolution de Février, M. Chavoix fut immédiatement réintégré dans ses fonctions, et quelque temps après il fut nommé commissaire du Gouvernement pour le département de la Dordogne.

DOUBS.

M. DEMESMAY (48,443 voix) est né en 1805.

Il a reçu pour la première fois le mandat législatif, en 1842, de l'arrondissement de Pontarlier.

A la Révolution de Juillet, M. Demesmay se fit inscrire au nombre des volontaires qui s'offrirent, le cas échéant, pour aller combattre les ennemis de la France.

M. Demesmay est auteur ; il a publié, en 1830, un livre de poésie intitulé : *Solitude*, et un autre, en 1838, sous le titre : *Traditions populaires de la Franche-Comté*.

Il a succédé à la Chambre au philosophe Jouffroy. Il s'est prononcé en toute occasion pour l'amélioration des classes pauvres par l'instruction et le travail.

La proposition sur la réduction de l'impôt du sel qui porte son nom, a valu à M. Demesmay une immense et juste réputation.

M. CONVERS (45,013 voix) est né à Besançon, en 1800.

Après des études brillantes, il entra au barreau. Il s'est montré au palais un orateur brillant. Il a d'abord exercé sa profession à Paris. Il était depuis peu de temps retiré dans sa ville natale, conduit par les irrésistibles instincts de l'amour de son pays, et peut-être aussi étant un peu de l'avis de César, qui, comme on le sait, préférait être le premier dans un village que le second à Rome.

M. Convers était déjà venu à la Chambre élective, où il avait laissé un souvenir très-honorable.

M. TANCHARD (42,894 voix) est né à Celles, arrondissement de Baume, canton de Rougemont (Doubs), le 19 décembre 1794.

En 1813, M. Tanchard finissait sa rhétorique au lycée de Besançon, lorsque, huit jours après s'être fait remplacer au service militaire, il fut désigné par le préfet du Doubs pour faire partie de la garde d'honneur. Il dut s'équiper à ses frais.

Le quatrième régiment, dont il faisait partie, s'organisait à Lyon.

En 1814, il fit le commencement de la campagne de France. Au bout de six semaines, M. Tanchard partit volontairement pour l'armée d'Allemagne, et assista aux batailles de Leipsick et d'Hanau.

En 1815, il était lieutenant de la garde nationale active, sous les ordres du général Lecourbe, à Belfort.

Après la dernière invasion de la France, il rentra dans sa famille, et fit un stage de trois ans et demi chez un notaire de Besançon.

Il conduisit ensuite sa charrue pendant cinq ans.

En 1825, M. Tanchard fut nommé maire de la commune de Cuse, puis membre de la Société d'agriculture du département du Doubs, dont il fait encore partie.

En septembre 1830, on le nomma juge de paix du canton de Rougemont, fonctions qu'il exerce depuis cette époque.

A la mort de son père, en 1842, M. Tanchard le remplaça au conseil-général du Doubs. Il est aussi vice-président d'un comice agricole, composé des cantons de Rougemont-Derval et Lisle.

Après la Révolution de 1848, il a été nommé sous-commissaire provisoire de l'arrondissement de Baume. Immédiatement après sa nomination à la représention nationale, il a donné sa démission.

Depuis quinze ans, il a employé beaucoup d'ouvriers à faire des

défrichements considérables qui ont rendu un terrain inculte à l'agriculture.

M. Tanchard a les idées très-libérales, et appartenait à l'opposition la plus éclairée.

M. MAUVAIS (39,073 voix) est né dans le département du Doubs, en 1804.

Doué d'une prodigieuse facilité de compréhension et d'une grande justesse d'esprit, il tourna son intelligence vers les sciences exactes.

De nombreuses découvertes dans le domaine des études astronomiques le désignèrent à l'attention de l'Europe, et bientôt l'Académie compta en lui un membre distingué de plus.

Le département qui lui avait donné le jour, fier de cet enfant déjà illustre, l'a voulu pour un de ses représentants, dans les graves circonstances où se trouve aujourd'hui la France entière.

M. BARAGUAY D'HILLIERS (31,933 voix), général de division, est âgé de 53 ans. Il est né à Paris, le 6 septembre 1795.

C'est le fils d'un honorable militaire qui a laissé les meilleurs souvenirs dans l'armée.

Il a été partisan de l'Empereur, sous l'Empire; partisan de la Restauration, sous la Restauration; partisan de Louis-Philippe, sous Louis-Philippe.

La journée du 15 mai lui a fourni l'occasion de faire voir d'une manière éclatante que les hommes vraiment courageux et dévoués n'étaient pas exclusivement ceux qui n'avaient de dévouement et de courage que dans un temps, que pour une idée, que pour un système. On a reproché à M. Baraguay-d'Hilliers d'avoir chaudement servi des monarchies. Il a répondu à ce reproche en servant chaudement la République. Pour avoir sacrifié sa vie au gouvernement constitutionnel, pourquoi aurait-il perdu le droit d'affronter la mort pour la République! les cœurs généreux le sont toujours! Au 15 mai, nul, en dedans et en dehors de l'Assemblée nationale de la République, n'a déployé plus de vigueur, de fermeté, d'enthousiasme et d'héroïsme pour le salut de l'ordre et le régime nouveau, que le directeur de l'École de Saint-Cyr sous Louis-Philippe. Si, dans cette journée, il ne s'est pas réconcilié avec les Guinard et les de Tréveneuc, c'est la faute des Guinard et des de Tréveneuc, et non pas la sienne.

En 1832, il fut nommé gouverneur de l'École de Saint-Cyr, à la place du brave général Richemont, mis à la retraite.

En 1834, un complot républicain s'étant organisé à Saint-Cyr, le commandant de l'École sévit contre les conspirateurs, en fit emprisonner une vingtaine, dont plusieurs furent obligés de renoncer à la carrière militaire. M. de Trévenenc notamment, l'un des collègues du général à l'Assemblée nationale, fut du nombre de ces derniers. Il contribua puissamment aussi à faire mettre sous les verroux le citoyen Guinard, qui dirigeait, de l'extérieur, le mouvement qui avait lieu dans l'intérieur de l'École de Saint-Cyr.

C'est surtout au zèle qu'il déploya dans cette circonstance qu'il a dû ses grades de général de brigade et de général de division, qui lui ont été conférés dans un intervalle de trois ou quatre ans.

Le général Baraguay d'Hilliers a pareillement commandé en Afrique, où il s'est conduit avec une incontestable bravoure. On lui reproche d'ailleurs d'y avoir fait supporter au soldat d'inutiles fatigues, d'y avoir constamment essuyé des pertes qui n'ont jamais compensé les avantages obtenus.

M. BIXIO (23,868 voix) est né en Italie. Doué d'une grande activité et poussé par le génie des affaires, il vint en France. Il se lia avec les hommes les plus avancés du parti libéral. Une remarquable sagacité et une extrême habileté le mirent à même d'établir solidement l'édifice de sa fortune. Au moment où la révolution de Février vint donner gain de cause aux idées républicaines, M. de Lamartine, plein de confiance dans les ressources d'une expérience puisée à la source du plus pur *carbonarisme*, l'envoya à Turin, avec la mission officielle de chargé d'affaires du Gouvernement provisoire.

Là, comme partout, M. Bixio a prouvé qu'on peut être un bon Français aussi bien par le bénéfice d'un choix réfléchi que par un privilége de naissance et des instincts de race.

M. DE MONTALEMBERT (22,552 voix), ex-pair de France, est né à Paris en 1812.

M. de Montalembert est fils de l'Université, et, malgré la haine violente qu'il porte à cette institution, il est juste de reconnaître qu'il est un des élèves les plus brillants qu'elle ait formés. A peine sorti du collége, il se lia d'une manière intime avec M. de Lamennais. C'est dans le commerce de cette haute intelligence qu'il acquit cet amour de la liberté qui en a fait un de nos plus éloquents orateurs.

Rédacteur de l'*Avenir*, il se fit connaître par de fougueux articles dans lesquels il appelait aux armes les peuples catholiques pour défendre la conscience des Polonais opprimés par un inflexible et odieux despotisme. En 1831, il dirigea ses attaques d'une manière directe contre l'Université, en fondant, sans permission du gouvernement, une institution. Pour cette contravention, il fut cité avec ses complices Decaux et Pourdait devant la Cour des Pairs, dont il faisait depuis quelque temps partie.

Les trois accusés prononcèrent chacun un superbe discours contre le monopole impie et l'oppression des consciences; ce qui ne les empêcha pas d'être condamnés à un mois de prison.

C'est à cette époque qu'il convient de placer les études de M. de Montalembert sur le moyen-âge. Il se passionna facilement pour ces temps de foi où le clergé tenait le sceptre du monde social, et où le pape était placé si haut dans la vénération des peuples, qu'il était l'arbitre des rois.

En 1842, M. Villemain présenta un projet sur la loi de l'enseignement, et il eut à subir une guerre violente de la part de l'orateur catholique, qui, plein de verve et de jeunesse, accusa publiquement l'Université de détruire dans l'âme de la jeunesse les germes de la vertu et de la religion.

En 1847, il fit un discours magnifique et des plus vigoureux contre les rois unis pour supprimer les derniers vestiges de l'héroïque Pologne.

Ce fut la même année qu'il prononça, sur l'Irlande, une harangue dans laquelle on retrouve la verve éloquente d'O'Connel.

Enfin, il y a quatre mois environ, toute l'Europe fut attentive à ces accents impétueux et sublimes qu'il fit entendre à l'occasion des affaires de la Suisse.

M. de Montalembert, dans sa vie, dans ses ouvrages historiques et dans ses oraisons politiques, a montré grand nombre d'opinions que nous ne partageons pas. Mais nous aimons à reconnaître en lui une âme ardente, une intelligence brillante, un cœur sincèrement ami de la vertu, de la religion, de la Patrie. Le département du Doubs s'est honoré en l'envoyant à l'Assemblée Nationale.

DROME.

M. BONJEAN (60,836 voix), avocat à la Cour de cassation, est né, en 1805, à Valence (Drôme).

Ses parents ne lui firent donner qu'une éducation fort incomplète ; mais le goût et le besoin du travail y suppléèrent, et, dès l'âge de quinze ans, sans autres secours que sa volonté persévérante et ses courageux efforts, il put se préparer à entrer à l'Ecole de droit, dont il suivit les cours, à Paris, en 1823-25.

Il était encore stagiaire, lorsqu'éclata la Révolution de 1830. Il quitte ses livres, s'arme d'un fusil et court aux barricades. Après le combat, rendu à la vie civile, M. Bonjean reprit la robe d'avocat. S'il ne la porta pas d'abord, rehaussée de l'éclat d'une croix, celle de Juillet, ce dut être par modestie, M. Bonjean ayant été décoré dudit ordre.

Travailleur infatigable, consacrant seize heures par jour aux inépuisables recherches du Droit civil et criminel, en 1837, M. Bonjean était avocat à la Cour de cassation.

Dans toutes les affaires (et elles sont nombreuses) qui lui furent confiées, il a développé une autorité de science, il a fait preuve d'une constance et d'un courage civil dont nos souvenirs, rapidement interrogés, nous fournissent plus d'un trait.

Citons, en particulier, l'affaire de l'agent-comptable Fabus, attaché aux subsistances militaires de l'armée d'Afrique. Fabus était accusé de malversation des deniers publics. Sur les plaidoiries de Me Bonjean, malgré condamnation définitive et après exécution de la sentence (nonobstant appel), Fabus fut déclaré innocent et acquitté. Cette affaire, outre l'intérêt des faits particuliers, offre une page historique de la justice française en Afrique. Le caractère de M. Bonjean, non moins que son talent, s'y produisit de la manière la plus honorable. Une lettre écrite par lui au ministre de la guerre (alors, maréchal Soult), mars 1834, revendique énergiquement l'autorité de la Cour suprême méconnue par un conseil de guerre.

Vers la même époque, M. Bonjean plaida l'inconstitutionnalité de la juridiction militaire en Algérie à l'égard des citoyens français non militaires : protestation courageuse contre des ordonnances en vertu desquelles un *délit de presse* commis à *Marseille* par des citoyens *non-militaires* se fût trouvé, en définitive, jugé par *le conseil de guerre de Constantine* (Affaire du *Sémaphore*).

Lors du procès de madame Laforge, M. Bonjean plaida pour

madame de Léotaud. Nous ne mentionnons que pour mémoire cette excursion dans le domaine des causes pittoresques.

En 1845, devant le Conseil d'Etat, dans l'affaire dite des Trois Ponts, il soutint l'action publique introduite par MM. Hingray, Basset et Moreau, contre la Société anonyme des ponts des Arts, d'Austerlitz et de la Cité.

Mais, sans nous arrêter à faire plus longtemps la compendieuse énumération de ses travaux, rappelons seulement encore que les droits de la presse furent habilement défendus par le même avocat, lors de la querelle qui s'éleva entre le *Constitutionnel* et un tragédifère (M. Loyau de Lacy, auteur du *Lys d'Evreux*).

Indépendamment de six volumes de mémoires, M. Bonjean a publié un *Traité des actions ou Exposition historique de l'organisation judiciaire et de la procédure civile chez les Romains*. Dans cet imposant ouvrage, l'auteur a élaboré un remarquable projet de Jury civil. A ce propos, il a réfuté les idées de notre première Assemblée constituante.

M. MATHIEU (Philippe — 37,853 voix) est né en 1803, à Saint-Christophe-le-Lacy, près de Romans (Drôme).

De bonne heure, M. Mathieu s'est mis vaillamment sur la brèche, et il a combattu pour le triomphe des idées libérales dont Foy, Manuel, Benjamin Constant étaient, il y a trente ans, l'expression vivante.

Voué d'abord au culte des lettres, en lui l'écrivain précéda le publiciste; quant au patriote, il s'était révélé, du jour où, pour la première fois, M. Mathieu s'était fait entendre en public.

Ce jour n'avait pas tardé à se présenter, grâce au zèle de quelques amis, dont le dévouement aida M. Mathieu à fonder, à Romans, un Athénée, où l'indépendance de ses principes non moins que l'attrait de sa parole attirèrent, dès l'ouverture, un public nombreux et sympathique.

Mais, jalouse et oppressive, l'autorité locale feignit de s'alarmer des opinions du jeune professeur, et les cours de l'Athénée furent brutalement supprimés.

M. Mathieu ne se découragea pas. Il créa, à ses risques et périls, une revue pleine de sens et de talent, qu'il a rédigée jusqu'à présent, et qu'il intitula : *La Voix d'un Solitaire*.

Des articles spéciaux, traitant des devoirs du citoyen, espèce de catéchisme politique qui plut médiocrement aux Basiles du gouvernement déchu, une appréciation sévère, mais toujours im-

partiale, des actes de l'administration du département; une guerre sans trêve, faite aux incapables et aux prévaricateurs, ne laissèrent pas de susciter à M. Mathieu un certain nombre d'ennemis, dont les efforts combinés ont vainement tenté d'empêcher son élection.

M. Mathieu, outre ce que nous venons de dire, est encore un agriculteur habile, un économiste distingué. Enfin, il sera à la Chambre l'infatigable défenseur des classes laborieuses, et restera fidèle à son drapeau, qui est celui de la Patrie Républicaine.

M. BAJARD (84,744 voix) est né en 1798, à Saint-Donat (Drôme).

M. Bajard a étudié la médecine, de 1815 à 1820, à Paris, où il s'est fait recevoir docteur.

Républicain de vieille date, en 1821-22, M. Bajard appartenait à la Société des Carbonari.

Il était aussi membre de la Société des Droits de l'Homme, et il a présidé la Société républicaine de Romans.

Le parti républicain de cette ville le fit nommer chef de bataillon de la garde nationale en 1834, époque où il y avait quelque péril à professer ouvertement les doctrines du journal *La Tribune*.

La Révolution de Février dernier a trouvé M. Bajard aux premiers rangs de la phalange républicaine qu'il n'avait jamais quittée.

Sans avoir sollicité les suffrages des électeurs de la Drôme, il a été envoyé par eux à l'Assemblée nationale, où il sera l'un des plus fermes défenseurs des idées démocratiques.

M. SAUTEYRA (34,878 voix) est né en 1804, à Montélimart (Drôme).

M. Sauteyra, petit-fils d'un conventionnel, est un républicain de vieille roche, un homme d'action, un cœur chaud, un esprit résolu et qui depuis longtemps a payé sa dette de bon patriote. Dans la 7e légion de la garde nationale de Paris, où il ne voulut jamais porter que l'épaulette de laine, M. Sauteyra, sous le régime déchu, a, par l'influence de sa parole et de son exemple, activement coopéré à la nomination des officiers républicains.

En 1833, il donnait noblement asile à un des condamnés de Lyon, M. Reverchon, qui se réfugia à Montélimart dans la maison de M. Sauteyra père.

A la Révolution de Juillet, il a rempli les fonctions de sous-commissaire à Montélimart.

La profession de foi de M. Sauteyra n'a rien de subtil ni d'évasif.

C'est net, franc et loyal. On y sent respirer l'âme de la République.

M. REY (34,175 voix), propriétaire, est né à Aurel (Drôme), en 1802.

Il est membre du Conseil général de la Drôme. En 1836, il fut nommé maire de Saillant. Antérieurement, il était commandant de la garde nationale de cette ville.

Sous le ministère de M. Humann, M. Rey, comme maire, a refusé de prêter son concours à l'exécution de la loi sur le recensement; ce refus lui valut, de la part de l'administration, des menaces de poursuites, d'ailleurs restées sans effet.

A peine la nouvelle de la Révolution de Février était-elle arrivée à Saillant, que M. Rey se hâta d'y proclamer la République, où, par ses soins, elle fut inaugurée solennellement.

Le club central républicain de la Drôme, qui était composé des délégués de tous les cantons du département, avait inscrit M. Rey sur sa liste de candidats; c'est cette liste, abstraction faite d'un nom, qui a été adoptée.

M. CURNIER (33,508 voix), propriétaire, licencié en droit, est né en 1817, à Valence (Drôme).

Lors de la Révolution de Février M. Curnier était maire de Valence; le Gouvernement provisoire l'enleva à ces fonctions, pour le nommer commissaire de la république dans le département de la Drôme.

Comprenant que le temps des monarchies était passé, M. Curnier se dévoua sincèrement à la République de laquelle il tenait ses pouvoirs. Il n'usa d'ailleurs de l'action qu'elle lui conférait, que pour la faire respecter et lui donner des assises solides dans toute l'étendue du ressort où il exerçait son mandat.

M. Curnier est un homme de tête et de cœur; c'est surtout un patriote désintéressé. Il a noblement renoncé à la totalité du traitement auquel il avait droit, en sa qualité de commissaire du gouvernement.

M. MORIN (30,398 voix) est âgé de 34 ans. Il est né à Dieulefit (Drôme).

Il est issu d'une famille protestante, très-considérable et très considérée dans le pays. Il est propriétaire d'importantes manufactures de draperie.

Avant Février dernier, M. Morin n'était rien moins que répu-

blicain. Au Conseil général de la Drôme, il a remplacé son père, qui lui cédait ainsi la place, afin de lui faciliter l'accès de la carrière politique.

Avant de se porter candidat à la députation à laquelle il aspirait, M. Morin a soutenu vigoureusement l'élection de M. Laurent, membre de l'ancienne Chambre, l'un des votants de l'indemnité Pritchard. C'est le seul des élus de la Drôme dont le nom ne se trouve pas sur la liste du comité central républicain du département. Il a publié un livre fort remarquable, dit-on, sur l'organisation des municipalités.

M. BELIN (25,114 voix) est né en 1810, à Valence (Drôme). Il est avocat, et, depuis trois ans, attaché au barreau de Lyon.

M. Belin a des opinions sages et un caractère conciliant. N'ayant aucun passé politique, libre de tout engagement et de toute coterie, M. Belin mettra au service de la République un dévouement sincère sinon enthousiaste. Il s'est présenté aux électeurs avec des idées d'indépendance qui nous font bien augurer de la position qu'il prendra à la Chambre.

EURE.

M. DUPONT (de l'Eure—99,023 voix), ex-président du Gouvernement provisoire, officier de la Légion-d'Honneur, est né à Neubourg, le 17 février 1767.

Reçu avocat au parlement de Normandie, en 1789; successivement administrateur du district et juge au tribunal de Louviers, il était, en l'an V, substitut du commissaire du directoire exécutif près le tribunal civil du département de l'Eure. Accusateur public en l'an VI près le tribunal criminel du même département, il fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents. En l'an VIII, il passa du siége de conseiller au tribunal d'appel de Rouen, à la présidence du tribunal d'appel d'Evreux. Là, M. Dupont (de l'Eure) acquitta, malgré les efforts de Foucher, des prévenus que la police voulait faire condamner comme coupables.

En 1811, M. Dupont (de l'Eure) fut nommé président de chambre à la cour impériale de Rouen. Envoyé en 1812 par le département de l'Eure, comme candidat au Corps Législatif, le Sénat le proclama député en 1813.

1814 le trouva premier vice-président de la Chambre des députés. M. Dupont (de l'Eure) appartenait dès-lors à l'opposition. Réélu pendant les Cent-Jours, il fut de nouveau nommé vice-pré-

sident de la Chambre. Réélu encore en 1816, il ne cessa de remplir les fonctions de député et vota constamment avec l'opposition jusqu'en 1830.

Nommé ministre de la justice le 11 août, il se retira le 26 décembre, et, après avoir soutenu le cabinet de M. Laffitte, il rentra de nouveau dans l'opposition, où l'a trouvé la Révolution du 22 Février.

La réputation de probité de M. Dupont (de l'Eure), le caractère consciencieux de son opposition, la fermeté de ses principes, son union intime avec des hommes que la France regrette, le respect dont il n'a cessé d'être entouré, l'ont fait appeler à la présidence du Gouvernement provisoire.

La ville de Paris a voulu remercier M. Dupont (de l'Eure) de son dévouement en l'appelant à la représenter à l'Assemblée nationale. Il a opté pour le département où il est né.

M. LEGENDRE (91,264 voix) est né en 1782, dans l'arrondissement de Pont-Audemer, qui l'envoya à la Chambre des députés en 1829.

En 1834, sa candidature échoua dans cet arrondissement; mais il fut nommé par les électeurs du collége de La Châtre.

En 1834, il ne fut élu nulle part.

En 1842 et 1846, le collége de Brionne le choisit pour Représentant.

M. Legendre est l'ami de M. Dupont (de l'Eure), un des plus chauds partisans de ce grand citoyen, de cet apôtre de la démocratie.

M. Legendre a toujours marché dans la même voie politique que lui.

Si on ne connaissait depuis longtemps son ardent patriotisme, il suffirait de lire le discours qu'il a prononcé l'année dernière au banquet de Neufbourg, à côté de M. Dupont (de l'Eure). Il avait pris pour texte : La renaissance de l'esprit public parmi les électeurs.

A ce banquet, M. Legendre eut un succès comme orateur démocratique, et fut très applaudi.

Ses votes sont acquis à toutes les grandes mesures nationales.

A la Révolution de Février, il a rempli les fonctions de commissaire-général du Gouvernement dans le département de l'Eure. Il a généreusement refusé les émoluments attribués à ces fonctions.

M. PICARD (Jean-Jacques-François — 75,774 voix), membre du conseil municipal, ancien avoué au tribunal civil d'Evreux, vice-président de la Caisse d'épargne, membre de plusieurs sociétés savantes, est né à Gadancourt (Eure), le 22 juin 1804.

La vie entière de M. Picard est une lutte constante contre les privations, un exemple du travail opérant la laborieuse conquête d'une position dans la société.

Sorti d'une famille honnête de laboureurs, M. Picard resta, à l'âge de 15 ans, l'unique appui de quatre frères et sœurs, orphelins comme lui.

Il épuisa sa santé, sans affaiblir son courage, à élever ces enfants dont la mort de ses parents venait de le rendre père.

Ayant obtenu ses grades en droit, M. Picard devint, en 1830, agréé au tribunal de commerce d'Elbeuf.

Un an plus tard, il achetait une étude d'avoué près le tribunal civil d'Evreux.

Dès 1834, appelé à faire partie du conseil municipal de cette ville, M. Picard, après s'être rendu, comme chef de famille, un des citoyens les plus recommandables de son pays, voulut en devenir un des plus utiles pour le pays lui-même.

L'agriculture, les sciences, l'industrie manufacturière et commerciale, furent autant de sujets d'étude qui lui acquirent une réputation méritée.

Il obtint en 1836 une médaille d'honneur, pour un Mémoire sur l'industrie agricole.

Sa santé délabrée l'obligea, en 1840, de renoncer à sa charge ; mais rien ne put l'éloigner des travaux qu'il avait entrepris dans un intérêt qui ne lui était pas personnel, dans celui de ses concitoyens.

Il poursuivit au contraire avec une nouvelle activité la solution des questions sociales.

Membre du Congrès scientifique d'Italie, à Milan, en 1844, M. Picard revint en France pour prendre une part active à l'opposition contre le ministère du 29 octobre.

Il assista, à côté de M. Dupont (de l'Eure), au banquet du Neubourg, et y prononça un discours où il fit preuve de véritables qualités oratoires et d'un esprit sincèrement démocratique.

Nommé commissaire-général dans le département de l'Eure après le 24 février, il renonça à son traitement, conduite qui n'étonna personne, tant le nom de M. Picard est lié à tout ce qui est honneur et désintéressement.

M. DUMONT (70,568 voix), avocat à Pont-Audemer, est né en 1794.

L'estime personnelle qu'il s'est acquise dans son département, la modération de ses opinions politiques, promettent dans M. Dumont un défenseur éclairé de notre nouvelle forme de gouvernement.

Ami de MM. Dupont (de l'Eure) et Legendre, ses sentiments démocratiques ne sont pas plus douteux que ses votes en faveur de toutes les propositions modérées qui seront présentées à l'Assemblée nationale.

M. CANEL (64,418 voix), avocat à Pont-Audemer, est né en 1803.

Démocrate de conviction ancienne, M. Canel a pris part, pour la première fois, à la vie politique active après le 24 février.

Nommé sous-commissaire du Gouvernement provisoire pour l'arrondissement de Pont-Audemer, il a donné toute sorte de gages de capacité et de patriotisme.

M. Canel a aussi fait ses preuves de désintéressement, en refusant son traitement de sous-commissaire.

M. ALCAN (Michel — 59,267 voix) est âgé de trente-sept ans. Il est né à Donnelay (Meurthe), le 5 mai 1811.

Michel Alcan est un de ces hommes exceptionnels qui, sortis des rangs du peuple, sont destinés, sans autre appui que leur talent et leur courage, à acquérir dans les sciences un rang honorable, un nom illustre, et qui, toujours peuple par le cœur, aiment à consacrer toute leur vie à l'amélioration des classes populaires.

Alcan était le fils d'un paysan, soldat de la République. Son père était pauvre. Le jeune Alcan travaillait aux champs l'été, et l'hiver allait à l'école avec les autres enfants du village. Il montra bientôt le plus ardent amour pour l'étude ; mais son père ne pouvait satisfaire aux frais d'une éducation coûteuse, et le jeune Alcan se vit réduit à embrasser une profession manuelle, lorsque son intelligence l'appelait à de plus nobles travaux. Il entra chez un relieur en qualité d'apprenti. L'étude n'en resta pas moins pour lui le plus impérieux besoin, et il dérobait chaque jour au sommeil plusieurs heures qu'il consacrait à s'instruire. Il ne s'en montrait d'ailleurs que plus fidèle à remplir tous les devoirs de sa profession : aussi obtint-il, en 1827, une médaille d'argent, qui lui fut décernée par la *Société des Amis du Travail de Nancy*. Alors il était encore apprenti.

En 1830, il était simple ouvrier relieur, et il habitait Paris. Pendant les Trois Jours, il marcha dans les rangs du peuple combattant pour défendre ses droits, et la médaille de Juillet fut la seule récompense de son courage. Il en ambitionnait une autre, plus belle, encore et plus noble, qu'il a réussi à se donner lui-même, et qu'il avait vainement réclamée de la Commission des récompenses nationales : « Je ne vous demande qu'une chose, » avait-il dit devant cette commission, « c'est de l'instruction. »

Aidé par quelques personnes, travaillant avec une infatigable ardeur, il passa, au bout de quelque temps, son examen d'admission à l'*École des arts et manufactures*. Désormais son avenir était assuré.

Ses progrès furent rapides, et au bout de trois années il quitta l'École avec un des premiers diplômes d'ingénieur.

Pour acquérir les connaissances pratiques qui manquent souvent aux élèves renfermés dans les établissements publics, il entreprit de voir la France industrielle; et, à pied, le sac au dos, il parcourut visiter tous les chantiers où il espérait trouver des questions nouvelles à étudier.

Il se fixa enfin à Louviers, chez M. Granger, ingénieur. Là, maîtres et ouvriers, tous rendirent bientôt un éclatant hommage aux talents et au caractère d'Alcan, qu'ils appelaient leur ami et leur frère.

Dévoué sincèrement au bien-être des travailleurs, Alcan ouvrit à Elbeuf un cours gratuit de sciences élémentaires, à la portée des ouvriers. Il avait été un des leurs, il savait leurs besoins, leurs souffrances; plus que d'autres, il était capable d'y remédier.

Les journaux du département parlaient, bien entendu, de ces cours dans les termes les plus favorables; et nous retrouvons cette phrase citée dans des feuilles de toutes les nuances :

« Il est impossible de s'adresser à cette classe si intéressante (les « ouvriers) avec des sentiments plus purs et des inspirations meil- « leures, et celui qui parle à l'ouvrier comme M. Alcan doit être « à la fois un homme de bien et un homme de talent. »

Éloge aussi complet que sincère !

La profession honorable d'ingénieur civil n'a pas suffi à la dévorante intelligence de Michel Alcan. Il a fait faire de grands progrès à diverses branches d'industrie, et ses nombreux travaux lui valurent de nombreuses marques de distinction. *Le jury central de l'Exposition*, en 1839, lui décerna une médaille d'argent. Il en obtint deux autres de la *Société d'émulation de Rouen* et de la *Société*

industrielle de Mulhouse. En 1843, le *Jury de l'Exposition* lui donna une médaille d'or.

Alcan a beaucoup écrit sur les sciences industrielles. L'*Essai sur l'Industrie des matières textiles* prouve les connaissances approfondies de l'auteur. Ce livre témoigne encore de toute la sollicitude de M. Alcan pour les ouvriers : tous les conseils qu'il renferme tendent à élever le cœur et l'esprit du travailleur ; partout il lui montre ceux qui sont devenus grands par l'intelligence et le travail.

Après tant d'utiles travaux et de brillants succès, une récompense lui était due. Il fut nommé, en 1845, professeur d'un cours de technologie à l'Ecole centrale, cette école où le pauvre enfant du peuple était entré presque par charité, quinze ans auparavant.

Michel Alcan, à l'Assemblée nationale, continuera, à n'en pas douter, la tâche qu'il a entreprise. Les intérêts industriels trouveront en lui un défenseur. Homme d'intelligence, homme pratique, il saura, tout en marchant en avant dans la voie du progrès social, veiller à la conservation des droits acquis, et, tout en améliorant le sort des travailleurs, auxquels il est dévoué, faire respecter les intérêts qui s'appuient sur les premiers principes de toute organisation gouvernementale.

M. SEVAISTRE (Paul — 52,773 voix), manufacturier-filateur, ancien président du tribunal de commerce d'Elbeuf, ancien commandant de la garde nationale de cette ville, est, comme on le voit par le simple énoncé de toutes les qualités qui précèdent, un des hommes les plus considérables de la contrée.

Quoiqu'il ne soit pas un républicain de la veille, ses votes sont néanmoins acquis au système républicain.

Homme de probité et de conscience au plus haut degré, M. Sevaistre ne se trompera jamais sur les besoins et les véritables nécessités de l'époque. Il sera utilement consulté sur les questions de commerce et d'industrie.

M. DAVY (52,407 voix), ancien avoué près le tribunal civil d'Évreux, commissaire général du département de l'Eure, est né à Rouen le 24 février 1814.

M. Davy a exercé, pendant sept ans, les fonctions d'avoué.

Il possédait l'estime de ses confrères et de ses clients.

Patriote au cœur chaud et franchement républicain, M. Davy

a été nommé l'un des commissaires généraux du département de l'Eure, après les événements de Février.

On sait que M. Davy figurait au banquet de Neubourg, où il porta un toast au comité central des électeurs de la Seine, à la presse indépendante, aux députés de l'opposition, toast qu'il développa dans un discours fort applaudi.

M. LANGLOIS (51,482 voix), avocat à la Cour d'appel de Paris, est né en 1805, dans le département de l'Eure.

Avant la Révolution de Février, M. Langlois appartenait à l'opposition radicale.

Il est donc partisan sincère de la forme républicaine.

Intelligent et capable de comprendre les questions dont la solution est pendante, le passé de M. Langlois répond de son avenir.

Depuis 1830, il exerce la profession d'avocat au barreau de Paris.

Il a pris part à toutes les luttes électorales des dix-huit dernières années, à celles notamment de l'arrondissement de Louviers.

C'est sur sa protestation, revêtue d'un grand nombre de signatures de ses concitoyens, que les élections successives de M. Charles Laffitte à Louviers ont été annulées, par suite de la corruption dont elles avaient été l'objet.

M. Langlois a publié sur les plus importantes questions politiques, administratives et financières, un grand nombre d'écrits qui révèlent des vues savantes, profondes et élevées. Les principaux portent les titres suivants : *Lettres sur le Crédit agricole; — Administrations locales de France et de Belgique comparées; — Droits des Sociétaires ou des Actionnaires étrangers dans les entreprises industrielles de France.*

M. DE MONTREUIL (37,548 voix), propriétaire, est né en 1803, dans l'arrondissement des Andelys.

M. de Montreuil est un des grands propriétaires de cet arrondissement.

Il passait pour légitimiste.

C'est d'ailleurs un homme religieux et sincère.

Il veut la république démocratique modérée. Les thèses sociales intéressant les classes laborieuses trouveront en lui un ardent défenseur.

EURE-ET-LOIR.

M. MARESCAL (67,042 voix) est âgé de 48 ans. Il est né à Chartres, le 28 avril 1808.

C'est un des avocats les plus distingués du barreau de Chartres. A voir cet homme à la physionomie expressive, aux yeux pleins de feu, on a l'idée d'un type de tribun, du défenseur ardent des intérêts du peuple. En effet, M. Marescal n'a pas cessé de combattre toute tendance rétrograde. Son opposition d'ailleurs n'a jamais visé à l'effet ; plus elle était sincère, moins elle était bruyante.

Trop riche d'esprit et de sentiments généreux pour descendre à aucunes préoccupations intéressées, il ne s'est élevé à une grande popularité et à une certaine renommée que par le bien qu'il a fait et les malheureux qu'il a secourus.

Le triomphe de la révolution de Février l'a trouvé à son poste. Il l'a salué avec enthousiasme, comme la réalisation de ses premières et de ses plus chères espérances.

Nommé commissaire du département d'Eure-et-Loir par le Gouvernement provisoire, il a su faire aimer et respecter le mandat dont il était investi.

L'Assemblée constituante possède en lui un légiste profond et éloquent ; le peuple, un frère et un appui.

M. RAIMBAULT-COURTIN (62,522 voix), ancien notaire, est né en 1793.

Envoyé à la Chambre de 1842 par le collége de Chateaudun (Eure-et-Loir), M. Raimbault s'est assis à l'extrême gauche. Réélu en 1846, il a continué de voter avec l'opposition avancée.

M. SUBERVIE (58,565 voix), général de division en retraite, grand-officier et grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, est né en 1776, le 1er septembre, à Lectoure (Gers).

Enrôlé comme volontaire en 1792, le général Subervie a gagné tous ses grades sur le champ de bataille. Après la chute de l'Empire, il ne crut pas devoir prendre de l'emploi sous la Restauration.

En 1830, il combattit avec le peuple, et fut pendant huit jours commandant militaire de la 1re division. On le chargea ensuite d'une inspection générale.

Nommé député pour la première fois en 1831, il prit place à gauche.

Son mandat lui fut renouvelé jusqu'en 1839, époque où M. de Salvandy le remplaça.

Il fut réélu en 1842, et il faisait partie de la dernière Chambre.

Le Gouvernement provisoire lui confia, le 25 février dernier, le ministère de la guerre. Mais, depuis quelques semaines, M. Subervie a été appelé à la Grande-Chancellerie de la Légion-d'Honneur.

M. BARTHÉLEMY (57,528 voix) est âgé de 46 ans ; il est né à Paris, le 18 avril 1802. Son père était receveur de l'enregistrement et des domaines.

M. Barthélemy a fait ses études à la célèbre institution de Sainte-Barbe, puis s'est livré à la profession d'imprimeur, qu'il a exercée avec succès à Paris jusqu'en 1829, époque à laquelle il s'est retiré sur une de ses propriétés, située à Bailleau-Lévêque (Eure-et-Loir).

Il a laissé dans l'imprimerie les plus honorables souvenirs. Plusieurs écrivains illustres lui doivent l'impression de leurs premières œuvres, et il s'est toujours montré bienveillant et libéral jusqu'au dévouement, dans tous ses rapports commerciaux, soit avec les éditeurs, soit avec les auteurs.

Dans la retraite, il est devenu le père, le soutien et le patriarche des habitants des campagnes, au milieu desquels il a vécu.

Nommé maire en 1830, puis membre du Conseil général d'Eure-et-Loir en 1836, il fut porté, cette même année, comme candidat à la députation, sur mille votants, il obtint quatre cents suffrages, en opposition avec M. Chasle, candidat ministériel.

C'est un homme de haute taille, aux traits nobles, d'un caractère ferme, de mœurs douces et faciles. Ses opinions sont républicaines sans exagération, sans passion violente, et il est ami de l'ordre et de la liberté, qu'il comprend dans toutes les limites du possible et de la saine raison.

En Février 1848, le Gouvernement provisoire lui a confié, conjointement avec M. Marescal, le mandat de commissaire de la République. Il s'en est acquitté avec autant de zèle que de talent, jusqu'au jour où il a échangé ce premier mandat contre celui de Représentant du peuple.

M. LEBRETON (Eugène-Casimir — 39,438 voix), général de brigade, est né en 1791, d'une famille de laboureurs de la Beauce.

Il entra au service en 1813, comme engagé volontaire; il fit les campagnes de 1813 et 1814.

Attaché pendant deux années comme rapporteur au conseil de guerre de Paris, en 1828 et 1829, le *Constitutionnel* et la *Gazette des Tribunaux* de cette époque citèrent souvent ses réquisitoires empreints de patriotisme et d'idées vraiment libérales.

Chef de bataillon au 53e de ligne, il fut employé dans la Bretagne, lors des troubles qui agitèrent un moment ce pays après la Révolution de 1830. Sa modération et sa fermeté lui méritèrent tous les suffrages.

En 1836, commandant en second et directeur des études à l'École militaire de la Flèche, il a laissé dans cet établissement, comme dans toute la ville, les meilleurs souvenirs.

En 1840, nommé colonel du 22e de ligne, il alla rejoindre en Afrique ce régiment, qu'il a dirigé dans les expéditions des années 1841, 42, 43, 44, 45 et 46. Le nom du général Lebreton se rattache à tous les souvenirs glorieux de notre conquête africaine.

Il a été nommé général de brigade en 1847.

Quand le général Lebreton s'est porté candidat à l'Assemblée nationale pour le département d'Eure-et-Loir, les ouvriers Nogentais, ses compatriotes, envoyèrent à tous leurs camarades du département une adresse qui leur recommandait cette candidature, pour laquelle ils ont toujours manifesté la plus chaleureuse sympathie.

Il a pareillement recueilli, dans cette circonstance, un témoignage bien touchant de la reconnaissance et de l'amour des soldats qu'il a commandés en Afrique. Les braves compagnons de ses glorieuses fatigues n'avaient jamais manqué l'occasion, en écrivant à leurs familles, de faire l'éloge de leur commandant. Or, plusieurs parents de ces soldats d'Afrique n'ont pas résisté au plaisir de publier des extraits de leurs correspondances, portant leur date de 1843 et de 1845, avec le timbre de la poste. Le général a dû être profondément touché en voyant comment ces correspondances le traitaient ordinairement, en y lisant, par exemple, des passages comme les suivants :

« Je m'en vais vous citer les jours les plus malheureux pour le « brave 22e de ligne. Le dimanche, le 2e bataillon, nous nous som- « mes trouvé d'arrière-garde, ou à dix heures et demie du soir « nous nous battions avec les Bédouins à la bayonnette, et nous ne « savions pas encore ou nous allions bivouacquer, et le jour de Pâ- « que nous sommes partis à la poursuite des Bédouins, où ils nous

« ont encore battus. Dans notre bataillon nous avons eu 17 morts « et beaucoup de blessés, et toujours notre brave colonel Monsieur « Lebreton qui nous commandait. Toujours à la tête de nos pre- « mières lignes de tirailleurs, il faut que Dieu l'ait protégée, car je « peu vous assurer que les balles nou tombaient comme de la « grèle et il marchait toujours à la tête en nous criant courage « mes enfants. Mes Dieu merci nous n'avons pas eu aucune bles- « sure tous que nous sommes du pays au brave 22e. La perte du « régiment est de 120 hommes hors de combats. La troisième ex- « pédition nous avons éprouvé beaucoup de fatigue par la grande « chaleur qu'il fait. Nous avons pris 25 mille moutons, mille cha- « meaux et autant de beuf, le nombre a été évalué à 30,000 bes- « tiaux. »

« Il a obtenu, il y a quelque temps, la décoration de Grand- « Commandeur : c'est un beau et honorable grade, mais il n'est « point proportionné à son mérite ; aussi je pense que bientôt de « nouveaux titres lui seront donnés. Je le désire de tout mon cœur ; « mais le jour où il quittera le régiment, sera bien, pour nous tous, « un jour de deuil, et nous pourrons, avec juste raison, nous « plaindre en perdant ce que nous avons de plus cher, car il est « tout à la fois, et le chef, et le père du soldat : aussi, est-il chéri de « tous. J'ai été témoin de son courage héroïque, quand, aux mé- « morables journées de Çolo, je le vis bravant le péril qui mena- « çait de tous côtés, marcher au travers les balles des Bédouins, « comme si elles n'eussent eu aucun pouvoir sur sa personne. Hé- « las ! s'il avait succombé, quelle perte n'aurait-ce pas été pour sa « famille, pour son pays, pour l'armée, et enfin pour une multi- « tude d'infortunés qui mettent en lui tout leur espoir. Mais le ciel « savait qu'il nous était utile, et il nous l'a conservé. »

Le général Lebreton s'était déjà présenté en 1846 aux élections du collége de Nogent-le-Rotrou. Il échoua devant les efforts de l'administration d'alors. Ses amis reportèrent leurs suffrages sur l'honorable général Subervie, aujourd'hui son collègue à la Représentation nationale.

M. TROUSSEAU (Armand — 25,004 voix), né à Tours en 1800, est professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Necker, et l'un des praticiens les plus répandus de la capitale. Sa carrière médicale a été assez brillante pour justifier l'honneur que lui ont fait ses concitoyens en l'envoyant à l'Assemblée constituante. On peut en juger par ce simple exposé :

Docteur en 1825, il concourut dès l'année suivante pour être professeur-agrégé et fut nommé. En 1828, il reçut du ministre de l'intérieur la mission d'aller étudier des maladies épidémiques qui régnaient dans quelques départements du centre de la France. La même année, il fit partie de la commission médicale envoyée à Gibraltar pour étudier la fièvre jaune; c'est à cette occasion qu'il a été décoré. En 1831, il fut nommé, au concours, médecin des hôpitaux; en 1837, il remporta un prix décerné par l'Académie sur une maladie très-grave des organes de la voix (*phthisie laryngée*); en 1838, il concourut pour une chaire d'hygiène qu'il disputa brillamment; enfin, en 1839, il obtint, sur de dignes compétiteurs, celle qu'il occupe aujourd'hui.

Doué d'un bel organe et parlant avec facilité, M. Trousseau professe très-agréablement et peut, par cela même, se montrer avantageusement à la tribune. Enfant de ses œuvres, il ne saura que soutenir la cause du travail et sanctionner de ses votes toutes les réformes que commandera l'ère d'émancipation et de progrès dans laquelle nous entrons.

M. ISAMBERT (23,185 voix), conseiller à la Cour de cassation, chevalier de la légion d'honneur, est né en 1793.

De 1818 à 1830, M. Isambert était avocat à la Cour de cassation et aux Conseils du roi.

Après les journées de Juillet, il devint directeur du *Bulletin des Lois*, conseiller à la cour de cassation et député d'Eure-et-Loir.

Il ne fut pas réélu en 1831; mais, en 1833, il se présenta aux suffrages des électeurs du collége de Luçon (Vendée), et il fut nommé.

M. Isambert a constamment siégé à l'extrême gauche. Il a pris une part active à toutes les questions du parlement.

Il doit surtout sa réputation à la ferveur avec laquelle il a poursuivi la solution de la question de l'abolition de l'esclavage, et à son hostilité opiniâtre contre l'Église et le clergé.

FINISTÈRE [1].

M. GRAVERAN, évêque de Quimper, âgé de 55 ans, né à Crozon (Finistère), d'une famille d'artisans.

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants de ce département n'a pas été publié.

M. Graveran a été longtemps curé de Brest. Dans cette ville, où il y a tant de misères à secourir, tant de partis à concilier, M. Graveran s'est fait chérir par toutes les classes de la société ; chacun le considère comme un père. C'est qu'en effet il est imbu du véritable esprit de l'Évangile. Charitable et conciliant, indulgent pour les faibles, sévère envers lui-même, sa conduite est celle du véritable ministre du Seigneur.

Un trait suffit pour peindre ce digne prélat et cet excellent citoyen : On sait que Brest renferme beaucoup d'ancienne noblesse ; une famille des plus aristocratiques porte le nom de Legraverend. L'évêque se trouvait un jour dans un salon, et on lui disait, trompé peut-être par la ressemblance des noms, peut-être pour tenter une flatterie : — Les Legraverend sont nombreux dans la ville. Vous y avez beaucoup de famille, Monseigneur ?

« Non, répondit simplement le prélat, je n'ai qu'un frère à Brest, et il est menuisier. »

M. ROSSEL (Victor) est âgé de 41 ans. Il est né à Recouvrance (Finistère), le 23 décembre 1807.

Son père était maître entretenu de la marine. — Après avoir fait ses études au séminaire de Quimper, M. Rossel entra dans l'administration de la marine, où, après vingt ans de services, il n'est parvenu qu'à la position modeste qu'il occupe, celle de menuisier de la marine. Ce fait est, il est vrai, le résultat de l'opposition qu'il n'a cessé de faire aux gouvernements précédents.

Malgré l'exiguïté de ses appointements, M. Rossel subvint, après la mort de son père, aux besoins de sa nombreuse famille, dont il était l'unique appui.

Il a rendu de véritables services aux ouvriers de la marine et à la contrée où il est né ; aux ouvriers de la marine, en leur faisant obtenir une augmentation de salaire et de retraite ; à son pays, en fondant à Recouvrance des cours gratuits pour les classes pauvres.

Ses opinions sont franchement républicaines.

Il n'a point demandé la députation ; il a été spontanément porté par une immense majorité d'ouvriers : tant il est digne de l'honorable violence qui lui a été faite.

M. DECOUVRANT (André-Marie-Adolphe), avocat, âgé de 44 ans, né à Morlaix, le 31 juillet 1803.

Son père était négociant à Morlaix.

M. Decouvrant a fait son droit à Rennes, et a été reçu avocat en

1825. Il se fixa à Morlaix, où il ne tarda pas à acquérir la première place au barreau. C'est en effet un juriste de la plus haute distinction.

Républicain de la veille, il a été, à la Révolution de Février, nommé par acclamation maire de Morlaix. Son administration ferme et sage a prévenu des désordres qu'on aurait pu avoir à déplorer, si à la tête des affaires il y avait eu un homme moins capable et moins bien posé que lui.

M. Decouvrant jouit de l'estime générale ; toutes les sympathies lui sont acquises.

M. LEBRETON (Charles-Louis), médecin, est âgé de 41 ans. Il est né à Ploermel (Morbihan), le 15 décembre 1807.

C'est le fils du percepteur des contributions de Pleyben. Après avoir été quelque temps chirurgien dans la marine, M. Lebreton vint terminer ses études médicales à Paris, y reçut le diplôme de docteur, et retourna exercer sa profession à Pleyben, où sa famille est fixée.

M. Lebreton a toujours appartenu à l'opinion républicaine. Il était correspondant du *National*, et se chargeait de recevoir dans son arrondissement les souscriptions pour les délits de presse et les détenus politiques.

M. BRUNEL (Alexis), âgé de 55 ans, né à Brest, le 15 décembre 1793.

Son père était commerçant.

Après avoir suivi quelque temps la carrière du barreau, M. Brunel entra dans la magistrature en 1818. Ses opinions libérales le firent destituer en 1822. — Après la révolution de 1830, il fut nommé président du tribunal civil de Brest, place qu'il occupe encore.

Il est connu pour son indépendance ; il n'a craint à aucune époque de manifester sa pensée avec le courage qui est le fait d'un homme de cœur. Ses opinions sont très-libérales, et il les soutiendra fermement.

M. KERSAUSON (Joseph-Marc-Marie), âgé de 50 ans, né à Plourin (Finistère), le 22 septembre 1798.

C'est le fils d'un très-honnête propriétaire. Il est membre du Conseil général du département. Après avoir fini son droit, il fut inscrit, en 1821, au tableau de l'ordre des avocats de Brest. Il

entra bientôt dans la magistrature. Il était juge à Brest lors de la Révolution de 1830. Il donna immédiatement sa démission. Il reprit la profession d'avocat, et fut nommé successivement membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil général du département.

M. Kersauson, qui appartenait au parti légitimiste, a été l'un des candidats des listes du clergé. Il paraît s'être franchement rallié au nouvel ordre de choses.

M. LACROSSE, colonel de la garde nationale de Brest, membre du conseil-général du Finistère, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1794.

Il est fils de l'amiral Lacrosse, qui prit une part considérable et glorieuse au combat de la flottille de Boulogne.

M. Lacrosse entra dans la marine, en 1809, en qualité d'aspirant. Il en sortit en 1813, pour passer dans la garde impériale, et se retira avec l'armée derrière la Loire, en 1815.

A la Restauration, il quitta le service.

Colonel de la garde nationale de Brest depuis 1830, cette ville l'envoya à la Chambre en 1834.

M. Lacrosse alla siéger à gauche, et, au 22 février, prit rang sous la bannière de M. Thiers.

A la chute de ce ministère, il vota contre le 15 avril, soutint de nouveau M. Thiers au 1er mars, et se montra un des adversaires les plus ardents du cabinet du 29 octobre.

Les questions de marine, de vivres de la marine, du matériel, de comptabilité navale, d'effectif naval, de colonies, du droit de visite ont, dans toutes circonstances, fait monter à la tribune le député de Brest.

M. Lacrosse a été pendant plusieurs sessions l'un des secrétaires du bureau de la Chambre.

Il y jouissait d'une estime réelle, et le sentiment de ses collègues était partagé par ses électeurs, puisqu'ils l'ont renommé à l'expiration de chaque législature.

Personne n'est plus aimé à Brest que M. Lacrosse. Sa candidature n'y a jamais rencontré de concurrent.

Voici ce que nous extrayons d'une note sur ses services militaires, publiée par le *Moniteur de l'armée*, en 1822, époque où cet honorable citoyen eut à défendre la mémoire de son père, ancien contre-amiral :

« Lieutenant aux chasseurs de la garde en 1814, il eut, dans un engagement de cavalerie à Béry-au-Bac, la veille de la bataille de

Craone, deux doigts coupés à chaque main, et reçut dans la même affaire un coup de feu à l'épaule, un coup de lance au milieu des reins, et sept coups de sabre sur la tête. Dépouillé et laissé nu, il fut abandonné pour mort sur le champ de bataille, et foulé aux pieds des chevaux. Il entendit les regrets qu'inspirait sa perte à ceux qui enlevaient les blessés, sans avoir la force même de faire un signe pour indiquer qu'il respirait encore. Tout semblait fini pour lui, lorsque les Français arrivèrent et chassèrent de nouveau les Russes. Un officier, qui reconnut le lieutenant Lacrosse gisant sur la neige, le releva, et s'aperçut qu'il lui restait un souffle de vie.

« Il fut transporté à Soissons, puis à Paris. Il y guérissait ses blessures, lorsque le canon de l'ennemi se fit entendre à la barrière de Clichy. A ce signal, Lacrosse pensa que le moment était venu de mourir en soldat. Il se leva, se traîna aux avant-postes, et ne fut rapporté chez lui qu'avec une nouvelle blessure.... Plus tard, à Waterloo, Lacrosse répandit encore son sang pour la France.

M. TASSEL est âgé de 46 ans. Il est né à Lannion (Finistère), en 1802.

C'est un avocat distingué, dont les opinions libérales ont toujours été sincères. Après la Révolution de Février, il a été nommé commissaire général du Gouvernement provisoire dans le département du Finistère. Mais, par une erreur émanant des bureaux du ministère de l'intérieur, M. Morhéri était nommé en même temps aux mêmes fonctions.

De cet état anormal résultait naturellement un conflit. Après bien des tiraillements, M. Tassel fut destitué, et c'est ce qui a décidé le succès de sa candidature.

M. FAUVEAU (Joseph) est âgé de 53 ans. Il est né à Lorient (Morbihan), le 14 février 1795.

Son père était capitaine de vaisseau, et a servi d'une manière brillante en bombardant les flottes de l'Angleterre.

Joseph Fauveau, après d'excellentes études, fut admis à l'École polytechnique, d'où il sortit avec un des premiers numéros. Il entra dans le corps des ingénieurs de la marine, où le portaient les précédents de famille, sa vocation, et cette prescience qu'a tout homme de talent de la carrière dans laquelle il peut se rendre le plus utile.

En effet, M. Fauveau, devenu ingénieur de la marine, a bientôt été un des hommes les plus estimés de sa profession, dans laquelle

il a rendu de véritables services. Le port de Brest, auquel il est attaché, lui doit de nombreuses améliorations.

On rend également justice à tout ce qu'a d'honorable le caractère de M. Fauveau. Sa droiture d'esprit et son indépendance de caractère sont notoires.

M. Fauveau n'a pas brigué le poste de représentant, quoiqu'il soit si digne de le remplir ; il refusa même de faire une profession de foi, et, candidat malgré lui, ce fut à la connaissance parfaite que chacun avait de son amour de la liberté, et de sa persistance à suivre en toute occasion la ligne du devoir, qu'il dut une nomination spontanée.

M. DE KÉRANFLECH (Yves-Michel-Gilart) est âgé de 57 ans, et né à Sibiril (Finistère), le 24 juin 1791.

Fils d'un gentilhomme mort en émigration, M. de Kéranflech fit ses humanités et son droit à Paris. Il entra ensuite dans la magistrature. Il était procureur du roi à Brest en 1830, et il donna sa démission.

Il est membre du bureau de charité de Brest, et il a fondé, pour l'extinction de la mendicité, une institution qui a produit d'excellents résultats. Il a publié plusieurs brochures, et, entre autres, un plan d'organisation pour le patronage des apprentis.

M. Kéranflech se rallie aux opinions républicaines. Il dit que la chute successive de deux royautés est un enseignement que les aveugles seuls ne savent comprendre, et qu'il faut avant tout marcher avec les besoins et les idées du pays.

M. DE FOURNAS (Balthazar), propriétaire, est né le 20 octobre 1806, à Hennebon (Morbihan), d'une ancienne et noble famille, originaire du midi.

C'est le neveu et le fils adoptif de l'honorable M. du Botdéru, ex-pair de France. Il a servi dans la marine et s'est retiré avec le grade de lieutenant de vaisseau.

M. de Fournas se distingua d'une manière toute particulière au combat de Navarin, par la résolution avec laquelle, accompagné de quelques matelots seulement, il alla, dans une chaloupe, amariner une frégate turque, dont le feu encore vif faisait beaucoup de mal à l'escadre française. Cette action éclatante fut récompensée par la croix de la Légion-d'Honneur, que ses chefs obtinrent exceptionnellement pour lui, bien qu'il ne fût encore qu'élève de première classe. Ce brillant officier, instruit autant que brave, a emporté les

regrets unanimes de ses chefs et de ses camarades, quand il a quitté le service en 1834 : tous sont demeurés ses amis.

M. de Fournas, adopté par son oncle, M. du Botderu a, depuis, habité sa terre d'Arzanno (Finistère), où il s'est beaucoup occupé d'agriculture.

Esprit ferme, aimable et bienveillant, il est aimé et estimé de tous ses compatriotes, dont les suffrages se sont tout naturellement groupés autour de son honorable caractère, pour en faire le Représentant du pays à l'Assemblée nationale.

Il ne faut pas préjuger des opinions de M. de Fournas d'après son origine. Ses idées sont fort libérales ; il a toujours appartenu à l'opposition. C'est un député républicain.

M. MÈGES (James), ancien négociant, est âgé de 40 ans. Il est né à Sibiril (Morbihan), le 5 janvier 1808.

Son père était négociant, armateur et banquier à Roscoff. M. Mège prit la suite de ses affaires, les continua jusqu'en 1844, époque à laquelle il se retira du commerce et alla se fixer à la campagne, près de Morlaix.

M. Mège n'a jamais exercé d'emploi public ; il est nouveau dans la vie politique. C'était d'ailleurs un conservateur progressiste. Il accepte aujourd'hui, sans arrière-pensée, la république, et tous ses efforts tendront à y faire régner l'ordre et la liberté.

M. RIVÉRIEULX (Armand-Marie-Emile), propriétaire, âgé de 38 ans, né à Brest, le 10 mars 1810.

Il appartient à la famille Rivérieulx, de Lyon, dont un membre était pair de France sous Louis XVIII. Son père, chef de la deuxième branche, était membre du conseil général du Finistère.

M. Rivérieulx est maire de Tréguinc, où sont situées ses propriétés. Il se livre à l'agriculture. Il a des connaissances agronomiques étendues,

M. Rivérieulx appartenait à l'opposition libérale. Il défendra la République, qui a toutes ses sympathies.

M. SOUBIGOUX (François-Louis), cultivateur, âgé de 29 ans, né à Plouneventer (Finistère), le 11 février 1819.

C'est une des plus remarquables physionomies de l'Assemblée constituante. Quand on entre dans la salle où les représentants du peuple sont réunis, on remarque aussitôt, au milieu d'eux, M. Sou-

bigoux, avec son costume de paysan breton, sa tête jeune et intelligente.

En effet, M. Soubigoux est un paysan ; c'est à ce titre du moins qu'il a été nommé, et c'est une qualité à laquelle il ne renoncerait pas volontiers.

Il ne faut pas imaginer pour cela que M. Soubigoux soit illettré ; il a fait des études au collége de Saint-Paul-de-Léon. Il est vrai qu'en quittant les bancs, il est retourné à sa charrue, qu'il a laissée à regret pour venir occuper sa place à l'Assemblée nationale.

C'est un homme fort religieux. Il a été le candidat du clergé, et, quand il est parti pour Paris, on lui a bien recommandé de ne pas s'écarter de sa ligne, de résister à l'entraînement, à l'exaltation qui pourrait se manifester autour de lui. Cependant, depuis qu'il est entré à l'Assemblée nationale, il paraît très-épris des idées nouvelles ; il semble vouloir marcher avec M. Decouvrant, que le parti religieux ne compte certainement pas parmi ses adeptes.

On ne doit pas toutefois formuler une opinion trop arrêtée sur le compte de M. Soubigoux, avant qu'il ne se soit dessiné dans la discussion.

GARD.

M. TEULON (92,523 voix), conseiller à la Cour d'appel de Nîmes, est né en 1793.

Avocat à Nîmes, il fut victime de la réaction royaliste qui suivit la seconde Restauration. En 1818, il fonda une association de la liberté de la presse.

1830 le fit secrétaire général de la préfecture du Gard. Destitué en 1831, il fut nommé membre de la Chambre des députés. Depuis cette époque, il a été constamment réélu et a toujours siégé dans l'opposition.

M. Teulon était conseiller à la Cour d'appel de Nîmes depuis 1835, lorsque le Gouvernement provisoire l'a appelé au poste de commissaire général du département du Gard.

Quelques jours après, M. Teulon s'est démis de ses fonctions.

M. FAVAND (Étienne-Édouard-Charles-Eugène — 88,605 voix), âgé de 55 ans, né le 6 août 1795 à Alais (Gard), chef de bataillon au 50e de ligne. Il est issu d'une famille honorable du midi et neveu du général Royer de Peyreleau.

Il entra en 1810 à l'École militaire, d'où il passa au 149e régiment,

de ligne. Il fit les campagnes de la Grande armée de 1813 et 1814, reçut un coup de sabre sur la tête et un autre sur la pommette à la journée de la Fère champenoise, le 25 mars 1814. Il fut fait prisonnier le même jour. M. Favand ne servit pas sous la Restauration. Il est chef de bataillon depuis 1840. Ses opinions politiques sont aussi bonnes que ses services militaires.

M. BÉCHARD (Ferdinand — 55,418 voix) est né à Nîmes en 1799. Sa famille appartient depuis longtemps au barreau et à la magistrature. Les études de M. Béchard furent brillantes, et ses débuts à la Cour royale de Nîmes le placèrent tout d'un coup au premier rang des avocats; il y avait du mérite à conquérir dès l'abord une si belle place, quand, à cette époque, on lisait sur le tableau des avocats les noms des Teste, Crémieux, Boyer et autres membres distingués du barreau. En 1833, Béchard fut nommé membre du conseil général du Gard, où il a constamment siégé depuis.

En 1836, il publia un ouvrage en deux volumes intitulé : *Essai sur la centralisation administrative*, qui obtint alors un immense succès.

Nommé député de Nîmes en 1837, il alla s'asseoir sur les bancs de l'opposition de droite, où deux ans plus tard vint le rejoindre son ami M. de Larcy, député de Montpellier.

Réélu en 1837, en 1839 et en 1842, M. Béchard ne s'écarta jamais de la ligne qu'il s'était tracée. Souvent il a pris la parole avec bonheur, plusieurs fois avec succès,

M. Béchard a été pendant longtemps l'ami politique de l'abbé de Genoude, et pendant longtemps il a pris une part active à la rédaction de la *Gazette de France;* aujourd'hui M. Béchard n'a pas voulu suivre son ancien collaborateur dans la voie hardie et scabreuse de ses opinions religieuses, et ne participe plus en rien à la rédaction de la feuille de son ancien ami : il s'est exclusivement consacré aux travaux d'une étude d'avocat à la Cour de cassation, dont il est en possession depuis huit ans environ.

En 1846, la candidature de M. Béchard succomba sous celle de M. le lieutenant général Baron de Feuchères. La position de M. Béchard était imprenable pour tout autre, et il a fallu toute la popularité et tous les immenses et éclatants services rendus au pays par M. de Feuchères pour la déraciner.

M. Ferdinand Béchard vient d'être nommé membre de l'Assemblée nationale, et, quoique ou plutôt parce que la droite l'a compté dans ses rangs, nous sommes assuré de son entier dévouement et

de tout son concours à la jeune République, qui a un grand mérite aux yeux de l'envoyé de Nîmes, celui d'avoir détrôné Louis-Philippe.

M. DE LARCY (53,491 voix) est né en 1805 au Vigan, sous-préfecture du département du Gard. Entré dans la magistrature à l'âge de 22 ans, il fut nommé en 1829 substitut du procureur du roi à Alais. Mais bientôt éclata la Révolution de 1830, et l'abdication de la branche aînée des Bourbons fut suivie de la démission du jeune magistrat, qui se plaça dès-lors, et à son début, à la tête du barreau.

Les Cours royales de Nîmes et de Montpellier se souviennent encore de la parole ardente, facile, brillante et incisive de l'éloquent avocat. C'est surtout aux causes politiques que M. de Larcy consacra son magnifique talent.

En 1831, M. de Larcy publia une brochure remplie d'idées neuves et hardies, d'aperçus ingénieux, où le sentiment libéral, dans la pure acception du mot, se faisait remarquer à chaque page, et qui valut à son auteur la plus flatteuse des récompenses : — il fut cité et complimenté par Châteaubriand.

En 1833, M. de Larcy fut nommé membre du Conseil général du département du Gard, où il n'a cessé de siéger depuis cette époque. En 1839, il fut proclamé député par le collége extra-muros de Montpellier. Arrivé à la Chambre, il prit sa place sur les bancs de l'opposition de droite, et là, il a toujours combattu avec vigueur le système d'abaissement et de corruption qui pesait sur la France. Réélu député en 1842, il fit, en 1844, en compagnie de MM. Berryer, Larochejacquelin, de Valmy et Blin de Bourdon, ce fameux voyage de Londres, qui leur valut à tous l'épithète de *flétris*. Ceux qui décrétèrent aussi imprudemment la flétrissure savaient probablement que, dans l'avenir, ils ne la mériteraient pas pour un motif semblable; car il est fort douteux que leur dévouement les pousse jamais sur cette même terre d'exil, où le chef de leur doctrine expie en ce moment ses fautes et les leurs.

Le pèlerinage à Londres ne relevait pas de la Chambre; les cinq voyageurs n'avaient eu d'autre intention que d'aller porter au malheur l'expression de sentiments français et patriotiques. Aussi M. de Larcy combattit avec une dédaigneuse énergie les clameurs et les vociférations des centres, et leur jeta ces mots qui sont restés : *Loyauté n'a honte!*

Flétri par l'adresse de la Chambre, M. de Larcy donna sa démission et fut réélu à Montpellier, malgré les manœuvres les plus basses, les plus honteuses et les plus violentes du Gouvernement.

Sa réélection fut pour Montpellier un jour de fête publique, et la ville vengea ainsi son Représentant de l'injure qui lui avait été faite.

Aux élections de 1846, M. de Larcy succomba sous les intrigues de M. Roulleaux du Gage, nommé préfet de l'Hérault tout exprès pour le combattre. Cette fois encore la ville de Montpellier se souleva en masse ; les imprécations contre le préfet, comme les acclamations pour le député traitreusement vaincu, furent unanimes.

Il y a quelques mois, par suite de la démission de M. Granier-Zoë, M. de Larcy fut appelé par les électeurs intra-muros de la ville de Montpellier. Il avait obtenu le plus de voix au premier tour de scrutin, qui se termina le 24 février à quatre heures du soir, au moment même où le télégraphe apportait la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe.

Et maintenant, aux élections générales de l'Assemblée nationale, M. de Larcy a été nommé dans le Gard et dans l'Hérault. Il a opté pour le Gard.

Comme beaucoup d'autres, le député de Nîmes et de Montpellier n'a pas eu besoin le lendemain de changer ses sentiments de la veille. Quinze jours avant la république, il s'exprimait ainsi devant les électeurs de Montpellier : « Personne aujourd'hui n'est assez « habile pour duper une nation, assez fort pour la comprimer. Ne « marchandons ni les mots ni les choses. Toute la *liberté* compa- « tible avec l'ordre ; toute l'*égalité* compatible avec le respect dû à « la famille et à la propriété. — Ces bases fondamentales de la « société humaine ! — telle doit être la règle de notre politique. » Un républicain de la veille n'aurait pas mieux dit. M. de Larcy adoptait ainsi par avance la devise inscrite aujourd'hui sur nos drapeaux.

Un gouvernement qui s'annonçait comme destiné à réaliser cette devise ne pouvait froisser les instincts de M. de Larcy.

Organiser la république dans des conditions durables d'ordre et de liberté, lui prêter un concours sincère, dévoué, patient, de manière à pousser jusqu'à ses extrêmes limites la grande expérience que la France tout entière entreprend aujourd'hui : telle est la mission que M. de Larcy a acceptée.

M. DEMIANS (Auguste — 52,740 voix) est un de nos jeunes représentants ; il est âgé de 35 ans. Son pays est Nîmes. Avocat à l'âge où beaucoup d'autres commencent l'étude du droit, M. Demians se fit bientôt remarquer par un esprit prompt et lucide, par

un jugement droit et sain, par une grande habileté, une remarquable entente des affaires. Tout jeune, il entra dans la magistrature et siégea presque toujours dans son département. C'est ainsi que, nommé substitut du procureur du roi au Vigan, il quitta cette résidence pour aller remplir la même fonction à Alais, et puis enfin à Nîmes.

Voici une preuve de l'estime et de la considération dont il a été l'objet dans les différentes villes où il a exercé son mandat : Nîmes Alais et le Vigan, qui sont les trois villes les plus importantes du *Gard*, l'ont choisi d'une commune voix pour leur représentant à l'Assemblée nationale.

M. Demians a toujours montré une grande fermeté et une indépendance plus grande encore dans l'exercice de ses fonctions. Il est inutile d'ajouter que se montrer indépendant n'était pas se concilier les bonnes grâces de l'ancien gouvernement; aussi, il y a deux ans, fut-il fortement question de destituer le jeune magistrat; et, n'eût été l'indignation légitime et le mécontentement général qui éclatèrent dans tout le parquet à la simple annonce de cette criante injustice, M. Demians aurait infailliblement perdu sa place!

Depuis la révolution, M. Demians a été nommé avocat général à Nîmes. Il a pris position à la tête des catholiques de son pays et a vivement réclamé l'égalité des droits pour ses co-religionnaires.

Quant aux opinions politiques de M. Demians, nous ne les préciserons pas d'une manière absolue; nous croyons que, porté par les tendances et les principes de sa famille, il eût été se placer vers la droite de l'ancienne Chambre des députés, mais que ses convictions personnelles l'auraient entraîné vers la gauche.

M. Demians a occupé son poste à l'Assemblée nationale pendant quatre ou cinq jours; mais il vient d'être envoyé à Nîmes pour une mission de pacification qui le tiendra éloigné fort peu de temps.

M. ROUX-CARBONNEL (51,546 voix) est âgé de 60 ans. Il est né à Nîmes. Désigné par les ouvriers pour être leur représentant à l'Assemblée nationale, sa candidature a été acceptée par tous les partis, par toutes les religions, adoptée par toutes les classes. M. Roux-Carbonnel est la personnification de l'honneur et de la probité. Nous ne voulons pour preuve de la haute considération dont il jouit que les titres honorables et honorifiques qui lui ont été constamment décernés par ses concitoyens. Ainsi M. Roux-Carbonnel était déjà président du tribunal de commerce et membre du conseil municipal avant d'être Représentant de l'Assemblée nationale.

M. Roux-Carbonnel sera d'un grand secours à la Chambre toutes les fois qu'il s'agira de manufactures, d'industrie, d'organisation de travail, et ses lumières pourront éclairer bien des théoriciens; car à la théorie il joint la pratique, et pendant longtemps il a été un des plus habiles manufacturiers du Midi.

Les opinions politiques de M. Roux-Carbonnel sont celles de l'ancienne droite, mais largement modifiées dans un sens essentiellement progressif.

M. JEAN REBOUL (51,470 voix) est né à Nîmes le 3 janvier 1796. Il est fils de Claude Reboul, serrurier.

Les biographies du poëte-boulanger de Nîmes sont trop nombreuses pour que nous entrions dans des détails connus de tous; elles sont écrites par des plumes trop célèbres pour que nous essayions la plus petite lutte, et, d'ailleurs, s'il fallait tout dire sur cet homme, dont le talent est aussi grand que la modestie, sur ce cœur tout-à-la-fois ardent et passionné, ingénu et candide, notre volume n'y suffirait pas, et il faut qu'il y ait place pour 900 noms! A la vérité, il y en a plusieurs qui tiennent peu de place!

Comme notre grand Lamartine, comme Béranger, Reboul est né poëte. La poésie n'a pas été pour lui un état, comme elle ne l'est malheureusement que trop pour un grand nombre de rimeurs; il s'est trouvé poëte, aussi naturellement que le rossignol chanteur. Jamais il n'est entré dans la pensée de Reboul de se mettre à une table et de dire : je vais rimer cinquante ou cent vers; seulement il laissait faire l'inspiration, et la capricieuse, qui ne vient jamais aussi souvent que lorsqu'on ne lui fait aucune avance, dictait fréquemment au poëte, qui n'avait alors que la peine d'écrire. Le vrai génie est de son naturel timide et modeste; les premiers vers de Reboul furent pour lui seul. Plus tard, des amis bien-intimes eurent assez de bonheur pour en entendre quelques-uns, et il fallut une persistance bien longue et bien acharnée, presque une violence, pour décider l'auteur à faire imprimer ses charmantes poésies. Ce fut en 1835 qu'il en parut enfin un volume; en très-peu de temps huit éditions furent écoulées.

L'*Ange et l'Enfant*, ce délicieux poëme, qui est resté dans toutes les mémoires comme un chef-d'œuvre de grâce naïve et de pensées fraîches et suaves, a été la première pièce imprimée, et valut à l'auteur cette belle réponse de Lamartine que chacun connaît. Le second recueil, intitulé le *Dernier jour*, fut édité en 1839 et obtint

un immense succès, qui n'a été balancé que par celui des nouvelles poésies du même auteur, publiées en 1845.

Les plus grands noms littéraires ont fait le pèlerinage de Nîmes, pour aller porter leurs félicitations à Reboul. Parmi les plus célèbres, nous citerons Châteaubriand, Lamartine et Alexandre Dumas.

Quant aux opinions politiques de Reboul, nous ne pouvons mieux les comparer qu'à celles de Lamartine; les deux poëtes ont toujours marché en avant.

Voici deux vers que nous avons retenus du *Dernier Jour*, publié en 1839, et qui prédisent bien les événements:

« Au sein de nos cités la faim s'enrégimente,
« Et force aux charités l'avarice opulente. »

Et ces autres vers pris dans le recueil de 1845 sont-ils moins caractéristiques?

« Sous les pieds de l'erreur la terre se dérobe,
« D'un pénible sommeil se réveille le globe,
« On reconnait partout la main de Jéhova.
« Des îles de la mer jadis silencieuses,
« Aux nautonniers perdus sur ses eaux spacieuses,
« Pan fait entendre encor des voix mystérieuses
« Qui lamentent ces mots : Un vieux monde s'en va. »

Les anciens avaient bien raison d'appeler les poëtes devins!

M. LABRUGUIÈRE-CARME (51,404 voix) est natif d'Uzès et est âgé de cinquante-huit ans.

Beaucoup de personnes ont cru, et plusieurs journaux ont imprimé que *Carme* ajouté au nom de Labruguière était une qualification de profession, et que l'un des dix élus du Gard appartenait à l'ancien ordre religieux de ce nom. Nous connaissons même plusieurs dames qui sont allées tout exprès à l'Assemblée nationale pour voir comment était fait un carme et si son costume avait quelque ressemblance avec celui du dominicain Lacordaire. Nous dirons à tous qu'ils sont dans la plus grande erreur, et que le seul couvent où M. Labruguière ait prononcé des vœux est un régiment de notre armée; que son ancien directeur de conscience était Napoléon; son bourdon, une épée d'officier supérieur. Carme est son nom de famille, tout comme Labruguière.

Donc, il est bien entendu que M. Carme-Labruguière ou La-

Bruguière-Carme est un ancien soldat en retraite, et qu'il a glorieusement fait la campagne de Russie.

M. Labruguière est légitimiste. C'est d'ailleurs un homme franc et loyal. Nous sommes garants de sa conduite droite et ferme à l'Assemblée nationale, et ce sera un des meilleurs soutiens de la République, quand la République aura bien prouvé qu'elle est honnête fille et n'a que de bonnes et louables intentions.

M. BOUSQUET (50,540 voix) est né à Saint-Hippolyte (département du Gard). M. Bousquet est déjà connu à la Chambre, où il a déjà siégé deux fois comme député ; la première en 1831 et la seconde en 1834.

M. Bousquet est un homme ferme, franc et loyal, dont les opinions ont toujours été inébranlables ; il aurait tout sacrifié à ses principes, et ses principes sont franchement républicains. Il a constamment siégé dans les rangs de la gauche, à côté de M. Teulon, son ami.

M. CHAPOT (50,026 voix) est né au Vigan (Gard), en 1814, et est âgé de 33 ans.

Comme la plupart des représentants du Gard, M. Chapot appartient par ses opinions politiques à l'ancienne droite.

Quant à ses précédents, nous n'aurons pas grand'chose à en dire. M. Chapot est un jeune avocat de talent, dont la carrière politique va commencer. Elle sera brillante, si elle tient ce que ses éloquents plaidoyers ont déjà promis, et le Vigan, qui a été le théâtre de ses premiers succès, n'aura qu'à s'applaudir de l'avoir choisi comme représentant de sa sous-préfecture.

GARONNE (HAUTE-).

M. PAGÈS (Jean-Baptiste—103,800 voix) est né le 9 septembre 1784 à Seix, dans le département de l'Ariége. Sorti de l'Ecole centrale de Toulouse, dont il était un des élèves les plus distingués, il étudia le droit, l'histoire et les sciences naturelles. A vingt ans, il plaidait au barreau de la capitale du Midi. Bientôt il fut reçu membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de cette ville.

C'est en 1811 que commença pour lui la carrière du magistrat ; il y entra comme procureur impérial près le tribunal de Saint-Girons, en 1814. Il fut élu président de la fédération pyrénéenne.

A la nouvelle du désastre de Waterloo il fit célébrer un service funèbre en l'honneur des Français qui avaient péri dans cette fatale journée. A la seconde Restauration, il envoya sa démission au ministre de la justice.

Placé sur une liste de proscription, M. Pagès dut se soustraire aux poursuites dont il était l'objet : il quitta l'Arriége pour se réfugier à Toulouse. Là, il fut arrêté et promené jusqu'à Angoulême. L'ordonnance du 5 septembre 1816 le rendit à la liberté. Il vint alors à Paris et s'initia à la vie littéraire par le contact et la fréquentation des écrivains et des publicistes.

Dès 1817, il fit paraître ses *Principes généraux du droit politique, dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle*. Peu de temps après, il publia, en collaboration avec Benjamin Constant et M. Saint-Albin, les Annales de la session de 1817-1818 ; il traita l'une des questions les plus vitales du régime constitutionnel dans un ouvrage intitulé : *De la responsabilité ministérielle et de la nécessité d'organiser le mode d'accusation et de jugement des ministres* (in-8°).

Il fut l'un des principaux rédacteurs de la *Minerve ;* dirigea l'*Encyclopédie moderne ;* fut attaché (1818 et 1819) au *Constitutionnel ;* puis, fonda et rédigea, en société avec Châtelain, la *Renommée* et le *Courrier français*. Il a donné plusieurs articles aux *Lettres Normandes*. Enfin, en 1822, il a composé son *Histoire de l'Assemblée Constituante*, ouvrage très-remarquable à tous les points de vue. Tout ce qui est sorti de la plume de M. Pagès est marqué au coin du goût et de la raison ; on y trouve une grande force de logique et d'intelligence, une conviction ferme et sincère.

En 1831, M. Pagès entra pour la première fois à la Chambre comme député de Saint-Girons, Signataire du Compte-Rendu (1832), il combattit avec vigueur la loi contre la presse et le jury. Il a discuté très-pertinemment et avec autorité de nombreux projets de loi et plusieurs propositions.

M. Pagès ne fit point partie de la législation de 1842. Mais, en 1847, à la mort de M. Cabanis, maire et député de Toulouse, il rentra dans l'arène parlementaire de par le vœu et les suffrages des électeurs de cette ville.

La Révolution de Février l'a trouvé dans les mêmes sentiments que la Révolution de Juillet ; c'est dire qu'il lui est profondément sympathique et dévoué.

M. JOLLY (73,665 voix), ancien avocat, est né 1790, dans la Haute-Garonne.

M. Jolly s'était acquis, avant la Révolution de Juillet, une certaine réputation au barreau de Toulouse.

Nommé en 1830 procureur général par M. Dupont (de l'Eure), il fut destitué bientôt après.

Les électeurs du premier collége de Toulouse l'envoyèrent à la Chambre, où il siégea à l'extrême gauche.

Il n'a pris que rarement part aux discussions parlementaires. Il n'avait point été réélu en 1846. Il s'était alors retiré à Toulouse, où il avait repris ses fonctions d'avocat, et où il était en même temps devenu le chef du parti radical.

Quelque temps avant la Révolution de Février, il avait organisé le banquet réformiste du chef-lieu de la Haute-Garonne, et avait, à cette occasion, engagé avec M. le marquis d'Hautpoul et le parti légitimiste une polémique qui a eu beaucoup de retentissement. Au moment où les événements de Février ont éclaté, il était occupé à la Cour d'assises, dans le procès du frère Léotade. Il défendait les intérêts de la partie civile, des malheureux époux Combettes. Il quitta le palais de justice pour aller au Capitole proclamer la République.

Le Gouvernement provisoire le nomma immédiatement commissaire général dans la Haute-Garonne.

L'Assemblée constituante avait à juger, du point de vue de la liberté et de la sécurité des vrais principes républicains, les actes du commissaire-général de Toulouse.

A aucune époque, M. Jolly n'a su se concilier la bienveillance de ses collègues, dans les législatures auxquelles il a appartenu.

M. MARRAST (Armand — 59,829 voix) est né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), en 1802.

Jeune encore, il perdit son père, avocat dans cette ville, et suivit sa mère, qui vint fonder à Saint-Sever (Landes), un établissement d'éducation pour demoiselles.

M. Armand Marrast dut son instruction à la bienveillance de l'abbé Lodes. Ses progrès furent rapides. Dès l'âge de 18 ans, il professait la rhétorique au pensionnat de Saint-Sever. Le professeur était le camarade de ses disciples. En 1824, Armand Marrast fut signalé au directeur du collége de Pont-Levoy (Loir-et-Cher), M. Germain Sarrut, comme un sujet distingué, et celui-ci se l'attacha pendant quelque temps en qualité de professeur de quatrième. Mais bien-

tôt cette position secondaire ne suffit plus à la jeune ambition de Marrast : il voulait vivre de la vie de Paris ; M. Sarrut le comprit, et, le premier, lui ouvrit la route de la capitale. Arrivé à Paris, Marrast se mit en rapport, sous le patronage du général Lamarque, avec MM. Kératry, Laromiguière et autres coryphées du parti libéral. Peu après, il fut admis au collége Louis-le-Grand, en qualité de maître d'études-répétiteur du cours de philosophie. On dit qu'à cette époque le jeune professeur poussait le mysticisme jusqu'aux pratiques les plus minutieuses de la religion catholique. Toutefois, assistant à l'enterrement de Manuel, il céda à un entraînement méridional, et prit chaleureusement la parole. Son allocution fut vive, ardente même. Le soir, il fut éliminé de son poste de répétiteur. Il passa ses divers examens, et fut reçu docteur ès-lettres. A la même époque, il fut admis chez le marquis de Las Marismas (M. Aguado), où il remplit pendant trois ans les fonctions d'instituteur des jeunes fils de ce riche banquier. Vint la Révolution de Juillet. Marrast, qui avait publié une critique acerbe contre les leçons de philosophie de M. Cousin, fut mal accueilli par la coterie triomphante. Il ne put trouver place ni au Conseil d'État, ni à la cour de Louis-Philippe, où il eût été si heureux de remplir les fonctions de lecteur sollicitées pour lui, et, dit-on, même par lui. Casimir Périer s'opposa personnellement à l'admission de Marrast au Conseil d'Etat : « Tant que je serai au pouvoir, il ne sera rien, » disait le banquier-ministre. Marrast ne fut rien, et put continuer à se livrer à des travaux sur *l'ortografe* (*sic*) à la Société grammaticale de Lemaire.

Toutefois Marrast avait pris une part sinon très-active, du moins très-bruyante, à la révolution de Juillet ; on l'avait vu avec MM. Fatique, Pierre Grand et autres *républicains* de cette force, sur divers points, faisant partout l'empressé, trop peut-être pour être accueilli. Il le fut cependant, dans les bureaux du journal *la Tribune*, par des hommes d'une austère vertu, les frères Favre, Lami, de Crussol et autres. D'abord il se dissimula dans cette feuille derrière les minimes colonnes du feuilleton des théâtres, puis enfin il entra dans l'article de fond, et plus tard, à mesure que la prison et la mort décimèrent la rédaction de cette feuille, il s'empara de la haute rédaction.

Chacun briguait l'honneur d'un procès personnel : Marrast eut le sien. Il dénonça les tripotages d'une fourniture de fusils, et vint, sur les bancs de la Cour d'assises, conquérir pour sa part six mois de prison et de la renommée, et flétrir à tout jamais du nom de

fusils Gisquet coûtent 700,000 fusils anglais que la France payait bien au-delà de leur valeur.

Marrast manqua de constance, nous ne voulons pas dire de courage : pour la prison, il lui fallut la maison de santé. A ce sujet, *et cette observation n'est peut-être pas sans une grande portée*, nous ferons remarquer que les prisonniers qui, pactisaient alors pour obtenir le bien-être de la maison de santé, que les évadés de Sainte-Pélagie sont presque tous au pouvoir, tandis que les prisonniers qui eurent le froid courage de prendre leur condamnation au sérieux, O'Reilly, Gervais (de Caen), Germain Sarrut, Raspail, Blanqui, Mie, Kersausie et tant d'autres, en ont tous été écartés, en restant fidèles à leurs principes, quels qu'ils soient. — En tout temps, on le voit, il y eut aristocrates et démocrates dans le parti républicain.

En 1834, Marrast poussa violemment au mouvement de la rue ; il fut un des instigateurs des journées d'avril, et, comme il ne se compromit point dans l'action, il ne put être arrêté que plusieurs jours après, chez un ami, à la campagne. Sa captivité fut longue et dure, dit-il dans un ouvrage intitulé : *Vingt jours de secret*. Elle eût été beaucoup plus dure, si on l'eût réuni à tous ses camarades.

A la même époque, toute la rédaction de *la Tribune* était sous les verroux. On recherchait l'auteur d'un seul article : celui qui avait donné le signal de la lutte. La rédaction entière, Plagniol, Duchâtelet, Gervais, Mie, Kersausie, Sarrut, Lyonne, Basseau eurent le courage du silence ; Marrast trouva l'exemple bon à suivre, il se tut aussi. D'une part, c'était courage et noble sentiment ; de l'autre, il y avait tout au moins faiblesse et manque de générosité. Le metteur en pages du journal, l'ouvrier Sobrebie, fut arrêté et mis au secret absolu. Il imita pendant deux mois le courage des rédacteurs ; comme eux, il est aujourd'hui repoussé par M. Marrast ; et l'homme qui, en 1834, souffrit pour l'écrivain avec une stoïque résignation, ne peut même parvenir, aujourd'hui, à obtenir une minime indemnité pour ce qu'il endura alors de misères et de douleurs.

Devant la Cour des Pairs, Marrast se posa avec distinction. Il grandit dans l'opinion publique, et dès-lors on put prévoir pour lui un avenir. Condamné, il s'évada de Sainte-Pélagie ; évasion sur laquelle on n'a peut-être pas dit le dernier mot. Il put passer en Angleterre, où il épousa la petite-fille naturelle du roi, miss Fitz Clarence. Ce mariage surprit tous ceux qui ne connaissaient pas MONSIEUR Marrast. Depuis ce jour, on s'est expliqué les formes

tant soit peu aristocratiques de l'écrivain républicain. Démocrate sans préjugé, il avait, en effet, cru s'ennoblir en recherchant, en courtisant, en épousant, en caressant, en fécondant un adultère royal.

Pendant son exil, M. Marrast parcourut l'Angleterre et l'Espagne, et prit part aux soulèvements de Barcelone. Proscrit, il vint se réfugier sous le pavillon français, où le républicain frappé de mort civile trouva protection. Quoique non grâcié paternellement et légalement, il vint résider à Toulouse d'abord, et plus tard à Paris, où jamais la police ne l'inquiéta. Il entra au *National*, partageant d'abord la rédaction principale avec M. Bastide, puis l'absorbant pour défendre la pensée des forts détachés et autres idées fort peu démocratiques de M. Thiers.

Aux Journées de Février, à la suite du massacre du boulevard des Capucines, M. Marrast harangua la foule, la rejeta armée dans la rue, et il y aurait grave injustice à ne pas reconnaître qu'il est le principal promoteur de la journée du 24. Toutefois, il ne se montra pas empressé à prendre de prime abord une large part de fonctions. Il parut s'effacer ; puis, il se porta à la Liste civile, plus tard à la Mairie ; de là il s'élèvera sensiblement, et vous le verrez arriver à la présidence. Son habileté est d'user autour de lui, et de monter pas à pas.

A la journée d'avril, il s'est montré habile ; à la journée de mai, Anthony Thouret, le loyal républicain, affirme qu'après son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, Marrast s'est montré constamment courageux. Nous pensons qu'avant l'arrivée de Thouret à l'Hôtel-de-Ville, M. Marrast avait manqué d'initiative ; ne devançons pas l'enquête.

Concluons : Marrast tient *habilement* un pied dans le camp démocratique (on le voit au club des Pyramides), et un pied dans le camp de l'aristocratie bourgeoise : réussisse qui voudra, il marchera avec les vainqueurs. Que ne dit-on pas à ce sujet ? L'on va jusqu'à supposer que la régence l'eût trouvé disposé à un accueil favorable, si de plus énergiques n'avaient réduit la régence à l'état d'u opie.

M. Marrast a une nombreuse famille : comme la dynastie Arago, cette nombreuse famille est aujourd'hui placée. Le népotisme était ce qu'il blâmait le plus dans les colonnes de *La Tribune* et du *National* : depuis lors ses idées se sont modifiées.

M GATIEN-ARNOULT (Adolphe-Félix — 54,807 voix) est né le 30 octobre 1800, à Vendôme, département de Loir-et-Cher.

Son père est à la tête d'une maison de commerce et de banque de cette ville, où il a toujours joui de l'estime générale.

Après avoir fait ses études en sa ville natale et à Orléans, le jeune Gatien-Arnoult est entré dans l'Université jusqu'en 1830. Il a successivement rempli presque toutes les fonctions de l'enseignement, notamment dans les colléges de Nevers, Bourges, Reims et Nancy.

C'est en 1830 qu'il a été nommé professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Toulouse. Son cours n'a pas cessé d'attirer la foule pendant ces dix-huit années. Ses opinions philosophiques lui ont valu les attaques du clergé. L'archevêque, M. d'Astros, a publié contre lui un mandement qui a fait beaucoup de bruit et a été l'un des grands faits de la guerre du clergé contre l'Université.

Ses opinions politiques et sa conduite comme conseiller municipal et premier adjoint lui ont attiré d'autres persécutions, principalement de la part de M. le préfet Napoléon Duchâtel.

Il a été l'un des fondateurs de *l'Emancipation*, journal de l'opposition avancée à Toulouse. Le premier article, qui annonçait l'esprit du journal, a été signé de lui.

Au mois de Février dernier, il a été l'un des cinq qui ont pris la direction des affaires départementales et municipales à Toulouse. Il a rempli depuis lors les fonctions de président de la commission municipale, et a été le vrai maire de Toulouse.

On a de lui divers ouvrages, entre lesquels un *Programme d'un cours de philosophie*, qui est à sa quatrième édition; des *Lectures philosophiques*; une *Doctrine philosophique*; des *Eléments généraux de l'histoire comparée, de la philosophie, de la littérature et de la politique*.

Il a aussi publié des manuscrits très-intéressants pour la langue et la littérature romaine.

M. DABEAUX (53,469 voix) est né à Aurignac (Haute-Garonne), arrondissement de Saint-Gaudens, le 18 mai 1796.

Il exerçait la profession d'avocat au barreau de Saint-Gaudens, depuis l'année 1823. Il a été élu plusieurs fois bâtonnier de l'ordre dont il était un des membres les plus occupés et les plus distingués. Il a souvent été appelé à plaider des causes très-importantes devant la Cour d'appel de Toulouse, ou devant plusieurs tribunaux des ressorts voisins.

En toute circonstance il s'est toujours fait remarquer par une grande indépendance de caractère.

Depuis 1833, il a toujours siégé au Conseil général de la Haute-Garonne, comme représentant du canton d'Aurignac.

Dans cette assemblée, il a déployé un zèle infatigable, un rare patriotisme, beaucoup d'intelligence, un dévouement absolu, non-seulement aux intérêts dont la défense lui était confiée, mais aux intérêts généraux du pays.

Il a toujours appartenu à l'opposition la plus avancée.

En 1834, lors de la première session des conseils généraux élus en vertu de la loi de 1833, il déposa et développa une proposition tendant à obtenir la publication des séances par la voie de la presse. Cette proposition, plusieurs fois repoussée et toujours renouvelée, fut enfin accueillie en 1838.

En 1841, il combattit avec force la mesure du recensement. L'administration lui en tint rancune et l'éloigna constamment des fonctions honorifiques qu'il était appelé à remplir comme membre du Conseil général.

Les journaux ont publié la discussion approfondie à laquelle il se livra à la dernière session du Conseil général, pour défendre le droit d'émettre des vœux sur des questions politiques, et notamment en faveur de la réforme électorale.

Il s'est présenté deux fois, comme candidat de l'opposition, devant les électeurs de l'arrondissement de Saint-Gaudens, en 1842 et en 1846; en 1842, contre MM. Amilhau et Merlin; en 1846, contre MM. Amilhau et Lapène.

En 1846, il s'en fallut peu qu'il ne l'emportât sur ses compétiteurs.

M. Dubaux est sincèrement dévoué aux institutions républicaines, dont il a salué l'avènement avec bonheur.

M. CALÈS (Godefroi—51,003 voix) a 49 ans. Il est né le 21 mars 1799, à Saint-Denis (Seine). Il a été médecin à la Faculté de Montpellier; il exerce sa profession à Villefranche (Haute-Garonne). Son père fut, en 1793 et 1794, administrateur du département de la Haute-Garonne. Son oncle paternel siégea à la Convention, au conseil des Cinq-Cents, et est mort en exil.

Les opinions républicaines sont ainsi pour lui une tradition de famille qu'il a religieusement conservée.

Nommé en 1830 commandant de la garde nationale de Villefranche, il donna sa démission dès qu'il vit le Gouvernement s'engager dans une voie qui n'était pas la sienne. En Février 1848, il a été nommé président de la commission municipale de la même

ville; il a accepté le mandat électif par devoir et par dévouement, sans aucune pensée d'ambition. Comme médecin on lui doit des travaux sur une maladie nouvellement étudiée en France, *la Pellagre*, et son nom a été souvent cité avec éloge dans les ouvrages qui ont traité de cette affection.

Il siégera parmi ceux qui veulent franchement, et sans arrière-pensée, la République démocratique. Dévoué au progrès, comme loi suprême de l'humanité, il le suivra toujours dans sa marche sage et régulière.

M. PEGOT-OGIER (Jean-Baptiste — 50,938 voix), cultivateur, né à Saint-Gaudens, le 15 août 1795.

Enrôlé volontaire le 10 mars 1812, il est sorti du service lieutenant de grenadiers après la campagne de Waterloo.

Il a pris part à toutes les conspirations contre les Bourbons, depuis 1815 jusqu'au 24 février dernier.

Depuis la révolution, il a été membre de la commission départementale de la Haute-Garonne, et commissaire-général du gouvernement dans le Gers.

M. MULÉ (Bernard—46, 577 voix), négociant, âgé de 45 ans, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 13 novembre 1803. C'est le fils d'un tonnelier.

M. Mulé entra dans le commerce à 14 ans. Il a toujours suivi la carrière industrielle, où il s'est acquis une réputation irréprochable. Ses principes politiques lui ont nui plus d'une fois, et l'ont empêché de parvenir à la position de fortune qu'il aurait pu atteindre. Depuis 30 ans, M. Mulé appartient à l'opposition républicaine démocratique. Il est extrêmement aimé et considéré dans son département; toutes les voix, sans classification d'opinions, lui étaient acquises. Son refus de se présenter dans les clubs et de faire aucune démarche a fait croire à un grand nombre qu'il se désistait de sa candidature. Cette erreur lui a enlevé une quantité de suffrages.

Il entra dans la Société des Carbonaro, en 1822. Depuis cette époque, il lutta constamment et avec énergie contre le gouvernement de la Restauration.

Il prit une part très-active à la Révolution de 1830 : on lui offrit la décoration de Juillet, qu'il refusa.

Le 8 août 1830, il accepta la monarchie républicaine. Quinze jours après, il était revenu à sa position. Depuis cette époque, il a constamment lutté avec énergie contre le gouvernement déchu.

Il a toujours fait partie des comités radicaux pour les élections.

C'est à son dévouement que l'on dut une part du succès du banquet réformiste de Toulouse, quelques jours avant la Révolution de Février.

Cette révolution annoncée à Toulouse le 25 par le télégraphe, deux heures après, M. Mulé était, avec trois amis, à la tête du peuple, pour remplacer l'administration municipale et préfectorale, et proclamer la République au balcon du Capitole.

Le 25 février, il fut nommé membre de la municipalité provisoire.

Il professe, comme nous venons de le dire, les opinions républicaines démocratiques; mais il n'est ni communiste ni socialiste.

M. MALBOIS (Jean-François — 44,980 voix), propriétaire agriculteur, demeurant à Isle-en-Dodon, (département de la Haute-Garonne), où il est né le 19 mai 1787.

Ses études pour l'École Polytechnique n'étaient pas terminées, lorsque, le 24 juin 1807, il fut appelé sous les drapeaux, comme vélite, dans les chasseurs à cheval de la garde impériale, avec lesquels il a fait les belles campagnes de 1808 à 1811, en Allemagne et en Espagne.

Il a fait les campagnes de 1811 à 1814, comme lieutenant dans le 31e régiment de chasseurs à cheval.

Il a été maire de l'Isle-en-Dodon, de 1817 à 1827; membre de la Société d'agriculture de Toulouse et du conseil général de la Haute-Garonne depuis 1834.

Il s'est toujours fait remarquer par son opposition constitutionnelle.

Il a été président de la commission municipale de son canton, à la suite de la Révolution de Février 1848.

C'est un citoyen désintéressé, dévoué, un homme d'ordre, un républicain ferme et loyal.

M. DE RÉMUSAT (Charles — 43,840 voix), avocat, homme de lettres, ancien ministre, membre de l'Institut, membre du Conseil général de la Haute-Garonne, membre de la Légion-d'Honneur, est né en 1797.

Son père, le comte de Rémusat, fut chambellan de l'Empereur, préfet de la Haute-Garonne et du Nord.

Sa mère était Mlle Gravier, comtesse de Vergènes, qui a laissé

une grande réputation d'esprit et de cœur, et qui fut l'intime amie de l'impératrice Joséphine.

Après s'être fait recevoir avocat, M. de Rémusat fut inscrit au tableau de l'ordre du barreau de Paris, ne plaida pas et se concentra tout entier dans l'étude de la législation et de la politique.

Il a été le collaborateur du *Lycée Français*, de 1819 à 1820; des *Tablettes Universelles*, de 1820 à 1824; du *Courrier Français* et du *Globe*, de 1824 à 1830.

M. de Rémusat a signé avec M. Thiers, dans les bureaux du *National*, la célèbre protestation de la presse parisienne contre les ordonnances de Juillet.

C'est lui qui proposa de proclamer M. le duc d'Orléans lieutenant-général du Royaume.

C'est encore lui qui, de concert avec le général Lafayette, obtint l'acceptation de M. le duc d'Orléans.

Le collége de Muret lui donna la première place qui vint à vaquer dans le parlement. M. de Rémusat y siégea d'abord avec MM. Guizot et Duvergier de Hauranne; il prit, dès le commencement, une part importante aux discussions de la Chambre, et y exerça une influence considérable.

Le 15 septembre 1836, il eut la sous-secrétairerie d'État du ministère de l'intérieur.

A l'avènement du 15 avril, il résigna ses fonctions et rentra plus tard dans la coalition.

Le ministère du 1er mars lui confia le portefeuille de l'intérieur.

Comme orateur, comme homme d'État, M. de Rémusat se distingua alors par un immense talent.

L'avénement du 29 octobre rejeta M. de Rémusat dans l'opposition.

Il reprit la proposition de l'incompatibilité entre les fonctions salariées et celles de député.

M. de Rémusat a toujours été un des hommes les plus écoutés de la Chambre. Personne n'est plus spirituel, n'apporte plus de netteté, plus de précision dans le plan général de son discours. La causticité du langage, la verve mordante du discours s'allient chez lui à la plus grande bienveillance de caractère.

En tout temps il a eu les sympathies de la presse, dont il s'est montré l'un des plus ardents et des plus fermes défenseurs.

L'affection, la considération que lui portaient tous ses collègues à la Chambre, est partagée par le pays tout entier, où nous serions étonnés d'apprendre qu'il comptât un seul ennemi.

M. ESPINASSE (Ernest—42,970 voix), lieutenant-colonel en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Louis, est né en 1784.

Son père, avocat fort distingué, s'était acquis dans le Languedoc une grande réputation comme jurisconsulte.

Entré de bonne heure au service, M. Espinasse débuta comme simple soldat. Il fit les campagnes de l'Empire et dut tous ses grades à son mérite.

A la Restauration, il fut appelé à faire partie de la maison du roi; et quand la Révolution de Juillet éclata, il était adjudant-major des gardes-du-corps.

M. Espinasse ne quitta pas le service, et fit la campagne d'Anvers sous les ordres du maréchal Gérard, avec le commandement du quartier-général de l'armée.

Après cette campagne, il demanda sa retraite.

Il fut envoyé à la Chambre par le troisième collége de Toulouse, et il alla siéger à l'extrême droite.

M. Espinasse est intervenu plusieurs fois dans les discussions relatives au budget de la guerre. Son nom est lié à la proposition en faveur des membres de la Légion-d'Honneur.

M. AZERM (Louis—42,041 voix) est né à Toulouse, le 2 mai 1798. Son père était entrepreneur des tabacs à Perpignan.

Il ne s'était jamais mêlé que d'agriculture. Il a pendant longtemps été maire d'Aureville, canton de Castanet, arrondissement de Toulouse.

Il a toujours été signalé comme appartenant à l'opinion républicaine.

GERS.

M. GAVARRET (61,589 voix), avocat, ancien député, membre du Conseil général du Gers, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Lassauvétat, près Condom (Gers), en 1791. A tous ces titres, M. Gavarret a constamment joui d'une de ces réputations rares qui placent un homme au premier rang des citoyens de son pays. Il a constamment exercé la plus grande influence dans l'arrondissement de Condom. Son extrême modestie nuit peut-être à son mérite, qui semble en quelque sorte vouloir toujours se cacher; mais, sous cette enveloppe de douceur, de timidité, on découvre sans peine, dans M. Gavarret, un de ces caractères prêts à obéir toujours à toutes

sortes de devoirs, quels que soient les obstacles. Il n'a pas cessé, durant trente années, de faire de l'opposition aux deux derniers gouvernements. Il a présidé le banquet réformiste de Condom.

M. ALEM-ROUSSEAU (François—62,650 voix), avocat à Auch, né d'une famille bourgeoise, à Dubiet (Gers), en 1799.

Il a servi très-jeune sous l'Empire, fait les dernières campagnes du Nord, reçu plusieurs blessures, est devenu officier en fort peu de temps : c'était une véritable vocation militaire; cependant il donna sa démission sous la Restauration, et vint habiter Paris.

Il écrivit alors dans plusieurs journaux, sous le patronage des célébrités de l'opposition parlementaire.

Il étudia en même temps le droit, et bientôt on remarqua l'ardeur de ses opinions libérales, parmi les jeunes gens de l'école, sur lesquels il exerçait une notable influence.

Il fut l'un des orateurs les plus résolus de la loge des Amis de la Vérité, où étaient concertées les plus énergiques démonstrations politiques du jour.

En 1820, 21, 22, il était un des jeunes patriotes les plus compromis des écoles et de la presse. Des lettres qu'il publia contre M. Delavau, préfet de police, donnent une idée de la situation qu'il s'était faite.

A l'époque de la Charbonnerie, des conspirations de Colmar, de Joigny, de La Rochelle, le nom de M. Alem-Rousseau se mêlait à une foule d'autres noms que les condamnations ont rendus célèbres.

Toutefois M. Alem-Rousseau ne fut jamais arrêté précisément pour avoir conspiré; mais on l'arrêta comme un agent fort actif d'agitation, sous le prétexte des troubles qui eurent lieu à l'occasion du meurtre du jeune Lallemant par une sentinelle des Tuileries.

Il fut, du reste, acquitté. *Le Moniteur* même, contre tout usage, consigna, dans ses colonnes, l'allocution digne, fière et vigoureuse du jeune prévenu à ses juges.

Les amis de M. Alem-Rousseau se plaisent à raconter le projet hardi qu'il forma pour enlever de vive force les sergents de la Rochelle de la prison de Bicêtre. Il avait réuni 80 hommes à la barrière de l'Oursine, à la tête desquels il allait marcher à minuit, lorsque des conseils venus des plus hauts rangs de l'opposition licencièrent cette troupe généreuse : on croyait pouvoir sauver Bories et ses compagnons par des moyens plus sûrs.

En 1823, M. Alem-Rousseau quitta Paris avec la mission d'aller organiser la Charbonnerie dans plusieurs départements méridio-

naux. Exilé des écoles, ne pouvant pas ainsi achever ses études de droit, il rentra dans sa famille et disparut de la scène politique pendant quelque temps; mais bientôt, reçu avocat, il alla s'établir à Auch, où il lui suffit de quelques mois pour se faire considérer comme le chef de l'opposition dans le pays.

En somme, 33 années d'une opposition sans relâche et sans faiblesse, avec déclaration publique, dès 1834, qu'il était républicain et prêt à voter pour la République : voilà M. Alem Rousseau sous le point de vue politique.

Comme avocat, M. Alem-Rousseau a du renom. Sa célébrité date de 1829. On trouve dans les journaux de cette année, qui le publièrent sous le titre de Plaidoyer remarquable, un discours où l'avocat soulève des questions sociales qu'on a beaucoup agitées depuis. Les recueils mensuels de ce temps prirent texte de ce discours pour des discussions très-graves, et répandirent ainsi le nom de M. Alem-Rousseau, qu'ont rendu principalement célèbre les procès de Mme Lacoste et de Mme de Pibrail.

A la nouvelle de la Révolution de Février, le peuple de la ville d'Auch chargea M. Alem-Rousseau de l'administration départementale. C'est lui qui, avec une municipalité également élue par le peuple, proclama la République. Ses actes de préfet provisoire révèlent un égal amour des formes républicaines et des bienfaits de l'ordre. Dans toutes les circonstances, il montra de la fermeté.

Il montra aussi de l'abnégation, du dévouement et une profonde obéissance au Gouvernement de la République, le jour où il fut remplacé par un commissaire général : il se retira, sans mot dire; mais le peuple d'Auch alla le chercher à la campagne et le porta triomphalement à l'Hôtel-de-Ville, où il l'établit en qualité de maire. Force fut au commissaire-général de respecter cette élection tumultuaire.

L'administration de M. Alem-Rousseau ne fit qu'accroître sa popularité.

Cet honorable représentant siège à l'Assemblée nationale sur les bancs de l'extrême gauche.

M. AYLIES (41,269 voix), conseiller à la Cour royale de Paris, est né en 1798.

En 1830, M. Aylies était avocat. Il fut fait substitut près le tribunal de la Seine, où il s'est successivement élevé jusqu'au siége de conseiller à la Cour.

M. Aylies fut nommé, en 1842, membre de la Chambre des dé-

putés par le collége de Domfront. Il a constamment voté avec l'opposition.

Il n'a point fait partie de la dernière législature.

Cette année, élu dans l'Orne et dans le Gers, il a opté pour le Gers.

M. DAVID (Irénée — 35,400 voix) est né à Auch, en 1791.

C'est un avocat fort distingué, un homme de mérite, plein d'instruction et de loyauté, un riche propriétaire fort honorable. Il prêtera un concours sincère à tout gouvernement républicain digne de la France.

Il a été nommé maire d'Auch dans un de ces moments où la Restauration paraissait incliner vers le libéralisme. Il s'est fait dans ces fonctions une réputation d'excellent administrateur, s'est acquis une popularité qui, depuis, ne lui a jamais fait défaut.

Il a été l'un des rédacteurs du journal *le Pays*, feuille qui s'imprimait à Auch, et qui a constamment soutenu le principe de l'égalité politique. Son élection est un choix également rassurant pour la liberté et pour l'ordre.

M. GOUNON (31,355 voix) a 56 ans ; il est né à Eausse (Gers), en 1792. Il est le beau-père du célèbre Mokar, le défenseur des sergents de La Rochelle.

De bonne heure, il s'est livré au commerce des eaux-de-vie dites d'Armagnac; et on peut dire qu'il a apporté dans ses transactions un esprit de loyauté et d'ordre qui lui ont conquis l'estime et la confiance de ses concitoyens. Il ne doit qu'à son travail l'indépendance dont il jouit aujourd'hui.

M. Gounon, riche propriétaire du département du Gers, a toujours fait une constante opposition à la Restauration, et surtout au système de Louis-Philippe, qu'il a combattu avec une énergie qui fait honneur à son caractère.

Il a dû son élection aux votes réunis de la noblesse et du clergé; mais il n'en est pas moins franchement libéral.

M. BOUBÉE (Théodore — 28,865 voix), ex-pharmacien à Paris, né à Auch (Gers), en 1794.

C'est l'inventeur du siron anti-goutteux. C'est aussi un patriote zélé, ardent, éclairé, réfléchi, grave. Il a, toute sa vie, professé les principes républicains. Il possède une riche fortune.

Il servit dans un régiment de cavalerie sous le gouvernement impérial.

Sous Louis-Philippe, il a été en lutte à beaucoup de tracasseries.

Les recueils judiciaires mentionnent plusieurs procès dans lesquels il a eu à se défendre contre l'administration.

M. Boubée fut l'un des fondateurs et des écrivains du *Pays*, journal du Gers, dans lequel on professait ouvertement la doctrine de l'égalité politique.

La liberté et l'ordre peuvent également compter sur lui.

Il siége, dans l'Assemblée nationale, à côté de son ami, M. Alem-Rousseau.

M. CARBONNEAU (28,636 voix) a 45 ans; il est né à Lectoure, en 1803.

C'est l'avocat le plus distingué du barreau de Lectoure. Il est membre du Conseil général du département du Gers. Il s'est acquis, par son mérite et son travail, une fortune considérable dont il fait un noble usage.

M. Carbonneau a constamment servi dans les rangs de l'opposition la plus avancée. Ses principes républicains ont été pour lui, sous le dernier règne, l'occasion de vexations qui ne l'ont jamais ébranlé. En 1840, un jeune sous-préfet, nourri dans l'optimisme du parti conservateur, l'élu du favoritisme, le fils de M. Félix-Réal, fut envoyé à Lectoure, où il se hâta de mettre en pratique les fraîches théories de son père, en prenant soin de les exagérer avec cette inexpérience juvénile, qui, plus tard, lui valut la préfecture de la Côte-d'Or. M. Carbonneau protesta le premier, avec une rare énergie de caractère, contre les ridicules prétentions du fonctionnaire imberbe; et son exemple ayant trouvé de nombreux imitateurs, le pouvoir, n'osant lutter contre une manifestation aussi significative, rappela son imprudent mandataire.

Délégué du Gouvernement provisoire dans son arrondissement, il y a fait aimer et respecter sa courte administration.

Républicain depuis qu'il se connaît, M. Carbonneau sera toujours, à l'Assemblée nationale, un des défenseurs les plus éclairés de la liberté. Ajoutons qu'il est au nombre des intrépides Représentants du peuple qui se sont élevés à la hauteur du véritable tribun, en plaçant leur mandat au-dessus des fureurs insensées de l'anarchie, dans la journée du 15 mai.

GIRONDE.

M. BILLAUDEL (Jean-Baptiste-Basilide—129,951 voix), ingénieur

en chef des ponts et chaussées, membre du conseil-général de la Gironde, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1793.

Elève de l'école polytechnique et ensuite de l'école des ponts et chaussées, M. Billaudel a successivement été ingénieur civil, ingénieur militaire et de nouveau ingénieur civil.

C'est en 1837 qu'il a été nommé ingénieur en chef du département de la Gironde.

Les électeurs du troisième collége de Bordeaux l'envoyèrent alors à la Chambre, et l'administration des ponts-et-chaussées le mit en disponibilité.

M. Billaudel a constamment voté avec l'extrême gauche. Il est rarement monté à la tribune; mais il a très-assidûment pris part aux travaux parlementaires.

M. LUBBERT (117,147 voix), capitaine de navire, est né en 1803, à Bordeaux.

Dès qu'il fut en état de servir sur mer, il s'embarqua. Après de nombreux voyages, il passa des examens très-brillants en hydrographie et fut reçu capitaine au long cours. Sa remarquable capacité, son caractère ferme et énergique, son inflexible justice envers ses matelots lui concilièrent promptement leur affection. Lorsque la Révolution de Février éclata, il fit paraître une brochure intitulée : *Lubbert à ses concitoyens*. Dans cette brochure nous avons reconnu le cachet d'une intelligence éclairée, d'un patriotisme véritable, d'un libéralisme sincère et désintéressé. Ce jugement a été confirmé par les 117,147 électeurs de la Gironde, qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

M. RICHIER (115,733 voix) est né le 8 août 1805, à Joinville (Haute-Marne). En 1830, il terminait à Paris son stage comme avocat, lorsque éclata la révolution de Juillet, à laquelle il prit part comme combattant. De retour à Bordeaux, il se livra à l'exploitation d'un grand domaine, qui, au bout de peu de temps, fut un des premiers vignobles du Médoc. Il s'est fait la réputation d'un agronome des plus distingués, et il est devenu président de la Société d'agriculture de la Gironde.

Il a composé sur diverses questions agronomiques grand nombre d'écrits qui démontrent une haute portée d'intelligence et révèlent une plume exercée. C'est un excellent citoyen, ami de l'ordre, d'un libéralisme aussi sincère qu'éclairé.

M. DUCOS (Théodore—105,906 voix), membre du Conseil général du commerce et du Conseil général de la Gironde, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1801.

Nommé en 1834 représentant du deuxième collége de Bordeaux, sa réélection n'a depuis jamais souffert de difficulté; aucune concurrence ne s'est présentée pour lui disputer le mandat législatif.

M. Ducos a fait plusieurs rapports à la Chambre, où il avait la réputation d'un homme d'affaires. Il a repris la proposition de M. Gauguier, sur les incompatibilités. Il a attaché son nom à la demande d'admission des capacités à la participation des droits électoraux.

C'est M. Ducos qui a proposé l'introduction du fameux mot *flétrir*, dans le paragraphe de l'adresse de 1844, à l'occasion de la visite que certains membres de la Chambre avaient rendue au duc de Bordeaux, à Belgrawe-Square.

M. Ducos est aussi l'auteur de l'ordre du jour motivé sur la question de Taïti, en 1844.

A toutes les époques de sa vie parlementaire, le député du deuxième collége de la Gironde, M. Ducos, a toujours voté avec l'opposition dynastique.

M. SERVIÈRES (94,474 voix) est né à Bazas, en 1808. C'est un très-honorable avocat du barreau de sa ville natale. Il essaya plusieurs fois, pendant le règne de la monarchie, d'arriver à la députation sous le drapeau de l'opposition de gauche, avec laquelle il a toujours marché.

M. LAGARDE (88,199 voix) est né en 1803, dans le département de la Gironde.

C'est l'un des plus faciles et des plus brillants avocats du barreau de Bordeaux.

Ses opinions sont de la nuance de celles de M. O. Barrot.

M. DENJOY (73,537 voix) est né à Lectoure, en 1804.

Il a d'abord exercé la profession d'avocat dans sa ville natale. Plus tard il est devenu inspecteur des écoles primaires, et fut décoré en cette qualité. Sous-préfet à Lesparre, il s'est démis lors de la Révolution de Février, voulant, avant d'accepter la République, attendre qu'elle eût donné de véritables preuves de liberté et d'ordre à la nation, et s'assurer qu'elle était bien réellement dans le vœu de la France.

Il y est d'ailleurs aujourd'hui complétement rallié.

M. SIMIOT (63,251 voix) est né à Bordeaux, en 1808.

Longtemps avant Février 1848, ses opinions très-démocratiques l'avaient fait porter au Conseil municipal par le parti radical. A la mort de M. le duc d'Orléans, il faisait partie de ce conseil; seul alors il refusa de voter des compliments de condoléance au roi sur la perte de son fils aîné. Dans ce malheur il voyait l'espérance de l'avènement de la démocratie et du renversement d'un pouvoir qu'il a toujours combattu.

Il a traité, d'une manière remarquable, dans les délibérations de l'Hôtel-de-Ville et dans la presse, les questions qui se rattachent aux octrois.

M. HOWYNE-TRANCHÈRE (62,796 voix) est né dans le département de la Gironde, en 1816.

Il s'est livré à l'agriculture et à la littérature. Propriétaire d'un vaste domaine à Guîtres, il a été nommé président du Comice agricole. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt plusieurs de ses discours, où il traite avec beaucoup de bon sens et de talent des questions agronomiques du plus haut intérêt.

Quelquefois aussi, au retour des champs, il s'asseyait et écrivait dans le journal satirique de son pays, le *Petit homme gris*, un article plein d'esprit, d'enjouement et de gaîté.

M. DELISLE (58,849 voix) est né en 1810 aux Antilles, où il a conservé des possessions très-considérables. Il est venu s'établir dans le département de la Gironde, où il a été nommé secrétaire du Comité vinicole. Il est libre-échangiste. Il est maire de Saint-André de Cubzac et président du Comice agricole de sa localité. Il a, chez ses amis et chez tous ceux qui le connaissent, la réputation d'un républicain modéré.

M. DESÈZE (Aurélien—58,302 voix) est né en 1810. C'est le neveu du fameux avocat du roi Louis XVI. La carrière de la magistrature lui promettait un avancement brillant. Il n'avait pas atteint sa trentième année que déjà il était avocat général lorsque éclata la Révolution de 1830. Il donna sa démission et se consola dans l'étude. Il a salué les événements de Février avec joie, bien résolu de consacrer toute son intelligence et toute son activité à la solution des vastes problèmes politiques et sociaux qu'il s'agit aujourd'hui de résoudre.

M. THOMAS (Clément, — 56,499 voix) est né à Libourne, en 1812. Il a fait ses études à Paris. Entré au service militaire et devenu sous-officier de cuirassiers, il organisa l'insurrection de Lunéville, et fut, pour ce fait, impliqué dans le procès d'avril. La Cour des pairs le condamna à la prison. Enfermé à Sainte-Pélagie, il parvint à s'échapper avec Guillard et d'autres amis. Il se réfugia en Angleterre, où il vécut jusqu'à ce que l'ordonnance d'amnistie lui permît de rentrer en France.

Il entreprit alors l'éducation de deux jeunes gens, tout en concourant à la rédaction du *National*, dont il n'a jamais été le collaborateur le plus assidu. Il traitait spécialement, dans ce journal, les questions relatives à l'armée.

A la Révolution de Février, malgré sa jeunesse, il a été envoyé dans la Gironde en qualité de commissaire du gouvernement, pour y réparer les fautes d'un prédécesseur qui n'avait su faire goûter son administration à personne. Il n'est d'ailleurs resté que quelques jours dans ce département, où son passage a été marqué par des fruits de conciliation et de paix. Il est revenu à Paris briguer les suffrages de la deuxième légion, qui l'a choisi pour colonel, non sans qu'il ait été obligé de bien faire valoir, dans *le National* et partout ailleurs, tous ses titres aux suffrages de ses camarades.

On sait comment, après l'attentat du 15 mai, il est devenu général en chef de la garde nationale parisienne.

Il est un de ceux qui, parfaitement pourvus d'emplois et d'honneurs, se sentent bien placés pour demander encore une *République démocratique*, quand nous en possédons une qui n'a d'autre base que le suffrage universel.

On dit d'ailleurs que M. Thomas est un jeune homme plein de courage, dévoué aux principes de l'ordre et de la liberté.

M. LARRIEU (51,962 voix) est né à Brest en 1807. Il a passé deux années de sa vie aux Etats-Unis d'Amérique, au milieu des institutions républicaines, qu'il a ainsi appris à juger.

Aux dernières élections de 1846, il était le candidat opposé à M. Blanqui, qui ne l'emporta sur lui qu'au scrutin de ballotage, et à quatre voix de majorité. Il a franchement adopté le Gouvernement républicain.

M. FRUMERADE-CHAUVIN (48,402 voix), conseiller à la Cour de cassation, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1796.

En 1815, M. Feuillade-Chauvin était un ardent royaliste, un partisan énergique de l'autorité du clergé. Grâce à la protection de MM. Ravez et de Peyronnet, il fut nommé substitut du procureur-général à Bordeaux.

La Révolution de Juillet le trouva procureur-général à Bastia, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé au même poste et aux mêmes fonctions près la Cour royale de Bordeaux.

Plus tard, M. Feuillade-Chauvin fut envoyé à Lyon.

Elu en 1842 par le collége de Libourne, sous les auspices de la politique conservatrice, M. Feuillade-Chauvin fut nommé conseiller à la Cour de cassation.

Après avoir voté, pendant quelque temps, avec les députés conservateurs, le député de Libourne se rangea dans l'opposition de gauche, à laquelle il a toujours appartenu depuis, trouvant qu'il n'avait plus que de la popularité à conquérir.

HÉRAULT.

M. ANDRÉ (Jules — 53,700 voix) est né dans le département de l'Hérault, le 2 mai 1809, d'une famille de négociants.

Il a parcouru la carrière de l'industrie, et s'est acquis dans cette carrière l'estime et la considération générales. La ville de Lodève, dont il est maire, n'a qu'à se louer de la sagesse de son administration.

C'est un homme sans aucune ambition personnelle, entièrement dévoué à la cause de l'humanité et des classes souffrantes. Ses opinions sont et ont toujours été franchement démocratiques.

M. REBOUL-COSTE (Aristide—47,071 voix) est né en 1792, dans l'arrondissement de Béziers (Hérault).

C'est un ancien élève distingué de l'École Polytechnique, d'où il est sorti pour entrer dans l'artillerie. Il y a servi jusqu'en 1825, époque à laquelle il a quitté le service militaire pour se retirer dans ses foyers.

Après la Révolution de Juillet 1830, il fit partie de la députation de l'Hérault.

Il fut à la Chambre un des premiers soldats de cette phalange, qui signala dès le début son opposition au système du nouveau gouvernement.

Ne pouvant faire prévaloir ses opinions franchement démocra-

tiques, il donna sa démission en 1833, et rentra dans la vie privée pour s'occuper spécialement d'agriculture.

M. CHARAMAULE (Hippolyte — 42,229 voix) est né à Mèze, le 23 avril 1794. C'est l'un des avocats les plus distingués du Midi de la France. C'est uniquement à la générosité de ses sentiments et à son talent qu'il a dû d'être envoyé à la Chambre des députés, en 1831, par le collége de Montpellier (*extra-muros*); en 1834 et en 1839, par celui de Lodève.

En 1842, il ne se présenta point aux élections. Les dangers que courait une vie bien chère l'en empêchèrent, et la calomnie souilla ce noble dévouement conjugal en répandant le bruit que M. Charamaule s'abstenait, afin de favoriser la candidature de M. Viger. Il répondit ainsi à cette attaque : « *Je considère le candidat de Lodève comme l'homme de Guizot, et Guizot comme une calamité publique pour le pays auquel il est parvenu à s'imposer par une double défection.* »

Partout où la liberté a été en péril on a trouvé M. Charamaule sur la brèche, comme citoyen, comme avocat, comme député.

Le premier, il a combattu l'hérédité de la pairie ; il a demandé avec énergie que la Chambre se reconnût incompétente dans les procès intentés à *la Tribune* ; qu'elle renvoyât ce journal devant le jury, et que sa condamnation ne pût être prononcée qu'aux deux tiers des voix. Il a vigoureusement appuyé la pétition Perottes sur les massacres du pont d'Arcole. Il a fait voter qu'une information sur ces massacres aurait lieu. Il a parlé et voté contre la loi des associations. Il a également parlé contre les lois sur les crieurs publics ; sur les armes de guerre, les munitions et leur détention ; contre la loi de disjonction, rejetée à une voix de majorité ; contre les dotations et les fortifications de Paris.

Il n'a pas cessé de plaider gratuitement pour tous les électeurs républicains que le pouvoir éloignait de l'urne nationale. Il a défendu, pour *l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, la question de la liberté de la presse, contre la jurisprudence Bourdeau. Enfin, sous tous les ministères, à toutes les sessions, il a constamment voté contre les fonds secrets.

C'est lui qui a présidé le banquet de Montpellier, du 5 décembre 1847, et qui y porta le toast : A la réforme électorale !

Le 23 février 1848, il présidait le comité électoral du chef-lieu de l'Hérault, et le 25, à neuf heures du matin, il mit en demeure le préfet, M. Mallac, d'abandonner le pouvoir, en présence d'un conseil

assemblé et composé des autorités militaires et civiles. Séance tenante, il contraignit ce fonctionnaire de demander, par le télégraphe, des ordres et des instructions à M. Dupont de l'Eure.

A onze heures, Charamaule présidait une commission préfectorale composée de six membres. A une heure, il fit sommer le préfet d'abandonner tous ses pouvoirs. A quatre heures, une dépêche télégraphique ayant annoncé la constitution de la République, à cinq heures et demie il fait proclamer le nouveau gouvernement dans toutes les rues, dans tous les carrefours.

Pendant sept à huit jours, jusqu'à l'arrivée du commissaire général, Charamaule administra le département.

On se rappelle encore avec quelle énergie il interpella M. Guizot, pour lui demander comment, lui, ministre d'un gouvernement constitutionnel, avait osé écrire : *Le principe absurde et barbare de la souveraineté du peuple.* Invité au banquet réformiste de Toulouse, il avait répondu : *Qu'il regrettait d'autant plus de ne pouvoir s'y rendre, que c'eût été une heureuse occasion de répondre aux insolences ministérielles dont on avait sali le discours de la couronne.* (Voyez l'*Emancipation*.)

Pendant quinze ans, l'intérêt de la république fit oublier à M. Charamaule ses propres intérêts, et il n'a demandé à la république, au jour de son triomphe, ni place ni honneurs, ni pour lui ni pour les siens.

M. RENOUVIER (Jules—34,566voix) est né à Montpellier, en 1804. Son père, député en 1827, fut l'un des 221, et siégea à la Chambre jusqu'en 1834, où il a voté constamment avec l'opposition.

En 1829, Jules Renouvier s'était rangé parmi les socialistes saint-simoniens, dirigés par Bazard. Il se sépara de cette secte en 1831, lorsqu'elle tomba dans les aberrations mystiques de Prosper Enfantin, et il resta dans les rangs du libéralisme, avec Carnot, Jean Reynaud, Charton, etc.

La politique ne fut pas pourtant son occupation principale et exclusive. Depuis 1832, il s'était livré avec ardeur à des études historiques et archéologiques. Il a publié l'*Histoire des monuments de Bas-Languedoc*, des *Notes sur les monuments gothiques de l'Italie*, etc., et a participé à la rédaction de plusieurs recueils spéciaux.

Il fut alors nommé inspecteur des monuments historiques par le comité des monuments formé auprès du ministère de l'instruction publique ; mais ces fonctions gratuites et purement scientifiques

n'ont jamais empêché la libre manifestation de ses opinions, qui l'ont toujours fait compter, à Montpellier, dans les rangs des radicaux.

En 1844, il fut élu membre du Conseil municipal de Montpellier, par l'opposition.

En 1846, les électeurs de l'opposition du collége de Lodève portèrent leurs voix sur lui. Il échoua alors devant la corruption électorale organisée dans l'Hérault en faveur du président Viger.

Le 5 décembre 1847, au banquet de Montpellier, présidé par Garnier-Pagès, il portait un toast au progrès dans les réformes, et se prononçait pour l'excellence du suffrage universel.

En février 1848, il fut un des membres de la commission administrative désignée par le cri public, qui, le 25, à midi, sur la dépêche télégraphique du Gouvernement provisoire, s'installa à la préfecture de Montpellier, et deux heures après proclama la République.

Jules Renouvier fut nommé quelques jours après, par le ministre de l'intérieur, commissaire du gouvernement dans le département de l'Hérault.

Il a fait abandon à l'état du traitement affecté aux commissaires.

Il a donné sa démission de commissaire le 3 avril.

Il y a certes, dans cette vie, toutes sortes de titres à la confiance de l'Assemblée nationale et du pays.

M. VIDAL (34,394 voix), professeur, âgé de 63 ans, né à Felnies, canton d'Alonzac, arrondissement de Saint-Pons (Hérault).

M. Vidal a déjà paru dans la vie politique. Il a été membre de la Chambre des Députés et les services qu'il a rendus au sein de diverses commissions, notamment dans les questions de finances, le faisaient considérer comme un de nos représentants les plus utiles et les plus capables. Il appartenait à l'opposition. Dans les rapports dont il était chargé, il ne ménageait pas le blâme ; souvent il a pris l'initiative en faveur des classes ouvrières, quand elles étaient oubliées et que nul ne songeait à l'amélioration de leur sort.

Il est fort aimé dans son arrondissement, qui compte sur lui pour concourir à la consolidation des institutions républicaines.

M. CARION-NISAS (André — 30,897 voix) est né à Lesignan-la-Cebe (Hérault), le 24 janvier 1794, d'une des plus anciennes familles d'Espagne et de France; fils d'un tribun de notre première

république, toujours fidèle aux idées républicaines, l'une des nombreuses victimes de la Restauration, qui le destitua, et du gouvernement de Louis-Philippe, qui le plongea dans les cachots.

En Juillet 1830, Nisas fit son devoir, et il fut décoré de Juillet. Depuis lors, il s'est présenté aux trois dernières élections générales comme candidat radical. Il échoua ; car alors la France n'était pas démocrate.

Soldat avancé de l'intelligence, le citoyen Nisas combattait aussi de sa plume savante le régime monarchique. De 1817 à 1848 il publia un très-grand nombre de brochures politiques et contribua à la rédaction de presque tous les journaux démocratiques.

Publiciste et économiste distingué, Nisas fit encore imprimer en 1824 un excellent ouvrage intitulé : *Principes d'économie politique*, 1 volume in-12.

M. BRIVES (27,338 voix) est né à Montpellier en 1800. Il est fils d'un jardinier.

Il professe depuis longtemps les opinions républicaines.

Après la révolution de Février, il a été nommé commissaire général du Gouvernement provisoire. Il a rempli ces fonctions avec justice, impartialité et bonheur, malgré de nombreuses difficultés et sans jamais avoir voulu toucher la moindre indemnité.

M. Brives n'a reçu aucune éducation ; c'est cependant un homme instruit, parfaitement en état de défendre la cause de ses opinions, dont la base est toute démocratique. Il s'est formé tout seul.

M. BERTRAND (Jean-Pierre-Louis-Toussaint — 26,941 voix) est né à Saint-André de Sangonis (Hérault) en 1793, le 27 octobre.

Il se livra de bonne heure à l'étude de la médecine et de la chirurgie. Après être resté quelques années internes à l'Hôtel-Dieu de Montpellier, il se fit recevoir docteur, en 1823. Un concours lui a plus tard donné le titre d'agrégé à la Faculté de Médecine. Il est devenu l'un des premiers praticiens de l'Hérault, et a, par son talent, conquis une belle fortune.

Son zèle et son dévouement pour les malheureux ne s'est jamais démenti.

Ses opinions politiques prirent naissance dans sa passion pour la nationalité, et se montrèrent au moment où l'ennemi souilla le sol français. Il fut hostile aux Bourbons, parce qu'ils avaient été importés dans les fourgons des cosaques.

En 1815, il vit dans Bonaparte l'homme en qui se résumait, dans

le moment, la nationalité française, et il signa l'acte de la Fédération.

Après les Cent Jours, il fut assez heureux pour sauver la vie à plusieurs militaires menacés de tomber sous les coups de la réaction blanche.

Mis en prison le 30 novembre 1815, en vertu de la loi des suspects, et sous la prévention d'avoir conspiré contre le gouvernement *paternel* du roi (style du mandat de dépôt), il fut bientôt mis en liberté, faute de preuves; mais il resta quelque temps sous la surveillance de la police.

En novembre 1816, il s'était rendu à Lyon dans le but de concourir pour la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Ses opinions politiques servirent de prétexte à l'infâme Godinot, adjoint à la mairie, et président de l'administration, pour le forcer à quitter Lyon, à la veille du concours.

Présenté en 1825, par la Faculté de Montpellier, au nombre des candidats pour la chaire d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants, ses opinions politiques contribuèrent, peut-être, à lui faire préférer un autre confrère.

Il n'a pas cessé de combattre la Restauration jusqu'à sa chute, et il a été plus hostile à Louis-Philippe qu'il ne l'avait été à la branche aînée.

Le citoyen Bertrand veut que le Gouvernement Républicain soit démocratique; et il ne le croit fort et durable qu'à cette condition.

Quant à la question sociale, le docteur Bertrand veut en poursuivre l'application progressive en s'arrêtant au respect de la famille et de la propriété.

Dans l'exercice de sa profession, il a toujours donné des soins gratuits et empressés non-seulement à l'indigence, mais aussi à l'ouvrier, qui ne vit que de son travail journalier.

Il n'a jamais manqué l'occasion d'obliger des patriotes malheureux ou de soutenir la presse républicaine.

Il a toujours professé des opinions démocratiques.

M. CAZELLES (Brutus—25,088 voix), né à Montagnac (Hérault), le 7 octobre 1793, d'un père dont les principes républicains ne se sont démentis ni sous l'Empire, ni sous la Restauration, ni sous la Révolution de Juillet, et que ses compatriotes nommèrent justement le Dupont de l'Eure de l'Hérault.

Le jeune Brutus, dont le nom révèle et résume à la fois les sen-

timents politiques de son père et les siens, fut élevé aux colléges de Castres et de Montpellier. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé secrétaire d'état-major du général de brigade Guillet. Licencié après la bataille de Waterloo, il rentra à Montpellier, où il ne cessa jamais d'être persécuté pour ses opinions républicaines. Non-seulement sa famille entière fut obligée de s'expatrier, non-seulement ses propriétés furent incendiées et ravagées; mais encore il fut lui-même victime d'un guet-apens monarchique dans lequel trois soldats déguisés lui donnèrent dix-sept coups de pointe de sabre dans la poitrine. Pendant plus d'un mois, Brutus resta entre la vie et la mort. Le général Briche, gendre du duc de Feltre, l'âme damnée de la Restauration, fut véhémentement soupçonné d'être l'auteur caché de cet assassinat; mais le mystère qui a toujours couvert ce crime ne nous permet de rien affirmer sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce général Briche mit vingt fois le citoyen Brutus à l'ordre de la garnison, pour empêcher celle-ci de le fréquenter; que trois officiers, pour avoir désobéi à cet ordre, furent mis à la citadelle pendant un mois; que l'effervescence excitée parmi ces militaires fanatiques fut telle, qu'un d'entre eux provoqua Brutus en duel et paya de sa vie sa stupide conduite. A la suite de ce duel, Brutus fut d'ailleurs jeté en prison, et livré aux tribunaux, dont l'indépendance rendit un arrêt célèbre et chaque jour cité par nos légistes.

La haine de la Restauration, excitée par les opinions de la famille Cazelles, fut telle que cette famille fut obligée de plaider de longues années avant de pouvoir obtenir justice de la commune de Montagnac, pour réparation de dégâts estimés 200,000 fr. Cette indemnité fut refusée par trois ou quatre arrêts de Cour royale infirmés par la Cour de cassation. Enfin, un arrêt de la Cour royale de Pau condamna la commune de Montagnac à 120,000 fr. de dommages-intérêts, qu'elle n'acheva même pas, du reste, de payer; car elle devait encore 40,000 fr. au moment de la Révolution de Juillet, et le citoyen Brutus, heureux des événements qui venaient de balayer la dynastie ramenée par l'étranger, fit généreusement abandon de ce reliquat de sa créance.

En 1830, avant que le résultat des combats de Juillet fût connu à Montpellier, Brutus arbora le drapeau tricolore à l'Hôtel-de-Ville, et proclama le Gouvernement provisoire. Immédiatement après, il fut élu par le peuple commandant de la garde nationale, et, par sa seule énergie, il maintint l'ordre et la tranquilité dans ce pays où les passions sont si faciles à enflammer.

En 1848, Brutus Cazelles fut l'un des premiers qui firent élever des barricades dans le faubourg Montmartre.

ILLE-ET-VILAINE.

M. LEGRAVEREND (125,542 voix), avocat à Paris, est né à Rennes en 1810.

C'est le neveu du célèbre conseiller à la Cour de cassation, Jean-Marie Legraverend, auteur de plusieurs ouvrages de droit fort estimés.

Depuis 1842, il a toujours représenté à la Chambre le deuxième collége de Rennes. Il siégeait dans les rangs de l'opposition dynastique. Il n'a jamais voulu occuper de fonctions politiques, afin de conserver toute l'indépendance de son caractère et de sa position. C'est un homme consciencieux, éclairé et bienveillant.

M. BERTIN (113,522 voix) est né à Rennes, le 23 octobre 1805.

Reçu docteur en médecine en 1829, il exerçait sa profession et professait en outre la chimie à Rennes, lorsqu'il fut, en août 1830, sans l'avoir demandé, envoyé comme sous-préfet à Fougères, centre de l'ancienne chouannerie, qu'il a empêché, par son attitude ferme et conciliante, de prendre part aux troubles de l'Ouest, en 1831. Il a été, pendant 18 ans, continuellement sur la brèche, luttant seul contre l'indifférence, pour pousser Fougères dans toutes les améliorations, on peut dire *démocratiques;* aussi, lorsqu'il s'est présenté au suffrage de ses concitoyens, tous l'ont accepté, excepté le gouvernement de la *République démocratique.*

Voici la date de quelques-uns des actes de sa vie :

En 1823, il a fondé la caisse d'épargne de Fougères, institué et dirigé des conférences pour les instituteurs. En 1835, il a établi à Fougères des salles d'asile, les premières du département; organisé le service des chemins vicinaux, comme il ne l'est nulle part, et de manière à obtenir au bout de sept ans un réseau de 75 lieues.

En 1839, il a été nommé membre de la Légion-d'Honneur. En 1841, il a organisé des conférences agricoles du dimanche et propagé les ouvrages élémentaires d'agriculture. En 1844, il a institué un Conseil agricole d'arrondissement. En 1846, il a publié l'*Histoire statistique et économique de l'arrondissement*, et en 1847 des *Observations sur l'Enseignement primaire.* En 1847, il a été nommé sous-préfet de Cambrai, par défaveur et parce qu'il ne

croyait pas qu'un sous-préfet dût être avant tout un courtier d'élections.

Malgré ces honorables antécédents, le Gouvernement provisoire de la République s'est opposé autant qu'il l'a pu à l'élection de M. Bertin. Il n'a pas su voir qu'en le combattant, il tirait sur ses propres troupes, et, c'est pour nous un devoir de le dire, sur ses troupes d'élite.

Cela n'empêchera pas M. Bertin de travailler de tout son cœur au triomphe des institutions démocratiques. Du reste, le candidat qui lui a été opposé n'a obtenu que 10,421 voix, contre 117,522.

M. MARION (Louis—93,706 voix) est né à Saint-Malo, en 1801. Son père, homme probe et intelligent, fit sa fortune dans le commerce. Il a été reçu avocat; mais il n'exerça pas les fonctions du barreau. Il jouit d'une grande influence et d'une grande considération dans son département.

Il est associé à toutes les entreprises industrielles de quelque importance.

Ami de l'ordre et de la prospérité de la France, il veut sincèrement les réformes et les améliorations libérales, quoiqu'il n'ait jamais professé un immense enthousiasme républicain.

M. FRESNEAU (Armand—88,095 voix) est né dans l'arrondissement de Redon, en 1822. Il est fils du dernier préfet de la Corse.

Il a fait au collége de Rennes des études fort brillantes.

Il a été secrétaire particulier de M. Duchâtel.

Il n'est nullement impossible qu'il soit aujourd'hui partisan sincère d'un gouvernement républicain véritablement dévoué à la démocratie.

M. JOUIN (Pierre—88,045 voix), né à Rennes, en 1808, d'une famille de marchands.

C'est un des avocats distingués de la Cour d'appel. Il possède un remarquable talent oratoire. Il est généralement estimé. C'est un esprit libéral, qui n'a pas toujours cru à la République, mais qui n'en est pas moins disposé à tout faire pour l'asseoir sur des bases solides et durables.

M. DE TRÉBERN (87,528 voix) est né à Rennes, en 1806, d'une famille noble.

Sous la Restauration, il a pris du service dans l'armée, qu'il a

quitée avec le grade de capitaine. Il est membre du Conseil municipal et l'un des rédacteurs du *Journal de Rennes*. Il est connu par ses opinions libérales et démocratiques à la manière de M. de Genoude. Il est d'ailleurs brave et courageux comme un gentilhomme breton et comme un officier français.

M. AUDREN DE KERDREL (Vincent, 83,571 voix) est né à Lorient, en 1816. Son père est maire de cette ville; son grand-père l'a été: sa famille jouit d'une grande considération.

Il a été élève de l'Ecole des Chartes; il possède une instruction profonde qui lui a plusieurs fois valu l'honneur d'être nommé délégué à des congrès scientifiques et agricoles, tenus tant à Paris que dans d'autres grandes villes.

Il s'est marié à Rennes à une femme d'une remarquable beauté.

Son amour pour l'indépendance l'a toujours tenu éloigné des emplois. Il était rédacteur en chef du *Journal de Rennes*, qui suit la ligne politique de la *Gazette de France*.

C'est un écrivain judicieux et charmant, un orateur plein de verve et de finesse. Il est doué d'une imagination féconde. Les sciences naturelles, historiques, philosophiques, archéologiques, agricoles lui sont familières. Il est membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société pour la conservation des monuments, de l'Association bretonne, etc., etc.

M. GARNIER-KERRUAULT (83,037 voix) est né à Saint-Malo, en 1810.

En 1830, il était capitaine d'artillerie, à l'âge de 20 ans.

Il a pris une part active à la révolution qui a brisé Charles X, et a mérité la décoration de Juillet. Ses opinions libérales et démocratiques l'ont toujours mis en contradiction avec sa famille, qui est légitimiste.

M. LEGEARD DE LA DIRIAIS (78,973 voix) est né en 1788, à Rhétiers (Ille-et-Vilaine). Il est président de chambre à la Cour d'appel de Rennes.

C'est un homme d'un rare mérite, possédant de grandes connaissances. Avant la Révolution de Février, il était dans les rangs du parti conservateur. Il a des convictions religieuses très-ardentes. L'ancien Parlement de Rennes semble revivre dans ce caractère. A l'Assemblée nationale, il défendra la religion, la propriété,

l'agriculture et tous les droits appuyés sur la nature et la saine raison.

M. D'ANDIGNÉ DE LA CHASSE, ancien sous-officier, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, est né en 1791.

Nommé, comme légitimiste, député du collége de Montfort, en 1839, M. D'Andigné de la Chasse a été constamment réélu depuis cette époque.

C'est un homme modéré, fort assidu aux travaux parlementaires.

Il votait en général avec l'opposition.

M. BIDARD (77,599 voix) est né à Rennes, en 1806, d'une famille bourgeoise. Il est avocat et professeur à la Faculté de Droit de Rennes. Il a souvent été en lutte avec le dernier ministre de l'Instruction publique, à l'occasion des principes d'indépendance qu'il a toujours revendiqués pour le professorat.

Son élection s'est faite, comme celle de la plupart des représentants de l'Ille-et-Vilaine, sous l'influence cléricale et légitimiste. Il n'en revendique pas moins le titre de républicain sincère, pourvu que la République donne à son pays l'ordre et la liberté.

M. ROUX LAVERGNE (Pierre-Célestin — 75,914 voix) est né à Figeac, en 1802, le 19 mars.

Il est professeur d'histoire et de philosophie à la faculté des lettres de Rennes. Ses cours attirent une affluence considérable.

Il a publié, en collaboration de M. Buchez, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*.

M. Buchez s'est permis de le caractériser ainsi :

« Roux est un homme mobile, impressionnable, qui peut s'exal-« ter au plus haut degré, pour tomber ensuite au plus bas ; tout-« à-fait impropre à la fonction de représentant, où il faudra du « calme, de la fermeté et de la raison froide. »

D'autres personnes, qui prétendent aussi connaître ce représentant, l'assimilent, sous plusieurs rapports, à M. de Lamennais.

D'autres lui prêtent des opinions légitimistes assez prononcées.

Toujours est-il qu'il est doué d'une véritable indépendance de caractère, et que toutes ses convictions, quelles qu'elles soient, lui appartiennent en propre.

Quant à nous, sur la foi de témoignages tout-à-fait respectables, nous croyons qu'il n'y a pas de caractère plus honorable que celui de M. Roux-Lavergne, pas de convictions plus libérales que les

siennes. S'il a cru devoir se séparer de l'école de M. Buchez, ce n'est point un crime à nos yeux. Il ne s'en est, d'ailleurs, séparé que sur quelques points qu'il a très-savamment exposés dans les thèses qu'il eut occasion de soutenir, en novembre 1847, devant la Faculté des Lettres de Montpellier.

Outre sa collaboration à l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, on lui doit, entre autres travaux révélant une haute et vaste intelligence, une savante *Introduction aux saints Evangiles* (édition populaire).

M. RABUAN (Paul—68,545 voix) est né à Rennes, en 1818. Son père était percepteur des contributions. Il a d'abord servi son pays comme sous-officier dans l'armée d'Afrique. Depuis, il s'est fait avocat à Rennes, et a conquis dans sa profession une réputation qui grandit de jour en jour. Ses opinions politiques sont peu dessinées dans ses antécédents. Toutefois, il a fait une profession de foi démocratique, dont nous n'avons aucun motif de suspecter la sincérité.

INDRE.

M. CHARLEMAGNE (Edmond—35,214 voix) est âgé de 50 ans. Il est né à Châteauroux.

Il a longtemps siégé à la Chambre des députés, où il avait remplacé son père, qui lui-même y siégeait depuis longues années, sur les bancs de l'extrême gauche.

En 1842, la santé de M. Charlemagne ne lui permettant plus d'habiter Paris, il se retira dans sa terre de Ménétreol, et fut remplacé au palais Bourbon par M. Muret de Bord.

Homme sans ambition et plein de loyauté, M. Charlemagne, qui, en 1835, avait donné sa démission des fonctions de procureur du roi, par le motif qu'étant député il ne pouvait pas remplir ses devoirs de magistrat, ne reculera devant aucune manifestation, aucun sacrifice pour assurer le maintien du Gouvernement républicain et la prospérité de la République.

M. BETHMONT (39,417 voix) est né en 1803, dans le département de l'Indre.

Il a occupé au barreau de Paris une des premières places.

Soit qu'il n'eût pas pour sa profession beaucoup d'entraînement,

soit qu'il la comprît autrement qu'on ne la comprend d'ordinaire, loin de rechercher les affaires, il les rejetait le plus souvent.

Il a fait de sérieuses études en économie politique.

La première élection de M. Bethmont à la Chambre des députés remonte à 1842.

C'est à cette époque que les électeurs du huitième arrondissement de Paris lui ont confié leur mandat, en le préférant à M. Beudin, député conservateur.

Dès son entrée à la Chambre, M. Bethmont s'est assis sur les bancs extrêmes de l'opposition de gauche.

Une année s'écoula sans que M. Bethmont se fît entendre à la tribune. C'est en 1844 qu'il y débuta, à l'occasion du pèlerinage de *Belgrave-Square*.

Plus tard, le droit de visite, les chemins de fer, la police des chemins de fer, les caisses d'épargne, les annonces judiciaires et quelques pétitions furent autant de sujets qu'il discuta avec autorité.

Une diction pure et facile, une parole fleurie et entraînante sont les caractères distinctifs du talent oratoire de M. Bethmont. Quoique très-hardi dans la discussion, il lui arrive rarement de dire au-delà de son idée, ou autre chose que son idée. Il est, en outre, doué de beaucoup de sensibilité.

Aux élections de 1846, la Chambre fut menacée de le perdre. M. Beudin lui fut préféré par les électeurs du troisième arrondissement de Paris.

Il échouait en même temps au Blanc (Indre); mais, un peu plus tard, le patriotisme des électeurs de La Rochelle vengea noblement M. Bethmont, en lui décernant un mandat, qu'il a rempli jusqu'à la Révolution de Février.

Après les derniers événements, le Gouvernement provisoire confia à M. Bethmont le portefeuille du ministère du commerce et de l'agriculture. Nul, dans ce poste, n'a montré plus que lui d'intelligence, de vues utiles et désintéressées.

La manière dont il a été nommé au ministère des cultes lui imposait, au nom de sa dignité et de sa valeur, de donner sa démission. On avait eu l'air de se gêner pour lui faire une place.

Il vient d'être nommé garde-des-sceaux, après la démission de M. Crémieux, donnée à la suite du vote concernant M. Louis Blanc.

M. Bethmont avait aussi été élu représentant du peuple dans la Seine et la Charente-Inférieure. Il a opté pour l'Indre.

M. BERTRAND (Henri — 39,417 voix) est né à Sainte-Hélène, pendant l'exil de l'Empereur.

C'est le fils de l'illustre général Bertrand, dont le nom est à jamais inséparable de celui du grand Napoléon.

Il est sans antécédents politiques.

M. DELAVEAU (François-Charles — 35,331 voix) est né à La Châtre, le 7 mai 1799.

De 1825 jusqu'à ce jour, cet homme généreux n'a jamais démenti ni ses opinions politiques, ni son caractère bienfaisant et dévoué.

Il a exercé la médecine gratuitement, avec autant de zèle que s'il avait dû être rétribué en proportion de son mérite et de son dévouement. A la Révolution de Juillet, ses concitoyens lui confirmèrent, à l'unanimité, le mandat municipal, dont il était déjà depuis longtemps investi.

Depuis 1833, il n'a pas cessé non plus d'être membre du Conseil général de l'Indre.

En 1842, il avait accepté la candidature à la Chambre des députés, pour détrôner M. Muret de Bord, et, en 1846, pour supplanter M. Teisserenc, le gendre de ce dernier.

Il a rarement siégé en 1846-47. A cette époque, en effet, le département de l'Indre était sillonné par des bandes qui promenaient sur cette fertile contrée le meurtre et l'incendie. M. Delaveau crut devoir rester au milieu de ses administrés, qui durent à sa prévoyante sagesse une sécurité constante, inconnue aux populations voisines.

Il a demandé le rappel des lois de septembre, voté contre la construction et l'armement des forts, contre toutes les mesures antipathiques à la liberté.

M. GRILLON (Eugène-Victor-Adrien — 32,107 voix), chevalier de la Légion-d'Honneur, avocat, ex-maire de Châteauroux, est âgé de 52 ans. Il est né à Châteauroux, d'une bonne et ancienne famille.

Il possède à un haut degré l'esprit d'administration.

Après avoir doté Châteauroux, pendant ses quinze années d'administration comme maire, d'un grand nombre de promenades, d'édifices publics et de magnifiques boulevards, il eut la pensée, en 1844, de solliciter de ses concitoyens les honneurs de la députation, dont alors était en possession M. Muret de Bord ; mais M. Mu-

ret sut l'emporter sur lui. Le ministère, ses œuvres et ses pompes triomphèrent. M. Grillon, qui n'avait, pour le soutenir, qu'un passé plein d'honneur et de dévouement aux intérêts de son pays, ne fut pas élu.

S'il eût été député, il eût siégé sur les bancs de la gauche, et voté comme M. Charlemagne, son ami. Il prendra sa revanche à l'Assemblée nationale, où il sera l'un des plus sincères défenseurs des institutions démocratiques.

M. FLEURY (28,050 voix), ex-avoué, avocat, banquier et commissaire du Gouvernement dans le département de l'Indre, est âgé de 46 ans.

La ville de La Châtre, qui sous le dernier gouvernement était appelée dans le monde officiel la république de La Châtre, comptait au nombre de ses citoyens les plus actifs, les plus indépendants et les plus remuants, M. Fleury, aujourd'hui Représentant du peuple.

M. Fleury, autant que M. Delaveau et plus que bien d'autres, avait su gagner toutes les sympathies de la population et toutes les haines de l'administration. Mais, si l'administration détestait l'adversaire, elle estimait profondément le citoyen. Elle l'estimait à un tel point, qu'en 1846, le préfet de l'Indre refusa de faire agir sur lui des moyens de corruption, pensant qu'ils seraient inefficaces.

Avant le 24 Février, on avait ainsi généralement dans l'Indre l'opinion que M. Fleury était sans ambition, sans souci des places et des honneurs. Cependant après le 24 Février, on l'a vu solliciter et accepter le commissariat de l'Indre, cabaler même pour empêcher l'élection de M. Delaveau, l'un de ses anciens coréligionnaires politiques. On a craint alors de s'être un peu trompé sur son compte. Nous espérons toutefois que ces craintes se dissiperont.

M. ROLLINAT (fils — 24,374 voix) est âgé de 44 ans. Il est né à Châteauroux.

C'est un homme plein de cœur, de dévouement, et un excellent avocat.

Il eût pu occuper un poste brillant sur un plus grand théâtre que le barreau de Châteauroux; mais il refusa toujours de quitter cette ville, où sa profession lui donnait les moyens de pourvoir à l'éducation de ses sept frères, à l'avenir desquels il s'était dévoué corps et âme.

La République aura en lui un valeureux, un dévoué, un éloquent défenseur de ses droits et de son honneur.

INDRE-ET-LOIRE.

M. CRÉMIEUX (Isaac-Adolphe—75,570 voix), membre du Gouvernement provisoire, ex-ministre de la justice, est né en 1796, à Nîmes.

Il s'était fait, comme avocat, à Nîmes, sa ville natale, une réputation brillante, que sa défense des ministres de Charles X vint confirmer à Paris, en 1830.

A la même époque, il succéda à M. Odilon-Barrot, dans sa charge d'avocat à la Cour de cassation. Après avoir revendu cette charge, M. Crémieux se fit inscrire au tableau des avocats à la Cour royale. Ses succès au barreau le placèrent rapidement au premier rang.

Député depuis 1842, M. Crémieux vota toujours avec l'extrême gauche. Il a été l'un des infatigables promoteurs des banquets réformistes, sans que pour cela ses opinions fussent radicalement républicaines. Il a pris la parole dans la séance du 23 février dernier, pour s'opposer à la proclamation immédiate de la Régence, et s'est prononcé pour l'appel au pays. Alors cependant la proclamation de la Régence ne lui eût fait verser aucune larme de douleur ni de désespoir: car, avant de parler *contre*, il avait écrit *pour*.

En effet, le jour où la duchesse d'Orléans se rendit à la Chambre des députés pour faire proclamer M. le comte de Paris, M. Crémieux était assis à côté d'elle, formulant le petit discours qu'elle devait prononcer. On sait comment la princesse ne put parvenir à faire entendre ce morceau d'éloquence. Mais cela n'a pas empêché M. Dupin de pouvoir le recueillir, et surtout, ce qui est plus grave, d'en conserver précieusement le manuscrit. L'illustre procureur-général n'a, d'ailleurs, pas été assez égoïste pour ne pas le communiquer à quelques amis discrets que nous avons l'honneur de connaître. M. Crémieux donnerait beaucoup pour le ravoir. Ce titre lui servirait effectivement à revendiquer en même temps, et à bon droit, deux qualités qui ne sont incompatibles que dans les personnages vulgaires : 1° celle d'être républicain de la veille ; 2° celle de ne pas être républicain de la veille.

Après la constitution de la Commission du pouvoir exécutif, M. Crémieux a gardé son portefeuille de ministre de la justice jusqu'au jour où, succombant devant les célèbres démentis de MM. Portalis et Landrin, à l'occasion de l'affaire Louis Blanc, il a été obligé de donner sa démission.

Élu à la fois dans la Seine et dans l'Indre-et-Loire, il a opté pour l'Indre-et-Loire.

M. JULIEN (66,655 voix), avocat, ancien maire de Tours, est âgé de 55 ans. Il est né à Tours, d'une famille d'ouvriers : son père était entrepreneur de bâtiments.

Après avoir fait ses études dans sa ville natale, suivi les cours de droit, à Paris, et s'être fait recevoir licencié, il retourna à Tours, où il a exercé la profession d'avocat.

Depuis 1813 jusqu'aux désastres de 1814, il remplit les fonctions de secrétaire du premier commissaire extraordinaire envoyé par l'Empereur. Il a sauvé la vie à l'un des accusés de la conspiration de Saumur.

Sous la Restauration une lutte fort vive s'engagea entre l'administration et les partisans de Manuel. M. Julien prit si vivement la défense du célèbre député, que le conseil de l'ordre des avocats le punit disciplinairement. Cette sévérité lui valut l'amitié de Béranger.

A la révolution de Juillet, il prit la direction des affaires du département et de la ville de Tours. La crise passée, il donna sa démission, et devint premier adjoint. Il avait fait partie de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et en avait été correspondant.

En février 1848, il dut une seconde fois se charger de l'administration municipale. Depuis la nuit du 24, il ne quitta pas son poste et il a rendu des services réels. La députation offerte à M. Julien, il résigna immédiatement ses fonctions de maire ; mais il ne fit aucune profession de foi : sa vie passée était là.

M. BACOT (César—62,171 voix), lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1787.

Il était major dans la garde impériale en 1814, et refusa de servir la première Restauration.

Nommé, le 20 mars 1815, au commandement des côtes de Dieppe et d'Abbeville, il reprit Dieppe sur le duc de Castres, qui le tenait au nom du roi.

Après les Cent-Jours, M. Bacot rentra dans la vie privée.

La révolution de Juillet vint le tirer de sa retraite, et l'arrondissement de Tours lui confera le mandat législatif.

M. Bacot n'a pas cessé de voter avec la gauche.

Il n'est jamais monté à la tribune ; mais il a pris, par son vote,

une part active à tous les travaux des législatures dont il a fait partie.

Il était membre de la dernière Chambre.

M. LUMINAIS (49,923 voix), propriétaire, âgé de 61 ans, né à Milly (Indre-et-Loire).

M. Luminais s'est occupé de grandes entreprises agricoles. Il a défriché des étangs considérables dans le canton de Château-Lavallière, et les a mis en exploitation.

Il a d'ailleurs déjà paru sur la scène politique : en 1832, il était député, et député de l'opposition dynastique.

Un autre titre sur lequel il s'est appuyé pour faire valoir sa candidature, dans sa profession de foi adressée aux électeurs, c'est un toast porté dans un banquet, en 1834, alors qu'il ne faisait plus partie de la Chambre élective.

On doit donc le considérer comme franchement rallié aux opinions républicaines.

M. TASCHEREAU (Jules — 47,310 voix) est né dans le département d'Indre-et-Loire. Il est âgé de 46 ans environ.

C'est le fils d'un ancien président de la Cour d'appel d'Orléans. Il est venu à Paris en 1820, avec un talent d'écrivain qui, comme on va le voir, a fait, défait et refait sa fortune. Ce talent, en effet, lui mérita, tout d'abord, une juste considération, et le mit en rapport avec plusieurs des hommes les plus distingués de l'époque. Il lui donna une place parmi les illustres conjurés de la *conspiration des quinze ans*. Il lui procura, à la Révolution de Juillet, le bénéfice de devenir secrétaire-général du département de la Seine, au moment où M. Barrot en devenait lui même préfet. Mais après le sac de l'archevêché, quand M. Barrot fut obligé de déposer le fardeau de ses fonctions, M. Taschereau eut pareillement à déposer le poids des siennes, à rentrer dans l'opposition militante, à retourner voir Armand Carrel, dont il était l'ami. En outre, en 1833, il fonda une première *Revue rétrospective* (qui n'avait qu'un caractère littéraire), et cette publication fut pour lui l'occasion de se lier avec M. Fournier, imprimeur-éditeur. Or, elle lui causa ainsi un double malheur : car, premièrement, elle fut une mauvaise affaire, et, secondement, elle établit entre lui et M. Fournier des rapports désastreux, au point que, nommé député de Loches, en 1838, il ne put pas, en 1842, se faire réélire, parce qu'il ne payait plus le cens. Ce fut, du reste, autant qu'y gagnèrent le *Siècle* et l'*Illustration*. M. Taschereau, privé

de son patrimoine, fut, en effet, obligé de demander à ces feuilles un revenu qu'elles s'empressèrent de lui donner en échange d'une collaboration utile et féconde.

Pendant qu'il fut député, M. Taschereau ne brilla par aucune qualité oratoire. En revanche, il se montra toujours un très-grand interrupteur. Ce fut, comme on dit, sa spécialité. Il vota, d'ailleurs, toujours avec l'opposition de gauche, à laquelle il ne cessa jamais de donner de nouveaux gages. C'est lui qui mit le feu aux fameuses mines de Saint-Bérin, profitant de l'occasion pour déchaîner toutes sortes de passions hostiles contre M. Émile de Girardin; pour répandre sur le dur acier de cette lime ces flots écumants de lait qui appelèrent alors mille gueules de serpents à la mordre.

C'est d'ailleurs un besoin de sa nature que de faire, envers et contre tous, la guerre de la plume, et de chercher partout, contre quelqu'un, un grief à dénoncer et à condamner. Quelque temps avant la Révolution de Février, il faisait, dans ce genre, un exploit digne d'être cité et qui mérite une très-honorable mention. Il fournissait au *Siècle*, contre ce bon M. Duchâtel, une très-piquante polémique à l'occasion des indignes tripotages dont le journal de la librairie était l'objet. Fondateur, en 1848, d'une nouvelle *Revue rétrospective* (politique et littéraire), on lui doit aussi la publication courageuse de cette pièce remarquable qui présenta si convenablement le citoyen Blanqui à l'admiration des républicains de la veille.

Avec tous ces mérites, M. Taschereau possède encore celui d'être un studieux littérateur, et de l'avoir souvent prouvé. Il a écrit, par exemple, sur Molière, un ouvrage très-remarquable, dont le succès se perpétue, et qui, de deux en deux ou trois ans, réclame toujours une nouvelle édition.

M. FOUQUETEAU (43,656 voix) est né à Saumur (Maine-et-Loire), le 7 juin 1802, d'une famille de cultivateurs et de propriétaires.

Après avoir terminé son droit, M. Fouqueteau alla, en 1826, à Chinon (Indre-et-Loire), pour y exercer la profession d'avocat.

Il eut de beaux succès au barreau et se fit remarquer par la ferme indépendance de ses opinions.

En 1830, après la Révolution de Juillet, M. Dupont de l'Eure le nomma procureur du roi, à Ajaccio. Mais, peu de temps après, le vertueux garde-des-sceaux ayant déposé son portefeuille, les opinions démocratiques de M. Fouqueteau lui valurent l'honneur d'une destitution. Depuis ce temps, ce citoyen est toujours resté fidèle au

drapeau de la démocratie. Le Gouvernement provisoire l'a nommé procureur de la République près le tribunal de Chinon; mais il a refusé d'accepter ces fonctions.

M. GOUIN (Alexandre—43,010 voix), banquier, membre du Conseil général du commerce et du Conseil général d'Indre-et-Loire, membre de la Légion-d'Honneur, est né en 1792.

Nommé député en 1831 par le 1er collége de Tours, et depuis constamment réélu, M. Gouin fit d'abord partie de la majorité conservatrice.

Spécial dans les matières de finances, il fut, pendant plusieurs années consécutives, chargé du rapport du budget des recettes.

Il a fait partie de la coalition de 1839, et voté pour le 12 mai.

M. Thiers, en formant le cabinet du 1er mars, lui donna le portefeuille de l'agriculture et du commerce.

C'est M. Gouin qui a présenté et fait accepter l'importante loi concernant le travail des enfants dans les manufactures.

A la chute du cabinet dont il faisait partie, le député de Tours a pris place dans l'opposition.

A la mort de M. Laffitte, il lui a succédé comme directeur de la caisse commerciale fondée par ce grand citoyen et cet habile financier.

Le public sait l'histoire de cette caisse.

Nous lui apprendrons peut-être qu'en se fermant, par la faillite, elle a laissé son dernier directeur dans le luxe et la magnificence.

M. JULLIEN (39,036 voix) est né à Rouen, le 15 juillet 1810. C'est un brave ouvrier, originaire du département des Vosges.

Il a travaillé pendant trois années à l'imprimerie de M. Mame, à Tours. Lorsque cet établissement ralentit ses opérations, il entra comme mécanicien chauffeur dans l'administration du chemin de fer de Tours.

M. Jullien est laborieux, instruit, honnête. La régularité de sa conduite, son amour de la vie de famille, qui le rappelle au foyer domestique aussitôt que ses travaux sont terminés, l'ont fait depuis longtemps remarquer et lui ont mérité l'estime des gens de bien.

Un fait a signalé son élection : les classes nobles et bourgeoises ont soutenu sa candidature, que les travailleurs ont combattue.

Depuis qu'il est à l'Assemblée nationale, M. Jullien a fait partie de diverses commissions. Il s'occupe beaucoup des questions relatives aux classes ouvrières, qu'il est très en état d'élucider.

ISÈRE.

M. SAINT-ROMME (127,422 voix), avocat, est âgé de 51 ans. Il est né à Roybon (Isère). Il est fils d'un notaire.

Après avoir fait son droit à Grenoble, il suivit d'une manière brillante la carrière du barreau.

Après la Révolution de Juillet, en raison de ses opinions avancées, M. Saint-Romme fut nommé délégué du département de l'Isère près le gouvernement. Plus tard, il a été nommé membre du Conseil général.

Il a toujours appartenu à l'opposition la plus avancée. Quelques mois avant la Révolution de février, il a défendu le *Patriote des Alpes* pour des articles incriminés par l'administration; il avait aussi combattu avec ardeur le préfet de l'Isère, M. Pelleno.

L'un des premiers actes du Gouvernement provisoire a été de le nommer procureur général de la Cour d'appel de Grenoble. M. Saint-Romme a occupé ce poste pendant les jours difficiles, a organisé le service du parquet en déployant autant d'énergie que d'intelligence; mais aussitôt qu'il a été nommé à la représentation nationale, il a envoyé sa démission au ministre de la justice, tranchant ainsi, pour son compte personnel, la question des incompatibilités sans doute déjà résolue en principe.

M. FARCONNET (127,422 voix), avocat à la Cour d'appel de Grenoble, est âgé de 39 ans; il est né à Montferrat (Isère). Son père était propriétaire. — M. Farconnet jouit de l'estime de tout le monde. En Février, il était depuis longtemps membre du Conseil municipal de Grenoble, et l'un des chefs de l'opposition libérale. A la Révolution, il a été élu maire à la satisfaction générale. Il a une grande modestie; c'est le type du républicain austère. Nommé premier avocat à la Cour d'appel, il refusa en donnant pour motif qu'il serait plus utile à la tête de l'administration municipale.

En 1830 et 1831, il a participé à la rédaction des feuilles patriotes de la capitale. En 1832, il coopérait activement, à Grenoble, à la rédaction du *Patriote des Alpes*. La même année, il défendait, à Bourg, d'une manière très-brillante, quelques-uns des accusés Grenoblois, dans l'affaire du 3 Juin.

M. MARION DE FAVERGES (André, 93,706 voix), est né à Grenoble en 1784. Il est fils d'un fougueux avocat-général de la Res-

tauration, dont les patriotes de l'Isère ne perdront pas le souvenir. Monseigneur de Peyronnet le nomma conseiller à la Cour royale de Grenoble. Il a promené la masse de son corps et la légèreté de son esprit dans tous les partis. On assure même qu'il a été pendant quelques jours commissaire du Gouvernement provisoire dans le département de l'Isère, et l'on a fait à cette occasion l'épigramme suivante :

A tout parti moi j' fais la nique :
Etre toujours placé voilà surtout mon fait,
Et, conseiller royal de mons de Peyronnet,
J' suis commissair' d' la République!

Pour M. Marion de Faverges, l'idéal de la liberté, c'était un ministère Thiers ou Barrot, construit sur les confins du parti conservateur, non loin de M. Dupin l'aîné. A la Chambre, dont il faisait partie depuis plusieurs années, il votait, en effet, avec le centre gauche.

Un jour, rendant compte à ses électeurs de l'usage qu'il avait fait du mandat législatif, cet énorme député disait de ces choses :

« *Plusieurs millions de crédits supplémentaires ont été de-* « *mandés, de graves abus ont été signalés : j'ai cependant voté* « *la dépense, parce que, les sommes ordonnées, il fallait bien* « *les solder!* » etc., etc.

M. Marion est, d'ailleurs, un excellent homme et un très-honorable propriétaire.

M. TRANCHAND (122,739 voix), président du tribunal civil de Bourgoin, est âgé de 58 ans. Il est né à Bourgoin (Isère). Son père était chef d'institution.

Après avoir exercé la profession d'avocat, M. Tranchant fut, en 1830, nommé procureur du roi près le tribunal de Bourgoin.

Il est parvenu, après 1840, au siége de président de ce tribunal. Bien que fonctionnaire, il appartenait à une nuance d'opposition qui paraissait fort tranchée sous la monarchie constitutionnelle.

M. BERTHOLON (106,186 voix), ancien négociant, est âgé de 52 ans. Il est né à Lyon (Rhône), d'une famille de commerçants.

Après avoir été longtemps dans les affaires, il s'en est retiré avec une belle fortune. Il a de vastes propriétés auprès de Vienne ; il en possède aussi d'importantes en Algérie. Ses sentiments républicains sont depuis longtemps connus. Il veut, dans toutes les limites de la

raison, de l'ordre et de la liberté, les conséquences sociales de la Révolution de Février.

Avant 1830, M. Bertholon combattait déjà par la presse les prétentions d'un pouvoir rétrograde. Peu après la Révolution de Juillet, il fondait à Lyon la Société démocratique des *Droits de l'Homme*. Cité devant la Cour des pairs comme témoin dans l'affaire des accusés d'avril, M. Bertholon, s'avançant pour faire sa déposition, commença par ces paroles noblement imprudentes : « Ma place n'est point ici ; *elle est au banc des accusés*. »

M. Bertholon a concouru activement à la rédaction du *Censeur*, dont il est maintenant un des principaux propriétaires, et qu'il a d'abord soutenu par ses articles et par des sacrifices d'argent. Depuis 1835, il a, dans ce journal, traité surtout des questions d'économie politique.

On l'a toujours vu aux premiers rangs de l'opposition qui attaquait sans relâche le gouvernement de Juillet. En 1840, il présidait, à Lyon, un banquet réformiste, où se réunirent 6,000 patriotes. Aux dernières élections, son caractère honoré lui obtint de nombreux suffrages dans le collége de Vienne, quoiqu'il se fût porté comme candidat radical. Son mérite reconnu l'a fait désigner comme sous-commissaire du gouvernement dans cette dernière ville.

Publiciste sérieux, industriel habile, démocrate de vieille date, César Bertholon représente à-la-fois la presse et l'industrie.

M. CRÉPU (105,200 voix) est âgé de 46 ans. Il est né à Grenoble (Isère). Son père était avocat ; il l'a lui-même été. Il est devenu, plus tard, rédacteur en chef du *Patriote des Alpes*, journal républicain qui a soutenu à toutes les époques la cause de la liberté. Comme journaliste, M. Crépu a eu bien des épreuves à subir. De nombreux procès lui ont été suscités et il a souffert plusieurs persécutions ; il n'en a pas moins continué son œuvre avec autant de talent que d'énergie.

M. Alexandre Crépu a commencé sa carrière politique sur les remparts de Grenoble en 1815 ; il fut l'un des braves qui défendirent la ville contre l'invasion étrangère.

Rédacteur du *Journal libre de l'Isère*, dès 1819, il se plaça de bonne heure au premier rang des publicistes de la province.

Il devint, en 1835, fabricant de produits chimiques dans la Drôme et fit preuve dans sa carrière industrielle, qui a duré jusqu'en 1851, de vastes connaissances spéciales.

En 1831, le département de l'Isère avait besoin d'un organe vi-

généreux et intelligent pour combattre les menées du pouvoir. Le citoyen Alexandre Crépu fut rappelé à Grenoble par ses amis, qui lui confièrent la rédaction en chef du *Dauphinois*, devenu plus tard le *Patriote des Alpes*.

Depuis lors, avec une fermeté et un courage qui ont résisté à dix mois de prison préventive, il n'a pas cessé de combattre énergiquement pour la sainte cause de la Liberté et pour l'affranchissement du peuple.

Financier habile et profond, il a été, sans interruption depuis 1834, rapporteur du budget au Conseil municipal de Grenoble.

Agronome distingué et savant botaniste, chaque année il est appelé par la Société d'agriculture comme l'un des juges des concours agricoles.

Ami de l'ordre, républicain ferme et dévoué, publiciste, littérateur distingué et doué d'une vaste érudition, M. Crépu joint encore à ces nombreuses et rares qualités des connaissances administratives très-étendues qui l'ont fait placer, dès le 26 février, à la tête de la commission départementale de l'Isère.

M. BRILLER (99,197 voix) est âgé de 36 ans. Il est né à Heyrieux (Isère), d'une famille de propriétaires.

Après avoir fait son droit à Paris, il vint exercer sa profession au barreau de Vienne. — Il n'est entré que depuis peu de temps dans la vie politique. Il a montré des sentiments très-libéraux.

M. FROUSSARD (98,221 voix) est âgé de 52 ans. Il est né à Grenoble (Isère).

Il s'est d'abord voué à l'instruction publique ; il a dirigé à Grenoble un pensionnat, qu'il a été obligé de quitter à cause des tracasseries que lui attirèrent ses opinions politiques sous la Restauration. Il a été précepteur des enfants de Casimir Périer, dont il a, jusqu'à la fin, conservé l'estime.

A la révolution de Février, il a été nommé commissaire-général du Gouvernement provisoire dans les trois départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Drôme à la fois. Il s'est acquitté de sa tâche avec habileté. Malgré ses anciens rapports avec l'illustre Casimir Périer, c'est aujourd'hui un républicain sincère.

Il se battit sur les remparts de Grenoble en 1815 et y reçut une honorable blessure.

En 1830, c'est aux barricades que le citoyen Froussard travaillait à la révolution ; et le gouvernement de Juillet, juste appréciateur

alors du vrai mérite, le nomma directeur de l'École normale supérieure de Versailles.

Il devint ensuite directeur du Prytanée de Ménars. Mais il aima mieux résigner ses fonctions que de concourir, par l'autorité de son nom, à un enseignement contraire à ses opinions démocratiques.

Depuis lors, il fonda à Passy une institution qui existe encore et où son fils applique les nobles traditions qu'il a reçues de lui.

Il est un des courageux combattants de Février.

M. BLANC (Alphonse — 92,549 voix), ingénieur-mécanicien, est âgé de 50 ans. Il est né à Grenoble (Isère). — C'est le fils d'un menuisier. — Il s'est distingué dans la profession qu'il exerce. L'industrie lui doit l'ingénieuse invention d'une machine pour la fabrication des compas. — Il est franchement républicain.

D'abord étudiant en médecine à Paris, ses connaissances profondes en physique le firent remarquer de M. Biot, qui le chargea d'une partie importante de son Traité de physique. M. F. Arago, dans ses rapports journaliers avec M. Biot, ne tarda pas à apprécier M. Alphonse Blanc, qui entra à l'Observatoire, et y resta assez longtemps pour s'approprier une science de plus. Rappelé à Grenoble, il s'y occupa d'abord d'industrie, puis de beaux-arts, et enfin aujourd'hui, il achevait de monter lui-même près de Grenoble une fabrique de compas à la mécanique, lorsque l'annonce de sa candidature est venue le surprendre dans sa retraite et au milieu de ses travaux.

M. CHOLLAT (86,610 voix), officier d'artillerie, est âgé de 38 ans. Il est né à la Tour-du-Pin (Isère). Il est fils d'un maître-d'hôtel de cette ville.

Il a commencé sa carrière militaire à l'École Polytechnique et à l'École d'application de Metz.

En Février, il se trouvait à Lyon. Il fut nommé chef d'état-major de la garde nationale, à l'organisation de laquelle il concourut puissamment. Durant les pénibles événements dont la ville de Lyon a été le théâtre, il a montré beaucoup d'énergie et de dévouement. C'est un chaud républicain, qui partage toutes les idées de la jeunesse des écoles dont il a fait partie.

M. CLÉMENT (84,417 voix), avocat à la Cour d'appel de Grenoble, est âgé de 50 ans. Il est né à Grenoble.

En 1830, après la Révolution de Juillet, qu'il avait appelée de

tous ses vœux, il fut nommé procureur du roi à Saint-Marcellin. En 1842, on le destitua brutalement de ses fonctions, qu'il avait remplies à la complète satisfaction de tous les honnêtes gens. On frappait ainsi, dans le magistrat, les opinions du citoyen. M. Clément, en effet, a toujours été partisan et apôtre des doctrines démocratiques.

M. REPELLIN (81,936 voix), ancien avoué, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, est âgé de 48 ans. Il est né à Moirans (Isère), d'une famille de négociants. C'est l'un des rédacteurs *du Patriote des Alpes*.

Comme avocat et comme écrivain, il a donné de doubles gages à la cause républicaine. Depuis la Révolution de Février, il a été nommé commissaire des départements du Rhône et des Basses-Alpes.

M. DURAND-SAVOYAT (74,432 voix) est âgé de 48 ans. Il est né à Izeaux (Isère). Son père était cultivateur. Il a suivi la même profession que lui. Après avoir été élève dans les établissements de fermes-modèle, il est retourné cultiver son patrimoine. C'est un agronome fort instruit. — L'agriculture lui doit plusieurs vues utiles et d'incontestables améliorations. Il est estimé de tous ses concitoyens. — Ses opinions sont franchement démocratiques.

M. RONJAT (Joseph-Antoine—74,858 voix), avocat, est âgé de 58 ans. Il est né à Saint-Marcel-des-Ains, le 14 juillet 1790. Il est fils d'un député de la fédération.

Pendant les premières années de sa jeunesse, M. Ronjat fut employé au cadastre en qualité de géomètre. Il compléta ses études classiques, fit son droit à Grenoble et fut reçu avocat en 1816. Tant qu'il fréquenta l'école de droit, il fut secrétaire du savant Berriat-Saint-Prix. Il quitta cependant deux fois ce professeur pour aller repousser l'invasion étrangère. Il devint ainsi lieutenant, puis capitaine dans la garde nationale mobilisée, qui se montra si bravement aux jours de nos désastres.

Il a été carbonaro et président de la Vente de Vienne. Il a pris part à toutes les luttes électorales. Il a signé, en 1820, la protestation contre le double vote.

Après la Révolution de 1830, on le nomma juge-de-paix de l'un des cantons de Vienne; il écrivit à M. Dupont de l'Eure qu'il acceptait cette position, quoiqu'elle le forçât à renoncer à une profession lucrative; mais il déclarait vouloir conserver, sur le siége du magistrat, l'indépendance qu'il avait sous la robe d'avocat. Au bout de

21 mois, M. Barthe l'avait fait remplacer. On le destitua même alors des fonctions d'administrateur des hospices, qu'il occupait.

Durant son court exercice, comme juge-de-paix, il était parvenu à diminuer les frais de justice de plus d'un tiers, et, chose remarquable, de tous les jugements qu'il rendit, un seul fut suivi d'un appel; encore celui qui avait interjeté cet appel s'en désista-t-il bientôt.

Il a été impliqué dans le procès d'avril. C'est un de ces patriotes énergiques qui professent hautement les principes les plus démocratiques.

L'élection de M. Monjat a été vivement combattue au profit d'un jeune ami de M. Poisard, le poète. La muse viennoise, ne pouvant être représentant, voulait se faire représenter à l'Assemblée nationale; mais le vieux patriote devait ici l'emporter sur les nourrissons d'Apollon.

M. RENAUD (58,336 voix), ferblantier, est âgé de 40 ans. Il est né à Grenoble (Isère), d'une famille d'artisans, comme lui. — Il a été envoyé à la Chambre des représentants par les ouvriers, ses frères, ses égaux, dont il soutiendra les intérêts, dont il cherchera à amoindrir les souffrances. Son mandat est sacré : il voudra le remplir dignement.

JURA.

M. GREVY (Jules — 65,150 voix) est âgé de 38 ans. Il est né à Mont-sous-Vaudrez. Ses parents sont des cultivateurs honnêtes, et de mœurs patriarcales. Il a terminé ses études au collége de Poligny, qui a conservé encore de lui d'excellents souvenirs. Le barreau de Paris, lors de la révolution de Février, le comptait au nombre de ses membres les plus consciencieux.

Il y était là dans l'élément qui convient le mieux à sa nature.

Pourquoi faut-il que M. Grevy, connu avantageusement au Palais et chargé de causes de plus en plus importantes, ait renoncé tout à coup à ses nombreux clients pour accepter de son ancien confrère, M. Ledru-Rollin, les pénibles et délicates fonctions de commissaire du Gouvernement? Une fois qu'il a quitté la robe d'avocat, nous avons peine à le reconnaître sous son étrange métamorphose; il est vrai qu'il n'a point existé, depuis Février, de proconsul plus juste que lui. Il n'a destitué qu'autant qu'il l'a fallu, et il n'a tiré d'autre bénéfice de ses fonctions que le

mandat législatif. Espérons au moins qu'il en fera le meilleur usage possible, dans l'intérêt de l'ordre social et de la liberté républicaine.

C'est du reste, disons-le, ce dont tous ses antécédents nous donnent la sûre garantie. En même temps, en effet, qu'il se distinguait au barreau, dans les affaires civiles, il prêtait son talent aux démocrates traduits devant les tribunaux. Il fut le défenseur des accusés Guignot et Philippet, dans le procès du 12 et 13 mai 1839. Plusieurs journaux ont rapporté avec éloge son plaidoyer dans cette cause politique. Il parlait en effet, dès-lors, dans le sens tranché de ses convictions, dont il n'a jamais dévié.

En Juillet 1830, il prit part, comme tant d'autres de ses amis, aux efforts du peuple contre l'absolutisme. Plusieurs de ses compagnons, qui entrèrent avec lui dans la caserne de Babylone pour s'en emparer, furent décorés de la croix de Juillet; il contribua de tous ses efforts pour la leur faire obtenir; mais il négligea, quant à lui, son droit à cet honneur, qu'il méritait autant que qui que ce fut.

Sous la monarchie comme sous la nouvelle république de 1848, il n'a voulu accepter aucun emploi, sa règle de conduite étant de conserver toujours toute son indépendance. A l'Assemblée Nationale, il siége à l'extrême gauche, à côté de M. Vaulabelle.

La démocratie peut le compter comme l'un de ses défenseurs les plus désintéressés.

M. CORDIER (Joseph — 38,808 voix), ancien inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, membre du conseil général du Jura, chevalier de la Légion-d'Honneur, décoré du Lion Néerlandais, est né à Orgelet (Jura), le 15 août 1775.

Il est fils d'un conseiller au bailliage d'Orgelet.

Après avoir fait ses études au collége de Dijon, où il venait de remporter le premier prix de philosophie, M. Cordier fut enlevé à ses études par la tourmente révolutionnaire et la réquisition de 1793.

Sous les drapeaux, il continua cependant l'étude des mathématiques; et, avec l'autorisation du Comité de salut public, il subit les examens de l'École Polytechnique. Il se tira de cette épreuve de la manière la plus honorable.

Il fut admis, en 1799, dans l'administration des ponts-et-chaussées et fut nommé, l'année suivante, avec trois élèves de la même promotion que lui, ingénieur au Simplon, pour commencer les travaux d'ouverture de cette route fameuse, au moyen de laquelle le

génie du Premier Consul voulait relier le Piémont à la France. Chargé spécialement de la direction des opérations à faire dans la vallée de Ganter, son courage et son habileté vinrent à bout des dangers et des difficultés.

Le plus beau des cinquante ponts qui traversaient la route du Simplon fut construit par lui.

Ce savant ingénieur fut encore chargé d'ouvrir, dans le Valais, une autre route, qui devait être la continuation de celle du Simplon.

Après l'achèvement de ces travaux importants, qui le firent remarquer, il rentra en France et fut attaché au canal de St-Quentin. Ensuite, on lui confia le service de l'arrondissement de Pontoise, où il conçut immédiatement et fit adopter par le gouvernement le projet du pont de Maisons-sur-Seine.

Mais, appelé peu de mois après aux fonctions d'ingénieur en chef par un décret de l'Empereur, cet avancement l'empêcha d'achever ce pont, qui ne fut terminé qu'en 1822, sous la direction d'un de ses anciens condisciples, M. Polonceau, ingénieur également distingué.

En 1812, le Gouvernement nomma M. Cordier ingénieur en chef du département du Nord. Nous ne suivrons pas cet habile ingénieur dans ce poste important, où il mit à profit les *observations* qu'il avait faites lors de ses voyages en Hollande et en Angleterre.

Il publia bientôt son *Histoire de la navigation et particulièrement de celle de France et d'Angleterre*, œuvre d'un vrai savant, d'un profond penseur.

Le canal de la Sensée, qui joint la Scarpe à l'Escaut, terminé en deux campagnes (1818 et 1819); l'adoption par le gouvernement d'autres projets de M. Cordier, tels que les canaux de Roubaix à Lille, de la Sambre à l'Oise, et de la Sambre à l'Escaut; l'application de ses plans de navigation à l'amélioration des canaux de la Sambre à l'Escaut, de Colme, Bourbourg, et quelques autres; enfin l'enlèvement d'un banc de sable qui obstruait le port de Dunkerque, sont autant de travaux remarquables dont M. Cordier trouva la récompense dans sa nomination au grade d'inspecteur divisionnaire.

La vie de M. Cordier, comme publiciste et comme homme politique, n'a pas été moins bien remplie.

En 1827, il fut envoyé, pour la première fois, à la Chambre des députés, par le collége électoral de Lons-le-Saulnier.

Il se plaça tout d'abord sur les bancs de l'opposition.

En 1830, M. Cordier fut réélu.

En 1831, il devint membre du conseil général du Jura.

Constamment réélu aux élections suivantes, il n'a cessé de faire partie de la Chambre que lorsque la révolution de Février est venue briser son mandat.

Il a fait partie de nombreuses commissions, rédigé plusieurs rapports et souvent parlé à la tribune.

Caractère ferme et indépendant, M. Cordier a toujours voté pour le bien du pays et en député qui veut que la France conserve le premier rang parmi les nations.

Homme de science avant tout, M. Cordier est cependant aussi un écrivain correct, brillant parfois, et toujours lucide.

Il a publié successivement une *Histoire de la navigation intérieure de France*, des *Essais sur la construction des routes et ponts suspendus* et des *Mémoires sur l'industrie et l'agriculture*, un ouvrage ayant pour titre : *Considérations générales sur la législation des travaux publics*, et une multitude de mémoires importants.

Enfin il a traité dans les journaux les plus graves questions politiques dont la France se soit préoccupée, telles que celles de l'Algérie, de l'émancipation de l'Irlande, de la suppression du monopole universitaire, etc., etc.

M. CHEVASSU (41,443 voix), âgé de 38 ans, est né à Poligny. Son père exerça longtemps et honorablement les fonctions de notaire. La probité de cet officier ministériel et sa sollicitude pour les classes pauvres étaient connues de tout le monde. Le fils fut notaire aussi ; mais il renonça bientôt à cette profession. Il a dirigé le bureau de bienfaisance de sa petite ville, et a montré pour l'infortune un dévouement tout paternel. Il est également devenu membre du Conseil général de son département.

La révolution de Février l'a trouvé parfaitement préparé à se dévouer de plus en plus au bien-être du peuple, qu'il cherchera toujours à développer dans les conditions de l'ordre, de la liberté et de la justice.

Un seul trait de sa vie sociale suffit pour faire apprécier son caractère et ses sentiments. En 1847, lors de la disette, M. Chevassu, avec l'autorisation de la ville, s'offrit spontanément pour aller à Lyon, à ses frais, acheter des farines pour être distribuées aux pauvres.

A ce dévouement il ajouta celui de sacrifier cinq ou six heures par

jour de son temps, pendant plusieurs mois, à distribuer, faire peser, et le plus souvent peser lui-même ces tarifics, dans la halle de Poligny.

Sa nuance politique est celle d'une république modérée, sans arrière-pensée de réaction.

M. VALETTE (38,560 voix) est âgé de 39 ans. Il est né à Salins ; et l'on peut dire qu'il ne fut pas bercé sur les genoux d'une duchesse. C'est un enfant du peuple, mais un enfant privilégié sous le rapport de l'esprit et de l'intelligence. Il n'a pas assisté, sans y prendre une part active, à notre glorieuse révolution de 1830 ; il a fait des barricades qu'il a défendues en soldat courageux. Après avoir terminé son droit d'une manière brillante, M. Valette préféra aux agitations du Palais le calme recueilli de l'enseignement. Il obtint une chaire de professeur à l'école de Droit de Paris, à un âge où les stagiaires débutent à peine devant une cour d'assises. C'est un professeur très-distingué. Il a composé des ouvrages estimés et qui lui assignent un rang éminent parmi les jurisconsultes de l'époque. Nous ne pouvons passer ici sous silence son traité intitulé : *De l'effet ordinaire de l'inscription en matière de privilége sur les immeubles*. M. Valette est nommé par le Gouvernement provisoire membre de la commission présidée par M. Martin (de Strasbourg), et qui a pour but la réorganisation de la magistrature.

C'est un fervent républicain, il sera fidèle à la démocratie.

M. TAMISIER (36,202 voix), ancien élève de l'École Polytechnique, capitaine d'artillerie, est âgé de 40 ans ; il est né à Lons-le-Saulnier. Son père, connu par ses opinions libérales sous la Restauration, devint maire de cette ville après la Révolution de Juillet, qu'il avait appelée de tous ses vœux. Le fils, élevé dans les idées généreuses de la démocratie, n'a point résisté aux tendances de sa première éducation.

Il ne doit son avancement qu'à son droit.

Il a un esprit vif, une voix forte et vibrante, des convictions énergiques, une instruction aussi variée que solide ; c'est, en outre, un homme d'un courage à toute épreuve.

Il est décoré de Juillet et de la Légion d'Honneur. Il est auteur de plusieurs inventions qui ont été appliquées aux armes portatives et autres. Professeur pendant cinq ans à l'École normale de tir, il contribua lui-même à fonder cet établissement qui aurait pu rendre à la

République dégénérât en tyrannie, si ce n'est pas des orgueils après la Révolution de Février. C'est lui qui est l'auteur de toutes les théories de tir à l'usage de l'armée, notamment des instructions de tir usitées dans l'infanterie et dans les bataillons de chasseurs à pied. Il a, sur ce sujet, adressé au ministère de la guerre un très grand nombre de mémoires et de rapports précieux.

Au moment de la Révolution de Février, il se trouvait à Vincennes avec son régiment. On lui confie la mission difficile de mener à Paris des caissons d'artillerie. Quelques uns de ces caissons avaient déjà franchi le pont-Louis, quand ils furent à l'improviste les héros des barricades, les mains noires de poudre, armés de différentes manières et poussant des cris confus. Cette foule, après avoir brisé un trône sur la place de la Bastille, s'imagine que toutes les barrières doivent tomber devant sa volonté et se prépare déjà à l'attaque. M. Tamisier monte sur un des caissons, harangue cette multitude furieuse, comprime ses bruyants murmures, la subjugue par le calme et l'énergie de son attitude. Elle se rend docilement aux injonctions du capitaine, et vient sous sa conduite proclamer la République à l'Hôtel-de-Ville.

Qui devinerait sous cet homme si pratique une imagination de poète ? cependant M. Tamisier est poète jusqu'à faire regretter qu'en lui le nourrisson des muses soit absorbé par le guerrier et l'homme politique. Son éloquente persuasion avait arrêté une collision sanglante entre la troupe et le peuple. Il parvint à amener cette foule jusqu'à l'enthousiasme. C'est en le portant en triomphe qu'elle vint à l'Hôtel-de-Ville avec lui. Là, après l'avoir de nouveau harangué, il voulut se soustraire aux ovations du peuple pour aller embrasser ses amis de la *Démocratie pacifique* ; mais il fut suivi par ce peuple avide d'émotion, au milieu de chants patriotiques et des cris mille fois répétés : Vivent les amis du peuple ! vive Tamisier ! etc., etc. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'il put se séparer de ceux dont il venait d'exciter ainsi tous les généreux sentiments.

M. HUOT (Césaire — 34,033 voix) est né à Pierre-Fontaine (Doubs), le 4 février 1812. Son père quitta un jour de modestes fonctions d'instituteur pour venir se fixer à Dôle. C'est là que le jeune Huot fit ses études. Un de ses oncles, curé fort riche, l'institua son légataire universel, sous la condition qu'il entrerait immédiatement au séminaire. Le jeune homme renonça à cette fortune et se rendit à Dijon pour y remplir une place de professeur dans un pensionnat.

Il prit sa première inscription de droit, quoiqu'il eût dix heures par jour à consacrer à l'enseignement.

A ses examens, le célèbre Proud'hon lui décerna publiquement des éloges.

C'est ainsi qu'il est devenu un avocat distingué.

En politique, ce n'est point un républicain de la veille; mais il est républicain du lendemain. Nous verrons lequel vaut le mieux.

M. GRÉA (32,134 voix) est né à Lons-le-Saulnier. Son âge (60 ans) le met à l'abri des entraînements de la jeunesse et des illusions dont elle peut se nourrir.

Il jouit d'une immense fortune qu'il administre lui-même.

Il a été élu trois fois député sous l'ancien régime, et trois fois il est resté fidèle à ses convictions politiques dans les rangs de l'opposition. C'est donc un honorable caractère.

Nous avons scruté avec soin toutes les feuilles du *Moniteur universel* depuis 1830, afin de pouvoir apprécier M. Gréa en pleine connaissance de cause; mais nous n'avons trouvé aucun discours de lui. Ce député n'est donc point orateur, quoique avocat.

Les uns affirment que M. Gréa est haï, détesté dans son petit village de Rotaliers, où il habite un château magnifique; ils ajoutent même que les pauvres sont soigneusement écartés de cet asile de luxe et d'opulence. D'autres, au contraire, prétendent qu'il tend une main secourable aux malheureux, qui tous trouvent auprès de lui un facile accès; qu'il est admirablement secondé dans ses œuvres de bienfaisance par une femme aussi religieuse que charitable.

Quant à nous, nous savons parfaitement que ces derniers seuls rendent hommage à la vérité. Nous tenons de source certaine que M. Gréa, rentré dans la vie privée, sans ambition, sans faste, sans orgueil, sans croix à la boutonnière, s'est toujours efforcé de répandre autour de lui tous les bienfaits possibles. La manière admirable dont il sait accomplir ses bonnes actions a pu seule en laisser ignorer une grande partie. Il a pratiqué le précepte de l'Evangile, disant: « Quand vous donnez l'aumône, que votre main « gauche ne sache pas ce que fait votre main droite. » Que de malades pauvres dont il fut la sainte providence! que de secours par lui aussi spontanément que délicatement offerts à l'indigence honteuse! que de services rendus à toute sorte de personnes qui seraient heureuses de lui en témoigner jusqu'ici leur reconnaissance!

Il avait refusé la candidature à l'Assemblée nationale, et ce

n'est qu'au dernier moment qu'il a cédé aux instances de ses amis, en faisant une profession de foi.

Il n'est pas indifférent d'ajouter ici que M. Gréa se proclame l'ami de M. Dupont (de l'Eure), et que M. Dupont de l'Eure tient à se reconnaître le sien.

M. JOBEZ (Alphonse—31,715 voix) est né en 1813, le 1er août, dans le département du Jura.

Après avoir terminé son cours de droit, au lieu d'embrasser la profession d'avocat il tourna ses vues du côté de l'agriculture, et est devenu maître de forges. Dans cette profession, il a cherché constamment à améliorer le sort des travailleurs, et plusieurs familles durent leur bien-être à son industrie. Son père a laissé dans le département les plus beaux souvenirs. Un hospice de bienfaisance, créé dans la petite ville de Morée, fait bénir le nom de Jobez par tous les amis de l'humanité. Les habitants de Lons-le-Saulnier ont avec justice reporté sur le fils l'estime et l'affection dont ils ont entouré le père, qu'ils ont nommé plusieurs fois leur représentant, et qui, sous la Restauration a été au nombre des députés appelés *le groupe des Indépendants*. A peine âgé de 25 ans, M. Alphonse Jobez était membre du Conseil général d'un département qui a produit des hommes distingués en tout genre. Son intelligence et son expérience des affaires éclaireront les discussions des bureaux.

M. Jobez a déjà fait, d'ailleurs, son apprentissage de législateur. Il a été député sous le règne de Louis-Philippe.

Il sera digne, en tout, de la réputation de son père.

Le père est mort d'une manière terriblement dramatique. Il revenait à cheval de Poligny à Lons-le-Saulnier. Tout-à-coup son cheval prend le mors aux dents et s'emporte d'une façon effrayante. Le cavalier, ne pouvant le maîtriser, cherche seulement à le diriger; il y parvint heureusement. Il a pu traverser sans malheur jusqu'aux rues de Lons-le-Saulnier et arriver devant sa propre maison. Mais l'ardeur frénétique du coursier est loin d'être modérée : l'impétueux animal, continuant à bondir sans voir aucun obstacle, se précipite de toute la violence de sa course contre le mur de la maison. Le cavalier et le coursier furent tués raides d'un même coup. Tous les cœurs furent brisés de douleur à la nouvelle de cet affreux événement, et de longs regrets ont suivi M. Jobez dans la tombe.

LANDES.

M. LEFRANC (Victor), avocat et commissaire du gouvernement, est né à Garsin (Basses-Pyrénées), le 2 mars 1809.

Il jouit à Mont-de-Marsan et dans le département des Landes de la réputation d'un excellent avocat de cour d'assises. Il a en effet la parole facile et sait faire mouvoir avec habileté tous les ressorts de l'éloquence; dans sa bouche, la pitié et l'indignation trouvent toujours de nouveaux accents pour attendrir et convaincre les juges. C'est un homme de cœur et d'intelligence.

C'est d'ailleurs un républicain très-honnête et très-modéré, qui, dans le cours de son administration de deux mois, a eu le talent de rallier au système nouveau toutes les opinions libérales qui partagent le département des Landes. Les légitimistes eux-mêmes lui ont donné leurs suffrages.

M. Lefranc travaillera avec intelligence à assurer la stabilité du gouvernement républicain.

Il fut élevé à Aire, arrondissement de Saint-Sever, département des Landes, dans une pension célèbre, dirigée par des prêtres ; il y compléta toutes ses études. Mais, loin d'y subir le joug d'une discipline servile, il comprit, jeune, que la noblesse de l'homme était dans l'exercice et la jouissance d'une véritable indépendance; que, s'émanciper à cet égard, c'était obéir à un instinct naturel et accomplir envers soi-même un devoir. Aussi lutta-t-il, à partir de ce moment, contre toutes tendances contraires, et se fit-il même un nom, sous ce rapport, parmi ses condisciples.

Riche d'instruction, de science, d'idées grandes et généreuses, il alla à Paris faire son droit, se distingua encore par de brillants examens, et il fut déclaré licencié en quelque sorte par acclamation, tant sa mémoire, sa facilité et sa logique lui servirent dans cette épreuve. Il vint ensuite faire son stage au barreau de Mont-de-Marsan, où il établit sa résidence et où il s'est depuis marié. Son nom comme jurisconsulte, et sous tous les autres rapports, y est en grande vénération, et il n'est pas de causes célèbres dans le pays qu'il ne soit chargé de défendre. Il fut l'avocat des Vergers devant la Cour d'assises des Landes, des accusés de Toulouse dans l'affaire du recensement, des Achille Marrast contre les juges d'Orthès, devant la Cour royale de Pau, etc., etc. La renommée de M. Victor Lefranc tient surtout à

la lucidité avec laquelle il expose et suit tous les débats dans une affaire, à l'art avec lequel il en dépouille tous les faits inutiles, et à son admirable talent d'en résumer ceux qui en constituent le fond et l'ensemble ; ajoutons à tout cela que sa voix est puissante et sonore, que son maintien est un général noble et distingué, et son geste, d'ordinaire, très convenable et très expressif.

M. Victor Lefranc s'est fait connaître avantageusement par des mémoires spéciaux et des rapports lumineux sur diverses questions d'un haut intérêt. On cite surtout de lui un Traité sur l'éducation agricole présenté à la Société d'agriculture des Landes, dont il est membre ; plusieurs travaux envoyés à la Société littéraire de Pau ; deux rapports fort étendus, l'un sur le recensement, l'autre sur la question des chemins de fer, au sein du conseil municipal de Mont-de-Marsan, dont il est depuis longtemps membre.

Dès 1841, il a publié une profession de foi où il demandait que l'on décrétât l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de député, l'abolition du cens d'éligibilité, le salaire des députés et le vote au chef-lieu.

Il s'est placé, à l'Assemblée nationale, sur les bancs de la gauche.

M. Victor Lefranc est fils d'un père fort estimable, mais qui n'a occupé aucune fonction publique. On se souvient d'ailleurs du rôle honorable qu'a joué au sein de la Convention Jean-Baptiste Lefranc, oncle paternel de celui qui nous occupe. Dévoué au parti des Girondins, il en a partagé toutes les gloires comme tous les périls. Il est du nombre de ceux qui ont voté le sursis, puis la détention de Louis XVI jusqu'à la paix. Il échappa par miracle aux horreurs de 93. L'Empereur en fit plus tard un procureur impérial à Mont-de-Marsan. Il légua en mourant à son neveu Victor des pièces et des mémoires très-curieux touchant la Convention et les scènes les plus dramatiques de la Révolution. Ces documents seront un jour fort recherchés, si celui qui les possède se décide à les publier.

M. BASTIAT (Frédéric) est né à Bayonne, en l'an IX de la République. Il a vécu retiré dans une petite ville des Landes, jusqu'en 1844. Régulièrement porté aux élections, depuis 1839, par le parti démocratique, il était régulièrement repoussé par les électeurs privilégiés.

M. Bastiat appartient à l'école américaine. Il ne paraît pas croire qu'on puisse utilement demander à l'Etat autre chose que la Sécurité, à la Loi autre chose que la Justice. Il a foi dans l'Associations

mais il la veut libre et volontaire. Sous ce rapport il est appelé à soutenir des luttes fréquentes contre les diverses écoles socialistes.

En 1844, M. Bastiat a publié un livre intitulé : COBDEN ET LA LIGUE. Ce livre révéla au continent étonné le grand mouvement économique et démocratique qui agitait alors l'Angleterre, qui a fait triompher dans le royaume uni le principe de la liberté commerciale, et qui se terminera par l'affranchissement des colonies anglaises.

M. Bastiat est aussi l'auteur des SOPHISMES ÉCONOMIQUES.

Avant la Révolution de Février, il faisait à la jeunesse des écoles un cours gratuit d'Economie sociale.

M. TURPIN (Etienne-Louis-Mathieu-Numa), propriétaire, maire de St-Julien, membre du Conseil général des Landes depuis 1834, licencié en droit, juge suppléant.

M. Turpin, né à St-Julien, département des Landes, le 10 prairial an X, avait pour père un officier supérieur d'artillerie dont le nom est inscrit dans les fastes glorieux de la République et de l'Empire.

Ce représentant est un ardent républicain de la veille. Dès 1818 il faisait partie de l'association des *Carbonari*, et, depuis cette époque, il a persisté dans toutes ses opinions, fermant avec la plus grande opiniâtreté ses oreilles aux avances de toutes les administrations qui se sont succédées depuis 1833.

M. DUCLERC (Eugène) est né à Bagnères-de-Bigorre en 1812. Il a fait ses humanités aux colléges de Dax et de Saint-Sever ; sa philosophie au collége Bourbon.

Ses études terminées, il a lutté péniblement contre la misère. En 1836, il entra comme correcteur d'épreuves au journal *le Bon Sens*, Au bout d'un mois il en devint rédacteur. Il y resta jusqu'en 1838.

En 1837, il eut le chagrin de perdre un mère qu'il adorait, au moment où, par un travail de tous les instants, il commençait à lui procurer une existence paisible, aisée.

En 1838, M. Duclerc devint l'un des rédacteurs de la *Revue du Progrès*, où il publia des articles remarquables. De 1839 à 1840, il composa un dictionnaire politique. En 1840, il entra au *National*, où il resta jusqu'en 1846. En 1842, il publia une brochure sur la Régence. Il traita, dans *le National*, diverses questions politiques, les questions d'économie politique, de finances, la question des

chemins de fer, etc. En 1840 il commença, avec Garnier-Pagès, une *Histoire de la politique financière de la France* (concordance des questions politiques et financières), *depuis Henri IV jusqu'à nos jours*.

Le 25 février 1848, il fut nommé adjoint au maire de Paris; il exerça ces fonctions jusqu'au 7 mars, c'est-à-dire pendant les grandes difficultés des premiers jours de la Révolution. Le 7 mars il devint sous-secrétaire d'Etat aux finances, et le 10 mai, ministre des finances.

Tous ceux, sans exception, qui connaissent ce jeune homme, s'accordent à dire que la bonté de son cœur égale son intelligence.

M. Eugène Duclerc est d'une taille moyenne, d'une constitution frêle et délicate; sa physionomie est douce et agréable. La nuance blonde de ses cheveux et de sa barbe lui donne un grand air de jeunesse, et la souplesse de ses formes, jointe à la délicatesse de ses traits naturellement expressifs, imprime à toute sa personne un véritable caractère de distinction. Il a vécu dans l'intimité de M. Louis Blanc. Ce n'est pas ici le lieu de discuter son mérite comme financier et son talent comme ministre.

M. MARRAST (François), propriétaire, est âgé de 55 ans. Il est né à Sassenay; il n'est pas de la dynastie des Marrast du *National*. C'est un caractère aussi modeste qu'honorable; il s'était jusqu'à présent tenu constamment à l'écart. Dans sa jeunesse, un goût décidé pour les voyages l'avait poussé à visiter les pays étrangers. Il a séjourné longtemps en Amérique et a très-attentivement étudié les mœurs et la législation de ce pays, aujourd'hui si intéressant pour la France.

Il est républicain comme on l'est en Amérique.

M. DUPRAT (Pascal) est âgé de 36 ans. Il est né dans le département des Landes, à Hagetmau.

Rédacteur en chef de la *Revue indépendante*, les opinions de M. Duprat se sont formulées depuis longtemps au grand jour de la publicité. C'est un des avocats les plus éclairés de la question socialiste, l'ami de George Sand et de Pierre Leroux. Mais des principes de son école il n'adopte que l'essence, et, sur les détails d'application, il a l'honneur de différer essentiellement de ses collaborateurs. Pascal Duprat est une intelligence remarquable, une harmonieuse et brillante organisation.

Il n'eût pas été convenable que l'élaboration d'une constitution

se fit sans lui. Le vote de l'Assemblée nationale l'a appelé à apporter, dans les discussions de la commission chargée de préparer les bases du nouveau droit public de la France, le tribut des idées neuves et hardies qu'il professe.

Élevé dans un collége communal dirigé par des prêtres, puis longtemps livré à ses ressources, sa carrière est une nouvelle preuve de ce que peuvent le talent mûri par le travail et l'indépendance du caractère.

En 1840, nous le trouvons professeur d'histoire au collége d'Alger, et c'est là sans doute qu'il prépara les matériaux d'une *Histoire de l'Algérie*, dont les premiers volumes ont paru chez Labitte. Plus tard, abandonnant une carrière sans avenir, M. Duprat revient à Paris, rédige *la Réforme*, et successivement plusieurs Revues, entre autres *la Revue Indépendante*, dont il est aujourd'hui propriétaire.

Le 24 Février, ce fut lui, dit-on, qui, à l'Hôtel-de-Ville, fit le premier entendre le cri de *vive la République!* Dès le lendemain, un journal nouveau, *le Peuple constituant*, paraissait sous son nom et celui de Lamennais, qui en est depuis resté seul rédacteur.

M. DE DAMPIERRE (Élie), propriétaire, est âgé de 35 ans. Il est né au château du Jaumon (Landes), en septembre 1813. C'est le fils d'un pair de France de la nomination de Charles X.

M. de Dampierre, après avoir étudié le droit, a fait de nombreux voyages pour connaître les mœurs et les institutions des pays voisins.

En 1836, il se présenta aux élections des Landes, en concurrence avec un candidat ministériel ; et voici ce qu'il dit alors à ceux dont il sollicitait le suffrage. » Je proclame de toute l'énergie de « mon âme, que les monarchies n'ont plus de vie en dehors des « institutions les plus larges et les plus libérales. Homme nouveau, « ce sont des idées nouvelles que je défendrai, et mon drapeau « sera celui, non pas d'un parti, mais celui de tous ceux qui veu- « lent le bonheur et la gloire de la France. Je veux une plus « grande part faite à la liberté de la pensée et de la conscience ; « la participation de toutes les classes aux droits d'élection. Le but, « le seul but de mes chaleureuses convictions, c'est la patrie, ses « institutions conquises, ses droits imprescriptibles, son auréole « de gloire et de puissance, et par-dessus tout la volonté de ses « enfants, leur volonté libre et non leur volonté corrompue. »

M. de Dampierre échoua alors avec une honorable minorité, que lui valurent ses sentiments libéraux bien connus et si bien exprimés.

M. de Dampierre avait encore quelques tendances légitimistes, quand il ne croyait pas à la possibilité de la forme républicaine; mais il a accueilli avec enthousiasme la Révolution de Février.

LOIRE.

M. ALCOCK (86,336 voix) est âgé de 55 ans. Il est procureur général à Lyon.

Ce n'est point un homme nouveau; il a donné des gages à la cause de la démocratie comme député de l'opposition. Aux précédentes législatures, sa candidature électorale avait échoué. La République de Février ne pouvait l'oublier. Le jour où elle a été proclamée, il était conseiller à la Cour de Lyon. Il fut immédiatement mis à la tête du parquet de cette cour. Dans les troubles qui ont agité le chef-lieu du département du Rhône, il s'est montré à la fois conciliant et énergique. C'est un magistrat instruit, dévoué à son pays, et très-capable de concourir à la fondation de l'ordre nouveau.

M. CHAVASSIEU (85,412 voix) est âgé de 35 ans. Il est né à Montbrison. Ses principes libéraux étaient depuis longtemps connus, lorsque la nouvelle de la Révolution de Février parvint au chef-lieu du département de la Loire, et qu'il fallut remanier l'administration municipale. Il fut immédiatement appelé aux fonctions de maire. Il s'en est rendu digne, en maintenant l'ordre dans la cité et en conciliant les esprits au gouvernement nouveau.

M. BAUNE (70,160 voix) est âgé de 48 ans. Il est né à Montbrison. Ancien élève de l'Ecole de St-Etienne, il renonça à la carrière d'ingénieur qu'il voulait d'abord suivre et se livra à celle de la politique et des lettres; il est en effet devenu un publiciste laborieux, dont l'enthousiasme a guidé la plume. C'est un des condamnés d'avril et un des rédacteurs de la *Réforme*. Après avoir combattu en Février, il fut envoyé dans son département, où il s'efforça, par une administration sage et active, de prévenir les maux de l'anarchie.

M. VILLAINE (49,410 voix) est âgé de 48 ans. Il est maire de Roanne, où il est né. Sa famille est fort nombreuse et très-influente. Il a beaucoup d'amis. Il jouit d'une confiance et d'une estime mé-

ritées. Son passé n'a révélé à aucune époque un vif enthousiasme pour le gouvernement républicain,

M. VERPILLEUX (47,660 voix) est âgé de 45 ans. Il est né dans le département de la Loire.

C'est le fils d'un ouvrier qui a commencé lui-même par être ouvrier. Par son intelligence et sa bonne conduite, il a su se faire une bonne position dans la société. On le cite comme un mécanicien distingué. Il a fait des travaux vraiment remarquables. Il n'a d'ailleurs jamais perdu et ne perdra jamais de vue les intérêts du peuple, des derniers rangs duquel il a eu l'honneur de sortir.

M. BERNARD (Martin—47,066 voix) est âgé de 40 ans. Il est né à Montbrison. Il a, comme M. Verpilleux, l'honneur d'être sorti de la classe ouvrière et d'être ouvrier lui-même.

C'est d'ailleurs un athlète, depuis longtemps célèbre, des luttes démocratiques. Il a beaucoup combattu, il a beaucoup souffert pour la cause qu'il voit triompher aujourd'hui. Il a rendu témoignage à la foi républicaine devant les assises, devant la Cour des pairs et dans les prisons. C'est un condamné d'avril. Après Février il a été investi des fonctions de commissaire du gouvernement dans les départements de la Loire, du Rhône, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Son énergie a plus d'une fois été utile aux autorités locales qu'il devait diriger et soutenir.

Son père, Charles Laurent Bernard, était imprimeur-libraire à Montbrison. Il le quitta pour venir, à Paris, en 1826, exercer sa profession de compositeur d'imprimerie. La révolution de 1830 le jeta dans la vie politique. Il commença à s'occuper des idées sociales qui commençaient à se produire alors. Il fut un des défenseurs des accusés d'avril 1834, rédigea plusieurs articles dans la *Revue républicaine*, et enfin, jusqu'en 1839, prit part à presque toutes les conspirations qui eurent lieu contre le gouvernement de Juillet. Il était un des trois chefs de l'affaire du 12 mai 1839; il fut pris quelque temps après, condamné à la déportation et envoyé au Mont-Saint-Michel, puis à Doullens, où il resta 9 ans. La Révolution de 1848 vint ouvrir les portes de sa prison.

En dernier lieu, il a été chargé de l'administration du département du Rhône, ou pour mieux dire de la ville de Lyon, dans laquelle il réside encore.

M. POINT (47,410 voix) est âgé de 48 ans. Il est né dans l'ar-

rondissement de Saint-Étienne, le 4 novembre 1809, d'une famille de cultivateurs, qui a fourni plusieurs officiers ministériels. Il remplit depuis 1838 les fonctions de juge à St-Etienne, où il est fort estimé. Il a toujours appartenu à l'opposition de gauche. Mais, avant Février 1848, il n'avait jamais songé que la France pût redevenir républicaine.

M. FOURNEYRON (Benoist — 41,833 voix) est né à St-Etienne (Loire), le 10 brumaire an XI. Son père était géomètre.

Admis en vertu d'une dispense d'âge à l'école des mines de St-Etienne, en 1817, il s'y distingua de telle façon qu'il fut bientôt appelé à remplacer le professeur de mathématiques, alors qu'il n'était encore qu'élève. En 1819, en sortant de cette école, il fut attaché aux mines du Creuzot. Depuis cette époque, ses travaux sont nombreux et remarquables. Nous devons citer notamment ses études sur l'établissement des forges d'Alais, son avant-projet du chemin de fer de St-Etienne à la Loire, la construction d'importants établissements métallurgiques, de divers moteurs hydrauliques, ses turbines hydrauliques surtout, auxquelles il a donné son nom et qui ont enfin remporté, en 1834, ce prix de 6,000 fr. vainement mis au concours, chaque année, depuis 1825.

En 1839, M. Fourneyron fut décoré de la croix de la Légion d'Honneur, et il obtint une médaille d'or à l'exposition des produits de l'industrie, pour les grandes et nombreuses applications de ses turbines en France et à l'étranger.

Délégué par la ville de St-Etienne pour combattre, sous l'ancien gouvernement, les efforts de la Compagnie des mines de la Loire, dont le but semblait être la constitution en monopole des exploitations des mines de houille du bassin de St-Etienne et de Rive-de-Gier, il a soutenu sa cause avec vigueur et talent, dans de nombreux écrits.

Il est chef de bataillon dans la 2e légion de la garde nationale de Paris, depuis 1847.

Il a été l'un des douze candidats parmi lesquels M. Duchâtel fut obligé, quelque temps avant la Révolution de Février, de choisir un maire du 2e arrondissement.

M. GALLET (Pierre-Auguste — 41,607 voix) est né le 27 octobre 1812, à Saint-Étienne (Loire), de parents pauvres, quoique appartenant à ce qu'on appelle la classe moyenne.

Il vint à Paris à 19 ans, et il fut associé jusqu'en 1840 à la rédaction de la *Gazette de France*.

Des principes de ce journal, il n'avait adopté, défendu que le principe du suffrage universel.

Il est auteur d'*Aymé Vera*, roman en 3 volumes, attribué à M. Scott. C'est aussi l'un des principaux collaborateurs, avec MM. Cormenin et Buchez, de *l'Encyclopédie du XIXe siècle* (articles de philosophie et de morale). Il a en outre écrit dans les revues sous différents pseudonymes.

Il a toujours voulu la république par le suffrage universel et direct, parce qu'il a vu dans le gouvernement républicain ainsi fondé l'instrument le plus énergique du progrès, la seule condition de la liberté, la seule garantie de l'ordre moral et de l'ordre matériel. Il est partisan de toutes les réformes compatibles avec la justice; mais il croit qu'on n'arrive jamais au bien absolu, qu'on ne réalise le progrès que petit à petit, par une marche lente et incessante. C'est la condition de la perfectibilité indéfinie de la nature humaine.

Telles sont les opinions du citoyen Callet, telles qu'il les développe et défend chaque jour depuis plusieurs années.

M. LEVET (Henri—34,797 voix) est âgé de 53 ans. Il est né dans le département de la Loire, d'une famille très-considérée. Il est conseiller de préfecture à Montbrison.

C'est un cœur parfaitement honnête, un esprit sincèrement libéral. Il n'a pas demandé; mais il a, sans doute, franchement accepté le régime nouveau.

M. FAVRE (Jules—34,260 voix), avocat à Paris, est âgé de 42 ans. Il est né à Lyon.

Il a toujours appartenu au parti radical.

Comme avocat, il a fourni une brillante carrière et s'est fait à-la-fois la réputation d'un orateur élégant et d'un savant jurisconsulte; il a surtout montré beaucoup de dévouement à ses principes dans les procès politiques où sa parole a constamment été au service de ses amis attaqués ou vaincus.

A la Révolution de Février il a été nommé secrétaire-général du ministère de l'Intérieur; il a rempli ces difficiles fonctions avec un zèle digne d'éloges. On a, sans motifs, attribué à M. Favre quelques actes qui n'ont point eu l'approbation générale. On a dit, par exemple, que certains bulletins qui ont effrayé bien des esprits

émanaient de lui. Il n'en est rien. M. Favre a déclaré que la rédaction de ces pièces n'était pas son œuvre.

Nous considérons M. Favre comme un esprit très-libéral, sans exagération dans ses idées.

En entrant à l'Assemblée nationale, il s'est démis de ses fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, qu'il a trouvées, avec raison, sous tout rapport, incompatibles avec le mandat de député. Mais il a jugé que celles de sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères étaient très-compatibles avec ce même mandat, et il les a acceptées!

On sait qu'il a été le rapporteur de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites dirigée contre M. Louis Blanc, et qu'il a donné sa démission à la suite du vote qui a repoussé cette demande.

LOIRE (HAUTE-).

M. BADON (35,858 voix), docteur en médecine, maire du Puy, est né en 1793.

Depuis trente ans, ses opinions politiques l'ont constamment rangé dans d'opposition. Aux élections de 1846, il avait été le concurrent de M. Richond-des-Brus.

Il n'est pas moins estimé dans le département de la Haute-Loire pour son caractère privé, que pour la sincérité de ses convictions.

Ce n'est pas la Révolution de Février qui l'a appelé aux fonctions de maire du Puy; il les a exercées sept à huit ans avant 1848.

C'est un administrateur des plus sages et des plus actifs.

M. GRELLET (Félix—35,194 voix), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Riom, est né à Allègre, en 1812.

Ses parents étaient d'honorables cultivateurs.

Il a fait son droit et son stage à Paris.

Il a été, pendant plusieurs années, secrétaire de la conférence des avocats, et a conquis une place distinguée au barreau.

Il a défendu devant la Cour des pairs un des accusés du 12 mai.

Après la Révolution de Février, le poste de procureur général près la Cour d'appel de Riom lui a été offert.

Il l'a refusé, voulant se consacrer tout entier aux devoirs qu'allaient lui imposer ses fonctions de représentant à l'Assemblée nationale.

M. LAFAYETTE (Edmond—33,356), avocat, est né en 1819.

Il est fils de M. Georges de Lafayette, petit-fils de l'illustre Lafayette.

M. Edmond de Lafayette ne se contentera pas de vivre à l'ombre de la gloire de son aïeul, et d'être un citoyen dévoué à son pays.

Il est jeune et il débute : attendons !

Par le privilége de ses jeunes ans, il a été appelé à faire partie du bureau provisoire de l'Assemblée nationale.

M. LAURENT (Aimé—26,067 voix), avocat, ancien conseiller de préfecture, est né en 1801.

Il est fils de l'ancien député de ce nom, qui représentait, à l'Assemblée législative, en 1791, le département de la Haute-Loire.

Avant la Révolution de Juillet, il faisait partie du barreau du Puy.

Il comptait parmi les hommes les plus avancés de l'opposition à cette époque.

Nommé conseiller de préfecture en 1830, il fut destitué en 1834, parce qu'il était rentré dans les rangs de l'opposition.

Il se fit alors porter de nouveau sur le tableau de son ordre.

Il a soutenu, dans l'affaire *Audiard*, l'interprétation judiciaire qui vient d'être acceptée par le tribunal de la Seine, au sujet des candidats aux fonctions législatives ou du Conseil général.

M. BREYMAND (25,218 voix), propriétaire, ancien officier, est né au Puy en 1803.

Son père était boulanger et mourut avant que son fils ne fût arrivé à l'âge où l'on dispose de soi-même.

C'est ce qui explique comment ce fils songea d'abord à entrer à Saint-Cyr ou à l'Ecole Polytechnique.

En 1829, il se préparait à faire un voyage scientifique avec l'appui de M. de Polignac, le président du Conseil que chacun sait.

Cela n'empêcha pas la Révolution de Juillet de le rencontrer à la porte de la caserne de Babylone, et de nommer l'élève impossible de Saint-Cyr et de l'Ecole Polytechnique, le savant de M. de Polignac, au grade de lieutenant dans l'armée.

Il servit ainsi quatre ans sous la monarchie de Juillet.

Fatigué d'un gouvernement qui ne le nommait pas capitaine et ne l'appréciait pas autant qu'il s'appréciait lui-même, il donna sa démission.

La garde nationale du Puy put alors le choisir pour son com-

mandant ; mais cette garde nationale fut dissoute et M. Raymond perdit son grade.

On dit que son élection à l'Assemblée nationale lui coûte quelques remords à cause de la nature des moyens qu'il aurait employés contre un des candidats qui lui disputaient les suffrages des électeurs.

Hors une spéculation sur les avoines, où il paraît avoir montré tout ce qu'il a de talent, rien ne l'avait jusqu'alors signalé comme une intelligence remarquable.

Ses circulaires électorales, d'ailleurs, pour n'avoir pas été précisément dictées par une muse, n'en ont pas moins été fort libérales, et nous ne nous permettrons pas de dire que les expressions en sont peu sincères.

M. AVOND (24,252 voix), avocat à la Cour d'appel de Paris, est né en 1849.

M. Avond est un exemple de ce que peuvent le courage et le travail persévérant.

Sans fortune, et à l'âge où le plus grand nombre commence, il est parvenu à une réputation brillante et méritée dans le barreau de Paris.

Ce jeune député a été journaliste, et a fait dans la presse parisienne ses preuves, qui l'ont justement fait remarquer.

A ce double titre d'avocat et de journaliste, il s'est acquis l'affection des membres du barreau, des magistrats et des publicistes.

Chargé, par l'ordre des avocats, en vertu d'un scrutin, de prononcer, l'année dernière, le discours de rentrée, il a fait l'éloge de Philippe Dupin, œuvre remarquable que tous les journaux se sont empressés de publier.

Quelques jours après la Révolution de Février, il a été appelé à remplir les fonctions de chef de cabinet au ministère de la justice.

Malgré cette position, qui démontrait d'une manière éclatante les sympathies de M. Avond pour notre nouvelle forme de gouvernement, une certaine coterie, plus républicaine probablement que la République elle-même, a combattu l'élection de M. Avond, et lui a fait une guerre acharnée dans le *Patriote des Montagnes*.

Il devrait être permis de penser que ce journal, en luttant contre la nomination du jeune avocat, n'a eu d'autre but que de se faire lire par curiosité dans le département de la Haute-Loire.

Cependant le succès de M. Avond ne pouvait être mis en doute

une minute : ses compatriotes lui devaient un hommage d'estime pour une vie si jeune encore et si bien remplie.

Ce représentant est un de ceux que leur âge a appelés à former le bureau provisoire de l'Assemblée nationale.

M. CHARBONNEL (21,808 voix) est âgé de cinquante ans. Il est né à Lyon, le 29 mars 1797. Il est fils du comte de Charbonnel, maire de Monistrol, et de la fille du marquis d'Aigrin, dont les pauvres pleurent encore la perte.

M. de Charbonnel s'enrôla volontairement sous l'Empire, et parvint, sous la Restauration, au grade de chef d'escadron. Il s'est distingué en Afrique et y a été blessé.

Une circonstance toute particulière à l'élection de M. de Charbonnel, c'est qu'il ne s'est point porté candidat et qu'il n'a adressé aucune profession de foi aux électeurs. Il n'a été porté à l'Assemblée nationale que par l'estime et l'affection dont il est partout l'objet dans le pays qu'il habite et où il dirige de grandes cultures, depuis qu'il a quitté le service.

Il appartenait d'ailleurs à l'opposition libérale, avant Février, et ses sympathies sont acquises à la nouvelle République.

M. LAGREVOL (Alexandre—21,549 voix), avocat, est né à Yssengeaux (Haute-Loire), le 16 novembre 1820.

Il est petit-neveu de Jean-Baptiste Lagrevol, membre distingué de l'Assemblée législative, qui représentait le département de la Haute-Loire et fut élu deux fois secrétaire.

M. Alexandre Lagrevol a fait de brillantes études de droit.

Il a obtenu deux mentions honorables au concours de l'École de Paris, en 1843.

Il a siégé, comme membre du bureau provisoire de l'Assemblée nationale, en qualité de secrétaire.

Ses opinions sont fraternellement libérales.

LOIRE-INFÉRIEURE.

M. LANJUINAIS (113,074), avocat, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1801.

C'est le second fils du célèbre conventionnel.

Nommé substitut en 1830, il fut destitué en 1831.

Député en 1837 par l'arrondissement de Pont-Rousseau, il s'est assis à la Chambre sur les bancs de l'opposition.

Hachette, de concert avec MM. de Tocqueville, Gustave de Beaumont et de Combarel, le journal *le Commerce*, en 1845.

M. Lanjuinais s'exprime à la tribune avec beaucoup de facilité; il en a donné plus d'une preuve à la Chambre, et s'est montré assidu dans l'étude des questions d'affaires.

Il a constamment été réélu depuis 1837.

Il faisait partie de la dernière législature.

M. BRAHEIX (100,035 voix), négociant, âgé de 48 ans, né à Nantes (Loire-Inférieure).

M. Braheix s'est enrichi dans la carrière du commerce. C'est un homme généralement estimé. Il est président de la chambre du commerce de Nantes. Ses opinions sont libérales. Il a accepté très-loyalement la Révolution de Février.

M. BEDEAU (Marie-Alphonse—97,420 voix) est âgé de 44 ans. Il est né à Verton (Loire-Inférieure), le 19 août 1804.

Elève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major, il passa comme officier supérieur dans un des corps d'Afrique de nouvelle création. Les services qu'il a rendus en Algérie sont nombreux, incontestables. Il a pris part à toutes les grandes affaires. Il s'est surtout fait remarquer dans le gouvernement de la province de Constantine.

Au moment de la Révolution de Février, il se trouvait à Paris. Le 24, à l'instant où la situation devenait critique, il était à la tête des troupes. On le vit parcourir les rues et les places publiques, engageant la population au calme, au maintien de l'ordre, portant de tous côtés les promesses que le château envoyait successivement à mesure que l'insurrection triomphait.

Les premiers régiments qui défilèrent sur les boulevards, la crosse en l'air, étaient guidés par lui.

C'est également lui qui commandait les chasseurs d'Orléans au moment de l'attaque du poste de l'allée Gabrielle.

Après la proclamation de la République, il fut nommé commandant de la première division militaire, et il a rendu d'immenses services dans cette position alors si difficile.

Il vient d'être promu au commandement d'une division de l'armée des Alpes.

M. BILLAULT (88,858 voix), avocat, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1805, dans le département de la Loire-Inférieure.

Fort jeune encore, son talent d'avocat l'avait placé hors ligne au barreau de Nantes.

Deux colléges de la Loire-Inférieure le nommèrent député en 1837.

Dès son début à la Chambre, il prit la parole sur presque toutes les questions.

Le cabinet du 1er mars l'appela à la sous-secrétairerie d'État du commerce et de l'agriculture.

Après la chute de ce cabinet, il rentra dans l'opposition, où il devint le plus infatigable adversaire de la politique du 29 octobre.

En dernier lieu, M. Billault avait formé une alliance intime avec M. Faure : un portefeuille lui était assuré dans toutes les combinaisons auxquelles eût pu donner lieu la chute du ministère Guizot.

M. WALDECK-ROUSSEAU (86,329 voix), avocat, âgé de 36 ans, né à Rennes.

M. Waldeck-Rousseau s'est occupé de la classe ouvrière. Il a donné ses soins à une école industrielle qui rend d'éminents services aux enfants pauvres.

Il est fort estimé, et sa position au barreau est brillante.

Il appartenait à l'opposition libérale avant Février.

M. DE SESMAISONS (Olivier—85,805 voix), propriétaire, est âgé de 48 ans, il est né dans l'arrondissement de Nantes, d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de la Bretagne.

Il a été élève de l'Ecole Polytchnique. La science qu'il a acquise, il en a fait l'application dans la solution des problèmes agronomiques qui l'occupent exclusivement.

C'est un agriculteur des plus distingués. Il est membre du Conseil-général de son département.

Il appartenait au parti légitimiste avant la Révolution de Février.

M. FAVRE (Ferdinand—82,291 voix), ancien négociant, est âgé de 60 ans. Il est né à Nantes. Sa famille est, comme lui, de la religion protestante.

Il est membre du Conseil-général. Il était maire de la ville de Nantes depuis quinze ans, quand la Révolution de Février a éclaté. Le commissaire-général du département s'empressa de le destituer. M. Favre résista à cette mesure, qu'il prétendait être illégale; il ne déposa ses pouvoirs que quelques jours plus tard, lorsque l'administration supérieure eut confirmé l'arrêté de son délégué.

Les opinions de M. Favre l'ont rangé dans le parti légitimiste. Cependant il était à-peu-près rallié à la politique constitutionnelle au moment où la Révolution est venue modifier toutes les idées prédominantes.

M. FOURNIER (Félix — 81,719 voix), curé de la paroisse Saint-Nicolas, à Nantes, âgé de 45 ans, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 2 mai 1803, d'une famille de colons de Saint-Domingue.

L'abbé Fournier fit ses études à Nantes, et se consacra au culte du Seigneur, par suite d'une vocation bien sentie. Il se livra, dans le principe, à l'enseignement des séminaires, où il occupa la chaire de belles-lettres et celle de philosophie ; puis il devint successivement vicaire et curé de Saint-Nicolas, la paroisse qui l'a vu naître, qu'il n'a, pour ainsi dire, jamais quittée ; car l'abbé Fournier est essentiellement l'enfant de la ville de Nantes, où chacun le connaît, l'apprécie, l'aime et le vénère. Il a mérité les sentiments dont il est l'objet en répandant partout les bienfaits et les consolations, apanage de son pieux ministère.

Un caractère charitable, conciliant et vraiment élevé comme le sien mérite en effet toutes les sympathies.

L'abbé Fournier a fondé à Nantes plusieurs établissements destinés au soulagement des classes pauvres, entre autres, l'OEuvre de Saint-Vincent-de-Paul, et une admirable maison où plus de cinq cents jeunes filles trouvent un asile, du pain et les conseils qui affermissent dans la voie de la vertu.

Il travaille en ce moment à l'exécution d'un monument fort remarquable ; c'est une église dans le style du treizième siècle, bâtie sur les dessins d'un architecte distingué, et où plus de 700 mille francs ont été dépensés depuis quatre ans, quoique les travaux ne soient pas encore arrivés à moitié.

Il a aussi établi, il y a déjà longtemps, peut-être avant M. Lacordaire, des conférences religieuses et scientifiques que les hommes de la classe éclairée ont assidûment suivies.

Les opinions politiques professées par M. Fournier ont toujours été d'un libéralisme vrai : sa collaboration assidue au journal l'*Union de Nantes*, tant que parut cette feuille, est là pour le prouver.

On a voulu faire croire qu'il était légitimiste : on a eu tort ; il avoue hautement sa foi politique comme sa foi religieuse. Cette supposition qu'il était légitimiste a servi de prétexte à une manifestation regrettable :

Après que le dépouillement du scrutin eut été connu, une foule compacte se porta au domicile de M. Fournier, sans trouver sur sa route aucun des obstacles qu'une autorité prévoyante aurait dû y mettre. Les meubles de ses appartements furent brisés, les registres de la paroisse déchirés, et lui-même il dut rester éloigné pendant plusieurs jours de son domicile, pour échapper à des démonstrations faites contre des opinions qu'il ne partage pas, et dont on prétend méchamment lui faire porter la peine.

M. DE GRANVILLE (Aristide—76,849 voix), propriétaire, est âgé de 57 ans ; il est né le 17 mai 1791, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), d'une famille noble.

M. de Granville a servi pendant quelque temps. En Février, il vivait retiré sur ses propriétés, consacrant tout son temps à l'agriculture et au bien-être de sa contrée.

Il n'a pas été fait une route, creusé un canal, dans le pays, sans que M. de Granville n'y ait puissamment contribué. Il a, de cette manière, rendu d'éminents services à ses concitoyens.

Nul n'a un plus honorable caractère et n'est environné de plus d'estime.

Il est membre du Conseil-général d'arrondissement de Paimbeuf.

Depuis trente ans, il était maire de Port-Saint-Père, lorsque la Révolution de Février est venue l'arracher à l'affection et à la reconnaissance de sa commune, qui perd en lui tout ce qu'il est possible de perdre dans le meilleur administrateur.

M. de Granville comptait parmi les légitimistes sages et éclairés qui tous, aujourd'hui, doivent complétement se rallier aux institutions républicaines.

M. LA ROCHETTE (Ernest—73,722 voix) est âgé de 44 ans. Il est né à Saint-Etienne-de-Montluel, d'une famille noble.

M. de La Rochette a une grande fortune, dont il fait le plus noble usage. Sa bienfaisance inépuisable soulage toutes les misères qui gémissent près de lui. Il ne laisse jamais tendre vainement la main, et vient spontanément lui-même au secours de toutes les infortunes. Il est respecté et adoré dans le pays qu'il habite ; les pauvres bénissent son nom, que ses égaux ne prononcent qu'avec vénération.

M. de La Rochette est membre du Conseil d'arrondissement de Savenay.

Il appartenait à l'opinion légitimiste, avant la Révolution de Février.

M. FAVREAU (Louis-Jacques—70,310 voix) est âgé de 36 ans. Il est né à Nantes, d'une famille d'artisans.

Il a exercé la profession d'avoué. Il s'est acquis dans ses fonctions une réputation de probité et d'intelligence parfaitement méritée.

Il fait partie du Conseil municipal de Nantes.

Avant Février, il était légitimiste, et comptait parmi les plus actifs et les plus dévoués de son parti. Le clergé a vivement appuyé sa candidature à l'Assemblée nationale.

M. de LAGUIBOURGÈRE (Alexandre-Prosper—68,184 voix) est âgé de 55 ans. Il est né à Nantes, d'une famille noble, mais peu ancienne.

M. de Laguibourgère est un homme très-estimé; son caractère est des plus honorables.

Il mérite bien toutes les sympathies qu'il inspire.

Il est membre du Conseil-général de la Loire-Inférieure.

Il appartenait aussi au parti légitimiste avant l'avènement de la République.

M. DESMARS (68,184 voix), avocat, né à Savenay (Loire-Inférieure), d'une famille bourgeoise.

Il habite Savenay, où il est aimé de tous ses concitoyens.

Il occupe un rang distingué au barreau, et il est membre du Conseil-général de la Loire-Inférieure.

Il a toujours appartenu à l'opposition libérale. La sagesse de ses principes et la modération de son caractère sont des faits notoires.

LOIRET.

M. ROGER (68,783 voix), ancien avocat à la Cour de cassation, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1787.

Louis XVIII le nomma gouverneur du Sénégal, où il a passé plusieurs années.

Contrairement à la pensée de ses prédécesseurs, qui avaient toujours émis l'opinion que cette colonie ne pouvait et ne devait

être considérée que comme un comptoir, M. Roger voulut en faire une colonie agricole et commerciale. Il fonda de nombreux établissements agronomiques, où l'indigo, la canne et le coton furent cultivés avec succès. Mais ces établissements, soit qu'ils n'aient pas été suffisamment mis à l'abri des déprédations, soit qu'ils aient été négligés par les successeurs de M. Roger, ont tous périclité, et aujourd'hui il n'existe plus que de faibles vestiges de ces fondations, qui, mieux dirigées, eussent été une source de richesses pour la France, tandis qu'elles n'ont été pour la mère-patrie qu'une cause de dépenses considérables (7 à 8 millions).

M. Roger est auteur. Il a composé des fables sénégalaises et plusieurs nouvelles.

Envoyé à la Chambre de 1831 par l'arrondissement de Gien, il n'a pas cessé d'appartenir à l'opposition Odilon-Barrot.

Il a signé le Compte-rendu.

C'est sur sa proposition qu'a été rendue la loi sur les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

Il appartenait à la dernière législature.

M. RONDEAU (67,543 voix), avocat, ancien agréé au tribunal de commerce de Paris, sous-commissaire du Gouvernement de l'arrondissement de Montargis, est né en 1729.

C'est surtout comme agréé au tribunal de la Seine que M. Rondeau s'est fait connaître. Il jouissait dans sa compagnie d'une estime méritée. Il a pris, dans un assez long exercice, la connaissance des affaires.

Il a toujours appartenu à l'opposition la plus avancée, et il est connu pour ses ardentes convictions républicaines.

M. MARTIN (67,675 voix), négociant, maire d'Orléans, est né en 1802, dans le département de la Loire-Inférieure.

Fils d'un député de Rouen, qui avait fait partie des 221, en 1830, il fut l'un des premiers à adopter les principes de la révolution de Juillet, et à les appliquer dans une commune de la Seine-Inférieure, où il exerçait les fonctions de maire.

En 1834, M. Martin s'établit à Orléans comme négociant, et y acquit rapidement une réputation d'intelligence et de probité rares.

Appelé à faire partie du Conseil municipal de la ville d'Orléans, les rapports et les travaux qu'il soumit à ce conseil, notam-

ment en ce qui concernait l'amélioration du sort des classes pauvres, le firent justement distinguer.

C'est la popularité, l'autorité de son nom dans le pays, qui l'ont fait nommer maire d'Orléans, après la Révolution de Février.

Par les ressources importantes qu'il a su créer à la classe ouvrière, par l'ordre qu'il a maintenu parmi les administrés, il est resté à la hauteur de sa réputation de capacité et s'est acquis des titres précieux à la reconnaissance de ses concitoyens.

M. ABATUCCI (60,840 voix), conseiller à la Cour de cassation, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1791, à Zicavo (Corse).

La Révolution de Juillet l'avait trouvé conseiller à la Cour d'appel de Bastia; elle le fit président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans.

La Révolution de Février l'a trouvé président de chambre à la Cour d'appel d'Orléans, et l'a élevé successivement au siége de conseiller à la Cour d'appel de Paris, et à celui de conseiller à la Cour de cassation.

Député de la Corse en 1830, il vota pour le ministère.

Député d'Orléans en 1829, il vota pour le cabinet du 12 mai et pour celui du 1er mars.

A cette époque, M. Abatucci passa dans les rangs de l'opposition, à laquelle il n'a cessé d'appartenir depuis.

A la Révolution de Février, il faisait encore partie de la Chambre.

Il a été nommé représentant par la Corse et le Loiret, et il a opté pour le Loiret.

M. Abatucci est le petit-fils du général Abatucci, rival de Paoli, et le neveu du jeune général Abatucci, mort sous les murs d'Huningue, en 1796. Il fit de brillantes études à l'École Saint-Cyr et au Prytanée Napoléon, où il rencontra Odilon-Barrot, Rémusat, Casimir Delavigne, dont il devait partager plus tard la fortune politique. En 1808, il alla étudier le droit à Pise, et se décida à entrer dans la magistrature. Nommé d'abord procureur du roi en 1816, il passa, trois ans après, à la cour de Bastia, comme conseiller, et il ne tarda pas, malgré sa jeunesse, à se faire remarquer parmi ses collègues. Ici commence la carrière politique de M. Abatucci. Enfant de la Révolution, il ne voulut pas déserter les principes sacrés qu'elle avait apportés au monde, et dès le premier jour il se plaça dans les rangs d'une opposition avancée. Il triompha donc avec la Révolution de 1830, et après avoir été nommé président de chambre à Orléans, il fut élu député de la Corse à une

grande majorité. Cette élection, faite malgré l'opposition de la famille Sébastiani, si puissante en Corse, était pour lui une éclatante victoire, et il s'en montra digne en allant s'asseoir sur les bancs de la gauche, avec ses amis Lafayette, Odilon-Barrot, Dupont (de l'Eure). Il y est resté dix-huit ans, luttant avec une énergie persévérante contre un pouvoir qu'il a su si bien juger comme député et comme citoyen. La ville d'Orléans, qui avait déjà pu apprécier les qualités du magistrat, rendit hommage à cette fermeté qui ne se démentait jamais, en le choisissant pour son représentant à la Chambre. En quelques heures, il vit, par un mouvement spontané, proposer, proclamer, et accepter avec le plus vif empressement sa candidature, qu'il était loin d'avoir préparée. C'est alors qu'il présenta, sur la question du recensement, au Conseil municipal d'Orléans, un rapport remarquable, dont la presse fit le plus grand éloge, et qu'un journal légitimiste considérait comme un « *Traité lumineux sur la question.* » Dans ces derniers temps, loin de s'affaiblir, son opposition devint plus vive, et il fut un des plus énergiques promoteurs de l'agitation réformiste. Le discours qu'il a prononcé au banquet d'Orléans a été regardé par MM. de Lamartine, Odilon-Barrot et Genoude, comme un des plus vifs et des plus sensés que la France ait entendus sur la situation. On aime à retrouver dans un homme politique, d'une révolution à l'autre, cette fixité de principes et cette fermeté inébranlable qui ont fait de M. Abatucci un des vétérans de la liberté. Il fut un de ceux qui voulaient maintenir, en présence des ordonnances du gouvernement, le banquet du 12e arrondissement ; et il prononça, dans cette circonstance mémorable, ces paroles qui montrent et son caractère et ses principes :

« Ne pas aller au banquet après l'avoir provoqué, c'est commettre une insigne lâcheté ; plutôt que de céder, il vaudrait mieux que notre ennemi passât sur nos cadavres. » On voit, par ce seul trait, que M. Abatucci ne faillira pas à la nouvelle mission qui lui est imposée, et que le drapeau de la République trouvera en lui un de ses plus fermes défenseurs.

M. ARBEY (52,477 voix), avocat et avoué à Pithiviers, est né en 1805.

Il excerce avec succès, depuis plusieurs années, la profession d'avoué.

C'est un ardent républicain.

M. PÉAN (40,332 voix), avoué près la Cour royale de Paris, adjoint au maire du 4e arrondissement, est né en 1806.

Comme officier ministériel, M. Péan jouit, dans sa compagnie, d'une bonne réputation.

Comme homme politique, il a fait ses preuves dans la Presse Parisienne.

Il était l'un des rédacteurs du *National*.

C'est à la sincérité et à la fermeté de ses opinions républicaines qu'il doit d'avoir été nommé, à la Révolution de Février, adjoint au maire du 4e arrondissement de Paris.

Beau-frère de M. Peyrera, commissaire-général du Loiret, il n'avait pas besoin de cet honorable patronage pour réussir dans les élections de ce département, où il a trouvé la récompense de son ardent patriotisme.

M. MICHOT (36,468 voix), ancien brigadier de lanciers, ouvrier menuisier à Gien, est né en 1805.

Les opinions républicaines dont il a toujours fait preuve lui ont mérité le mandat que vient de lui confier le département du Loiret,

Enfant du peuple, il connaît les besoins des travailleurs, et mettra ses connaissances pratiques et ses votes au service du pays, dans toutes les questions touchant à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

M. CONSIDÉRANT (Victor — 34,370 voix), ancien capitaine du génie, publiciste, ancien membre du Conseil-général du département de la Seine, membre du Conseil municipal de Paris, est né en 1808, à Salins (Jura).

Philosophe attristé et toujours préoccupé d'un meilleur avenir, M. Considérant a marché constamment à la recherche des réformes humanitaires et morales capables de rendre la société plus bienfaisante pour tous ses membres,

Disciple de Fourier, il a été le continuateur de ses doctrines.

Il leur a créé un organe dans la Presse en fondant la *Démocratie Pacifique*.

A quelque point de vue qu'on envisage les idées soutenues par ce Journal, on doit lui rendre cette justice, que c'est uniquement par la voix de la persuasion et dans des conditions d'ordre hautement manifestées, que sa propagande en a été faite.

En 1846, M. Considérant s'est présenté pour la députation aux électeurs du collége de Montargis. Candidat de l'opposition, son élection fut vivement combattue par le ministère, et un conservateur lui fut préféré.

Après la Révolution de Février, il a mis ses idées et ses études au service de la Commission des travailleurs, présidée par M. Louis Blanc.

Nous nous félicitons de ce que l'élection de M. Considérant ait donné aux doctrines fouriéristes leur entrée dans l'Assemblée nationale. Cela permettra au pays de juger ce que ces théories peuvent avoir de bon et ce qu'elles ont de mauvais.

Le premier acte de M. Considérant à la Chambre a été de reconnaître l'inapplicabilité actuelle de ses systèmes. Cet acte honore, selon nous, le bon sens de l'apôtre.

Il honore aussi son patriotisme ; car il y a du patriotisme à prononcer l'ajournement de questions irritantes, en sacrifiant des prétentions de vanité.

LOIR-ET-CHER.

M. DURAND (de Romorantin — 37,000 voix), avocat à Paris, est né en 1794, à Romorantin.

Envoyé depuis longtemps à la Chambre des députés par le collége de Romorantin, M. Durand a pris la parole dans un petit nombre de discussions.

Il siégeait à l'extrême gauche, et ses votes étaient acquis à l'opposition la plus avancée.

Réélu en 1846, il faisait partie de la dernière législature.

M. DUCOUX (35,400 voix) est né en 1808. Il se signala, en 1826, à l'École de médecine de Paris, par une épître contre les jésuites, et fut plus tard porte-drapeau de l'École dans les promenades politiques des jeunes étudiants, auxquelles donnèrent lieu les discussions de la *loi d'amour*.

Entré au service, dans la marine, en qualité de sous-aide, il fit la campagne des Indes-Occidentales, où il resta jusqu'en 1830. Débarqué à Brest, au mois de juillet 1830, il y arbora le premier le drapeau tricolore.

Il fut immédiatement envoyé en Afrique, où il fit quatre campagnes consécutives. Le hasard, qui préside à toutes les destinées militaires, l'ayant conduit à Blois, en garnison, il donna sa dé-

mission pour se fixer dans cette ville. Il y publia d'abord une brochure sur l'état sanitaire de notre armée en Afrique. Peu de temps après, il entra au Conseil municipal, et fut promu au commandement de la garde nationale.

Il a exercé les fonctions de commissaire de la République, dans le département qui l'a élu.

C'est un esprit parfaitement convaincu de l'excellence des institutions démocratiques.

M. SARRUT (Germain—35,000 voix) est né à Toulouse, le 30 germinal an VIII. Il est originaire des montagnes de l'Arriége, dont les électeurs l'ont honoré de plus de 14,000 suffrages. Germain Sarrut est républicain dans sa chair et son sang. Homme d'énergie, de science et de travail, il est encore homme de cœur.

Dans sa jeunesse, Germain Sarrut fut un des élèves distingués de l'Ecole de médecine de Paris, dont il était protecteur en 1820. Il changea cependant de carrière, et fut, en 1824, nommé directeur de Pont-le-Voy (Loir-et-Cher), où il apporta ses fortes études et la meilleure discipline. Il eut occasion d'y résister énergiquement aux envahissements des jésuites, protégés par le P. Fayet, aujourd'hui son collègue à l'Assemblée nationale. Il soutint contre eux une lutte ardente jusqu'en 1817, époque à laquelle il abandonna l'enseignement pour se livrer exclusivement aux travaux littéraires.

Comme il ne déserta jamais les principes libéraux, il fut porté, en 1830, dans l'Arriége, à la tête du Conseil administratif qui dirigea le mouvement révolutionnaire du département. Peu-à-peu, refusant les offres du pouvoir royal, il se réunit à ses amis, propriétaires du journal *La Tribune*, dont il devint bientôt le rédacteur en chef, et l'un des plus zélés collaborateurs.

La lutte de *La Tribune* fut ardente : cent quatorze procès furent intentés à cette feuille. Germain Sarrut prit soixante-sept fois la parole pour la défendre, soit devant le Jury, soit devant la Chambre des députés ou la Cour des pairs. Il lutta corps-à-corps avec l'administration. Quatre fois il paya de sa liberté non-seulement son courage, mais encore son âpre et audacieuse éloquence démocratique.

M. NORMANT (Antoine —32,000 voix) est âgé de soixante-cinq ans. Il est né à Romorantin.

C'est le chef et le fondateur de l'une des manufactures de draps

les plus importantes de la France. Il occupe encore aujourd'hui deux mille ouvriers.

Normant était âgé de douze ans, lorsqu'il perdit son père, qui le laissa sans fortune, l'aîné de sept frères et sœurs. Il ne faillit pas à sa tâche pénible et honorable. Il travailla de ses mains. Il sut, simple ouvrier, soutenir et élever sa nombreuse famille, dont il fut le père.

En 1809, il fut chargé d'établir et de diriger, à Romorantin, les premières machines qui aient été introduites dans cette ville pour la fabrication des draps. Cet essai, très-heureux pour le pays, ne le fut pas pour le capitaliste qui l'avait tenté. Néanmoins Normand, dont la famille avait grandi, continua la fabrication du drap, et son intelligente activité finit par triompher de tous les obstacles, par créer et consolider cette industrie dans la contrée.

La maison Normant a dès lors prospéré, et s'est successivement élevée à tous les degrés d'une grande fortune.

Son chef est resté célibataire. La ville de Romorantin est devenue sa famille ; son noble cœur s'y est associé à toutes les misères : à mesure qu'il s'est enrichi, la pauvreté a diminué.

Ouvrier lui-même, il est demeuré la plus pure et la plus admirable expression du sentiment démocratique.

Son dévouement pour les travailleurs est inépuisable, et va jusqu'au sublime dans les fluctuations politiques.

Il a été, quand le bien du pays l'a voulu, maire de Romorantin et membre du Conseil général ; il a cessé de l'être, quand cela lui a été permis. En 1835, étant maire, il a fondé, de ses deniers, une salle d'asile, dont il paye les dépenses annuelles. La totalité des enfants pauvres, sans exception, y sont admis, élevés et vêtus.

Le prix élevé des aliments, en 1847, a trouvé Normant, comme toujours, disposé à tous les sacrifices.

La maison dont il est le chef n'a pas un instant ralenti ses opérations depuis la Révolution. Le chômage, cette calamité du travailleur, n'a pas eu lieu dans les ateliers de la maison Normant ; les produits manufacturés qui ne trouvent pas de débouché se sont accumulés. Normant y perdra probablement beaucoup d'argent ; mais ses ouvriers n'auront pas manqué de pain. Le problème de cet homme de bien aura été résolu.

Il est presque inutile de dire que, chez M. Normant, la modestie égale la vertu ; qu'il n'a nullement ambitionné le mandat électoral, et ne songeait nullement à se faire investir du titre de représentant du peuple. Mais il a mis toute sorte de dévouement à accepter une

honorable et difficile mission dont personne n'était plus digne que lui.

M. SALVAT (Jean-François-Xavier) est né à Peyruis (Basses-Alpes), le 10 octobre 1791, de François Salvat, chirurgien dans les hôpitaux militaires de la première République.

Elevé pour le barreau, il venait d'y débuter avec succès, lorsque parut le décret impérial qui créait les gardes d'honneur.

La désastreuse campagne de Russie avait laissé des vides énormes dans les rangs de notre armée. Pour les remplir en partie, Napoléon fit appel au patriotisme de la jeunesse française. Plus de douze mille fils de famille, avocats, médecins, élèves des écoles se levèrent pour remplir les cadres des quatre régiments de gardes-d'honneur. Salvat s'enrôla volontairement dans le 4me. Nommé brigadier, puis maréchal-des-logis, il fit les campagnes de 1813 et 1814.

Après l'abdication de Fontainebleau, il renonça à la carrière militaire et quitta la France que souillait la présence de l'étranger victorieux. Il habita pendant neuf ans l'Ile de France, où il exerça avec honneur les fonctions d'avocat; il rentra en France en 1824, après avoir visité les Indes Orientales, le Cap de Bonne-Espérance et ce rocher de Ste-Hélène, où les cendres de l'Empereur étaient encore exilées.

En 1825, il fixa son domicile politique dans le département de Loir-et-Cher. Les élections de ce département étaient alors inféodées au ministère. Un comité libéral, présidé par Salvat, vint enfin reveiller l'esprit public, et faire sortir de l'urne des noms indépendants.

Après 1830, dégoûté par les tendances anti-démocratiques du gouvernement de Louis-Philippe, Salvat se retira de la vie politique, et appliqua à l'agriculture son intelligence et son activité. Il a été nommé deux fois président de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher, et c'est au milieu de ses travaux agricoles que le vœu de ses concitoyens est allé le chercher pour l'introduire à l'Assemblée nationale.

M. GÉRARD (Léon), né à Paris, le 15 mai 1817, appartient à une des plus honorables familles du département de Loir-et-Cher. Son père est vice-président de la célèbre manufacture de Saint-Gobain, dont la famille de M. Gérard compte de père en fils une

société de fondateurs qui ont laissé dans ce vaste établissement les souvenirs les plus recommandables.

M. Léon Gérard, quoique très-jeune encore, a beaucoup vu, beaucoup étudié, beaucoup appris.

Élève distingué du collége Saint-Louis, où il a obtenu les plus brillants succès, il fut, à l'issue de ses classes, reconnu admissible à l'École Polytechnique; mais il préféra suivre les cours de droit, et se fit recevoir avocat en 1841.

Il étudia la médecine, plutôt pour acquérir quelques notions en physiologie que dans un but arrêté de suivre la carrière médicale. Enfin il s'est livré avec ardeur aux arts et à la peinture, qu'il a cultivés avec fruit dans les intervalles que lui laissaient ses occupations à la manufacture de Saint-Gobain.

Parmi les nombreux ouvriers qu'occupe cet établissement, il s'est initié aux besoins réels des classes laborieuses; personne mieux que lui ne comprend l'organisation du travail.

Avant la Révolution de Février, la manufacture de Saint-Gobain offrait déjà l'exemple d'une association dont les conditions nous ont paru résoudre en partie le grand problème de l'époque. On y trouve une retraite assurée aux invalides; des médecins à la disposition des malades; des prêtres pour le besoin des consciences; un partage, en de certaines proportions, dans les bénéfices industriels; enfin, une caisse de retraite et de secours. A tous ces titres, M. Gérard Léon devait utilement figurer, à l'Assemblée nationale, dans le comité de l'industrie, dont il fait partie.

LOT [1].

M. MURAT (Lucien), second fils de Joachim Murat et de Caroline Bonaparte, naquit à Milan, le 16 mai 1803, sous le pavillon français.

Sa jeunesse se passa à Naples, dont son père occupa le trône en 1808. Après le crime de 1815, le jeune Lucien se rendit en Autriche avec sa mère, et y demeura jusqu'en 1825, époque à laquelle il fut fait prisonnier en Espagne. Etant parvenu à conquérir sa liberté, il s'embarqua pour les États-Unis, où son oncle Joseph Bonaparte s'était depuis longtemps retiré. Il y rencontra Lafayette.

En 1831, il épousa l'héritière d'un des plus honorables noms d'Amérique. Cependant la fortune lui avait été contraire; ses biens

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants de la Corse n'a pas été publié.

avaient été confisqués en France, et il fut réduit, pour exister honorablement, à fonder une école de jeunes personnes, dont la direction fut confiée à sa femme. Cette école fut et est encore aujourd'hui l'objet de l'estime et de l'intérêt publics.

En 1839, Murat vint en France, sans vouloir jamais implorer de Louis-Philippe l'autorisation d'y séjourner. Après avoir été quelque temps traqué par la police, il fut obligé de quitter le territoire français. En 1844, il fit un second voyage dans sa patrie. En 1848, la Révolution l'y a ramené pour la troisième fois.

Il s'est présenté huit jours seulement avant les élections pour recevoir la consécration d'un nouvel avenir, dans le baptême du scrutin électoral et le mandat de représentant du peuple.

Au 15 mai dernier, il a montré devant l'émeute qu'il n'avait pas oublié les traditions du courage paternel. Il a noblement affronté les cris et les menaces de la sédition.

Il a, sous le rapport physique, beaucoup de ressemblance avec M. Caussidière, l'ami de M. Sobrier. Il l'a remarqué lui-même en racontant une visite qu'il crut devoir faire à la préfecture de police, à propos de l'attentat commis contre la Représentation nationale. « *Ma funeste ressemblance avec M. Caussidière,* » disait-il à la séance du 15 mai, « a fait qu'on s'est précipité sur moi, et ce n'est « que quand j'ai eu dit mon nom, que les cris de fureur se sont « changés en ceux de : Vive le citoyen Murat ! »

M. CAVAIGNAC (Louis-Eugène) est âgé de 46 ans, général de division, ex-gouverneur général de l'Algérie. Il est né à Paris, le 15 décembre 1802. C'est le second fils du conventionnel Cavaignac. Il a fait ses études au collége Sainte-Barbe. Il a été élève de l'École Polytechnique et de l'École d'application de Metz. Placé dans le 2e régiment du génie, il y fut nommé lieutenant en premier, le 12 janvier 1827. Il a fait la campagne de Morée, et a été nommé capitaine en 1830.

Il était à Metz lorsqu'en 1831 on forma le célèbre projet d'association nationale. Il fut un des premiers à souscrire à ce projet; pour ce motif on le mit en disponibilité. Rappelé au service en 1832, il fut immédiatement envoyé en Afrique. Le maréchal Clausel, qui l'appréciait beaucoup, l'employa dans les expéditions de Mascara et de Tlemcen, lui confia le commandement supérieur du Méchouar, lui donna le titre de chef de bataillon provisoire, et le mit à la tête de 500 volontaires, pris dans tous les corps de l'armée expédition-

naire. M. Cavaignac sut alors faire de grandes choses avec des moyens presque nuls.

Nous ne raconterons pas ici tous les beaux faits d'armes qui suivirent ces brillants débuts : les bulletins de l'armée d'Afrique en témoignent suffisamment. Cependant on le laissait le plus possible dans l'ombre, à cause de ses opinions avancées, et il acquit péniblement tous ses grades.

Un des premiers actes du Gouvernement provisoire a été d'élever Cavaignac au grade de général de division et de lui confier le Gouvernement général de l'Algérie. Il est aujourd'hui ministre de la guerre. Élu à Paris et dans le Lot, il a opté pour le Lot.

M. ROLLAND a 45 ans. Il est né à Cahors en 1803.

C'est un cultivateur très-distingué du département du Lot. Sa vie a été simple et peu mêlée aux événements politiques. Il est maire de Cajare.

Homme de bien par excellence, démocrate sincère, esprit modéré, il restera, dans tous ses votes, fidèle aux intérêts de l'ordre et de la liberté.

M. AMBERT (Joachim) est né en 1804, à Chillas, près Cahors (Lot). C'est le fils du général de division Ambert, qui s'est distingué sous notre première République.

Il est lieutenant-colonel du 6e régiment de dragons. Sorti de l'École militaire en 1824, il a successivement parcouru tous les grades de la hiérarchie militaire. Il a été nommé officier supérieur en Afrique, sur les champs de bataille.

Il a souvent écrit dans *le National*, *le Courrier-Français*, *la Presse*, *le Siècle*, *le Messager du soir*, *le Spectateur militaire*, et dans les divers journaux de l'armée.

Il a publié, entre autres, les ouvrages suivants : *Esquisses historiques des différents corps qui composent l'armée française*, 2 vol. ; — *Essais en faveur de l'armée*, 1 vol. ; — *L'expédition anglaise de* 1846 ; — *Notices sur les généraux dont les noms sont inscrits sur l'Arc de Triomphe* ; — *Mémoire sur l'organisation régimentaire de la cavalerie* ; — *Eloge du maréchal Moncey* ; — *Colonne Napoléone de Boulogne* ; — *Duplessis Mornay, ou Etudes politiques sur l'époque de la Réforme*, etc.

Le colonel Ambert a fait en outre un grand nombre de travaux sur les questions d'organisation militaire. Il est l'auteur du projet,

tout récent, adopté par la commission de défense, et d'où est sortie l'organisation du corps des guides.

Il a étudié, aux Etats-Unis d'Amérique, qu'il a habités, les sociétés démocratiques. Il a écrit dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* de nombreux articles sur le Gouvernement républicain.

Il est membre d'un grand nombre de Sociétés littéraires et savantes.

On lui a reproché de s'être servi de sa plume autant que de son épée pour conquérir ses grades. Nous ne savons si ce reproche est fondé.

Se trouvant à Paris, en Février, il écrivait, à la date du 18 de ce mois, à l'administration de la guerre, pour qu'on *utilisât son épée en cas de besoin, et pour se mettre, en soldat dévoué, à la disposition du ministre;* le 28 du même mois, il donnait son adhésion au Gouvernement nouveau. Nous avons sous les yeux sa profession de foi, adressée aux électeurs du Lot, et cette profession de foi est très-libérale et très-républicaine. Nous avons entendu tourner tous ces faits contre le colonel Ambert. Nous avouons que nous n'y trouvons rien qui ne puisse s'expliquer favorablement pour lui, et cependant nous n'aimons pas plus que personne les hommes à double et à triple visage.

M. DE SAINT-PRIEST, propriétaire, membre du Conseil général du Lot, est né en 1801.

Il n'a fait partie que d'une législature.

Nommé en 1842 par l'arrondissement de Martel, il n'a pas été réélu en 1846.

M. de Saint-Priest, fort assidu à la Chambre, très-actif aux travaux parlementaires, est auteur de trois propositions : la première, sur la réforme postale ; la seconde, sur l'embrigadement des gardes champêtres ; la troisième, sur le remboursement des rentes cinq pour cent.

Le député de Martel siégeait à l'extrême droite et votait avec l'opposition légitimiste.

M. LABROUSSE (Émile) a 48 ans. Il est né à Cahors, en 1800.

Resté sans fortune à la mort de son père, le jeune Labrousse comprit de bonne heure qu'il ne devait compter que sur lui-même pour se créer une position indépendante.

Fils d'un républicain de vieille souche, il a hérité des principes paternels.

Il sortit du collége de Cahors, où il avait fait ses études avec distinction, pour venir à Paris. Il a d'abord été sous-directeur de l'École Polytechnique pendant plusieurs années. A force de travail, de persévérance et d'économie, il est devenu chef d'institution. Il s'est distingué dans cette carrière. En 1830, il fut nommé capitaine de la garde nationale dans le 1er arrondissement. Il déploya un zèle digne d'éloge pour l'organisation de sa compagnie, dont la tenue valut un jour à son chef les félicitations du duc d'Orléans.

Il venait de céder son établissement; on lui offrit l'emploi de payeur à l'armée du Nord. Il accepta ces fonctions, auxquelles il renonça dès qu'il vit le Gouvernement s'écarter des principes purement démocratiques.

En 1832, il quitta Paris pour se rendre en Belgique, où il espérait rallier de nouvelles sympathies à la cause populaire. Mais une note officieuse sur les tendances politiques du jeune républicain l'avait précédé à Bruxelles, d'où il reçut, comme gage d'hospitalité, l'ordre de se rendre à Bruges, pour y résider sous la surveillance de la haute police. Ceci devint l'objet d'une discussion très-animée à la Chambre des députés belges, qui comptait dans son sein un grand nombre d'hommes indépendants. Toutefois, au bout de quelque temps, il put revenir à Bruxelles, où, de concert avec MM. de Gendebien, Bruker et autres libéraux, il fonda et dirigea avec succès l'École centrale de Commerce et d'Industrie.

Cette École prospéra, et E. Labrousse était enfin parvenu à se faire une position, lorsque la Révolution de Février éclata. Le ministre de l'intérieur le nomma commissaire général de la République pour les départements du Lot, de la Corrèze et du Cantal. Il accepta cette mission, en renonçant à tous les avantages matériels qui lui étaient assurés en Belgique.

Dans les départements qu'il a administrés, il n'y a eu ni troubles ni émeutes.

La journée du 15 mai l'a trouvé inébranlable à son poste d'honneur.

M. CARLA est âgé de 44 ans. Il est né à Cahors, en 1804.

Ce représentant exerce depuis longtemps la profession de notaire. Il a su se concilier l'estime et la considération de ses concitoyens.

Maire de Cahors, et propriétaire, il joint à ces titres des sentiments de loyauté, que ses adversaires même n'ont pas songé à lui contester.

Porté à la députation par le parti modéré, il a d'abord, et en cette qualité, excité les susceptibilités des républicains ardents; mais sa profession de foi a dû rassurer tous les esprits. Le passé d'un honnête homme est la première garantie de ses promesses et de ses assertions : M. Carla, le jour où il s'est expressément déclaré pour la République, était donc sincèrement républicain.

LOT-ET-GARONNE.

M. TARTAS (Emile — 48,504 voix), général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur, est né en 1796, à Mézin, sur la lisière des Landes d'Aquitaine. Garde-du-corps du roi Louis XVIII en 1814, sous-lieutenant dans les chasseurs de l'Allier, le 13 décembre 1815, il a passé successivement par tous les grades jusqu'à celui de général de brigade, qu'il a aujourd'hui et qui ne sera pas son dernier, si le temps et les occasions lui sont données de signaler dans un plus vaste champ sa bravoure intelligente, son énergique sang-froid, son rare instinct du commandement, en un mot toutes les qualités qui rendent un général cher à l'armée et précieux au pays.

Apprécié depuis longtemps comme capitaine instructeur dans l'école de cavalerie, il doit principalement sa fortune militaire à la guerre d'Afrique. C'est l'Algérie qui l'a fait connaître et l'a placé parmi les chefs les plus éminents de notre jeune armée.

Il y arriva, en juin 1840, avec le grade de lieutenant-colonel dans le 1er régiment de chasseurs d'Afrique, et chaque campagne, chaque expédition, chaque pas qu'il fit sur le territoire de l'Algérie lui pour lui une occasion de se signaler.

Il fut cité dix fois à l'ordre de l'armée, comme s'étant particulièrement distingué dans divers combats contre les Arabes : à *Kara-Mustapha*, le 20 septembre 1840; — sous *Milianah*, le 5 mai 1841; — à *El-Boruji*, le 8 novembre de la même année, et dans les montagnes des *Beni-Ouraigh*, au mois de décembre 1842.

1843 fut aussi pour sa gloire une année fertile. Il est signalé comme s'étant particulièrement distingué en combattant contre les Arabes, le 12 mai, aux *Ibéa*; le 10 juillet, dans le pays de *Sendjest*; le 11 novembre, à l'affaire de l'*Oued-Malah*.

Il commandait toute la cavalerie le 11 mai 1844, à la bataille d'*Isly* et s'y fit remarquer.

Le 30 septembre 1845 dans la plaine de la *Mina*, à la tête de

280 chasseurs, dans un élan de valeur, il chargea 1,500 Arabes et les mit en déroute. Avant le combat, ses officiers lui demandaient un point de ralliement : « Là-bas ! » répondit-il, en leur indiquant un endroit placé derrière les masses de l'ennemi !

Il fut enfin cité comme s'étant particulièrement distingué dans un combat contre les Arabes, le 5 octobre, dans la plaine de la *Mina*.

Ce fut la dernière action à laquelle il prit part.

Voici quelques lignes consignées, le 18 novembre 1845, dans un rapport du lieutenant-général baron de Galbois, inspecteur général de la cavalerie d'Afrique.

« En résumé, le 4e régiment des chasseurs d'Afrique est un corps qui se recommande essentiellement par son intrépidité, sa discipline et sa belle tenue. Ces résultats sont dus à l'impulsion sage et énergique de M. le colonel Tartas, dont les honorables services, justement appréciés dans toute l'armée d'Afrique, lui concilient chaque jour de nouveaux droits à la bienveillance du Gouvernement. L'inspecteur-général se fera un devoir de les signaler d'une manière spéciale à Son Excellence le ministre de la guerre. »

M. Tartas rentra en France en 1846, avec le titre et le rang de maréchal-de-camp et la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Il fut envoyé commander le département de Lot-et-Garonne, où, par sa conduite et la noblesse de son caractère, il a accru encore sa popularité, au point d'avoir été nommé à l'Assemblée Nationale sans avoir eu besoin d'écrire une seule ligne de profession de foi.

M. MISPOULET (44,565 voix) est né en 1797, à Lacépède, patrie du continuateur de Buffon, le biographe des bêtes. Il a eu assez d'esprit pour être, avant, pendant et après Février, un très-riche propriétaire, et pour se faire, après la Révolution du 24, des amis dans tous les camps électoraux. Les protestants, ses coreligionnaires, se sont surtout faits les apôtres de sa candidature, et cette candidature a triomphé, malgré toutes les malices d'un des quatre journaux d'Agen. Ce journal s'est amusé pendant deux mois, très-indécemment, de M. Mispoulet, qu'il appelait mi-Poulet et miss-Poulet.

Ce M. Mispoulet est un très-honnête homme, qui n'est pas cou-

pable de son nom, et dont les intentions libérales sont pleines de droiture et de sincérité.

M. VERGNES (43,631 voix) est né en 1798. Il est originaire de Tonneins.

Dans l'arrondissement de Marmande, il jouit d'une grande popularité et exerce partout une influence décisive.

Esprit orné, intelligence d'élite, homme intègre par-dessus tout, M. Vergnes est et sera toujours un excellent républicain et un parfait représentant du peuple.

Il a été pendant quelque temps maire de Marmande. Son père a été préfet sous l'Empire.

M. BAZE (42,645 voix) est né à Agen, en 1800.

Il a fait à peu près à lui seul les élections du département de Lot-et-Garonne. Sur les neuf élus, six au moins lui sont redevables de leur succès. C'est lui qui a choisi et désigné les candidats, c'est lui qui les a prônés et promenés; des communistes et des terroristes ont seuls osé répandre une liste autre que la sienne et mettre dans l'urne électorale un nom qui ne fût pas sur son bulletin.

Baze, proclamé commandant par tous les gardes nationaux, candidat par l'universalité des électeurs, représentant par 42 mille suffrages, Baze à l'apogée de la faveur populaire, roi de la ville et de l'arrondissement d'Agen, est le chef de la députation de Lot-et-Garonne.

Enfant du peuple (son père était ouvrier graveur sur bois), il s'est fait son admirable position par un talent et un travail persévérant.

Inscrit en 1821 sur le tableau des avocats à la Cour royale d'Agen, il se fit bientôt distinguer par une élocution abondante, une parole claire et entraînante, qui réussit merveilleusement dans les procès de cour d'assises.

Deux fois il a été élu bâtonnier de l'ordre des avocats.

Il fut en 1830 nommé adjoint au maire de la ville; mais, dès qu'il vit les hommes et la révolution de Juillet tourner trop au royalisme, il se démit de ses fonctions municipales et ne conserva que son titre de commandant de la garde nationale, qui a été sept fois renouvelé. Il est vrai que plus tard on l'a accusé lui-même de s'être rallié et attaché de cœur à la dynastie, parce qu'il avait épousé une parente du préfet et qu'il s'était montré courtisan enthousiaste du

duc d'Orléans, lorsque ce prince s'arrêta à Agen en se rendant aux Pyrénées.

Quoi qu'il en soit, M. Baze a refusé en 1848, comme il avait déjà refusé en 1830, les fonctions de procureur général, pour s'en tenir à sa profession d'avocat.

Et cependant il n'est pas riche.

Mais il est indépendant de caractère.

Les membres du club noir disaient à son départ : « Il gagnait par an, comme avocat, 25 mille francs qu'il dépensait largement, et il va à Paris pour 25 fr. par jour. Il doit avoir une arrière-pensée ! » Ces gens-là ne croient pas au dévouement et au patriotisme. Ce qui a porté M. Baze à briguer et à accepter la charge de représentant, c'est la force intime qui pousse l'homme supérieur à faire à propos le sacrifice d'une position assurée pour une position moins sûre peut-être, mais dans laquelle il pourra se développer et se montrer dans toute la puissance de sa nature et l'étendue de son talent.

Baze, toutefois, n'a pas la science de l'homme d'Etat, ni l'habitude des affaires ; mais il saisit promptement les faits et les idées, les juge sainement, exprime sa pensée avec clarté, précision et force ; il sait parler à la foule et l'imprégner de ses sentiments.

Par la force des choses et par sa valeur personnelle, il sera porté au-dessus de la masse vulgaire de ces commis de la foule électorale, qui n'ont qu'une face à montrer sur leur siége de représentant et une boule à mettre dans l'urne.

Avec sa vive imagination et son esprit ardent, Baze ne sera point pour les partis intermédiaires. Avant deux mois, il siégera à l'une des extrémités de la Chambre, mais nul ne peut dire encore de quel côté.

Nous signalons ce représentant à l'attention des hommes politiques.

M. le comte IRÉNÉ DE LUPÉ (11,622 voix), riche propriétaire du Mas-d'Agenais, est né à Tonneins, en 1803.

Il a fait ses études au collége de Pont-le-Voy.

Il penchera vers la droite ; mais il votera pour tout ce qui pourra établir la République sur les bases solides de l'ordre, de la justice et de la vraie liberté.

Il parlera rarement, et ne manquera jamais l'occasion d'agir.

M. BOISSIÉ (42,679 voix) est né en 1806, dans le département de Lot-et-Garonne.

C'est un riche et honnête propriétaire, républicain de la veille.

Il a l'austérité de caractère, la probité, le désintéressement qui feraient d'une république un paradis sur terre, si ces vertus pouvaient être communes parmi les hommes, si les convictions démocratiques n'animaient pas aussi des Blanqui, des Barbès et des Robespierre.

Il est membre, depuis quinze ans, du Conseil-général de son département. Dans cette assemblée, il a montré tout le zèle éclairé d'un excellent citoyen.

M. G. DUBRUEL (40,799 voix) est né en 1805, dans le département de Lot-et-Garonne.

Il était, avant la Révolution de Février, agent de change et agent d'affaires à Villeneuve-d'Agen, où sa famille jouit de l'estime générale.

On le croyait légitimiste; mais, lorsque la République fut proclamée, il assura qu'il était républicain, et vieux républicain. Sur cette déclaration, signalé au citoyen ministre de l'intérieur, il fut nommé commissaire du Gouvernement dans le département de Lot-et-Garonne.

Son administration, agitée et trop révolutionnaire pour une population dont les idées et les opinions sont plus que tempérées, ne satisfit point les bourgeois d'Agen, qui eurent assez d'influence pour le faire révoquer. M. Bérard, envoyé à sa place, se laissa gagner et dominer par M. Baze, et, à la requête des mécontents, M. Dubruel fut nommé de nouveau.

Battu cette fois, et désarmé devant M. Dubruel, dont le tempérament n'a rien de commun avec l'esprit séduisant du commandant de la garde nationale, M. Baze chercha sa revanche dans les élections. Il parcourut les cantons, qu'il rallia à sa cause et ligua, en les épouvantant du fantôme odieux du communisme et de la démagogie. De tous les candidats de son parti, M. Dubruel seul fut élu, grâce à son titre de commissaire, qui lui valut le concours d'une partie de l'administration. Il n'eut pas même assez d'influence pour faire élire M. Lesseps, son ami d'enfance, qu'il avait fait agréer et nommer dans l'arrondissement de Marmande, lors des élections précédentes, quoiqu'il fût étranger au pays.

La veille de son départ pour Paris, M. Dubruel se rendit au club noir d'Agen, et y déposa ses insignes de commissaire; son écharpe fut attachée au drapeau *vraiment républicain*.

M. RADOULT DE LAFOSSE (Pierre-Thomas 40,027 voix) est né à Villeneuve-d'Agen.

Entré à l'Ecole Polytechnique en l'an XII de la République, il alla à Metz, en 1806, compléter ses études militaires à l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Sorti de cette Ecole en 1807, il fit toutes les campagnes de l'Empire, y compris celle de 1815. Au siége d'un fort sur les côtes d'Espagne, n'étant encore que lieutenant, il fut mis à l'ordre du jour pour s'être particulièrement distingué. En ce temps-là, on n'était pas prodigue de mentions honorables.

Se trouvant à Toulouse, lors de la Révolution de Juillet, il fut appelé le premier jour au commandement des troupes, et contribua puissamment, par sa conduite ferme et prudente, à maintenir la tranquillité. On le laissa vingt-quatre heures sans ordre, et, s'il n'avait pas pris sur lui d'agir selon les besoins du moment, Toulouse eût été sans nul doute le théâtre de scènes désolantes.

Il reçut, en 1835, le grade de colonel avec la direction de l'artillerie de Bastia, et, six mois après, le commandement du onzième régiment d'artillerie.

Sur la demande du comité de l'artillerie, le ministre de la guerre lui confia, en 1835, le commandement en second et la direction des études de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Il remplit pendant cinq ans, à la satisfaction de tous, ces fonctions difficiles.

Nommé en 1842 maréchal-de-camp, et appelé au commandement de l'Ecole d'artillerie de Besançon, il conserva cette charge jusqu'à la fin de 1845, époque à laquelle son âge avancé et ses longs services le firent placer dans la deuxième section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le général Radoult-Lafosse est un des hommes les plus honorables et les plus estimés du département de Lot-et-Garonne. A Villeneuve, qu'il habite, et où son père a été pendant vingt-cinq ans receveur particulier des finances, ainsi que dans tout l'arrondissement que nous avons parcouru au mois d'avril dernier, nous avons partout et par tous entendu exalter le caractère généreux et élevé du général Radoult, homme franchement libéral, sincèrement religieux, et qui, à l'Assemblée nationale, sera utile dans les commissions, par son expérience, ses études pratiques et son esprit dégagé de tout préjugé. En combattant sa candidature, pour laquelle, du reste, il s'est donné fort peu de mouvement, les démocrates exaltés n'ont pas eu un mot à dire contre son passé et la noblesse de ses sentiments. Le peuple entier a applaudi à son élection.

M. BÉRARD (39,248 voix) est âgé de 28 ans. Il est sorti d'une famille pauvre.

A force de persévérance et de travail, il est entré à l'Ecole Polytechnique, d'où il fut exilé par M. le maréchal Soult, pour avoir prononcé un discours libéral sur la tombe de M. Jacques Laffitte. Plus tard, on lui rouvrit les portes de cette Ecole ; mais il ne voulut point y rentrer.

A la Révolution de Février, il a été nommé lieutenant d'artillerie, et commissaire du gouvernement dans le département de Lot-et-Garonne.

Nous avons vu, en racontant la vie de M. Dubruel, que les Agenais ne fraternisèrent pas longtemps avec lui.

LOZÈRE.

M. FAYET (Jean-Jacques—19,200 voix), évêque d'Orléans, est né à Mende le 26 juillet 1787.

Le père de M. Fayet fut d'abord victime des passions politiques de 1793. Avocat au bailliage du Gévandan, il agitait les populations de la Lozère et les convoquait à la défense du trône et de l'autel. La voix puissante des proconsuls révolutionnaires l'arrêta et le força de rester longtemps caché dans un four ; mais dans cette retraite, il eut le loisir de réfléchir. Il réfléchit si bien qu'on le vit plus tard se proclamer le partisan des principes qu'il avait jusqu'alors combattus, et se faire donner, à ce titre, la justice de paix de Mende. Plus tard il espérait léguer à son fils ce poste, but de toutes ses ambitions ; mais un jour le jeune Fayet, qui faisait son stage d'avocat, écrivit à monsieur son père : « *Ma résolution est « irrévocable, je veux entrer au séminaire de Saint-Sulpice.* » Ayant reçu les ordres mineurs et le sous-diaconat, M. l'abbé Fayet, déjà auteur du *Traité de la Religion et de l'Église*, devint directeur de l'*Académie des Catéchismes de Persévérance*. Enfin, il revint à Mende, où il fut ordonné prêtre. Pendant ce temps, les jeunes hommes de son âge allaient conquérir d'immortels lauriers à Lutzen et à Bautzen. Bientôt son nom, à lui-même, se trouva mêlé, non, comme on l'a dit mensongèrement, à d'honorables relations entre la couleur impériale et le clergé, mais à de coupables résistances, à d'odieuses négociations qui avaient pour but de placer la lâcheté à l'abri de la soutane.

1814 et 1815 nous montrent M. Fayet déposant son habit de prêtre, agitant les populations, se plaçant à la tête de l'administra-

tion civile, présidant le comité réactionnaire, ruant les séminaristes de Mende contre l'Empereur, au retour de l'Ile-d'Elbe, pour les faire honteusement repousser par les populations de l'Auvergne, emprisonnant le préfet Édouard Charnage, se rendant en personne à Florac à la tête d'une compagnie de gendarmes pour procéder à l'arrestation du sous-préfet Cade, qu'il fit conduire à Lyon; enfin, portant la main sur l'épaulette d'un maréchal de France, et arrachant à la poitrine de Soult quelques fils de ce grand cordon de la Légion-d'Honneur dont il a formé le ruban qu'il porte aujourd'hui. M. le duc d'Angoulême, en effet, crut devoir récompenser de tels exploits en donnant la croix d'honneur à M. l'abbé Fayet. Mais ce n'est pas tout, le jeune abbé comprend qu'il faudra peut-être encore agiter la Lozère; il accourt aux caisses du Trésor public, et se fait remettre, pour en faire le meilleur usage, une petite somme de 17,000 francs.

Les de Rauzan et les de Janson eurent besoin d'un auxiliaire prêt à tout. Ils trouvèrent l'abbé Fayet, que nous rencontrons successivement dans la Touraine, à Clermont, à Bordeaux, où il laisse *plongées dans une sainte ivresse les populations qu'il avait trouvées altérées du vin de la doctrine céleste!* Puis, appelant à lui les Menjaud, les Lœwanbruck, il se rend à Grenoble. Que dire ici? Jetons un voile sur les tristes événements qui donnèrent tant de célébrité non-seulement au général Donnadieu, mais encore à sa femme, et qui furent l'objet de ces caricatures, aussi immorales qu'irreligieuses, dont le succès fut tel, qu'elles devinrent populaires sur tous les tabatières du Dauphiné, et contribuèrent à fonder la réputation du pont de Clay.

Il appartenait à l'homme qui *tolérait les Jésuites* de récompenser tant de vertus par le titre d'inspecteur général de l'Université. La France entière se souvient encore de la mission que le célèbre M. de Corbière confia à l'abbé Fayet et à un jeune néophyte qui acquit ce jour une triste célébrité : *Allez gratter les murs des grands colléges*, dit le ministre, et MM. Fayet et Laurentie rédigèrent ce rapport fameux, résultat d'une enquête secrète faite auprès des fonctionnaires publics, des maires, des juges de paix, du sous-préfet, de l'évêque, et enfin, de vingt-neuf curés réunis en retraite! Il fallut l'énergique résistance d'un vieillard pour que Sorèze échappât à ce regrattage démolisseur.

M. Fayet fut d'ailleurs fort habile à cette époque : il sut jeter le nom de M. Laurentie en pâture à la haine publique, et cacha le plus possible le sien.

Le missionnaire catholico-politique de Mende vint, en 1830, abriter ses disgrâces sous le rochet de chanoine à Rouen, et puis, comme si la cour de Louis-Philippe eût dû acquitter les dettes de la Restauration, elle alla chercher en Normandie un curé pour Saint-Roch. Elle et l'abbé Fayet savent d'ailleurs pourquoi.

M. Fayet ne fit absolument qu'acte d'apparition à Saint-Roch : son amour-propre, le plus sot de ses amours, était peu satisfait ; il voulait couronner sa vie par la mitre épiscopale. *N'avait-il donc pas autant de célébrité qu'il lui en fallait* pour légitimer cette ambition? Louis-Philippe pensa comme lui, et l'évêché où la vierge de Vaucouleurs planta l'étendard de l'indépendance nationale passa sous le pouvoir spirituel et moral de l'abbé Fayet ! Nous ne dirons rien de son administration; elle ne démentit pas les antécédents du prêtre dont nous esquissons la biographie.

La Révolution de Février éclate ; les agents de M. Fayet s'abritant sous le protectorat d'un évêque nonagénaire, agitent de nouveau la Lozère. Les passions catholiques sont impitoyablement mises en jeu. Les protestants candidats à la Représentation nationale sont repoussés; en vain d'honorables ecclésiastiques combattent une candidature dont ils craignent le succès : Le nom de M. l'abbé Fayet sort le premier de l'urne du scrutin.

L'Assemblée nationale n'a pas voulu, sans enquête, admettre ce représentant ; mais, après un mûr examen elle a validé son élection, dont les populations de la Lozère sont seules responsables.

M. DES MOLES (14,560 voix) est né à St-Germain-de-Calberte (Lozère) en 1802, d'une très-honnête famille. Son grand-père était avocat au parlement de Toulouse.

Il habite depuis plusieurs années près de Langogne, où il s'est marié et où sont situées ses propriétés. Il s'y est toujours livré à l'étude et à la pratique de l'agriculture. C'est un agronome distingué, un homme d'une grande probité et d'un commerce agréable.

Quant à ses opinions, elles ont appartenu au parti légitimiste jusqu'au jour où la République a été proclamée.

M. COMANDRÉ (Jean-Joseph-Marie-Édouard—9,196 voix), avocat, chef de bataillon de la garde nationale de Florac, est né en cette ville le 5 décembre 1791. Son père, avocat au parlement, remplit les fonctions les plus élevées de la magistrature dans la Lozère, pendant la Révolution.

Ce représentant a fait ses études au lycée de Toulouse avec la

plus grande distinction. C'est à Toulouse qu'il fit en partie son cours de droit, qu'il a terminé à Paris.

Voilà un type de républicain pur, qui se détache de la toile où nous avons esquissé les portraits des autres élus de la Lozère. Édouard Comandré est entré dans la vie avec les aspirations de la liberté. En 1816, il avait déjà donné bien des gages de patriotisme, lorsque, pour avoir dit hautement qu'il n'y avait pas de puissance au monde qui pût lui faire crier *vive le Roi!* et sous l'imputation d'avoir cherché à détourner ses compatriotes de l'amour qu'ils devaient à la race des Bourbons, il fut arrêté au milieu de la nuit et emmené, la chaîne au cou, dans les prisons de la cour prévôtale à Mende. Après trois mois d'un emprisonnement rigoureux, on lui contesta le droit de suivre sa carrière au barreau. (Voy. la *Bibl. Hist.*, t. III, 5me cahier.)

Nous avons montré l'abbé Fayet organisant la révolte, arborant le drapeau blanc; nous l'avons vu porter la main sur l'épaulette d'un maréchal de France, présider lui-même à des arrestations; Édouard Comandré luttait contre lui, marchait avec les habitants des Cévennes qui s'étaient levés pour étouffer la révolte, pour délivrer les prisonniers de l'abbé-général... Maintenant le patriote courageux et l'abbé devenu prélat siégent l'un et l'autre à l'Assemblée nationale.

Dans ces temps d'amers souvenirs où le despotisme pesait sur la France, les protestants étaient en butte à des exigences, à des actes par lesquels on violentait leur foi, et ils eurent un ardent défenseur dans celui qui devait recevoir d'eux la mission de constituer la République. Des gardes nationales de l'arrondissement de Florac étaient placées sous le commandement d'un ancien soldat de l'armée de Condé; et, de son manoir, où siégeait son conseil de discipline, sortaient chaque semaine des jugements nombreux qui, pour les infractions les plus légères, un absence sans permission, une bagatelle enfin, prononçaient des amendes de deux à trois cents francs, l'emprisonnement, de véritables dégradations civiques... Pour y croire, il faut que *le Censeur Européen* les rappelle (Voy. *le Cens. Europ.* 1818)... Édouard Comandré élève la voix, parla d'illégalité, d'oppression, menaça de résistance, déclara que, le premier, il se montrerait sur la brèche quand il s'agirait de défendre les libertés publiques: on le savait homme de résolution, et tous ces jugements iniques tombèrent à la fois.

Dès que la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* fut organisée,

Édouard Comandré en devint le correspondant le plus actif. Vaillant à l'œuvre, il n'épargna ni sa personne ni sa bourse.

La Révolution de 1830 se fit. Édouard Comandré ne pouvait voir qu'avec peine la monarchie ; mais il se rallia au Gouvernement nouveau. Croyant à la guerre, il pressa l'organisation des gardes nationales. Les sacrifices ne lui coûtèrent pas. Nommé commandant de celle de Florac, toutes les autres, dans le pays, le choisirent pour exprimer leurs vœux au nouveau chef de l'État. Son langage ne démentit pas ses antécédents. (*Journal des Communes*, 3 nov. 1830.)

A la tête des gardes nationales de son arrondissement, en 1832, il disait en leur nom au duc d'Orléans : « Ennemies du despotisme « qui décime, de l'anarchie qui flétrit, elles repoussent les doc- « trines du droit divin, le drapeau de la servitude ; elles veulent la « liberté pour tous, la gloire de la patrie, les institutions qu'elle « attend. »

Nous pouvons l'affirmer, car les preuves authentiques sont sous nos yeux, c'est constamment et avec la même énergie qu'il a justifié sa vieille devise : « Tout pour le peuple et tout par lui. » Et lorsque ce peuple magnanime triomphait en Février et proclamait la République, il prononçait devant ses concitoyens ces paroles aussi simples que sublimes : « La République a été le rêve de mon cœur, et « je l'ai vue surgir avec transport des barricades, donnant la main « à la religion. »

Édouard Comandré n'a jamais occupé de fonctions salariées ; mais l'élection lui a donné toutes celles qu'il a pu remplir. En sollicitant les suffrages de ses concitoyens, il terminait ainsi sa profession de foi : « Que vous dirai-je, vous savez mon passé ; je démen- « tirais ma vie entière si, partout et toujours, je ne me montrais le « gardien courageux et vigilant de l'ordre, de la religion, des li- « bertés et des droits de tous... »

Nous ne terminerons pas cette notice sans ajouter qu'Édouard Comandré est non-seulement un républicain ferme et modéré, mais encore un homme de talent et de cœur.

M. RENOUARD (Fortuné — 8,081 voix) est né à Mende (Lozère), en 1793. Son père était greffier du tribunal civil.

Ce représentant a été successivement avoué, puis avocat consultant. En 1824 il fut nommé conseiller de préfecture dans son département. Il en a rempli les fonctions pendant quatorze ans avec

un zèle et un dévouement qui lui ont valu la décoration de la Légion-d'Honneur.

Il a été révoqué en 1848, immédiatement après la Révolution de Février. Quoique ses opinions l'aient classé parmi les conservateurs du système déchu, il n'en est pas moins un homme de cœur jouissant d'une vraie considération et généralement aimé. Il n'en est pas non plus moins franchement libéral, ni moins disposé à concourir de tous ses efforts à la fondation de l'ordre républicain sur les véritables bases de la démocratie.

MAINE-ET-LOIRE.

M. DELATOUCHE (125,033 voix), médecin, âgé de 48 ans, né à Angers (Maine-et-Loire). Sa famille appartient à la bourgeoisie.

Il a pris part à la tentative qui fut faite pour enlever de Bicêtre les quatre sergents de La Rochelle. On sait que le résultat ne répondit pas au courage que réclamait cette entreprise; les malheureux sergents durent succomber. Ceux qui avaient voulu devenir leurs libérateurs furent vivement poursuivis, et M. Delatouche fut obligé de se cacher pendant assez longtemps.

Après la Révolution de Février, M. Delatouche, qui a toujours été fidèle aux mêmes principes, a été appelé aux fonctions de maire d'Angers, qu'il a remplies avec intelligence et fermeté.

M. TESSIER DE LA MOTTE (123,156 voix), maire des Rosiers, membre du Conseil municipal de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1798.

Nommé membre de la Chambre des députés par l'arrondissement électoral de Doué, en 1830, M. Tessier de la Motte a été réélu à toutes les législatures qui se sont succédé depuis cette époque.

Après avoir voté avec constance dans le parti conservateur, M. Tessier a depuis plusieurs années voté avec la même constance dans l'opposition de gauche.

Il n'a jamais parlé à la tribune.

M. BINEAU (118,827 voix), ingénieur en chef des mines, ancien inspecteur général du matériel de l'exploitation des chemins de fer, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1805, dans le département de Maine-et-Loire.

En 1841, M. Bineau a succédé à M. Robineau, son oncle, dans le mandat législatif du 2e collége d'Angers.

Il a publié un ouvrage sur les chemins de fer et leur législation dans la Grande-Bretagne.

Dans le corps des mines, M. Bineau passe pour un ingénieur distingué.

A la Chambre, il s'est fait écouter dans toutes les discussions qui se sont rattachées à ses études spéciales.

Il a toujours voté avec l'opposition de gauche.

Il faisait partie de la dernière législature.

M. FARRAN (116,169 voix), colonel de la garde nationale d'Angers, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, est né en 1791.

Négociant à Angers, M. Farran fut nommé député par le premier collége de cette ville en 1839, contre M. Augustin Giraud.

Il devint en même temps maire d'Angers.

Dès son entrée dans la Chambre, il alla siéger à gauche.

Le ministère du 29 octobre a, comme on sait, retiré la mairie à M. Farran. On sait aussi la polémique qui s'en est suivie dans les journaux.

Ce député a constamment voté sous la bannière de M. Odilon-Barrot.

Il faisait partie de la dernière Chambre.

M. DUTIER (110,943 voix), avocat, maire de Baugé, membre du conseil général de Maine-et-Loire, est né en 1793.

M. Dutier, comme avocat-avoué près le tribunal de Baugé, a dû à la considération dont il était entouré le mandat législatif que cet arrondissement lui a conféré en 1838.

Le député de Baugé n'a jamais parlé à la Chambre. Ses votes étaient acquis à la gauche.

Constamment réélu par son arrondissement, M. Dutier faisait partie de la dernière Chambre.

M. OUDINOT (103,535 voix), général de division de cavalerie, commandant de la Légion-d'Honneur, est né en 1791, le 3 novembre, à Bar-le-Duc.

Fils aîné du maréchal duc de Reggio, M. Victor Oudinot embrassa la profession des armes. Il entra si jeune au service, qu'il ne put faire partie des guides de Masséna pendant la guerre de Zurich.

Premier page de l'Empereur, il fit en cette qualité la campagne de 1809, pendant laquelle, de trois champs de bataille différents,

Napoléon l'envoya en France rendre compte au sénat des victoires de l'armée.

Masséna, nommé au commandement de l'armée du Portugal, se l'attacha comme aide-de-camp.

De retour en France en 1811, il entra dans la garde et fit les campagnes de Russie, de Saxe et de France.

En 1814, et au moment de quitter Fontainebleau, l'Empereur remit au maréchal Oudinot, pour son fils, un brevet de colonel, qui fut confirmé par le roi Louis XVIII, le 27 avril.

En cette qualité, le colonel Oudinot organisa le régiment des hussards du roi.

Resté étranger à nos luttes des Cent-Jours, M. Oudinot reçut, en 1822, le commandement du premier régiment à cheval de la garde royale.

Maréchal de camp en 1824, il fut, peu de temps après, appelé au commandement de l'École de Saumur.

Malgré les instances du nouveau gouvernement, le général Oudinot quitta le commandement de cette École après 1830.

Mais en 1835, son frère, colonel du 2e régiment des chasseurs d'Afrique, ayant été tué, le général Oudinot demanda la permission de le venger, et reçut le commandement de la 1re brigade du corps expéditionnaire de Mascara.

Blessé par une balle qui lui traversa la cuisse à l'affaire du Sig, il fut obligé de rentrer en France.

Le 31 décembre 1835, il fut promu au grade de lieutenant-général.

Ce n'est qu'en 1842 que le collége de Saumur envoya à la Chambre M. le général Oudinot. Il y a siégé à gauche et voté avec l'opposition dynastique.

Les intérêts de l'armée, de l'Algérie, des haras, des remontes, le code pénal militaire, l'ont fait monter à la tribune.

M. Oudinot passe pour un de nos officiers généraux les plus distingués, et cette réputation est encore relevée par l'estime et la considération que ses collègues et le pays ont accordées à son caractère.

Le général Oudinot est à cette heure commandant en chef de l'armée des Alpes.

M. LOUVET (Charles—86,842 voix) est né à Saumur, le 22 octobre 1806, d'une famille d'honorables négociants.

C'est le banquier de Saumur le plus estimé. Il est membre du

conseil général. Il a reçu une éducation distinguée. Ses connaissances sont nombreuses, variées ; il est surtout capable de traiter avec supériorité les questions de finances. Il est d'ailleurs fort apte aussi à discuter toutes les grandes thèses politiques qui sont à l'ordre du jour de la tribune et de la presse.

M. Louvet est animé d'un sentiment de libéralisme sincère et d'ardent patriotisme.

M. DAVID (d'Angers — 72,597 voix), statuaire, né à Angers (Maine-et-Loire).

C'est le fils d'une bien pauvre famille qui ne pouvait subvenir au besoin de ses études et le soutenir dans la carrière si ardue vers laquelle sa vocation l'entraînait.

Mais les concitoyens de David surent comprendre ce que promettaient les étonnantes dispositions de l'enfant qui croissait sous leurs yeux ; la ville l'adopta et fournit aux frais de son éducation artistique. David redoubla d'ardeur, remporta le grand prix, alla à Rome étudier les maîtres et devint le grand artiste que vous savez, taillant de la chair dans le marbre, produisant des chefs-d'œuvre à l'aide de son ciseau.

Puis, quand l'enfant de la charité fut devenu l'homme en renom dont le moindre ouvrage était payé son pesant d'or, David voulut acquitter sa dette et la solder d'une façon grande, digne, rendant au décuple ce qu'il avait reçu, ainsi qu'il convenait à son génie et à son caractère. En souvenir des mille francs qu'on lui avait fait passer chaque année, tant qu'il avait été nécessiteux, il inonda sa ville natale de ces merveilles qui font l'admiration des amateurs. Une salle du musée d'Angers porte le nom de David ; tout ce qu'elle renferme, il l'a donné, et on estime ce qu'elle renferme à plus de 100,000 fr.

Les opinions de David ont toujours été républicaines.

M. FRESLON (Alexandre—71,046 voix) est né à La Flèche (Sarthe), le 11 mai 1808, d'une famille d'industriels et de cultivateurs.

Après avoir fait son droit à Paris, M. Freslon alla, en 1829, exercer la profession d'avocat à Angers. Cette même année, dès le 19 juillet, un procès lui fut intenté pour avoir pris part à une manifestation qui eut un grand retentissement politique dans la localité. Il plaida lui-même sa cause et fut acquitté.

Après la Révolution de Juillet, il fut nommé premier substitut à Angers, quoiqu'il eût à peine 22 ans; mais bientôt, dégoûté du sys-

tème politique suivi par le pouvoir, il renonça à exercer un emploi public. Il donna sa démission en 1862, et reprit sa robe d'avocat. Au barreau, il s'est fait une position brillante.

Il a donné de nombreux gages à l'opinion démocratique. En 1839, il fonda le *Précurseur de l'Ouest*, organe du parti radical; en 1846, il dénonça un fait de corruption qui avait eu lieu dans le Conseil municipal; on le poursuivit, et il fut condamné à 100 fr. d'amende, après avoir épuisé tous les degrés de juridiction.

Un des premiers actes du ministre provisoire de la justice, après la Révolution de Février, a été de nommer M. Freslon procureur général de la Cour d'appel d'Angers. Il fallait à la tête du parquet un homme sûr et énergique; M. Freslon n'a pas hésité à accepter ces fonctions, qui, en l'obligeant à renoncer à sa profession, lui portaient un grand préjudice et nuisaient à ses intérêts matériels.

M. LEFRANÇOIS (Jean—62,292 voix), médecin, est né à La Membrolle (Maine-et-Loire), le 17 octobre 1790. Son père, sorti des rangs du peuple, fut maçon, puis entrepreneur de bâtiments. Il a fait la campagne de Saxe, en qualité de chirurgien militaire.

Vers la fin de cette campagne, il resta dix mois en captivité; revenu en France, il fut attaché à l'hôpital militaire de Strasbourg.

Plus tard, il alla exercer sa profession à Membrolle, son pays natal, où il séjourna 13 ans; puis, il se fixa à Angers, où, depuis vingt années, il est cité parmi les praticiens habiles.

Disons que M. Lefrançois recherche surtout la clientèle des pauvres, auxquels il donne gratuitement des soins.

Depuis plus de trente ans il professe les opinions républicaines. En 1815, il a subi un emprisonnement politique. Il a été membre des sociétés secrètes, organisées pour le triomphe de la liberté. Dans le conseil municipal, où il arriva en 1831; dans le conseil d'arrondissement, où il fut porté en 1833; dans le conseil général, où il a été nommé en 1840, il a toujours témoigné de ses opinions démocratiques.

M. JOUNEAULX (67,179 voix), médecin, membre du Conseil d'arrondissement de Segré, est né en 1795.

Élu pour la première fois en 1839 par les électeurs de Segré, M. Jouneaulx est allé siéger au centre gauche.

Il a voté pour le Douze-Mai et pour le Premier-Mars.

A l'avénement du Vingt-Neuf Octobre, le député de Segré est entré dans l'opposition.

Réélu en 1842, M. Jouneaulx a continué son opposition.

Ce député ne montait pas à la tribune et ne prenait qu'une part peu active aux travaux parlementaires.

M. CESBRON-LAVAUX (Charles—59,384 voix) est né à Chollet (Maine-et-Loire), le 30 septembre 1791. C'est le fils d'un député de l'opposition qui se retira de la Chambre lors de l'expulsion de Manuel.

Après avoir été pendant quinze ans dans l'industrie, M. Cesbron-Lavaux se consacra tout entier à l'agriculture.

Il a été nommé trois fois membre du Conseil général ; il est président du conseil des prud'hommes de Chollet, dont la juridiction s'étend sur 120 communes ; président du tribunal de commerce de la même ville, depuis plusieurs années. Il a rendu au commerce et à l'agriculture de nombreux services. Il a défriché un grande étendue de terrains incultes. Les bestiaux qu'il a envoyés à Poissy ont souvent obtenu des primes. Il est au nombre de ceux qui donnent l'impulsion au progrès agricole.

En 1831 et en 1832, lors des soulèvements de la Vendée, il marcha contre le drapeau blanc, à la tête d'une compagnie de la garde nationale ; divers engagements eurent lieu ; plusieurs des hommes commandés par lui furent tués, et il fit une action d'éclat qui lui valut la décoration de la Légion-d'Honneur.

M. Cesbron-Lavaux a d'ailleurs toujours appartenu à l'opposition libérale.

M. DE FALLOUX (58,955 voix), propriétaire, âgé de 36 ans, né à Angers.

C'est à tort que la famille de M. de Falloux est classée parmi la vieille noblesse Angevine. Son grand-père était marchand et sortit de la bourgeoisie par l'échevinage. Son père créa, sous la Restauration, un majorat auquel est attaché le titre de vicomte. Le frère aîné de M. de Falloux est attaché à la cour de Rome, en qualité d'auditeur de Rote.

M. de Falloux a publié deux ouvrages : la *Vie de Louis XVI* et la *Vie de SAINT Pie V*. Il a déjà été député ; il votait avec les légitimistes. Il est franchement rallié au système républicain.

Il a montré le plus admirable courage contre les anarchistes du 15 mai, au moment où le palais législatif a été violé. C'est lui qui, avec quelques autres membres de l'Assemblée nationale, que nous

mentionnons en temps et lieu, a organisé la résistance contre les bandes des Blanqui et des Barbès.

MANCHE.

M. HAVIN (119,817 voix), ancien juge de paix, maire de Thorigny, est né en 1799.

Il est fils du conventionnel Havin. Nommé juge de paix à Saint-Lô, en 1830, il fut, en 1831, le représentant de cet arrondissement à la Chambre. Là, il s'assit à la gauche de M. Odilon-Barrot.

Il a été secrétaire de la Chambre pendant quatre sessions consécutives.

Il a constamment pris part aux discussions de l'Assemblée dont il faisait partie. Il a signé le Compte-rendu et soutenu le Douze-Mai et le Premier-Mars.

Toujours réélu depuis 1831, M. Havin siégeait encore en 1846 à la Chambre, où l'a trouvé la Révolution du 22 Février.

Il lui est arrivé, il y a deux ans, à Saint-Lô, l'aventure suivante :

Le journal de l'opposition publiait tous les jours des articles virulents contre le préfet de la Manche, et, en même temps, rempli des plus pompeux éloges pour M. Havin. Le journal fut condamné, par suite d'un procès, à une forte amende. Le gérant responsable, M. Moussard, *très-contrarié* de ce désagrément, se fâcha contre M. Havin, et le menaça tout haut de montrer publiquement les lettres dans lesquelles le député Havin envoyait au gérant du journal susdit les articles touts faits qui en remplissaient les colonnes si élogieuses pour l'auteur de ces articles, si sévères pour l'administrateur qui ne les écrivait pas.

M. VIEILLARD (Narcisse — 117,556 voix), est âgé de 57 ans.

Elève distingué de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole de Metz, il entra dans un régiment d'artillerie qui était devant l'ennemi. Il fit la campagne de Russie et les campagnes de France, et sut faire remarquer, quoique bien jeune, son courage et son instruction, dans un corps où les sujets d'élite étaient nombreux. Dès les premiers jours de la Restauration, il brisait son épée et renonçait à une carrière où un brillant avenir lui était réservé. A cette époque où il n'y avait encore que peu de libéraux, M. Vieillard était déjà franchement républicain.

On proposa à M. Vieillard une éducation importante : celle du

prince Napoléon, le fils de la reine Hortense et de Louis Bonaparte.

De l'enfant qui lui était confié, Vieillard fit mieux qu'un prince, il fit un homme. On sait comment cet homme, comprenant les devoirs que son nom lui imposait, alla mourir, en 1831, sous les murs d'Ancône, en défendant les libertés italiennes.

M. Vieillard a longtemps représenté à la Chambre des députés l'arrondissement de Carentan. Aux dernières élections, il n'avait pas été réélu.

Envoyé dans le département de la Manche, en qualité de commissaire général, après la Révolution de Février, il a su satisfaire à tous les besoins, à tous les intérêts de la situation.

M. DE TOCQUEVILLE (Henry-Alexis—110,704 voix), membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1805.

Juge auditeur au tribunal civil de Versailles depuis 1826, la Révolution de Juillet le fit juge suppléant.

En 1831, M. de Tocqueville alla en Amérique, avec M. Gustave de Beaumont, étudier le système pénitentiaire. A cette époque, il composa son ouvrage de la *Démocratie en Amérique*, qui lui valut une réputation méritée, et qui, couronné en 1835 par l'Académie, lui obtint le prix Montyon.

Il succéda en 1837 à M. Laromiguière, comme membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

L'arrondissement de Valognes le choisit, en 1839, pour son représentant. A partir de ce jour, M. de Tocqueville a été constamment réélu.

L'élévation d'esprit et de caractère dont M. de Tocqueville a constamment fait preuve lui avait acquis une véritable autorité sur la Chambre. La part qu'il a prise à toutes les discussions est considérable.

Ses hautes connaissances, son instruction profonde le destinent à jouer un rôle dans l'Assemblée nationale.

M. LAUMONDAIS (Joseph-Gabriel—106,898 voix) est né à St-Hilaire-du-Harcouet, le 21 janvier 1799.

Il a été reçu avocat en 1821.

En juillet 1830, il dut à ses opinions avancées la place de juge de paix du canton de Mortain, dont il a été investi.

La politique du nouveau Gouvernement détermina bientôt M. Laumondais à donner sa démission. Les six mois pendant les-

quels il avait rempli ces fonctions firent regretter à ses justiciables la détermination toute politique qui les lui avait fait résigner.

M. Laumondais, connu pour l'indépendance de ses opinions très-radicales, a été envoyé, en 1842, au Conseil général.

A un caractère sûr, à un esprit convaincu, M. Laumondais joint une parfaite connaissance des hommes et des choses.

On peut dire de lui qu'il sait ce qu'il veut faire, et sait faire ce qu'il veut.

M. DUDOUYT (103,996 voix), avocat, est né en 1797, à Coutances, d'une famille de bons bourgeois.

C'est l'avocat le plus distingué du barreau de Coutances, d'abord, et puis, peut-être, de toute la Normandie.

Les admirables qualités de son cœur égalent celles de son esprit. On l'a vu bien souvent, après avoir passé des jours et des nuits pour soustraire un client pauvre au glaive de la justice criminelle, ne demander pour honoraires à ce client que le bonheur de lui ouvrir sa bourse, après lui avoir prodigué tous les trésors d'un talent hors ligne.

M. Dudouyt a toujours appartenu à l'opposition radicale. C'est le patriote le plus sincère en qui l'on puisse avoir confiance.

Il était commandant de la garde nationale de Coutances avant Février. La Révolution l'a fait sous-commissaire du gouvernement dans cette ville, où il jouit de toute l'estime et de toutes les sympathies qui s'attachent toujours à des hommes comme lui. Il a, dans tout le département de la Manche, une très-grande influence.

Le jour où il a quitté ses concitoyens pour venir siéger à l'Assemblée Nationale, voici ce qui s'est passé à Coutances :

Dès cinq heures du matin, le rappel battait dans les rues. On se levait avec un enthousiasme unanime. A sept heures, une foule immense était réunie à un quart de lieue de la ville, sur la route de Saint-Lô, au bois du Parc. Des salves d'artillerie retentissaient, en même temps que des cris d'allégresse se faisaient entendre et que des larmes d'attendrissement coulaient des yeux. Républicains de la veille et du lendemain, légitimistes, conservateurs, gardes nationaux, hommes, femmes, enfants, vieillards, attendaient le passage de leur représentant pour lui exprimer ainsi tous leurs sentiments. Quand il parut au milieu de ses concitoyens, ce fut une émotion et des scènes que nous n'entreprendrons pas de décrire, qui peuvent se concevoir, mais qu'il serait impossible d'exprimer.

M. DUBOIS (Abraham—81,204 voix), conseiller référendaire à la Cour des comptes, est né en 1792.

Sous l'Empire, M. Abraham-Dubois fut soldat et parvint au grade d'officier.

Il était notaire pendant la Restauration.

La Révolution de Juillet le fit maire de Granville. Les électeurs d'Avranches lui conférèrent leur mandat en 1832. C'est en 1833 qu'il arriva à la Cour des comptes. Il était alors conservateur, et il a voté avec tous les ministères jusqu'au 22 février.

Depuis cette époque, M. Abraham Dubois n'a cessé de faire partie de l'opposition dynastique.

Il était de la dernière législature.

M. BOULATIGNIER (Sébastien-Joseph — 79,302 voix) est né à Valognes, le 15 janvier 1805. Il a fait ses études classiques au Collége royal de Caen, comme boursier de sa ville natale.

En 1824, il est venu prendre ses inscriptions à la Faculté de droit de Paris, sous le patronage de M. Andrieux, professeur au Collége de France et membre de l'Institut, qui l'honora jusqu'à sa mort d'une bienveillance toute paternelle.

Le Gouvernement ayant rouvert, en 1828, la chaire de droit administratif dans la Faculté de Paris, M. Boulatignier s'attacha au professeur chargé de cet enseignement, à M. de Gérando, pair de France, dont la protection ne lui a pas été moins précieuse que celle d'Andrieux. M. Boulatignier entra en même temps en relation avec deux autres maîtres de la science administrative, MM. de Cormenin et Macarel, qui encouragèrent ses premiers pas dans une carrière alors presque entièrement délaissée. M. Macarel daigna même l'accepter pour collaborateur, et le fit entrer au ministère de l'intérieur, en qualité de chef de bureau, au mois de mai 1837, lorsqu'il devint lui-même directeur-général de l'administration départementale et municipale.

Au mois d'octobre 1837, M. Boulatignier fut nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat en service ordinaire. Quelques mois après, il fut chargé des fonctions du ministère public, qu'il a exercées presque sans interruption jusqu'au mois de mars dernier, époque où il a été nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, sur la proposition de M. de Cormenin, devenu président de l'illustre compagnie.

On doit à M. Boulatignier de nombreuses publications sur l'administration publique et le droit administratif, publications plusieurs

fois honorées du suffrage d'un maître célèbre, M. Alexandre Allent. Le plus considérable de ces ouvrages est celui qu'il a composé avec M. Macarel, et qui est intitulé : *De la Fortune publique en France et de son administration.* Nous citerons aussi son livre sur *les Conflits*, qui est si souvent consulté par les magistrats, les administrateurs et les sommités mêmes du barreau français.

Personne n'a des opinions plus honorables et plus consciencieuses que M. Boulatignier. Homme de sens et de raison, il a d'ailleurs toujours su concilier ses convictions avec ses devoirs, sans jamais trahir la cause de la liberté. Il n'a jamais tendu la main aux faveurs et n'a grandi que par le travail et le talent. Une grande facilité d'élocution, des connaissances variées et approfondies en administration le rendent capable d'occuper avec succès la tribune et de s'y faire un jour remarquer. Nous nous permettrons de lui donner ici le conseil de ne pas attendre trop longtemps à s'y produire.

M. Boulatignier s'est placé à l'Assemblée nationale sur les bancs de la gauche, à côté de M. de Tocqueville, son loyal ami, dont les sentiments élevés et généreux ont toujours attiré toutes ses sympathies.

M. REYBELL (71,256 voix) est né à Cherbourg, en 1802.

Ancien élève de l'École Polytechnique, il est devenu ingénieur des ponts-et-chaussées; il a été nommé, à Cherbourg, sa ville natale, directeur des travaux hydrauliques du port. C'est un homme d'un esprit droit, d'une grande exactitude dans l'exercice de sa profession. Il passe pour avoir apporté beaucoup d'ordre dans la comptabilité.

Quant à ses opinions, elles sont dynastiques. Il s'est rallié à la République; mais il s'est abstenu de prendre part au vote du bannissement de la branche cadette.

M. DIGUET (65,717 voix), chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1789.

La Révolution de Juillet le trouva avocat au barreau de Saint-Lô, où il occupait le premier rang.

En 1830, il fut nommé procureur du Roi, près le tribunal de cette ville.

Sous le ministère du 1er mars, en 1840, il devint président du tribunal.

Depuis 1846, il fait partie du Conseil général de la Manche.

Magistrat consciencieux, jurisconsulte éclairé, M. Diguet, en outre, est un esprit très-libéral et parfaitement à la hauteur de la situation.

M. PERRÉE (Louis-Marie—55,570 voix) est né le 16 mars 1816, à Paris, d'une honorable famille du département de la Manche. Son grand-père était membre du Conseil des Anciens, et a eu le bonheur de rendre à son département et à Granville, dont il était maire pendant la Révolution, de ces services d'homme homme et de bon citoyen que toutes les opinions apprécient. Enfin, il fut aussi un des fondateurs de la Banque de France.

Le père de Louis Perrée continua les patriotiques traditions de famille : il fut nommé juge au tribunal de commerce, fonda la Compagnie d'assurances générales, et se fit estimer comme homme de finances.

M. Louis Perrée se trouva dès la première jeunesse en possession d'une fortune honorable. Il pouvait rester homme de loisir. Il céda à de plus nobles instincts, en se préparant, par l'étude du droit, à l'intelligence et à la conduite des affaires. Après avoir été reçu licencié en droit à la Faculté de Paris, il s'occupa de travaux littéraires et fit une traduction des *Nuits d'Young*. En 1840, il aborda courageusement la politique ; il confondit sans hésitation ses principes et ses intérêts, et engagea une partie de sa fortune dans la direction du journal *le Siècle*. *Le Siècle* était déjà une puissance avec laquelle le pouvoir était obligé de compter. Un homme de cœur et d'indépendance, à la tête du journal, fut considéré comme un danger public, et Louis Perrée fut attaqué sans ménagement. Le ministère Guizot, dans cette guerre véritable, usa de toutes ses forces, et fit donner toutes ses troupes. M. Louis Perrée paya peut-être les frais de la guerre ; mais il eut l'honneur de conserver à l'opinion libérale et indépendante un organe important.

La portée de ce fait se révéla bientôt. Un patriote fut condamné par la Cour des pairs. Contre un arrêt inique que le pays était forcé de subir autant que le condamné Dupoty lui-même, *le Siècle* entreprit d'organiser une vengeance morale. Il essaya d'atteindre la Chambre inviolable, et il y réussit. Les journaux cessèrent de rendre compte de la séance du Luxembourg.

A quelque temps de là, la Chambre des Pairs prit sa revanche. Le 19 janvier 1842, elle condamna M. Louis Perrée à un mois de prison et à 10,000 fr. d'amende, pour un article : qu'elle dénonça, qu'elle jugea et qu'elle punit tout à la fois. La lutte devenait chaque

jour plus ardente et chaque jour aussi plus inégale entre l'opposition constitutionnelle et la monarchie. Les élections, travaillées presque partout au point de vue de l'intérêt et de l'égoïsme, menaçaient de n'être bientôt plus qu'une vaste curée. Le directeur du *Siècle* entra dans le comité électoral du 3me arrondissement pour y déployer une activité si heureuse qu'il eut raison du candidat ministériel, aux élections de 1842. M. Billaut, porté par tous les membres de l'opposition, remplaça M. Legentil comme député du 3me arrondissement de Paris.

A cette époque, toute l'influence du gouvernement tendait à endormir l'opinion, à rendre les principes ridicules, et à consolider le règne de l'intérêt. Le citoyen L. Perrée sentit qu'il fallait troubler cette action funeste, et il ne craignit pas de porter une agitation patriotique dans la garde nationale. Nommé capitaine, il mêla la question politique à la question de suffrage, provoqua le zèle des uns, défia celui des autres en donnant sa démission, et apprit enfin à l'opinion démocratique à se compter.

Il n'eut pas le même avantage aux élections générales de 1846. Un candidat habile, généreux, prodigue à la façon de la monarchie, semblait avoir inféodé les censitaires à sa candidature. Le citoyen L. Perrée se présenta contre lui, fit appel aux idées, aux principes; mais il fallait que l'épreuve fût complète : M. Quesnault triompha. Les bons citoyens eurent seulement à tenir compte à M. Perrée d'une tentative où le légitime orgueil d'oser pour l'indépendance lui avait fait braver la certitude de ne pas réussir.

Les élections de 1846 amenèrent leurs conséquences. Les principes rétrogrades et les idées progressives se trouvèrent en présence, bientôt en lutte ouverte et décisive. Nous n'avons pas à raconter les événements à propos d'un homme. Mais cet homme prit une part bien sérieuse aux incidents qui précédèrent la Révolution. Il fut, par l'initiative, par l'action, un véritable républicain de la veille.

Les révolutions, comme les orages se résument, pour ainsi dire, en un point avant d'éclater. On se souvient du salon de M. Laffitte, par rapport à la Révolution de 1830. Le 21 février, lorsque les immenses inégalités du combat portaient les plus déterminés à réfléchir, M. L. Perrée donnait chez lui rendez-vous à tous les hommes de cœur, et, leur laissant la parole, il leur disait : « Délibérez. » C'était leur dire : Si vous réussissez, vous serez libres de ne voir en moi qu'un républicain de lendemain ; si vous êtes vaincus, vous serez libres de me livrer comme un républicain de la veille. On

délibéra chez M. L. Perrée; MM. G. Pagès, Pagnerre, Hingray, savent mieux que nous ce qui s'y est dit. L'assemblée était puissante, toute à l'action. M. Perrée, que la plupart des assistants ne connaissaient pas, que d'autres connaissaient trop peut-être (car les portes de l'appartement étaient tout ouvertes), fut applaudi, et son résumé de la séance servit comme de préface à la Révolution.

Le 22, *le Siècle* fut l'écho de la réunion du 21; la presse et la parole se trouvèrent d'accord. Le 23, M. Perrée y joignit l'action. Capitaine d'une compagnie de la 3me légion, il proclama partout le sentiment qui unissait ses camarades et cria : Vive la réforme !

Le 24, à six heures et demie du matin, M. Edmond Adam, adjoint au maire de Paris après la Révolution, vint l'engager à venir, à la tête de sa compagnie, dégager le général Bedeau, que la population avait cerné sur le boulevard; la compagnie de M. Perrée accourut avec lui; et tous ces braves citoyens ensemble évitèrent l'effusion du sang. C'est un honneur auquel tout le monde, la troupe, le peuple, les gardes nationaux de la Seine et M. L. Perrée ont leur part.

La conduite de M. L. Perrée, pendant toutes les journées de la révolution, fut déterminée par le même but : le triomphe le moins sanglant possible des idées indépendantes. Sur la place du Palais Royal, il tenta de faire cesser le feu des troupes, entreprise périlleuse et qui resta vaine, pour le malheur de quelques soldats et de dignes combattants. Il fallait peut-être du sang pour que la chute de la monarchie fût définitive.

La population de Paris était maîtresse de la ville; elle choisissait ses hommes. M. L. Perrée fut nommé maire du 3e arrondissement de Paris; et, comme on jugea que son zèle et ses forces n'étaient point au-dessous d'un dévouement absolu, on le nomma en outre membre de la commission chargée du change des billets de banque en espèces.

Depuis ce jour la vie du citoyen L. Perrée fut donnée tout entière à ses devoirs publics. C'est un fait qu'il négligea, pour eux, l'intérêt de sa canditature à l'Assemblée nationale. Lorsqu'il se porta dans le département de la Manche, on lui répondit d'abord : Il est trop tard. L. Perrée eut à prouver qu'il avait consacré son temps au service de l'intérêt général du pays.

Les hommes du 15 mai le trouvèrent à son poste. Lorsque le représentant n'eut plus rien à faire contre un attentat consommé, le maire du 3e arrondissement courut vers ses concitoyens et les

appelé à la défense de l'Assemblée nationale. Marchant à leur tête, il les conduisit où la République était menacée.

Tous les citoyens de Paris ont vu le maire du 3e arrondissement donner l'éveil et susciter par son exemple des défenseurs à l'ordre et à la société. Il donna des preuves du courage le moins commun, du courage civil. Ceux qui le connaissent plus particulièrement vantent son esprit et ses idées d'administration. La nature de ses articles, dans le journal le *Siècle* promet un homme de finance, novateur et prudent, décidé mais juste.

A l'Assemblée, il est membre du comité des finances.

M. DELOUCHE (53,577 voix) est né en 1800, à Avranches. Son père, qui était prêtre, abandonna le sacerdoce à l'époque de notre première révolution.

Il a fait, au collége de sa ville natale et à Rennes, de brillantes études.

Il a exercé la profession d'avocat à la cour de Caen, d'abord, où il a eu des succès; puis au barreau d'Avranches, dont il était un des talents les plus distingués.

Il a toujours été dans l'opposition la plus avancée.

A la révolution de Février, il a été nommé président de la commission administrative d'Avranches.

M. LEMPEREUR (55,261 voix) a 65 ans. Il est originaire du Jura.

En 1831 il fut élu député par le département du Jura, et se rangea dans l'opposition libérale.

C'est un propriétaire très-riche et très-bienfaisant. Il a des possessions dans la Manche et dans le Jura, et il jouit de l'estime générale. Il a été porté à la députation par les cantons réunis de Granville et d'Avranche.

M. GASLONDE (51,500 voix), originaire de Granville, a 38 ans.

Son père a été longtemps receveur des douanes à Granville.

Quant à lui, à la suite de fortes et sérieuses études littéraires, il a suivi les cours de la Faculté de Droit de Paris, où il s'est fait recevoir docteur, et où il a concouru pour une chaire à la Faculté de Dijon. Il a vaillamment emporté cette chaire dont il est titulaire aujourd'hui.

Il appartenait au parti conservateur du Gouvernement de Louis-Philippe. On le dit rallié à la République. En tout cas, il a eu le

courage de ses souvenirs ; car il n'a pas pris part au vote de bannissement de la famille déchue.

M. DES ESSARTS (49,794 voix) est né en 1797, dans l'arrondissement de Coutances.

Il fut successivement nommé, sous la Restauration, substitut du procureur du Roi près le tribunal de Coutances, procureur du Roi au siége de Bayeux, et substitut du procureur général à Caen.

La Révolution de Juillet le fit conseiller à la Cour royale de Caen.

M. Des Essarts s'est présenté comme candidat de l'opposition en concurrence de M. Rihouet, pour la députation de l'arrondissement électoral de Perriers.

Il a d'abord été légitimiste. Plus tard, il s'est rallié au Gouvernement de Juillet, auquel il a fait ensuite, dans toute l'étendue de ses forces, une guerre continuelle. En général, nous croyons qu'un légitimiste a pu consciencieusement devenir partisan du système de 1830, qu'un dynastique et qu'un conservateur de 1847 ont pu devenir de sincères républicains. En particulier, nous n'avons nul motif de suspecter les professions de foi démocratiques de l'honorable M. Des Essarts.

M. DEMÉSANGE (Regis-Auguste-Casimir) est né à Mortain le 21 juillet 1800.

Reçu avocat en 1825, il continua à faire des études de droit sérieuses.

En 1829, il faisait partie du comité électoral, et était compté déjà parmi les électeurs de l'opposition la plus radicale.

Aussi, à la Révolution de Juillet, fut-il nommé procureur du roi près le tribunal civil de Mortain, et, deux mois après, président de ce tribunal.

C'est au nom de l'opposition très-libérale qu'il a été envoyé en 1842 au conseil général de la Manche.

A la même époque, il se présenta aux électeurs de Mortain, pour disputer la députation à M. Legrand, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics.

M. Legrand obtint 142 suffrages, et l'opposition donna 121 voix à M. Demésange.

Cette défaite fut une véritable victoire pour M. Demésange, dont l'élection avait été combattue par le pouvoir avec toutes sortes d'armes.

Homme nouveau, mais patriote d'ancienne date, M. Demésange

répondra par ses paroles et par ses actes à l'attente des électeurs qui viennent de lui donner une place à l'Assemblée nationale.

MARNE.

M. FAUCHER (Léon—84,263 voix), publiciste, est né dans le département de la Haute-Vienne, en 1804.

Après avoir fait de bonnes études dans le département de la Haute-Garonne, où il a été élevé, M. Léon Faucher, bien jeune encore, se jeta dans la carrière de l'enseignement. Il y trouva une ressource honorable, pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille, que des malheurs inattendus venaient de frapper.

En 1827, à l'âge de 23 ans, il fut déclaré admissible, après avoir subi les épreuves du concours, à l'agrégation pour les classes de philosophie.

En 1830, il fit son entrée dans la Presse.

Dès ses débuts, il se montra écrivain distingué.

Quelques articles remarquables sur la philosophie de l'histoire, publiés par lui dans *Le Temps*, révélèrent en lui un publiciste remarquable.

En 1831, il s'occupa plus activement encore des questions politiques, et il devient bientôt rédacteur en chef du *Temps*, journal de vive opposition.

Quelques années plus tard, en 1833-34, il prit la direction du *Constitutionnel*. La faiblesse montrée par les propriétaires du journal, dans une lutte engagée avec *Le National* pour soutenir les droits de la Presse, ne lui permit pas d'en garder la direction.

En 1835, il entra au *Courrier Français*; et, de 1836 à 1843, il en fit la rédaction politique et économique.

Depuis cette époque, M. Léon Faucher, recueillant sans doute ses idées pour ne les livrer au public que dans leur ensemble, a cru devoir s'abstenir de toute participation à la publication des journaux.

Il fit bientôt paraître, en effet, un livre sur les unions de douane; deux volumes sur l'Angleterre; divers travaux économiques et d'autres productions recommandables, œuvres de conscience, révélant un incontestable talent et un cœur plein de noblesse.

En même temps qu'il écrivait pour la science politique et économique, il travaillait d'une manière infatigable aux études du chemin de fer de *Strasbourg*.

Il se présenta, en 1846, aux suffrages des électeurs d'un des

colléges de Reims, comme candidat de l'opposition, en concurrence de M. Chaix-d'Estange, et l'emporta sur l'éloquent avocat, habitué à gagner de bien plus mauvaises causes.

M. Léon Faucher a toujours voté avec l'opposition de gauche.

Il a figuré aussi avantageusement à la tribune que dans la presse.

Sa parole est facile, claire, concise, et fait bien saisir les points ardus de la science; elle l'a rendu l'un des meilleurs appuis du *libre échange*.

M. PÉRIGNON (82,799 voix), juge au tribunal de la Seine, membre du Conseil général de la Marne, est né en 1801.

Il est fils du célèbre avocat qui fut membre de la Chambre des représentants en 1815.

M. Pérignon appartient à la magistrature assise, depuis les dernières années de la Restauration.

Investi du mandat de député par le collége de Sainte-Ménéhould, en 1837, il a pris place au centre gauche, dès son entrée à la Chambre.

M. Pérignon est monté fréquemment à la tribune, mais toujours à propos des questions d'affaires.

Assidu aux séances, actif à l'étude, le député de Sainte-Ménéhould était justement compté par ses collègues parmi les membres utiles de la représentation nationale.

Le collége qui l'avait investi de sa confiance l'a toujours réélu sans qu'aucun concurrent ait essayé de lui disputer les suffrages.

M. BERTRAND (Jean — 77,207 voix) est né à Vitry-le-Français, en 1809, d'une honnête famille bourgeoise. Un caractère indépendant, une opposition ferme, manifestée hautement par la voie de la presse et au sein du Conseil municipal de Vitry, le firent adopter pour candidat aux dernières élections du règne par les électeurs de son arrondissement, où il avait jusqu'ici vécu au milieu de l'estime et de la considération générale. A ces élections, il obtint presque autant de voix que son concurrent.

Depuis Février, il a franchement accepté la République, comme la conséquence inévitable de la marche de la civilisation, comme la dernière expression des idées de liberté et de progrès. Il la veut avec tous ses justes résultats sociaux, sans bouleversement dans l'ordre de la propriété et de la famille.

M. [illegible] (71,022 voix), est né à Montmirail, le 12 mai 1791.

Sa vie fut honorable, mais obscure, jusqu'en 1830, époque où il commença à jouer un rôle politique.

Appelé aux fonctions de maire à Montmirail et à Sézanne, il se fit remarquer par la hardiesse de ses opinions démocratiques. Il a fait partie du Conseil d'arrondissement d'Epernay depuis 1833.

Il jouit d'une haute réputation de loyauté et de probité.

M. DÉRODÉ (L.-Emile — 70,589 voix), est né à Reims, le 20 mai 1812, d'une famille ancienne et considérée dans le commerce.

C'est le neveu de Linguet, le célèbre publiciste du XVIIIe siècle. Il est gendre et petit-gendre de MM. Leroy et Myon, qui ont successivement représenté le département de la Marne au Conseil des Anciens et à la Chambre des députés. Il est bâtonnier de l'ordre des avocats de sa ville natale. Il a été président du comité électoral de l'opposition, durant ces dernières années.

En 1846, la gauche a opposé sa candidature à celle de M. Brocard de Bussières, sur lequel il a failli l'emporter. Il a présidé le second des banquets réformistes organisés contre le régime déchu.

Par ses opinions, son talent oratoire, son origine, ses relations de famille, il se trouvait nécessairement désigné aux choix de ses concitoyens pour l'Assemblée Nationale.

Au barreau de Paris, dont il a longtemps fait partie, il avait laissé la réputation d'un homme sage, d'un esprit ferme et droit, d'un cœur franchement dévoué à la cause démocratique.

M. AUBERTIN (68,168 voix) est âgé de 34 ans. Il est né à Châlons-sur-Marne.

Il est commissionnaire de roulage en cette ville et juge au tribunal de commerce.

Dans sa profession de foi, insérée au journal *la Vérité*, organe républicain du département de la Marne (numéro du 20 avril dernier), après avoir modestement rappelé l'obscurité de sa vie privée, M. Aubertin pose ainsi ses principes :

« Il veut la liberté dans toute son expansion, mais avec les limites que la raison lui assigne ;

« L'amélioration du sort des travailleurs, par des mesures progressives et non par des actes violents, qui, en tuant le crédit, tuent le travail ;

« Le respect à la propriété et aux droits de la famille ;

« La paix, enfin : la France, assez riche de gloire, servira mieux la liberté par la propagande de ses idées que par l'éclat de ses conquêtes. »

M. FERRAND (62,168 voix) a 46 ans. Il est né à Reims.

Il est contre-maître dans une manufacture de tissus, à Reims, et président d'une société de secours mutuels pour les ouvriers.

En rapport quotidien avec les travailleurs, travailleur lui-même, il arrive à la Chambre avec un mandat spécial, celui de faire connaître à l'Assemblée les vœux et les besoins de la population ouvrière du département de la Marne. Nous le croyons digne de cette mission et à la hauteur de ce devoir.

M. LEBLOND (48,540 voix) est né à Paris, en 1812.

Fils d'un ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, il étudia le droit en cette ville et y fut reçu avocat en 1833.

En rapport d'amitié avec tous les hommes qui, au barreau de Paris, faisaient ouvertement profession d'opinions démocratiques, il paya le tribut de sa parole à la cause républicaine. Dans l'affaire Laure Grouvelle, il plaida pour Vincent Giraut.

D'autres causes, se rattachant à la politique, mais du côté pittoresque plutôt que révolutionnaire, furent confiées au talent et au zèle de M. Leblond. Citons entre autres celle d'un malheureux éditeur de caricatures, accusé d'avoir attenté à la vie des citoyens, en essayant de les faire mourir de rire. Ce pauvre homme, acquitté devant les assises, sur la plaidoirie de M. Leblond, fut plus tard condamné correctionnellement.

Le lendemain de la Révolution de Février, M. Leblond a été nommé substitut au parquet du procureur général à Paris, fonctions dont il s'est démis depuis le 5 mai, pour venir siéger à l'Assemblée nationale.

M. Leblond est l'un des conseils du journal *l'Atelier*, de la *Revue nationale* et des sociétés ouvrières.

M. SOULLIÉ (46,286 voix) est né à Cumières, arrondissement de Reims, en 1795.

Il était avocat, à Reims, en 1816, où il a plaidé jusqu'en 1830.

Depuis cette époque il fait partie du conseil municipal.

C'est un homme sage, bon administrateur, républicain du lendemain, partisan sincère des institutions qu'il est appelé à fonder.

MARNE (HAUTE-)

M. MONTROL (François—51,557 voix) est né à Langres, au mois d'août 1798.

Parmi les représentants qui, dans la journée du 15 mai 1848, montrèrent le plus d'énergie pour défendre l'inviolabilité de l'Assemblée nationale, tous les journaux ont signalé le citoyen Montrol. Sa conduite, dans cette journée, est un titre d'honneur que nous devons rappeler avant tout.

La biographie de MM. Jouy et Norvins nous apprend que son père, Antoine Mongin de Montrol, à peine âgé de vingt ans, était capitaine au régiment de Bourbon quand la Révolution éclata; qu'il fit la guerre de la Vendée avec le général Hoche, et fut tour-à-tour chef d'état-major et adjoint aux adjudants généraux Beurnonville et Bernadotte; qu'il se retira du service après ces premières campagnes et mourut inspecteur des forêts en 1834.

Son fils, quoique jeune encore, est un des vétérans de la presse libérale. A l'âge de 17 ans, il écrivait les *Lettres Normandes*, avec ses amis Berville, L. Thiessé et Châtelain, depuis rédacteurs en chef du *Constitutionnel*, du *Commerce* et du *Courrier Français*. Dévoué avec ardeur à ses convictions, il défendit plusieurs fois, l'épée à la main, les principes qu'il avait professés dans les feuilles périodiques. *Le biographe* dit qu'il fut blessé plusieurs fois pour la défense de ses sentiments et de ses opinions.

M. de Montrol avait un instant suivi la carrière militaire. Il la quitta pour venir à Paris commencer des études de droit, qu'il abandonna bientôt pour la poésie. Il abandonna ensuite la poésie pour la politique.

Après la publication des *Lettres Normandes*, il coopéra à la rédaction du *Constitutionnel*, et s'attacha dès lors toutes les célébrités contemporaines qui, malgré sa jeunesse, se rencontraient dans son salon.

Il avait écrit l'*Histoire de l'Emigration* et celle de la *Champagne*; il avait publié les *Mystères de la vie humaine*, avec le comte de Montlosier, et les *Mémoires de Brissot*, quand la Révolution de 1830 éclata. Il prit une part active à cette révolution. La commission des récompenses nationales lui décerna la décoration de Juillet. En 1833, il se présenta aux élections de son département. Dans sa profession de foi, il demandait presque le vote universel.

Il fut dès lors traité de républicain, et toutes ses candidatures électorales échouèrent.

Ecarté de la Chambre, il ne renonça point à la politique. Il fonda *la Nouvelle Minerve*, avec MM. Lafitte, Arago, Cormenin, Crémieux, Dupont de l'Eure et Sarrans. Puis il créa *la Renommée*, journal à 40 francs, qui opéra dans la presse périodique une révolution dont il devrait avoir l'honneur. *Le Siècle* et *la Presse* n'ont paru que plusieurs mois après *la Renommée*.

M. de Montrol fut un des fondateurs de la Société d'abolition de l'esclavage dans les colonies, avec MM. de Lamartine, de Broglie, Larochefoucault, Tocqueville, Corcelles, Dufaure, Passy, etc. Ses rapports avec ces deux derniers députés le rapprochèrent de leurs personnes, si ce n'est de leur politique. Devenu rédacteur en chef du journal *le Temps*, il y fit, comme Charles Lesseps, une guerre très-vive au parti Thiers, et combattit sans cesse les lois de septembre.

Il fut aussi le partisan du recensement, qu'il proclamait la mesure la plus démocratique qu'on eût pu prendre depuis 89. Il combattit pour toutes les réformes électorales et parlementaires que demandait l'opposition. Ce fut chez lui que les rédacteurs en chef des journaux se réunirent pour protester contre la condamnation de Dupoty, et qu'ils signèrent la *Déclaration* adressée à la France contre l'arrêt de la Chambre des Pairs.

Après la Révolution de Février, nommé commissaire du Gouvernement dans la Haute-Marne, ses adversaires se réunirent à ses amis pour l'envoyer à l'Assemblée Nationale. Il fut élu presque à l'unanimité.

On doit ranger M. de Montrol parmi les députés les plus indépendants et le plus sûrement acquis à la République.

M. CHAUCHARD (Jean-Baptiste-Hippolyte — 39,019 voix) est né à Langres, le 8 mars 1808. Il est fils d'un avocat estimé.

Après avoir fait son droit, il est entré au ministère de l'instruction publique, où il remplit aujourd'hui les fonctions de sous-chef. Il est membre du Conseil général de la Haute-Marne, et auteur d'une brochure contre le canal projeté de Vitry à Gray. Son nom figure aussi comme celui d'un des auteurs du *Cours méthodique de géographie à l'usage des établissements et des gens du monde*, publié par Dubochet et compagnie, en 1839.

C'est un parfait honnête homme, dévoué à son pays et à la liberté, sans avoir de vives passions politiques.

M. TOUPOT DE BÉVAUX (Henri-Camille—32,094 voix) est né à Chaumont, le 1er avril 1809. Il est fils de M. Toupot de Bévaux, ancien député radical, qui siégea pendant dix-sept ans auprès de Dupont de l'Eure et qui a laissé dans son département un souvenir vénéré.

M. Camille Toupot de Bévaux avait été nommé sous-préfet de Vassy en 1830. De Vassy, on l'envoya à Castel-Sarrazin; de Castel-Sarrazin à Béthune. Là M. Martin (du Nord) avait une nièce à marier et point de dot à lui donner; il prit un avocat du lieu pour en faire un mari, et la sous-préfecture pour en faire une dot. M. Toupot de Bévaux fut envoyé à Beaune. Cette nouvelle disgrâce lui valut les témoignages les plus flatteurs de l'estime et des regrets de tout l'arrondissement, qui lui vota une épée d'honneur.

M. Toupot de Bévaux passait pour l'un des meilleurs sous-préfets de France. Il obtint pour toute faveur du régime déchu celle de retourner à Vassy, d'où il était parti en 1831, et le député ministériel allait encore le faire éloigner ou révoquer quand le 24 Février survint. M. Toupot de Bévaux donna alors sa démission et se présenta aux électeurs de la Haute-Marne, qui l'envoyèrent à l'Assemblée Nationale. Il doit être classé parmi les représentants qui ne veulent et ne peuvent vouloir que la République.

M. WALFERDIN (François-Hippolyte—31,715 voix) naquit à Langres, le 8 juin 1795. Entré de bonne heure dans l'administration des douanes, il se fit bientôt remarquer par son aptitude, et passa successivement par tous les grades jusqu'à celui de chef de bureau; mais, doué d'un esprit actif et investigateur, il a constamment consacré à des travaux politiques, littéraires et scientifiques, tous les moments que ne réclamaient pas les devoirs de son emploi.

C'est ainsi qu'il acquitta une première dette envers son pays natal, en travaillant à la publication de la belle édition des OEuvres complètes de Diderot (Paris, Brière, 1821). Il est l'auteur de plusieurs brochures dont les titres seuls rappelleront suffisamment les circonstances qui les ont fait naître et l'esprit dans lequel elles ont été écrites. Les voici : *De la dernière représentation du mariage de Figaro au Théâtre-Français, le jeudi 2 novembre 1820, ou histoire de ses mutilations depuis sa naissance jusqu'à nos jours, petite brochure dédiée aux censeurs présents et futurs; — Mandements de monseigneur l'évêque de Troyes, E. Aut. de Boulogne, à l'occasion des victoires d'Eckmuhl, Ratisbonne, Wagram, etc., de la naissance et du baptême de S. M. le roi de*

Rome, réimprimés pour faire suite à l'Instruction pastorale de S. E. sur l'impression des mauvais livres et notamment sur les nouvelles Œuvres complètes de Voltaire et Rousseau (1821); 4° *Bonaparte et Fontane : Discours prononcés dans l'autre monde pour la réception de Napoléon Bonaparte, le 5 mai 1821, par Louis Fontanes* (1821).

Cette dernière brochure eut alors plusieurs éditions. Il était piquant, en effet, de voir rassemblé tout ce que les principaux courtisans de la monarchie avaient dit auparavant de plus servile et de plus exagéré en l'honneur de celui qui avait été leur première idole.

Quant à ses travaux scientifiques, nous n'en donnerons ici qu'une indication sommaire. M. Walferdin s'est occupé de géologie, et a publié sur le puits de Grenelle des observations que l'expérience a complétement confirmées.

Il s'est aussi fait connaître surtout par ses recherches sur la thermométrie et par les instruments qu'il a inventés et qui se trouvent décrits, soit dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, soit dans les traités de physique publiés depuis quelques années.

Ces travaux l'ont fait nommer, à l'élection, membre de la Société phylomatique de Paris, cette succursale de l'Institut.

Nous trouvons son nom parmi les fondateurs de la Société géologique de France, qui compte aujourd'hui des travailleurs actifs sur tous les points importants à étudier de la surface de la terre.

Les opinions politiques de M. Walferdin ne sont pas douteuses; neveu de P. A. Laloy, député de la Haute-Marne à la Convention, il a toujours cherché, comme il l'a dit dans sa circulaire adressée à ses concitoyens de la Haute-Marne, à lui ressembler par le désintéressement et l'intégrité.

Investi de la confiance du Gouvernement provisoire qui l'avait nommé commissaire pour le département de la Haute-Marne, il n'a pu, à cause de ses fonctions administratives, accomplir un mandat qui, d'ailleurs, ne lui paraissait pas conciliable avec celui de représentant auquel il aspirait; et, dès que son admission a été prononcée par l'Assemblée Nationale, il a annoncé que le mandat de représentant du peuple ne lui paraissant pas pouvoir se concilier avec ses devoirs administratifs, il résignait son emploi de chef aux douanes (*Moniteur* du 6 mai 1848).

M. Walferdin est ainsi arrivé à l'Assemblée Nationale avec une réputation de pur républicain, acquise depuis longtemps par l'indépendance et la droiture de ses opinions.

M. DELARBRE (Jean-Baptiste-Prosper — 30,429 voix) est né à Paris, le 11 novembre 1801.

Il a été longtemps maître de forges dans la Haute-Marne.

Son libéralisme connu et sa réputation de probité ont fait jeter les yeux sur lui pour représenter à l'Assemblée nationale les intérêts industriels si intimement liés à la question de l'organisation du travail.

M. MILHOUX (Gabriel-Timothée — 30,084 voix), né le 24 janvier 1798, à Genappe, près Bruxelles (Belgique), à l'époque où ce pays était réuni à la France.

Il est venu, en 1812, se fixer avec sa famille à Chaumont.

Les traités de 1815 ayant séparé la Belgique de la France, il a conservé sa qualité de Français, en se faisant délivrer par le Gouvernement des lettres de déclaration de naturalité.

Il a été reçu avocat en 1821, et il a exercé cette profession près le tribunal de Chaumont.

Il s'est livré, depuis plusieurs années, à l'étude des questions agricoles, et a été délégué en 1846 et 1847, au Congrès central d'agriculture de Paris par le comice agricole de Chaumont.

Il est commandant de la garde nationale de Chaumont, depuis sept ans. C'est comme républicain de la veille, mais républicain modéré, qu'il s'est présenté aux élections et qu'il a reçu son mandat de représentant du peuple.

Voici d'ailleurs un fait qui caractérise ce citoyen.

En 1830 il avait été nommé conseiller de préfecture dans la Haute-Marne. Au bout de six mois, il donnait sa démission, motivée sur ce que « le Gouvernement, méconnaissant son origine, avait « écarté des affaires les Dupont de l'Eure, les Lafayette et les « Laffitte. »

M. COUVREUX (Auguste-Alfred — 25,714 voix), banquier et maire de Langres, est né dans cette ville, le 14 février 1811. Son père était receveur particulier.

Il ne s'était guère occupé que d'affaires de finances quand il fut chargé de l'administration de la ville, à la suite des élections qui avaient amené M. Pauwel à la Chambre.

C'est un bon citoyen, également ami de l'ordre et de la liberté.

MAYENNE.

M. BIGOT (Louis-Julien-Henry — 57, 796 voix) est né le 17 septembre 1805. M. Bigot, quelque habile industriel, ne doit pas sa fortune aux magnifiques forges qu'il possède sur la rivière d'Aron, mais à son père, qui était un fort riche bourgeois de la commune de St-Jean-sur-Mayenne.

En 1846, il fut nommé député par l'arrondissement de Mayenne. Ses électeurs furent quelque temps sans savoir s'il était ou non de l'opposition. M. Bigot était, en effet, embarrassé sur le parti qu'il prendrait, étranger qu'il avait été jusqu'à ce jour aux choses politiques.

Heureusement que MM. Letourneux et Lavalette étaient là, et purent initier le nouveau représentant aux idées de l'opposition dynastique.

Après la Révolution de Février 1848, il a été nommé commissaire du gouvernement dans le département de la Mayenne.

Il a montré dans ses fonctions un grand esprit de conciliation, que quelques personnes ont trouvé excessif; il a ainsi compté de très-nombreux partisans dans tous les anciens partis. Nous n'en sommes pas moins convaincu qu'il n'a qu'un vœu : le règne d'une république digne de la France.

M. JAMET (Emile — 70,869 voix), propriétaire-agriculteur, est né le 21 avril 1799, à Château-Gontier, où il habite.

Il est avantageusement connu, dans le département de la Mayenne, comme auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture.

C'est un républicain de la veille, qui jouit de la considération la mieux établie.

Nommé sous-commissaire du gouvernement, dans l'arrondissement de Château-Gontier, il ne doit pas son élection à l'influence du fonctionnaire; mais l'écharpe qu'il a portée a beaucoup contribué à lui donner l'immense majorité de voix qu'il a obtenue.

Nous ne sommes peut-être pas entièrement rassuré sur l'abnégation de ce citoyen, en ce qui touche les honneurs et les emplois publics; mais nous sommes parfaitement convaincu qu'il votera pour toutes les mesures capables d'asseoir la démocratie sur les bases de l'ordre, de la justice, de la liberté.

M. GOYET-DUBIGNON (Charles-Édouard—60,613 voix) est né à Mayenne, le 12 août 1809.

Son père a été membre du Conseil des Anciens et du Corps Législatif.

Il est très-populaire dans son arrondissement. Avant le 24 février il était procureur du roi dans l'arrondissement de Montbelliard, où il requérait depuis plusieurs années. Le 19 décembre 1847, nommé chef de parquet à Perpignan, il avait refusé de prendre possession de cet emploi et donné sa démission. Il vit revenir avec d'autant plus de plaisir le règne de la République, que ses opinions étaient favorables à la révolution. La révolution lui a donné le titre de président de tribunal de première instance dans sa ville natale sans qu'il l'ait en aucune façon sollicité.

M. DUBOYS-FRESNAY (Joseph — 53,305 voix), ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

M. Dubois-Fresnay, fils du colonel de génie de ce nom, est né le 23 janvier 1812, à St-Servan (Ille-et-Vilaine), où son père remplissait alors les fonctions de directeur des fortifications. Il est frère de M. Duboys-Fresnay, député de 1842 et de 1846, membre de l'opposition Thiers-Barrot.

C'est un républicain de la veille. Nous ne craignons pas de dire que, parmi les membres de la députation de la Mayenne, nul ne fera plus d'honneur que lui à ce département. Esprit d'une haute distinction, cœur chaud, caractère droit et ferme, M. Dubois-Fresnay est, selon nous, appelé à jouer un rôle au moins utile à l'Assemblée nationale.

Sa vie présente un trait caractéristique. En Juillet 1833, M. Duboys, à la tête de quelques jeunes hommes ardents comme lui, avait résolu de proclamer la république au moment où le roi passerait la revue de la garde nationale. Vendu par un faux-frère, il fut surpris au moment où il était occupé à faire des cartouches, qui devaient servir de commentaire à la proclamation. Il fut, bien entendu, jeté en prison. Au bout de six mois de prévention, il alla s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises, le 12 décembre 1833. Absous par ses juges, il n'en fut pas moins renvoyé de l'École Polytechnique, dont il était élève.

M. Dubois est aujourd'hui ce qu'il était en 1833, un ami ardent du régime républicain, un ami éclairé de la liberté qui n'est pas la licence et le désordre, du progrès qui n'est pas l'utopie ou la désorganisation sociale.

M. ROUSSEU (Pierre-Augustin-Jules — 48,488 voix) est né le 9 mai 1805.

Il est inscrit pour une somme de 8,428 fr. sur le registre des contributions directes. C'est un très-honorable maître de forges. Il est maire de sa commune. Avant Février, ses opinions étaient celles de l'opposition dynastique.

M. BERNARD-DUTREIL (Jules—46,184 voix) est né à Laval, le 8 mai 1804, d'une famille fort riche. Il paye 2,212 fr. d'impôts fonciers.

Il a depuis longtemps mis en oubli la moitié de son nom patronymique de *Bernard-Dutreil* pour se faire appeler Jules Dutreil. A la sortie de l'Ecole Polytechnique, il avait refusé d'entrer dans l'artillerie; mais il se lassa bientôt de n'avoir qu'à jouir paisiblement de ses soixante mille livres de rente. Il sollicita du ministère une place de conseiller de préfecture aux appointements de 1,500 fr.; il l'obtint.

Pendant quinze ans, il a joui de ce titre, des prérogatives, honneurs et appointements y attachés. Durant ce temps, il a été très-juste-milieu.

En 1846, il brigua la députation, devint centre-gauche et sacrifia sa place de conseiller de préfecture. Il ne parvint pas à la Chambre; mais il resta de l'opposition dynastique, jusqu'à la Révolution de Février. Il est aujourd'hui républicain.

M. Dutreil est d'ailleurs un fort honnête homme, jouissant dans la Mayenne de toute la considération qui s'attache ordinairement à la fortune.

M. CHENAIS (43,992 voix), ancien capitaine d'infanterie, est né en 1793, le 14 décembre, à Mayenne, d'une très-honnête famille de bourgeois.

Il a été nommé député, en 1837, par le premier collége de Mayenne. Depuis, son mandat législatif a été constamment renouvelé.

Il n'a pris part aux travaux de la Chambre que par ses votes, qui n'ont cessé d'appartenir à la gauche.

Il jouit d'une jolie fortune, qui paye 1,690 fr. 86 cent. d'impôt foncier.

Il sera sincèrement dévoué aux institutions populaires.

M. BOUDET (Paul — 30,966 voix) est né le 16 novembre 1800, à Laval.

Il est avocat, ex-conseiller d'État en service ordinaire, ex-secrétaire général du ministère de la justice, ex-député, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire d'une dizaine de mille livres de rente.

Dans la Restauration, M. Boudet faisait partie des carbonari.

Envoyé, en 1833, par le collége électoral de Laval à la Chambre, M. Boudet entra dans l'opposition sous le ministère du 15 avril.

C'est le Douze-Mai qui le fit secrétaire général de la justice et conseiller d'Etat. Il conserva ces fonctions jusqu'à l'avénement du Vingt-Neuf Octobre. Depuis le 29 octobre il est entré dans l'opposition, sous la bannière de MM. Odilon-Barrot et Thiers.

Il se montra actif dans les discussions de la Chambre, et proposa l'amendement de rédaction sur la loi des fonds secrets, contre le ministère du 29 octobre, en 1843.

Il faisait partie de la dernière législation.

MEURTHE.

M. MARCHAL (97,856 voix) est né en 1789, dans le département de la Meurthe.

Après avoir fait son droit, M. Marchal entra dans la carrière du notariat.

En 1827, il était notaire à Nancy, lorsqu'il fut porté à la députation par le parti libéral. A la Chambre, il vota avec les 221, et fut, après la Révolution de Juillet, nommé administrateur des télégraphes.

Ses opinions avancées le firent destituer en 1831.

Les menées de l'administration firent échouer sa candidature en 1834. Le collége de Sarrebourg lui ouvrit de nouveau les portes du parlement en 1837.

En 1839, il discuta d'une manière remarquable plusieurs questions de finances.

On connaît généralement l'opposition qu'il fit à la dénomination de *Marine royale*; comment il demanda que, si l'on s'obstinait à se servir de ces expressions, ont dit aussi à l'avenir *dette royale* et non *dette nationale*. Cette réclamation fit un effroyable scandale, et ameuta contre son auteur les centres indignés.

Dans sa louable sollicitude pour les progrès de l'agriculture, il

sollicita les secours du gouvernement en faveur de la ferme de Roville.

En 1846, il eut l'imprudence de donner sa démission de député de Sarrebourg, pour disputer à M. de Lacoste les suffrages des électeurs de Nancy. Il fit ainsi perdre à l'opposition parlementaire un de ses membres les plus distingués.

M. LIOUVILLE (96,087 voix) est né en 1812, dans le département de la Meurthe.

Élève des plus distingués de l'Ecole Polytechnique, où il se fit remarquer surtout par une singulière aptitude pour les sciences mathématiques, M. Liouville ne voulut, à sa sortie de l'Ecole, entrer dans aucune des carrières honorables ouvertes devant lui ; il préféra continuer ses travaux, et ne pas abandonner les études vers lesquelles le portait une irrésistible vocation.

Une telle persistance, servie par une intelligence merveilleuse et une instruction rare, devait faire arriver M. Liouville au premier rang. En effet, il fut bientôt connu pour sa supériorité dans les mathématiques transcendantes et les sciences exactes. Il a publié divers ouvrages, et on lui doit un grand nombre de découvertes importantes qui lui ont valu l'honneur de siéger à l'Institut.

C'est un homme aussi dévoué à la liberté qu'à la science.

M. DE LUDRE (92,262 voix) est né en 1800 dans le département de la Meurthe.

M. de Ludre débuta dans la carrière des armes ; mais il quitta de bonne heure le service, où il s'était acquis une honorable réputation. Il s'occupa dès lors de hautes études philosophiques, de voyages, et surtout d'actes d'intelligente bienfaisance. Il donna un grand développement à la Société de Saint-Vincent-de-Paule, dont la mission est d'aller chercher les pauvres honteux, et de soulager leurs souffrances.

M. de Ludre a été membre de la Chambre des députés, où il a siégé sur les bancs de la gauche.

M. LAFLIZE (88,857 voix) est né à Nancy, en 1798.

Après avoir fait des études brillantes, il se prépara à entrer dans le barreau, et il est devenu, dans sa ville natale, un des membres les plus distingués de l'ordre des avocats. Il conquit bientôt tout le crédit qui s'attache au talent et à l'élévation du caractère ; il y ajouta l'influence que peut donner un patriotisme sincère et éprouvé.

Il avait salué la Révolution de Juillet avec enthousiasme ; mais il suspecta bientôt ses tendances, et ne tarda pas à se déclarer l'adversaire de la royauté constitutionnelle.

A peine la nouvelle de la Révolution de 1848 eut-elle été connue à Nancy, qu'il fut désigné, par acclamation populaire, président de la commission provisoire chargée d'organiser le gouvernement républicain. Il s'est acquitté de cette mission avec autant d'intelligence que de bonheur.

Pour aller à l'Asssemblée nationale répondre à l'honorable témoignage de confiance que lui ont donné les électeurs, il a abandonné, sans hésiter, avec le plus louable désintéressement, un cabinet d'avocat des plus productifs.

M. SAINT-OUEN (84,713 voix) est né en 1798, à Paris.

Après avoir terminé son cours d'humanités, il entra à l'Ecole de Droit, et devint avocat. Au Palais, il s'est plus distingué par la douceur et l'onction de sa parole que par la fougue passionnée de l'éloquence.

Ses tendances démocratiques sont connues depuis très-longtemps.

Après les événements de Février, il a été nommé commissaire du Gouvernement dans le département de la Meurthe. Il a, dans l'exercice de ces fonctions, montré toute sorte de vigueur et d'énergie.

M. LECLERC (75,065 voix) est né en 1800 à Nancy, d'une humble famille d'artisans.

Il a suivi la carrière de son père, et exercé la profession d'ouvrier serrurier. Par suite de l'ordre, de l'esprit d'économie, de l'excellente conduite dont il a toujours fait preuve, il est parvenu à se faire une petite fortune. Il n'avait cependant pas pour cela renoncé au travail, et il maniait encore la lime, quand ses concitoyens, reconnaissant en lui un cœur honnête et un esprit plein de droiture, l'ont envoyé siéger à l'Assemblée nationale.

Il n'a pas eu besoin de faire de profession de foi.

M. VIOX (Antoine-Joseph — 70,848 voix), propriétaire, est né à Lunéville, le 16 mars 1803.

M. Viox, malgré d'incontestables titres, n'a jamais demandé ni occupé de fonctions salariées sous l'ancien gouvernement. Membre du Conseil municipal de sa ville natale, il s'occupait depuis un grand nombre d'années de la direction de l'instruction populaire, et pré-

sidait les conférences des instituteurs. Il remplissait en outre, gratuitement, l'emploi de secrétaire du Comité supérieur d'instruction primaire de son arrondissement.

Après la Révolution de Février, ses opinions démocratiques bien connues l'ont fait nommer sous-commissaire du Gouvernement à Lunéville.

M. CARRON (Menjin-Charles — 70,614 voix), ancien notaire, est né à Ludres (Meurthe) le 30 mars 1798.

Il a pendant longtemps été notaire à Nancy. Il s'est retiré avec la réputation la plus pure et jouissant de l'estime générale. Ses opinions sont fort modérées : c'est évidemment un homme d'ordre et de conciliation. Il a adopté le Gouvernement républicain.

M. VOGIN (63,401 voix), propriétaire, est né à Dieuze (Meurthe) le 2 février 1809.

Son père était, comme lui, propriétaire. M. Vogin a toujours été républicain.

M. FERRY (Eugène — 63,130 voix), propriétaire, est âgé de 45 ans. Il est né à Lunéville.

C'est le fils d'un notaire de Nancy.

Il n'a jamais exercé de fonctions publiques.

Après avoir fait de brillantes humanités, il s'était fait recevoir avocat, pour avoir beaucoup plutôt un titre qu'une profession.

Il s'occupe de la culture de ses terres, situées à Merville.

Il était chef de bataillon de la garde nationale. Il remplissait, en outre, les fonctions d'inspecteur des écoles primaires dans le canton de Baccarat, sans en toucher le traitement. Il est, en outre, un des membres les plus actifs de la Société de Saint-Vincent-de-Paule, dont la mission, comme on le sait, est de tendre partout au pauvre une main amie et fraternelle.

Sous l'ancien gouvernement, il a toujours professé des opinions très-libérales.

M. D'ADELSWAERT (42,123 voix) est né en Suède en 1810, d'une ancienne famille du pays.

Dès sa naissance, il fut amené en France. Son éducation y fut commencée et s'y acheva; aussi est-ce aujourd'hui, sous tout rapport, un enfant de notre pays, dont il a les mœurs, l'esprit, le lan-

gage, les principes. Il a voulu appartenir tout entier à sa patrie d'adoption en se faisant naturaliser.

M. d'Adelswaert est élève de l'École militaire de Saint-Cyr, dont il sortit avec un des premiers numéros. Il est ensuite entré à l'École d'application, et il est parvenu au grade de capitaine d'état-major. C'est un homme d'un vrai mérite, qui l'a déjà prouvé à la tribune de l'Assemblée nationale, où il sait se faire écouter.

MEUSE.

M. LAUNOIS (47,569 voix) est âgé de 42 ans. Il est né à Bar-le-Duc (Meuse).

Il a commencé par suivre la carrière militaire, qu'il a quittée après être parvenu au grade de capitaine.

Depuis cette époque, il s'est consacré aux soins que réclamait la culture de ses propriétés. Il a un caractère honorable et indépendant. Avant Février, il appartenait à l'opposition libérale.

M. SALMON (Charles-Auguste — 47,207 voix), procureur de la République près le tribunal de Saint-Mihiel, est né à Riche (Meurthe), le 27 février 1805.

Son père était agriculteur.

M. Salmon fit son droit à Paris. En 1820 il entra dans la magistrature. Bien que fonctionnaire public, il a toujours appartenu à l'opposition, vote constamment avec elle dans le collége électoral auquel il appartenait. Il est aujourd'hui procureur de la République près le tribunal de Saint-Mihiel. L'instruction élémentaire a été l'un des objets de sa constante sollicitude. Il a établi dans tout le département de la Meuse des conférences pour l'éducation populaire. On lui doit en outre un livre fort remarquable sur les devoirs des instituteurs primaires. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie.

M. MOREAU (Valentin-Adolphe—44,339 voix), propriétaire, est né à Bar-le-Duc (Meuse), le 27 février 1803.

Le père et le grand-père de M. Moreau ont conquis un nom illustre dans la chirurgie.

Leur fils et petit-fils s'est exclusivement occupé d'agriculture. Il est maire de la commune de Chaville, où sont situées ses propriétés.

Depuis 25 ans, M. Moreau habite l'arrondissement de Commercy; il y jouit de l'estime générale. Il appartenait à l'opposition libérale avant la Révolution de Février. Il défendra loyalement les institutions républicaines dont le pays désire l'établissement.

M. DESEAUX (41,421 voix), propriétaire, est né à Bar-le-Duc (Meuse), le 25 mars 1795. Son père a été conseiller de préfecture à Bar, et avait été, sous l'Empire, pendant douze ans, membre du Corps Législatif, qui l'a compté parmi ses secrétaires.

M. Deseaux a exercé pendant 25 ans la profession d'avoué et celle d'avocat. Durant cette longue carrière, il s'est acquis l'estime de ses compatriotes, qui sont venus le chercher à la campagne où il s'était retiré, et l'ont élu par acclamation membre de la représentation nationale.

M. Deseaux a un caractère ferme et énergique. Il se proclame hautement républicain.

M. ÉTIENNE (38,111 voix), conseiller référendaire à la Cour des comptes, membre du Conseil général de la Meuse, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1801.

Il est fils de M. Étienne, de l'Académie française, qui a laissé une si grande réputation d'esprit et qui, sous la Restauration, avait été un des fondateurs du *Constitutionnel*.

Nommé référendaire à la Cour des comptes en 1830, M. Étienne a succédé à son père dans le mandat législatif de l'arrondissement de Commercy, aux élections de 1839.

Il a siégé sur les bancs du centre gauche.

Il a pris une part active aux travaux parlementaires. Il a parlé plusieurs fois sur des questions de finances. Il a été membre de plusieurs commissions. C'est lui qui a réclamé avec tant d'instance la régularisation de la comptabilité dans l'administration de la marine.

Il a été réélu en 1842 et 1846.

M. CHADENET (37,260 voix) est âgé de 50 ans. Il est né à Verdun (Meuse).

M Chadenet occupe une place honorable au barreau de sa ville natale. Avant la Révolution de Février, il combattait sous le drapeau de l'opposition libérale. Il a beaucoup d'influence dans sa localité.

M. GILLON (Paulin—36,759 voix) est âgé de 51 ans. Il est né à Rubécourt (Meuse). Son père était un honorable propriétaire. Il est frère de M. Gillon, ancien député du centre sous le gouvernement déchu.

Il a toujours professé des principes très-démocratiques, en opposition avec ceux dont son frère a été l'un des notables champions à la Chambre.

Il a exercé avec distinction, dans sa localité, la profession d'avocat. Il est maire de Bar. C'est un esprit fort éclairé.

M. DUVIGNIER (Isidore — 29,681 voix), avocat, est âgé de 38 ans. Il est né à Verdun (Meuse).

Il est depuis longtemps républicain. Il ne craignait pas d'afficher ses opinions sous la monarchie constitutionnelle. C'était un des chefs de son parti. Après la Révolution de Février, il a rempli les fonctions de commissaire à Verdun et s'est montré à la hauteur de cette mission.

En 1833 il fut traduit devant la Cour d'assises de Dijon pour délit de presse, et acquitté. Il n'en fut pas moins exclu, pour quatre ans, de la Faculté de droit dont il était élève. Au bout de ces quatre années, il alla reprendre ses études en droit à Toulouse, où il devint l'un des collaborateurs des journaux républicains du département. Reçu ensuite licencié en droit, il est venu faire son stage à à Paris, et est allé s'établir dans sa ville natale, où il n'a cessé de travailler à répandre les idées démocratiques.

MORBIHAN [1].

M. BESLAY (Charles) est né à Dinan, en 1795, d'une famille estimée.

Son père fut plusieurs fois élu membre de la Chambre des députés, par sa ville natale, et sous la Restauration et sous le dernier règne.

M. Beslay s'est longtemps occupé des travaux à exécuter au canal de Nantes à Brest. Il en a soumissionné pour des sommes considérables. Il dut à son intelligence distinguée, à des connaissances spéciales très-dignes d'estime, d'augmenter par ce moyen une fortune déjà honorable.

[1] Le nombre des voix obtenu par chacun des représentants n'a pas été publié.

A la Révolution de 1830, le camp de travailleurs de Glomel s'était porté sur la ville de Pontivy avec des intentions hostiles. M. Beslay, abordant intrépidement les révoltés, parvint, à force de sang-froid et de représentations conciliantes, à calmer les esprits, et rendit ainsi un très-grand service à la ville, qu'il préserva des conséquences d'une imminente collision.

Après 1830, il fut élu député de Pontivy, et siégea à la Chambre en même temps que son père. Il appartenait dès-lors notoirement à l'opinion républicaine. Plus tard, le parti centre gauche, qui dominait dans la ville de Pontivy, s'opposa à sa réélection, et parvint à l'empêcher.

Il a établi à Paris, dans le quartier Popincourt, de vastes ateliers de construction de machines.

Il a depuis longtemps essayé de former une sorte d'association entre lui et ses ouvriers. Cela lui a parfois réussi, et l'a mis en outre en position de fournir de grandes lumières pratiques à la discussion de la grave question du travail. En attendant, il a assuré, au moyen de sa vaste industrie, généreusement organisée, une existence heureuse à un grand nombre d'ouvriers, qu'il soutient encore dans ce moment difficile : aussi est-il extrêmement populaire à Popincourt.

Dans les environs de Baud, arrondissement de Pontivy, où il possède une propriété, il s'est également concilié tous les cœurs par sa franchise, sa bonté, les conseils utiles qu'il donne aux laboureurs et les secours qu'il prodigue aux indigents. Il est, depuis longtemps, membre du Conseil général.

Immédiatement après la Révolution de Février, il fut nommé commissaire principal du Morbihan ; mais bientôt on voulut lui adjoindre un fonctionnaire avec lequel il ne croyait pouvoir s'entendre. Il refusa dès-lors le titre qu'on lui offrait, malgré les regrets unanimes de la population, qui envoya des députations à Paris pour demander que l'administration départementale fût remise exclusivement dans ses mains.

Toutes les opinions se sont réunies pour l'envoyer à l'Assemblée nationale.

M. GUYOT DUBODAN, (François-Marie), procureur-général à la Cour d'appel de Rennes, est né à Vannes, en 1794, d'une famille de robe très-considérée.

Il est entré fort jeune dans la magistrature, dont il a parcouru tous les degrés. Il a été successivement substitut du procureur du

roi à Vannes, procureur du roi à Quimper, avocat-général près la Cour royale de Rennes, procureur général à Alger, depuis la Révolution de 1830, et enfin, il est revenu à Rennes, remplir la même charge en remplacement de M. Plougoulm.

Révoqué un moment après la Révolution de Février 1848, par le commissaire de la République, il n'a pas tardé à reprendre son siége.

Son caractère plein de modération, son savoir, la sincérité de ses principes religieux lui ont concilié tous les suffrages.

Il appartenait, avant le 24 Février, à l'opposition dynastique.

M. Dubodan est le doyen du parquet de France.

Il était l'un des trois avocats généraux chargés de soutenir l'accusation dans la fameuse affaire Damiannay, plaidée en 1838 aux assises d'Ille-et-Vilaine. Les débats remplirent cinquante-cinq audiences. Les pièces du procès étaient au nombre de 15,000. La faillite Damiannay présentait un passif de 8 millions. La Cour adjugea 3 millions de dommages-intérêts.

M. Dubodan a publié dans divers recueils quelques articles de jurisprudence qui ont été remarqués.

Les discours qu'il prononça en 1838 et 1846, à la rentrée de la Cour royale de Rennes, sur le *duel* et sur le *système militaire* de Bentham, furent généralement goûtés.

Voici ce que des gens, qui depuis longtemps connaissent M. Dubodan, nous ont dit de lui. C'est un homme droit de conscience, ferme de volonté et bon de cœur. Il a toujours voulu et cherché le bien du pays. Magistrat intègre et vraiment indépendant, il a su se préserver en toutes circonstances et dans tous les temps de l'esprit de parti. C'est par cela qu'on peut expliquer la bienveillance générale dont il a été constamment l'objet, et l'estime qui s'est attachée à son nom. Il est réellement aimé de tous.

M. DANIELO est né à Port-Louis (Morbihan), le 4 décembre 1808.

Il a fait de brillantes études ; il est célèbre par son érudition. Il a été professeur de mathématiques et de physique au petit séminaire de Sainte-Anne, où son cours a été fort remarqué. Il fut ensuite nommé curé de Guer, arrondissement de Ploërmel, et il désert encore cette paroisse, où les suffrages de ses concitoyens sont venus le chercher.

L'abbé Danielo est un esprit très-distingué, un cœur loyal et généreux.

Il appartenait à la portion la plus éclairée du parti légitimiste, quand la Révolution de Février est venue modifier les pensées de tous les partis.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN, ancien officier, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né le 28 septembre 1805, de Louis de Larochejaquelein, tué en 1815, et de Mlle de Doisseau, veuve en premières noces du général marquis de Lescure. Il est neveu de Henri de Larochejaquelein, mort général en chef de l'armée vendéenne.

M. Henri Larochejaquelein fut fait pair de France en 1815, à l'âge de onze ans, en souvenir des services de son oncle dans la Vendée et de la mort de son père.

Elève de Saint-Cyr, puis officier de cavalerie, il a fait avec honneur, dans l'armée russe, en 1828, la campagne de Turquie en qualité de volontaire.

Après la Révolution de Juillet, M. Larochejaquelein refusa son siége à la pairie.

Il se livra à l'industrie, et n'y a augmenté ni sa réputation ni sa fortune.

En 1842, les électeurs de Ploërmel l'envoyèrent à la Chambre sous le laissez-faire de M. Duchâtel.

On le croyait rallié, il ne l'était pas.

Les interpellations qu'il adressa au ministère sur le séjour de Don Carlos à Bourges l'apprirent à tout le monde.

M. Larochejaquelein a fait le voyage de *Belgrave-Square*.

Il appartenait à cette portion du parti légitimiste que M. de Genoude et *la Gazette de France* représentaient à la tribune et dans la presse.

M. LEBLANC est né à Lorient (Morbihan), le 6 novembre 1813.

Après avoir fait d'excellentes études, il entra dans les ordres, et fut attaché comme professeur au petit séminaire de Sainte-Anne, où il a professé la rhétorique avec la plus grande distinction. Il se livra ensuite à la prédication et il obtint de grands succès.

Mais, l'état de sa santé exigeant le repos, il reprit le professorat, et occupa la classe de mathématiques, qu'il fait encore.

L'abbé Leblanc a, depuis longtemps déjà, compris son époque. C'est un homme de progrès, parfaitement décidé à concourir à la fondation du système nouveau sur les bases de l'ordre, de la liberté, de la justice et de la religion.

M. HARSCOUET DE SAINT-GEORGE (Jean-René), propriétaire, est né au château de Pommorio, en Tréveneuc (Côtes-du-Nord), le 3 octobre 1781, d'une famille noble, d'ancienne extraction.

Il est venu fort jeune se fixer dans le Morbihan. Il fait depuis longtemps partie du Conseil général de ce département.

En 1827, il fut élu député, et alla siéger à droite.

Au commencement de 1830, il refusa de la Restauration une préfecture qui lui était offerte, disant qu'il était venu faire les affaires du pays et non les siennes.

La Chambre ayant été cassée par le ministère Polignac, M. de Saint-George fut élu de nouveau. En août, il remit entre les mains du président de la Chambre sa démission, motivée sur l'insuffisance de son mandat, pour sanctionner l'existence du nouveau pouvoir.

Rentré dans la vie privée, il consacra son temps à l'agriculture, et principalement au reboisement des bruyères. Le succès qu'il obtint fut, pour le pays, un exemple qui entraîna plusieurs propriétaires dans la même voie.

M. de Saint-George a toujours consacré une partie de sa fortune à des actes de charité et constamment répandu de nombreux bienfaits sur les pauvres de son voisinage.

Entre plusieurs autres faits du même genre, on cite un terrible incendie dont les victimes furent largement secourues par ce respectable citoyen, qui répara tous les malheurs qui les avaient frappées.

M. de Saint-George a un esprit ferme, un cœur noble et généreux, comprenant tous les bons sentiments ; une âme profondément religieuse, un esprit sincèrement libéral. Les suffrages électoraux sont venus, comme un témoignagne de l'estime universelle, l'honorer d'une mission de haute confiance, lorsqu'il ne songeait qu'à se faire oublier dans sa retraite.

Il appartenait avant Février au parti légitimiste.

M. PARISIS, évêque de Langres, est né à Gien. Il a 55 ans.

Il n'était encore que curé d'Orléans, quand il se fit déjà remarquer par ses talents et par sa fermeté. Evêque de Langres, il a été le plus habile et le plus généreux champion de la liberté religieuse et de la liberté de l'enseignement.

Ses écrits ont jeté le jour le plus vif sur les questions les plus actuelles relatives à ces deux points. Le Morbihan s'honore de le compter parmi ses représentants, et le clergé de France tout entier a vivement applaudi à son élection.

Les catholiques peuvent croire, sans présomption, que M. Parisis est appelé à rendre d'éminents services à l'Église et à l'Etat. Étranger aux querelles des partis, et considérant les luttes d'ici-bas de la hauteur du point de vue purement religieux, M. l'évêque de Langres a accepté sans hésitation la nouvelle forme républicaine, et prêtera au pouvoir un sincère concours, tant qu'il marchera dans la voie de l'ordre et des libertés véritables.

M. DE FOURNAS (Édouard), propriétaire, est né à Hennebon (Morbihan), le 8 juillet 1803, d'une famille noble, originaire du midi de la France.

Il sortit en 1821 de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Il fit la campagne d'Espagne comme officier de dragons. En rentrant en France, il passa au 2e régiment de cuirassiers de la garde; puis il fit de nouveau partie d'un régiment de dragons et donna sa démission en 1829.

Depuis cette époque, il s'est beaucoup occupé d'agriculture. M. Du Botdéru, ancien pair de France, son oncle, l'adopta en 1834, et lui laissa une belle fortune.

M. de Fournas est membre du Conseil général du département. Il a été deux fois candidat de l'opposition à la députation. Si son concurrent, M. Genty de Bussy, l'a emporté sur lui, c'est qu'il se refusait à soutenir de son immense popularité une candidature qui lui était personnelle; car M. de Fournas est adoré dans sa contrée: sa générosité inépuisable, les bienfaits qu'il répand à pleines mains et les franches allures toutes militaires qu'il a conservées le font chérir de tous.

M. de Fournas, avant la Révolution de Février, appartenait à l'opinion légitimiste éclairée et progressiste.

M. DE LA TOUCHE (Louis-Crespel), est né à la Roche-Bernard, le 31 mai 1808, d'une famille très-considérée. Il est avoué à Nantes, et membre du Conseil municipal de cette ville.

C'est un homme d'un grand savoir, d'une intelligence remarquable, d'un caractère vif et résolu. Il a conquis l'estime et les suffrages de ses compatriotes, par toutes ses qualités, comme par sa loyauté connue et la fermeté de ses excellents principes religieux.

Avant la Révolution de Février, il appartenait à la nuance du parti légitimiste dont la *Gazette de France* résume les principes.

M. DE FERRIEN (Arthur), propriétaire, est né à Cologne,

grand-duché du Bas-Rhin, le 5 octobre 1792, d'une famille noble, d'ancienne extraction bretonne.

Son père, officier aux gardes-françaises avant 1789, fut, en 1815, élu député de Morbihan et siégea près de Royer-Collard. Il fut aussi fort longtemps membre du Conseil général du département. C'était un homme fort remarqué par son érudition étendue et le brillant de son esprit.

M. Arthur de Perrien entra aux chevau-légers de la maison du roi, le 1er juillet 1814. Après le licenciement de ce corps, il devint officier dans un régiment de chasseurs à cheval, où il passa quelques années.

Il était depuis longtemps rentré dans la vie civile, lorsqu'en 1830 il remplaça son père au Conseil général, dont il a depuis lors presque toujours fait partie.

Le mandat de représentant du peuple est venu le chercher à sa belle terre de Lannouau, qu'il habite l'été, et où son temps se partage entre la surveillance de grands travaux agricoles qui répandent l'aisance dans la contrée, et de sérieuses études, soit littéraires, soit scientifiques.

Esprit aimable, âme bienveillante, il s'est concilié les sympathies de tous ceux qui le connaissent.

Caractère froid et très modéré, il ne s'est d'ailleurs jamais posé comme homme de parti. Tout en partageant la répulsion générale contre les corruptions du dernier gouvernement, il s'était rallié au pouvoir par pur amour de l'ordre et sans aucune antipathie contre la liberté.

Il possède, en administration et en économie politique, des connaissances étendues qui pourront être utiles au pays, dans les discussions de l'Assemblée nationale.

M. DAHIREL (Hyacinthe) est né à Ploermel (Morbihan), en 1804, le 15 octobre, d'une famille considérée. Il est fils d'un ancien député du Morbihan. Son aïeul maternel M. de Tuault a aussi représenté cette partie de la Bretagne aux États-généraux, aux diverses assemblées qui leur ont succédé jusqu'au Corps Législatif inclusivement.

M. Dahirel, sous la Restauration, était dans la magistrature à Brest, et donna sa démission en 1830. A cette époque il vint au barreau de Lorient, qu'il n'a plus quitté. Depuis dix années, il est constamment élu bâtonnier de l'ordre des avocats. Il est membre

du conseil municipal de Lorient. Avant la Révolution de Février, il appartenait à l'opinion légitimiste.

M. DE PIOGER (Frédéric) est né à Saint-Vincent (Morbihan), le 1er août 1816, d'une famille noble, d'ancienne origine.

Son père, homme d'une bravoure éprouvée et d'une générosité de cœur qui lui ont conquis l'estime affectueuse de tous les propriétaires de sa contrée, fut pendant longtemps membre du conseil général du Morbihan.

Il fit ses études au collége de Pont-le-Voy, qu'il quitta en 1834 pour aller faire son droit à la Faculté de Rennes. Il y fut reçu licencié en 1838.

Quelques articles qu'il publia dans des journaux et dans des revues le signalèrent à une certaine classe de lecteurs comme un jeune homme de talent et d'avenir, remarquable surtout par ses tendances honnêtes et ses convictions religieuses franchement avouées.

M. de Pioger, fixé très-jeune à la campagne, s'y est occupé, avec beaucoup de persistance et de fruit, d'études philosophiques, historiques et politiques. Il doit les suffrages électoraux à la réputation que lui a faite son instruction, au renom de sa famille et à l'estime qu'inspire son caractère personnel.

Homme entièrement nouveau, il est disposé à adopter toutes les idées généreuses qui réclameront la sanction de son vote.

MOSELLE.

M. WOIRHAYE (Charles-Louis — 94,582 voix) est né, en 1798, d'une famille honorable de Metz.

Avocat depuis 1818, il a rapidement conquis une des plus éminentes places au barreau de sa ville natale. De 1827 à 1830, il avait eu déjà l'occasion de donner des gages de son dévouement aux grands intérêts, alors si menacés, de la Révolution de 1789, en défendant devant les tribunaux soit *le Courrier de la Moselle*, soit l'association nationale pour le refus de l'impôt. Appelé en 1830 aux fonctions de procureur-général près la cour de Metz, il n'y fit qu'un court passage, et, dès le mois de mars 1831, il donna ou reçut sa démission pour avoir inscrit son nom sur les listes d'une nouvelle association formée contre la politique du ministère de Casimir Périer. Dans le courant de l'été de 1831, il eut l'occasion d'adresser la parole à Louis-Philippe, comme officier supérieur

de la garde nationale. Il fit alors entendre en faveur de la Pologne des vœux qui furent assez mal accueillis. En 1831 il prit part à cette vaste défense collective des accusés d'avril devant la Cour des Pairs, et ce ne fut pas de sa faute, nous croyons le savoir, si cette grande manifestation se perdit dans la violence et la confusion. Bâtonnier de l'ordre des avocats, colonel de la garde nationale, membre du conseil municipal, chef reconnu de l'opposition, M. Woirhaye a exercé depuis cette époque, dans sa ville natale, un ascendant auquel ses adversaires, plus encore que ses amis politiques, ont rendu hommage, et qui d'ailleurs est toujours le privilége d'un grand talent joint à un beau caractère. Appelé aux fonctions de procureur-général par la Révolution de Février, M. Woirhaye a suivi une ligne de fermeté et de modération qui facilita la brusque transition qu'on venait de subir, et qui augmenta encore la juste popularité dont il jouissait depuis longtemps. Il a été nommé représentant à la presque unanimité des suffrages. Son départ a été un véritable triomphe : les acclamations de ses concitoyens l'ont accompagné jusqu'à la voiture qui l'amenait à Paris.

Depuis l'ouverture de l'Assemblée, M. Woirhaye s'est montré digne de tout ce beau passé. Il s'est déjà fait remarquer dans plus d'une discussion, et ses collègues ont rendu hommage à toutes ses brillantes qualités en le nommant membre de la commission de constitution.

M. PONCELET (Jean-Victor — 93,952 voix) est né à Metz, le 1er juillet 1788.

Il occupe un des premiers rangs parmi les hommes remarquables qui sont sortis de notre École Polytechnique. Il s'est élevé par son mérite au grade de général du génie. D'admirables perfectionnements en mécanique, des découvertes en astronomie, des voies nouvelles tracées dans le champ des mathématiques, l'ont appelé de bonne heure à l'Académie des sciences.

Il est aujourd'hui gouverneur de l'École dont il a été l'élève. Son caractère personnel est des plus estimables. C'est un homme modeste, simple, éloigné de toute ambition et de toute intrigue ; sa vie est celle d'un savant plutôt que celle d'un militaire ou d'un politique. Il est animé du patriotisme le plus sincère et le plus libéral.

M. LABBÉ (92,638 voix) est né à Metz en 1800.

C'est un ancien notaire. Il est propriétaire de forges, membre du conseil général de la Moselle, gendre de M. Génot, ancien dé-

puté de l'opposition. Personne n'est plus honorable et plus justement estimé que lui. Les hommes véritablement progressives et populaires l'auront toujours pour défenseur énergique et dévoué, les mesures violentes et tyranniques pour adversaire implacable.

M. DESHAYES (Achille-Nicolas — 92,526 voix) est âgé de 46 ans. Il est né à Sarreguemines le 23 décembre 1802.

Il a suivi pendant quelque temps la carrière du barreau. Il entra en 1830 dans la magistrature; mais, après avoir exercé les fonctions de substitut dans sa ville natale, il donna sa démission pour se livrer exclusivement à l'exploitation de ses propriétés situées dans l'arrondissement de Sarreguemines, auquel le rattachent toutes ses alliances de famille. M. Deshayes a toujours figuré dans les rangs de l'opposition libérale.

M. TOSTAIN (91,470 voix), ouvrier maçon, est né le 9 septembre 1790, à Inverville (Manche).

M. Tostain a été soldat; simple soldat. Il a fait en cette qualité les campagnes de l'Empire, depuis Austerlitz. Après avoir quitté le drapeau, il a repris son premier métier de maçon, et, comme sous les drapeaux, il s'est contenté dans sa profession du rôle le plus laborieux et le plus humble : il est resté simple ouvrier, gagnant sa journée, ouvrier par conséquent dans toute la force du terme. C'est seulement avec cet honorable titre qu'il figure à l'Assemblée, et c'est précisément parce qu'il l'a toujours porté complétement et dignement, qu'il a été présenté par ses camarades de la Moselle, et admis par l'immense majorité des électeurs. Il apporte, dit-on, à l'Assemblée un caractère droit, un sens honnête, un esprit modéré. Ce sera assurément un partisan de toutes les mesures qui pourront améliorer la situation des classes les plus pauvres, donc plus que personne il peut apprécier les besoins; ce sera en même temps un ennemi de toutes les mesures violentes et spoliatrices. Comme tous les vrais travailleurs, il respectera et sauvegardera les droits de la propriété acquise ou héréditaire. Il est de ceux qui, ainsi que le disait Armand Carrel, veulent allonger les vestes sans raccourcir les habits.

M. VALETTE (78,980 voix) est né le 26 ventôse an XII, à Loûtre, près Sarrelouis, anciennement dans le département de la Moselle, aujourd'hui en Prusse.

Ancien avocat et ancien magistrat, il habite une propriété ru-

rale à la culture de laquelle il consacre tous ses soins. Il s'est beaucoup occupé de l'instruction primaire, qu'il a propagée tant qu'il a pu dans le département de la Moselle, et pour laquelle il a fait de nombreux sacrifices. Il a toujours contribué, dans toute la limite de ses forces, à l'amélioration matérielle et morale de son pays. Il s'est constamment préoccupé des classes pauvres. Il appartient depuis longtemps au parti libéral avancé ; il fera tout pour consolider l'ordre nouveau.

M. DESPAGNE (78,525 voix) est né à Reims (Marne), le 1er ventôse an III.

C'est le second fils du fameux général Despagne, tué, si nous ne nous trompons, à Eylau. Il vit à la campagne, dans le département de la Moselle, et pratique la vie honorable et laborieuse du propriétaire exploitant. Il a toujours professé les opinions les plus libérales.

M. REYNAUD (Jean — 77,087 voix) est né à Lyon, en 1806.

Elève distingué de l'Ecole Polytechnique, il entra dans le corps des ingénieurs des mines, qu'il abandonna après avoir terminé ses études à l'Ecole des mines et obtenu le grade d'ingénieur. La Révolution de 1830, qui venait d'éclater, le décida à entrer dans une voie plus libre et plus utile au pays. Son goût prononcé pour la philosophie et les sciences lui ont acquis la réputation dont il jouit, et qui a déjà attiré à plusieurs reprises l'attention de l'Académie des Sciences. Ses principaux travaux sont consignés dans la *Revue encyclopédique*, et dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

Condamné par la Chambre des pairs, en 1834, pour la manière énergique avec laquelle il avait défendu les accusés d'avril, Jean Reynaud a été mis à sa véritable place par la Révolution de Février. Il a été nommé, dès l'origine, président de la haute commission chargée de réviser les conditions générales de l'instruction publique. Il a porté dans l'accomplissement de ces travaux préparatoires l'autorité d'une grande intelligence jointe à la plus constante aménité de caractère.

Il a été pupille du conventionnel Merlin de Thionville, qui l'a fait élever au collége de Thionville.

M. BARDIN (77,078 voix) est âgé de 54 ans. Il est né le 18 novembre 1794.

C'est un ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Il fut, à ce titre,

nommé professeur de mathématiques et de mécanique à l'Ecole régimentaire d'artillerie de Metz. On sait que la ville de Metz est au premier rang de celles qui ont inauguré et développé l'enseignement scientifique et industriel à l'usage spécial des classes laborieuses. Elle ne le doit à personne plus qu'à M. Bardin. A cet égard il a mérité et obtenu toute la reconnaissance publique. Nommé par l'opposition membre du conseil municipal, sa conduite libérale lui attira la disgrâce du ministre de la guerre, qui prétendit l'envoyer à Strasbourg. M. Bardin donna sa démission et vint s'établir à Paris, où il fut bientôt appelé à la direction d'une école libre pour les arts et métiers. C'est un républicain de mœurs comme de principes.

M. DORNÈS aîné (76,734 voix) est né en 1799, en Alsace. Il est fils d'un général de la République et de l'Empire. Sa famille s'est depuis longtemps fixée à Metz.

Il a suivi pendant quelque temps la carrière du barreau. Dans les dernières années qui précédèrent 1830, il fit, de concert avec ses amis du barreau de Metz, Charpentier, Woirhaye, Billaudel et Conseil, une active opposition aux tendances du pouvoir. Le dénouement monarchique de la Révolution de Juillet satisfit-il complétement les idées et les espérances de Dornès? Il est permis d'en douter; ni lui ni ses amis, cependant, ne refusèrent d'abord leur concours au nouveau gouvernement. Il accepta les fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Moselle; mais, dès 1831, à l'occasion de l'association nationale qui se forma dans les départements de l'Est, il donna ou reçut sa démission. En 1835 il quitta Metz pour s'attacher à la rédaction du *National*, à laquelle il n'a depuis jamais cessé de participer.

M. Dornès a toujours montré un caractère honorable et ferme, et surtout beaucoup d'abnégation et de désintéressement personnel. Depuis la Révolution de Février, surtout, il a fait preuve de ces rares qualités. Comme tant d'autres de ses collaborateurs, il aurait pu facilement faire main-basse sur les plus hautes positions administratives ou politiques; nous savons tout ce qui lui a été offert : il a préféré conserver la position laborieuse et modeste qu'il occupait à son journal. L'estime publique doit lui tenir compte de cette réserve. Si elle eût été la loi de ses amis comme la sienne, la République se serait tout d'abord montrée digne de son caractère essentiel, et eût marché beaucoup plus vite à ses destinées.

M. ANTOINE (Joseph, 69,937 voix) est âgé de 55 ans. Il est né à Thionville.

Son père et sa mère étaient ouvriers. Ils avaient dix enfants, qu'ils ont élevés avec le produit de leur travail. C'est aussi à force de travail et de bonne conduite que leur fils est parvenu à se faire une position.

Propriétaire pendant longtemps d'une brasserie importante à Metz, puis à Kédange, près de Thionville, il peut être considéré comme représentant plus particulièrement de ce dernier arrondissement. Il a toujours vécu au milieu du peuple. Il en partage les idées et les sympathies. Il peut être regardé comme le fidèle ami, le champion dévoué de la classe à laquelle on est convenu, quoique à tort, de donner exclusivement le nom de travailleurs.

NIEVRE.

M. GIRERD (Frédéric—60,875 voix) est né à Saint-Heand, arrondissement de Saint-Etienne (Loire), en 1801, d'un très-honnête homme, n'ayant d'autre fortune que seize enfants.

Il donna de bonne heure des espérances qu'il n'a jamais démenties. Maître d'études dans une maison d'éducation de Paris, il faisait en même temps son cours de droit. Ces études finies, il alla s'établir à Nevers, où un travail obstiné le plaça bientôt en première ligne parmi les membres du barreau de cette ville, qu'il habite depuis 1825. Plusieurs fois bâtonnier de son ordre, il eut mériter l'estime et l'affection de tous ses confrères. Il est devenu tout à la fois membre du conseil municipal de Nevers et membre du conseil général de la Nièvre. L'aménité de ses mœurs tempéra toujours l'ardeur de ses sentiments démocratiques. M. le préfet de la Nièvre, après la Révolution de Février, ne crut pas qu'il dût remettre ses pouvoirs en d'autres mains que celles de M. Girerd. L'acclamation populaire sanctionna cet acte, que le Gouvernement provisoire ne put qu'approuver et confirmer. M. Girerd s'est montré parfaitement digne de tant de confiance. Sous son administration, pas une émeute n'a agité le département de la Nièvre. Ses anciens administrés qui l'ont envoyé à l'Assemblée Nationale sont, depuis les élections, venus l'y réclamer en demandant instamment au Gouvernemet intérimaire de lui rendre ses fonctions de préfet. Accepter ces fonctions serait un sacrifice que pourrait faire à sa patrie l'un des défenseurs des accusés d'avril, mais qui contrarierait autant la mo-

destin de ses goûts que les intérêts d'une famille à laquelle il se doit aussi.

M. Girerd n'est pas seulement un républicain de très-vieille date et complétement pur, il n'est pas seulement un avocat très-distingué, il est encore un publiciste habile. Il a été le fondateur et le rédacteur du journal démocratique *l'Association*. Il a publié un ouvrage très-remarquable intitulé : *Notice historique sur Deutz*.

M. MANUEL aîné (42,175 voix), banquier, conseiller de préfecture, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1791, le 8 juin, à Nevers.

C'est un ancien capitaine d'infanterie, qui a servi sous l'Empire et qui a reçu plusieurs blessures. Son courage militaire lui a valu la décoration de la Légion-d'Honneur.

En quittant le service, il est entré dans le commerce et s'est fait banquier. Sa carrière commerciale a été marquée par la plus sévère probité.

M. Manuel appartenait avant 1830 à l'opposition la plus avancée.

Après la Révolution de Juillet il fut nommé conseiller de préfecture.

En 1839, les électeurs de Nevers l'envoyèrent à la Chambre, où il s'est assis au centre gauche; M. Manuel a voté pour le Douze-Mai et ensuite pour le Premier-Mars.

Il est entré dans l'opposition sous le Vingt-Neuf-Octobre.

Il a pris souvent la parole à la Chambre et a suivi avec assiduité les travaux parlementaires.

M. Manuel jouit d'une considération et d'une popularité très-grande à Nevers, qui l'a toujours réélu.

C'est un homme de conviction et de progrès.

M. ARCHAMBAULT (Emile — 33,114 voix) est né à Primery, chef-lieu de canton du département de la Nièvre, le 11 juin 1793, d'une honnête famille, trop pauvre pour lui donner de l'éducation.

Dès l'âge de 14 ans, il fut abandonné à lui-même. Il se mit alors dans le commerce des bestiaux. Plus tard il devint marchand de bois, et il l'est encore aujourd'hui.

En 1823, il fut nommé conseiller municipal dans sa commune. En 1831 il était adjoint et depuis il est devenu maire de sa commune natale. A la promulgation de la loi départementale, il fut élu membre du conseil général, dont il a depuis lors toujours fait partie.

Il avait salué avec enthousiasme la Révolution de Juillet, mais il ne

tarda pas à devenir hostile aux tendances de la monarchie constitutionnelle. Sous l'influence des sentiments les plus libéraux, la sève vigoureuse de son esprit sans culture s'était développée seule assez merveilleusement pour le rendre capable d'un bel et bon délit de presse, commis dans un journal, contre le Gouvernement. Il allait pour ce délit subir une condamnation à la prison, quand la Révolution de Février est arrivée. Il avait énergiquement lutté, dans le temps, contre la candidature électorale de M. Delangle, soutenue par le ministère. M. le préfet Mallac crut devoir, en cette occasion, essayer contre lui de l'intimidation. Il répondit aux menaces qui lui étaient adressées : « Les maires de ma trempe meurent, mais ne « se rendent pas. »

M. MARTIN (Emile — 33,114 voix) est âgé de 52 ans.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ancien officier d'artillerie, il quitta le service en 1827 pour se jeter dans l'industrie. M. Boigne, fondateur de l'usine de Fourchambault (Nièvre), le commandita et le mit à la tête de cet établissement, qui fut dès-lors dirigé avec autant d'intelligence que de succès. Plus tard, à côté de cet usine de Fourchambault, il a fait construire une superbe fonderie pour les machines à vapeur.

Homme dévoué au gouvernement déchu, créé par lui chevalier et officier de la Légion-d'Honneur, il était dans toutes les bonnes grâces de la dynastie, et surtout de M. le duc de Monpensier. Il a d'ailleurs des convictions libérales très sincères.

Il a toujours été très-aimé et très-estimé des ouvriers employés dans ses beaux établissements industriels.

M. GRANGIER DE LA MARINIÈRE (Louis-Réné-Antoine— 29,756 voix) est né le 22 octobre 1814, à Cosne (Nièvre). Il est petit-fils, par sa mère, du baron Dubois, le célèbre médecin et chirurgien, accoucheur de l'Impératrice. Sa famille paternelle appartient à la bourgeoisie.

Il a trois fois été le concurrent de M. Delangle, aux élections du collége de Cosne.

C'est un citoyen généreux et dévoué, qui fait le plus noble usage de sa fortune. Il a rendu des services à l'agriculture.

Il appartenait depuis longtemps à l'opposition libérale.

M. GAMBON (Charles-Ferdinand—29,514 voix), juge suppléant au tribunal civil de Cosne (Nièvre), est né à Bourges, le 19 mars

1820. Son père, Suisse d'origine, servit dans les armées de la République. Retiré à Bourges, où il s'est marié, il fut successivement commerçant et commissaire-priseur.

Orphelin de bonne heure, Ferdinand Gambon fut élevé dans le même pays que sa famille maternelle. Il vint à Paris pour faire ses études. A 16 ans, il les avait terminées. A 19 ans, il était avocat. Depuis il se livra aux études de droit les plus complètes. Il fut un des fondateurs actifs du *Journal des Ecoles*. En 1846, forcé, à cause de sa santé, de quitter Paris, il revint à Cosne, dans sa famille, à la sollicitation de laquelle il fut nommé, malgré lui, juge suppléant au tribunal civil de Cosne. Depuis, il ne cessa de combattre pour la démocratie. A chaque scrutin électoral, il lutta contre M. Delangle, procureur-général à la Cour de Paris, et protesta contre son élection. Il dénonça en outre la corruption, ce qui lui valut d'être poursuivi deux fois devant la Cour royale de Bourges. Plus tard, il organisa le banquet démocratique de Cosne. Il eut à lutter contre MM. Manuel, Duvergier de Hauranne et Girerd, qui voulurent lui imposer le toast au roi, contre lequel il protesta au nom de la souveraineté du peuple. Traduit pour ce fait devant la Cour de cassation, il défendit l'indépendance du magistrat, la liberté de conscience du citoyen ; mais, sur les conclusions de M. Dupin, alors comme aujourd'hui procureur-général à la Cour de cassation, il fut condamné à cinq années de suspension. C'est à partir de la protestation contre le banquet dynastique de Cosne que se dessina la position du parti démocratique à Lille, Dijon et Mâcon. — M. Gambon fut un des premiers à suivre l'exemple de Paris et à proclamer la République. Nommé commissaire du Gouvernement près le tribunal civil, il refusa ces fonctions. C'est un des plus jeunes membres de l'Assemblée nationale. Il appartient à la démocratie nouvelle, qui pense que la révolution n'est pas une révolution politique mais sociale, et qu'on n'arrivera à l'affranchissement du travail que par l'association.

M. LAFONTAINE (Joseph-Pierre—25,512 voix), ancien aide-de-camp du maréchal Gérard, aujourd'hui général de brigade, commandeur de la Légion-d'honneur, etc... naquit à Moscou (Russie), le 21 mars 1792. Son père était militaire et avait servi dans le régiment de dragons de Schauenbourg.

Destiné lui-même à la carrière des armes, le jeune Lafontaine fit avec succès des études spéciales. A 17 ans (le 30 mars 1809), il entrait à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Nommé le 19 mai 1811

sous-lieutenant au 121 régiment d'infanterie de ligne, il prit la part la plus active aux batailles de Smolensk, Valentine et la Moskowa. Le 23 septembre 1812, il passa lieutenant au Kremlin, à une revue de l'Empereur, et devint alors officier d'ordonnance du général Gérard, dont il fut nommé l'aide-de-camp le 27 janvier 1813.

Sa conduite dans les batailles de Maloé Roslawetz, de Krasnoé et au passage de la Bérésina lui mérita le grade de capitaine. Il se distingua si bien aux batailles de Lutzen et Bautzen, que, malgré son jeune âge, il fut proposé huit fois pour l'étoile d'honneur, qu'il obtint enfin le 21 juin 1813, à 21 ans.

Nous arrivons en 1815, en laissant de côté Leipsick et tant d'autres batailles auxquelles il assista. Nous retrouvons alors le capitaine Lafontaine à Ligny, où il eut le bonheur de sauver la vie du général Gérard, en tuant de sa propre main un lancier qui menaçait ce dernier. Sa conduite en cette circonstance fut si belle qu'elle lui valut de la part du général le surnom d'intrépide, c'est-à-dire brave parmi les braves. (Lettre du maréchal Gérard insérée dans l'Histoire de Vaulabelle.)

Le même jour (16 juin 1815), à la tête d'un bataillon, il s'empara le premier du village de Ligny, malgré la plus vigoureuse et la plus énergique résistance. Il reçut à cette attaque une grave blessure et eut son cheval tué sous lui.

La chute de l'Empereur vint arrêter le général Lafontaine dans sa brillante carrière. Le 20 octobre 1816, il fut mis en non-activité. Cependant, en 1818, le 12 décembre, après avoir subi l'épreuve du concours, il se fit admettre dans le corps d'état-major et attacher à la 18e division. Il n'y resta que peu de temps, le service militaire, à cette époque, ne convenant pas à la loyauté de son caractère. Sur sa demande, il fut mis en disponibilité le 15 janvier 1820.

C'est là que commence la vie politique du général Lafontaine. Etabli à Dijon, il y fut bientôt à la tête de l'opposition la plus avancée. On sait dans ce pays ce que lui valut sa conduite ferme et énergique dans les élections. Un mois de prison, d'abord, fut le prix de son indépendance. Ensuite, pour avoir porté devant les Chambres une juste réclamation, il fut, par ordonnance du 31 juillet 1822, mis à la réforme, sans traitement.

Cette ordonnance créait un précédent fâcheux : c'était porter atteinte à l'avenir des officiers et livrer leur position aux caprices du pouvoir. Il fallait une lutte dans l'intérêt de tous : le général Lafontaine l'accepta. Par des pétitions incessantes aux Chambres,

par des lettres insérées dans les journaux, il réclama contre les excès du pouvoir. Plusieurs fois ses pétitions occupèrent une séance tout entière de la Chambre des députés (*Moniteur* du 23 mai 1829). En vain on le menaça, en vain on le frappa d'une condamnation de trois mois de prison et de 8,000 fr. d'amende, il n'en persista pas moins dans son œuvre patriotique et courageuse tout à la fois. La ville de Dijon et la France entière conserveront longtemps le souvenir de sa belle conduite à cette époque.

La révolution de 1830 trouva dans le général Lafontaine un des hommes les plus capables de la servir. Il fut bientôt réintégré sur les cadres de l'armée, nommé chef d'escadron d'état-major et attaché de nouveau au maréchal Gérard, en qualité d'aide-de-camp. Au mois d'août 1831, il fit partie de l'armée du Nord, qui repoussa de la Belgique l'invasion hollandaise. Rentré en campagne l'année suivante, il était, après 24 jours de tranchée ouverte, envoyé le premier en parlementaire au général Chassé et partait à franc étrier pour Paris annoncer la capitulation de la citadelle d'Anvers (Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*).

Officier de la Légion-d'honneur le 13 novembre 1832, il fut nommé lieutenant-colonel au 20e léger le 18 janvier 1833, et colonel en mars 1837. Il fut désigné alors pour aller commander le 62e régiment de ligne qui avait besoin en Afrique d'un chef ferme et intelligent.

Avec ce régiment, qu'il sut promptement réorganiser, le général Lafontaine fit l'expédition de la Tafna, et prit part à toutes les affaires importantes de la campagne. Il fut mis à l'ordre du jour de l'armée.

Un jour, 230 hommes de son régiment, escortant un convoi, repoussèrent, sous ses ordres, 1,800 Arabes, qui les attaquaient. Ce beau fait d'armes, le premier qui ait réussi avec si peu de monde en Afrique, mérita au colonel Lafontaine l'honneur d'être à l'ordre du jour de l'armée et la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur.

Nommé au commandement de Philippeville, au mois de janvier 1840, après de nombreuses escarmouches et de vigoureuses razzias, il parvint à rétablir complètement la tranquillité dans toute la province.

Plus tard, commandant supérieur du cercle de Sétif, il eut un brillant succès devant la redoute d'Aïn-Turko. Dans cette affaire, le colonel Lafontaine vint dégager un bataillon du 62e qui était bloqué dans la place par 7 à 8,000 Arabes. Malgré l'infériorité

numérique de sa troupe, qui ne s'élevait pas à plus de 500 hommes, il mit les Arabes en déroute, leur tua plusieurs centaines d'hommes et ravitailla la place.

Le résultat de cette affaire fut la soumission de toutes les tribus de la province. Deux cent cinquante cheiks vinrent demander l'aman.

Quelque temps après l'affaire d'Aïn-Turko, le colonel Lafontaine fut fait maréchal de camp et désigné pour le commandement de la province de Bône, où il resta jusqu'à la fin de 1841, époque à laquelle il rentra en France *par suite d'une ophthalmie qui l'avait repris pour la troisième fois.*

Mis, en 1842, à la tête de la subdivision de la Nièvre, il s'installa à Nevers, où il est resté jusqu'au 1er mai de cette année.

Depuis 1830, le général Lafontaine avait toujours conservé les opinions radicales. Le premier, à Nevers, il a salué et proclamé la République, qui avait toutes ses sympathies et qu'il défendrait au besoin, nous en sommes certains, jusqu'à la dernière goutte de son sang.

M. DUPIN aîné (24,140 voix), procureur général à la Cour de cassation, membre de l'Institut, grand'croix de la Légion-d'Honneur, est âgé de 65 ans.

André-Marie-Jean-Jacques Dupin, fils aîné de Charles-André Dupin, naquit à Varzy, le 1er février 1783.

Il fut élevé à la maison paternelle, où il trouva, dans son père et sa mère, des maîtres et des instituteurs dignes de l'instruction, des sentiments et du talent qu'il a fait briller dans le monde, au barreau et à la tribune.

Dès que les écoles de droit furent rétablies à Paris, il se présenta pour soutenir sa thèse de licencié. Sa thèse de docteur est la première qui ait été soutenue depuis la réorganisation des facultés. Aussi eut-elle l'honneur d'avoir pour président le célèbre Treilhard, qui était alors ministre.

Il concourut, en 1810, pour obtenir une chaire de droit; il eut le bonheur d'échouer et de ne pas avoir à mettre sous le boisseau de l'enseignement la lampe qui devait bientôt briller d'un si vif éclat dans les plus mémorables discussions du Palais, et puiser au Palais les éléments de cette chaleur et de cette lumière qu'elle a fait rayonner à la tribune.

Chacun de ses pas dans la carrière du barreau s'est en effet trouvé marqué par un succès.

En 1812, il était déjà si avantageusement connu qu'une place d'avocat général à la Cour de cassation étant devenue vacante, M. Merlin, procureur-général, la réclama pour lui, à son insu. C'était celle qui fut donnée à M. Joubert, à la sollicitation de M. de Fontanes, alors tout-puissant auprès de l'Empereur.

Il travaillait à la classification des lois de l'Empire, comme membre d'une commission nommée par le grand-juge, quand l'heure de l'Empire sonna.

En 1815, il fut envoyé à la Chambre des Représentants par un des colléges électoraux de la Nièvre.

Il y montra l'indépendance courageuse de son caractère en s'opposant énergiquement à la proposition par laquelle M. Félix Lepelletier demandait que l'on élevât une statue à Napoléon sur les bords du golfe Juan, avec l'inscription : « Au sauveur de la patrie. »

Il fut de ceux qui, dans le comité secret du 21 juin, optèrent pour l'abdication, s'opposant à la proclamation de Napoléon II. Il fut même d'avis que la Chambre des Représentants se déclarât Assemblée nationale.

A la seconde Restauration, président du collége électoral de Château-Chinon, il fut nommé candidat à la députation par Château-Chinon et Clamecy. Mais il n'obtint pas les suffrages du collége départemental.

Il reprit l'exercice de sa profession, qui l'a illustré.

En 1819, on lui offrit la place de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, avec le titre de maître des requêtes. Il refusa.

En 1820, M. le duc d'Orléans le nomma membre de son conseil.

En 1826, il fit à Saint-Acheul une visite dont on s'est, selon nous, trop scandalisé. Il n'y allait probablement que pour reconnaître un poste ennemi. Ce n'était peut-être dans ce cas qu'un peu plus habile qu'il ne fallait ; mais ce n'était pas une palinodie.

Il parut à la Chambre des Députés en 1828.

C'est lui qui fut rapporteur de la fameuse adresse des 221.

En 1830, ce fut également lui qui fit le rapport de l'adresse et de la proposition Bérard. Il prit une part très-large à toutes les graves discussions qui signalèrent cette phase parlementaire de la France.

A la session de 1831, il fut nommé vice-président de la Chambre, fit une proposition concernant la publication des actes de sociétés commerciales, et continua de prendre part à toutes les discussions importantes.

De 1832 à 1839 inclusivement, il a été nommé président sans cesser de prendre aux discussions de l'Assemblée une part toujours

active et toujours glorieuse. De 1839 à 1848, il a fait de l'opposition à la politique gouvernementale, sans monter très souvent à la tribune.

Nous omettons ici la mention spéciale des ouvrages de cet illustre avocat, de ce député remarquable, de ce magistrat célèbre. Ses plaidoiries, ses harangues politiques et ses réquisitoires, lui ont valu le titre d'académicien.

NORD.

M. HANNOTE (Désiré-Joseph—211,047 voix) est né à Avesnes, le 3 mai 1800.

C'est un avocat distingué du barreau d'Avesnes, qui a étendu sa réputation non-seulement dans sa ville natale, mais encore dans tout le département du Nord. Il est bâtonnier de son ordre et membre du Conseil général du département du Nord. Son père était avocat à Avesnes, et sa famille appartient à la magistrature.

Comme citoyen, il s'est, en toutes circonstances, montré parfaitement libéral. Il a toujours cultivé dans son cœur l'amour de la démocratie ; et, de plus, il n'a jamais perdu une occasion de propager ce sentiment partout autour de lui. C'est d'ailleurs un caractère très-conciliant, qui sait attirer à lui toutes les sympathies.

A la Révolution de Juillet, il a très-heureusement rempli les fonctions de sous-préfet provisoire à Avesnes.

M. CORNE (499,935 voix) est né le 26 août 1806, à Arras (Pas-de-Calais).

La Restauration l'avait fait conseiller auditeur près la Cour royale de Douai.

Il a publié en 1826 une brochure intitulée : *Essais sur la littérature considérée sous ses rapports avec la constitution politique des divers pays.*

M. Dupont (de l'Eure), alors garde-des-sceaux, le nomma, après la Révolution de Juillet, président du tribunal civil de Lille.

Quelque temps après, le président du tribunal de Lille échangea son siége contre celui de Douai.

En 1837, les électeurs de Courtrai confièrent leur mandat à M. Corne, qui alla siéger sur les bancs de l'opposition de gauche.

Les questions de politique intérieure, d'économie et d'administration appelèrent souvent le député de Courtrai à la tribune.

Il publia, vers l'époque que nous venons de rappeler, un volume sur la liberté religieuse et sur la liberté de l'enseignement.

En 1846, il avait cessé de faire partie de la Chambre.

La Révolution de Février l'a élevé sur le siége du procureur général près la cour d'appel de Douai, et tout dernièrement de procureur général près la Cour d'appel de Paris, en remplacement de M. de Portalis.

M. CHOQUE (Emmanuel-Louis-Joseph — 101,875 voix) est né à Douai, le 15 septembre 1806.

Il a successivement exercé les fonctions d'avoué et celles de notaire.

Il a été nommé député, en 1845, par l'arrondissement de Douai.

Pour son début au parlement, M. Choque prononça un discours sur la situation de notre système financier. Il n'a d'ailleurs contribué que par ses votes aux travaux parlementaires. Il siégeait au côté gauche ; mais il n'y a siégé que bien peu de temps : élu en 1845, il ne faisait déjà plus partie de la Chambre en 1846.

M. DELESPAUL (Adolphe — 187,488 voix) est né à Lille, le 11 novembre 1802.

M. Dupont (de l'Eure) l'avait nommé, en 1831, substitut du procureur du Roi près le tribunal civil de Lille, et, dès 1834, les électeurs de cette ville l'envoyèrent à la Chambre.

Ce jeune député alla s'asseoir dans les rangs de la gauche. Il appuya en 1840 le cabinet du 1er mars, et ne rentra dans l'opposition qu'à la chute de ce ministère.

M. Delespaul a été un adversaire ardent du cabinet du 29 octobre. Il a parlé à la Chambre sur les questions économiques, agricoles, financières et administratives.

Il s'y est fait remarquer par son assiduité et estimer par son désintéressement.

Il est membre du Conseil général de son département.

Le Gouvernement provisoire l'a nommé substitut du procureur général de la République.

M. BOULANGER (181,919 voix) est né le 12 septembre 1800, dans le département du Nord.

Il est cultivateur à Doignies.

La confiance dont cet honorable agriculteur est investi dans le canton qu'il habite est si grande, qu'on l'a toujours consulté

comme le meilleur guide dans les élections, et qu'il avait rallié, dans les dernières, une formidable opposition pour combattre le candidat de la préfecture. Son nom était de ceux qui se sont retrouvés sur cette liste curieuse, où les électeurs de Cambrai et des environs étaient classés en trois catégories : les bons, les mauvais, les douteux. Comme on le pense bien, M. Boulanger faisait partie des mauvais, c'est-à-dire de ceux qui avaient conservé des sentiments d'honneur et de patriotisme et qui sentaient que la politique ne devait pas exclure la probité.

M. DESMOUTIERS (180,102 voix) est né à Saumont, près Douai, le 2 février 1810.

C'est un des agronomes les plus distingués de tout le département du Nord. La fabrication du sucre de betterave lui doit aussi plusieurs perfectionnements.

Il s'est spécialement occupé de l'amélioration du sort des travailleurs dans les campagnes.

Sa fermeté, son indépendance, la sincérité de ses opinions démocratiques, ses idées d'ordre et d'administration régulière sont incontestables et incontestés dans toute la contrée.

M. NÉGRIER (François-Marie-Casimir — 178,828 voix) est né au Mans, le 27 avril 1788.

A dix-sept ans, le jeune Négrier, échappé au collége, courut prendre le sac et le fusil dans le 2e régiment d'infanterie légère ; c'était en 1806, à l'époque où les aigles volaient partout triomphantes. Il fit ses premières armes au siége de Hameln, et pendant quarante-deux ans de service non interrompus, il prit part aux batailles et combats suivants :

Siége de Hameln, 1806. — Passage du Greisch-Hoff, 1807. — Combats sous Dantzick, les 4 et 11 avril 1807. — Siége de Dantzick, 1807. — Prise de l'île de Holm, 1807. — Combat de Veixelmünd, 1807. Bataille de Friedland, 1807. — Bataille de Burgos, 1808. — Combat de Camonal, 1808. — Combat de San-Vincente de la Bagueira, 1808. — Combat de la Villafranca, 1808. — Combat de Casabellos, 1809. — Combat de Lugo, 1808. — Combat d'Elvina, 1809. — Bataille de la Corogne, 1809. — Combat de Monterey, 1809. — Bataille d'Oporto, 1809. — Passage de la Taméga, combat d'Amaranthe, 1809. — Bataille de Braga, 1809. — Bataille d'Alcoba, 1810. — Combat de Savatierra, 1810. — Bataille de Buscao, 1810. — Combat de Sabugal, 1810. — Combat de Fuente-de-Onôra, 1811. —

Bataille des Aropiles, 1812. — Siége et assaut de Castro, 1812. — Bataille de Vittoria, 1813.—Combat de Véra, 1813.—Combat d'Oricari, 1813. —Combat d'Irun, 1813.—Combat de Bidassoa, 1813. — Combat de Baroullet, 1813. —Combat de Coterelles, près Donnemarie, 1814. — Combat de Méry, 1814. — Bataille de Craonne, 1814.—Combat de Chiry, 1814.—Bataille de Laon, 1814.—Bataille d'Arcis-sur-Aube, 1814. — Combat de Saint-Dizier, 1814. —Combat de Thuin, 1815. — Combat des Quatre-Bras, 1815. — Bataille de Waterloo, 1815.—Combat des Karésas (Algérie), 1837.—Commandement par intérim de l'Algérie pendant l'expédition de Constantine, 1837. — Premières expéditions sur Stora (Philippeville), 1838. — Soumission des tribus sous Constantine, 1838. — Première expédition sur Msilah, 1841. —Combat des 6 et 7 juin 1842, contre les Haractas. — (Le général Négrier commandait en chef les cinq dernières expéditions.)

Venu à Lille pour la première fois en 1822, alors qu'il était chef de bataillon, le général Négrier y revint comme colonel, en 1835; plus tard, en 1838, comme maréchal-de-camp; puis enfin, en 1844, en qualité de lieutenant-général, commandant la 16e division militaire.

La profession de foi de cet honorable candidat n'a rien laissé à désirer sur ses opinions franchement républicaines.

M. REGNARD (177,669 voix), avocat, est né le 12 avril 1805, à Valenciennes.

Républicain bien avant même la Révolution de 1830, ce digne citoyen est toujours resté fidèle à ses principes. Après la chute de Louis-Philippe et la proclamation de la République en France, il n'a nullement recherché les places que tant d'autres briguaient avec avidité. De plus, la Liberté triomphant, il s'est retourné vers l'Ordre, et s'est constitué l'un de ses plus intrépides défenseurs. Il est très instruit, et sa loyauté est devenue proverbiale. Il s'est beaucoup occupé de questions sociales, et il a fait sur les richesses houillères du nord de la France des travaux fort estimés. C'est un citoyen énergique dans ses convictions, désintéressé, n'ayant de soucis, de pensées, de culte que pour la patrie. En Février, il a fait partie de la municipalité provisoire de Valenciennes.

M. PUREUR (Pierre-Joseph — 174,942 voix), notaire, est né à Condé, le 7 mai 1798.

Il est maire de Condé depuis Février,

Avant de prendre les rênes de l'administration municipale de la ville de Condé, où il exerce ses honorables fonctions de notaire, M. Pureur avait déjà obtenu de ses concitoyens une preuve d'estime et de sympathie : il avait été nommé commandant de la garde nationale. Bien avant 1830, il entrevoyait la République comme devant être un jour le gouvernement stable de la France : aussi l'a-t-il accueillie avec joie en 1848. Energique défenseur des intérêts de tous, M. Pureur doit être classé parmi ceux qui veulent l'affermissement de notre République avec des garanties d'ordre et de progrès.

M. MALO (Thomas-Gaspard — 174,527 voix) est né à Dunkerkerque, le 22 février 1804.

Il est armateur et constructeur de navires dans sa ville natale. Son père, Guillaume-Gaspard Malo, fut un de ces hardis corsaires qui se firent tant redouter dans la mer du Nord, pendant les dernières guerres. Sorti de la classe des simples marins, il ne renia jamais son origine, et sut toujours se faire aimer et respecter de tous par la droiture et l'énergie de son caractère, ainsi que par son dévouement sans bornes à la cause de l'humanité.

En 1832, le Portugal cherchant à s'affranchir de l'oppression de Don Miguel, fit un appel au patriotisme des étrangers. Thomas-Gaspard Malo et son frère arment deux navires, les mettent à la disposition de Don Pedro et transportent à Oporto des troupes et des poudres. Cette mission périlleuse est menée à bonne fin ; mais ce n'est point assez, ils s'engagent comme simples volontaires dans la légion étrangère, et, partageant les mêmes dangers, ils tombent tous deux frappés par les balles miguélistes.

Don Miguel est chassé ; la cause de la liberté est gagnée ; alors Gaspard Malo, au lieu de prendre part à la curée des vainqueurs, rentre modestement dans sa patrie, appauvri et refusant pourtant le secours du ministère Guizot qui aurait pu l'aider à recouvrer les sommes considérables que le Gouvernement portugais lui doit toujours pour les transports qu'il avait effectués. Il a reçu de Don Pedro la décoration la Tour et de l'Epée, mais cette décoration n'a jamais paru à sa boutonnière.

Il n'a pas craint de figurer au célèbre banquet réformiste de Lille, alors qu'entreprenant des constructions maritimes importantes pour le compte du Gouvernement déchu, il pouvait s'attirer des haines fatales à sa fortune.

Elevé à la rude école d'un vieux marin, il ne possède ni les de-

hors brillants, ni la fécondité de l'orateur parlementaire; mais la République n'aura jamais un ami plus sincère et plus honnête que lui.

M. SERLOOTEN (Louis — 171,360 voix), propriétaire, est né à Bailleul (Nord), le 8 avril 1809.

M. Serlooten, avant la Révolution de Février, était peut-être, de tous les citoyens de l'arrondissement d'Hazebrouck, celui qui avait les opinions libérales les plus avancées. Il a accueilli la République comme une amie que l'on attend depuis longtemps. A la tête d'une petite phalange de ses amis de Bailleul, M. Serlooten est venu s'asseoir au banquet réformiste de Lille, et quelques années auparavant, lors de l'inauguration de la colonne élevée à la gloire de nos pères de 1792, il a prononcé devant ce monument de chaleureuses paroles de patriotisme. Il a, pour ainsi dire, été choisi à l'unanimité par la ville de Bailleul.

Il a été, en Février, membre de la commission municipale de Bailleul.

M. LOISET (170,919 voix), médecin-vétérinaire, président de la Société nationale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, est né le 18 février 1797, à Lille.

Issu d'une famille d'artisans, élève de l'Ecole d'Alfort (où il a été le répétiteur du célèbre chimiste-physicien Dulong), nommé vétérinaire du département du Nord en 1819, il fut reçu dans la même année à la Société des Sciences de Lille. Membre du conseil central de salubrité depuis sa fondation, il y a exercé les fonctions de secrétaire, et a publié en cette qualité les travaux de ce corps, travaux de la plus grande importance, dans un département où les industries sont si nombreuses et si diverses. Membre fondateur de la Société centrale de Médecine du département, de l'Ecole préparatoire de Médecine de Lille, correspondant de diverses associations savantes, membre du Conseil municipal, il s'est, en dehors des travaux spéciaux de sa profession, particulièrement occupé de questions agricoles, économiques, statistiques, de celles surtout qui ont trait aux impôts du consommateur, aux tarifs d'octroi, et à tout ce qui a rapport à la comptabilité communale. Quant à l'organisation du travail, il est l'auteur d'un rapport fort étendu qui touche à ce vaste sujet.

Ses travaux spéciaux ont été couronnés par diverses sociétés savantes, et notamment par la Société centrale d'agriculture de Paris, qui lui a décerné plusieurs médailles d'or et d'argent.

Les publications agricoles de la Société des Sciences de Lille contiennent un grand nombre de ses écrits, tous rédigés dans des vues pratiques.

Savant modeste, caractère intègre, républicain sincère, chez lui les convictions profondes n'excluent pas la modération.

M. VENDOIS (Antoine-Désiré-Joseph — 170,600 voix), docteur en médecine, est né le 7 avril 1794, à Maroilles, arrondissement d'Avesnes, où, depuis 1818, il exerce son art avec autant de philanthropie que de distinction.

Nommé chef de bataillon de la garde nationale en 1830, et appelé trois fois au conseil de son arrondissement, il s'est toujours fait remarquer par la bienveillante fermeté de son caractère et la fixité de ses opinions démocratiques.

Dans sa profession de foi aux électeurs, il a déclaré marcher au des premiers parmi ceux qui veulent « qu'au système du privilége, « du gaspillage et de la corruption succèdent le régime de la loi, la « sévérité du contrôle, l'esprit d'économie dans la gestion de nos « finances et la rémunération des bons services et de la pro- « bité. » Il a ajouté qu'il combattrait aussi sous le drapeau de ceux qui souhaitent « que notre jeune République vive exempte de réac- « tion, de violence et de déchirements ; puissante, honorée, mais « clémente et généreuse, comme le peuple qui l'a conquise. »

Dès que notre Révolution a été connue dans l'arrondissement d'Avesnes, tous les patriotes se sont réunis autour de M. de Vendois, et lui ont proposé de les représenter à l'Assemblée nationale. Ceux qui connaissent l'honorable M. Vendois ne peuvent le comparer qu'à ces citoyens de Rome et de la Grèce qu'on allait arracher à de simples et modestes travaux pour les appeler à défendre et consolider la Liberté. Un caractère antique, des principes fermes et mûris par la réflexion, les convictions les plus libérales, unies à des mœurs républicaines ; voilà M. Vendois. Le département du Nord trouvera en lui l'un des hommes les plus dignes de constituer la République.

M. BOUTE-POLLET (167,884 voix) est né le 1er mai 1779, à Lille.

C'est un ancien négociant.

Ce digne citoyen est un des plus éprouvés, des plus fermes champions du libéralisme que compte le département du Nord. Sorti des rangs du peuple, il ne doit sa fortune qu'à son travail et à son infatigable activité. Depuis la Révolution de 1830, il fait partie du

Conseil municipal de Lille, où il n'a cessé de défendre toujours avec énergie, avec franchise les droits de tous. Les services qu'il a rendus à la ville de Lille seraient trop longs à énumérer ici. Du reste, c'est un homme des plus populaires du département, et il est digne en tous points de siéger à l'Assemblée qui doit établir les bases de notre jeune République.

Il était président du banquet radical de Lille.

M. HURÉ (167,836 voix) est né à Arras (Pas-de-Calais), le 12 avril 1802.

Son père était propriétaire. A vingt ans, le jeune Huré avait fait son droit, et venait prendre rang au barreau de sa ville natale. Le premier acte de sa vie fut un acte d'énergie et de patriotisme. Avec Frédéric Degeorge et quelques autres amis, il fonda le *Propagateur du Pas-de-Calais*, journal des idées avancées. A l'époque où parut cette feuille, attaquer le gouvernement était non-seulement dangereux, mais encore difficile ; l'on était aux meilleurs jours de la Restauration, dans les dernières années du règne de Louis XVIII.

Alors les intelligences d'élite commençaient pourtant à soupçonner l'avenir : il devenait menaçant. S'armer pour le combattre était donc imprudent. Quand Charles X monta au trône, le *Propagateur* avait grandi ; ses rédacteurs étaient experts : aussi peu de journaux de province luttèrent avec autant d'avantage et d'adresse que celui-là contre le pouvoir qui succomba devant les barricades de Juillet.

Après 1830, le jeune avocat, qui avait défendu la cause libérale et de la plume et de la voix, fut nommé, par l'illustré Dupont de l'Eure, procureur du roi à Saint-Omer, siége des assises du Pas-de-Calais. Les hommes de cœur et de conviction ne changent pas. Huré, après avoir combattu pour la liberté, ne pouvait pas se retourner contre elle : dans toutes les affaires de presse, il refusa obstinément de prendre la parole. En 1833, ces refus réitérés furent jugés de mauvais goût, et Huré fut invité à quitter le parquet de Saint-Omer, pour aller occuper celui d'Avignon. Par le retour du courrier, le ministre de la justice reçut sa démission.

Huré rentra au barreau et alla se fixer à Douai. Son indépendance, son talent, lui assurèrent bientôt une immense clientèle. Enfant de la presse, il fut constamment son défenseur : le *Libéral de Douai*, l'*Echo du Nord*, l'*Impartial du Nord*, le *Journal de Dunkerque*, la *Colonne de Boulogne*, s'abritèrent tour à tour sous sa parole proscrivée. A deux reprises différentes, M. Huré

fut élu bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour royale de Douai ; et il occupait encore ces nobles fonctions lorsque la Révolution de 1848 éclata. Quelques jours après, le 2 mars, il fut nommé procureur général à Amiens, alors qu'il se rendait à Paris pour s'opposer à cette nomination. Il prononça, à l'occasion de son installation, un discours qui, quoique diversement jugé par les différents corps de la magistrature assistant à cette solennelle réception, n'en fut pas moins accueilli par tous comme un chef-d'œuvre de style et d'éloquence.

A l'Assemblée nationale, M. Huré est appelé à conquérir une position considérable. Il a ce qu'il faut pour faire un orateur : pose nette et hardie, voix sonore et vibrante, parole originale et incisive, pensée juste et audacieuse, travail prompt et persévérant. Le convier à la tribune est inutile. Les aigles prennent malgré eux leur vol vers le soleil.

M. DUQUENNE (César — 153,276 voix) est né à la Gorgue, arrondissement d'Hazebrouck, le 6 mars 1799.

Probité, droiture, affabilité, extérieur digne et réservé, éducation solide et variée, cœur généreux et bienfaisant, caractère ferme et réfléchi, tels ont été les titres qui ont valu à cet honorable citoyen les suffrages des électeurs du Nord. Il faut dire aussi qu'il était protégé, dans l'opinion publique, par le nom de son père qui avait fait partie de nos assemblées législatives, et qui avait laissé derrière lui d'honorables souvenirs.

M. Duquenne a fait ses premières études au collége de Lille, puis est venu les achever au lycée de Versailles, où il a remporté quelques prix et quelques mentions honorables dans les grands concours de fin d'année. Sorti du collége, il suivit la carrière industrielle, qui était celle de son père. Il lui succéda même dans l'exploitation de son magnifique établissement à l'usage de la mouture des farines, situé dans la commune de la Gorgue. Il y a déjà trente ans que M. Duquenne fils dirige et fait prospérer cette importante usine.

M. Duquenne a aussi succédé à son père dans les fonctions municipales. A dater de 1830, il est entré dans le conseil de sa commune, et a rempli bientôt après les fonctions de maire, puis s'est vu porté au grade de chef de bataillon des gardes nationales du canton. Ce fut à cette même époque qu'il commença à faire partie du conseil de son arrondissement, où il a toujours été maintenu jusqu'ici par la presque unanimité des suffrages.

M. Duquenne a joint à son établissement industriel une exploitation agricole fondée sur une vaste échelle et dirigée également avec une rare habileté. Homme de théorie autant que de pratique, il ne s'est point laissé dominer, comme tant d'autres, par une routine désastreuse ; il s'est montré, au contraire, novateur et progressif : il a appliqué avec bonheur au sol ce mot fameux appliqué à l'impôt par un ancien ministre des finances du gouvernement déchu : lui faire rendre tout ce qu'il peut produire. Oui, tel est le problème qu'a résolu M. Duquenne. Aussi sa ferme modèle est-elle arrivée aujourd'hui presque à son apogée, et fait-elle l'admiration de tous les cultivateurs et de tous les hommes éclairés de la Flandre.

M. Duquenne n'est pas un républicain de la veille. Loin d'avoir frayé avec eux, on l'a toujours vu, au contraire, dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, avec laquelle il n'a cessé de marcher depuis la Restauration jusqu'à la chute de Louis-Philippe ; mais, rallié avec sincérité à la République du 24 Février, il en sera, n'en doutons pas, un des plus fermes défenseurs. Il s'est placé à l'Assemblée nationale sur les bancs de la gauche. S'il n'est pas doué des qualités nécessaires pour affronter l'épreuve difficile de la tribune, ses lumières, du moins, ses connaissances solides et approfondies en économie sociale, en industrie et en agriculture, seront souvent utiles et appréciées dans les discussions des bureaux et des commissions.

M. FARRE (Fénelon — 127,547 voix) est né à Cambrai le 6 février 1793.

Après avoir fait une partie de ses études au collége de Cambrai et les avoir achevées à Paris, il prit ses inscriptions à l'Ecole de droit de cette Faculté et se fit recevoir licencié en 1812, époque où il revint à Cambrai se faire inscrire au tableau de l'ordre des avocats. Ses premières plaidoiries furent remarquables : elles lui attirèrent les éloges de tous ses confrères, la bienveillance du tribunal et l'intérêt du parquet. Son éloquence, et sa science, qui grandissaient chaque jour, ne tardèrent point à le mettre au premier rang des jurisconsultes du pays. Pendant les trente-cinq ans qu'il a exercé sa profession parmi ses concitoyens, il n'a jamais démenti un seul instant la réputation de probité, d'honneur et de talent qui, dès son début, avait été son partage. Aussi fut-il élu, en 1834, bâtonnier de son ordre, et réélu successivement, d'année en année, dans ces fonctions, jusqu'en mars dernier, époque où le Gouvernement provisoire

de la République l'appela à celles de premier avocat général près la Cour d'appel de Douai. Il ne se crut permis d'accepter aucun emploi salarié du gouvernement de Juillet.

Il était devenu dans son arrondissement un des hommes les plus influents de l'ancienne opposition réformiste; à ce titre, il fut élu à deux reprises successives chef des gardes nationales de Cambrai, qu'il commandait encore le jour de sa nomination au parquet de Douai. Si cette milice se distingue aujourd'hui par sa belle tenue et par sa bonne discipline, elle le doit assurément à son ancien chef. M. Farez, en effet, est un organisateur habile et fécond, aussi versé dans les connaissances administratives que dans l'étude de nos codes judiciaires, ayant fait preuve, dans tous les emplois qu'il a occupés, d'un esprit droit, lucide, éclairé, supérieur. A Cambrai on le regrette, non-seulement comme colonel de la garde nationale, mais encore comme membre des administrations et commissions de bienfaisance, et surtout comme membre du Conseil municipal, où il ne sera jamais remplacé, et où ses efforts ont fait prévaloir une foule de projets profitables au développement de l'instruction publique et gratuite, à la fondation des écoles communales, et à l'établissement de plusieurs institutions destinées au soulagement de la classe laborieuse et indigente.

M. Farez est fils de M. Maximilien Farez, qui, de 1805 à 1815, a fait partie de nos assemblées législatives; qui, simple procureur du Roi, fit, en 1814, une proposition de loi sur la responsabilité des ministres; qui fut ensuite membre de la commission de constitution à la Chambre des représentants de 1815, et nommé plus tard, en 1830, procureur-général à la Cour royale de Douai, sous le ministère de l'honnête et vertueux M. Dupont (de l'Eure); qui enfin a laissé une mémoire vénérée dans le département du Nord et un nom qui sera toujours respecté dans la magistrature.

M. LEMAIRE (127,490 voix) est né le 30 novembre 1798, à Dunkerque.

C'est un honorable propriétaire, commandant de la garde nationale de Dunkerque.

Elevé par la confiance de ses concitoyens aux fonctions aussi honorables qu'importantes dont il est revêtu, le citoyen Lemaire s'est acquis dans sa ville natale la popularité la plus solidement assise. La fermeté et la constance de ses convictions politiques lui ont valu depuis longtemps les preuves les plus évidentes de l'attachement que lui vouent ses concitoyens; porté comme membre du Conseil d'ar-

rondissement, il fut élu aux acclamations de toute la ville. C'est un des hommes les plus éclairés du département du Nord, et l'on rend une égale justice à la sagesse de ses opinions et à l'ardeur de son patriotisme. Ceux qui ont pu l'approcher nous l'ont dépeint aussi comme un modèle achevé de désintéressement.

M. DOLLEZ (126,287 voix) est né le 24 avril 1814, à Crèvecœur près Cambrai (Nord), où il a toujours exercé la noble profession de cultivateur.

C'est un homme de bon sens, d'une loyauté et d'une franchise reconnues. Comme agriculteur, il joint le savoir à la pratique, et n'a reculé devant aucun sacrifice pour procurer à son pays le bénéfice des essais souvent dispendieux de toutes les améliorations nouvelles, destinées à favoriser l'agriculture, cette source intarissable de richesses pour la France. Il a pour ainsi dire été désigné unanimement par ses concitoyens, comme l'un des quatre candidats qui, d'après les arrangements des électeurs du Nord, devaient représenter, à l'Assemblée constituante, l'arrondissement de Cambrai.

M. DESURMONT (Louis — 125,591 voix) est né à Turcoing (Nord), le 7 décembre 1812; il exerce, à Marquillié, la profession de cultivateur. Jusqu'à la révolution de Février, il a été de l'opposition dynastique, dans les rangs de laquelle il a donné des gages du libéralisme le plus sincère.

C'est un des cultivateurs les plus distingués du département du Nord; personne mieux que lui n'est apte à présenter sous leur véritable jour les questions agricoles, et à prouver quelle heureuse influence elles peuvent exercer sur l'avenir de notre jeune République. Il n'est pas seulement un agronome distingué, les questions sociales lui sont aussi familières, et son patriotisme, à l'abri de tout soupçon, promet aux partisans sincères d'une sage République un ami dévoué de plus.

M. GIRAUDON (Félix-Jules — 120,848 voix) est né à Lille, le 19 janvier 1811. C'est un honorable ouvrier serrurier. Il exerce sa profession dans sa ville natale. Dans les assemblées préparatoires, tenues à l'occasion des élections, il a fait preuve de sentiments élevés, et, tout en se reconnaissant républicain, il s'est montré très-éloigné de toute idée exagérée, non moins ami de l'ordre et de la paix, que sincèrement dévoué aux principes démocratiques. Son père était, comme lui, un honnête serrurier.

M. HEDDEBAULT (Géry-Eugène — 119,605 voix), est né à Férin, près de Douai, le 3 février 1803.

Son père était propriétaire, cultivateur et industriel. Il s'était fait, par son travail et son aptitude commerciale, une position de fortune fort honorable, et il passait pour un des hommes les plus honnêtes et les plus probes de son département. Il avait apporté un soin tout paternel à l'éducation de sa nombreuse famille, et aucun sacrifice ne lui avait coûté pour répandre sur elle tous les trésors de l'instruction et du savoir.

M. Géry Heddebault fut élevé d'abord au collége de Lille, puis dans la pension de M. Brissot, à Paris. Il en sortit en 1824, époque où il vint se mettre à la tête de la métairie de son père et des deux fabriques de sucre et d'huile, que ce père y avait ajoutées. Il en quitta la direction en 1845, pour venir habiter Lille. Il fait partie du Conseil municipal de cette ville depuis 1842.

M. Géry Heddebault, comme son père, a toujours partagé les principes de l'ancienne opposition dynastique; rêvant un gouvernement à pensées larges, une administration honnête, libérale, digne, grande et généreuse, qui fût en quelque sorte une république sage, modérée et même démocratique, telle, en un mot, que l'ancien programme de l'Hôtel-de-Ville semblait l'avoir promise. Aussi ferme qu'actif, aussi convaincu que loyal, aussi franc que probe, M. Géry Heddebault n'a négligé aucun sacrifice pour le triomphe de sa cause. Il fut un des principaux promoteurs du banquet de Lille, de celui d'Annesin, dans le Pas-de-Calais, et même de celui de Paris, qui a amené la chute de l'ancien gouvernement. Il s'est placé à l'Assemblée nationale sur les bancs de la gauche, tout prêt à accepter une constitution à bases larges et durables, qui proclame à jamais l'ordre le plus complet au milieu de la plus complète liberté. Il n'a publié jusqu'ici aucun ouvrage, quoique ses connaissances littéraires, commerciales et agricoles soient dignes de se révéler au public et l'aient souvent fait rechercher par les sociétés savantes, désireuses de l'admettre dans leur sein.

M. LENGLET (Lucien — 118,013 voix) est né à Arras, le 9 mars 1796.

Il est depuis plusieurs années conseiller à la Cour d'appel de Douai. Pendant dix ans, sous la Restauration, il a noblement exercé la profession d'avocat à Arras. Il y a toujours défendu la cause des idées libérales. C'est un des fondateurs et l'un des plus

remarquables rédacteurs du *Progrès du Pas-de-Calais*. En 1830, il fut nommé, par M. Dupont (de l'Eure), procureur du roi à Saint-Omer. Dans ce poste, il a, pendant deux ans fait briller son indépendance et son courage civique. Il est ensuite rentré au barreau; puis il a, quinze années durant, montré en sa personne, à Douai, un modèle de l'avocat digne de ce titre. Il a défendu la presse dans cent procès. C'est un esprit supérieur, un orateur plein d'imagination et de verve, un patriote au cœur chaud. Après la Révolution de Février, il a accepté, à regret, les fonctions de procureur-général à Amiens; mais il a cru ne pouvoir refuser de mettre son énergique patriotisme au service des nouvelles institutions du pays.

M. MOUTON (Napoléon — 114,967 voix), est né le 20 janvier 1805, à Cambrai.

M. Mouton, fils d'un industriel du Cateau, montra dans sa jeunesse un patriotisme d'une rare énergie. C'est à lui que le collége *extra-muros* de Cambrai dut d'échapper pendant dix ans à la domination du parti rétrograde. Les convictions de M. Mouton ont toujours été profondément démocratiques. Il a reçu, par plusieurs élections, comme capitaine de la compagnie d'artillerie de Cambrai, comme membre du Conseil général du Nord, des marques réitérées de l'estime de ses concitoyens. Il était bâtonnier de l'ordre des avocats à Cambrai, quand il quitta le barreau pour se mettre à la tête d'un comptoir d'escompte qui répondait aux besoins et aux vœux du commerce dans cet arrondissement manufacturier.

M. DESCAT (Théodore — 144,794 voix) est né le 18 janvier 1800, à Roubaix.

Il est teinturier apprêteur, dans sa ville natale.

C'est un de ces enfants du peuple qui, par leur génie et leurs travaux, sont parvenus à se créer une belle position. Dès l'âge de seize ans, il se mit à la tête d'un petit établissement de teinturerie; à force de recherches, d'essais, de sacrifices, il parvint, avec l'aide de ses frères, à faire faire des progrès immenses à cette branche d'industrie. Aujourd'hui il se trouve directeur d'un des plus beaux établissements de France, qui, on peut le dire, n'a pas peu contribué à augmenter la vogue dont jouissent les articles de Roubaix. Homme d'une loyauté à toute épreuve, modeste, éclairé, d'un esprit solide et énergique, il est estimé, honoré de tous ses concitoyens, qui l'ont nommé à plusieurs reprises membre du Conseil

municipal et commandant des sapeurs-pompiers. Depuis trente-deux ans, en contact avec les ouvriers, M. Théodore Desch a été à même d'apprécier leurs besoins; et ses connaissances pratiques seront d'une grande utilité à l'Assemblée constituante, quand il s'agira de débattre la brûlante question du travail, question que les rêves creux de certains socialistes ne font qu'embrouiller aujourd'hui.

M. DUFONT (97,017 voix), ancien notaire, est né le 2 février 1807, à Valenciennes.

Sorti très-jeune de la carrière du notariat, il s'est livré avec ardeur et sans arrière-pensée d'ambition à des études sérieuses qui lui rendent familières toutes les hautes questions sociales maintenant en litige. Il s'est spécialement occupé d'un vaste travail sur l'éducation, au point de vue démocratique, c'est-à-dire, d'un des objets qui doivent appeler prochainement le sérieux examen de l'Assemblée nationale. Ancien ami de M. Regnard, comme lui républicain de vieille date, comme lui non moins ami de l'ordre que de la liberté, M. Dufont est disposé à accepter tous les progrès et toutes les réformes qui tendront à améliorer le sort des travailleurs, mais à repousser toutes les théories insensées qui n'auraient pour résultat que de déplacer au lieu de détruire le mal créé par la déplorable organisation politique dont la France vient de s'affranchir.

M. AUBRY (Pierre-François-Joseph — 93,656 voix) est né à Cambrai en 1789.

Il est négociant, président de la Société d'agriculture d'Avesnes, ancien notaire, ancien ingénieur en chef du cadastre, l'un des sous-commissaires chargés, depuis la Révolution de Février, d'administrer l'arrondissement d'Avesnes. Petit-fils d'Aubry du Bochet, membre de l'Assemblée constituante, il n'a pas démenti son origine; car il a toujours lutté contre les gouvernements rétrogrades: sous la Restauration, sous Louis-Philippe, il était un des chefs de l'opposition à Avesnes.

Comme négociant, il fut un des premiers, en 1822, à ouvrir, dans l'arrondissement d'Avesnes, des carrières de marbre, à créer des scieries et des ateliers de marbrerie au moyen du concours d'autres industriels. A la fin de 1847, plusieurs milliers d'ouvriers trouvaient encore de l'ouvrage dans cette industrie.

Notaire pendant douze années, il fit constamment partie de la Chambre de discipline, dont il était secrétaire.

Comme président de la Société d'agriculture, il s'occupa des intérêts agricoles en présentant des propositions au Conseil général du Nord et au Gouvernement, concernant la réduction de l'impôt sur le sel, l'amélioration des races d'animaux domestiques, l'extension des bonnes voies de communication. Il fit un projet de chemin de fer de Valenciennes à Metz, afin de lier par une communication plus directe et plus prompte Dunkerque à Strasbourg, conséquemment le Nord à l'Est de la France. Ce projet fut accueilli par plusieurs conseils généraux et d'arrondissements au point de vue des intérêts agricoles, commerciaux et de la défense du territoire.

Comme ingénieur, après avoir achevé le cadastre de Tarn-et-Garonne, dont la direction était confiée à ses soins, il fit en seize feuilles *grand aigle* la carte topographique du département, gravée à Paris en 1840 et 1841. Il publia en 1837 et 1838 divers mémoires intéressants sur le cadastre.

M. Aubry est un caractère indépendant, ferme et réservé. Il n'est pas homme à caresser le pouvoir ni à céder quoi que ce soit de ses opinions pour obtenir des faveurs. Aussi tel il est arrivé aux fonctions législatives, tel il les quittera à l'expiration de son mandat. En républicain de la veille, il a voté pour le bannissement à perpétuité de la branche cadette des Bourbons. Il votera avec la même conviction pour une constitution démocratique et toutes les lois organiques qui en dérivent. Sans avoir un talent de parole remarquable, M. Aubry peut aborder la tribune avec confiance et s'y faire écouter. Il apporte souvent dans les discussions des comités des lumières précieuses et utiles.

OISE.

M. BARILLON (92,588 voix), avocat distingué du barreau de Paris, maire d'Elincourt, membre du conseil général de l'Oise, est né à Paris, le 5 avril 1801.

Nommé député par le collége de Compiègne en 1837, il n'a pas été renommé en 1839; mais les électeurs lui ont rendu leur mandat en 1842.

Le député de Compiègne votait avec l'opposition dynastique. Il passait à la Chambre pour un homme spécial dans les questions administratives et agricoles.

M. Barillon montait rarement à la tribune; mais il parlait souvent dans les bureaux.

Il jouissait parmi ses collègues d'une véritable considération.

M. DONATIEN MARQUIS (82,323 voix), ancien officier d'artillerie, membre du conseil général de l'Oise, est né le 18 décembre 1789, à Chambly (Oise), d'une honorable famille de négociants.

Après avoir servi sous l'Empire, M. Marquis s'est retiré du service à la fin de la guerre d'Espagne, en 1823. Il avait été élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz.

Depuis l'année 1843, le deuxième collége de Beauvais lui avait conféré le mandat législatif. Il siégeait à la Chambre dans les rangs de l'opposition dynastique.

Membre de commissions de finances, rapporteur de projets de loi et de propositions importantes, M. Marquis s'est fait distinguer dans le parlement par ses connaissances spéciales sur les questions d'administration civile et d'économie politique, de guerre et de marine.

M. LEROUX (77,131 voix) est âgé de 45 ans. Il est né à Beauvais. Son père était aussi de Beauvais. Il a été notaire dans sa ville natale, dont il est aujourd'hui maire.

Il possède une jolie fortune, à laquelle il sait faire honneur.

Il a de tout temps donné des gages à la cause libérale et démocratique.

M. LAGACHE (Célestin — 72,732 voix) est né à Courcelles-Epayelle, canton de Marvejols (Oise), le 20 août 1809, d'une famille de cultivateurs.

En 1830, il fut attaché au service sténographique du *Moniteur*. Depuis 1834, il était sténographe-réviseur. Son élection présente une circonstance exceptionnelle et fort honorable pour lui. Il assistait, en qualité de simple électeur, à une séance du club de Méru (Oise), où les candidats à la députation faisaient leur profession de foi.

Les interpellations étaient mal formulées, et les candidats y répondaient d'une manière évasive. M. Lagache eut ainsi l'occasion de rétablir les questions posées, et il le fit avec tant de lucidité, qu'un électeur demanda qu'il fût lui-même inscrit sur la liste des candidats. On lui demanda sa profession de foi séance tenante. Il la

donna et la termina en ces termes : « Si jamais il se pouvait faire « que je fusse tiré de l'obscurité de ma vie privée pour être porté « par l'acclamation de mes concitoyens au grand jour de la vie « publique, jamais, non jamais — je m'y engage sur l'honneur, — « il ne m'arriverait de donner à mes mandants et à la France le « spectacle démoralisateur, le scandale déplorable qui lui a été si « souvent donné, depuis 50 ans, par ces hommes tour-à-tour cour- « tisans et transfuges de tous les régimes, qui ont eu des dévoue- « ments et des parjures toujours prêts pour la République, pour « l'Empire, pour la Restauration, pour la Monarchie de 1830. « Non ! et si par une de ces catastrophes nationales, dont Dieu, « j'en ai foi ! gardera l'avenir de la France, la République vaincue « venait à être obligée de refaire place à la monarchie ou à tout « autre régime contre-révolutionnaire, ce régime, quel qu'il pût « être, n'aurait jamais ni mon serment ni mes services. Voilà ma pro- « fession de foi, voilà celle que je vous engage à demander à tous « vos candidats. »

M. GÉRARD (Michel-Nicolas — 66,831 voix) est né à Blincourt (Oise), le 30 mars 1808.

C'est un agriculteur éclairé, dont toute la vie a été consacrée au soulagement et à la défense des classes pauvres. Il est entouré de l'estime et de la considération de tous ses concitoyens.

Il est maire de la commune de Blincourt. Dans l'hiver de 1847, il y a organisé des comités de secours, et a le premier contribué à les faire utilement fonctionner.

C'est un républicain modéré.

M. DUPLESSY DE MORNAY (Jules — 57,887 voix), ancien officier, membre du conseil général de l'Oise, est né en 1798.

Entré fort jeune au service, il était à la bataille de Waterloo en qualité de lieutenant au 1er régiment des chasseurs à cheval.

Sous la Restauration, il est devenu capitaine de la garde royale.

A la Révolution de Juillet, après avoir servi pendant quelque temps en qualité d'aide-de-camp du maréchal Soult, son beau-père, il a quitté définitivement le service.

Il a été nommé député dans le Tarn, en 1831. Réélu en 1832, par le Tarn et l'Oise, il opta pour l'Oise.

M. de Mornay a constamment voté dans les rangs de la gauche.

Il est un des signataires du Compte-rendu.

Il a parlé plusieurs fois à la Chambre; il y était assidu.

Il faisait partie de la dernière législature.

Esprit élevé, noble caractère, cœur dévoué aux grandes infortunes, aussi bien qu'à la cause du peuple, c'est un de ces hommes aux convictions fortes et profondes qui font honneur au pays qu'ils représentent et aux assemblées dont ils font partie.

M. DESORMES (Charles-Bernard—54,496 voix) est né à Dijon, le 3 juin 1777.

Il est entré à l'Ecole Polytechnique dès qu'elle a été fondée. Il y est resté comme répétiteur de chimie jusqu'en 1804; il a ensuite formé un établissement de produits chimiques dans le département de l'Oise, à Verberie, en société avec MM. Mongolfier et Clément. Il est connu dans l'Oise sous le nom de Clément Desormes, parce que M. Clément, l'un de ses associés, avait épousé l'aînée de ses filles, dont la jeune est mariée à M. Ménard, inspecteur général des constructions. Sous la Restauration, il était déjà de l'opposition.

En 1831, après la Révolution de Juillet, il s'est présenté à la députation dans l'arrondissement de Senlis. Ses opinions libérales l'ont empêché de réussir. Il avait obtenu 220 voix contre 300 données à son adversaire, M. Lemaire, maître de forges à Nanteuil.

Aux deux dernières élections générales, il s'était démis de sa candidature en faveur de M. Marquis, candidat dynastique, avec lequel il a fondé et rédigé un journal d'opposition intitulé : *Revue de l'Oise*, et paraissant une fois par mois. Plus tard, ce journal est devenu le *Progrès de l'Oise*, et s'est publié quatre fois par semaine.

Depuis 1830, il est membre du Conseil général.

Il ne s'est pas présenté comme candidat à l'Assemblée nationale, il a été élu d'acclamation; connu d'ailleurs comme il l'était dans tout le département, il n'avait pas eu besoin de faire de profession de foi.

M. Clément Desormes est en effet l'homme de bien par excellence, le modèle du vrai patriotisme.

Il a toujours été le père et la providence de ses ouvriers. En 1845, liquidant ses opérations, il avait à faire fondre de vieux cuivres. Quelques-uns de ses plus anciens ouvriers, auxquels il

donnait des ordres à cet égard, lui exprimaient le chagrin qu'ils ressentaient de se séparer de lui, en lui disant : « Et nous, Monsieur, il faut aussi que vous vous débarrassiez de nous? » — « Non, mes amis, leur répondit-il : on fond de vieux fer et de « vieux cuivre pour en faire de neuf ; mais vous, on ne peut pas « vous remettre au moule. Je vous garde. Vous avez vécu avec « moi, vous mourrez avec moi, si vous voulez. »

M. FLYE (Laurent-Cyprien — 53,422 voix) est né au mois de juin 1785, à Ferrières, près Montargis (Loiret). Son père est mort après avoir exercé trente ans les fonctions de juge de paix.

M. Flye a été pendant 15 ans notaire à Beauvais. En cédant sa charge, il a été nommé par ses collègues notaire honoraire.

En 1842, il a été élu membre du conseil général de l'Oise par l'opposition. En 1846, il a établi à Beauvais une crèche, la première qui ait existé dans cette ville. A la même époque il a fondé un prix de travail et de bonne conduite en faveur de ceux des chefs de famille pauvres qui en sont jugés dignes par un jury spécial composé de quatre ouvriers et des notabilités locales.

Il a pris part au banquet réformiste de Compiègne (novembre 1847) où il a porté ce toast : « A l'amélioration morale et physique « de la population laborieuse et souffrante, à la *réforme chari-« table!* » Il prononça ensuite un admirable discours dans lequel il invoqua les dogmes de l'*égalité* et de la *fraternité*, qui avec celui de la *liberté* composent tout le symbole républicain.

Il est un de ceux qui ont accepté, mais qui n'ont point sollicité les suffrages pour aller siéger à l'Assemblée nationale. Il fut dispensé de toute interpellation par les électeurs, réunis au nombre d'environ 3,000, qui connaissent la fermeté de ses principes. Il déclara de plus, formellement, que, s'il était élu, il ne ferait aucune démarche pour qui que ce fût et ne s'occuperait d'aucun intérêt individuel.

Pendant 20 ans, il lutta pour le triomphe des principes consacrés par notre glorieuse révolution de 89.

Il s'occupa constamment du sort des ouvriers.

Il a été nommé sous-commissaire du Gouvernement à Beauvais, après la Révolution de Février, à la suite de troubles fort graves que fit aussitôt cesser sa nomination, qui fut accueillie par les acclamations unanimes de tout le pays. Il s'est démis de ses fonctions le jour même où il a connu le résultat des élections générales.

Il fait, dans les bureaux de la Chambre, partie du comité commu-

nal et départemental. Si, d'ailleurs, comme homme de bien au degré le plus éminent, on trouve en lui le *vir bonus* des anciens, cette première moitié de l'orateur, on y chercherait vainement la seconde : un invincible timidité l'empêchera toujours d'aborder la tribune. Mais les connaissances théoriques et pratiques qu'il a acquises comme notaire, comme membre du conseil municipal et du conseil général, comme administrateur des hospices, etc., etc., pourront être utilisées dans tous les travaux préparatoires et aux discussions publiques.

M. SAINTE-BEUVE (48,332 voix) est né à Piailly (Oise), au mois de février 1819.

Ne pas le confondre avec le célèbre poëte du même nom.

Celui dont nous nous occupons est toutefois un jeune homme de talent et d'avenir. Après avoir fait de bonnes études, il s'est livré à des occupations prosaïques, il est vrai, mais qui n'en ont pas moins une très-grande utilité. Propriétaire de fermes et d'usines, il a cultivé les unes en agronome éclairé, et fait marcher les autres en industriel habile et intelligent.

La nature s'est montrée prodigue de ses faveurs envers M. Sainte-Beuve. Il a un physique agréable. A une taille élevée, à un air grave et digne, à des manières distinguées, qu'il sait heureusement concilier avec une certaine brusquerie du geste et de la parole, il joint une grande facilité d'élocution, un bel organe, un jugement sain, beaucoup d'énergie.

Depuis qu'il siége à l'Assemblée nationale, il a souvent été nommé commissaire dans les bureaux, et a su se faire écouter avec intérêt à la tribune. Ses qualités lui réservent un rôle à jouer sur la scène parlementaire.

C'est, d'ailleurs, un homme de conviction et de progrès, qui professe et a toujours professé des opinions démocratiques très-sincères.

M. TONDU DU METZ (Jean-Isaac — 43,332 voix), propriétaire, est né à Noyon (Oise), le 20 mars 1789. Il est petit-fils d'un administrateur du département de l'Oise sous la première république.

C'est un vieux patriote, que ses opinions avaient fait marquer d'une mauvaise note sous les Gouvernements monarchiques. Il avait accepté, en 1814, au moment de l'invasion étrangère, lorsqu'elles offraient un danger réel et que nul n'osait s'en charger, les fonctions de maire d'Attichy. La Restauration s'empressa de le

destituer et il ne reprit l'administration municipale qu'en 1830. Il est membre du conseil d'arrondissement de Compiègne.

ORNE[1].

M. DESTUT DE TRACY, ancien colonel, colonel de la 1re légion de la garde nationale de Paris, membre du conseil général de l'Allier, membre du conseil général d'agriculture, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1781.

Après avoir été un des élèves les plus distingués de l'École Polytechnique, il entra dans le génie militaire en 1800, et contribua aux travaux du camp de Boulogne.

Envoyé à Constantinople en 1807, avec plusieurs autres officiers du génie, le général Sébastiani, alors ambassadeur, le prit pour aide-de-camp. C'est sous les ordres de ce général qu'il fit, en 1807 et 1808, les campagnes d'Espagne.

Il fut fait prisonnier pendant la campagne de Russie. Il revint à Paris en 1814, avec le grade de colonel.

Mis à la retraite en 1818, il fut envoyé à la Chambre en 1822 par le département de l'Allier, prit place dans l'opposition de gauche à côté de M. de Lafayette, et parla contre l'expulsion de Manuel.

Il ne siégea pas à la Chambre de 1824; mais il fut renommé en 1827, et fit partie, en 1830, des 221.

M. de Tracy a signé le Compte-rendu.

Nommé représentant de l'Aigle en 1837, les électeurs de cet arrondissement lui ont depuis constamment renouvelé son mandat.

Le nom de M. Tracy est attaché à la proposition de l'abolition de la peine de mort.

L'agriculture, la liberté de l'enseignement n'ont pas de plus ferme soutien. Esprit sérieux et éclairé, homme indépendant pardessus tout, M. de Tracy, tout en votant le plus souvent avec l'opposition, n'en a pas moins refusé sa participation à toute intrigue.

C'est un de ces hommes qui honorent les assemblées auxquelles ils appartiennent.

M. FRANÇOIS DE CORCELLES, membre du conseil général de l'Orne, est né en 1801.

[1] Le nombre des voix obtenu par chacun des représentants de ce département n'a pas été publié.

Il est fils de l'ancien député du Rhône et de Paris qui s'était fait une réputation par son opposition radicale sous la Restauration.

L'arrondissement de Seez l'a envoyé, pour la première fois, à la Chambre, en 1837.

Il s'est occupé surtout de questions économiques. A la Chambre, il a parlé dans presque toutes les discussions auxquelles ces sortes de questions ont donné lieu.

M. de Corcelles appartient à ce petit groupe de députés dont M. de Tocqueville est le centre. Ainsi que ses amis, il votait avec la gauche.

Homme laborieux, intelligent et zélé, le député de Seez avait tout-à-la-fois l'estime de ses collègues et de ses électeurs.

M. GIGON DE LABERTRIE, maire de Vimoutiers, membre du conseil général de l'Orne, est né en 1794.

Appelé en 1839 par les électeurs de Gacé à les représenter à la Chambre, les votes de M. de Labertrie ont toujours été acquis à cette partie de l'opposition de gauche qui avait pour chef M. Odilon-Barrot.

La santé de ce député ne lui a jamais permis de prendre une part bien active aux travaux de la Chambre; mais les électeurs de Gacé et les électeurs du département de l'Orne tout entier, cela est devenu tout-à-fait évident, après les dernières élections, préfèrent un représentant honnête homme à un représentant actif et assidu.

M. BALLOT, capitaine en retraite, maire de Bellesme, membre du conseil général de l'Orne, est né en 1778.

Il a été mis à la retraite, jeune encore, à la suite de blessures qui l'obligeaient à quitter le service.

Envoyé à la Chambre en 1831 par les électeurs de Mortagne, il a signé le Compte-rendu. Constamment réélu depuis, il a constamment voté avec la gauche dynastique.

M. PIQUET (Hippolyte), avocat, est né à Mortagne, le 5 avril 1815, d'une famille qui s'est acquis une honnête aisance dans le commerce.

M. Piquet exerce sa profession à Mortagne. Il est en même temps juge suppléant au tribunal de cette ville, où il est entouré d'une considération méritée. Avant Février, il avait été nommé aux fonctions de maire de Mortagne, qu'il a remplies à la satisfac-

tion de ses administrés. Les opinions de M. Piquet sont très-libérales, et il a toujours fait preuve du même patriotisme.

M. HAMARD (Pascal-Lucien-Pierre) est né à Domfront, le 16 janvier 1800.

Après avoir fait de bonnes études à Domfront et à Caen, il retourna dans sa ville natale, à l'âge de vingt ans, exercer la profession d'avocat.

En peu de temps, il sut s'attirer, tout autour de lui, beaucoup d'affection et d'estime.

Sa probité et son zèle pour concilier les familles l'ont rendu le médiateur de ses concitoyens.

En 1822, il fonda un comité électoral qui n'a jamais cessé de fonctionner.

Depuis 1822, M. Hamard a, de cette manière, puissamment contribué à l'élection d'un député libéral, que son arrondissement a toujours envoyé à la Chambre.

En 1830, il fut délégué comme maire provisoire de Domfront. Il devint ensuite conseiller de préfecture dans le département de l'Orne; mais il se démit de ces fonctions, en 1831, quand il eut pensé que Louis-Philippe avait confisqué la Révolution de Juillet. Il alla reprendre alors son rôle de chef de l'opposition à Domfront, en rentrant dans l'exercice de sa profession d'avocat.

Ses concitoyens l'ont nommé au Conseil d'arrondissement, où il a toujours plaidé la cause du progrès, et voté pour toutes les améliorations.

Agriculteur éclairé et pratique, il est devenu président du Comice agricole de Domfront. Depuis lors, les bonnes méthodes ont progressé dans le pays.

Le 26 février 1848, il prit la direction de l'arrondissement, qu'il a administré avec justice et fermeté.

M. Hamard est vif et bouillant dans ses improvisations.

Issu d'une famille républicaine, républicain lui-même, il sera fidèle à ses antécédents.

Homme modeste et sans besoins, ce sera un des ennemis les plus redoutables des gros traitements et des sinécures.

Il vient à l'Assemblée nationale avec l'opinion bien arrêtée de réduire le budget à sa plus simple expression.

Actif et laborieux autant qu'intelligent, il jouera un rôle très-utile dans les commissions.

M. CURIAL, membre du Conseil-général de l'Orne, est âgé de 38 ans. Il est né à Paris.

Il est fils d'un général élevé par l'Empire et comblé par la Restauration.

Elève de l'Ecole militaire, M. Curial devint officier de cavalerie; mais ses opinions légitimistes le déterminèrent à quitter le service. Il a porté honorablement le titre de comte. Il a hérité d'un siége à la Chambre des pairs, et il a occupé ce siége depuis que l'âge le lui a permis. Il ne s'est d'ailleurs fait remarquer à la tribune du Luxembourg dans aucune occasion solennelle.

Il était maire d'Alençon au moment où la Révolution de Février a éclaté, et il est resté à la tête de l'administration municipale de cette ville jusqu'à l'époque des élections.

Deux jours avant l'ouverture du scrutin, M. Berrier-Fontaine, commissaire-général de la République dans l'Orne, crut devoir le révoquer. Le fils du général Curial n'en a pas moins obtenu les suffrages de ses concitoyens. Il n'en avait pas moins non plus placé son nom au premier rang de ceux qui rappellent, dans sa contrée, des institutions utiles, des améliorations précieuses, du dévouement à l'humanité, de la bienfaisance.

Cet honorable citoyen, malgré ses antécédents politiques, saura toujours allier à la reconnaissance qu'il doit au passé le vif et sincère désir d'être utile au présent.

M. DE CHARENSEY (*Voir* la page indiquée à la Table).

M. GUÉRIN (Adolphe-Claude) est né à Mortagne, le 5 novembre 1805. Il est capitaine du génie.

Elève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz, M. Guérin est regardé comme un officier fort distingué dans son arme. C'est en Algérie qu'il a fait ses preuves comme soldat : il les fera comme citoyen à l'Assemblée. Il a déjà, d'ailleurs, le mérite d'avoir vaincu de grands obstacles. Il est, en effet, sorti d'une très-honorable famille; mais il n'a reçu de cette famille que ce qu'elle pouvait lui transmettre : la volonté et l'intelligence de bien faire. C'est avec cela seulement qu'il est parvenu.

Ses convictions sont parfaitement républicaines.

M. DRUET-DESVAUX (Jacques-Mathieu-Louis) est né le 21 septembre 1793, à Alençon (Orne).

Son père a été député de l'Orne, de 1817 à 1824.

A l'âge de 20 ans, en 1813, M. Druet-Desvaux s'engagea comme volontaire dans la garde d'honneur de l'Empereur. Il a fait les campagnes de 1813 et de 1814.

En 1815, il entra dans les gardes du corps de Louis XVIII.

En 1817, il fut nommé garde-général, puis sous-inspecteur des forêts du département de l'Orne. Il est resté dans ce poste jusqu'au 29 juillet 1830, époque où il donna sa démission.

Il a été nommé, en 1832, au conseil municipal d'Alençon, dont il a fait partie jusqu'à la Révolution de Février; et, en 1836, du Conseil d'arrondissement de Mortagne, dont il n'a point été exclu.

Depuis 1838 jusqu'à présent, il a toujours été membre du bureau de bienfaisance d'Alençon.

Au Conseil municipal, c'était ordinairement M. Druet-Desvaux qui était chargé de préparer les rapports dans les questions les plus importantes.

C'est un homme plein d'intelligence, de probité, de loyauté, qui n'a pas désiré l'établissement de la République, mais dont tous les efforts, à l'Assemblée nationale, tendront sincèrement à la fondation et à l'établissement d'un gouvernement républicain libéral, honnête et modéré.

PAS-DE-CALAIS.

M. PIÉRON, (Charles-Philippe-Réné—130,207 voix) est né à Arras, le 27 février 1796.

Il a fait ses études au collége d'Amiens et à celui de Lille. Il en est sorti en 1818, pour venir à Paris prendre ses inscriptions à la Faculté de droit.

En 1822, il fut nommé conseiller auditeur à la Cour royale de Douai; en 1828, substitut du procureur-général, et, trois ans après, conseiller. Il est conseiller à la Cour d'appel de Paris, depuis le 25 février dernier. Sa nomination fut l'objet du premier décret rendu par le ministre actuel de la justice.

M. Piéron a siégé à la Chambre des députés depuis 1836 ou 1837, après la mort de son beau-père, M. de Gouves de Nunques, auquel il succéda comme représentant de l'arrondissement de Saint-Pôl. Il est le seul de tous ses anciens collègues de la députation du Pas-de-Calais qui n'ait pas succombé tôt ou tard devant le scrutin, sous les efforts de la corruption électorale. Il était encore armé de son mandat, quand la royauté de 1830 a expié ses fautes le 24 Février.

Il appartenait au parti Odilon-Barrot ; mais il en était comme la sentinelle avancée. Il en observait la discipline, en réglait les mouvements, en comptait les défections, y ralliait les mécontents et les égarés. C'est à son nom que s'est levé tout entier le corps électoral du Pas-de-Calais, à l'occasion du banquet d'Amnesin, dont il avait accepté la présidence, car on y est venu de toutes parts, autant pour rendre hommage à son noble caractère que pour protester en faveur de la réforme.

M. Piéron est depuis neuf ans membre du Conseil général de son département ; il y a toujours tenu la même conduite que dans ses fonctions législatives, en votant sans cesse avec l'opposition pour toutes nos libertés. Ses collègues l'ont élu à la presque unanimité président de cette assemblée dans la session extraordinaire du mois d'avril dernier.

A l'époque des dernières élections, il a fait une déclaration de principes où les uns n'ont vu qu'un acte de loyauté politique, et que les autres, au contraire, ont regardée comme une insulte gratuite faite à la masse des électeurs du parti opposé au sien. Voici cette déclaration :

« J'ai accepté avec reconnaissance la candidature à l'Assemblée « nationale qui m'a été offerte par les délégués de tous les *cantons* « du département du Pas-de-Calais, réunis à Aire, et j'ai été très- « touché de la nouvelle preuve d'estime et de confiance que ces « louables citoyens ont bien voulu me donner en me désignant aux « suffrages de messieurs les électeurs.

« Je ne pourrais donc pas accepter la candidature que m'offri- « rait tout autre comité qui ne procéderait pas de la réunion « d'Aire, et qui n'aurait pas accepté le programme adopté par le « comité électoral d'Arras, présidé par M. Cornille. Agir autre- « ment, ce serait me séparer de mes amis politiques, et c'est ce « que je ne ferai jamais. »

Evidemment il y a dans ces termes quelque chose d'outré, de contraire au bon goût et aux convenances. M. Piéron lui-même les désavoue sous ce rapport ; mais il a formellement déclaré qu'il avait seulement eu la pensée de montrer qu'il ne voulait à aucun prix être dans deux partis à la fois et combattre pour deux drapeaux.

Le père de M. Piéron était, comme son fils, ami de l'ordre, du progrès social, de l'humanité et de tout ce qui est honnête et vertueux. L'Empereur l'avait nommé, en 1804, conservateur des hypothèques, à Lille, en récompense des services que son beau-père,

M. Goudemetz, avait rendus au prince Eugène de Beauharnais, pendant les grandes tempêtes politiques. M. Piéron père avait en effet, en 93, pendant trois mois entiers, donné asile en France à toute cette noble famille, dans la maison qu'il habitait à Saint-Martin, près de Saint-Pôl. Cet acte sublime de dévouement, nous n'avons pas besoin de le faire remarquer, pouvait coûter la vie à son auteur.

M. PETIT (Jean-Baptiste — 100,262 voix), de Bryas, né à Magnicourt-sur-Canche, le 21 avril 1787.

L'intégrité et l'honnêteté des principes et des convictions politiques de M. Petit le placent en tête des hommes les plus honorables de son département. Sa vie entière est une suite de travaux utiles; elle n'a aucun côté regrettable et qui ne soit pur. Qu'on la prenne, en effet, à son point de départ, dans sa plus grande force, dans son déclin, on trouve toujours le même homme, le travailleur actif et intelligent, le penseur vigoureux, le citoyen généreux qui a mis tout au service de ses semblables et de son pays, forces physiques, forces intellectuelles, fortune et richesses.

M. Petit a fait ses premières études au collége d'Abbeville. L'aptitude qu'il y déploya le mit à même de subir, à sa sortie, d'excellents examens qui lui ouvrirent les portes de l'Ecole Polytechnique et lui donnèrent un rang honorable parmi les élus. Il en sortit comme officier d'artillerie; mais la profession des armes n'allait pas à ses goûts simples et modestes, à son cœur, à son âme, qui devaient puiser toutes les inspirations près de la nature, loin des scènes que recherche d'ordinaire l'homme ambitieux, avide de gloire et de renommée. Aussi, abandonna-t-il bientôt cette carrière, pour venir aligner des sillons dans les champs cultivés par son père. De ce moment date sa vie d'agriculteur, vie qu'il n'a pas cessé de mener jusqu'aujourd'hui, et qui l'a tant ennobli dans l'esprit de ses concitoyens et aux yeux de son département. L'exploitation qu'il dirige comme propriétaire et cultivateur est la plus belle ferme-modèle, peut-être, qui soit connue. Tout y fonctionne, tout y est coordonné dans un ensemble admirable. Là, ce sont de vastes champs, bien nivelés, bien fumés, où croissent et mûrissent d'abondantes récoltes; de vastes prairies, richement boisées, convenablement arrosées, où paissent de magnifiques bestiaux. Ici, une belle maison d'habitation où rien ne manque, environnée de celliers, de laiteries fraîches, et de toutes sortes de dépendances pour l'éducation d'animaux domestiques de tous genres; d'immenses hangars où

sont rangés et tenus dans la plus grande propreté toute espèce d'instruments anciens ou nouvellement inventés à l'usage de la culture; plus loin, de longues files d'écuries, d'étables et de bergeries, disposées avec soin et dans les meilleures conditions, remplies de chevaux les plus beaux et les plus vigoureux, de vaches aux poils brillants, aux mamelles gonflées, fières et nerveuses, de superbes troupeaux de moutons indigènes et étrangers. Disons-le, tout ce qui compose cette métairie porte un cachet particulier et à part, qui dénote à la fois le génie et l'habileté du chef : aussi, est-elle comme la source vivifiante du département où chacun vient s'approvisionner des meilleures graines de céréales et des meilleurs élèves de la race chevaline, bovine et ovine.

Cependant un jour est venu où M. Petit a quitté sa charrue pour ressaisir son épée: ce fut en 1815, quand le César moderne fuit de son île pour reconquérir son trône. Il fut nommé à cette époque capitaine des gardes nationales actives qui coururent s'opposer à la nouvelle invasion étrangère qui écrasa cette fois le colosse. Il pleura amèrement alors sur tous les maux dont notre belle patrie fut atteinte, et déposa les armes pour ne plus les reprendre, à moins qu'un nouveau deuil ne vînt fondre sur le pays.

En 1818, M. Petit fut nommé maire de la commune de Bryas où est le siége de son exploitation. Telle est sa popularité, que les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque ont cherché en vain à l'arracher à ces fonctions, que nul autre jamais n'a osé ou voulu remplir à sa place. Il a surtout marqué son administration par des mesures d'ordre, de sûreté et de salubrité, par la création d'établissements utiles, entre autres d'une superbe école primaire et d'une foule de chemins sillonnant en tous sens la commune et le plus souvent exécutés à ses frais. Le même amour du bien l'anima dans ses fonctions de membre du Conseil général du département, où il figure depuis 1830. A l'affût des désordres et des dilapidations, il les combat sans réserve et sans pitié, jusqu'à ce que justice soit faite; et le pays a déjà enregistré bien des redressements dus à son énergique contrôle.

En 1842, il fonda la Société d'agriculture de l'arrondissement de St-Pôl, qui n'a pas été sans se faire remarquer parmi les établissements de ce genre qui remplissaient le plus utilement leur mission. Il en est, depuis la création, le vice-président. Ses connaissances agricoles comme ses études archéologiques, littéraires et scientifiques lui ont valu aussi le titre honorable de membre correspon-

dant des Sociétés d'agriculture de Boulogne et de St-Omer et de la société des Antiquaires de la Morinie,

Délégué plusieurs fois par le département au Congrès central d'agriculture de Paris, il s'y est fait apprécier autant par la justesse et la profondeur de ses vues, que par la modestie dont il couvre d'ordinaire tous ses actes.

M. Petit n'est pas un républicain de la veille; mais personne ne comprend mieux les institutions libérales et n'est mieux disposé que lui à en assurer le triomphe. On l'a toujours vu, avant le 24 Février, dans les rangs de l'opposition la plus ferme et la plus avancée.

Il a voté pour la loi sur le bannissement à perpétuité de la famille d'Orléans.

M. DEGEORGE (Frédéric—95,192 voix) naquit en Allemagne, le 12 septembre 1797, époque où son père occupait le grade de capitaine-adjudant-major dans nos armées.

Au sortir de l'enfance, il entra au Lycée; mais à la nouvelle de la funeste bataille de Leipsick, quoique à peine âgé de seize ans, il quitta livres et études pour aller défendre la France menacée par la coalition des rois. Ayant combattu au siége de Besançon, il fut à Ligny et à Mont-Saint-Jean. Nommé sergent-major à la première de ces deux journées, il assista à la bataille de Waterloo.

Après l'invasion des étrangers, la France n'avait plus besoin de soldats; Degeorge déposa les armes et reprit ses livres. Il vint à Paris pour y étudier le droit.

Le jeune adolescent, qui avait couru aux armes pour protéger nos frontières, ne pouvait pas rester pacifique spectateur des luttes soutenues pour la liberté. Il prit part à toutes les manifestations des écoles, et fut arrêté, en 1830, à la suite d'une protestation faite contre le changement de la loi électorale. Relaxé, il entra dans les *carbonari*, et participa activement, et par ses écrits, et par ses actes, à l'extension de cette société célèbre.

Avide d'action, Degeorge passa en Espagne, en 1822, avec quelques amis. Là, le parti libéral combattait à main armée. La fortune ne lui fut point propice, et Degeorge fut condamné à mort par contumace pour l'avoir soutenu. L'Angleterre lui ouvrit un asile. Pendant six ans, il supporta toutes les rigueurs de l'exil. En 1828, voyant les esprits se retourner vers des idées de liberté, il rentra en France pour purger sa contumace, et un jugement rendu à l'unanimité le renvoya de toutes poursuites.

Mais Degeorge était un homme persévérant : avant l'exil, il avait combattu la royauté avec les armes ; après, il la combattit avec la plume. Le *Propagateur du Pas-de-Calais* parut. Dire le talent, l'activité, l'énergie que déploya ce journal est impossible. Un seul reproche pourrait peut-être lui être adressé : c'est d'avoir attaqué avec trop de vivacité le clergé. Mais, à cette époque, il y avait alliance entre l'Église et la Cour ; toutes deux tendaient au même but : l'oppression. Frapper l'une, c'était atteindre l'autre : voilà l'excuse. Du reste, il faut reconnaître que M. Degeorge, après la chute de la Restauration, sut respecter ce qui était tombé, et qu'autant il avait été ardent dans la lutte, autant il se montra modéré dans le triomphe.

Donc 1830 le trouva sur la brèche ; il protesta contre les ordonnances ; ses presses furent saisies. Paris l'appelait, il partit ; mais à son arrivée le peuple avait vaincu.

Degeorge vit bientôt que le roi sorti de la Révolution de Juillet s'acheminait obliquement vers la tyrannie. Il recommença les hostilités. L'attaque était incessante. Le *Progrès du Pas-de-Calais* (c'est le nom nouveau du *Propagateur*), dont Degeorge était rédacteur en chef, a soutenu, il faut le dire, la cause de nos libertés avec une grande énergie et un rare bonheur. Vingt-neuf fois les tribunaux ont eu à juger ce hardi défenseur de la cause populaire, qui presque toujours est sorti vainqueur des combats judiciaires. Au dernier jour de la dynastie de Juillet, le 24 Février, Degeorge était encore assis sur le banc des assises de Saint-Omer, et, à l'heure fatale où Louis-Philippe tombait condamné, lui se relevait absous.

Après la lutte, Degeorge ne sut plus que couvrir les vaincus de sa popularité. Nommé commissaire-général du Pas-de-Calais, il a, pendant deux mois de difficile et rude administration, attiré à lui toutes les sympathies. Modération et énergie, telle a été sa devise. L'équité la plus rigoureuse présidait à tous ses actes : lorsqu'il destituait un fonctionnaire, il lui en exprimait les motifs ; s'il avait été mal informé, il revenait sur sa décision. Quoique sa fortune soit modeste, il abandonna ses appointements aux ouvriers ; *cinq mille francs* furent ainsi consacrés à secourir le travail. Il a destiné aussi une somme de *neuf cents francs* à la première crèche qui sera établie dans l'une des villes du Pas-de-Calais. C'est une belle action. Honneur à celui qui l'a faite !

Un homme qui avait si noblement servi son pays ne pouvait pas être négligé ; près de cent mille suffrages l'ont porté à l'Assemblée

nationale. Le département qu'il administrait ne pouvait pas lui payer autrement sa dette de reconnaissance.

Degeorge, que l'estime et la considération suivent partout, a reçu un témoignage plus flatteur encore de la part de ses collègues : ils l'ont nommé secrétaire de l'Assemblée. Sa ligne de conduite y est celle de ses anciens amis du *National*.

Lors du vote récent sur le bannissement de la famille de Louis-Philippe, Degeorge s'est prononcé contre le décret. Il croit que tout ce qui est fort doit être généreux. La proscription va mal au règne de la Liberté. Le proscrit des rois ne se souvient plus.

M. ROUBIER D'HERAMBAULT (Alexandre—84,607 voix) est né à Montcuvrel, près de Montreuil-sur-Mer, le 2 février 1797.

Son père jouissait d'une belle fortune, et s'était adonné à la culture des champs, par esprit d'indépendance.

Il a fait d'excellentes études à Paris. En 1820, il fut reçu licencié en droit, et alla faire son stage d'avocat près la Cour royale de Douai.

Au bout de quelques années, il déserta la ville pour venir jouir à la campagne, au sein de sa famille, des douceurs du repos et d'une vie libre. C'est dans cette retraite que sont venus le trouver, en 1831, les électeurs de l'arrondissement de Montreuil. A la Chambre des députés, il a combattu dans les rangs de l'opposition libérale, qu'il n'a jamais désertés.

Jusqu'en 1846, il a fait partie de toutes les législatures. Aux dernières élections du règne de Louis-Philippe, il fut supplanté par M. le duc d'Elchingen.

M. d'Herambault fut alors membre du conseil général de son département ; il est en outre devenu maire de la commune de Montreuil, où il a son domicile politique et ses principales propriétés.

On s'est dans le temps beaucoup plaint de ce que M. d'Herambault n'était pas exact aux séances, et de ce qu'il désespérait les solliciteurs en gardant le silence à leur égard. Nous ne le défendrons pas de ce double reproche, que nous croyons fondé. Mais le député paresseux d'autrefois est aujourd'hui un modèle d'exactitude, soit aux séances publiques, soit aux réunions des comités et des commissions. Quant aux apostilles, on sait qu'elles sont désormais interdites par un décret, et celui qui n'en a jamais donné s'est fait un titre à l'éloge plutôt qu'au blâme. Cependant il faut convenir que M. d'Herambault, qui est fort poli, fort

agréable dans la conversation, fort aimable dans le monde, est loin d'être ce que l'on appelle obligeant.

M. EMMERY (81,929 voix) est né à Saint-Maur (Seine), le 2 décembre 1815. Il est fils de feu M. N. C. Emmery, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées.

Admis à l'École Polytechnique en 1834, il sortit avec l'un des meilleurs numéros, et entra dans l'administration dont il fait encore aujourd'hui partie. Il est ingénieur des ponts-et-chaussées.

Il pense que « vouloir timidement renfermer la Révolution dans un « cercle étroit de réformes, c'est en méconnaître l'esprit et le but. » Il veut l'application sincère de la devise : liberté, égalité, fraternité; mais il est justement convaincu que « tout système social qui « va plus loin, et qui ne craint pas de sacrifier injustement un seul « individu au soi-disant intérêt de la communauté, est obligé de « renier cette devise; » substituant le despotisme à la liberté, la confusion et le désordre à l'égalité, et, à la fraternité, le renversement des principes sacrés de la propriété, de la famille et de la religion.

M. CARY (Pierre—78,809 voix) est né à Boulogne-sur-Mer, le 25 avril 1793.

Le rôle de M. Cary sur la scène du monde est obscur et modeste, mais non dépourvu d'intérêt.

Après avoir fait d'excellentes études au Lycée de Douai et s'être préparé avec succès pour l'Ecole Polytechnique, il passa des examens qui le firent admettre à l'École d'application d'artillerie à la Flèche. Mais, peu fait pour la discipline militaire et dominé, d'ailleurs, par l'indépendance de son caractère, il ne prit point l'épaulette au sortir de cet établissement et revint à Boulogne vivre avec sa mère devenue veuve. Le temps qu'il ne donna pas à cette mère chérie, il le consacra à l'étude de la littérature et de l'économie politique, et il s'était déjà fait un nom dans la presse à Boulogne, quand il devint tout-à-fait orphelin. Le chagrin lui fit alors déserter sa ville natale. Il se fixa à Béthune, où il s'est marié en 1823. Là il devint un des collaborateurs les plus zélés et les plus ardents du *Progrès du Pas-de-Calais*. En 1836, il a ouvert au collége de Béthune un cours gratuit d'anglais qu'il a professé sans interruption et avec une rare assiduité jusqu'au 24 février 1848, époque où il fut nommé membre de la commission administrative provisoire de son arrondissement. En 1839, il parvint à s'introduire, lui et quelques amis,

dans le conseil municipal de Béthune. Ce fut victoire pour le parti libéral. L'opinion publique se réveilla, et à partir de ce moment on vit peu à peu grandir les idées populaires et diminuer le chiffre des majorités ministérielles. Les choses en étaient venues au point qu'en 1846 on regardait l'élection du candidat conservateur comme le dernier triomphe du Gouvernement.

Le père de M. Cary est mort au champ d'honneur. Il venait de sortir du Hâvre avec une section de chaloupes canonnières qu'il avait mission de conduire à Boulogne où se préparait l'armement contre l'Angleterre, lorsqu'une escadre anglaise apparut : il n'était pas homme à se rendre ni à lâcher prise. Il entame le combat, fait supporter à son ennemi des pertes considérables ; il va lui échapper avec tout son convoi, quand il est frappé à mort dans la mêlée. Cette triste nouvelle fut portée à l'ordre du jour de la grande armée.

M. LANTOINE HARDUIN (78,791 voix) est né à Arras, en 1791. Il est fils d'un brasseur et brasseur lui-même.

Après quelques études préparatoires, il fut envoyé au Lycée de Douai, où il poursuivit le cours de ses humanités, en faisant preuve d'une aptitude et d'une intelligence remarquables. Il ne s'en livra pas moins à la profession de son père, qu'il aida dans toutes ses entreprises commerciales. A peine eut-il atteint sa trentième année, qu'il fut élu et institué juge, puis président du tribunal de commerce de l'arrondissement d'Arras ; il devint aussi bientôt membre du conseil municipal de sa ville natale et du conseil général du département. Dans ces assemblées, il s'est toujours fait remarquer par la justesse de ses vues et par un dévouement inaltérable au bien public.

Sous le gouvernement déchu, M. Lantoine Harduin, dont toutes les convictions appartenaient depuis longtemps à l'opposition, fut deux fois candidat à la députation, et ne manqua son élection que d'un très-petit nombre de voix.

Par la fermeté de ses principes, sa sagesse, sa modération, ses croyances libérales, il est appelé à jouer un rôle fort honorable à l'Assemblée nationale.

Il a publié il y a trois ans, sur la question de l'enseignement, un mémoire parfaitement écrit, qui n'a pas été sans attirer l'attention.

M. CORNILLE (Timothée-Joseph—78,763 voix) est né à Arras le 15 septembre 1788.

ont donné une honorable aisance. Il fait aujourd'hui le commerce des vins.

Il a été appelé, il y a dix ans, au Conseil municipal de sa ville natale.

En 1831, il a été nommé membre et secrétaire du comité d'instruction primaire supérieur de l'arrondissement de Saint-Omer.

En 1842, ses opinions avancées le firent destituer de ses fonctions.

Il est capitaine de la compagnie d'artillerie de la garde nationale de Saint-Omer. On l'a vu figurer en cette qualité à Boulogne, à Lille et à Dunkerque, dans les fêtes célébrées en souvenir de Napoléon, du siége de Lille et de Jean-Bart. A ces solennités mémorables, il a fait entendre des paroles pleines d'éloquence et de patriotisme.

M. Pierret eut, comme tous les jeunes gens de son temps, une profonde vénération pour les gloires impériales ; mais, ayant reconnu qu'elles avaient conduit au despotisme et à l'occupation désastreuse du sol de la patrie par les étrangers, il modifia ses opinions à cet égard, et refusa de reconnaître aucun autre dogme politique que celui de la liberté.

M. FOURMENTIN (Jean-Marie — 75,618 voix) est né à Boulogne-sur-Mer, le 6 décembre 1801.

Après avoir fait ses études à Boulogne, il alla passer dix-huit mois en Angleterre, puis il vint à Paris, où il consacra exclusivement cinq années, de 1824 à 1829, à l'étude des sciences chimiques, physiques et économiques.

En 1831, il fixa sa résidence à Brinieux, près de Montreuil, où il s'occupe, depuis cette époque, de l'exploitation de tourbières et de la culture de ses propriétés, sans cependant négliger, dans ses loisirs, ses divers travaux scientifiques, et notamment ses études chimiques, qu'il a toujours préférés à toutes les autres, et qui l'ont conduit, en 1847, à la découverte d'un nouveau procédé pour fabriquer simultanément le blanc de céruse et la soude artificielle, procédé destiné à changer les conditions de cette fabrication.

Indépendant et invariable dans ses opinions politiques, il n'a pas même voulu accepter des anciennes administrations l'écharpe de maire de sa commune. Il s'est placé à l'Assemblée nationale sur les bancs de la gauche, mais à une place séparée de ceux de la Montagne.

Ceux qui ne connaissent pas M. Fourmentin le croient d'un ca-

ractère sombre, inquiet, impérieux; mais dans l'intimité, cette raideur et cette impassibilité apparentes laissent cours aux sentiments d'un cœur vraiment riche en toutes sortes de qualités sympathiques. Il est peu d'hommes, au fond, qui soient plus francs, plus dévoués, plus sincères, plus probes, plus loyaux, plus mesurés dans leurs controverses politiques, et plus tolérants envers leurs adversaires. M. Fourmentin est d'une taille élevée; sa voix est forte et sonore; tout, en lui, exprime cette énergie de caractère qui a valu à son père une si brillante réputation de marin, à l'époque de nos guerres avec l'Angleterre.

M. SAINT-AMOUR (Jules — 75,591 voix), est né à Zutkerque, arrondissement de Saint-Omer, le 5 juin 1800.

Il est connu par ses travaux littéraires, artistiques et académiques, par sa collaboration aux journaux les plus en vogue de la capitale; et à plusieurs de nos plus intéressantes publications modernes.

Il a fourni au *Dictionnaire de la Conversation* plus de cent articles. Son nom figure aussi parmi les collaborateurs du *Dictionnaire du Notariat*, du *Dictionnaire des Sciences usuelles*. Tout ce qui est sorti de la plume de cet écrivain se distingue par des détails d'une grande précision et un style facile.

Non moins versé dans la connaissance des Beaux-Arts que dans celle des Lettres, il a publié une collection de morceaux de musique vocale et instrumentale, qui ont été goûtés par les amateurs.

C'est, en outre, un homme d'un caractère très-indépendant, plein de bienveillance, de modestie et de désintéressement. Il n'a jamais profité pour lui-même de son influence, et a toujours usé de son crédit dans les seules vues de l'intérêt général.

En 1835, il fut chargé par le ministre de la guerre d'un rapport sur la colonne du camp de Boulogne. Grâce à ses soins et au concours qu'il sollicita de tous les conseils municipaux des villes du Pas-de-Calais, ce glorieux monument national fut bientôt achevé et prêt à recevoir la statue du moderne César. En 1823, il fut réclamé par l'universalité des habitants du canton d'Audruick, où son père avait sa maison de campagne, pour y remplir les fonctions de juge de paix. Il lui fallait une dispense d'âge, que ne lui accorda pas le gouvernement.

En 1834 ou 35, il eut l'honneur d'être désigné successivement pour administrer les arrondissements d'Avesne, de Doullens et de Montreuil.

Ses opinions, essentiellement indépendantes et constitutionnelles, ne lui permirent pas de s'allier aux vues d'un pouvoir qui est devenu si funeste à la France.

Plus tard, il fut élu à l'unanimité par le Conseil municipal de la ville de Saint-Omer, pour se joindre à la députation chargée de défendre auprès du gouvernement les intérêts du département dans la question des chemins de fer; mais, l'autorité locale ayant donné à ce mandat une couleur politique opposée aux principes de M. Saint-Amour, il déclina avec regret l'honneur que venaient de lui faire ses concitoyens. Ce fut encore le même sentiment de loyauté qui lui fit refuser, il y a deux mois, la sous-préfecture de Doullens. « Je proteste aurait-il dit à haute voix, et par un acte public, contre les circulaires à jamais déplorables de M. Ledru-Rollin. » Si nous sommes bien informé, il vient de refuser de nouveau ce poste important, par le motif qu'un membre de l'Assemblée nationale ne doit accepter aucune fonction publique pendant la durée de son mandat.

M. de Saint-Amour appartient, du reste, à une des familles les plus honorables du Pas-de-Calais. Son père a été successivement procureur du roi au bailliage d'Ardres, conseiller-pensionnaire de la ville à Bourbourg, juge de paix du canton d'Audruick, procureur-général-syndic du département du Pas-de-Calais, officier dans la légion de Nassau, chef de cohorte des gardes nationales actives, major-général de la garde nationale du Pas-de-Calais et des gardes nationales aux Fédérations (nommé par plus de trente mille suffrages), maire de sa ville natale à trois reprises différentes, membre de l'assemblée provinciale de Picardie, administrateur du département du Pas-de-Calais, commissaire du directoire exécutif, président de l'administration cantonale d'Audruick, membre de l'Assemblée législative, du Conseil des Cinq-Cents et de la Chambre des Représentants, membre pendant vingt-deux ans du Conseil-général du son département, enfin, chef des contributions indirectes à St-Omer. Il avait épousé Mlle Julie Gousse de Saint-Laurent, dont le père, sorti des rangs du peuple, avait été membre des Etats d'Artois, et fermier-général-adjoint de cette province. Toutes les biographies ont résumé ainsi sa vie : Personne n'a laissé une réputation d'honneur, de modération et de probité mieux méritée que M. de Saint-Amour. On aurait dû y ajouter : De plus de fidélité à l'amitié et à la cause de l'humanité et du peuple.

M. de Saint-Amour a accepté et non sollicité son mandat législatif.

M. LEBLEU (Ezéchiel — 75,808 voix) est né à Dunkerque (Nord), le 30 décembre 1804.

Il est fils d'un docteur en médecine, très-habile chirurgien, dont le nom sera longtemps présent à la mémoire de ses concitoyens.

Entré à l'Ecole Polytechnique en 1824, à la suite de brillantes études faites au collége de Douai, il passa, au bout de deux ans, comme officier du génie, à l'Ecole d'application de Metz.

En 1830, il était lieutenant au 2e régiment du génie, en garnison à Arras, quand parurent les ordonnances liberticides qui précipitèrent la chute de Charles X. De concert avec d'autres officiers, il fit marcher son régiment sur Paris, pour prêter main-forte à l'insurrection.

En 1832, il fut envoyé à Lyon comme officier d'état-major. Il s'y concilia toutes les sympathies des ouvriers qui avaient inscrit sur leur bannière la devise : VIVRE EN TRAVAILLANT, OU MOURIR EN COMBATTANT !

En 1833, il fut attaché au service des places de guerre, et employé à Dunkerque comme capitaine. Il concourut alors activement, dans la ville de Dunkerque, à la création d'un journal républicain : *La Vigie*.

Il a ensuite été envoyé successivement à Montpellier, à Oran, à Saint-Venant, et Béthune, qui est sa résidence actuelle.

Il fut décoré, en 1845, de la croix de la Légion-d'Honneur, distinction qu'il dut à l'ancienneté de son grade et à ses services en Afrique.

M. Lebleu siége à l'Assemblée nationale, au milieu de ces hommes convaincus qui veulent donner à la France une République franchement démocratique, et qui pensent que cette République ne peut s'établir qu'en rejetant loin d'elle les hommes et les idées anarchiques.

M. Lebleu est, malheureusement, d'une santé délicate, qui le force à s'abstenir de la tribune et de toutes discussions où il devrait élever la voix ; mais ses lumières seront utiles et appréciées dans les bureaux. Ses écrits, d'ailleurs, l'ont déjà fait juger. On reconnaîtra qu'il est peu d'hommes plus capables de travailler au bonheur de la France, et plus purs dans leur conduite privée et politique.

M. OLIVIER (Joseph-Dagobert—75,105 voix) est né à Longwy (Moselle), le 9 septembre 1792.

C'est le fils de M. le baron Olivier, général de division, amputé à

Trébia, et mort, en 1813, commandant de la 16e division militaire, à Lille.

Il fit ses études au Prytanée français et au lycée de Lyon, où il s'est constamment fait remarquer par une rare aptitude et une intelligence supérieure.

Entré à l'École militaire de Saint-Cyr le 1er juin 1809, il en sortit le 4 juin 1811, en qualité de sous-lieutenant au 6e régiment de lanciers. Il a fait avec ce régiment toutes les campagnes de 1812, en Russie; de 1813, en Allemagne; de 1814 et 1815, en France. Nommé lieutenant en 1833, il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur, le 28 septembre de la même année.

Mis à demi-solde lors du licenciement de l'armée, M. Olivier s'adonna à l'agriculture, en faisant valoir lui-même une partie de sa belle propriété de Saint-André-lez-Aires, arrondissement de Saint-Omer, où son père était venu goûter les douceurs du repos et les plaisirs des champs, après ses illustres travaux militaires.

Rentré au service en 1818, il fut admis comme lieutenant au 12e régiment de chasseurs à cheval.

Nommé capitaine en 1823, il fit, en cette qualité, la campagne d'Espagne. A la fin de cette campagne, il demanda et obtint d'être mis en disponibilité, sans solde, position dans laquelle il est encore aujourd'hui.

En 1830, après la Révolution de Juillet, il fut nommé commandant de la garde nationale et conseiller municipal de la ville de Saint-Omer, où il s'était établi momentanément. En octobre de la même année, il fut élu député par tous les arrondissements réunis au chef-lieu du département du Pas-de-Calais. Il alla siéger sur les bancs de la gauche, où il a constamment voté pour les questions de principes, en dirigeant tous ses efforts vers le développement des conséquences de la Révolution de Juillet.

M. Olivier, dont les opinions trop avancées furent suspectes au pouvoir des Barricades, ne fut pas réélu aux élections générales de 1831. Il vécut depuis lors au sein de sa famille. Il a salué avec joie l'avènement de la République. C'était l'ère nouvelle qu'il avait toujours désiré voir luire. Il consacrera à la France républicaine toute l'activité d'un patriotisme sincère, toutes les forces des plus pures convictions, toute l'influence des plus nobles et des plus généreux sentiments.

M. FRÉCHON (Faustin-Irénée — 74,655 voix) est né à Hesdin (Pas-de-Calais), le 28 juin 1804.

Son père, honorablement connu dans le commerce de la chapellerie, le destina dès l'enfance à la profession ecclésiastique et le confia à M. Delbende, vicaire à Hesdin, qui le prit en grande amitié et le mit en état, au bout de quelque années, de suivre ses humanités au petit séminaire d'Arras, où il acheva avec distinction toutes ses études. Sacré prêtre en 1827, il fut placé à Vitry, près Arras, en qualité de vicaire, où il résida environ quinze mois; il fut ensuite rappelé à Arras, au grand séminaire, pour y professer le droit canon et la théologie. Il fut créé chanoine honoraire du diocèse, en 1838, puis chanoine titulaire en 1841.

M. Fréchon n'est pas seulement un habile théologien, c'est encore un savant distingué dans les lettres et les sciences. Il a publié dans diverses revues une foule d'articles et de mémoires qui lui ont valu le titre de membre de l'Académie d'Arras et de la Société des Antiquaires de la Morinie. Il possède en outre de remarquables qualités oratoires qui lui ont toujours mérité les applaudissements de la foule. Dans son département il n'est pas une ville qui ne l'ait recherché pour prêcher ou faire des conférences religieuses. C'est aussi un ecclésiastique plein de charité pour les pauvres et de dévouement à toutes les douleurs humaines. Nous pourrions raconter ici mille traits qui le prouvent. Nous nous bornerons à parler d'un seul.

En 1832, pendant le règne du choléra, la commune de Frevent fut en proie à toutes les horreurs du fléau. La terreur y fut telle que les malades restaient des jours entiers sans soins et sans secours, et qu'ils finissaient le plus souvent par succomber dans le plus affreux désespoir. M. Fréchon l'apprit. Il accourut, visita tour à tour les malheureux atteints de l'épidémie, les rappela à l'espoir et à la résignation et en sauva un grand nombre. Son nom sera toujours béni par cette population.

M. Fréchon, nous le croyons, n'est pas un républicain de la veille; mais on lui ferait injure si l'on doutait de la sincérité de ses intentions libérales, dans le concours qu'il est venu prêter à notre nouvelle Constituante.

M. LENGLET (Émile-Eugène — 72,900 voix). Tout est ardeur dans cette âme de feu; jamais une impression n'y est reçue avec calme et sang-froid. Mais cette fougue est tempérée par toutes les aspirations d'un cœur essentiellement honnête et droit.

M. Emile Lenglet est né à Arras le 1er avril 1811, d'une famille

de négociants. Il fut élevé dans le collége de sa ville natale. Studieux, plein de persévérance et de ténacité, il se signala par des succès éclatants qui lui valurent les prix d'honneur et d'excellence. Il sortit du collége en 1829, époque où il vint à Paris prendre ses inscriptions à l'École de droit. Il avait deviné déjà que le vieux trône de Saint Louis, relevé par la Restauration, chancelait de nouveau sur ses bases; qu'il était miné et prêt à tomber peut-être; qu'on voulait porter une main sacrilége sur les libertés du peuple; en un mot, que la France était poussée dans une voie funeste. Il crie *aux armes!* les écoles l'écoutent; on s'entend, on veille, et, quand l'heure du tocsin sonne, chacun court à la défense de la patrie, sous les ordres *des vieux généraux de vingt ans*. Emile Lenglet fut un de ces généraux.

Il protesta contre l'usage qui fut fait de la victoire, et retourna s'asseoir sur les bancs de l'École, continuer et achever son droit. Il revint ensuite à Arras se faire inscrire au tableau des avocats. Tout en exerçant sa profession, il ne perdit pas de vue la cause de la liberté. C'est à peine si les colonnes du *Progrès du Pas-de-Calais* furent assez vastes pour contenir chaque jour ses mordantes et spirituelles critiques, ses attaques à bout portant contre les hommes et les choses du gouvernement déchu. Cette guerre, d'ailleurs, fut toujours loyale de sa part; elle lui attira toutes les sympathies des hommes de l'opposition réformiste, et le plaça dans le pays comme la sentinelle avancée des principes démocratiques. Le 27 Février, il fut désigné pour porter au Gouvernement provisoire l'adhésion des habitants d'Arras, convertis à la République par ses soins.

M. Lenglet n'est pas seulement un avocat distingué, un jurisconsulte érudit, un penseur profond, un philanthrope de cœur, il est aussi un administrateur éclairé. Il en a donné des preuves au sein du Conseil municipal d'Arras, dont il fait partie, et dans ses fonctions de premier adjoint de cette ville. C'est d'ailleurs un orateur facile, véhément, chaleureux, méthodique, spirituel et mordant. Il a surtout brillé dans les divers procès de presse que le *Progrès du Pas-de-Calais* a eu à soutenir.

Il s'est placé, à l'Assemblée nationale, sur les bancs de la gauche; il a déjà eu l'occasion de monter plusieurs fois à la tribune sans y trouver encore le chemin d'un succès bien marqué. Il a voté pour la loi du bannissement à perpétuité de la famille d'Orléans, et s'est prononcé avec énergie contre la mise en accusation de M. Louis Blanc.

M. DENISSEL (Louis — 71,463 voix) est né à Saint-Venant, près Aire, le 23 décembre 1818.

M. Denissel est un homme d'une taille élevée, fort robuste, à l'apogée de l'âge, vif, déterminé, plein de sang-froid et de présence d'esprit, n'usant de ses forces qu'avec calme et modération, sans colère ni violence ; mais ne reculant devant aucun danger ni devant aucun péril. Il était sublime dans la journée du 15 mai, quand il fut appelé à faire usage de toutes ces qualités physiques et morales. A lui seul on le vit tenir tête à une foule de factieux dont il eut raison.

Son père était maire de Saint-Venant, où il a laissé une mémoire honorée, après 34 ans de services administratifs.

Il a été élevé au collége de Saint-Omer et au lycée de Douai. Il a fait ses études à Paris. Il exploite aujourd'hui une brasserie que lui a laissée son père ; il dirige en même temps divers établissements industriels et agricoles, notamment une métairie assez considérable, où les agriculteurs, amis du progrès, peuvent puiser tous les jours d'excellentes leçons.

Doué d'un cœur franc et loyal, ami du pauvre, protecteur-né de tout ce qui souffre, M. Denissel est un véritable philanthrope. A Saint-Venant, il est l'âme des bureaux de bienfaisance, de l'administration des hospices, des salles d'asile et de toutes les institutions utiles à l'humanité ; il préside depuis longtemps la commission des routes de grande communication de l'arrondissement de Béthune. Dans le cours de l'hiver de 1842, il sauva, au péril de ses jours, sept personnes qui venaient de disparaître sous la glace dans les fossés des fortifications de Saint-Venant. Plus tard, dans des circonstances aussi périlleuses, il en retira deux autres de la Lysse où elles allaient se noyer. Deux médailles en or lui furent accordées par le Gouvernement en récompense de cette conduite si belle et si digne. L'autorité supérieure du département du Pas-de-Calais lui a fait aussi décerner plusieurs mentions honorables pour des actes multipliés de courage et de dévouement, dans des incendies et des inondations.

M. Denissel n'est pas un républicain de la veille ; mais il concourra franchement et sans arrière-pensée à l'établissement d'une république à-la-fois sage, modérée et démocratique.

PUY-DE-DOME.

M. ALTAROCHE (110,038 voix), journaliste, commissaire général

du gouvernement pour le département du Puy-de-Dôme, est né à Issoire en 1800.

M. Altaroche a été un des trois hommes d'état du *Charivari*, en qualité de rédacteur en chef.

Il a déployé contre le gouvernement déchu un esprit d'opposition que chacun a pu apprécier.

A une intelligence vive, M. Altaroche allie des mœurs douces et des sentiments de conciliation, dont il a donné plus d'une preuve dans les fonctions de commissaire-général du Puy-de-Dôme, auxquelles l'avait appelé la Révolution de Février.

M. JOUVET (107,624 voix) est né en 1796.

Depuis longues années, M. Jouvet exerce la profession d'avocat au barreau de Clermont avec la plus grande distinction.

Il a plusieurs fois été élu bâtonnier de l'ordre.

Il est maire de Bussiol, depuis 1824.

La Révolution de Juillet l'a trouvé dans l'opposition la plus radicale et l'a porté immédiatement au Conseil général du département du Puy-de-Dôme, où il n'a cessé depuis lors d'avoir sa place.

Aux élections de 1824, M. Jouvet se présenta comme candidat de l'opposition devant l'un des colléges de Clermont; il fut élu membre de la Chambre des députés.

C'est à côté de Dupont de l'Eure qu'il alla s'asseoir.

Aux élections suivantes, celui des deux arrondissements électoraux de Clermont qui ne l'avait pas précédemment nommé le choisit pour son représentant. Il n'a cessé de faire partie de la Chambre qu'en 1842.

Après la Révolution de Février, M. Jouvet, dont les opinions républicaines étaient bien connues, fut nommé maire de la ville de Clermont.

Dans ces fonctions, il a été utile à ses concitoyens par la fermeté de son administration.

Elu membre de l'Assemblée nationale, M. Jouvet a immédiatement donné sa démission de maire, pour se rendre à son poste.

M. CHARRAS (82,786 voix), lieutenant-colonel d'artillerie, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, ministre de la guerre par intérim, est né en 1808.

M. Charras est fils du général de ce nom, qui fut commandant du Puy-de-Dôme après la révolution de 1830.

Elève de l'Ecole Polytechnique, il entra dans l'armée, animé des sentiments les plus radicaux.

Collaborateur du *National*, ses opinions avancées, sa participation à la polémique de ce journal, nuisirent quelque temps à son avancement. Mais, envoyé en Afrique, les services qu'il y rendit comme militaire et comme administrateur lui valurent le grade de chef d'escadron.

La Révolution de Février l'a fait successivement lieutenant-colonel, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, enfin ministre de la guerre par intérim.

Républicain sincère, esprit ferme, mais modéré, M. Charras s'est concilié l'estime de ses frères d'armes, par l'éclat de ses services, la considération de tous, par la probité de sa vie privée, par la sincérité de ses convictions politiques.

M. BAUDET-LAFARGE (74,840 voix), propriétaire, ancien sous-préfet, membre du Conseil-général du département du Puy-de-Dôme, est né en 1804.

Il est fils de M. Baudet-Lafarge, membre du Conseil des Cinq-Cents.

Son père, mort sous le gouvernement de Louis-Philippe, a laissé une mémoire vénérée dans le département du Puy-de-Dôme. C'était un homme des plus honorables et des plus honorés.

Il fut toute sa vie le drapeau des vrais patriotes.

Après les journées de Juillet, M. Baudet-Lafarge fut nommé sous-préfet d'Ambert. Il fut bientôt destitué, à cause des opinions de son père.

A la mort de celui-ci, il le remplaça au conseil général, qui ne compta pas un membre plus distingué par ses connaissances pratiques en agronomie.

M. TRÉLAT (Ulysse—70,460 voix), médecin adjoint d'une division de la Salpêtrière, mais beaucoup plus connu comme homme politique.

Il est né à Montargis en 1795, et fit ses études au collége de Mâcon. Il fut nommé médecin militaire en 1813 et reçu docteur en 1821. De bonne heure il prit une part active aux entreprises des sociétés secrètes qui amenèrent la chute du gouvernement imposé par les baïonnettes étrangères; mais, dès 1831, il fut refoulé par le gouvernement qui avait escamoté la Révolution de Juillet, parmi les opposants les plus énergiques C'est surtout en 1834, dans le pro-

est instruit devant la Cour des pairs, qu'il montra toute la rigueur de ses convictions républicaines. Mais ni ces convictions, ni le talent qu'il déploya dans cette circonstance solennelle ne fut utile à sa cause. Il n'obtint l'acquittement d'aucun de ses co-religionnaires politiques. Il fut au contraire lui-même condamné à plusieurs années de détention pour avoir flétri l'apostasie de plusieurs de ses juges, parmi lesquels se trouvait M. Barthe, ex-carbonaro.

Rendu à la liberté, il recommença la lutte dans le *National*, dont il fut, pendant plusieurs années, un des principaux rédacteurs. Il rentra ensuite dans la carrière médicale. C'est alors qu'il fut nommé médecin-adjoint à la Salpêtrière. C'est là qu'est venu le surprendre l'événement de Février. Rédacteur du *Patriote du Puy-de-Dôme*, de 1832 à 1834, la République l'envoya à Clermont, en qualité de commissaire du Gouvernement.

Trélat, l'un des collaborateurs du *Journal du progrès des sciences médicales*, a été récemment nommé colonel de la légion de cavalerie de Paris, lieutenant-colonel de la 12e légion et vice-président de l'Assemblée nationale. Il est depuis quelques jours ministre des travaux publics. Son administration est déjà célèbre par l'incroyable affaire du citoyen E. Thomas, enlevé, sous la République, par un ministre républicain, comme il eût pu l'être sous la monarchie absolue par un ministre absolutiste et une lettre de cachet. C'est à un concours qu'il a dû sa position à la Salpêtrière. Il doit à la faveur sa place de médecin du Mont-de-Piété et de la Préfecture de Police.

M. LAVIGNE (67,678 voix), ancien notaire, membre du conseil d'arrondissement d'Ambert, sous-commissaire du Gouvernement pour cet arrondissement, est né en 1809.

Il est petit-fils du conventionnel de ce nom.

M. Lavigne a hérité des opinions de son aïeul. Il n'a cessé de se montrer, en tout temps, patriote ardent.

Dans ses fonctions de notaire, il s'est montré intègre et capable; il n'a laissé que des souvenirs honorables dans sa compagnie.

Dans ses fonctions de sous-commissaire de la République, il a bien mérité de ses concitoyens.

M. GIROT-POUZOL (60,639 voix), propriétaire, est né à Issoire, en 1794.

La Révolution de Juillet le trouva dans les rangs de l'opposition libérale.

Elu député en 1830, par le collége électoral de Clermont, il ne fit partie de la Chambre des députés que jusqu'en 1834.

Il n'a jamais pris part aux travaux parlementaires que par ses votes, qui n'ont jamais cessé d'appartenir à la gauche dynastique.

M. Girot-Pouzol est aujourd'hui un républicain modéré, qui donnera sa sanction à toutes les mesures d'ordre et de sécurité, sans mettre de côté les exigences du véritable progrès social.

M. JUSSERAND (58,000 voix), docteur-médecin, propriétaire, ancien membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, est né en 1798.

L'opposition a toujours compté M. Jusserand dans ses rangs.

M. Jusserand est un agronome distingué, dont les lumières seront utiles à la solution des questions agricoles qui ne manqueront pas d'être agitées au sein de l'Assemblée nationale, dans l'intérêt de tous les travailleurs.

C'est un homme modéré, mais dévoué à la cause républicaine.

M. COMBAREL DE LEYVAL (55,552 voix), membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, chevalier de la Légion d'Honneur, est né en 1808.

M. Combarel avait à peine 25 ans, quand il fut nommé membre du Conseil général. Il venait d'en avoir 30, quand les électeurs du second collége de Riom le chargèrent de les représenter à la Chambre des députés, en 1839.

M. Combarel de Leyval vint prendre place au centre gauche, et figura dans l'opposition, dont il fut un des membres les plus fermes et les plus distingués.

Des travaux utiles dans les commissions lui ont mérité une juste considération.

Il est monté rarement à la tribune, où, cependant, il avait fait preuve d'une véritable faculté d'élocution.

M. de Combarel est un esprit fin et logique. Les électeurs du second collége de Riom l'avaient constamment réélu sous la monarchie. Le département du Puy-de-Dôme tout entier s'est joint à eux pour l'envoyer à l'Assemblée constituante.

M. LASTEYRAS (52,419 voix), ancien pharmacien, est né à Thiers, en 1803.

M. Lasteyras n'est pas un républicain du lendemain ni de la veille. Il a été républicain toute sa vie.

En lui confiant leur mandat, les électeurs du département du Puy-de-Dôme l'ont confié au plus sincère et au plus ardent patriote

L'Assemblée nationale ne comptera pas un membre plus généreusement dévoué à la cause de la République.

M. BRAVARD-VERRIÈRE (50,812 voix), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, doyen de la Faculté de droit de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1801.

M. Bravard-Verrière est un jurisconsulte très-remarquable.

Reçu d'abord agrégé à la Faculté de Paris, il emporta au concours la chaire de droit commercial de cette Faculté.

Il a eu comme professeur les succès les plus mérités.

Il s'est présenté plusieurs fois aux électeurs de l'arrondissement d'Ambert, comme candidat de la gauche radicale ; mais M. Molin lui fut constamment préféré.

C'est la Révolution de Février qui l'a fait doyen de la Faculté de droit.

Républicain sincère, M. Bravard-Verrière unit à des connaissances profondes, un caractère plein de fermeté.

M. GOUTAI — (49,099 voix) est né en 1801.

Il exerce avec distinction la profession d'avocat à Thiers.

L'opposition l'a toujours compté dans ses rangs.

On ne sait si M. Goutai abordera la tribune de l'Assemblée nationale.

Dans les bureaux, M. Goutai, se fait écouter et tout fait présager qu'à la tribune il serait ce qu'il est dans les bureaux, c'est-à-dire orateur méthodique et facile.

M. ROUHER (48,282 voix) est né en 1806.

Il occupe au barreau de Riom une des premières places.

Avocat de talent, on dit qu'il ne manque pas d'ambition.

M. Rouher est évidemment un républicain du lendemain.

Quoique sa conversion ait été subite, on la croit sincère.

Aux élections de 1846, M. Rouher se présentait aux électeurs d'un des colléges de Riom sous le patronage de M. Guizot.

C'est à cause de cela sans doute que M. Rouher a été repoussé à cette époque par la majorité des électeurs.

Dès son arrivée à Paris, après le vote qui vient de lui donner place à l'Assemblée nationale, M. Rouher a visité divers clubs républicains, où il a fait entendre des paroles énergiques, dignes du démocrate le plus avancé.

M. TOUSSAINT BRAVARD (48,088 voix), médecin, commissaire général du Gouvernement pour le département de la Haute-Loire, est né en 1801.

M. Bravard a fait ses études de médecine à Paris.

Il était renommé dans l'École pour ses opinions républicaines.

Il fut un de ceux qui, après 1830, soutinrent énergiquement la cause des radicaux dans le conflit qui s'éleva entre eux et les légitimistes, au sujet de la grossesse de la duchesse de Berry.

La force herculéenne aussi bien que le courage personnel de M. Bravard lui valaient une certaine autorité parmi ses camarades d'étude.

L'ardeur de ses sentiments radicaux lui a attiré, dit-on, quelques arrestations préventives. Mais nous ne croyons pas qu'il ait jamais subi aucune condamnation.

En somme, M. Bravard est un homme brave, bon et ferme.

Il a donné des preuves de tout cela dans les fonctions de commissaire du Gouvernement pour la Haute-Loire, qu'il a exercées depuis le 24 Février.

Au reste, M. Bravard a su se concilier l'affection de ses administrés.

M. ASTAIX (46,333 voix), commerçant, ancien adjoint au maire de Clermont, est né en 1808.

Personne dans la carrière commerciale ne s'est plus honorablement conduit que M. Astaix.

Républicain à la fois ferme et modéré, c'est après la Révolution de Février qu'il a été appelé aux fonctions d'adjoint au maire de la ville de Clermont.

Il a résigné ces fonctions, au moment où il a été chargé du mandat législatif.

PYRÉNÉES (BASSES).

M. NOGUÉ (80,029 voix) est âgé de 50 ans. Il est né en Espagne, de parents Français, qui avaient établi à Cadix une maison de commerce.

Il n'est peut-être pas dans l'Assemblée nationale un député qui représente plus fidèlement que le citoyen Nogué l'opinion du département qui l'a nommé. Proclamé candidat d'une voix unanime, on peut dire qu'au scrutin il a réuni tous les suffrages, puisque sur 87,044 votes exprimés il ne lui en a manqué que 7,000. Ce témoignage d'estime et de confiance, si honorable pour celui qui l'a obtenu, était dû à une vie consacrée tout entière à la défense de la cause populaire, à un caractère irréprochable, à une constance et à une modération d'opinions qui ne sauraient être trop appréciées.

M. Nogué a été élevé en France et a passé à Pau la plus grande partie de sa vie. C'est dans cette ville, dont sa famille était originaire, qu'il se retira après avoir reçu, à la Faculté de droit de Paris, le diplôme de licencié. Il se voua à la profession du barreau; mais les travaux qu'elle occasionnait n'étaient pas tellement suivis qu'il ne pût consacrer aux études littéraires et politiques, vers lesquelles le portaient ses goûts, une grande partie de son temps. Dès sa première jeunesse, il avait manifesté des opinions très-avancées, que la réflexion et l'expérience ne firent que confirmer chez lui. Ses mœurs et ses habitudes étaient du reste en rapport avec ses idées : quoique possesseur d'une grande fortune, il vivait avec une simplicité vraiment républicaine. Esprit cultivé, cœur droit, caractère bienveillant, aussi universellement aimé qu'estimé, il a été successivement élu membre du Conseil municipal de Pau et du *Conseil* général des Basses-Pyrénées. Il a toujours pris une part active aux travaux de ces deux assemblées, dont il était un des membres les plus éclairés. Nommé maire de Pau, il quitta, pour remplir les devoirs de ses fonctions, l'état lucratif qu'il avait depuis quelque temps embrassé. Pendant son administration, qui dura six ans, il rendit plusieurs services à ses administrés. Ses opinions politiques, exprimées dans une profession de foi pour la députation, et les luttes qu'il soutint contre le pouvoir préfectoral, amènèrent son remplacement. Il rentra alors dans la vie privée, où il emporta la popularité la plus justement acquise.

Dès les premiers jours de la Révolution de Février, il fut nommé commissaire du Gouvernement dans les Basses-Pyrénées. Le pays accueillit cette nomination et la proclamation que publia M. Nogué à cette occasion, avec un véritable enthousiasme. M. Nogué était aux yeux de toute la population le symbole des idées d'ordre, de modération, de conciliation. Son administration a justifié la haute idée qu'on avait eue de son caractère. Aussi, sans s'occuper un seul

jour de sa candidature, a-t-il été nommé député à l'Assemblée Nationale, ainsi que nous l'avons dit, comme par acclamation; et le département des Basses-Pyrénées, en se félicitant de l'avoir pour représentant à la Chambre, regrette-t-il de ne pas l'avoir à la tête de l'administration locale.

M. CONDON (67,167 voix) est âgé d'environ 48 ans. Il est né à Oloron, dans les Basses-Pyrénées. Une fortune indépendante, acquise dans le commerce par son père, lui a permis de consacrer sa vie entière aux spéculations de l'esprit. Ses études commencées à Sorèze, poursuivies pendant douze années consécutives à Paris, et, depuis, au sein de sa famille, dans la retraite et la solitude, ont développé en lui les germes heureux d'une belle intelligence.

M Condon, en dehors de ses travaux de cabinet, employait une grande partie de son temps à donner aux indigents des consultations gratuites. C'est ainsi seulement qu'il a mis à profit sa qualité d'avocat, dont il n'a jamais fait profession publique.

Sa bonté inépuisable, sa haute moralité, son désintéressement, sa générosité, sa justice, sa constance dans les idées républicaines modérées ont été ses titres aux suffrages des électeurs.

M. BOUTDEY (64,232 voix) est âgé d'environ 45 ans; il est né à Bayonne, d'une honnête famille bourgeoise.

Il s'est placé au premier rang du barreau de cette ville. Homme de mœurs douces, d'un talent à-la-fois facile et sérieux, d'un caractère universellement estimé, il a toujours professé les idées républicaines. Tout entier à sa nombreuse clientèle, il ne s'est trouvé mêlé à la politique que du jour où le commissaire du Gouvernement l'a nommé maire de Bayonne. Toutes les nuances d'opinions avaient accepté sa candidature.

M. RENAUD (60,521 voix) est âgé de 38 ans. Il est né à Saint-Jean-Pied-de-Port.

Sa vie a été jusqu'à ce jour paisible et retirée. Très-bon négociant, qui avait acquis une fortune considérable, il se tenait à l'écart de l'arène politique. Ses opinions républicaines étaient du reste connues de tous, et il fut le premier à qui on songea, lors de la Révolution de Février, quand il fallut un sous-commissaire dans son arrondissement. Mais sa loyauté le porta à refuser ces fonctions, qu'il considérait comme incompatibles avec une candidature électorale.

M. Renaud est un homme à idées élevées, à sentiments modérés, dont la probité et le désintéressement sont à l'abri de toute attaque.

On peut du reste en dire autant de tous ses collègues du département des Basses-Pyrénées.

M. LEREMBOURE (55,175 voix) est né à Bayonne; il est âgé d'environ 50 ans. Il est issu d'une famille très-honorable.

Il s'est voué à la profession du barreau, qu'il a exercée d'abord à Pau, puis à Bayonne. A peine fixé dans cette dernière ville, il acquit une clientèle considérable et fut entouré des sympathies les plus nombreuses. Nommé juge suppléant au tribunal de Bayonne, il siégea dans l'affaire de M. Achille Marrast contre les juges d'Orthez. Ses adversaires politiques lui ont reproché vivement la part qu'il y a prise, sans savoir quelle fut sa conduite dans cette circonstance.

Républicain avant la Révolution de Février, il fut le rédacteur de la protestation faite par les avocats de Pau, en 1830, contre la prestation du serment.

Le Gouvernement provisoire lui a confié les fonctions de sous-commissaire à Bayonne, après la Révolution de Février. C'est un homme de cœur et d'intelligence.

M. SAINT-GAUDENS (45,507 voix) est âgé d'environ 54 ans. La Révolution de Février l'a trouvé avocat au barreau de Saint-Palais et en a fait un sous-commissaire à Orthez.

En 1832, il avait refusé de prêter serment comme juge suppléant, ne voulant pas accepter de fonctions publiques d'un Gouvernement qu'il ne reconnaissait pas. A la même époque, il soutenait de sa bourse les rédacteurs de *la Tribune*, frappés par les tribunaux d'amendes exorbitantes.

C'est un homme d'une capacité incontestable. Ses opinions sont beaucoup moins modérées que celles de ses collègues des Basses-Pyrénées. Sa vie, consacrée tout entière à la profession du barreau, n'offre d'ailleurs aucun incident remarquable jusqu'à l'avènement de la République.

M. DARISTE (Jean-Baptiste-Auguste — 45,507 voix), propriétaire, est né à la Martinique, en 1807. C'est le fils d'un médecin qui a fait dans cette colonie une très-brillante fortune. Il a épousé la fille du général Lamarque.

C'est seulement en 1831 qu'il est venu se fixer dans les Basses-Pyrénées.

Ce département l'adopta bientôt comme un de ses enfants. D'abord délégué au Congrès vinicole, il fut ensuite nommé membre du Conseil général, qui, pendant cinq ans, le choisit à l'unanimité pour son secrétaire.

Peu d'hommes sont doués d'une intelligence aussi remarquable, d'un esprit aussi vif que M. Dariste. De fortes études de littérature grecque, latine et française, des travaux sur les sciences agricoles et économiques l'ont initié à tous les problèmes qui sont maintenant à l'ordre du jour. Nul plus que lui n'est capable de jouer un rôle utile dans les délibérations de l'Assemblée nationale.

Ses opinions sont sincèrement libérales.

M. LESTAPIS (43,599 voix) est âgé de 34 ans. Il est né dans les Basses-Pyrénées. Il est fils du receveur général de ce département et porte un nom des plus populaires dans ce pays.

Elève de Saint-Cyr et de l'Ecole d'état-major, il a servi quatre ans en Afrique, où il a fait huit campagnes, dans le 24e léger, les spahis d'Oran et le 3e chasseurs d'Afrique. Blessé pendant l'expédition des Portes-de-Fer, dans un combat d'arrière-garde, il reçut pour sa belle conduite la croix de la Légion-d'Honneur. Il a quitté l'armée à 27 ans, avec le grade de capitaine d'état-major et 10 ans de service actif.

C'est un homme dont l'énergie, l'intelligence et la loyauté sont à la hauteur de toutes les situations. Ses opinions libérales sont connues.

M. ETCHEVERRY (Jean-Amédée-Hector — 41,473 voix) est âgé de 47 ans. Il est né dans la vallée de Baygorry, dont il est le syndic. Il a trouvé dans la succession de son père une étude de notaire et des propriétés assez considérables. Il a une famille dont il n'a pas hésité à abandonner les intérêts pour aller servir son pays à l'Assemblée nationale.

Il n'est pas d'intelligence plus nette, de caractère plus loyal et plus énergique que celui de M. Etcheverry. Dans deux circonstances graves, au milieu de contestations nées, entre les pasteurs Français et Espagnols, de prétentions rivales à la propriété du *Pays Fuint*, on l'a vu se porter à la frontière, les armes à la main, à la tête de toute la population, et empêcher par son attitude l'agression projetée par les Espagnols contre le territoire français et

l'invasion des Français en Espagne. C'est pour ce double fait qu'il fut décoré par le Gouvernement déchu de la croix de la Légion-d'Honneur.

La Révolution l'a trouvé maire de Baygorry. Elle l'a laissé dans ce poste, qu'il a toujours dignement occupé.

Il apporte à la Chambre un libéralisme sincère.

M. DE LAUSSAT (41,183 voix) est âgé de 53 ans. Il appartient à une très-ancienne famille du Béarn. Son père fut successivement membre du Conseil des Anciens et du Tribunat, préfet colonial de la Louisiane, prisonnier de guerre en Angleterre et membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours.

M. de Laussat, élève de l'Ecole militaire de Saint-Germain, était sous-lieutenant à 16 ans et demi et lieutenant à 17 ans et demi. Sa brillante conduite à l'affaire de Hanau lui mérita la croix de légionnaire. Un an ne s'était pas écoulé qu'il gagnait sur le champ de bataille le grade de capitaine. Enfin, après Waterloo, il fut nommé chef d'escadron et officier de la Légion-d'Honneur ; mais cette nomination ne fut pas confirmée et il revint dans ses foyers avec trois blessures et de glorieux services, à l'âge où d'ordinaire on entre à peine dans la carrière. Là, il consacra une grande fortune patrimoniale a doter le département des Basses-Pyrénées d'établissements industriels qui ont contribué dans une large mesure à augmenter sa prospérité. Des travaux littéraires et économiques occupèrent les loisirs que lui laissait la perte de son grade. Membre du Congrès central d'agriculture, il a pris une grande part aux discussions de cette assemblée. Elu membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, il s'est activement occupé des intérêts de ce département. Dernièrement encore, après la disette de 1847, il publiait sur la question des subsistances une brochure remarquable au point de vue théorique et pratique.

Esprit fin et nourri d'études sérieuses, cœur généreux, caractère chevaleresque, M. de Laussat réunit toutes les qualités nécessaires au représentant du peuple.

PYRÉNÉES (HAUTES-).

M. VIGNERTE (Jean-Jacques — 38,766 voix), avocat, né à Pouzac (Hautes-Pyrénées), le 12 juillet 1806.

C'est à l'occasion de la Société des Droits de l'homme, en 1832 et 1833, qu'il a principalement commencé à se faire connaître.

A cette époque, missionnaire démocrate, il parcourait les ateliers et les réunions d'ouvriers, et faisait descendre les idées politiques dans les diverses classes du prolétariat. Ce fut lui qui créa le plus de sections. Membre d'abord du comité secret, puis du comité public de cette société célèbre, il en devint directeur du personnel et chef de la police. Il s'introduisit en même temps dans toutes les autres associations secrètes pour les rallier à celle des Droits de l'homme, et multiplier ainsi leur activité et leur puissance. Il était également alors *orateur* de la loge des Amis de la vérité.

Arrêté en décembre 1833, il eut quatre procès à subir, en 1834 et en 1835, et fut condamné trois fois. La dernière condamnation prononcée contre lui fut celle de la déportation. Il la dut à un arrêt rendu par la Cour des pairs.

Il s'évada de Sainte-Pélagie avec MM. Cavaignac et Marrast, passa en Angleterre, et de là en Amérique, où il est resté six ans. Rentré en France, il exerça la profession d'avocat dans son pays natal, et se livra aussi à l'agriculture. A la Révolution de Février, nommé commissaire dans les Hautes-Pyrénées, il y a combattu à la fois la réaction et les partis extrêmes. Républicain démocrate, et préoccupé avant tout des institutions politiques, il sera aussi opposé aux utopistes qu'aux bornés et aux rétrogrades.

M. DUBARRY (30,342 voix) est né en 1807, à Campan (Hautes-Pyrénées). Il vint étudier le droit à Paris en 1832, et il alla ensuite s'établir avocat à Bagnères-de-Bigorre. Dès son arrivée, il prit un rang fort honorable au barreau de cette ville, et jusqu'à présent l'estime de ses confrères l'a appelé quatre fois à l'honneur d'être le bâtonnier de l'ordre.

M. Dubarry s'est toujours servi de son influence, qui était grande en son pays, pour combattre et flétrir énergiquement toutes les tendances réactionnaires de l'administration départementale. Ses principes républicains n'étaient un secret pour personne et il savait les faire aimer par les qualités de son cœur et de son esprit. Au 28 février, il a été nommé un des commissaires du département, et cette nomination n'a pas peu contribué à faire accepter avec bonheur la République par la population de l'arrondissement de Bagnères.

Sa candidature se présentait d'elle-même aux habitants des Hautes-Pyrénées, et il n'avait pas encore songé à la faire valoir que l'arrondissement de Bagnères l'appuyait par 17,000 voix sur 18,000.

M. Dubarry a travaillé sérieusement les questions sociales à l'ordre du jour, et, s'il ne devient pas tout de suite un des membres influents de l'Assemblée nationale, il en sera du moins un des plus utiles.

M. RECURT (23,987 voix).

C'est l'un des hommes qui ont le plus courageusement figuré dans les luttes politiques de la Restauration et du Gouvernement constitutionnel. Condamné maintes fois pour délits politiques, son courage a été aussi inébranlable que son patriotisme : aussi son influence a-t-elle été toujours immense au faubourg Saint-Antoine, où les malheureux trouvèrent toujours en lui un père généreux, un médecin désintéressé.

Le lendemain de la Révolution de Février, il fut, ainsi que son confrère Buchez, nommé adjoint au maire de Paris. Dans cette situation, comme partout, comme toujours, il s'acquitta de ses devoirs de manière à concilier les exigences de la situation politique avec les intérêts privés dont la conservation lui était confiée.

Cent dix-huit mille voix parisiennes l'ont porté à l'Assemblée nationale, pour rendre hommage non-seulement à ses convictions inflexibles, mais encore à sa probité, à son désintéressement, à son amour pour les classes laborieuses, à sa sollicitude pour leurs intérêts.

M. Recurt n'a jamais rien demandé pour lui. Ce n'est pas lui qui a sollicité les fonctions et les titres dont il est revêtu : les honneurs sont venus le chercher au sein de sa famille patriarcale. Sa nomination à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, comme au ministère de l'intérieur, ont eu lieu sans qu'il eût exprimé le moindre désir, plutôt même contre sa volonté qu'autrement.

M. Recurt, élu pour le département de la Seine en même temps que pour celui des Hautes-Pyrénées, a opté pour ce dernier.

M. LACAZE (23,356 voix) est âgé de 49 ans. Il est à né Vic-de-Bigorre.

Les premières années de la jeunesse de M. Lacaze se sont écoulées loin de la France. Dès l'âge de 16 ans, il fut envoyé aux Etats-Unis, en vue d'intérêts de famille. Il y a résidé depuis 1815 jusqu'en 1822. Il fit, dans cet intervalle de temps, un long séjour au *Champ-d'Asyle* (Texas), lieu de refuge où s'étaient exilés beaucoup de Français à la suite des événements de 1815, et où s'était établi le général Lallemand, sous le prétexte de fonder une colonie

agricole, mais en réalité pour y organiser une force armée. Il se rendit ensuite à New-York, où il se livra à l'étude du droit américain, pour se faire, plus tard, recevoir avocat à la Nouvelle Orléans.

Aussi, c'est sous l'empire des idées républicaines que s'est développée l'intelligence de M. Lacaze.

Rentré en France en 1822, et voulant y suivre la carrière du barreau, il compléta ses études de droit en étudiant les codes du droit français, et fut reçu avocat à Toulouse.

Depuis, il s'est retiré à Pau, où il a exercé avec beaucoup de distinction la profession du barreau.

En 1830, il a été un de ceux qui ont le plus vivement regretté de ne pas voir l'avènement d'une république en France. Il a constamment fait preuve de la plus grande indépendance de caractère. Jamais il n'a sollicité ni accepté de fonctions publiques salariées, quoique plusieurs fois des offres séduisantes lui aient été faites. Il est membre du conseil général des Hautes-Pyrénées depuis sept ans qu'il vit dans la retraite.

Il a montré à la tribune de l'Assemblée nationale un véritable talent d'orateur, à l'occasion de la formation du Gouvernement intérimaire.

M. CÉNAC (Jean-Pierre-Blaize — 20,066 voix), médecin à Argèles, est né à Lourdet (Hautes-Pyrénées) le 4 février 1799.

Républicain dès sa première jeunesse, il a fait une guerre incessante à tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis trente ans. Soit dans la presse, soit à la tête de l'opposition dans son arrondissement, il a toujours, dans la limite de ses forces et de son influence, combattu pour le triomphe de la cause démocratique. Ni les menaces ni les promesses ne l'ont jamais arrêté.

M. DEVILLE (17,773 voix) est né à Tarbes, en 1788.

Il partit pour l'armée, comme soldat volontaire, dès l'année 1803, et il fit toutes les campagnes de l'Empire. La rentrée des Bourbons le trouva capitaine de grenadiers.

Il ne voulut point se rallier au Gouvernement que venaient de nous imposer les baïonnettes étrangères, et il rentra momentanément dans ses foyers. Aux Cent-Jours, il reprit son épée, qu'il brisa définitivement après la catastrophe de Waterloo.

Jeune encore, puisqu'il n'avait que 26 ans, renonçant à regret à sa première carrière, il vint faire son droit à Paris, et alla ensuite

s'établir, comme avocat, à Tarbes, sa ville natale. Il sut bientôt prendre un rang honorable au barreau; mais, dans le désir de consacrer plus de temps à l'éducation de ses enfants, dont il voulut se charger lui-même, il acheta une étude de notaire, qu'il dirigeait encore lorsque les votes de ses concitoyens l'ont appelé à l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

Quoique très-partisan de l'Empereur, qui n'a jamais été ni très-républicain ni très-démocrate, M. Deville a toujours combattu, par ses discours et ses écrits, toutes les idées rétrogrades que la Restauration empruntait aux siècles passés.

En 1830, il fut nommé commandant de la garde nationale; et, comme il ne tarda pas à s'opposer énergiquement aux tendances du règne de Louis-Philippe, la garde nationale qu'il commandait fut dissoute.

M. Deville a un esprit cultivé et orné de connaissances variées. Il a fait quelques pièces de vers qui ne sont pas sans mérite. Il a publié aussi une histoire de la petite province du Bigorre, où il flétrit les superstitions malheureusement trop répandues dans les campagnes méridionales.

Le département des Hautes-Pyrénées ne pouvait confier à des mains plus fermes et plus pures l'avenir de notre jeune République.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

M. GUITER (Théodore — 30,570 voix), notaire, âgé de 50 ans, est né à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Petit-fils d'un conventionnel, M. Guiter était, dans sa jeunesse, secrétaire de M. Destutt de Tracy. Lafayette l'honorait de son amitié. Retranché dans les affaires, il n'en devint pas moins, à Perpignan, le chef du parti libéral sous la Restauration, et du parti républicain, à mesure que les idées ont marché. En 1830, jouissant déjà d'une grande popularité, il fit preuve de désintéressement et refusa des positions honorables et lucratives qui lui furent offertes. Sa vie a été depuis cette époque une lutte constante contre la monarchie. Il a contribué, avec M. Lefranc, dont nous allons parler plus bas, à la fondation du journal l'*Indépendant*. En 1846, il a été l'un de ceux dont l'influence a fait triompher l'élection de M. Arago, si vivement combattue alors. Ses errements politiques ont ensuite été ceux du journal l'*Indépendant*. Après la Révolution de Février, M. Guiter fut nommé commissaire du département et rendit de

grands services à l'ordre public. Sans la bonne volonté, l'énergie et le courage dont il fit preuve, les désordres dont Perpignan fut alors le théâtre fussent devenus des pillages, des incendies, des massacres, des brigandages de toute nature, dans un pays où les passions sont aussi impétueuses que les idées sont arriérées, au milieu d'une foule cupide et sauvage que nous avons vue, nous-même, de nos propres yeux, faire sa révolution de 1848 et proclamer la république en chantant indifféremment la *Marseillaise* et la *Parisienne*; traîner le buste de Louis-Philippe dans la poussière de ses rues, sans se douter que ce n'était pas le moment de célébrer le

Soldat du drapeau tricolore;
D'Orléans, toi qui l'as porté!

Nous regrettons que cet honorable représentant ait eu la faiblesse de faire nommer son fils, jeune homme de 25 ans, préfet de l'Arriège. Ce n'est plus là le désintéressement de 1830. Les philippiques contre le népotisme et la corruption étaient celles auxquelles nous aimions le plus à applaudir avant Février. Les plus belles théories des républicains de la veille seraient pourtant fort bonnes à appliquer le lendemain.

M. EMMANUEL ARAGO (29,363 voix) est âgé de 34 ans. Il est né à Paris. Il a l'honneur d'être le fils du célèbre François-Dominique Arago, membre du Pouvoir exécutif. Il a parcouru d'une manière assez peu brillante une carrière d'avocat au barreau de la capitale. Le nom, le crédit, l'influence paternels l'ont seuls fait surgir à la Révolution de Février. C'est exclusivement comme premier prince du sang d'une des envahissantes dynasties de nos rois actuels, qu'il est devenu commissaire du Gouvernement provisoire à Lyon, et représentant du peuple dans le département des Pyrénées-Orientales. Sa destinée a été, est et sera de prouver par un exemple de plus la vérité de ce fatal oracle du proverbe : *Le sang descend!* C'est d'ailleurs un républicain de la veille.

M. ETIENNE ARAGO (25,354 voix) est né à Estagel (Pyrénées-Orientales). Il est âgé de 49 ans. C'est un des frères du célèbre Arago. Il est connu pour avoir été directeur du Vaudeville, avoir fait de très-mauvaises affaires dans l'administration de ce théâtre, et n'avoir pu, jusqu'à ce jour, payer ses dettes; il est également connu pour avoir écrit dans le journal *la Réforme*, fait diverses entreprises

malheureuses de publications théâtrales, et composé plusieurs pièces dramatiques. Un épicier de Perpignan, poëte beaucoup plus remarquable que remarqué, s'étant un jour adressé à lui pour obtenir le bénéfice de faire représenter une comédie à Paris, M. Etienne Arago écouta avec attention la lecture de la pièce et y trouva d'assez bonnes choses, non, toutefois, pour la faire jouer telle qu'elle était, mais seulement pour y puiser toute l'idée et plusieurs scènes des *Trois aristocraties*. L'épicier-poëte en question s'appelle Camps ; c'est lui-même qui nous a rendu certain du fait que nous consignons ici.

La Révolution de Février ne pouvait pas se faire sans que le directeur déconfit du Vaudeville ne devînt directeur des postes, quoique les postes soient plus difficiles à bien administrer que le Vaudeville. M. Etienne Arago n'avait-il pas dans le nom de son frère tous les titres qui lui manquaient pour s'emparer d'une des plus importantes places de l'administration ! Le nom de ce frère, d'ailleurs, pouvait opérer d'autres miracles, puisque, de l'administration des postes, M. Arago est passé à l'Assemblée nationale, comme il avait, du Vaudeville et d'autres lieux, passé à l'administration des postes. — M. Etienne Arago est un républicain de la veille. Il n'a pas obtenu de concordat de ses créanciers, et, d'après toutes nos lois, il n'était pas apte à siéger à l'Assemblée nationale.

M. LEFRANC (Pierre-Joseph—14,794 voix) est âgé de 32 ans. Il est né en 1815, à Montmirey-la-Ville (Jura). Fils d'un cultivateur, ancien volontaire de 92, Pierre-Joseph Lefranc conduisit la charrue; il commença son éducation lui-même, tout en se livrant aux travaux agricoles. A 16 ans, il entra dans une étude de notaire. Là, on le vit tout seul, dans les loisirs que lui laissaient ses stériles occupations, apprendre le grec et le latin, l'envie de s'instruire grandissant chez lui, en même temps que la science qu'il acquérait chaque jour. Bientôt il se sentit en état de venir à Paris suivre les cours de la Faculté de droit. Il débuta alors, en même temps, dans la carrière littéraire, et ses articles, signés ; Jean Bonhomme, insérés, en 1844 et 1845, dans la *Revue Indépendante*, attirèrent sur lui l'attention du monde littéraire et des penseurs. Cependant les Pyrénées-Orientales n'avaient point de journal de l'opposition. La famille Arago engagea M. Lefranc à en établir un à Perpignan. Il y fonda, en effet, une feuille intitulée l'*Indépendant*, qui, aux élections de 1846, prit une part énergique dans la lutte engagée à l'occasion de l'élection de M. Arago, combattue par l'administration et par M. le général

de Castellane. Depuis 1846, M. Lefranc a eu quatorze procès politiques qui ont amené, pour lui et pour son journal, 25,000 francs d'amendes. A la Révolution de Février, il fut nommé membre de la commission départementale. Il a contribué au maintien de l'ordre, et au salut de ses propres ennemis. Les principes démocratiques qu'il a toujours professés, et sa popularité dans le Roussillon, lui ont seuls valu l'honneur du mandat législatif.

RHIN (BAS-).

M. LICHTEMBERGER (Louis — 118,501 voix), avocat, est né à Ribeauviller (Haut-Rhin), le 10 août 1789. Son père était bailli de Ribeauviller.

Pendant les trente années qui viennent de s'écouler, M. Lichtemberger a été à la tête des sociétés politiques de l'Alsace, et le parti républicain l'a toujours reconnu comme son chef.

La carrière d'avocat, qu'il a parcourue d'une manière brillante, lui a souvent fourni l'occasion d'être très-utile à son parti. L'affaire du colonel Caron, dont il défendit la vie avec un courage et un talent remarquables, a été l'occasion d'un de ses triomphes. En 1834, lors du procès d'Avril, Godefroy Cavaignac lui écrivit pour lui confier sa cause. Dans le cours de cette même année 1834, M. Lichtemberger parut lui-même comme accusé sur le banc des assises de Strasbourg. Il était prévenu d'avoir formé une association tendant à empêcher la perception de l'impôt sur les boissons et sur le sel. Le jury alsacien s'empressa de l'acquitter.

Aussitôt que les événements de Février furent connus à Strasbourg, la population l'appela d'une voix unanime au poste important de commissaire général du département; le ministère de l'intérieur n'eut qu'à ratifier plus tard le choix que les Strasbourgeois avaient fait d'un des plus dignes et d'un des plus énergiques de leurs concitoyens.

L'administration de M. Lichtemberger a été conforme à ce qu'on devait attendre de lui. Grâce à sa vigilance, aucun service public n'a souffert d'interruption, aucun désordre n'a eu lieu.

Dès le 15 avril, d'ailleurs, il s'est démis de ses fonctions de commissaire général.

M. KLING (Joseph-Auguste — 107,667 voix), magistrat, est né à Schélestadt, le 22 novembre 1800. Son père était payeur de la guerre.

Après avoir fait son droit à Strasbourg, M. Kling vint, en 1825, exercer la profession d'avocat à Schélestadt. En 1840, il fut nommé juge à Saverne, et deux ans plus tard il passa, en la même qualité, au tribunal de Schélestadt, sa ville natale, au barreau de laquelle il avait appartenu.

Il s'est occupé activement de l'instruction publique. Depuis 1830, il a organisé dans sa localité les écoles primaires, les écoles secondaires et le collége communal. Il a rendu, sous ce point de vue, des services qui sont justement appréciés et qui ajoutent un sentiment de reconnaissance à l'estime générale qu'il a depuis longtemps acquise.

Les opinions politiques de M. Kling sont franchement républicaines.

M. CULMANN (Frédéric-Jacques — 107,538 voix), colonel d'artillerie, est né à Anweiller (Mont-Tonnerre), le 16 septembre 1787.

En 1808, il était élève de l'École d'application. Dans le service militaire, il a dignement payé sa dette à son pays. Aujourd'hui on liquide sa pension de retraite.

M. SCHLOSSER (Jean-Baptiste — 98,230 voix) est âgé de trente-neuf ans. Il est né à Blindschweiller, canton de Bar (Bas-Rhin).

M. Schlosser était notaire à Dambach et maire de cette commune, quand la Révolution de Février a éclaté.

M. Lichtemberger, que nous avons vu commissaire général du Gouvernement pour le département du Bas-Rhin, connaissait ses convictions et ses sentiments démocratiques. Il s'empressa de le nommer sous-commissaire à Schélestadt. Durant sa courte administration, M. Schlosser a rendu tous les services qu'on pouvait attendre de lui.

M. MARTIN (de Strasbourg — 83,621 voix), avocat, ancien député, est âgé de quarante-cinq ans. Il est né à Mulhouse (Haut-Rhin). Son père était pharmacien.

M. Martin eut de grands succès au barreau, où un incontestable talent l'a placé en première ligne.

Il avait été envoyé à la Chambre en 1839 par un des colléges électoraux de la ville de Strasbourg, et s'y était distingué par son zèle, son activité et son intelligence, en même temps que par la

vigueur de son opposition systématique à toutes les mesures ministérielles. C'était d'ailleurs au profit des idées démocratiques qu'il faisait la guerre au pouvoir. Il a persisté jusqu'à la fin dans ses convictions et a salué la Révolution de Février comme l'accomplissement de tous ses désirs. Il était sorti de la représentation nationale en donnant sa démission, motivée sur des raisons de santé, qui ne l'ont pas, Dieu soit loué, empêché cette année d'accepter le mandat législatif.

M. FOY (Maximilien-Perrin — 78,370 voix) est né dans la ville de Ham (Aisne), le 15 juillet 1805. C'est le neveu du célèbre général Foy. Son père était inspecteur des postes.

M. Foy, après avoir fait de bonnes études, fut admis, en 1824, à l'École Polytechnique. Il en sortit sous-lieutenant, élève du génie, passa deux ans à l'École d'application de Metz, d'où il sortit lieutenant, pour entrer dans l'un des trois régiments de son arme.

Il commanda en Afrique avec le grade de capitaine une compagnie de sapeurs du génie ; mais, frappé des fautes commises dans cette colonie, il signala les abus à la rédaction du *National*, dans une série de lettres qui furent, bien entendu, publiées. Le nom du correspondant du journal républicain fut bientôt connu. Foy fut rappelé en France et envoyé dans le département du Bas-Rhin. Toutefois, durant son séjour en Algérie, il avait dû mériter et obtenir la croix de la Légion-d'Honneur.

Depuis plusieurs années, il est attaché à la place de Haguenau; et, dans cette ville, chacun rend justice à son caractère et à ses sentiments.

Ses opinons républicaines sont depuis longtemps connues.

Pendant que les électeurs du Bas-Rhin lui conférèrent l'honneur du mandat législatif, le ministre de la guerre l'éleva au grade de chef de bataillon. Sa nomination à ce grade porte, en effet, la date du 1er mai 1848.

M. LAUTH (Guillaume — 77,277 voix) est âgé de cinquante ans. Il est né à Strasbourg (Bas-Rhin). Son père exerçait la profession d'avocat à Strasbourg.

M. Lauth a parcouru la carrière commerciale de manière à mériter l'estime de tous ceux qui ont été en rapport avec lui. Il est président du tribunal de commerce de Strasbourg, ce qui indique suffisamment la position qu'il occupe dans le commerce et la considération dont il jouit.

Les opinions démocratiques bien connues de M. Leuth lui ont valu, après la Révolution de Février, l'honneur d'être nommé maire provisoire de Strasbourg.

M. DORLAN (75,820 voix) est âgé de quarante-deux ans. Il est né à Schélestadt (Bas-Rhin). Son père était cafetier.

C'est un avocat distingué du barreau de Schélestadt. Ses opinions politiques sont très-démocratiques. On lui prête des idées sociales qui ne sont pas sans analogie avec les principes de l'école fouriériste.

M. GLOXIN (Édouard — 70,814 voix) est âgé de quarante-huit ans. Il est né à Strasbourg (Bas-Rhin) et issu d'une famille honorablement posée dans le commerce.

Cest lui-même un très-honorable négociant.

A des convictions très-démocratiques il joint un caractère très-ferme.

M. CHAUFFOUR (Victor — 70,139 voix), professeur suppléant à la Faculté de droit de Strasbourg, est âgé de 28 ans. Il est né à Colmar (Haut-Rhin). Son père était avocat.

M. Chauffour, malgré sa jeunesse, est déjà un savant jurisconsulte. La chaire de droit qu'il occupe si jeune encore, et qu'il a conquise dans un brillant concours, montre combien a été fructueux le résultat de ses sérieuses études.

Il partage les opinions avancées de la représentation du Bas-Rhin; il veut non-seulement une république, mais des institutions républicaines.

M. CHAMPY (Pierre — 68,354 voix), propriétaire, est âgé de 60 ans. Il est né à Strasbourg (Bas-Rhin). Son père, maître de forges, a été député des Vosges. Bien que M. Champy demeure à Rothau (Vosges), où il a de vastes propriétés, il est fort connu à Strasbourg. Il y a résidé, et il a été colonel de la garde nationale de cette ville. Cette garde nationale, on se le rappelle, a été dissoute sous la monarchie constitutionnelle, parce qu'elle partageait, en général, les opinions très-libérales de son digne chef.

M. BOUSSINGAULT (64,134 voix), chimiste, est âgé de 50 ans. Il est né à Paris (Seine).

M. Boussingault a été reçu élève de l'Ecole Polytechnique. Il

faisait partie de la promotion de 1815, qui ne fut pas admise. Il est entré à l'Ecole des mines de Saint-Etienne.

Pendant 12 ans, il a résidé à Venezuela. Il a contribué à l'établissement de la République. C'est à cette circonstance qu'il a dû beaucoup des suffrages que lui ont donnés les électeurs du Bas-Rhin.

Sa carrière savante est fort connue. Il est professeur d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, et ses travaux lui ont mérité l'honneur d'être nommé membre de l'Institut.

M. Boussingault est le seul représentant du Bas-Rhin qui ne soit pas né dans le département; il se rattache cependant à l'Alsace par plus d'un lien : il a épousé une Alsacienne, et il est directeur et copropriétaire de l'usine de Bechelbronn.

Quoique M. Boussingault soit très-libéral, ses opinions sont moins avancées que celles de la plupart de ses collègues.

M. ENGELHARDT (Frédéric-Auguste — 59,939 voix), directeur des forges de Niederbronn, est né à Strasbourg, le 31 octobre 1796.

Son père, après avoir été officier supérieur à l'armée de Sambre-et-Meuse, devint administrateur général du grand-duché de Berg et des autres pays voisins en même temps conquis.

M. Engelhardt est remarquablement instruit. Il a été reçu docteur ès-sciences et licencié en droit. Les lumières qu'il a acquises, il ne les a d'ailleurs employées qu'au service des classes ouvrières, objet de sa constante sollicitude. Il a fait à Strasbourg, à l'usage exclusif des ouvriers, un cours de technologie qui était très-suivi et fort goûté.

Dans la direction des forges de Niederbronn, il a su concilier les intérêts et le bien-être des hommes qu'il emploie avec les rudes travaux que nécessite l'exploitation de l'usine.

Il a toujours professé les principes démocratiques les plus généreux.

M. WESTERCAMP (50,415 voix), notaire, est âgé de 38 ans. Il est né à Wissembourg (Bas-Rhin).

Après avoir fait son droit à Strasbourg, il acquit une charge de notaire à Wissembourg.

Ses convictions politiques sont aussi fermes que libérales, et elles ne peuvent pas être plus libérales.

M. BRUCKNER (46,193 voix) est né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 8 février 1814.

C'est un véritable enfant de l'Alsace.

Il est sorti de l'Ecole d'application de Metz en 1836. Il a été nommé capitaine d'artillerie en 1843.

Partout où il est connu on le cite pour la franchise, la sincérité et l'ardeur de son patriotisme.

RHIN (HAUT-).

M. STRUCH (88,572 voix) a 54 ans. Il est né à Lutterbach.

Peu d'hommes sont arrivés à la popularité par des voies plus nobles et plus droites.

M. Struch est un très-riche propriétaire du Haut-Rhin, qui, loin de se reposer dans son bien-être, s'est constamment occupé de l'intérêt des classes laborieuses, comme si le soulagement des misères humaines était pour lui une profession.

Il a toute sa vie occupé le premier rang dans son département, où il règne, par l'ascendant seul de la vertu et de l'élévation du caractère. Président du Conseil général, deux fois député de l'opposition depuis 1830, les suffrages de ses concitoyens sont toujours venus le chercher, jamais il n'est allé au-devant d'un honneur : tant cet homme simple et modeste, quoique ferme et énergique, jouit tout autour de lui d'une haute influence !

Nommé commissaire de la République après Février, il comprit trop bien l'importance de ce mandat pour hésiter à l'accepter. Son nom seul était un gage d'adhésion spontanée à nos institutions républicaines.

Son administration ayant été un bienfait de tous les instants pendant qu'elle a duré, il croyait, en l'abandonnant, être quitte envers ses concitoyens, et avoir le droit de rentrer dans la vie privée : il déclina donc l'honneur du mandat législatif. Il le déclara par écrit, fit publier, afficher, proclamer au son du tambour qu'il ne voulait point être nommé représentant du peuple. Mais, malgré cette déclaration écrite, publiée, affichée, proclamée au son du tambour, 88,000 votes sur 90,000 l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

La voix unanime de ces suffrages spontanés et obstinés était trop éloquente pour qu'il fût possible d'y résister.

M. Struch, vaincu, entraîné par un mouvement d'irrésistible sympathie, est venu siéger à la Chambre.

La France doit être glorieuse d'avoir à écouter autant que nous sommes nous-même fier d'avoir à raconter un tel récit.

M. RUDLER (84,329 voix), propriétaire vigneron, de Husseron (Haut-Rhin), est âgé de 55 ans à peine, quoique l'extrême blancheur de sa chevelure imprime à ses traits, à toute sa personne, le cachet de la vieillesse.

Il est entré fort jeune sous les drapeaux. Il était rapidement parvenu à un grade élevé, lorsqu'une blessure, qu'il reçut au bras, l'obligea, presque au début de sa carrière, à quitter le service militaire. Il se retira alors dans sa propriété de Husseron, où il s'est livré constamment à la culture de la vigne.

Un incident assez curieux a signalé son élection à l'Assemblée nationale. Son nom ne figurait sur aucune liste. On ignorait même, quelque temps avant l'ouverture du scrutin, qu'il fût porté comme candidat, et grande a été la surprise des habitants du Haut-Rhin, lorsqu'ils ont vu son nom sortir le second de l'urne électorale. Le choix dont il a été l'objet avait été tout spontané.

M. Rudler est maire de son village depuis fort longtemps. C'est un très-excellent homme, dont la nuance politique n'est pas très-tranchée, mais qui prendra facilement la couleur de toutes les idées de véritable liberté et de progrès social.

M. STOECHLÉ (71,672 voix) a cinquante ans. Il est né à Rouffach, dont il est curé depuis fort longtemps.

Il a été porté à la députation par le parti républicain le plus avancé, en opposition avec le clergé, qui a combattu sa candidature, parce qu'on lui supposait des tendances à la suppression du traitement des prêtres catholiques par l'Etat.

Il a toujours professé des opinions ultra-démocratiques; seulement, depuis la Révolution de Février, en présence de la réalité des faits qui dépassaient, sans doute, les limites de son idéal, il s'est senti un peu ému, et a, pour nous servir d'une expression très-familière, *mis un peu d'eau dans son vin*. Mais, si ses tendances se sont ainsi modifiées, elles n'ont pas pour cela cessé d'être franchement républicaines.

M. Stœchlé est d'ailleurs un excellent prêtre, un homme de savoir, plein de sens et de raison. Il est chéri dans son village.

M. DOLFUS (Emile — 66,158 voix), maire de Mulhouse, est âgé de 50 ans.

Il tient à l'industrie par sa famille. Il est lui-même un des industriels les plus considérables du Haut-Rhin. Sa maison jouit, à Mulhouse et à Paris, d'une grande réputation. C'est un homme actif, doué d'une rare intelligence des affaires, d'une probité sévère et plein de patriotisme.

Il était membre de la dernière Chambre, où il combattait contre la politique du Vingt-Neuf Octobre, dans les rangs de l'opposition dynastique. Il est un des cinquante-trois députés qui ont signé la mise en accusation du ministère Guizot, après l'interdiction du fameux banquet.

Les événements de Février ont ainsi dépassé ses vœux et ses tendances politiques. Il n'en a pas moins loyalement accepté le système républicain, avec toutes les conséquences sociales qui doivent en faire le vrai gouvernement de la France.

M. YVES (50,837 voix) est né à Sigolsheim, en 1803. Son père était procureur-général sous notre première république.

Il a fait ses humanités à Paris et à Strasbourg. Reçu licencié en droit, il excerça la profession d'avocat à Colmar. Il était l'un des membres distingués du barreau de cette ville, lorsqu'en 1830, il fut nommé substitut du procureur du roi.

En 1832, il fut chargé de requérir contre un individu accusé d'avoir proféré des injures contre Louis-Philippe. Soit distraction, soit haine instinctive contre un gouvernement qui répugnait à ses convictions, il se fit l'avocat du coupable, qu'il défendit chaleureusement. Cette conduite n'était pas, pour lui, dans les conditions d'un avancement rapide; il fut immédiatement destitué.

C'est un cœur ardent et généreux, un esprit intelligent, mais c'est en même temps un caractère qui nous est signalé comme original jusqu'à la bizarrerie, et dont la constitution admet quelquefois le paradoxe jusqu'aux limites où finit la raison.

M. Yves est d'ailleurs très-éloquent; il s'exprime avec autant d'élégance que de facilité, et son discours est aussi coloré qu'abondant.

Il n'y a pas de républicain plus sincère, plus dévoué, plus chaud. Là-dessus, il n'y a rien chez lui qui soit mobile, variable et sophistique.

Après la Révolution de Février, il a été nommé commissaire-adjoint de la République, puis procureur-général. Il s'est démis de toutes ces fonctions pour venir remplir le mandat de Représentant du Peuple.

M. KESTNER (Charles — 50,873 voix), fabricant à Thann (Haut-Rhin), est âgé de 44 ans.

Enfant de l'Alsace, ce citoyen a toujours su se faire aimer de la classe ouvrière, dont il est le père et l'ami ; c'est à ce titre qu'il a obtenu les suffrages des électeurs.

Les services déjà rendus par Charles Kestner à la classe des travailleurs sont un sûr garant des services qu'il voudra leur rendre à l'Assemblée nationale.

Charles Kestner est et a toujours été sincèrement républicain; c'est d'ailleurs un esprit, un cœur ferme, une âme élevée.

M. BARDY (Napoléon — 45,853 voix), juge d'instruction à Belfort (Haut-Rhin), est âgé de 42 ans.

Entré de bonne heure dans la magistrature, il sut toujours se faire remarquer par sa connaissance approfondie du droit, comme par son esprit d'impartialité.

Sous ce rapport, il justifie parfaitement les suffrages qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale. Nous avons en outre la confiance qu'à ces qualités éminentes dont il a donné des preuves dans une autre carrière, il saura toujours unir la fermeté si nécessaire à tout Représentant du Peuple.

Ses sympathies anciennes pour le parti républicain sont avérées.

M. PRUDHOMME (39,922 voix), propriétaire, est âgé de 45 ans Il est né à Horbourg, où il possède une terre magnifique.

Ce représentant a étudié de bonne heure pour suivre la carrière du notariat, à laquelle le destinait sa famille.

Il a rempli pendant plusieurs années les fonctions de notaire, et s'est concilié par sa probité rare, ses sentiments généreux, l'estime et la considération générale.

Depuis, il est rentré dans la vie privée, où il s'est constamment livré à ses goûts agronomiques.

D'un caractère indépendant et franchement libéral, il ne s'est jamais présenté aux électeurs du Haut-Rhin que comme candidat de l'Opposition. Il était l'antagoniste de M. André Kœchlin.

M. KOENIG (38,922 voix) a 55 ans. Il est né à Colmar.

Le caractère, les sentiments et les convictions de M. Kœnig sont compliqués. Cet excellent citoyen a toujours manifesté des opinions républicaines très-avancées, toujours proclamé des principes très-populaires, toujours mis en évidence un dévouement absolu

à la cause des classes laborieuses. Il a en même temps déployé une grande et heureuse activité pour acquérir et conserver la belle fortune qu'il possède ; le soin de cette fortune l'a absorbé. Il a jusqu'ici mis dans la théorie cette fraternelle, admirable, divine abnégation qui fait l'apanage du vrai républicain, et dans la pratique, la pensée, plus vulgaire, du bien-être individuel.

M. Kœnig a été avoué jusqu'en 1838, puis avocat consultant. La Révolution de Février l'a trouvé métamorphosé en propriétaire-horticulteur-pépiniériste, sincère amant des fleurs, très-fort sur la greffe et l'écusson. Outre tout cela, il est commandant de la garde nationale.

M. CHAUFFOUR (35,005 voix) est âgé de 39 ans. Il est né à Colmar. Son père était avocat et est mort avec une grande réputation de talent.

M. Chauffour a suivi la carrière et les traces de ce père. Il est devenu sans contredit le membre le plus distingué du barreau de Colmar. Ce n'est, d'ailleurs, que comme avocat et comme homme d'esprit qu'il a hérité des qualités paternelles. Sous le point de vue des principes politiques, autant le père était légitimiste, autant le fils est libéral. L'intelligence et l'esprit ont, d'ailleurs, un véritable héritage dans la famille des Chauffour. On a dit, proverbialement : L'esprit des Mortemart ; on dit à Colmar, lorsqu'on veut peindre un homme d'un trait : « *Il a de l'esprit comme un Chauffour.* »

M. Chauffour fait partie, depuis plusieurs années, du Conseil municipal de Colmar, où il apporte, avec un zèle et un dévouement remarquable, le concours de ses lumières et de son expérience.

Chez lui, le talent s'allie aux vertus domestiques et aux plus rares qualités du cœur.

A la mort de son père, presque au début de sa carrière, il resta sans aucune espèce de fortune, et le seul soutien de neuf frères et sœurs en bas-âge. Il les a tous élevés par son travail, tous dotés des bienfaits de l'instruction, et leur a procuré, aux unes un établissement honorable, aux autres de belles positions.

M. HEUCHEL (30,170 voix) est âgé de 40 ans. Il est né à Cernay.

C'est un médecin instruit, un agronome distingué, et un excellent homme. On peut dire de lui qu'il ne connaît pas d'ennemis, et, en effet, sa vie s'est écoulée entre le bien qu'il a fait et celui qu'il a voulu faire.

M. Heuchel a une belle fortune, dont il fait un noble usage.

Il a été porté à la députation par le parti ultra-républicain, et cependant ses opinions sont modérées.

M. HEECKEREN (Georges—27,504 voix), propriétaire à Soultz (Haut-Rhin), y est né en 1813. Il appartient à l'une des plus anciennes familles d'Alsace, à la famille des Dantès.

Il sortit de l'École de Saint-Cyr en 1830, et pensa à prendre, pour quelque temps, du service en Russie. Neveu du prince de Hatzfeld, il eut, pour exécuter ce projet, toutes les recommandations désirables.

Il fut admis à présenter sa requête à l'Empereur, qu'il sut, dès la première entrevue, prévenir en sa faveur. Bientôt pourvu d'un brevet de sous-lieutenant dans les chasseurs de l'Impératrice, il était, au bout de deux ans, capitaine dans les chevaliers-gardes de Russie, très-aimé du Czar, à cause de sa belle prestance comme militaire, de sa bravoure, de son intelligence et de son excellent caractère.

Toutes ses qualités le firent chérir aussi de M. Heeckeren, ambassadeur de Hollande à Saint-Pétersbourg, qui finit par l'adopter.

Cependant le poëte Pouschkin, chef d'un parti libéral en Russie, poussé par des passions politiques, crut devoir chercher querelle à l'ambassadeur de Hollande, qu'il insulta de la manière la plus grave et provoqua en duel.

Les lois militaires de Russie interdisent absolument le duel à tout militaire. Néanmoins Georges Heeckeren pensa qu'il se devait à lui-même de venger cette injure. Il répondit directement à la provocation indirecte qui lui était adressée. On se rend sur le terrain. Les deux adversaires sont placés à vingt pas l'un de l'autre, avec liberté de s'approcher jusqu'à dix. Georges Heeckeren s'avance à douze pas de Pouschkin, tire, l'atteint et lui traverse le corps. Avant d'expirer, Pouschkin se relève, se fait soutenir par ses témoins et prétend tirer à son tour. Il est à dix pas de Heeckeren, qui l'attend les bras tranquillement croisés, et qui reçoit en effet la balle au milieu du ventre. Mais cette balle rencontre un bouton, dévie, et va chercher le bras droit, auquel elle ne fait qu'une blessure légère.

Pouschkin est mort, le duel est ébruité, ni la loi ni l'empereur ne pardonnent : il faut que Georges Heeckeren s'exile à l'armée du Caucase, pour revenir ensuite reconquérir ses grades, ou qu'il renonce à l'avenir qui lui est promis sur une terre hospitalière.

C'est alors qu'il prend le parti de revenir dans son pays. Nous

devons dire que, d'après de certains récits, les causes du duel que nous venons de raconter n'ont pas été politiques, et n'ont pris naissance que dans une passion romanesque dont Pouschkin aurait été doublement victime.

M. Georges Heeckeren, de retour en France, fut bientôt nommé membré du Conseil général de son département. Dans les délibérations de cette assemblée, il s'est distingué à-la-fois par son intelligence, sa fermeté, son patriotisme, l'indépendance de ses opinions sincèrement libérales.

En 1846, il a lutté sur le champ de bataille électoral de Colmar, contre M. de Golbery, le célèbre procureur-général.

Aux dernières élections, violemment attaqué par une feuille locale, dont les rédacteurs briguaient eux-mêmes le mandat législatif, il a dit à ses adversaires :

« Un peu de fraternité, c'est moi qui vous le rappelle; quant au « patriotisme, Dieu veuille que nous n'ayons pas à montrer un « jour dans quelle poitrine bondit le cœur le plus français, dans « quelles veines coule le sang le plus chaud ! Quand nous en serons « là, Messieurs, suivez-moi, si vous l'osez, et nous verrons qui de « nous tiendra le plus fièrement le drapeau de notre France répu- « blicaine. »

Le 15 mai, Georges Heeckeren a fait voir effectivement que nul n'avait le cœur plus français, le sang plus noblement impétueux que lui. Il voit six des séides de Blanqui et Barbès étrangler un huissier, qu'ils frappent impitoyablement en le tenant serré sur un banc. Il bondit de sa place, il fond sur eux. Deux coups de poing en abattent deux, deux autres coups de poing deux autres, deux derniers coups de poing les deux derniers, et l'huissier est sauvé.

Un beau discours n'eut pas produit plus d'effet.

Ce n'est pas, d'ailleurs, à dire, que M. Georges Heeckeren ne saura aussi bien délibérer qu'agir.

RHONE.

M. LAFORÊT (126,743 voix), maire de Lyon, est né à Mâcon en 1796. Il est fils d'un maître de pension. Il exerce à Lyon les fonctions de notaire. Il joint à une grande probité une capacité spéciale incontestée.

Pendant les dix-sept années du dernier règne, il a vécu dans l'isolement des occupations de sa profession, sans aucune ambition politique; mais la Révolution de Février l'a trouvé prêt à s'initier

aux affaires publiques. Il ne doit qu'au plus sincère dévouement patriotique d'avoir été élevé au rang de premier magistrat de la ville de Lyon ; il a été élevé à cette dignité par le vœu unanime de ses concitoyens, convaincus de son parfait dévouement à la République.

Ses opinions d'ailleurs n'ont pas le caractère de l'exaltation. Il veut l'ordre par la liberté et la liberté par l'ordre. Il ne plaidera pas la réaction à l'Assemblée, mais il repoussera tout attentat à la propriété et à la famille.

En un mot, M. Laforêt est un homme sage, éclairé, qui justifie l'immense popularité dont il jouit dans son département.

M. DOUTRE (104,891 voix), ouvrier typographe, âgé de 36 ans, né à Lyon.

M. Doutre est un de ces ouvriers intelligents qui ont su acquérir une instruction étendue, tout en remplissant parfaitement tous les devoirs de leur profession.

Les principes de M. Doutre, quoique franchement républicains, sont conformes aux idées d'ordre et de modération: il n'admet aucune des tendances anarchiques que quelques-uns de ses confrères ont le malheur de regarder comme la condition essentielle de la liberté.

M. AUBERTHIER (Pierre—84,644 voix), fabricant d'étoffes de soie, est né à Neuville-sur-Saône en 1801. — Son père était tailleur.

A l'âge de quatorze ans, M. Auberthier vint à la Croix-Rousse pour apprendre la fabrication des soieries ; depuis lors il ne quitta plus la ville de Lyon. Par son intelligence, la régularité de sa conduite, il se fit une position et conquit l'estime de tous ceux qui le connaissaient. En 1837, il fut appelé à faire partie du Bureau de bienfaisance du quartier de la Croix-Rousse. En 1846, il entra au Conseil municipal, et un mois après il devint premier adjoint au maire. — Après la Révolution de Février, il a été le seul membre de l'administration municipale qui n'ait point été révoqué par le nouveau pouvoir ; il a au contraire été revêtu des fonctions de maire provisoire, qu'il a remplies pendant les moments les plus difficiles à la satisfaction générale.

M. Auberthier défendra avec fermeté les principes de la République.

M. LORTET (83,664 voix) est né à Saint-Étienne, en 1811. La Révolution de Février a fait sortir de l'urne électorale des hommes jusqu'alors inconnus dans le monde politique, mais qui se recommandaient à leurs concitoyens par la pureté et la sincérité de leurs convictions. M. Lortet est de ce nombre.

M. Lortet ne rêvait pas la république, il ne l'appelait pas de tous ses vœux ; mais il voulait des institutions largement démocratiques; il voulait le gouvernement de la nation par la nation; il voulait l'organisation de toutes les institutions susceptibles de moraliser les classes populaires et de leur assurer, dans le travail, un bien-être réel et solide : voilà les convictions qu'il a toujours hautement, chaudement manifestées. C'était la république sans le nom qu'il demandait ainsi, au lieu de vouloir, comme tant d'autres, le nom sans la république.

Les journaux de Lyon ont dit de M. Lortet, lors de son élection à l'Assemblée constituante, qu'il serait difficile de le nuancer d'une manière absolue, mais qu'il appartenait à la catégorie des politiques flottant du libéralisme de la Restauration au plus haut degré du républicanisme. Les journaux de Lyon ont ici abusé du droit d'imprimer des choses ridicules.

M. LACROIX (Julien—80,969 voix) est né à Saint-Vincent-de-Rhin (Rhône), en 1801. Il a toujours habité ce lieu.

Son père (Pierre Lacroix) y exploitait des manufactures de coton, qu'il y avait établies. M. Julien Lacroix continue cette exploitation.

On ne peut pas considérer M. Lacroix comme un homme essentiellement politique, bien qu'il ait souvent été le candidat opposé par les électeurs libéraux à M. Terme, ancien maire de Lyon; mais on doit le regarder comme un citoyen dont la sollicitude et la bienfaisance inépuisable envers les ouvriers sont au-dessus de tout éloge.

M. DE MORTEMART (71,746 voix), propriétaire, est âgé de 40 ans. Il est né à La Chassagne. Il appartient à l'ancienne famille de Rochechouart-Mortemart.

M. de Mortemart s'occupe beaucoup d'agriculture; il est maire de sa commune; il a su se faire aimer des ouvriers et des pauvres de son voisinage. Il avait été nommé député peu de temps avant la Révolution de Février; il avait succédé à l'honorable M. Terme. Sa candidature avait été soutenue par *la Presse* et par les autres jour-

naux dynastiques. Après son élection, il alla siéger à la Chambre sur les bancs de l'opposition Thiers-Barrot.—Malgré ses traditions de famille, il avait la réputation d'être très-franchement libéral. Nous le croyons sincèrement rallié aux idées républicaines.

M. GOURD (69,463 voix) est âgé de 60 ans. Il est né aux Échelles, près Lyon (Rhône).

C'est un ancien militaire des plus braves et des plus honorables. Il était officier de la garde impériale, ses états de services sont magnifiques; il a gagné la croix et perdu un bras sur les champs de bataille.

Il y a trente ans que M. Gourd est maire de sa commune, où chacun l'aime et le révère. On sait que chez le vieux soldat les sentiments de patriotisme sont aussi brûlants que chez le plus généreux jeune homme; qu'il n'y a de place dans son cœur que pour les idées de gloire et de liberté.

M. PAULLIAN (64,057 voix), propriétaire, est âgé de 53 ans; il est né à Francheville (Rhône).

Après avoir fait son droit à Dijon, il exerça pendant quinze ans la profession d'avocat à Saint-Etienne. Il était au barreau de cette ville lorsqu'éclata la Révolution de Juillet. Ses opinions avancées le firent nommer capitaine de la garde nationale.

Bientôt après, M. Paullian se retira dans ses propriétés et se consacra tout entier à l'agriculture; il ne cessa toutefois jamais de prendre part aux luttes qui touchaient à l'honneur et aux libertés du pays. C'est ainsi qu'il fut l'un des fondateurs du *Censeur de Lyon*. De tels antécédents dispensent d'ajouter que M. Paullian a franchement accepté les principes du Gouvernement républicain.

M. BENOIT (Joseph — 63,981 voix), ouvrier, est âgé de 36 ans, né à Saint-Martin-de-Bovel (Ain), d'une famille d'agriculteurs.

Après s'être adonné à la culture de la terre, M. Benoit devint chef d'atelier dans une fabrique de soieries de Lyon. Il a, tout en travaillant, orné son esprit de connaissances aussi variées que solides; il a traité, dans le journal *la Fraternité*, des questions sociales et économiques de l'ordre le plus élevé, avec une grande supériorité de talent et de raison; il y a pris aussi une part honorable aux polémiques soulevées à l'occasion du libre échange et des grains; il a collaboré à cette feuille jusqu'en Février.

M. Benoit a fait partie de diverses sociétés secrètes, notamment

de celle des Droits de l'homme ; c'est dire qu'il a toujours été républicain.

M. MOURAUD (59,724 voix), architecte, est âgé de 45 ans. Il est né à Bourg.

M. Mouraud habite, à Lyon, le faubourg de Vaise ; il y est connu et aimé de tous les travailleurs. Ce n'est pas seulement un homme excellent, c'est encore un ingénieur distingué ; il a entrepris divers travaux publics importants qu'il a terminés avec honneur. Il est à la hauteur de toutes les questions qui intéressent les classes laborieuses.

Nul ami de la liberté n'aime plus que lui l'ordre, nul ami de l'ordre n'aime plus que lui la liberté.

M. CHANAY (Philibert — 54,504 voix) est né à Belleville, le 30 décembre 1800. Son père a été capitaine de grenadiers aux armées des Alpes et du Rhin, sous notre première République.

M. Chanay, à la Révolution de Février, était avocat au barreau de Lyon. Il a été compromis dans les journées d'avril 1834 ; il fut alors l'objet de deux visites domiciliaires. Il a été, depuis 1830, le défenseur ordinaire des associations d'ouvriers et de la *presse* de l'opposition.

Le jour où la République a été proclamée, il a été nommé, par acclamation, membre de la Commission exécutive siégeant à l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Sept jours après, il accepta les fonctions de maire de la Croix-Rousse ; au bout de dix jours, après avoir organisé la municipalité dans cet important quartier du chef-lieu du Rhône, il fut investi des fonctions de procureur de la République près le tribunal de Lyon.

Dans cette position, il a fait tout le bien qu'il a pu, dans toute circonstance, à l'égard de tout le monde, sans distinction d'opinion, pensant d'ailleurs que les devoirs de cette magistrature, jusque-là toujours trop sévèrement compris, devaient être tempérés par le sentiment toujours présent de la fraternité.

Le 1er mai, il a donné sa démission, parce que le mandat de représentant du peuple lui semble incompatible avec toute fonction salariée ; qu'il pense, à cet égard, entre autres choses, que l'on ne peut être à-la-fois à Lyon et à Paris.

M. FERROUILLAT (Jean-Baptiste — 53,406 voix), docteur en droit, avocat, né à Lyon le 4 mai 1820. (Il a dû à son jeune âge

l'honneur d'être l'un des six secrétaires provisoires de l'Assemblée nationale.) Les membres nombreux de sa famille occupent tous, à Lyon, des positions honorables dans le commerce, l'industrie et le notariat.

J. Ferrouillat a été élevé au collége de Lyon; il y a laissé d'honorables souvenirs par les succès qu'il y a obtenus; il a fait ensuite, d'une manière non moins remarquable, ses études de droit à Paris, et il a été lauréat au concours des docteurs en droit de la Faculté de cette ville en 1844. Il eut alors le bonheur d'être admis, en qualité de secrétaire particulier, auprès de M. Bethmont, avocat, aujourd'hui ministre de la justice, dont tout le monde admire le talent et vénère le caractère.

J. Ferrouillat a présenté sa profession de foi aux électeurs du département du Rhône, et il l'a développée dans les clubs de Lyon et des cantons ruraux avec toute l'énergie de la jeunesse, la chaleur que donne la conviction et un talent oratoire remarquable; voilà comment son nom, ignoré jusqu'alors, a été proclamé parmi ceux des représentants du peuple. C'est un républicain sincère et laborieux; il étudie avec zèle les questions qui intéressent les travailleurs industriels et agricoles. Il s'est prononcé hautement contre les communistes, tout en approuvant et appuyant l'élection de quelques-uns d'entre eux. Il appuiera toutes les mesures libérales compatibles avec l'ordre, le respect de la famille et de la propriété.

Le 6 décembre 1847, M. Bethmont écrivait à un ami de M. Ferrouillat une lettre qu'il termine par cette phrase : « Je saisis cette « occasion de vous dire que, plus je vois Ferrouillat, plus je prends « de considération et d'estime pour son talent et pour son caractère. »

Le 26 mars 1848, M. Bethmont adressait à M. Ferrouillat lui-même les lignes qui suivent :

« Mon cher Ferrouillat,

« Je regrette de n'avoir aucune relation dans le département dont « vous allez solliciter les suffrages. Comme membre du Gouvernement, je ne ferai rien; c'est une règle à laquelle nous devons « rester fidèles. Agent du pouvoir, je dois m'abstenir de toute intervention dans les élections. Comme ami, j'aurais voulu pouvoir « recommander votre candidature à des amis.

« Pour moi, si le choix de vos concitoyens se porte sur vous, « j'en serai personnellement très-heureux. Il me serait doux, si je

« suis nommé moi-même, de recommencer avec vous des travaux « patriotiques auxquels nos premiers travaux silencieux et modestes « nous ont préparés.

« Bon voyage donc, et puissiez-vous revenir avec un bon mandat « républicain.

« Fraternité, *Signé* BETHMONT. »

Cela n'a pas fait comprendre à MM. les rédacteurs du *Censeur*, qui se portaient candidats en compagnie de M. Emm. Arago, qu'un jeune homme tel que M. Ferrouillat pût mériter le mandat qu'il tient des suffrages électoraux ; mais cela, du moins, expliquera que ce jeune homme peut être un très-digne représentant du peuple, véritablement à la hauteur de sa mission.

M. PELLETIER (45,471 voix) est âgé de 38 ans. Il est né à Tarare. En Février, il était aide-cuisinier nous ne savons à quelle barrière de Paris.

C'est l'ardeur de son zèle républicain qui lui a valu l'honneur d'être envoyé à l'Assemblée nationale. Ses harangues, très-épicées de socialisme, ont été du goût de ses compatriotes.

C'est, en effet, un homme très-passionné, qui dépasse les limites que la raison, la justice et la nécessité assignent au mouvement révolutionnaire. La République démocratique de cet honorable représentant va, sans qu'il le comprenne, jusqu'aux plus extrêmes confins du communisme et de l'anarchie de toute la distance qu'il y a d'un dîner sage à l'orgie.

M. GREPPO (43,194 voix), ouvrier, est âgé de 28 ans. Il est né à Pouilly, près Villefranche (Rhône), d'une famille de laboureurs.

Il est chef d'atelier dans une manufacture de soieries à Lyon. Il a fait partie de diverses sociétés secrètes, a marqué dans l'association des mutuellistes. Toute sa vie, il a été républicain.

SAONE (HAUTE-).

M. MINAL (Frédéric — 75,648 voix), chef de bataillon en retraite, est né à Héricourt (Haute-Saône), le 31 août 1789. — Sa famille est dans l'industrie cotonière, filature et tissage.

Il sort des chasseurs à pied de l'ex-vieille garde impériale. Il était chef de bataillon et officier de la Légion-d'Honneur à l'âge de 23 ans. A 29, il était en retraite, ayant douze ans de service et trois

blessures. — Il a fait treize campagnes, depuis le camp de Boulogne jusqu'à Waterloo.

A l'âge, pour ainsi dire, où les autres entrent dans la carrière, le commandant Minal a demandé sa retraite, afin de ne pas servir sous la Restauration. Depuis 1814, jusqu'à la proclamation de la République, il a constamment combattu dans les rangs de l'opposition la plus avancée. Il est, par suite de ses blessures, privé de l'usage de sa main droite.

Quant à ses opinions politiques, elles se traduiront aisément par le résumé de sa profession de foi aux électeurs de la Haute-Saône : « Soldat de l'Empire et de l'Opposition constitutionnelle, dit M. Minal, j'ai toujours combattu avec la même énergie, sur le champ « de bataille et sur le terrain électoral, les ennemis de la France et « de nos institutions libérales. La République vient de nous rendre « les grands principes sociaux revendiqués par l'humanité : *Liberté*, « *Egalité*, *Fraternité*. Cette belle devise de la France républicaine a toujours été dans mon cœur; je la soutiendrai de toute la « conviction de mon patriotisme, en réclamant sans cesse, pour « mon pays, des lois qui soient la conséquence des principes qu'elle « proclame. »

Il faut croire à ce langage du vieux soldat !....

M. DE GRAMMONT (Ferdinand — 68,620 voix), membre du conseil général de la Haute-Saône, est né en 1803.

En 1837, il a été nommé député par l'arrondissement de Ludres, en remplacement de son père. Il est monté trois fois à la tribune pendant qu'il a fait partie de la Chambre. Il a toujours appartenu à cette partie de la gauche dont M. Odilon-Barrot était chef.

M. de Grammont est un des grands propriétaires du département de la Haute-Saône.

Réélu en 1846, il était membre de la législature que la Révolution de Février a brisée.

M. DUFOURNEL (63,499 voix), maître de forges, est né en 1808.

Il a été nommé député en 1842 par l'arrondissement de Gray, en remplacement de M. Lacordaire, ingénieur.

M. Dufournel faisait partie de l'opposition de gauche et combattait sous la bannière Thiers-Barrot. Son opposition ne s'est jamais contredite; et le département de la Haute-Saône l'a toujours réélu comme un de ses citoyens les plus honorables et les plus utiles.

M. MILLIOTTE (34,817 voix) est né à Lure (Haute-Saône) le 4 uin 1810.

Elève de l'Ecole Polytechnique, il passa deux ans à l'Ecole d'application de Metz, d'où il sortit pour entrer dans un régiment. Il est aujourd'hui capitaine d'artillerie.

Ses opinions politiques, qui n'ont jamais varié, sont parfaitetement connues pour être celles d'un républicain dévoué, prêt à faire à son drapeau tous les sacrifices que les circonstances exigeraient.

M. GUERRIN (41,697 voix) est âgé de 40 ans. Il est né à Vesoul.

Avocat distingué, économiste éclairé, et possesseur d'une belle fortune patrimoniale, M. Guerrin a figuré, très-jeune encore, sur la scène politique. Il a siégé à la Chambre des députés dans les rangs de l'opposition constitutionnelle.

La République, née en Février, n'a pu trouver tout d'abord en lui de chaleureuses sympathies. Mais il est aujourd'hui franchement républicain ; car il l'a dit, et il est de ces hommes que l'on doit croire sur parole.

M. ANGAR (30,461 voix) est né à Paris en 1789.

Maître de forges dans la Haute-Saône, ou il réside depuis longtemps, il fut, en 1828, arbitrairement rayé de la liste des électeurs à cause de ses opinions libérales. Il est membre du Conseil général de son département depuis la réorganisation de ces assemblées. C'est à sa persistance dans ses principes libéraux qu'il doit aujourd'hui l'honneur de siéger à l'Assemblée. Il s'est toujours paternellement occupé du soin de ses ouvriers. Chez lui, des caisses d'épargne étaient établies longtemps avant que la question de l'amélioration du sort des travailleurs ne fût à l'ordre du jour. Vivant dans des usines et au village, témoin des misères des cultivateurs et des ouvriers, c'est principalement dans l'intérêt de ces travailleurs qu'il s'est décidé à quitter ses établissements et à consentir à venir accomplir sa mission législative. Tout en se préoccupant d'ailleurs avant tout des classes laborieuses, il ne tombera jamais dans les abîmes de l'utopie. La droiture de son jugement l'en préservera.

M. NOIROT (Jean-Baptiste — 29.599 voix, est né à Vesoul (Haute-Saône), le 14 novembre 1795.

Son père était négociant. Il a suivi avec succès la carrière du barreau, où il a acquis, comme avocat, une solide renommée. Indépendant par principes et par caractère, il s'est constamment montré l'ennemi de l'arbitraire monarchique. Sa vie s'est écoulée sans autre ambition que celle de remplir tous les devoirs de sa profession, qu'il a toujours exercée avec un rare désintéressement. Il a toujours aussi montré le plus grand zèle pour le soulagement des classes pauvres. Chez lui les qualités du cœur égalent celles de l'esprit.

Après la Révolution de Février, M. Noirot, qui n'avait pas attendu l'avènement de la République pour faire éclater ses sentiments libéraux, s'est trouvé tout naturellement désigné au choix des électeurs de son département.

Ses opinions politiques sont celles d'un républicain sincère, honnête et modéré.

M. LELUT (Francisque — 22,028 voix), docteur en médecine, est né en 1804, dans le département qui vient de l'envoyer à l'Assemblée nationale.

Il est médecin de l'hospice de la Salpêtrière (section des aliénées) et médecin de la prison de la Roquette, membre de l'Académie des sciences (section des sciences morales et politiques), enfin membre du Conseil de salubrité près la préfecture de police de Paris.

Cumulant, comme on le voit par l'énumération qui précède, un assez grand nombre de places pour pouvoir se dispenser de se livrer à la médecine pratique, M. Lelut s'occupe d'une manière toute scientifique de l'étude des maladies mentales. Mais les hommes de l'art les plus compétents s'accordent à regarder ses écrits comme appartenant bien plus à la psychologie qu'à la médecine proprement dite.

Le plus remarquable de ces écrits est celui qu'il intitule : *le Démon de Socrate*, et qui ne tend à rien moins qu'à prouver que Socrate était fou. M. Lelut a aussi publié plusieurs Mémoires dans lesquels respire le plus pur spiritualisme, et où il se montre l'adversaire acharné des philosophes qui, s'en rapportant à l'examen des faits, trouvent une corrélation marquée entre la conformation extérieure des êtres vivants et leurs déterminations instinctives ou morales. On lui reproche d'avoir embrassé trop chaudement la cause des réformateurs qui veulent substituer l'emprisonnement cellulaire à la détention en commun. On se de

outre quel parti il prendra quand l'Assemblée nationale, entrant franchement dans la voie républicaine, stigmatisera comme il le mérite le honteux abus du cumul?

Avant la Révolution de Février, M. Lelut appartenait au parti de l'opposition dynastique.

M. SIGNARD (Frédéric — 20,157 voix), médecin, est âgé de 45 ans. Il est né à Mornay-sur-Vingeance (Côte-d'Or).

C'est un praticien distingué, qui exerce à Autrey, près Grey.

Depuis longtemps il professe des opinions républicaines. Aussi le Gouvernement provisoire s'est-il empressé de le nommer commissaire à Vesoul, aussitôt après la Révolution de Février.

M. Signard a rendu dans ce poste tous les services que l'on devait attendre de lui.

SAONE-ET-LOIRE.

M. MATHIEU (Claude-Louis — 127,052 voix), ancien député, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, est né à Mâcon en 1780 ou 1782, dans l'humble boutique d'un menuisier, qu'occupait encore il y a quelques années son frère.

Ayant reçu de l'abbé Sigorne, auteur des *Institutions newtoniennes*, la première impulsion qui le porta à l'étude des mathématiques, il vint à Paris, à 17 ans, suivit les leçons du célèbre Lacroix, et se livra particulièrement à l'étude de l'astronomie, sur les conseils de Delambre; puis il entra à l'Ecole Polytechnique, ensuite à celle des Ponts-et-Chaussées, et fut bientôt nommé secrétaire du Bureau des longitudes.

En 1808, M. Mathieu fut chargé d'aller avec Biot sur différents points de la Méditerranée faire l'expérience du pendule à secondes, et s'acquitta de cette mission, ainsi que de plusieurs autres, avec un zèle et un succès qui lui ouvrirent, en 1817, les portes de l'Institut et le firent nommer titulaire du Bureau des longitudes. A la mort de Delambre, la chaire d'astronomie du Collége de France revenait de droit à M. Mathieu; mais la faveur l'emporta sur la justice.

Il a constamment fait partie de la Chambre des députés depuis 1834.

Il ne s'y est guère fait remarquer que par ses votes. Il a cependant fait un certain nombre de rapports dans lesquels il a trouvé l'occasion de mettre à profit ses profondes connaissances en mathématiques, son jugement droit et la sévérité de ses

principes en matière d'économie politique. La question des chemins de fer est une de celles qu'il a le plus particulièrement approfondie.

Il a toujours siégé à l'extrême gauche et vote avec l'illustre Arago, dont il a épousé la sœur. Depuis longtemps le département de Saône-et-Loire, surtout Mâcon, son chef-lieu, croirait déroger et se perdre dans l'opinion publique en ne le nommant pas son représentant.

M. BOURDON (François — 127,008 voix), contre-maître, chef-d'atelier des fonderies du Creuzot, est né à Seurre, près Châlon (Saône-et-Loire), en 1795. Il a passé toute sa jeunesse à Mâcon, où son père, négociant et marchand de bois, est venu se fixer en 1807 ou 1808.

Ne pouvant dire mécanicien, M. Bourdon ne put pas supporter longtemps le joug des études classiques ; aussi quitta-t-il fort jeune le collége de Mâcon et profita-t-il de bonne heure de la fortune de son père pour faire ses premiers essais dans un art où il devait un jour se montrer avec éclat. Ces essais furent faits à l'occasion des premiers bateaux à vapeur qui naviguèrent sur la Saône, et au mécanisme desquels il proposa de notables simplifications. Quelques années après, il fit construire des moulins également à vapeur, mais qui n'eurent pas tout le succès qu'il en attendait.

Mécontent de ne pas être compris dans toutes les innovations qu'il proposait d'introduire dans notre système de machines à vapeur, il quitta sa famille, son pays, et alla se fixer en Amérique, pour y appliquer librement ses idées, sur une grande échelle. Il y réussit complétement.

De retour à Mâcon, après huit ou dix ans d'absence, il a consenti à faire profiter son pays de ses profondes connaissances en mécanique, en acceptant la place de contre-maître des fonderies du Creuzot, qu'il occupe aujourd'hui avec la plus grande distinction. A la dernière exposition des produits de notre industrie, on a pu remarquer plusieurs pièces qui ont été fondues sous sa direction, et qui lui ont valu la croix de la Légion-d'Honneur. Si M. Bourdon n'est pas né dans la classe ouvrière, il a du moins toujours vécu avec elle ; il connaît ses besoins, qu'il a souvent éprouvés lui-même, et son vote est certainement acquis à toutes les réformes qui auront pour but la légitime satisfaction des vœux populaires.

M. MATHEY (Charles — 126,451 voix) est né en 1794, à Châlon-sur-Saône.

Etudiant en droit, à Paris, en 1815, il faisait partie des fédérés de l'Ecole, qui prirent les armes pour marcher contre les troupes alliées menaçant Paris. Notaire à Châlon pendant vingt-quatre ans, il fut nommé, en 1832, membre du Conseil municipal; en 1834, membre du Conseil général, et, en 1846, député. M. Mathey fut au nombre des dix-huit qui ont persisté à vouloir assister au banquet qui amena la Révolution de Février, et par suite la République.

M. DE THIARD (120,779 voix), général de brigade en retraite, ministre de la République en Suisse, commandeur de la Légion d'Honneur, est né en 1772.

M. de Thiard était officier en 89. — Il émigra en 92; mais revint en France après le 9 Thermidor, pour prendre du service sous la République.

Dès 1801, il fut membre du Conseil général de Saône-et-Loire. L'Empereur le nomma chambellan en 1803, et lui confia plusieurs missions.

Gouverneur de Dresde après la bataille d'Iéna, il fut mis à la tête des troupes bavaroises et wurtembergeoises.

M. de Thiard fut disgracié en 1807.

Ce fut le Gouvernement provisoire qui le rétablit en 1814 sur les contrôles de l'armée.

Destitué en janvier 1815, il fut réintégré au mois de mars de la même année et nommé par le roi au commandement du département de l'Aisne.

Ce fut en cette qualité qu'il refusa d'exécuter l'ordre de marcher contre les frères Lallemand.

Ce refus lui valut l'honneur d'être envoyé à la Chambre des représentants par le collége de Châlon-sur-Saône.

M. de Thiard, en disgrâce après les Cent Jours, fut de nouveau, en 1820, nommé à la Chambre des députés par le département de Saône-et-Loire.

En 1824, M. de Thiard, qui devait avoir et qui eut onze cent mille francs dans la répartition de l'indemnité, vota néanmoins contre la loi, quand elle fut présenté à la Chambre des députés.

Depuis 1830, il a constamment combattu dans les rangs de l'extrême gauche.

Le Gouvernement provisoire l'a chargé de représenter la République en Suisse.

Il avait été envoyé à la dernière Chambre par le collége électoral de Lannion.

M. LACROIX (Augustin — 120,066 voix) est né à Saint-Vincent-du-Rhin (Rhône), le 21 décembre 1804. Il est propriétaire à Laclayette (Saône-et-Loire), chef-lieu de canton, qu'il habite depuis son bas-âge.

M. Lacroix a, depuis 1830, été considéré comme le chef de l'opposition dans le Charollais. Elu en 1830 capitaine de la garde nationale, en 1834 membre du Conseil général et député en 1842, il n'a jamais varié dans ses opinions démocratiques.

M. ROLLAND (Charles — 117,864 voix) est né en 1818, à Mâcon. C'est le fils d'un estimable avoué de cette ville.

Il fut reçu avocat à Lyon, en 1841. C'est un jeune adeptee d la foi démocratique, qui n'a pas attendu les événements pour se prononcer en faveur des réformes que la marche incessante du progrès devait nécessairement apporter dans notre état social. Quoique maire de Mâcon, en effet, il a présidé le fameux banquet que le département de Saône-et-Loire donna, l'année dernière, à l'illustre Lamartine, à l'occasion de la publication des *Girondins*. En outre, dès le début de sa carrière, en 1842, il s'était placé franchement dans l'opposition, en contribuant conjointement avec le docteur Ordinaire, aujourd'hui rédacteur propriétaire du journal *la Mouche*, à doter Mâcon de sa première feuille d'opposition libérale (*le Progrès de Saône-et-Loire*).

La Révolution de Février le trouva donc à la hauteur des principes qu'elle venait inaugurer. Elle le maintint dans ses fonctions de maire, à la grande satisfaction de la ville de Mâcon. Celui qui écrit ces lignes peut attester le zèle qu'il déploya dans ces graves circonstances, et les heureux efforts qu'il fit pour maintenir l'ordre au milieu d'une population qu'avaient exaspérée les fautes de l'autorité municipale à laquelle il avait succédé.

M. PÉZERAT (Philibert — 104,969 voix), docteur en médecine, né dans l'arrondissement de Charolles, en 1789.

C'est un honnête et digne citoyen que les suffrages de ses concitoyens sont allés chercher dans la retraite; et qui, à défaut d'éloquence, apporte à l'Assemblée nationale les lumières d'un

esprit élevé et les inspirations d'un cœur franchement républicain.

Fixé à Charolles depuis 1811, M. Pézerat y a exercé la médecine avec la plus grande distinction, pendant trente-cinq années, et n'a jamais voulu remplir d'autres fonctions publiques que celle de médecin de l'hospice et des prisons de la ville. Plusieurs fois il a été sollicité d'entrer dans l'administration municipale et même dans le Conseil du département ; mais il a toujours refusé, de peur de se voir obligé de sacrifier, à quelque degré que ce fût, ses opinions essentiellement démocratiques aux exigences du pouvoir.

Un des titres de M. Pézerat à l'estime et à la reconnaissance publique repose dans le zèle et la haute intelligence pratique que depuis longues années il apporte aux essais et aux travaux agricoles. L'amour de la classe populaire lui a fourni chaque jour l'occasion d'exercer sa bienfaisance et de prodiguer ses conseils et ses encouragements aux pauvres et particulièrement aux cultivateurs nécessiteux. Sa spécialité agronomique pourra être très-utile aux délibérations de l'Assemblée nationale.

M. PETIT-JEAN (Roussin — 88,993 voix) est né en 1785. Il est juge de paix à Cuisery (Saône-et-Loire).

M. Petit-Jean est depuis trente ans l'ami du général Thiard, et a constamment voté avec lui dans les rangs de l'opposition. En 1830, il fut élu membre du Conseil d'arrondissement de Louhans, et depuis à constamment rempli ces fonctions. C'est en 1834 qu'il devint juge de paix. Jusqu'à son élection comme Représentant, il a toujours su se concilier l'estime de tous.

M. REVERCHON (Edouard — 83,581 voix) est né le 6 mars 1802, à Marcigny (Saône-et-Loire). C'est le petit-fils du conventionnel Reverchon, qui vota la mort de Louis XVI et l'acte additionnel de 1814, ce qui lui valut l'exil dans lequel il mourut en 1829, à Mons (Suisse).

M. Reverchon a puisé dans le sang de son aïeul l'amour des principes démocratiques. Il s'est toujours placé au premier rang de l'opposition, et a toujours été entouré de l'estime de ses concitoyens.

Elu, en 1830, capitaine de la garde nationale qu'il fut chargé d'organiser dans les communes voisines de Marcigny, il fut nommé maire de Marcigny, en 1834, et, à la même époque, il

fut honoré du titre de membre du Conseil général de Saône-et-Loire.

M. Reverchon s'est beaucoup occupé de travaux agricoles. Les suffrages de ses concitoyens sont toujours allés l'arracher à ses goûts favoris. Jamais il n'a publié de profession de foi; jamais il n'a brigué ni honneur, ni fonction.

M. MENAND (Emilien-Anne-Marie — 78,644 voix) est né à Moroges (Saône-et-Loire), le 22 septembre 1786.

En 1814, M. Menand exerçait depuis cinq ans la profession d'avocat à Châlon-sur-Saône, lorsqu'il se mit à la tête des Corps-francs qui combattirent les alliés, ce qui le força de quitter la ville, après la victoire de ces derniers. Il y rentra lors des Cent-Jours, et il fut nommé membre du Conseil municipal. A la seconde Restauration, il fut mis en accusation comme ayant favorisé le retour de l'*Usurpateur*, et amnistié en 1817. De 1817 à 1830, il fit partie de toutes les conspirations qui s'organisèrent contre la légitimité. En 1830, il fut nommé procureur du roi à Châlon, et destitué en 1831 pour ses opinions trop démocratiques. Commandant de la garde nationale, il fut suspendu en 1832, à la suite d'un discours adressé à sa légion et trouvé trop patriotique. En 1833, M. Menand fut nommé membre du Conseil général de Saône-et-Loire. En 1834, lors de la Révolution de Lyon, il manifesta hautement ses sympathies républicaines et il fut mis en accusation devant la Chambre des pairs comme chef de complot. Condamné à dix ans de déportation, il sut se dérober aux recherches sans quitter le département, se montrant tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et narguant ses ennemis. Il s'exila en Allemagne et passa trois ans en Pologne et en Suisse. Amnistié en 1839, il revint à Châlon, où il fut réélu commandant de la garde nationale et membre du Conseil municipal.

M. BRUYS (Amédée — 67,178 voix) est né à Cluny (Saône-et-Loire), en 1818. Il est fils de M. Bruys, maire de Cluny.

Étudiant en droit en 1836, il fut impliqué dans la conspiration dite *des Familles*, et, après avoir subi quatre mois de prévention, il fut condamné à quatre mois de prison. En 1838, accusé de nouveau dans la même affaire, il fut condamné à dix-huit mois de détention cellulaire, condamnation qu'il a subie tant à Paris qu'à Melun et à Doullens.

M. Bruys, aux dernières élections, a fait une profession de

foi énergique, expression fidèle de sa pensée et de ses opinions fermement et inébranlablement démocratiques. Il a attaqué, au risque de compromettre sa candidature, l'esprit de bourgeoisie qu'il trouve avoir si fâcheusement remplacé la vieille aristocratie. On le nommait Bruys *le Républicain*, bien avant la proclamation de la République.

SARTHE.

M. TROUVÉ-CHAUVEL (Ariste — 115,106 voix) est âgé de 43 ans; il est né à la Suze (Sarthe).

Ainsi qu'il l'a dit lui-même, dans une lettre qu'il écrivait à M. Ledru-Rollin, M. Trouvé est républicain de Rome et de Sparte.

M. Trouvé-Chauvel, issu d'une bonne famille bourgeoise de la Susse, entra de bonne heure dans une maison de banque du Hâvre, où sa capacité et ses nombreuses qualités le firent bientôt distinguer.

Après la Révolution de Juillet, se sentant trop à l'étroit dans un comptoir, aux connaissances pratiques du commerce il résolut d'ajouter toutes les notions théoriques, jusqu'aux plus grandes profondeurs de la science économique. Dans ce but, il partit en explorateur studieux et attentif pour l'Angleterre : il y passa trois ans, parcourant toutes les contrées du pays, cherchant partout, à Edimbourg comme à Newcastle, à Birmingham comme à Dublin, à Londres comme à New-Kent, à s'initier aux secrets qui font la force et la gloire de nos voisins.

En 1833, lorsqu'il eut trouvé la solution de toutes les questions que, dans son esprit, il avait posées à notre éternelle rivale, il revint au Mans, où il établit une maison de commerce de draperies. A ce premier établissement, qui prospérait sous son intelligente direction, il ajouta bientôt un comptoir d'escompte, auquel il fit succéder la banque de la Sarthe, dont il a été le fondateur.

Comme directeur, et directeur *absolu* de cette banque, suivant le vœu de ses actionnaires, M. Trouvé, en dehors de ses opérations ordinaires, s'est attaché à favoriser toutes les industries, toutes les entreprises que les hommes intelligents créaient ou importaient dans la Sarthe. Etablissement de bateaux à vapeur, assurances sur la vie, assurances contre l'incendie, tontines, usines, maisons de commerce, M. Trouvé-Chauvel s'est appliqué à tout vivifier avec ses capitaux.

Telle est, en quelques mots, la carrière commerciale remplie par M. Trouvé-Chauvel. Elle est belle, elle a mérité tous les témoignages d'estime et de reconnaissance des populations de la Sarthe; témoignages d'autant plus flatteurs, qu'ils n'étaient pas mendiés: car, nous sommes obligé de le dire, cet admirable citoyen, qui, dans ces derniers temps, a eu le secret de préserver la Sarthe, en grande partie du moins, des conséquences de la crise financière, est incapable de solliciter un éloge. Sec, froid, glacial, c'est une espèce de quaker, inflexible pour lui-même aussi bien que pour ses amis et ses ennemis, scrupuleux à l'excès, et ne comprenant pas qu'un homme, en quelque circonstance que ce soit, puisse être jamais faible ou injuste.

Elevé à tête de l'administration municipale du Mans par les vœux de ses concitoyens, il remplit ses fonctions comme jamais on n'avait essayé jusqu'alors de les remplir. Tous les gens de bien, tous les ennemis des abus se félicitèrent d'avoir remis en de telles mains les affaires de la commune.

M. le préfet Mancel ne put voir sans dépit le chef-lieu du département si bien, si honorablement gouverné par un homme qui, sans en faire jamais parade, ne prenait non plus jamais la peine de cacher ses opinions républicaines. Une circonstance heureuse pour M. le préfet, et malheureuse pour le Mans, fournit bientôt le prétexte de se débarrasser d'un personnage si incommode. En 1843, au mois d'août, M. le duc et madame la duchesse de Nemours, se rendant au camp des Landes, voulurent essayer d'une marche triomphale à travers les départements de la Normandie, de la Bretagne, du Maine, etc., etc. A Caen, à Domfront, à Alençon, tout alla le mieux du monde; tout fut couleur de rose; rien ne manquait aux fêtes: discours officiels et cantates, figures de fonctionnaires habitués à aduler tous les régimes, doux visages de jeunes filles éclatantes comme les fleurs qu'elles offraient. Mais lorsque M. le duc de Nemours arriva au Mans, dont M. le préfet avait à peine fait prévenir le maire de se conformer à la loi de vendémiaire an XIII, ce fut, hélas! bien différent. Le maire s'avisa de saisir l'occasion pour faire connaître au fils du roi les besoins et les sentiments du pays qu'il administrait. Tout le monde se rappelle cette harangue célèbre que le prince fut obligé d'écouter jusqu'au bout Elle a retenti dans tous les journaux de l'Europe; nous ne la reproduirons pas ici. Elle eut pour résultat d'édifier les peuples et d'avertir les rois. Au reste, M. le duc de Nemours, qui devait séjourner trois jours au Mans, y passa trois heures. M. Trouvé fut destitué, le Conseil munici-

pal dissous avec tous les employés qui dépendaient de la mairie. MM. Elias Regnault et Haureau se virent retirer les modestes emplois, le premier de secrétaire, le second de bibliothécaire.

Les élections municipales eurent lieu quinze jours après l'événement. M. Trouvé-Chauvel, contre qui M. le préfet s'arma de toute son influence, n'en fut pas moins renommé membre du Conseil municipal.

Depuis cette époque, jusqu'au mois de mars 1847, il s'est tenu constamment éloigné des affaires publiques. Il a fallu les impérieuses circonstances amenées par la cherté des grains pour le déterminer à revêtir l'écharpe d'adjoint. Il sut alors imprimer à l'esprit de la classe ouvrière, que le besoin faisait tressaillir, une direction telle, qu'il prévint jusqu'au moindre désordre.

A la nouvelle de la Révolution de Février, M. Trouvé, qui voyait se réaliser le plus beau rêve de toute sa vie, s'empressa de se mettre à la tête de l'administration, s'empara immédiatement de l'administration départementale, que le préfet avait aussitôt abandonnée. Le Gouvernement provisoire n'eut garde de ne pas le maintenir dans ces fonctions. Il le nomma, en outre, commissaire-général pour les départements de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il accomplit alors tous ses devoirs.

On sait dans quelles circonstances il est devenu préfet de police de la Seine. Il est, d'ailleurs, trop tôt pour faire l'histoire du 15 mai dernier. Mais nous pouvons, nous devons même exprimer ici la pensée qu'à aucune époque, sous aucun régime, les fonctions dont M. Trouvé-Chauvel est aujourd'hui investi n'auront jamais été ni mieux comprises ni mieux remplies.

M. GASSELIN (108,612 voix) est âgé de 54 ans; il est né dans l'arrondissement de Rotrou (Eure-et-Loir).

C'est un honorable propriétaire, maire de la commune de Chantenay, canton de Brûlon, qu'il habite depuis 24 ans.

Sous la Restauration, ses opinions politiques l'empêchèrent d'être nommé aux fonctions de notaire, place que lui destinait son beau-père, auquel il désirait lui-même succéder.

Au mois de novembre 1830, il fut nommé juge de paix du canton de Brûlon. En 1834, il donna sa démission, et devint immédiatement maire de la commune de Chantenay.

Depuis huit ans, il fait partie du Conseil général de la Sarthe. Ses convictions l'ont toujours rangé dans l'opposition libérale.

Il n'avait pas ambitionné l'honneur du mandat législatif; il

s'était même refusé à toute espèce de démarche tendant à l'obtenir ; et cela ne l'a pas empêché de le devoir à plus de 108 mille suffrages.

M. LEBRETON (Jules-Pierre — 108,241 voix) est né à la Suisse (Sarthe), le 6 août 1814.

Il habite le Mans, où il est adjoint au maire, juge au tribunal de commerce, administrateur du comptoir de la banque de France.

C'est un parfait honnête homme qui, à force de loyauté, d'ordre et de travail, est parvenu à se créer, dans le commerce des vins, une fortune indépendante.

Il est depuis longtemps républicain.

M. HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN (87,114 voix), ancien juge au tribunal civil de la Seine, membre du Conseil général de la Sarthe, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller à la Cour d'appel de Paris, est né en 1805.

Il est fils de M. Rousselin-Corbeau de Saint-Albin, qui fut l'un des fondateurs du *Constitutionnel*, et avant tout proconsul à Troyes, sous la Terreur.

En 1830, M. Hortensius de Saint-Albin, qui était alors avocat, s'opposa à la destruction du monument de l'illustre Malesherbes, que des hommes égarés avaient résolu de piser.

M. Dupont (de l'Eure) lui fit donner la croix de la Légion-d'Honneur, et le nomma juge suppléant au tribunal civil de la Seine.

M. de Saint-Albin ne fut nommé juge que sous le ministère de M. Thiers, du 22 février.

En 1837, les électeurs de Beaumont-sur-Sarthe l'envoyèrent à la Chambre.

M. de Saint-Albin a parlé sur la réforme électorale, le Code d'instruction criminelle, les fonds secrets et les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.

Les votes du député de Beaumont-sur-Sarthe ont toujours été acquis à l'extrême gauche.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT (83,985 voix), avocat, membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1802.

La Restauration l'avait nommé substitut au tribunal civil de la Seine.

La Révolution de Juillet lui retira ces fonctions.

M. de Beaumont partit en 1831, avec M. Alexis de Tocqueville, pour aller étudier le système pénitentiaire en Amérique.

A son retour, le Gouvernement de Juillet lui donna dans la magistrature une place qu'il ne conserva que peu de temps. Au bout de quelques mois, il fut destitué.

M. de Beaumont publia alors *Marie, ou l'Esclave aux Etats-Unis*, et *l'Irlande sociale, politique et religieuse*, deux ouvrages qui lui valurent chacun un prix Montyon. Ces deux publications attirèrent en outre à leur auteur une réputation justement méritée.

Les électeurs de Mamers le chargèrent de les représenter à la Chambre en 1840. Dès le début, M. de Beaumont se distingua par une étude consciencieuse des questions d'affaires.

Il fut chargé de plusieurs rapports, intervint fréquemment dans les discussions politiques.

Réélu en 1842, M. de Beaumont se rendit l'année suivante en Algérie, et publia une brochure intitulée : *Etat de la question d'Afrique*.

En 1844, il proposa un amendement au paragraphe du projet d'adresse relatif à la politique extérieure.

Il prit la part la plus considérable à la discussion de la loi sur la réforme des prisons.

Il soutint en 1845 la proposition Rémusat, sur les incompatibilités; celle de M. Valry, sur les députés intéressés dans les marchés passés avec l'Etat; et aussi celle de M. Crémieux, sur la modification de la loi électorale.

M. de Beaumont est un homme d'un vrai mérite. Sa réputation, pendant les dernières législatures, grandissait de jour en jour, et ses connaissances positives le destinent à jouer un rôle dans la nouvelle Assemblée à laquelle vient de l'appeler la confiance des électeurs de la Sarthe.

M. de Beaumont avait été réélu en 1846 par deux colléges.

M. DE LAMORICIÈRE (Christophe-Louis-Léon Juchereau — 82,644 voix) est né à Nantes, le 5 février 1806.

Elève de l'Ecole Polytechnique, il sortit de l'Ecole d'application de Metz pour entrer dans le corps du génie.

Ainsi que le général Bedeau, il quitta l'arme spéciale à laquelle il appartenait pour passer en Afrique, comme officier supérieur dans un corps de nouvelle formation.

L'avancement de M. Lamoricière a été rapide; mais chaque grade obtenu correspond pour lui à un service rendu. Il a long-

temps commandé les zouaves, et l'on sait quelles merveilles a faites, sous ses ordres, ce brave régiment. Le général Lamoricière a d'ailleurs, comme tout le monde le sait, pris part à toutes les grandes expéditions qui ont fait la gloire de nos armes en Afrique. Son histoire militaire est celle de toute notre histoire militaire en Algérie. Nous ne pouvons la raconter ici, quoiqu'il nous en coûte; elle dépasserait les bornes possibles de notre ouvrage, qui doit être succinct. Nous nous privons du plaisir de parler, à l'occasion du noble guerrier, jusque de la mémorable prise de Constantine et de la reddition d'Abd-el-Kader, nous bornant à la narration sommaire de la vie politique du général.

Nommé membre de la Chambre des députés en 1846, M. de Lamoricière alla s'asseoir sur les bancs de l'opposition dynastique. Sous le gouvernement détruit par la Révolution de Février, il était en quelque sorte désigné comme futur ministre de la guerre dans un cabinet Thiers, Molé ou Barrot.

Dans les événements de Février, il n'a pas joué un rôle tout-à-fait épique.

Le 24, lorsque l'on fit appel à tous les noms qui pouvaient avoir de l'influence sur la population et surtout sur l'armée, le général de Lamoricière se montra revêtu d'un uniforme de colonel de la garde nationale, et parcourut les boulevards, proclamant la régence et la cessation des hostilités. Cette course militaire et conciliatrice fut interrompue d'une façon assez singulière : le général longeait les boulevards; il arriva assez facilement jusqu'à la hauteur du poste Bonne-Nouvelle, discourant dans les groupes, calmant les esprits, s'efforçant de ramener l'ordre et le calme par des raisonnements persuasifs, lorsqu'il fut arrêté devant un amas de pavés formant une haute barricade, d'où se détacha un jeune homme qui vint tranquillement lui demander ce qu'il désirait. Le guerrier prit fort mal cette façon d'agir; mais il se sentit peu à peu désarmé par le calme et le sang-froid de son interlocuteur, auquel il voulut bien faire l'honneur de dire : « Je suis porteur de la proclamation annonçant l'abdication du roi; la révolte n'a plus d'objet, et il faut se retirer chacun chez soi. »

Le jeune homme répondit que c'était fort juste; mais que, pour parvenir au résultat désiré, il était urgent de faire connaître la proclamation aux personnes postées derrière la barricade; qu'on ne laisserait pas approcher des militaires de cette barricade; que lui seul pourrait facilement donner lecture du document annoncé, si on le lui confiait. Le général trouva l'observation juste, et remit sa proclamation au lecteur empressé, qui,

préoccupé sans doute d'autre chose que d'une régence, mit le papier dans sa poche, et se rapprocha de ses compagnons sans même leur en parler. Il fut impossible à M. de Lamoricière de passer outre : mais il put retourner en arrière d'un pas d'autant plus léger. Celui qui le débarrassait de son fardeau est un artiste nommé Bonneau. Cet artiste a fait soigneusement enchâsser la relique précieuse dans un cadre magnifique qu'il étale orgueilleusement dans son atelier.

Quelques heures plus tard, nous retrouvons le général de Lamoricière au Château-d'Eau, au moment où l'action était le plus chaude. Il venait pour faire cesser le combat ; mais, dès qu'il paraît, il est entouré par le peuple, avec lequel il cherche à parlementer, et il se trouve acculé contre la rue de Rohan. Son cheval est tué sous lui d'un coup de feu, et lui-même reçoit au bras un coup de baïonnette. Quelques hommes armés ne parlent de rien moins que de le mettre à mort. Des ouvriers l'entourèrent, le défendirent, et le firent entrer dans une maison dont ils prirent la garde, et d'où il put sortir dans la soirée pour regagner son domicile.

Le général de Lamoricière a refusé tous les commandements qui lui ont été offerts par le Gouvernement provisoire ; il a seulement déclaré qu'en cas de guerre il accepterait une division marchant à l'ennemi. Il y a de la sagesse et du bon goût dans cette conduite.

M. CHEVÉ (Joseph — 66,952 voix), ouvrier, est né à Cromières, canton de La Flèche (Sarthe), le 19 mars 1807. Il est fils d'un meunier.

A dix-huit ans, il partit, le sac sur le dos, pour trouver du travail comme ouvrier serrurier. A vingt ans, il fut incorporé, en qualité de soldat, dans la deuxième compagnie d'ouvriers d'artillerie. Après ses huit années de service, il rentra au pays, reprit son état et travailla à Angers, chez un serrurier-mécanicien, dans les ateliers duquel il a plus tard été contre-maître. A force d'esprit d'ordre, de bonne conduite et d'intelligence, il est ensuite devenu l'associé d'un fondeur mécanicien du Mans. Voilà six ans qu'il a conquis cette position.

Ses opinions et ses sympathies le rattachent à la cause de la démocratie par des liens indissolubles.

M. GASSELIN (Augustin-André — 66,282 voix) est né à La

Suzé (Sarthe), le 6 septembre 1802, de parents qui ont acquis leur fortune dans le commerce et par le travail.

Pendant sept années, il a exercé simultanément les fonctions de maire et de notaire, dans la commune de Cérans-Foulitourte (Sarthe). Depuis la Révolution de Février, il est maire de la ville de Fresnay.

M. Gasselin a constamment appartenu à l'opposition la plus libérale. Toutefois, en 1842, il vota au septième collége électoral de la Sarthe, pour M. Michel Chevalier, candidat ministériel. Le *Courrier de la Sarthe* lui a reproché ce vote aux dernières élections générales ; mais, en donnant son suffrage à un homme de la valeur et dans la position de M. Michel Chevalier, M. Gasselin ne voyait qu'une chose : l'intérêt de sa contrée, qui était restée jusque là déshéritée de toutes sortes d'avantages qu'il était possible d'espérer en envoyant son candidat à la Chambre. Si, dans cette conjoncture, du point de vue rigoureux de l'opposition ; ce vote était une abnégation trop forte des principes, sans doute M. Gasselin était en faute ; à coup sûr, au moins, il n'était mû par aucun sentiment d'intérêt d'égoïsme. Personne, d'ailleurs, dans ce pays, ne s'est ici méprisé sur des intentions évidemment loyales, que mille faits caractéristiques ont, depuis, pendant et avant, proclamés.

En 1827, à cette époque de triste mémoire où de fatales influences entraînaient les Bourbons de la branche aînée à leur perte, M. Gasselin avait acheté un office de notaire au Mans. L'administration d'alors, qui usait de tous les moyens d'influence et d'intimidation, profita de cette circonstance pour lui signifier que, s'il ne consentait pas à modifier sa ligne politique, il n'obtiendrait pas l'emploi qu'il sollicitait. Cet honorable citoyen, justement indigné, aima mieux alors renoncer à la carrière à laquelle il se destinait depuis plusieurs années que d'accepter une aussi ignominieuse transaction, et de fouler aux pieds les convictions de toute sa vie.

M. Gasselin est un républicain modéré.

M. DEGOUSÉE (66,145 voix) est né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 24 messidor an III. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, dans laquelle il entra, en 1809, comme enrôlé volontaire. Il fit les campagnes de 1809 en Allemagne, de 1810 en Portugal, de 1811 et 1812 en Espagne, de 1813 en Saxe, de 1814 et 1815 en France.

Le 3 septembre 1813, il fut nommé. Il était alors capitaine

d'état-major, et chacun de ses grades avait été gagné sur le champ de bataille. Arrêté en 1816 dans l'affaire des Patriotes, il fut acquitté, alors que trois de ses complices eurent le poing coupé et la tête tranchée.

Reçu Carbonaro, en 1820, par Trélat, il fut encore une fois emprisonné en 1813. Son beau-père, M. Sauquaire-Soulégné, fut condamné à mort.

Il prit une part généreusement et courageusement active à la Révolution de Juillet (voyez l'*Histoire de Dix ans*, par Louis Blanc). Il fut nommé colonel de l'état-major de Lafayette, et se trouvait, en juin 1832, dans l'artillerie de la garde nationale de la Seine, lorsqu'elle fut licenciée.

Il n'a pas cessé un seul instant de combattre pour l'établissement des principes démocratiques. C'est lui qui fut le fondateur du Comité d'opposition du troisième arrondissement, et l'un des fondateurs du Comité central démocratique.

Le 22 février 1848, il prit encore les armes, et, le 23 au matin, ses mains étaient, à la lettre, lacérées par les baïonnettes des gardes municipaux; ce qui ne l'empêcha pas de continuer la lutte.

Ses concitoyens le nommèrent, dès le lendemain de la bataille, commandant du deuxième bataillon de la troisième légion. Il eut 2,160 suffrages, sur 2,600 votants. Aux élections de la Seine, il a obtenu 66,500 voix, et n'a été envoyé à l'Assemblée nationale que par le département de la Sarthe.

Sous le Gouvernement provisoire, il a fait partie de la Commission des secours aux blessés de Février.

Il a joué le rôle du courage et de l'intelligence, le 15 mai, devant les bandes de Blanqui et de Barbès. Personne alors n'a donné plus de gage aux principes de liberté et d'ordre.

Ses collègues de l'Assemblée nationale lui ont décerné l'honneur de la questure. Chaque jour il se montre digne de cette distinction.

M. LANGLAIS (Jules—58,535 voix) est né à Mamers (Sarthe), le 27 février 1810. Son père était un ouvrier tisserand. C'est assez dire qu'il était pauvre. Le jeune Langlais annonça, dès ses plus tendres années, une intelligence distinguée. Le maire de sa ville natale le remarqua et le fit entrer au collége. Le budget municipal se chargea de payer les droits universitaires ; le député de l'arrondissement acheta les livres nécessaires, et au bout de cinq ans l'enfant du peuple avait fini ses études universitaires. Ce fut le temps le plus rude de sa vie. Le père étant le tisserand le

plus laborieux du pays, le fils était obligé de mener de front le collége et le *dévidage*, et cependant il *sautait* (expression consacrée) une classe chaque année. A chaque distribution de prix, il était, en outre, chargé d'une moisson de couronnes.

En quittant le collége, il entra au séminaire du Mans, où il étudia la théologie, voire même l'hébreu, avec une ardeur incomparable, sous la direction de M. Bouvier, aujourd'hui évêque du Mans. Il a soutenu publiquement toutes les thèses possibles. En 1829, il avait terminé toutes ses études de philosophie ; il était clerc minoré, et deux années le séparaient encore du sous-diaconat. A dix-neuf ans, il devint professeur de rhétorique au collége même de Mamers, où il avait fait ses études. Il le quitta en 1831, pour entrer comme précepteur dans une maison particulière, à Saint-Denis-d'Anjou, commune du département de la Mayenne. Il envoyait de là quelques articles au *Journal de la Sarthe*. En 1833, il quitta la soutane, pour venir étudier le droit à Paris. Il n'y connaissait personne, et y arrivait sans argent. On fondait alors un journal qui s'appelait *la Dominicale*. Il y fit des articles de polémique religieuse, dont le produit lui permit de vivre et de suivre ses cours. En 1837, il était avocat et il se maria.

Les procès ne lui vinrent pas tout de suite. Il travailla au *Nouvelliste*, à la *Revue du Siècle*. Plus tard, en 1840, M. de Girardin remarqua quelques-uns de ses articles, et lui fit demander s'il voulait travailler à *la Presse*. Il accepta, et traita des questions de droit public et d'économie politique, notamment la question des colonies. Une polémique de lui sur le droit de réponse et des articles sur les offices eurent un certain retentissement. Il était en même temps collaborateur de l'Encyclopédie du dix-neuvième siècle, où il donnait les mots : *Avocat*, *Caisse d'épargne*, *Célibat*, *Divorce*, et une masse énorme d'articles de jurisprudence.

Son nom commença à être connu au Palais vers 1841. Le premier procès qui attira sur lui l'attention fut le procès Mesgrigny. M. Mesgrigny, beau-père de M. le Préfet de la Seine, et inspecteur-général des Haras, était député de l'Aube. Un électeur avait attaqué comme frauduleuse son inscription sur les listes électorales. M. Langlais parvint à faire prononcer sa radiation par la Cour royale. Plus tard, il fut chargé de défendre M. Lehon, ancien notaire à Paris, puis M. Lamie Marray, fondateur et directeur de la Banque d'Irlande. Il a en outre plaidé depuis toutes les causes de *la Presse*, notamment celle qu'elle a eu à soutenir

contre la *Démocratie pacifique*, le procès Old-Nick, et enfin le procès Humas.

Lorsque la Révolution de Février a éclaté, il allait publier un ouvrage en trois volumes sur les lois de la presse, auquel il travaillait depuis cinq ans. Il préparait aussi un volume sur la question du travail.

Ses opinions sont le reflet de sa vie. Il est républicain du lendemain, mais républicain sincère, et qui s'attachera à toute politique voulant l'ordre et le progrès. Il ne sera ni de la Montagne, ni de la réaction.

SEINE.

M. DE LAMARTINE (Alphonse—259,800 voix) est né à Mâcon, en 1790.

Sa première éducation terminée, il visita les principales contrées de l'Europe. A son retour en France, il entra au service en qualité d'officier de cavalerie. Il donna sa démission à la fin de 1816, et retourna en Italie. Il revint à Paris en 1820, où il prit rang, tout d'abord, parmi les plus grands génies poétiques de la France moderne. C'est en 1820 que M. de Lamartine publia ses premières *Méditations*. Marié un an plus tard, il fut nommé secrétaire à la légation de Florence, puis il fut envoyé comme secrétaire d'ambassade à Rome et à Turin.

Appelé en 1825 par le roi Charles X au poste de chargé d'affaires en Toscane, il se lia d'une manière réelle avec le grand-duc. Il eut, à cette époque, avec le général Pepe, un duel qui eut un grand retentissement.

M. de Lamartine refusa plus tard de faire partie du ministère Polignac, où la confiance du roi lui destinait le portefeuille des affaires étrangères.

Dans cette même année, 1829, M. de Lamartine succéda à M. le comte Daru, comme membre de l'Académie française. Il remercia l'Académie du suffrage qu'elle venait de lui accorder par la publication des *Harmonies poétiques*.

Au moment où la Révolution de Juillet éclata, M. de Lamartine venait d'être nommé ministre plénipotentiaire en Grèce. Les instances du nouveau Gouvernement ne purent l'empêcher de résigner ses fonctions, et il rentra dans la vie privée.

Son voyage en Orient lui fournit l'occasion d'écrire un nouveau livre qui augmenta encore sa réputation. C'est à Jérusalem, et au mois de janvier 1833, qu'il apprit le choix qu'avait fait de

lui le collége électoral de Bergues (Nord) pour le représenter à la Chambre des députés. Il se rendit immédiatement à Paris, et le Palais Bourbon compta un orateur de plus.

Dès le début, M. de Lamartine révéla une véritable éloquence, et prit une part active aux discussions. Aux élections de 1834, Bergues et Mâcon se disputèrent l'honneur de l'envoyer à la Chambre. Il opta pour Bergues.

Pendant les discussions de 1835 et 1836, M. de Lamartine parla sur toutes les grandes questions.

En 1837, il soutint la loi de *Disjonction*, parla sur l'instruction secondaire, sur l'Algérie et les sucres. Il donna à la politique ministérielle, sous le cabinet Molé, tout l'appui que l'autorité de sa parole et de son caractère lui rendait possible.

Aux élections de 1837, réélu à Bergues et à Mâcon, il opta pour Mâcon. Son premier acte, devant la nouvelle Chambre, fut de soutenir l'admission de M. de Girardin, nommé par l'arrondissement de Bourganeuf.

Dans la discussion de l'Adresse de 1839, M. de Lamartine défendit avec autant d'éclat que d'énergie la politique du 15 avril.

En 1840, le député de Mâcon entra dans l'opposition. Il se prononça fermement contre la politique du Premier-Mars, et combattit la loi sur les fortifications de Paris.

Il s'éleva contre les incompatibilités, en 1842; repoussa, en 1843, la loi sur la régence; rejeta la proposition de priver, pendant la durée de leur mandat, les députés fonctionnaires du droit à tout avancement hiérarchique. Il faut remarquer qu'à cette époque M. de Lamartine était déjà formellement dans l'opposition.

Après la dissolution de la Chambre, en 1846, M. de Lamartine fut de nouveau réélu par le collége de Mâcon, et, bien qu'il montât plus rarement à la tribune, son opposition prit un caractère de plus en plus radical.

Il publia *les Girondins*.

Nous n'avons pas besoin de dire à quel point cette œuvre passionna la France. Nous ne rappellerons pas ici ce banquet que 3,000 de ses concitoyens lui donnèrent aux portes de sa ville natale. Tout le monde a encore présent à la mémoire le discours qu'il y prononça, et qui fut suivi de la fameuse déclaration de principes publiée dans *le Bien Public* de Mâcon.

Rappelons seulement cet instant solennel, où, un orage ayant éclaté, et la foudre prétendant interrompre son discours, il resta immobile à sa place, et s'écria, dans son noble enthousiasme :

« Que les orages politiques, qui peuvent bientôt survenir, nous trouvent inséparables au moment du danger, comme nous le sommes aujourd'hui devant les éléments que le ciel déchaîne pour nous éprouver. » Cet instant sera toujours mémorable dans la vie de M. de Lamartine.

C'est dans cette condition d'opposition que la Révolution du 22 février 1848 trouva M. de Lamartine.

Après l'abdication du roi Louis-Philippe, il prit la parole contre la déclaration immédiate de la Régence, et demanda que le peuple prononçât lui-même sur ses destinées.

Un Gouvernement provisoire fut proposé par M. Ledru-Rollin. Il était impossible de ne pas y appeler l'homme que le pays entourait de toutes ses sympathies, et M. de Lamartine fut désigné.

Après deux mois d'un pouvoir dictatorial illimité, la presque unanimité des suffrages du département de la Seine vient de faire sortir le nom de M. de Lamartine de l'urne électorale, et c'est comme le premier de ses députés, par le nombre de voix obtenu, que M. de Lamartine représentera le département de la Seine à l'Assemblée constituante.

Ce n'est pas seulement le département de la Seine qui s'est chargé de manifester à cet illustre citoyen les sympathies de toutes les populations de la France. Neuf autres départements ont tenu à honneur de mettre son nom sur l'immense majorité de leurs bulletins électoraux. Ce sont les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Dordogne, le Finistère, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, le Nord, la Saône-et-Loire, et la Seine-Inférieure.

Il est juste de dire que dans ces témoignages d'estime offerts à M. de Lamartine, tout ne lui est pas exclusivement personnel. Un nombre immense de ces voix qui ont porté si haut son nom ont moins prétendu glorifier un homme qu'inaugurer une politique et choisir un drapeau. Ce sont surtout les circulaires de M. Ledru-Rollin qui ont fait l'incroyable succès des candidatures de celui que la France opposait, dans sa pensée, au chef présumé du parti ultra-révolutionnaire. Aujourd'hui le scrutin électoral donnerait certainement moins de voix à M. de Lamartine, et il en donnerait probablement davantage à M. Ledru-Rollin.

On sait, en effet, que l'Assemblée nationale, dont les votes résument tous les votes du pays, n'a pas placé M. de Lamartine au premier rang dans la Commission du pouvoir exécutif, et qu'elle a prétendu manifester en cela l'impression produite sur son

esprit par ces déclarations d'union fraternelle, de solidarité politique, entre deux personnages regardés jusqu'alors comme profondément divisés sur les principes essentiels du Gouvernement.

M. ARAGO (Dominique-François — 245,983 voix) est né le 26 février 1786, à Estagel (Pyrénées-Orientales).

Son père, qui occupait à Perpignan l'emploi de payeur à l'Hôtel des Monnaies, lui fit donner, dès son plus jeune âge, une éducation très-soignée. Après avoir fait de bonnes études au collége de Perpignan, il fut envoyé à Montpellier, pour continuer s'instruire en se préparant à l'École Polytechnique, où il fut admis à 18 ans, le premier de tous ses concurrents.

Attaché bientôt au Bureau des longitudes, il fut appelé par l'Empereur à faire partie de l'expédition scientifique envoyée en Espagne, sous la direction de M. Biot, pour terminer l'arc du méridien terrestre, depuis Barcelone jusqu'aux îles Baléares. En avril 1807, les opérations principales de l'expédition terminées, M. Biot partit pour Paris; M. Arago resta en Espagne pour achever ce qui restait à faire. Il était établi sur le sommet de la montagne de Galatzo, pour communiquer avec Yvin, et mesurer l'arc de parallèle compris entre ces deux stations, quand, tout-à-coup, la guerre éclata entre l'Espagne et la France. Tandis que le savant poursuit le cours de ses observations, le bruit se répand parmi le peuple que les feux et les signaux *du Français* ont pour objet d'appeler l'ennemi. M. Arago n'a que le temps de se déguiser en paysan, pour prendre la fuite et se dérober aux menaces de mort d'une foule armée qui se précipite vers Galatzo. Il passe, sans être reconnu, à travers cette foule, et se réfugie sur le vaisseau espagnol qui l'avait conduit dans l'île. Le capitaine de ce vaisseau, craignant de ne pouvoir le sauver autrement, le fait enfermer dans la citadelle de Belver. Remis en liberté, il lui fut permis de passer à Alger, où il se rendit sur une barque de pêcheur, conduite par un seul matelot. D'Alger, le consul de France le dirige sur Marseille, à bord d'une frégate algérienne. En vue des côtes de France, un corsaire espagnol s'empare de cette frégate, et M. Arago est conduit au fort de Rosas, jeté sur les pontons de Palamas et livré à toutes les souffrances de la captivité. Cependant le dey exiga et obtint qu'on restituât le navire et que l'on rendît la liberté à tout l'équipage, qui reprit le chemin de Marseille. Mais ce navire, poussé par une tempête furieuse, est jeté sur les côtes

de la Sardaigne, en guerre avec l'Algérie. Pour éviter de tomber entre les mains de nouveaux ennemis, on fait voile vers l'Afrique, et on arrive à Bougie. Après de nouveaux périls, M. Arago revit enfin la terre natale.

A vingt-trois ans, il fut reçu membre de l'Académie des sciences, qui viola ainsi ses règlements pour l'admettre dans son sein. Il fut ensuite nommé professeur à l'École Polytechnique, où il a professé l'analyse et la géodésie jusqu'en 1831.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Arago dans sa carrière scientifique. Il nous suffira de dire, en un seul mot, qu'il s'est acquis dans le domaine de la science une réputation aussi immense que méritée, et que ses découvertes magnétiques l'ont surtout illustré.

M. Arago entra pour la première fois à la Chambre des députés en 1831. Il y fut envoyé par le collége de Perpignan. Dès son entrée dans le Parlement, il prit place à l'extrême gauche.

Il signa le Compte-rendu en 1832.

Sous le ministère du Quinze-Avril, il a fait rejeter le système de construction et d'exploitation des chemins de fer par l'État, et, toutes les fois que la science était intéressée dans une question, le député de Perpignan exerçait une véritable influence sur les décisions de l'Assemblée.

M. Arago a été nommé, à plusieurs reprises, président du Conseil général de la Seine. Il a plusieurs fois porté le Conseil à se prononcer en faveur de l'émancipation des esclaves dans les colonies.

Dans les délibérations du Gouvernement provisoire, M. Arago a représenté les principes de l'ordre, de la conservation sociale, en même temps que ceux de la révolution. Dans la Commission du pouvoir exécutif, il joue le même rôle, et l'Assemblée nationale et la France lui en ont su gré.

M. Arago, dans son pays natal, d'un bout à l'autre du département des Pyrénées-Orientales, n'est pas aimé et estimé; il est respecté, vénéré et adoré. Son nom est la paix et la guerre, le calme et la tempête, le rire et les pleurs, la crainte et l'espérance, la vie ou la mort. Il est pour le peuple un objet de superstition; le peuple aimerait mieux sa bénédiction que celle de l'évêque de Perpignan, et le malade de l'Évangile croirait être guérie, si elle pouvait, dans la foule, toucher un pan de son habit.

En Février, l'ordre a été maintenu dans tout le Roussillon, au seul nom d'Arago. La ferveur catalane, l'esprit de vengeance cruelle, la manie frénétique de la dévastation, la soif ardente du

pillage, tous les indomptables instincts d'une population qui, Dieu mille fois merci! n'a pas de pareille en France, ont été comptés par l'influence magique du nom d'Arago. Son buste a été promené dans les rues et les chemins, couvert de lauriers, d'applaudissements, de cris d'enthousiasme, et, à miracle! la préfecture n'a pas été saccagée, l'évêché n'a pas été mis sens-dessus-dessous, l'on n'a pas brûlé les ornements et les tableaux d'églises sur les places publiques, l'on n'a tué personne, on n'a volé presque nulle part, on n'a lapidé qu'un certain nombre de maisons, tous les républicains du lendemain ont pu mettre leur vie en sûreté en prenant la fuite ou en se cachant!

Il est inutile de rappeler ici que M. Arago a été le premier des représentants élus par le département des Pyrénées-Orientales.

M. GARNIER-PAGÈS (240,890 voix) est né en 1815, à Marseille.

Courtier de commerce à Paris, M. Garnier-Pagès a vendu sa charge, à la mort de son frère, qui fut enlevé trop tôt au pays et à la Chambre, où son talent oratoire, sa connaissance des affaires l'avaient fait le chef écouté de l'opposition radicale.

M. Garnier-Pagès a fait partie des dernières législatures qui ont précédé la Révolution de Février. Il avait été envoyé à la Chambre par le collége électoral de Verneuil, en 1841.

A la Chambre, M. Garnier-Pagès a suivi les traces de son frère. Il y est devenu un des membres importants de l'extrême gauche.

On sait comment, à la Révolution de Février, il a été appelé à faire partie du Gouvernement provisoire; comment, après avoir été, pendant quelques jours, maire de Paris, il a pris le portefeuille des finances.

Jusqu'ici l'opinion a jugé sévèrement les actes du ministre qui, sans doute, ne s'est pas trouvé, par le talent, à la hauteur des circonstances si graves et si difficiles qui l'ont appelé aux affaires; mais le caractère honorable de l'homme public et privé est resté intact, ou plutôt s'est révélé de manière à conquérir à M. Garnier-Pagès tous les suffrages de la France, indépendamment de ceux de Paris et du département de l'Eure, qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale.

M. Garnier-Pagès siége dans la Commission du pouvoir exécutif, comme il a siégé au Gouvernement provisoire. Il y représente les véritables principes et les plus purs sentiments de la France républicaine.

M. MARIE (Alexandre-Thomas — 225,776 voix) est né à Auxerre, le 15 février 1797.

Comme avocat, M. Marie s'était depuis longtemps fait, au barreau de Paris, une des premières réputations. C'est un des anciens bâtonniers de l'ordre.

La défense d'un grand nombre de causes politiques a rendu son nom populaire.

La renommée de son talent et les gages éclatants qu'il a donnés au parti démocratique l'ont désigné, en 1842, au choix des électeurs du cinquième arrondissement de la ville de Paris; l'ont envoyé à la Chambre, et lui ont renouvelé son mandat en 1846.

Il a toujours siégé sur les bancs de l'opposition le plus avancée, sans prendre une très-grande part aux discussions de la tribune.

Membre du Gouvernement provisoire et ministre des travaux publics jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale, il a représenté au pouvoir les principes et les sentiments que l'on a prêtés d'abord à M. de Lamartine, et qui appartenaient à MM. Arago et Garnier-Pagès.

Dans la Commission du pouvoir exécutif, il continue de faire partie du même groupe que ces deux derniers.

Le département de l'Yonne l'avait nommé en tête de sa représentation; il a opté pour le département de la Seine.

Quel que soit, d'ailleurs, le degré de talent de cet honorable citoyen, personne, à coup sûr, ne lui reprochera raisonnablement de ne pas être un noble et généreux caractère, un vrai patriote, plein des meilleures intentions.

M. BÉRANGER (Pierre-Jean — 204,471 voix) est né à Paris le 10 août 1780.

Béranger, l'immortel poète, est un enfant de Paris, comme Molière. Homme du peuple, primitivement ouvrier, il reçut le jour chez son pauvre et vieux grand-père, honnête tailleur, habitant rue Montorgueil, à l'ancien numéro 40, dans une maison qu'on vient d'abattre pour élargir la voie publique et établir un nouveau marché.

Son père, né dans le village de Floricourt près de Péronne, était doué de brillantes facultés, d'une imagination aventureuse qui le portait à changer sans cesse d'état et de résidence. Aussi ne put-il s'occuper de l'éducation de son fils, qui resta confié à ses grands parents?

Jusqu'à l'âge de neuf ans, il demeura chez son grand-père

le tailleur, qui le traita avec bonté et le laissa à-peu-près maître de s'instruire à sa guise.

Son enfance, libre d'entraves et quelque peu vagabonde, fut celle d'un vrai gamin de Paris, comme nous l'avons lu dans un feuilleton.

Il se trouvait dans cette capitale lors de la prise de la Bastille, exploit que, quarante ans plus tard, il chanta sous les verroux *de la Force*.

Après ce grand événement, il partit pour Péronne, où il demeura chez une tante paternelle, aubergiste, et qui contribua pour quelque chose au développement des facultés du pauvre enfant.

Plus tard, à l'âge de quatorze ans, Béranger entra apprenti chez un imprimeur de Péronne. Là, il apprit sa langue en composant la prose des autres.

Nous ne suivrons pas Béranger dans les phases poétiques de sa vie : sous ce point de vue, tout le monde est plein de son nom. Qu'il nous suffise de dire qu'il a d'abord vécu pour chanter, puis, qu'il a chanté pour vivre.

Lucien Bonaparte, à qui le pauvre Béranger avait envoyé de ses vers, ne voulut pas que le génie fût exposé à mourir de faim, et il l'autorisa à toucher pour lui son traitement de membre de l'Institut. Laudon l'employa aux *Annales du Musée*, dont il rédigea cinq volumes. Arnault le fit entrer comme expéditionnaire au secrétariat de l'Université : il y resta douze ans. Homme modeste par excellence, d'une pureté exquise de sentiments, sans besoins et sans soucis, il sut ainsi, se contentant de peu, conserver son indépendance et sa liberté. Nous nous trompons, hélas ! il fut bientôt menacé dans l'une et l'autre. En 1821, le voilà contraint d'abandonner sa position. Attaqué par Marchangy, quoique défendu par Dupin aîné, il fut condamné à trois mois de prison pour un recueil de chansons qu'il venait de publier. En 1828, sous le ministère Martignac, il eut à répondre à une nouvelle poursuite. Défendu par M. Barthe, il fut condamné à neuf mois de captivité. Il la méritait bien alors : car, apôtre, non de la liberté constitutionnelle des libéraux, mais de la liberté démocratique pour tous; missionnaire de l'égalité, non par le mot, mais par la chose; de la fraternité, non en paroles, mais en action, Béranger prêchait, à la face des hommes et de Dieu, pour le bonheur des peuples et la cessation des souffrances de l'humanité.

Il fut l'ami de Manuel, l'ami de Laffitte, auquel il a eu à pardonner ses faiblesses et ses erreurs.

Il est l'ami de Lamennais, ce vertueux et illustre philosophe qui a tant fait aussi pour l'amélioration du sort de l'humanité!

Comme Lamennais, Béranger n'a rien voulu accepter du Gouvernement nouveau. Il a seulement consenti à faire partie de la commission chargée de recueillir les dons patriotiques.

C'est malgré lui que Béranger a été appelé par le département de la Seine à l'Assemblée nationale, où il n'a voulu siéger que quelques jours. On ne peut se rappeler sans attendrissement les lettres écrites par cet illustre citoyen à l'occasion de sa démission de Représentant que l'Assemblée ne voulait pas accepter. A combien de douces émotions, d'ailleurs, ce digne et excellent Béranger n'a-t-il pas dû être livré en présence des acclamations qui l'ont porté à l'Assemblée nationale et des manifestations qui l'ont accompagné dans sa retraite.

M. CARNOT (195,608 voix) est né à Saint-Omer, le 6 mai 1801. C'est le fils du général Carnot, ancien membre de la Convention, ancien membre du Directoire, ancien ministre de l'Intérieur en 1815, mort en exil.

M. Carnot fut reçu avocat en 1827.

Il partagea d'abord les idées saint-simoniennes, et bientôt après il se sépara des disciples de cette école.

Il a publié les Mémoires de Grégoire et la Notice biographique qui les précède.

M. Carnot a dû à son nom le siége que les électeurs de Paris lui ont donné à la Chambre depuis 1839. Assis au banc de l'extrême gauche, il n'a jamais pris qu'une très-faible part aux discussions.

On sait comment, à la Révolution de Février, il est devenu ministre de l'Instruction publique. On sait comment il a compris sa mission dans la crise actuelle. On lui a reproché, non sans motif, quelques-unes de ses circulaires à ses subordonnés, notamment celles où il poussait les maîtres d'écoles à influencer les élections, et où il leur *apprenait* qu'il n'était guère besoin de *savoir lire*, pour être un bon représentant du peuple français.

M. Carnot est, du reste, de l'école politique du *National*, et représente ainsi ce qu'il y a de plus gouvernemental dans les principes et les sentiments des républicains de la veille.

M. DUVIVIER (François-Fleurus — 192,775 voix) est né à Rouen, en 1794. Il est général de division.

Il a débuté dans les armes spéciales; ensuite il a pris du service dans la ligne. C'est lui qui, en 1830, mena le premier au feu les volontaires parisiens et les bataillons de la Charte, qu'on s'empressa bientôt d'envoyer en Afrique pour les punir en quelque sorte d'avoir contracté leur engagement sur les barricades de Juillet. C'est en Afrique que s'est faite toute la carrière du général Duvivier. Il n'a rien dû à la faveur; il a gagné tous les grades par des services rendus. Il est cité comme un officier aussi intelligent que brave.

L'indépendance de son caractère se manifesta dans toutes les circonstances. Il l'a montrée en Algérie de manière à encourir la disgrâce du gouverneur-général, et à se faire rappeler en France. Au fond de sa retraite, où il fut ainsi condamné, il servit d'ailleurs encore cette cause africaine pour laquelle il avait si longtemps combattu : il publia plusieurs ouvrages clairs, lumineux, pleins d'aperçus nouveaux, de projets raisonnables, qui attirèrent à leur auteur un peu plus de mauvais vouloir qu'il n'y en avait déjà contre lui.

Le Gouvernement provisoire ne pouvait manquer d'utiliser l'expérience et les talents de l'un des rares généraux républicains clair-semés dans les cadres de notre armée. Un des premiers actes de l'administration de Février fut de le nommer au commandement de la place de Paris, ce poste si important dans les temps de trouble. On lui confia ensuite l'organisation des bataillons de la garde nationale mobile. Duvivier remplit, en même temps, cette double mission de manière à satisfaire à toutes les exigences de la situation. On lui reprocha seulement, dans les mesures relatives à la garde nationale mobile, de se laisser un peu trop aller à cette lenteur qui est la conséquence de son tempérament réfléchi.

Chaque fois que les Parisiens ont été appelés à prendre les armes, on a vu Duvivier au milieu de ses jeunes recrues, animant leur zèle et leur donnant l'exemple.

M. DE LASTEYRIE (Ferdinand — 165,156 voix) est né en 1810.

De 1827 à 1830, M. de Lasteyrie a figuré avec distinction comme élève à l'Ecole des mines.

En 1830, il fut aide-de-camp de Lafayette, puis successive-

ment employé dans les ponts et chaussées et dans les ministères de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes.

En 1842, les électeurs de Saint-Denis l'ont envoyé à la Chambre. Il faisait partie de l'opposition de gauche, sous la bannière de M. Odilon-Barrot.

La sincérité des convictions de M. de Lasteyrie, la droiture de son caractère lui méritaient l'honneur que lui faisait le département de la Seine en l'appelant à l'Assemblée nationale.

En dehors du champ politique, M. Ferdinand de Lasteyrie s'est montré l'artiste le plus distingué et l'ami le plus sincère et le plus zélé des arts et des artistes.

En 1841, l'Institut couronnait une très-intéressante histoire de la peinture sur verre, due à la plume de ce digne élève d'une des plus agréables muses.

M. VAVIN (151,003 voix), ancien notaire, est né en 1795.

Elu pour la première fois à Paris, en 1839, il a pris place dans le parlement sur les bancs de l'opposition dynastique.

En 1840, il a voté pour le Ministère Guizot, sur la question extérieure.

Réélu en 1842 et 1846 par le onzième arrondissement, M. Vavin n'a paru que rarement à la tribune. Cependant, dans la séance du 23 février, c'est M. Vavin qui a interpellé les ministres sur les événements qui se sont terminés par la Révolution du 24.

M. Vavin a été nommé par le Gouvernement provisoire liquidateur de l'ancienne liste civile et du domaine privé, et administrateur du sequestre des biens de la famille royale.

M. BERGER (Jean-Jacques — 136,660 voix), né à Thuri (Puy-de-Dôme), le 21 juin 1790.

Son père était fabricant de papier.

On l'envoya à 13 ans à Paris pour faire ses études au lycée Napoléon.

Après avoir terminé son droit dans cette ville, il fut reçu avocat, et y acheta une charge d'avoué en 1819.

Nommé maire du deuxième arrondissement le 29 juillet 1830, il vendit sa charge en 1833, pour être tout entier à ses occupations municipales.

En 1837, il fut nommé député de l'arrondissement de Thiers.

Au mois de décembre 1840, M. Guizot le destitua de ses fonctions de maire, à cause de son opposition à la Chambre. Un can-

didat, qui n'avait passé qu'au second tour de scrutin, fut choisi pour maire à sa place, malgré le vœu des électeurs.

En 1842 et 1845, M. Berger fut porté le premier sur la liste des douze candidats à la mairie du deuxième arrondissement, toujours repoussé par le ministère. Des candidats placés à des rangs inférieurs lui furent préférés par l'administration.

Au mois d'août 1846, le deuxième arrondissement le nomma député de Paris, et il fut également élu par le collége de Thiers.

La résistance des électeurs doit être remarquée : on ne veut pas leur donner M. Berger pour maire, ils le choisissent pour député. C'était une sorte de lutte engagée contre le ministère, qui soutenait énergiquement M. Jacques Lefebvre. Aussi, M. Berger opta-t-il pour Paris.

En décembre 1847, il y eut de nouvelles élections municipales dans le deuxième arrondissement. Douze candidats de l'opposition étaient portés sur la liste, et M. Berger à la tête. Le ministère se vit obligé de le nommer. Cette victoire était importante et indiquait un grand progrès de l'opinion.

M. Berger assista au banquet du Château Rouge, et fut commissaire du banquet du douzième arrondissement.

Il signa l'acte d'accusation contre le ministère, le 21 février.

Le 25 février 1848, il fut maintenu maire du deuxième arrondissement par le Gouvernement provisoire, et il a donné tous ses soins à son importante administration.

M. BUCHEZ (Philippe-Benjamin-Joseph — 135,678 voix) est né à Mortagne (Ardennes), le 31 mars 1796.

Il fut reçu docteur en médecine en 1825. Depuis lors il n'a cessé de s'occuper activement soit de médecine pratique, soit de la médecine spéculative, qui conduit à tout.

En 1827, il fonda le *Journal des progrès des Sciences et Institutions médicales*, qui ne fut interrompu que par les événements de Juillet, et qui est encore aujourd'hui le meilleur recueil de ce genre. Il composa ensuite, en société avec Trélat, un *Manuel d'hygiène* plein d'idées neuves et très-saines. M. Buchez est aussi l'auteur de divers ouvrages philosophiques d'une très-haute portée, tels qu'un *Essai sur les Méthodes, en médecine*, et d'une *Théorie générale du système nerveux*. Il a encore écrit un *Traité de philosophie* extrêmement remarquable; une *Introduction à l'Etude de l'Histoire*, aussi purement formulée qu'admirablement

pensée ; enfin, une *Histoire parlementaire de la Révolution Française*, travail profond, plein de recherches, qui doit être le bréviaire des députés républicains, et qui ferait de M. Buchez l'un des hommes les plus dignes de présider l'Assemblée nationale, s'il y a.

La République, reconnaissante envers lui des luttes qu'il a soutenues contre la Restauration et dans lesquelles il risqua sa liberté et sa vie, le plaça tout d'abord à côté du maire de Paris, dans un poste où, maintes fois, il a eu l'occasion de montrer qu'il est aussi habile à manier la parole que la plume. Tels sont quelques-uns des titres de M. Buchez à l'élection populaire qui l'envoya à l'Assemblée nationale ; ainsi qu'aux suffrages qui l'ont élevé à la présidence de la Chambre.

Le nom de M. Buchez est, du reste, un de ceux qui rappellent le plus nécessairement l'attentat commis le 15 mai contre la Représentation nationale. Pourquoi faut-il qu'il ne rappelle pas également la fière et inébranlable majesté de ces républicains du sénat de Rome, qui savaient mourir impassibles sur leurs chaises curules ? Pourquoi, sans aller chercher des souvenirs ailleurs que dans notre propre histoire, ne fait-il pas mieux penser à ce ferme courage de Boissy d'Anglas, qui sut, sans trembler, regarder cette tête d'un collègue immolé à ses côtés ? Pourquoi, obligé ici d'écrire quelques lignes des fastes de 1848, sommes-nous réduit à ne pas accepter sans réserve les explications produites à la tribune par le président de notre Assemblée nationale, sur la conduite qu'il a tenue au fils des bandes de Sobrier et de Blanqui ? Puisse, au moins, celui qui le premier parmi les membres de la Représentation a eu l'honneur du conseil, répondre d'une manière satisfaisante à ces accusations d'un journal ; qui sont trop catégoriques et trop publiques pour ne pas exiger une réfutation :

« C'est vainement que M. Buchez a allégué pour sa justification, « que l'ordre donné par lui le 15 mai de ne pas battre le rappel, « il l'avait écrit à dessein sur de petits chiffons de papier, tels « qu'ils ne dussent inspirer aucune confiance ; s'il a, en effet, « pris cette précaution minutieuse, il faut convenir qu'elle n'a « pas eu un grand succès ; mais il paraît que l'allégation serait « au moins suspecte d'exactitude, et qu'à certain dossier se trouvéraient joints des ordres du ne pas battre le rappel, ordres « écrits par M. Buchez sur un grand papier à tête imprimée.

« La Presse.

« Ce que nous pouvons affirmer, parce que nous avons vu et « tenu la lettre, c'est qu'avant l'invasion de la salle, M. Buchez « avait été prévenu par une missive signée Garnier-Pagès, dans « laquelle celui-ci recommandait expressément au président de « la Chambre de ne donner aucun ordre qui empêchât de battre « le rappel.

« Cette lettre a été trouvée sur le bureau du président par un « des témoins de l'invasion.

« Elle existe. »

M. LOUIS-MARIE DE LA HAYE DE CORMENIN (135,678 voix) est né à Paris le 6 janvier 1788.

Il obtint, le 1er janvier 1810, le titre d'auditeur au Conseil d'État. En 1813, il fut envoyé, avec le sénateur comte de Lapparent, dans la 20e division militaire, pour relever l'esprit national au profit de l'Empire.

Pendant les Cent-Jours, il donna sa démission. Après les désastres de Waterloo, il fut réintégré au Conseil d'État comme maître des requêtes en service ordinaire. Louis XVIII l'avait fait baron, Charles X le fit vicomte.

Nommé député par la ville d'Orléans, le 1er mai 1828, M. de Cormenin siégeait à la Chambre en 1830, comme député de l'Ain.

Son mandat lui fut depuis toujours renouvelé par les départements de l'Ain, de la Sarthe et de l'Yonne, jusqu'en 1846.

Plusieurs pamphlets de M. de Cormenin ont eu une grande vogue; mais le dernier, intitulé *Feu! feu!* lui coûta la députation. Son mandat ne lui fut pas renouvelé par le département de l'Yonne. Il ne faisait donc point partie de la dernière Chambre.

La Révolution du 22 Février a appelé M. de Cormenin à la vice-présidence du Conseil d'État.

Il a été nommé représentant du peuple par quatre départements : celui de la Seine, pour lequel il a opté, et ceux des Bouches-du-Rhône, de la Mayenne et de l'Yonne.

M. CORBON (135,043 voix), ouvrier sculpteur, l'un des fondateurs et des principaux écrivains de *l'Atelier*, est né le 23 décembre 1808.

M. Corbon est un simple ouvrier, qui a su s'élever par le travail au-dessus de l'humble condition où l'avait placé sa naissance.

En 1840, il devint un des fondateurs de *l'Atelier*, sorti des débris échappés aux procès faits aux insurgés du 12 mai.

C'est ainsi qu'après avoir défendu les idées républicaines dans la rue, il comprit qu'il devait aussi les faire triompher dans la presse.

L'Atelier, organe spécial de la classe laborieuse, n'avait point de rédacteur en chef, mais seulement un jury d'examen, espèce de consulat assis sur l'élection, sacrifiant l'individualité à la pensée générale, interdisant la signature des articles, absorbant pour l'œuvre entière la responsabilité de chacun de ses créateurs.

En 1844, la feuille ouvrière fut incriminée, traduite devant la Cour d'assises, sous la prévention de provocation à la haine d'une classe de la société contre une autre. Elle fut acquittée.

La révolution de Février a trouvé M. Corbon dans la position d'un homme qui ne possède encore que son travail de chaque jour, mais qui est riche de son passé patriotique.

Elu représentant du peuple par le département de la Seine, il a été nommé un des vice-présidents de l'Assemblée nationale.

M. CAUSSIDIÈRE (133,775 voix), ex-préfet de police, est né à Lyon.

M. Caussidière a été tour-à-tour fabricant, commis-voyageur et négociant.

C'est un homme, dit-on, d'une probité sévère et doué d'un excellent cœur.

Il est, pour ainsi parler, né avec les idées républicaines. Dès qu'il lui sembla que la Révolution de Juillet était escamotée, confisquée au profit des intrigants et des habiles, il conspira contre le gouvernement.

Il se mit, en 1834, à la tête des insurgés de Lyon, et combattit les armes à la main et ce cri à la bouche : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* Il est vrai qu'il n'a pas été obligé de travailler pour vivre et qu'il n'est pas mort pour avoir combattu. Mais, en revanche, il a été traqué, capturé, maltraité, emprisonné et, plus d'une fois, condamné pour crimes ou délits politiques. Il n'a pas cessé pour cela de livrer des combats à outrance au gouvernement déchu.

Il ne faut pas demander où il se trouvait à la Révolution de Février; il était au sommet des barricades et au milieu du foyer le plus ardent de l'insurrection.

La nouvelle République avait besoin de Caussidière, ou, du moins, le Gouvernement provisoire lui a confié le poste de la préfecture de police, s'il ne s'y est pas installé de lui-même et

maintenu tout seul. On l'y vit d'abord avec un ami déjà célèbre, le citoyen Sobrier; mais on comprend que des fonctions comme celles qu'il avait à remplir ne se partagent pas, surtout dans des circonstances difficiles. Il se sépara de son ami, qu'il n'envoya pas cependant très-loin de lui, et qui, on le sait, s'établit rue de Rivoli, dans une maison dépendant de l'ancienne liste civile, pour y faire ce qu'on a su et ce qu'on saura.

Le rôle de M. Caussidière n'était pas facile à bien jouer. Ici, on lui a reproché de l'avoir mal rempli, là on a pensé que la ville de Paris n'avait jamais vu un préfet de police plus actif, plus vigilant, plus courageux. Dans les premiers jours de son administration, il s'était adjoint, comme secrétaire général, un homme qui avait coopéré à la rédaction du *Charivari* et de *la Réforme*. Puis, on découvrit que cet homme n'était qu'un espion du gouvernement déchu, et, qu'admis tous les soirs chez l'ex-préfet de police M. Délessert, sous le nom de *Pierre*, il n'avait pas cessé, depuis plusieurs années, de surveiller et de dénoncer ses collaborateurs et ses amis. M. Caussidière se saisit des preuves accusatrices. Ecriture et signature dudit *Pierre* sont entre les mains du magistrat; il est impossible de nier. M. Caussidière, dans son énergique indignation, lui remet un pistolet et lui dit: *Je te donne un quart d'heure pour te tuer*. Depuis, il s'est passé deux mois, et cet homme vit encore. Il est aujourd'hui entre les mains de la justice. Il est prisonnier et une instruction se poursuit. Attendons!

Dans une situation pleine de difficultés et de dangers, M. Caussidière songea à organiser et organisa, en effet, sa garde de *montagnards*, composée en partie des combattants de novembre 1831, de juin 1832, d'avril 1834, de mai 1839, de février 1848. Nous n'avons pas à juger les actes de résistance de cette garde *montagnarde*, quand il fallut la faire passer de la préfecture de police à la caserne de Saint-Victor. Cependant, elle a cédé plutôt aux excellentes raisons de l'ancien préfet de police qu'à la force dont la garde nationale allait faire usage contre elle.

Appelé à justifier sa conduite à l'occasion de l'attentat du 15 mai, il a dit qu'*il a voulu faire l'ordre avec le désordre*. Nous croyons qu'il est en cela sincère, et que, dans la manière dont il a exercé ses fonctions, il s'est réellement proposé pour but de dissiper les préjugés et les craintes réveillés par le nom seul de la République dans l'âme et l'esprit des populations. Nous nous en rapporterons encore à son témoignage, quand il déclare qu'il a eu à lutter contre les passions du moment, et qu'il a tenu à

honneur de faire une police de conciliation, sans distinction de républicains de la veille ou du lendemain; une police qui ne mentît point à la devise de Liberté et de Fraternité, arborée par le nouveau régime.

Mais nous dirons, avec une égale sincérité, qu'il est des faits de la nature la plus grave, jusqu'ici fort mal éclaircis, qui pèsent, sinon sur l'homme, du moins sur le magistrat. Telles sont les relations intimes qui paraissent avoir existé entre la préfecture de police et la fameuse succursale de la rue de Rivoli, 16; l'envoi presque officiel d'armes et de munitions à M. Sobrier; l'existence anormale des corps de *montagnards*, dont une partie était au service de ce dernier comme du préfet lui-même; la mise en liberté arbitraire de plusieurs détenus, entre autres du citoyen Flotte, contre lequel était décerné un mandat de justice; l'inquiétude inspirée à la magistrature par les gardes en bonnets phrygiens, qui, dans la pensée de M. le procureur-général Portalis, semblaient appartenir autant à une sainte Hermandad occulte qu'à la police régulière; l'inaction complète et malheureuse de l'autorité dans la journée du 15 mai, inaction qui a donné à croire que plusieurs personnages du rang le plus élevé, sans avoir prévu ni surtout souhaité les actes monstrueux d'audace et d'usurpation commis dans l'enceinte législative, n'auraient pas cependant été par trop fâchés qu'une démonstration extérieure pesât sur les délibérations de l'Assemblée, et constituât, au profit d'un certain parti, un précédent révolutionnaire.

Les premières explications données à la tribune par M. Caussidière, comme préfet de police et comme représentant, sont loin d'avoir, à l'égard de ces faits, éclairci tous les doutes; les publications imprimées, qui ont suivi, n'ont pas non plus détruit toutes les préventions.

Ce qu'il y a de plus concluant, en faveur de ce très-intéressant justiciable de l'opinion publique émue, c'est la netteté de la démarche qu'il a faite en donnant sa double démission de préfet de police et de représentant, en demandant avec une honorable confiance, aux électeurs, le verdict le plus susceptible de fixer ou de détruire tous les doutes.

Ajoutons que, soit bonheur, soit justice, ce verdict lui a de tous points été favorable. Non-seulement le département de la Seine lui a rendu son mandat, mais encore il le lui a rendu dans l'imposante majorité du chiffre de 147,400 voix, qui l'a fait proclamer le premier des onze nouveaux élus de Paris.

M. ALBERT (Alexandre-Martin—123,041 voix), ancien ouvrier mécanicien-modeleur, membre du Conseil des Prud'hommes de la Seine, ancien membre du Gouvernement provisoire, ancien président de la commission des récompenses nationales, est né à Bury (Oise) en 1815.

Son père était cultivateur.

C'est chez un de ses oncles, le citoyen Ribou, mécanicien, rue Basse-des-Ursins, 21, à Paris, que M. Albert a commencé son apprentissage. Il a travaillé ensuite successivement dans plusieurs autres ateliers, parmi lesquels il faut citer celui de M. Pecqueur, mécanicien près le marché Popincourt, et celui de M. Margox, rue de Ménilmontant, 21.

La veille même de la Révolution, M. Albert travaillait, comme mécanicien, dans la fabrique de boutons de M. Bapterosse, rue de la Muette, 16, où sa blouse et son pantalon de travail se trouvent encore.

M. Albert fut inculpé dans le procès d'avril, après la Révolution de Juillet. Bien jeune encore, il se dévoua dès ce moment à la défense des intérêts des masses et au triomphe de la liberté nationale.

A la Révolution de Février, au moment où, au sortir de la tempête, la voix souveraine du peuple appelait de nouveaux pilotes au gouvernail du vaisseau de l'Etat, un cri s'élevant de la foule prononça le nom d'Albert, ouvrier : ce nom trouva partout de l'écho.

Membre du Gouvernement provisoire, M. Albert fut aussi président de la Commission des récompenses nationales, fonctions dont il s'est démis en entrant à l'Assemblée constituante. Il accepta en outre la vice-présidence de la Commission *des travailleurs* siégeant au palais du Luxembourg, et ayant pour président M. Louis Blanc. Il partagea aussi avec ce dernier les travaux de cette commission, qui avait tant promis aux ouvriers et qui n'a rien tenu.

Nous ne parlerons pas de M. Albert à l'occasion de la conspiration du 15 mai 1848, à la tête de laquelle se trouvait Barbès.

On sait que ce jour-là M. Albert a été arrêté à l'Hôtel-de-Ville, avec Barbès, au moment où celui-ci rédigeait la proclamation d'un nouveau gouvernement provisoire. Aujourd'hui, livré à la justice du pays, M. Albert est prisonnier à Vincennes.

M. WOLOWSKI (Louis — 132,303 voix), né à Varsovie (Pologne), le 31 août 1810. Son père, François Wolowski, après avoir suivi avec éclat la carrière du barreau, fut un des membres les plus éminents de la diète polonaise. Il a été conseiller d'Etat, président de la commission législative de la diète. C'est sur sa proposition qu'a été prononcé, le 27 janvier 1831, la déchéance de l'empereur Nicolas, comme roi de Pologne.

Louis Wolowski a terminé ses études en France, de 1823 à 1827. Retourné à Varsovie, il fut mêlé aux complots qui préparèrent la révolution du 29 novembre 1830. Quelques mois avant qu'elle n'éclatât, la police russe enleva le jeune Wolowski de chez ses parents, pour l'enfermer au fameux couvent des Carmes, la Bastille de Varsovie. Il ne doit sa délivrance qu'à la Révolution de novembre 1830. Il servit la cause nationale, d'abord comme capitaine d'état-major, puis comme vice-maître des requêtes au conseil d'Etat, et premier secrétaire de la légation révolutionnaire à Paris. Il se fixa dans cette ville, après la fatale issue de la révolution polonaise, et se livra à des travaux sérieux de droit et d'économie politique. En décembre 1834, il obtint des lettres de naturalisation pour services rendus au pays. Reçu avocat à la Cour d'appel, il fonda la *Revue de législation et de jurisprudence*, recueil consacré à l'histoire et à la philosophie du droit, parvenu maintenant à son trente-deuxième volume. Il publia en 1838 un travail sur les sociétés en actions, et, en 1839, un mémoire sur la mobilisation du crédit foncier, qui lui valut l'approbation de l'Académie des sciences morales et politiques.

En 1839, il fut promu à la chaire de législation industrielle du Conservatoire des Arts et métiers. Ses collègues l'ont nommé, cette année (1848), président du conseil de perfectionnement de ce grand établissement scientifique.

M. Wolowski est docteur en droit de la Faculté de Heidelberg (Bade), et docteur en économie politique de la Faculté de Tubingue (Wurtemberg). Collaborateur du *Journal des Economistes* et du *Siècle*, il a toujours défendu le principe de la liberté du travail et et de l'association volontaire. Ses principales publications sont les suivantes : *Études d'économie politique et de statistique*; *De l'organisation du travail*; *Des fraudes commerciales*. Il est membre correspondant de la Société centrale de statistique de Belgique et de l'Académie de Naples.

M. PEUPIN (131,969 voix), ouvrier horloger, membre du

Cornu, il des Prud'hommes, est né à Paris, le 2 septembre 1809.

Simple ouvrier, il a passé sa vie dans l'atelier. Il a de plus nourri son esprit par d'abondantes lectures qui lui ont profité.

Si d'ailleurs le travail a pu, d'un côté, perfectionner en lui les dons de la nature, la nature a fait pour lui, d'un autre côté, ce que le travail ne donne pas. C'est un caractère ardent et passionné, une intelligence vive.

A peine entré dans la vie politique qu'il ne connaît que depuis quelques jours, il est facile de juger qu'il y a en lui l'étoffe d'un tribun. Personne n'a oublié sa réponse à M. Louis Blanc, demandant à l'Assemblée nationale la création d'un ministère du progrès. On se rappelle l'impression que sa parole a produite alors sur l'Assemblée et dans le public.

M. Peupin est le premier des six secrétaires de l'Assemblée nationale.

Il professe sur la théorie de *l'organisation* du travail, qu'il appelle *la désorganisation* du travail, des idées d'une justesse remarquable.

M. LEDRU-ROLLIN (131,587 voix) est né en 1807 : c'est le petit fils du célèbre prestidigitateur Comus.

Après avoir fait de fortes et sérieuses études au collége, il étudia le droit et fut reçu avocat. Il ne tarda pas à prendre une place distinguée au barreau de Paris. Il devint ensuite avocat à la Cour de cassation, et garda ce titre jusqu'en 1841.

En 1832, il eut le courage de rédiger et de signer le premier, contre la mise en état de siége de Paris, une énergique protestation, au bas de laquelle quelques collègues, parmi lesquels furent MM. Carteret et Piétri, n'hésitèrent pas non plus à écrire leurs noms. Quelques années plus tard, à l'occasion de l'affaire de la rue Transnonain, il publia un mémoire remarquable par la chaleur du style et l'ardeur des sentiments démocratiques.

En 1841, à la mort de M. Garnier-Pagès aîné, la ville du Mans l'envoya à la Chambre. Il prononça à cette occasion, devant une réunion d'électeurs, un discours, devenu célèbre, qui fut incriminé, et qui lui attira une condamnation à quatre mois de prison. Mais il fit prononcer la nullité de cette condamnation, pour vice de forme. Traduit ensuite devant la Cour d'assises d'Angers, il fut acquitté. Le parquet se pourvut contre l'arrêt d'Angers. Devant la Cour de cassation, au moment où M. le procureur-général Dupin commentait un passage où l'auteur de la harangue électorale avait placé le mot de *souveraineté du peuple*,

« A genoux, M. le procureur-général! s'écria M. Ledru-Rollin, dans un moment de délire enthousiaste, « quand on prononce « le nom du peuple souverain, ce n'est pas debout, mais à ge- « noux qu'il faut le prononcer. » La Cour de cassation confirma l'arrêt attaqué.

A la Chambre, il a représenté, à lui tout seul, la nuance la plus démocratique du parti républicain. Il a en même temps travaillé pour que cette nuance politique fût aussi représentée dans la presse, et il a, de toutes ses forces, contribué à la fondation et à l'entretien de *la Réforme*. Il a d'ailleurs toujours pris une part active aux discussions de la tribune parlementaire, qu'il a toujours abordées avec une complète franchise d'opinion et une fermeté de formules oratoires insurpassable.

On sait comment, le 24 Février, il s'est opposé à la proclamation de la Régence, et comment, par l'installation du Gouvernement provisoire et l'inauguration du système républicain, il a montré à ce pâle M. Barrot, comme à la gauche dynastique, que M. Guizot n'était pas dans son tort quand il appelait *aveugles ou ennemis* les promoteurs des banquets réformistes.

Jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale, M. Ledru-Rollin a montré plus de génie révolutionnaire que d'esprit gouvernemental. Depuis la constitution du pouvoir exécutif, une partie sérieuse du public a cru s'apercevoir que la pratique des affaires formait peu à peu l'homme d'Etat dans l'athlète de la lutte populaire et le coryphée de l'insurrection triomphante.

Il a obtenu trois mandats de représentant du peuple à l'Assemblée nationale, le mandat de l'Algérie avec celui des département de la Seine et de Saône-et-Loire.

M. FLOCON (Ferdinand — 121,865 voix) est âgé de 50 ans environ. Nous n'avons jamais pu découvrir quel fut le lieu de sa naissance. Il est d'ailleurs fils d'un employé de l'administration des télégraphes.

On nous a dit qu'en 1823 il était carbonaro et faisait partie de la célèbre loge des *Amis de la vérité*.

Il menait en même temps le dur métier de sténographe, soit aux Chambres législatives, soit au Palais. Il fut même réduit, souvenir amer pour cette âme si républicaine, à débiter les produits de son industrie tachigraphique aux boutiques des journaux souvent les moins démocratiques, quelquefois les plus servilement ministériels, et, dans cette main que les miracles de la destinée devaient appeler à saisir, au milieu du tourbillon de

Février, une poignée du sceptre de la dictature républicaine, il glissa des pièces de cent sous comptées par M. Gerin, le caissier des fonds secrets et de la presse subventionnée par la monarchie. Nous sommes d'ailleurs fort loin d'en faire un reproche trop rigoureux à M. Flocon. Il ne traitait pas avec M. Gerin directement; puis, vis-à-vis de la politique, la sténographie est une marchandise neutre; en outre, le prêtre doit vivre de l'autel; enfin, des droits ont grevé le tabac sous Louis-Philippe, comme ils le grèvent encore aujourd'hui; les petits verres paient encore l'impôt, et les pipes ont toujours été une dépense, même pour l'habile et prudent fumeur qui sait les conserver, les culotter et les conduire jusqu'à ce sublime et pittoresque état de transpiration sensible qui fait l'admiration et le bonheur des amateurs endurcis.

Quoi qu'il en soit, M. Flocon était, dans son temps, un très-alerte tachigraphe, et, quand il a été question pour lui de devenir rédacteur de *la Réforme*, il se faisait, avec son art, un revenu convenable. *Le Constitutionnel*, notamment, lui donnait une somme mensuelle assez ronde pour exécuter, avec des tâcherons, le compte-rendu des débats parlementaires.

Il est certain même qu'en changeant de position, en devenant journaliste proprement dit, M. Flocon fit preuve de désintéressement et sacrifia généreusement à ses convictions démocratiques. *La Réforme*, en effet, jusqu'en Février 1848, a toujours été la plus mauvaise affaire de la Presse. Elle a, dit-on, au lieu de rapporter des bénéfices, coûté 300,000 fr. à M. Ledru-Rollin. Elle ne donnait qu'un très-leger traitement fixe à son rédacteur en chef.

M. Flocon, comme directeur de ce journal, a figuré dans les manifestations réformistes des banquets, de sorte qu'avant Février, son nom avait déjà deux ou trois fois retenti comme celui d'un démocrate tout-à-fait radical. Quand ce nom s'est trouvé écrit sur la liste des membres du Gouvernement provisoire de la France, il y avait ainsi déjà quelques personnes qui l'avaient entendu prononcer ou l'avaient vu imprimé.

M. Martin (de Strasbourg) a du reste révélé à la France, tout dernièrement, dans les colonnes du *Siècle* et de quelques journaux, comment il s'était fait que M. Flocon fût devenu, le 24 Février, l'un de chefs du Gouvernement de la France.

M. Flocon est ministre de l'agriculture, depuis la constitution du pouvoir exécutif. Il restera au pouvoir tant que M. Ledru-Rollin y restera lui-même, ou du moins tant que ce soleil con-

servera assez de force attractive pour maintenir dans leurs sphères les constellations qui gravitent autour de lui.

M. BLANC (Louis—120,140 voix) est né à Madrid, en 1813, d'un père Français et d'une mère Corse. Son père était inspecteur général des finances sous Joseph, roi d'Espagne ; sa mère, Estelle Pozzo di Borgo, de la famille de celui qui fut plus tard ambassadeur de Russie à Paris, était une femme charmante, douée des plus heureux dons de l'esprit et du cœur.

Les premières années de l'enfance de Louis Blanc furent un peu aventureuses, jusqu'au moment où il fut placé au collége de Rodez, pour y faire ses études, qu'il termina avec un succès si marqué, que son nom est encore aujourd'hui proposé aux jeunes élèves comme celui d'un modèle à suivre.

Un mois environ après la Révolution de Juillet, Louis Blanc vint à Paris pour la première fois. Il avait 17 ans et peu d'argent. Il se trouva bientôt dépourvu de toutes ressources. Il songea alors à s'adresser à un parent de sa mère, haut placé et puissant, auprès duquel il fut introduit non sans peine. Ce personnage lut la lettre dont le jeune Blanc était porteur, l'examina, parut touché de son air doux et modeste, l'appela son jeune ami en lui tapant familièrement sur la joue, et lui demanda ce qu'il comptait faire à Paris. « Travailler, lui dit Louis, et gagner honnêtement ma vie ; mais, comme je ne possède rien, j'ai hâte d'utiliser mon temps, et je suis venu, Monsieur, vous demander vos conseils et votre appui. » Le dignitaire tourna les talons en disant au jeune homme d'attendre. Quelques instants après, un laquais revint seul près de lui, et lui remit un sac contenant une somme d'argent. Louis Blanc, humilié, la rougeur sur le front, conserva cependant assez de sang-froid pour faire au valet cette réponse mémorable : « Allez dire à M. le comte, votre maître, que je suis venu ici pour lui demander des conseils, mais que je repousse son aumône. » Il sortit aussitôt de cette maison, où il ne s'est plus représenté.

Cette première épreuve de la vie, loin de l'abattre, lui releva le courage, et il alla s'offrir à un avoué, qui le prit comme petit clerc. Tout le monde connaît le rôle du petit clerc dans une étude d'avoué. Louis Blanc faisait les courses et s'instruisait à la volée dans son nouveau métier. Un jour, il vit son maître clerc très-embarrassé d'une requête qu'il devait rédiger, et qui réclamait un soin tout particulier. Louis rédigea lui-même la requête, et la plaça sur le bureau du maître clerc, qui, en rentrant à l'étude,

la lut avec étonnement, et, en reconnaissant l'écriture de son petit clerc, ne put s'empêcher de lui exprimer hautement sa surprise et son admiration. Ce fut bien autre chose quand le patron apprit cette particularité. Il voulut s'attacher à tout prix le jeune Louis Blanc et l'élever en grade; il alla jusqu'à lui proposer 1200 francs par an.

Mais la procédure n'était pas la vocation de Louis Blanc. Il quitta bientôt la chicane, et entra comme maître d'études dans la pension Jubé, où il fit une courte apparition.

Appelé à Arles pour y faire l'éducation du fils de M. Allet, le célèbre constructeur de machines, il y resta deux années, pendant lesquelles il concourut pour les prix proposés par l'Académie de cette ville, et les obtint tous. L'un des sujets était l'*Eloge de Mirabeau*.

Un des épisodes les plus piquants de la vie de Louis Blanc est son retour à Paris, quand il eut terminé cette éducation. Il avait résolu de s'attacher à la presse indépendante, pour laquelle il se sentait une vocation arrêtée. Il avait eu soin de se munir d'une lettre de recommandation pour Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*.

Il se présenta à la rédaction de ce journal. Carrel le reçut, mais lui annonça que, la rédaction étant complète, il n'y avait pas de place pour un nouvel aspirant. Ce premier échec lui inspira une telle méfiance de lui-même, que ce fut en tremblant qu'il fut frapper à la porte du *Bon Sens*, rédigé alors par Rhodes et Cauchois-Lemaire. Il était si troublé, qu'il se trompa d'escalier, et, lorsqu'il s'aperçut qu'il s'était trompé, il était tellement à bout de forces qu'il allait renoncer à son projet, lorsqu'un rédacteur, sorti par une porte dérobée, le vit et lui demanda ce qu'il voulait. Louis Blanc demanda timidement le rédacteur en chef. Il fut introduit. A l'aspect de ce jeune homme imberbe, de cet homme presque enfant, car la petite taille de Louis Blanc ajoutait encore à son air de jeunesse, Rhodes et Cauchois-Lemaire se regardèrent en souriant. Lorsque le postulant eut expliqué le motif de sa visite et présenté deux articles qu'il avait préparés, les rédacteurs hésitèrent encore; mais Rhodes ayant pris l'un des articles et lu les premières lignes : « C'est vous, monsieur, dit-il, qui avez écrit cela ? S'il en est ainsi, non-seulement ces articles passeront, mais tant que vous nous en apporterez de semblables, ils seront acceptés. »

De ce moment Louis Blanc fit partie de la rédaction du *Bon Sens*, et ne tarda pas à en devenir un des rédacteurs ordinaires.

Quelque temps après, Cauchois-Lemaire ayant quitté la rédaction, Blanc succéda au titre de rédacteur en second.

Dix mois plus tard, Rhodes mourait. Les propriétaires du journal ayant fait choix d'un rédacteur en chef autre que Louis Blanc, toute la rédaction se souleva contre cette décision, et menaça de se retirer si on commettait une semblable injustice. Louis Blanc était le plus jeune de tous les écrivains du journal, et cependant, les propriétaires ayant cédé, il fut reconnu à l'unanimité comme rédacteur en chef, le 1er janvier 1837.

Il dirigea le journal *le Bon Sens* jusqu'en 1839. A cette époque, il se trouva en opposition avec les propriétaires sur la question des chemins de fer, qui, dans sa pensée et dans ses convictions, devaient appartenir à l'Etat et non à des compagnies privilégiées. Il donna sa démission, qui amena la retraite de tous ses collaborateurs, et bientôt après la chute du journal.

Ce fut alors qu'aidé de quelques amis, Louis Blanc publia la *Revue du Progrès*, où parurent successivement ses articles sur l'Organisation du travail.

Il écrivit ensuite son *Histoire de Dix ans*, livre qui a tant popularisé son nom.

On a peint Louis Blanc sous des couleurs si diverses, que nous ne saurions trop multiplier ici les faits qui sont susceptibles de le faire connaître.

L'argent, donc, a toujours été considéré par M. Louis Blanc comme moyen, pour garder son indépendance, jamais comme but, pour s'enrichir. Sa bourse, quand elle a été garnie, s'est toujours vidée au service de ses amis, et surtout des hommes de lettres. Un jour, il voit sur la place de la Bourse l'écrivain Chaudesaigues, de douloureuse mémoire, regardant vaguement des caricatures : « Que faites-vous là ? » lui dit l'auteur de l'*Histoire de Dix ans*, en lui frappant sur l'épaule. Chaudesaigues se retourne ; il avait la face terne, les yeux creusés par la souffrance et la maladie. « Je m'apprends à mourir de faim », répondit-il tristement. Louis, ému, l'entraîne, le conduit chez lui, ouvre son secrétaire où était renfermée une somme de 300 fr., et en mit adroitement 200 dans la main de son infortuné confrère. « C'est un à-compte que je vous donne, lui dit Blanc, sur un travail dont je désire vous charger. »

Une autre fois, Louis Blanc ayant appris qu'un jeune homme qu'il avait connu, le fils du général X, était retenu chez lui malade et seul, s'y rendit en toute hâte, s'installa dans sa chambre et se fit garde malade. Il passa la nuit près de son jeune ami. Le

jour paraissait à peine, qu'un carillon de la sonnette annonce un visiteur matinal et pressé. Louis s'empresse d'aller ouvrir. Un homme furieux s'élance un mémoire à la main, jurant, gesticulant, et demandant que son mémoire lui soit payé. Louis Blanc apaise cet homme, rentre dans la chambre de son ami, à qui il dit que c'est lui qu'on vient chercher, qu'il va faire une absence de quelques heures, et qu'il reviendra. En sortant, il prie le créancier de le suivre chez lui, et acquitte le mémoire, qui s'élevait à 400 fr. Le débiteur n'a dû qu'au hasard, deux ans plus tard, la découverte de cette généreuse action.

On sait en partie quel rôle a joué M. Louis Blanc dans les conseils du Gouvernement provisoire, on ne sait pas encore la part qu'il a eu qu'il n'a pas prise à la trop célèbre journée du 15 mai.

M. AGRICOL PERDIGUIER (117,290 voix), dit Avignonais-la-Vertu, compagnon menuisier, est né à Morières (Vaucluse), en 1806.

M. Perdiguier, après avoir fait son apprentissage chez son père, menuisier à Morières, alla travailler, en 1822, à Avignon, où il resta deux ans. En 1823, il entra dans le compagnonnage en qualité d'affilié. A 18 ans, il partit et commença son *tour de France*. La première grande ville qu'il vit, ce fut Marseille. Il travailla ensuite et successivement à Nîmes, à Montpellier, où il fut reçu *compagnon*, puis à Béziers, à Bordeaux, à Nantes, à Chartres, où il fut fait *compagnon fini*. De la Beauce, il se rendit à Paris. Peu de temps après, il partit pour Châlons, et de là pour Lyon. Dans cette ville, ses confrères le choisirent pour être leur *premier compagnon* : les maîtres l'initièrent à leur ordre. Enfin, quatre ans et demi après avoir quitté Avignon, il y était de retour. Il se hâta de se rendre à Morières chez ses parents, et travailla de nouveau dans l'atelier de son père.

M. Perdiguier s'était déjà fait connaître dans le compagnonnage par plusieurs chansons qui révélaient son âme et son cœur. Plus tard ces chansons ont été imprimées. Mais en faisant son tour de France, il s'était surtout occupé, notamment à Avignon, à Marseille et à Bordeaux, *du dessin linéaire*. Il sentait en lui un profond besoin d'apprendre, qui ne le laissait jamais en repos, comme il le dit lui-même.

En 1829, il revint à Paris, où cette fois il put s'habituer. La Révolution de Juillet approchait ; il l'entendait venir. Pendant deux ans il travailla avec une très-grande activité, le jour à l'établi, le soir dans une école de dessin. Pour lui, point de di-

manches et de fêtes, point de lundis. — Ses heures de repos se passaient même en lectures utiles ; ainsi qu'une partie de ses nuits. Nul plus que lui n'a fait la conquête de son savoir, à de dures et pénibles conditions.

Tout ce qui touche à l'indépendance nationale, à la liberté, à la fraternité, a toujours fait battre son cœur. Philanthrope éclairé, écrivain judicieux, poète agréable, il attaqua ouvertement par ses actes, par ses écrits et par ses chansons, le tapage, les chants grossiers et tous les abus du compagnonnage. En 1839, il publia son livre *du Compagnonnage*, afin d'agir utilement sur l'esprit et le cœur des compagnons ses confrères. Comme le bien ne se fait pas sans essuyer quelquefois d'indignes calomnies et de rudes attaques, il fut en butte à toutes sortes d'insultes et de menaces : il ne s'agit de rien moins, pendant un certain temps, que de brûler et fayer du compagnonnage l'Avignonais-la-Vertu.

Une seconde édition du livre *du Compagnonnage*, augmentée d'un volume, parut en 1841. Un grand nombre de compagnons et d'affiliés y souscrivirent. Le public montra le même empressement. La calomnie ne manqua pas de s'exercer de nouveau. Il la méprisa de nouveau, vivant tranquille avec la conscience de l'homme qui a moralisé ses frères et contribué à leur donner l'amour du bien par le travail et l'instruction. Il n'a en effet travaillé à s'instruire que pour mieux instruire les autres : noble et sainte mission, qui a fait de Perdiguier l'ouvrier le plus estimé, le compagnon le plus vrai, l'écrivain le plus moral, le chansonnier le plus populaire qui ait vécu au sein du faubourg Saint-Antoine.

C'est dans cette situation que la Révolution de Février a pris M. Perdiguier.

Avons-nous besoin de dire maintenant quels sont les sentiments politiques de cet honorable citoyen ? M. Perdiguier a toujours été, est, sera toujours un patriote honnête, un franc et vrai républicain démocratique.

Une gloire bien douce lui était réservée, à lui simple ouvrier, à lui, seul artisan de ses œuvres. Deux départements, *Vaucluse*, qui l'a vu naître, *la Seine*, qui l'a vu grandir, viennent de se disputer l'honneur de lui donner une place de représentant à l'Assemblée nationale. M. Perdiguier a fait son option pour le département de la Seine.

M. COQUEREL (Athanase-Laurent-Charles — 109,934 voix),

pasteur de l'Eglise réformée de Paris, est né dans cette ville, le 27 août 1795.

Après avoir fait ses études théologiques à la Faculté de Montauban, M. Coquerel fut appelé, en 1816, à occuper la place de pasteur dans l'église française d'Amsterdam.

Resté pendant douze ans à la tête de cette église, il y fit ses débuts dans la chaire chrétienne. C'est à l'illustre Cuvier, désireux de rendre à la France une de ses célébrités, que nous devons le retour de M. Coquerel dans la capitale du monde civilisé. Depuis 1830, M. Coquerel exerce à Paris le ministère évangélique, et c'est là que sa réputation a grandi et reçu la consécration des suffrages publics.

La vie de ce noble pasteur s'est passée dans les travaux évangéliques et la culture des belles-lettres. Il a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés sur des matières religieuses et sur l'histoire de la littérature. Comme écrivain, il s'est placé au rang des premiers penseurs et des plus savants prosateurs de notre époque. Comme homme privé, rien n'égale son désintéressement, sa charité évangélique, son dévouement pour ses amis. Comme homme politique, son beau discours intitulé : *Liberté, égalité, fraternité*, révèle un défenseur ardent des droits du peuple opprimé, et de l'indépendance morale et politique de toute la nation.

M. GARNON (106,747 voix) est né en 1797.

Il a réalisé une assez belle fortune dans l'exploitation d'une étude de notaire, *sise et située* à Sceaux. Pendant quelque temps, il a exercé les fonctions de maire dans ce village, ou, si l'on veut, dans cette ville. L'infortunée caisse Gannelon l'a compté parmi ses principaux organisateurs et agents.

Envoyé à la Chambre des députés, pendant plusieurs législatures, par l'arrondissement électoral de Montrouge, la gauche dynastique l'a toujours vu combattre dans ses rangs à côté de son patron et de son ami, l'honorable M. Ganneron. Il était d'ailleurs assez peu assidu aux séances parlementaires et ne prenait que très-rarement part aux discussions de la tribune.

M. GUINARD (106,262 voix) est né à Paris, le 28 décembre 1799. Son père fut successivement membre du conseil des Cinq-Cents et du Tribunat.

On voit ainsi, tout d'abord, où Guinard a puisé ses convictions aussi fermes que libérales. La douceur de son caractère,

l'aménité de ses manières, l'excellence de son cœur qui le porte incessamment à rendre service aux autres en s'oubliant toujours lui-même, le recommandent au même degré.

Elève de Sainte-Barbe, avec ses constants amis Cavaignac et Charles Thomas, il fut l'un des fondateurs de la Charbonnerie et l'un de ses plus courageux soutiens. C'est à ce titre qu'il se trouva engagé dans la conspiration du 19 août, autrement dite *conspiration de Nantes*, de même que dans celle de Bedfort et du général Berton. L'énergie franche et loyale de ses convictions politiques ne l'abandonna point en juillet 1830, et sa conduite fut telle qu'il fut nommé l'un des membres de la Commission des récompenses nationales. Là encore le citoyen Guinard ne recueillit que des bénédictions méritées : il fut à la fois constamment juste, généreux et désintéressé. Pas un individu récompensé n'importe comment par cette commission qui n'ait eu à se louer du cœur de Guinard. Si nous voulions citer des faits à l'appui de cette vérité incontestée, il faudrait rappeler plus de trois mille noms.

Lorsqu'il fut constant pour M. Guinard que la branche cadette de Bourbon ne faisait que continuer la Restauration, il se retrouva forcément dans l'opposition. En qualité de capitaine de la deuxième batterie de l'artillerie de la garde nationale, il eut occasion d'encourir les poursuites du Gouvernement. C'est ainsi qu'il figura au nombre des accusés d'Avril et qu'il eut à passer dix années d'exil en Angleterre.

Guinard entendit, le 24 Février, la voix de la liberté; il passa le détroit et vint encore offrir sa vie pour l'indépendance de la patrie. C'est lui qui, à la tête des hommes du peuple, s'empara de la caserne des Minimes; qui, à midi, marcha sur l'Hôtel-de-Ville à la tête de la huitième légion; qui le premier proclama la République, ce rêve de toute sa vie.

Après la Révolution, il fut nommé adjoint au maire de Paris, puis préfet de police, place qu'il refusa, et enfin chef d'état-major général de la garde nationale, poste qu'il a abandonné après la journée du 15 mai.

M. DE LAMENNAIS (Félicité-Robert—104,871 voix) est né à Saint-Malo, en 1782.

C'est l'ami, l'intime ami de Béranger.

Issu d'une famille riche et considérée, M. de Lamennais fut destiné par son père à la carrière du négoce. Mais, avec ses idées d'indépendance, de solitude et de méditation, il ne put

pas ne pas se laisser entraîner aux études qui l'ont illustré.

A vingt-deux ans il était professeur de mathématiques dans sa ville natale. En 1808, la première manifestation de sa pensée fut saisie par la police : c'était une brochure intitulée : *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France*. Au bout de quatre ans, il publiait un ouvrage plein d'érudition, sous le titre : *Institution des évêques*. En 1815, il fit un voyage en Angleterre et chercha vainement à entrer comme précepteur chez Mme Bermigham, sœur de lord Stafford. La noble dame éconduisit le grand homme, parce qu'elle lui trouvait l'air *bête*. M. de Lamennais rentra en France, et, en 1816, il se fit ordonner prêtre. L'année suivante, il lança dans le monde le premier volume de son *Essai sur l'indifférence*, œuvre remarquable, qui contient le germe de toutes les opinions du grand philosophe. Dès ce moment, Lamennais entra dans la vie politique. Il fonda, avec M. de Chateaubriand, *le Conservateur*, qui contribua puissamment à faire tomber le ministère Decazes. Il ne tenait qu'à M. de Lamennais d'arriver au pouvoir avec M. *de Villèle*. Mais, exempt de toute ambition, il refusa, et combattit bientôt M. *de Villèle* lui-même, repoussant fièrement toutes les grandes dignités ecclésiastiques qu'on lui offrit pour acheter son silence. En 1824, il fit un voyage à Rome. Léon XII lui destinait le chapeau de cardinal, qu'il refusa. Cité, en 1825 et 1826, devant les tribunaux, en raison de ses tendances anti-gallicanes et de son ultramontanisme, il subit deux condamnations. Continuellement aux prises, d'un côté avec le clergé, d'un autre côté avec le pouvoir temporel, il avait assez de génie pour sortir triomphant de cette double lutte !

Les paroles d'un Croyant et le *Livre du peuple* sortirent de la plume de l'illustre écrivain, et vinrent étonner le monde savant. On sait quelle profonde impression produisirent ces pages, grosses de prophéties !

A la Révolution de Février, Lamennais pouvait faire partie du Gouvernement provisoire. Il a préféré rester libre et indépendant : il a seulement accepté d'être, avec Béranger, membre de la Commission chargée de recueillir les dons patriotiques, parce que, dans ces fonctions, il n'y avait que du bien à faire et du dévouement à montrer.

Après Dieu, la République est ce qu'adore le plus M. de Lamennais !

SEINE-ET-MARNE

M. DE LAFAYETTE (Georges-Washington — 43,764 voix) est né en 1777.

Entré au service, il fit, comme aide-de-camp du maréchal Grouchy, les campagnes de Russie, d'Autriche et de Pologne.

Membre de la Chambre des représentants, en 1815, il ne fut réélu qu'en 1822; en 1823, il perdit de nouveau le mandat législatif pour ne le recouvrer qu'en 1827. Pendant la Révolution de 1830, M. Georges de Lafayette fut constamment aux côtés de son père. Après le ministère Laffitte, il rentra dans l'opposition et signa le Compte-rendu. Tous ses votes, à partir de cette époque, appartinrent aux idées radicales.

M. Georges de Lafayette est un des hommes les plus honorables qu'on puisse citer. Sa bienfaisance, dans l'emploi d'une fortune qui n'est pas considérable, lui ont mérité l'estime de tous les partis.

M. DE LAFAYETTE (Oscar — 43,652 voix), capitaine d'artillerie, âgé de 32 ans, né à Paris, petit-fils de l'illustre Lafayette.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. Oscar de Lafayette, au sortir de l'Ecole d'application de Metz, entra dans l'artillerie; le régiment auquel il appartient aujourd'hui et dans lequel il est capitaine tient actuellement garnison à Arras. — Imbu des idées de sa famille, qui lui ont été transmises avec le sang, M. Lafayette a toujours été républicain. Il ne craignit pas, quoique militaire en activité de service, d'assister au banquet réformiste d'Annezin, où il prononça un chaleureux discours. — Après la Révolution de Février, il a été envoyé dans le département de Seine-et-Marne, en qualité de commissaire général. Il y a concilié tous les esprits et empêché tout désordre.

M. DROUYN DE L'HUYS (41,314 voix), ancien directeur au ministère des affaires étrangères, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1804.

Il a fait d'assez brillantes études pour obtenir le prix d'honneur au grand concours. Après avoir obtenu le diplôme de licencié en droit, il a embrassé la carrière politique. Il est devenu successivement secrétaire de légation à La Haye, secrétaire d'ambassade à Madrid et directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères.

Les électeurs de Melun l'ont envoyé à la Chambre en 1842, autant comme conservateur qu'à tout autre titre. Après quelque hésitation, il s'est rangé sous le drapeau de l'opposition dynastique, a voté contre le ministère du 29 octobre et s'est fait destituer.

Réélu en 1846, il a continué son opposition sous le même drapeau. Il s'est fait un des promoteurs des banquets, a signé l'acte d'accusation rédigé, le 23 Février, contre plusieurs membres du cabinet Guizot, et a été l'un de ceux auxquels la Révolution du 24 est aussitôt venue ouvrir les yeux sur la signification et les tendances des dernières manifestations.

M. JULES DE LASTEYRIE (8,692 voix) est né en 1810. Il est petit-fils du général Lafayette et beau-frère de M. de Rémusat.

Entré au service de Dona Maria, reine du Portugal, il a pris part à l'expédition qui a détrôné Don Miguel.

Elu député de la Flèche, en 1842, il est allé siéger à gauche.

Il faisait partie de la dernière Chambre.

L'ancien député de La Flèche est un homme d'esprit; il a pris plusieurs fois la parole pendant les cinq sessions auxquelles il a assisté, et a suivi assidûment tous les travaux de la législature.

M. CHAPPON (Pierre-Jacques — 27,115 voix), ancien négociant, est âgé de 59 ans. Il est né à Meaux.

M. Chappon s'est fait une belle position dans le commerce des grains et farines, qu'il a longtemps exercé. Il appartenait à l'opposition libérale avant Février. La considération méritée dont il a toujours joui l'a élevé à la présidence du tribunal de commerce de Meaux.

M. BASTIDE (Jules — 21,103 voix), ancien marchand de bois, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères sous le Gouvernement provisoire, ministre des affaires étrangères sous le Comité exécutif, est né à Paris, le 1er frimaire an IX.

M. Bastide a été avocat. Il a quitté le barreau pour le commerce de bois, qu'il a entrepris en société avec M. Thomas. Dans leur jeunesse, ces deux hommes, pleins d'une même ardeur, s'associèrent aussi pour la fondation du *National*. Ils soutinrent ce journal par leurs convictions, leur talent et leur bourse.

M. Bastide fut, comme M. Thomas, ami d'Armand Carrel. M. Armand Marrast, succédant à Armand Carrel au *National*, fut aussi le successeur des sentiments de ce dernier à l'égard de

MM. Bastide et Thomas. A la Révolution de Juillet, Bastide et Thomas furent à leur poste; mais ces deux frères jumeaux en politique, ayant refusé leurs sympathies au gouvernement que se donna alors la France, rentrèrent dans leurs bureaux de rédaction pour y préparer de nouvelles cartouches et y aiguiser de nouvelles baïonnettes.

Nous ne voulons pas décrire cette histoire des luttes engagées par le *National*, que tout le monde connaît et que ne comporte pas notre travail biographique.

Quand la Révolution de Février a éclaté, M. Bastide, soit qu'il fût un des combattants aux barricades, soit qu'il fût resté dans les bureaux du *National* pour mieux apprécier les conséquences de ce grand mouvement, veilla cette fois à ce que le triomphe ne fût pas stérile pour lui. Il devint immédiatement sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, sous M. Lamartine. Chacun sait que dans la distribution des hautes places de l'Etat occupées par la dynastie du *National*, M. Bastide a eu dans son lot le ministère des affaires étrangères, de par le comité exécutif intérimaire. M. Bastide a été nommé représentant du peuple par les départements de Seine-et-Marne, de la Seine et de Saône-et-Loire. Il a opté pour Seine-et-Marne.

M. PORTALIS (Auguste — 21,074 voix), ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, procureur général de la République près la même Cour, est né le 26 ventôse an IX (1799).

Il est le neveu de M. Portalis, premier président de la Cour de Cassation. Il appartient à une des familles les plus illustres de la magistrature française. Avec son nom, il ne pouvait donc manquer de jouer promptement un rôle dans la magistrature. Cependant, il a mieux aimé rester fidèle à ses opinions politiques que de devoir un avancement à des concessions en échange desquelles les gouvernements déchus n'eussent pas manqué de lui donner une récompense. Cela seul explique qu'après avoir fait ses études de droit et avoir embrassé la carrière de la magistrature, il n'ait pas obtenu d'avancement rapide. Conseiller auditeur à la Cour d'appel de Paris, il n'a dû qu'au bénéfice du temps et des services rendus son titre de conseiller.

Ce qu'il a pu perdre en faveurs administratives, il l'a d'ailleurs regagné en popularité. Son patriotisme a bientôt trouvé sa récompense dans les suffrages des électeurs de Meaux.

Elu ainsi député, il est allé s'asseoir à la Chambre sur les bancs de la gauche, et tous ses votes ont été acquis aux mesures

indépendantes et libérales du parti auquel il appartenait. Cependant, en 1842, son mandat législatif ne fut pas renouvelé.

A la Révolution de Février, il était naturellement prêt à servir le système nouveau. Dès les premiers jours, il a été nommé procureur-général de la République près la Cour d'appel de Paris.

On sait comment, à l'occasion de la conspiration du 15 mai et peu de jours après, les débats relatifs à la demande tendant à autoriser des poursuites contre Louis Blanc, il s'est démis de ses fonctions. On sait comment l'Assemblée nationale, en lui conférant la vice-présidence, a entendu récompenser l'énergie du magistrat et l'indépendance du fonctionnaire.

M. AUBERGÉ (Firmin-Louis — 19,754 voix) est âgé de 55 ans. Il est né à Moissy Cramayel, canton de Brie (Seine-et-Marne), d'une famille d'agriculteurs. Après avoir été élève de l'école de Fontainebleau, il devint officier de cavalerie. Il fit, en cette qualité, les guerres d'Italie, d'Allemagne et de Russie. Ses états de service sont glorieux : il a été décoré à Moscou ; il a reçu plusieurs blessures, sa main est mutilée.

Après son retour de l'armée, en 1813, M. Aubergé se fixa à Malassise, où il se fit cultivateur, comme son père. L'estime de ses concitoyens lui valut, il y a plus de trente ans, l'honneur d'être nommé maire de cette commune. Il est également devenu président de la Société d'agriculture de Melun, président du Comice agricole de Seine-et-Marne, président de la Société mutuelle d'assurance contre la grêle du même département. Il a toujours appartenu à l'opposition libérale ; il est républicain modéré.

M. BAVOUX (Rhariste — 17,603 voix), avocat, est né à Paris, le 5 octobre 1809. Son père a été député et préfet de police de la Seine et conseiller maître à la Cour des comptes.

M. Bavoux a fait de sérieuses études de droit. Il s'est d'ailleurs consacré aux sciences historiques et politiques, plutôt encore qu'à l'exercice du barreau. Divers écrits empreints d'un esprit sagé et d'un savoir véritable l'ont bien classé parmi les publicistes. — Les opinions de M. Bavoux ont de tout temps été très-libérales.

SEINE-ET-OISE.

M. PIGEON (75,290 voix), propriétaire, est né à Palaiseau, en 1816, le 18 juillet.

M. Pigeon fit ses études à Paris et subit les examens de l'Ecole Polytechnique, où il fut admis. De l'Ecole d'application de Metz, il passa dans un régiment d'artillerie; mais bientôt il donna sa démission et quitta le service pour se livrer exclusivement à l'agriculture. M. Pigeon, comme presque tous les élèves de nos écoles savantes, a toujours eu des principes très-libéraux. Il a salué avec bonheur la Révolution de Février. M. Pigeon ne sollicitait pas le mandat électif. Les suffrages de ses concitoyens sont venus spontanément le trouver. Il a été nommé comme par acclamation.

M. DURAND (Hippolyte-Baudel — 74,733 voix), est né à Versailles, le 9 brumaire an XIV.

Ses parents exerçaient un petit commerce de mercerie et de bonnetterie. Privé, jeune encore, de leur appui, il devint chef de sa famille et se chargea, avec le faible héritage qui lui était échu, de subvenir à l'éducation de ses deux frères, encore enfants. Il s'acquitta de ce devoir avec la plus grande sollicitude et les destina de bonne heure à la carrière du barreau qu'il suivait lui-même avec plus d'ardeur que d'éclat. Il y débutait à peine, au reste, lorsque arriva la Révolution de 1830. Convaincu bientôt que le Gouvernement élevé sur les barricades cherchait dès le principe à éluder les promesses dont il s'était montré prodigue à son avénement, Durand, de concert avec ses compatriotes Dupoty et Gentil, fonda *le Vigilant de Seine-et-Oise*, journal d'une opposition vigoureuse, à principes républicains, toujours bien renseigné, éveillant avec soin l'attention publique sur la marche contre-révolutionnaire du pouvoir. Ce fut là le commencement de sa vie politique. Mais obligé, ainsi que ses co-rédacteurs, de céder devant les obstacles qu'on leur suscitait dans la lutte difficile qu'ils avaient entreprise, il quitta Versailles et acheta une charge d'avoué à Nevers. Après en avoir exercé, dix ou douze ans, les fonctions avec savoir et probité, il vint se retirer à Paris, où son temps se partageait entre les soins de la famille et sa collaboration à divers recueils de jurisprudence, lorsque survinrent les grands événements de 1848.

Le souvenir de son opposition de longue date au Gouverne-

ment qui venait de tomber le désigna au choix du ministre de l'intérieur, pour administrer le département de Seine-et-Oise. La physionomie de Durand a quelque chose d'*étonné*, de *naïf*, qui, au premier aspect, ne donne pas une idée exacte de sa capacité. Sa taille est moyenne, mais le défaut d'embonpoint la fait paraître plus élevée ; il a le teint à-la-fois brun et pâle, les yeux très-enfoncés dans les orbites ; il semble toujours sérieux, préoccupé : sa parole est en général assez abondante, mais saccadée, heurtée, sans couleur et sent le travail ; ses discours préparés sont plus propres à rappeler des souvenirs qu'à éveiller des idées nouvelles et témoignent plus de sa mémoire que de son imagination.

M. LANDRIN (Armand-Pierre-Émile—72,208 voix), né à Versailles, le 28 prairial an XI, avocat, commissaire du Gouvernement près le tribunal de la Seine.

Ses parents acquirent dans le commerce de l'épicerie une petite fortune, qui leur permit de donner à leur fils une instruction assez étendue, et de le destiner à la profession d'avocat. Il l'exerça d'abord, avec un certain succès, à Versailles ; après 1830, il se fit inscrire au tableau des avocats de Paris. Sans jamais se placer en première ligne sur ce grand théâtre, il n'y fut pas du moins perdu dans la foule.—Attaché à la rédaction de *la Gazette des Tribunaux*, il s'était créé, avec le temps, une clientèle assez considérable. Il n'a pas donné de nombreux gages de dévouement à la cause républicaine ; on ne saurait cependant mettre en doute la fermeté et la constance de ses principes démocratiques.

Son élocution est facile, chaleureuse, quelquefois véhémente ; il sacrifie peut-être trop à l'éclat, à l'esprit, et tient moins à frapper juste qu'à frapper fort. Sa taille est moyenne, il a de l'embonpoint ; sa figure s'anime facilement ; ses yeux sont singulièrement intelligents ; sa physionomie a beaucoup de mobilité et d'expression.

M. LESCUYER (68,925 voix), ouvrier, est né à Corbeil en 1816.

M. Lescuyer a reçu une éducation en rapport avec sa profession d'ouvrier mécanicien. Il a perfectionné cette éducation par la lecture, dans ses heures de loisir. La régularité de sa conduite, la rigidité de ses mœurs avaient attiré l'attention sur lui. Ses opinions politiques sont loin d'être exaltées ; mais il a vu avec un grand plaisir l'avénement d'un système politique qui promet une

plus juste part aux classes dont il a partagé les souffrances. — Lescuyer est membre du Conseil municipal de Corbeil. Le 24 Février il vivait encore du prix de sa journée de travail.

M. DE LUYNES (Albert — 63,441 voix) est né au château de Chevreuse (Seine-et-Oise), en 1804.

Grand seigneur de naissance, démocrate par conviction, savant et artiste par goût, généreux et bon par caractère, M. de Luynes offre le type, bien rare à notre époque, de l'homme que chacun bénit, que nul ne jalouse et auquel aucun reproche ne peut être adressé.

Voici un trait pris entre mille qui le fera mieux connaître que de longs détails; nous choisissons ce trait parce qu'il se rapporte en quelque sorte à son élection à l'Assemblée nationale : Quelques jours avant le vote universel, le maître d'une commune voisine du château de Chevreuse alla demander des secours pour des malheureux privés de toutes ressources et réduits à la dernière extrémité. M. de Luynes accorda une somme toute princière, comme il fait en semblable occasion; mais, contre son habitude, il mit une condition à son aumône : c'est qu'il n'en serait pas parlé, du moins jusqu'aux élections. L'intermédiaire promit le secret et le garda religieusement pendant le temps convenu, ce qui n'empêcha pas le peuple de choisir, à une immense majorité, M. de Luynes pour son représentant.

M. de Luynes possède à un haut degré la connaissance des sciences chimiques et métallurgiques. Il parle avec une rare facilité plusieurs langues étrangères. En un mot, c'est un homme d'élite à tous égards.

M. LEFÈVRE (60,542 voix) est âgé de 52 ans ; il est né à Thionville, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), d'une famille de laboureurs.

Il est aujourd'hui maître de poste à Rambouillet ; franc et loyal républicain du lendemain, il a dû son élection comme représentant du peuple à son opposition ardente aux deux derniers gouvernements. Il est l'ami sincère et dévoué des travailleurs. Dans son exploitation industrielle, il en occupe un très-grand nombre, auxquels il a toujours prouvé la plus extrême bienveillance, et qui le regardent comme leur père.

M. BESANÇON (59,484 voix) est né à Réthel (Ardennes), le 25 mars 1804. En juin 1834, il a été nommé notaire à Poissy

(Seine-et-Oise). Pendant neuf ans il a été membre de la chambre des notaires et du conseil d'arrondissement de Versailles, qu'il a présidés depuis 1845 jusqu'à ce jour. — Il est aussi premier suppléant du juge de paix du canton de Poissy. Durant les quatorze ans qu'il a résidé dans son pays d'adoption, aucune question d'intérêt communal ou départemental ne s'est discutée sans qu'il n'y ait pris part. Il y jouit de la réputation très-méritée du plus honnête et du plus consciencieux travailleur.

M. BERVILLE (56,961 voix), avocat, est né le 22 octobre 1788, à Amiens, où son père exerça d'abord les fonctions de secrétaire-général de l'Assemblée de Picardie et dans la suite celles de secrétaire de la Préfecture. Les soins qu'exigeait sa santé, pendant son enfance et sa première jeunesse, engagèrent les parents du jeune Berville à négliger ses premières études; mais lui-même compléta son instruction lorsque, plus tard, il vint à Paris s'asseoir sur les bancs de l'École de droit. Sans jamais avoir acquis de célébrité, M. Berville se fit cependant remarquer en littérature par quelques essais qui ne sont pas tout-à-fait oubliés aujourd'hui; en histoire, par des notices ajoutées à la collection des Mémoires sur la Révolution française qu'il a recueillis et publiés en collaboration avec M. Barrière; dans la polémique, par des articles insérés au *Journal des Débats*; au barreau, par des plaidoyers pour Béranger, Paul Louis Courier et Samuaire-Souligné; dans la magistrature, par son impartialité. Sa carrière législative n'a été signalée par aucun incident remarquable. Dans la Chambre des députés, où il siégeait depuis longtemps comme Représentant de Seine-et-Oise, il a très-rarement exercé son talent oratoire; son opposition prudente était à peine remarquée par le pouvoir. M. Berville a la taille élevée, élancée, il paraît plus âgé qu'il ne l'est en effet; sa manière de dire est un peu prétentieuse; mais il a la parole abondante et l'expression heureuse.

M. PAGNERRE (55,612, voix), libraire-éditeur, ancien adjoint du maire de Paris, M. Garnier-Pagès, ancien maire du 10e arrondissement, ancien secrétaire-général du Gouvernement provisoire, secrétaire général du Comité exécutif, directeur du comptoir national d'escompte, etc., etc., est né, dans le département de Seine-et-Oise, en 1805.

Son père était cultivateur et aubergiste.

Après avoir fait ses humanités, M. Pagnerre entra dans une étude d'avoué ou de notaire.

Il quitta cette carrière tranquille et sédentaire et essaya de la profession de libraire, à laquelle il finit par s'attacher et qu'il exerce encore aujourd'hui. Il a fait dans la librairie une fortune assez ronde. Editeur de tous les ouvrages qui pouvaient exercer sur l'opinion une influence radicale, il a rendu dans sa carrière industrielle le double avantage de gagner de l'argent et de servir ses passions politiques. A la Révolution de Juillet, M. Pagnerre combattit au milieu des barricades pour un avenir qu'il croyait proche, mais ce fut en vain qu'il demanda à M. Lafayette la réunion d'un congrès national, chargé de choisir un gouvernement à la France.

C'est M. Pagnerre qui a fait connaître M. de Cormenin et ses pamphlets; c'est lui qui a édité toutes les pensées de la République depuis un certain nombre de mois. Par lui, les écrits de Lamennais, de Louis Blanc furent jetés à profusion au milieu des populations. M. Pagnerre était président du onzième arrondissement dans la Société républicaine pour l'éducation du peuple; membre de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*; commissaire de toutes les sections du onzième arrondissement de la Société des Droits de l'homme, et secrétaire de l'Association républicaine pour la liberté de la presse. Souvent il fut poursuivi à raison de ses diverses publications, considérées cependant alors par lui comme monarchiques. La plupart du temps il fut acquitté; cependant, en 1836, il subit la prison et l'amende. En 1845, il organisa le Comité central des Electeurs de la Seine, et prépara ainsi les Banquets réformistes, à la tête desquels, aidé par ses amis politiques, il voulut se placer.

A la Révolution de Février, le moment était venu pour lui de revendiquer sa part dans le Gouvernement provisoire. Il ne perdit pas de temps, et l'on sait comment il a réussi à *s'y caser*. Beaucoup de gens prétendent qu'il eût beaucoup mieux fait de ne pas envahir les unes après les autres toutes les positions officielles où il s'est hissé. Mais, s'il est sérieusement aussi grand homme d'Etat que grand libraire, nous ne voyons pas pourquoi sa juste ambition ne serait pas satisfaite. Il est, par une alliance intime d'amitié, de la dynastie du *National* : donc la France lui appartient! C'est d'ailleurs un républicain sans aucun préjugé du côté de la modestie, de la simplicité de mœurs et d'habitudes. Il sait parfaitement, sans prétendre par-là moins valoir aux yeux du peuple, honorer la majesté populaire dans sa propre

personne. On le remarque chaque jour étalant sa somptueuse capacité dans un somptueux équipage, dont le luxe ne laisse rien à envier aux équipages des ex-ministres de l'ex-royauté. Il bénit sincèrement tous les principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui ont donné cet équipage au lieu d'un parapluie. Il est en outre fortement convaincu que la République exige impérieusement que tous ceux qui l'ont fondée profitent de toutes les occasions pour insulter à la misère publique.

M. Pagnerre a cependant eu l'honneur d'une double élection. Nommé dans la Seine et dans Seine-et-Marne, il a opté pour Seine-et-Marne.

M. REMILLY (Ovide — 52,168 voix) est né à Versailles le 18 brumaire an IX. Son père était marchand de cuirs et fit dans ce commerce une assez belle fortune. Le fils entra dans la carrière judiciaire; mais il ne parut qu'un instant au barreau. Il ne s'était point encore occupé de politique lorsque survint la Révolution de 1830. Il prit part à cette révolution, marcha contre Charles X sur Rambouillet. Il s'associa ensuite à la rédaction d'un journal à principes républicains, ce qui était fermer à son ambition la carrière des emplois; aussi n'en a-t-il jamais occupé de salariés. Il dut aux sympathies qu'il sut se concilier parmi ses concitoyens l'honneur d'être successivement nommé membre du Conseil municipal et adjoint au maire de Versailles.

Il fut en outre envoyé à la Chambre. Il s'y fit remarquer dans plusieurs discussions importantes, telles que celles qui eurent pour objet l'impôt sur les chiens, l'interdiction de tout avancement aux fonctionnaires-députés pendant toute la durée de leur mandat. Dans toutes les législatures dont il a fait partie, il s'est toujours montré très-assidu aux séances et très-laborieux. A la Révolution de Février, M. Remilly faisait partie de la majorité conservatrice. Il ne s'en est pas rallié moins franchement à tous les principes républicains susceptibles d'assurer l'ordre et la liberté, et de garantir à la nation le présent et l'avenir.

M. Remilly a la taille élevée, les traits réguliers; sa physionomie est noble; sa voix est vibrante.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE (48,188 voix) est né à Paris, le 1er fructidor an XIII.

Membre de l'Institut, savant distingué, publiciste éclairé, il est encore connu par la fermeté de ses principes politiques. Il était déjà, au temps de Carrel, l'un des bons rédacteurs du *Natio-*

nal. Dans les jours difficiles qui ont suivi la Révolution de Février, il occupait le poste de chef de secrétariat du Gouvernement provisoire; il a été chargé de recevoir plusieurs des députations si nombreuses qui venaient exposer leurs griefs au pouvoir républicain. Son zèle, sa prudence, sa fermeté n'ont jamais fait défaut dans cette délicate mission. Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire sera certainement, dans l'Assemblée nationale, un représentant utile.

M. FLANDIN (34,687 voix), avocat, est né à Paris en 1804.

C'est une des notabilités du barreau, soit comme jurisconsulte, soit comme orateur. Nommé avocat général près la Cour d'appel de Paris, après la Révolution de Février, il a fait preuve d'un louable désintéressement en résignant ce beau titre de magistrat le jour de sa nomination aux fonctions de Représentant du peuple. Ce précédent est de bon augure pour la suite de sa vie politique.

Le citoyen Flandin ne parle pas seulement avec facilité, avec élégance, mais encore avec sobriété, et toutes les fois seulement que le secours de son éloquence peut être utile.

SEINE-INFÉRIEURE.

M. DESJOBERT (142,867 voix), membre du conseil général de l'agriculture, est né en 1796.

Envoyé à la Chambre par l'arrondissement de Neuchâtel en 1833, il a fait partie de toutes les législatures qui se sont depuis succédé. Il a toujours siégé sur les bancs de l'opposition de gauche. Il est monté plusieurs fois à la tribune, et s'est toujours montré député assidu et laborieux. Il est surtout une question à laquelle il a attaché son nom; c'est celle de l'Algérie.

Le député de Neuchâtel a été le constant adversaire de notre établissement en Afrique. Il a publié là-dessus des brochures; il a sur ce point prononcé des discours infinis, qui, d'ailleurs, Dieu merci! n'ont pas fait passer dans l'opinion de ses collègues la profonde conviction dont il est animé.

M. LEFORT GONSSOLIN (142,700 voix), banquier et négociant à Rouen, est né en 1805. Il est des environs de Dieppe.

On se rappelle que le troisième collége électoral de Rouen, après avoir autrefois envoyé l'honorable Jacques Laffitte à la Chambre, fit passer son mandat entre les mains de M. Barbet,

alors maire de cette ville. Par suite de la promotion de M. Barbet à la pairie, il y eut à pourvoir à son remplacement à la députation. C'est M. Lefort Gonssolin que le troisième collége de Rouen lui donna pour successeur à la Chambre. M. Lefort Gonssolin s'assit à l'extrême gauche, où il s'est fait remarquer pour ses votes indépendants dans toutes les questions politiques qui se sont agitées.

M. Lefort Gonssolin a la réputation d'un homme très-honnête, fort intelligent et très-capable de discuter les questions financières qui ressortissent de sa spécialité industrielle, ainsi que les problèmes sociaux dont la solution renferme l'avenir de la France et du monde.

M. MONLOT (142,417 voix) est né en 1802, au Hâvre. C'est un riche et intelligent commerçant du Hâvre, qui s'est acquis, par son travail et sa probité, l'estime et la considération de ses concitoyens.

A diverses reprises, les Rouennais l'ont honoré de leurs suffrages et de leurs sympathies. Il a été tour-à-tour élu membre du tribunal de commerce, du conseil municipal, et de plusieurs sociétés de bienfaisance, où il s'est toujours montré fort zélé et fort assidu.

Ses opinions politiques sont libérales. Il appartenait, avant Février, à la minorité des électeurs qui firent une constante opposition à l'élection de M. Barbet, et qui finirent par élire à sa place un candidat de l'opposition (M. Lefort Gonssolin).

M. LEBRETON (Théodore — 140,053 voix) est né à Rouen, le 1er décembre 1803.

Son père était journalier et sa mère blanchisseuse, l'un et l'autre travaillant péniblement chaque jour pour gagner le pain du lendemain. Il entra, en 1810, dans une fabrique d'indiennes de la rue Dugay-Trouin, en qualité de tireur, c'est-à-dire que, pendant quatorze heures par jour, il était occupé à étendre de la couleur dans les châssis, étouffé dans une imprimerie invariablement chauffée à vingt-cinq degrés, quelle que fût la température extérieure.

En entrant dans cette fabrique, il savait à peine épeler. Son père avait été son seul maître et ne lui avait appris qu'à déchiffrer quelques feuillets d'un livre lacéré. Il s'apprit tout seul, lui-même, à lire. Au bout de quelques années, un vague désir d'exprimer ce qu'il sentait le saisit, il s'apprit à écrire.

A quatorze ans, il était parvenu, dans son métier, à être instruit et excellent ouvrier. Il pouvait économiser quelque chose sur ses salaires. Il achetait des billets de spectacle pour aller s'instruire encore en se reposant de ses fatigues.

Cependant un poëte se révélait en lui de jour en jour. Il se laissa entraîner à l'inspiration et exhala les impressions de son âme, ses douleurs, ses joies, ses espérances et ses amours en chants harmonieux et variés. Ce fut madame Desbordes-Valmore qui fit insérer, dans l'un des journaux de Rouen, ses deux premières pièces de vers qu'il ait permis de confier au public.

Il n'en fut pas pour cela moins obligé de travailler pour vivre, et il continua longtemps encore à courber sur un ouvrage abrutissant une tête faite pour regarder toujours en haut et contempler ce qu'il y a sur la terre et dans le ciel de plus digne d'occuper l'esprit et le cœur de l'homme. Enfin, en 1836, un homme de lettres distingué et un excellent citoyen, M. Ch. Richard, de Rouen, attira l'attention sur Théodore Lebreton en traçant l'esquisse de sa vie glorieuse et pénible d'ouvrier et de penseur; en concourant à l'édition d'un recueil volumineux de ses poésies intitulé : *Heures de repos d'un Ouvrier*.

Un changement heureux s'opéra bientôt alors dans sa position si précaire. Une place, celle de garde de la bibliothèque Leber, allait être créée. C'était une fonction modeste, mais c'était pour lui une faveur providentielle. Chacun comprit que c'était là, préférablement à tout autre emploi le véritable lot, la retraite méritée d'un honorable invalide du travail. Toute rivalité, toutes prétentions s'effacèrent, et il fut nommé.

Cependant, depuis lors, le temps n'a pas changé l'âme de notre poëte. Son cœur, sanctuaire du juste, est aussi resté ce qu'il était. Seulement l'expérience et l'étude ont continué à développer ses admirables facultés et tous ses généreux sentiments. Autrefois les injustices l'affligeaient et il gémissait; aujourd'hui elles lui causent une sainte et fraternelle indignation qui le porte à les combattre et à les détruire. Autrefois, il était poëte religieux, peignant les misères du travailleur sans y voir d'autre remède que la résignation sur la terre et le repos dans le ciel; aujourd'hui c'est de plus un citoyen, un citoyen socialiste dans la bonne acception du mot, et la pensée religieusement consolatrice de 1836 est maintenant un sentiment vif et profond de fraternité qui ne permet plus à aucune condition de rester immobile en face de maux souffertes par ses frères.

M. OSMONT (130,836 voix) est originaire des environs de Dieppe. Il a quarante-cinq ans.

C'est un laborieux et intelligent négociant-banquier, qui jouit à Dieppe d'une grande réputation de probité et d'intelligence.

Ses opinions libérales, son caractère indépendant l'avaient toujours écarté de la Chambre, lorsqu'en 1846, au mois de janvier, le collége de Dieppe fut appelé à élire un député, en remplacement de M. Chasseloup-Laubat, décédé. A la suite d'un débat fort animé, et malgré les efforts désespérés du parti conservateur, il fut nommé, et vint au palais Bourbon siéger dans les rangs de l'opposition de gauche.

M. LEVAVASSEUR (135,675 voix), armateur, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, est né en 1802.

Le collége de Dieppe l'a envoyé à la Chambre après la mort de M. de Bérigny. M. Levavasseur s'est placé sous le drapeau de M. Thiers et Odilon Barrot, et a voté avec la gauche.

Il est monté à la tribune et s'est fait honorablement remarquer sur plusieurs questions d'affaires. Les chemins de fer, les patentes, l'amélioration de plusieurs ports, le régime des douanes aux Antilles et les douanes en général, les irrigations, le timbre des journaux et écrits périodiques lui ont ainsi fourni autant d'occasions de prouver qu'il prenait à cœur le mandat parlementaire dont il était investi.

M. Levavasseur est énormément riche et fait, dit-on, un emploi généreux de sa grande fortune.

Il représentait à la dernière Chambre un des colléges de l'arrondissement de Rouen.

M. CÉCILLE (130,878 voix), contre-amiral, commandeur de la Légion-d'Honneur, est né en 1797.

C'est un nom connu depuis longtemps dans la marine.

Fils de ses œuvres, M. Cécille ne doit qu'à lui la haute position qu'il s'est faite. Il a parcouru tous les grades de la marine.

Étranger à tout esprit de parti, il a toujours servi avec la même indépendance le pavillon confié à son patriotisme. Nous ne le suivrons pas ici dans les différentes missions dont il s'est acquitté avec autant d'honneur que de dévouement. Personne n'ignore ce qu'il a fait dans l'Inde et comment il s'est conduit dans toutes ses expéditions maritimes. Bornons-nous à dire que, toutes les fois qu'il s'agira d'une question touchant à la marine, à l'indépendance de notre pavillon, à l'honneur de la France,

M. Cécille trouvera dans son cœur patriotique tous les élans nobles et généreux qui peuvent sauvegarder notre pays.

M. GRANDIN (Victor—130,001 voix) est né à Elbeuf, le 21 décembre 1797.

C'est un des hommes les plus considérables et les plus justement estimés du département de la Seine-Inférieure, si riche cependant en citoyens actifs, intelligents et courageux. Issu d'une famille qui, depuis plusieurs générations, devait à l'industrie son influence et sa fortune, M. Grandin a suivi avec honneur la carrière qu'il a trouvée toute tracée. Associé avec ses deux frères, il a formé avec eux à Elbeuf, sur de vastes proportions, un triple établissement, où la laine reçoit les trois traitements successifs qui la font passer de l'état de matière première à celui de draps confectionnés (filature, teinture et draperie); ces fabriques entretiennent près de mille ouvriers, et fournissent beaucoup à l'exportation. Elles figurent au premier rang parmi les établissements d'une ville qui à elle seule entre pour les deux tiers dans la production d'une industrie désormais sans concurrence, et qui est à la fois une des splendeurs et une des richesses de la France. La maison Grandin est une de celles qui ont le plus contribué à élever à ce point de supériorité. Les perfectionnements introduits dans la fabrication par cette maison sont attestés par les médailles d'or qu'elle a obtenues à diverses expositions générales.

Personnellement, M. Victor Grandin a reçu toutes les distinctions électives qui peuvent honorer un citoyen. Membre du conseil général des manufactures, du conseil général, et député de la Seine-Inférieure depuis 1839, il s'est toujours signalé dans ces hautes missions par sa profonde intelligence des intérêts industriels, son zèle ardent pour le triomphe des principes du gouvernement représentatif, son profond éloignement pour les pratiques de bourse et d'agiotage. En dehors des problèmes purement politiques, il s'est particulièrement occupé des questions de douanes et de chemins de fer. On sait que le système protecteur de nos industries françaises n'avait pas à la Chambre d'organe plus convaincu que lui; on sait aussi que nul n'attaqua avec une plus constante indignation les tripotages qui ont compromis l'établissement de nos rails-way et causé dans la fortune publique une si énorme perturbation. Le parti que l'Etat va être forcé de prendre, celui de les exploiter, M. Grandin aurait voulu qu'il fût pris dès l'origine : telle était d'ailleurs, on le sait, l'opinion des

meilleurs économistes et des hommes politiques les plus avancés. Les faits actuels ne la justifient que trop.

Dévoué de tout temps aux libertés publiques, indépendant du caractère et de position, habitué à l'opposition, avec laquelle il avait passé toute sa vie politique, ami des ouvriers, dont il croit meilleur d'occuper et d'assurer la vie que d'égarer l'esprit et la conscience, M. Grandin a tout ce qu'il faut pour être un bon républicain; c'est toutefois un républicain du lendemain et non pas de la veille, et nous ne croyons pas qu'il s'en cache : il est de ceux qui auraient mieux aimé améliorer que détruire, et dont la conscience trop scrupuleuse n'aurait pas accepté, si elle eût eu le choix, les chances et les désastres d'un vaste bouleversement social. La République proclamée, il l'accepte, parce que la République maintenant, c'est le pays; mais il sera sous la République ce qu'il était sous la royauté : indépendant des passions d'aujourd'hui, comme il était indépendant des passions d'hier; dévoué à l'ordre et à la liberté, comme il l'était à la dignité de la France, à la morale publique; toujours prêt à se porter du côté où est le danger.

On sait de quelle interdiction générale un certain parti voulait frapper les députés de l'ancienne opposition; on sait aussi la lutte ardente engagée à Rouen contre ces députés par certains hommes. M. Grandin, comme chef d'ouvriers à Elbeuf, était un de ceux qui avaient le plus mérité l'honneur de la proscription. Les électeurs l'ont amnistié, malgré tous les efforts de ces républicains de la veille, devenus si vite, comme on l'a si bien dit, les tyrans du lendemain.

Quelque temps après la Révolution de Juillet, Louis-Philippe, parcourant la Normandie, vint visiter la fabrique de M. Grandin, et, remarquant qu'il n'était pas décoré, il lui donna la croix d'honneur en présence de tous ses ouvriers. Si la croix avait toujours été placée sur d'aussi nobles poitrines, tout le monde voudrait la porter : elle n'a d'ailleurs jamais empêché le député d'Elbeuf de garder son franc parler devant les ministres. Tout le monde se rappelle encore notamment comment il s'exprima sur la célèbre élection de M. Charles Laffitte.

M. GERMONIÈRE (128,752 voix) est né à Tours en 1812. Il a fait ses humanités à Pont-le-Voy; il est ensuite entré à l'Ecole de droit de Paris, où il a été reçu licencié. Il a quitté le barreau, il y a une dizaine d'années, pour aider son beau-frère dans l'exploitation de sa magnifique filature du Vael. Devenu le

gendre et l'associé de ce beau-frère, il a réalisé dans l'industrie de très-beaux bénéfices. Il a fait partie plusieurs fois du conseil municipal de la ville de Rouen, et n'a pas tardé, dans ce conseil, à se faire remarquer par la sagesse de ses opinions, qu'il y fit souvent prévaloir, et par l'opposition intelligente qu'il organisa contre M. Barbet, l'ancien maire.

M. Germonière s'est aussi fait connaître par le chaleureux discours qu'il prononça au banquet réformiste de Rouen. Il est en état de rendre des services réels dans toutes les commissions administratives et commerciales dont il pourra faire partie.

M. LEFÈVRE (Pierre—125,250 voix), filateur, est né à Yvetot, en 1798.

Fils de ses œuvres, il ne doit qu'à son intelligence et à sa capacité l'honorable position qu'il s'est faite dans l'industrie. Il est estimé de tous ses concitoyens autant pour sa probité que pour son patriotisme sincère. Le mandat qu'il en a reçu est d'autant plus honorable qu'il n'a pas été sollicité. Il y a plus, l'autorité a usé de toute son influence pour empêcher qu'il n'en fût investi. Elle ne croyait pas bon que ce mandat fût donné à un citoyen assez ami des institutions républicaines pour les adopter le lendemain, quoiqu'il ne les désirât pas la veille.

M. DOBREMEL (121,305 voix), ouvrier au Hâvre. Il est né en 1809.

Nous voudrions n'avoir pas à parler de M. Dobremel; nous attendrons d'ailleurs, pour nous exprimer sur ce représentant, qu'il ait répondu aux questions de *la Presse* touchant certains *malheurs judiciaires* que cette feuille le soupçonne d'avoir éprouvés.

Quels que soient d'ailleurs les motifs qui aient précipité la démission de ce représentant, nous devons dire qu'il a montré beaucoup d'intelligence et de capacité dans les discussions qui se sont engagées dans les bureaux de la Chambre, et auxquelles il a pris une part active. C'est peut-être, hélas! d'intelligence aussi qu'il a fait preuve en esquivant, par une retraite prudente, le cartel menaçant d'une enquête sur son passé.

M. GIRARD (117,266 voix), maire d'Yvetot, est âgé de 50 ans.

C'est un homme généralement aimé et estimé dans son arrondissement, où il est l'expression la plus parfaite de la probité privée.

Placé à la tête de l'administration municipale depuis plusieurs années, il a constamment fait preuve d'abnégation personnelle et d'un grand dévouement à ses semblables. Il s'est distingué par ses sentiments philanthropiques, notamment à l'occasion de la disette de l'hiver de 1847.

Quant à ses opinions, elles sont fermement libérales.

M. DARGENT (108,846 voix) est âgé de 54 ans; il appartient à une famille d'agriculteurs.

M. Dargent s'est destiné dès son plus jeune âge à la profession honorable de ses parents. Il a apporté d'importantes améliorations dans l'art de cultiver, d'ensemencer les terres. On lui doit en outre de notables perfectionnements dans la méthode d'employer les engrais. Ses études agronomiques ne lui ont pas exclusivement profité : il a su en répandre les bienfaits dans toute la contrée qui entoure ses propriétés.

C'est un homme d'une probité parfaite, d'un libéralisme sincère, d'un caractère modéré.

M. BAUTIER (Alexandre—104,950 voix) est né le 30 mai 1801, à Rouen, de Jean-Baptiste-Hippolyte Bautier, de Bernay (Eure). Son grand-père était notaire à Bernay. Sa mère était fille d'un avocat de Rouen.

Après avoir terminé ses classes, il fut envoyé en Angleterre et en Belgique pour y compléter son éducation. Plus tard, il visita toute la France, la Suisse et l'Italie.

A l'âge de 20 ans, il fut associé à une maison manufacturière de Louviers. Il se livra ainsi pendant six ans à une occupation contraire à ses goûts. Son industrie fut d'ailleurs bouleversée par une crise commerciale qui lui fit perdre 60,000 francs. Après avoir fait honneur à ses affaires, en engageant sa fortune à venir, que ses parents lui abandonnèrent par anticipation, il embrassa une carrière plus conforme à ses études antérieures et à son amour pour les sciences. Il prit ses inscriptions à la Faculté de médecine de Paris, et se livra à ses nouvelles études avec une ardeur dont il faillit être victime. Préparateur des cours de son honorable ami et maître, M. Gerdy, qu'il vient de retrouver avec bonheur sur les bancs de l'Assemblée nationale, il contracta une affection grave dans les amphithéâtres de dissection, alors si insalubres, et fut obligé de passer deux années à Montpellier et à Florence, pour rétablir sa santé profondément altérée.

Revenu à Paris en 1830, il subit avec distinction ses examens,

et se livra à sa passion dominante pour l'histoire naturelle. Vers cette époque, il publia une *Flore parisienne*, qui est aujourd'hui à sa cinquième édition. Depuis, fixé à Rouen, où il se proposait d'exercer sa noble profession, un accident affreux, qui entraîna la mort de sa mère, le détermina à renoncer à sa profession. Il se retira à la campagne, où il fit de la médecine gratuite. Là, toujours à la discrétion des indigents, il fit tout le bien qui dépendait de lui. Quelques années après, il épousa la fille de M. Leguest, notaire à Dieppe, et, cédant aux sollicitations de sa nouvelle famille, vint se fixer dans cette dernière ville.

Après un séjour de deux ans, la confiance et l'estime de ses nouveaux concitoyens l'appelèrent aux fonctions municipales. Bientôt il fut nommé adjoint, et enfin, en février dernier, il accepta, par un dévouement dont toute la ville lui fut reconnaissante, les fonctions de maire provisoire.

L'été dernier, M. Bautier ouvrit un cours public et gratuit de botanique, qui eut le succès le plus complet, et qui servit peut-être, à son insu, à le désigner aux suffrages des électeurs pour la députation.

M. Bautier professe des opinions républicaines progressives, conformes aux tendances du vrai christianisme.

M. DESMAREST (Armand-Louis,—103,791 voix), directeur de filature à Deville-lez-Rouen, est né à Rouen en 1817.

L'intelligence dont il a toujours fait preuve, la réputation d'intégrité qu'il s'est acquise, les opinions républicaines qu'il a manifestées en tout temps, lui ont valu le mandat de représentant, qu'il a obtenu sans l'avoir sollicité. Il l'utilisera dans l'intérêt des ouvriers, ses frères, dont il connaît les besoins.

M. MARTINEZ (103,004 voix), ouvrier à Deville (Seine-Inférieure), est né en 1803.

Ce représentant, après avoir siégé quelques jours à l'Assemblée nationale, a donné sa démission. On se rappelle la lettre du citoyen Martinez, qui a été publiée par les journaux, et par laquelle il motive sa démission sur son défaut d'aptitude et d'intelligence à suivre des débats parlementaires. Acte lui a été donné de sa démission par l'Assemblée nationale.

M. SENARD naquit à Rouen en 1802.

Après avoir fait des études brillantes, il vint à Paris faire son droit, puis retourna à Rouen pour y exercer la profession d'a-

voeat. Il y eut pour rivaux deux hommes qui se sont fait, comme lui, un nom dans le barreau normand, Chéron et Davielle. Ce dernier, doué d'un jugement toujours juste, redoutable par sa logique toujours serrée, profitait des fougueux emportements de son antagoniste pour le compromettre et en triompher. La Cour d'assises fut toujours pour M. Senard le théâtre de ses plus brillants succès. Il fallait à cette organisation impétueuse des émotions brûlantes et une tête à soustraire au couteau de la guillotine; des causes dramatiques et retentissantes, comme le procès Loursel, où le président Chéron, son ancien rival, s'apercevant que le procureur général offrait à Senard une victoire facile par la faiblesse de son réquisitoire, oubliait qu'il présidait les assises et se faisait accusateur. Il y a quelques mois, l'affaire de Neveu, qui avait écrasé sa femme sous ses pieds, montra aux Rouennais toute l'étendue du beau talent de leur énergique tribun; nous disons tribun, car la carrière politique venait de s'ouvrir pour lui : il avait été nommé président du banquet réformiste, et avait prononcé un discours plein de beaux sentiments noblement exprimés.

La Révolution de Février le fit procureur général; mais il a donné sa démission après avoir été nommé représentant du peuple.

On sait qu'il est aujourd'hui président de l'Assemblée nationale.

M. RANDOING (Yves-Louis — 100,604 voix) est né à Cusset (Allier), le 8 août 1800. Il est fabricant de draps à Elbeuf.

C'est un homme connu dans le département pour les magnifiques produits qui sortent de ses usines. On l'a surnommé dans sa vallée *l'Etranger bienfaisant*. (Les Normands n'ont en général de compatriotes que parmi les Normands.)

A l'exposition de 1844 il a reçu la médaille d'or, récompense qui est venue grossir le nombre déjà considérable des distinctions honorifiques dont il a été l'objet.

M. Randoing est un républicain du lendemain.

SÈVRES (DEUX-)[1].

M. BAUGIER est né à Niort en 1800. Toute sa vie a été

[1] Le nombre des voix obtenues par chacun des représentants des Deux-Sèvres n'a pas été publié.

consacrée à son pays. Journaliste, il a contribué à répandre des idées justes et libérales, dans la *Chronique des Deux-Sèvres*. Riche propriétaire, il est toujours venu au secours de l'infortune. Une rigide probité et une grande indépendance de caractère lui ont concilié l'estime et la confiance de tous les partis.

Il est maire de Niort. Ses principes politiques sont et ont toujours été très-démocratiques.

M. BLOT (Jean-François-Joseph) est né à Étreux, département de l'Aisne, le 22 avril 1781.

Entré au service dans le 26e régiment de chasseurs à cheval, le 2 mai 1802, il a été nommé sous-lieutenant à la suite de la bataille d'Austerlitz. Il est devenu lieutenant dans le même régiment. Il est ensuite passé lieutenant en premier aux chasseurs à cheval de la garde impériale.

Dans les premiers jours de 1813, il a commandé la 12e compagnie de ce régiment pendant les campagnes de 1813 à 1814. A la Restauration, il a été détaché avec trois compagnies pour concourir à la formation du 2e de chasseurs, dont il a commandé la compagnie d'élite pendant les Cents-Jours. A la seconde Restauration, il s'est retiré du service. Ennemi de la vie inactive qu'il menait comme capitaine en demi-solde, il forma avec ses frères, anciens militaires comme lui, un établissement de filature de laine dans le département des Deux-Sèvres, le premier qui ait été formé dans cette contrée, qui en compte aujourd'hui cinq.

Depuis qu'il habite les Deux-Sèvres, il a toujours marché à la tête de l'opposition la plus avancée, et c'est à ce fait seul qu'il a dû son élection. Il n'a jamais autrement sollicité les suffrages de ses concitoyens.

Il est impossible d'avoir plus honorablement servi son pays que ne l'a fait M. Blot, soit dans la paix, soit dans la guerre. A la guerre, il a payé glorieusement sa dette en faisant toutes les campagnes de l'Empire avec honneur et bravoure. A la paix, il a montré l'exemple du patriotisme le plus sincère, en donnant autour de lui l'impulsion à de fécondes industries, en propageant les doctrines de liberté, en offrant dans sa vie l'exemple de toutes les vertus du citoyen.

M. BOUSSI est âgé de 53 ans. Il est né à Thouars (Deux-Sèvres).

Avocat à Bressuire, où il s'était fait une belle clientèle, M. Boussi abandonna le barreau en 1830, pour combattre dans la presse sous le drapeau des opposants du 9 août. Une place de procureur du roi, à Bourbon-Vendée, lui fut cependant offerte par M. Dupont (de l'Eure); mais M. Boussi la refusa.

Fondé, avant 1830, sous le titre de *Tribune des Départements*, par Charles Comte, Jules et Victor Favre, un journal existait alors qui venait de transformer son titre en celui de *la Tribune*, et qui avait pour principaux rédacteurs MM. Germain Sarrut et Armand Marrast. M. Boussi devint l'un de leurs plus énergiques et plus assidus collaborateurs. Personne ne l'a oublié : brûlot toujours enflammé, ce journal s'était impitoyablement attaché aux flancs du vaisseau monarchique. M. Boussi y traitait surtout les questions de principes. Criminaliste savant, abstracteur érudit, il le faisait avec une grande autorité de science et de talent.

Aux journées de juin, sa vie étant menacée par la loi martiale qui fut proclamée à Paris, M. Boussi se réfugia à Tours, accompagné de M. Germain Sarrut. Arrêtés tous deux dans cette ville, ils y subirent un mois d'emprisonnement. Rendu à la liberté, M. Boussi reprit courageusement sa plume de journaliste, et ne la quitta plus que quand *la Tribune* cessa de paraître. Il en rédigea le dernier numéro.

A l'époque de la mort de Carrel, M. Gisquet étant préfet de police, M. Boussi, quoique malade alors et alité, fut de nouveau arrêté. On l'accusait de complicité dans un attentat commis sur la personne de Louis-Philippe. M. Boussi n'eut pas de peine à prouver que, *s'il était allé se promener sur la route de Paris à Neuilly*, il ne s'y était rendu que dans les plus pacifiques intentions, et porteur, pour toute arme, d'un parapluie, comme le roi lui-même. Trois jours de secret, le temps de renvoyer l'affaire du petit au grand parquet, suffirent cette fois à M. Zangiacomi pour ordonner l'élargissement.

Dix ans se sont écoulés depuis, et M. Boussi, dont la santé était fort délabrée, a demandé à la vie de famille un peu de repos nécessaire après ces luttes violentes, courageusement soutenues aux dépens de sa liberté et de sa fortune.

Son élection a été vivement combattue dans l'arrondissement de Parthenay par les légitimistes, et elle eût échoué sans les suffrages des deux arrondissements de Niort et de Melle.

M. CHARLES (aîné) est âgé de 36 ans. Il est né à Brelon, près Niort.

M. Charles aîné est cultivateur instruit et intelligent; il a consacré toutes ses facultés au développement de l'agriculture. Il est en outre meunier. Porté surtout par la bourgeoisie, il doit son élection à des principes modérés et à sa probité politique.

M. CHEVALLON est âgé de 50 ans. Il est né à La Motte-Saint-Heray.

Elève du lycée Napoléon en 1814, et, lors de l'invasion étrangère, n'étant déjà plus un enfant, mais n'étant pas encore un homme, il prit un fusil et courut, en compagnie de quelques-uns de ses condisciples, repousser l'ennemi qui menaçait notre nationalité. Après avoir achevé ses humanités, il étudia le droit à Poitiers, et devint secrétaire de Manuel, le célèbre député de la Vendée. Il entra ainsi dans l'intimité de tous les libéraux républicains de cette époque, et notamment dans celle de l'immortel poëte Béranger. Carbonaro, membre de toutes les sociétés secrètes qui minaient le sol sous les pieds de la royauté, propagateur actif et hardi de doctrines déférées alors à des tribunaux d'exception, il fit, en Allemagne, en Espagne, en Italie, de nombreux voyages entrepris pour établir des rapports avec les patriotes étrangers, et dans lesquels il n'épargna ni sa fortune ni sa personne.

Lors de l'affaire Berton, qui, malgré son but évidemment bonapartiste, avait les sympathies sinon les secours du parti républicain, M. Chevallon, alors à Poitiers, faillit délivrer les prisonniers. Il fut un des chefs du comité de la Société *Aide-toi le ciel t'aidera*, qui, dans les premiers jours d'août 1830, pendant la courte lieutenance-générale de Louis-Philippe, eurent, avec le futur monarque, une conférence, demeurée secrète, et à laquelle assistèrent MM. Charles Thomas et Charles Teste. Les républicains étaient venus pour entendre le duc d'Orléans, qui, de son côté, s'imaginait qu'une audience lui avait été demandée. M. Thiers, l'auteur de cette double méprise, et qui voulait marier le Roi avec la République, avait imaginé et conduit l'affaire. Louis-Philippe ayant exposé son plan et ses moyens de gouvernement, — Eh bien, nous vous ferons de l'opposition, — dirent les chefs du comité, et ils se retirèrent. En ce qui le concerne, on sait si M. Chevallon a tenu parole. Pour se l'attacher cependant, le roi, quelque temps après, lui fit offrir la préfecture de la Vienne;

mais celui-ci la refusa, et, depuis ce jour, ne cessa de protester par ses actes publics contre le régime du gouvernement.

M. DEMARÇAY (Horace) est né à Paris en 1812.

Son père, le général Demarçay, représenta pendant vingt ans, à la Chambre des députés, l'un des arrondissements du département de la Vienne, et l'on se souvient encore de l'énergie et de la constance de son opposition. M. Horace Demarçay, élevé, ainsi que son frère puiné, dans la religion protestante, a fait une partie de ses études dans une des Universités d'Allemagne, et s'est appliqué surtout aux sciences naturelles. C'est un chimiste distingué, dont les travaux ont été souvent appréciés et encouragés par l'Académie des Sciences. Il siégeait à la Chambre des députés, envoyé déjà par le département des Deux-Sèvres, lorsque survint la Révolution de Février. Il y continuait avec la même probité politique la mission que son père y avait si dignement remplie; mais il s'y exposait moins aux débats de la tribune, pour lesquels il paraît avoir peu de dispositions.

C'est un homme sérieux, d'un jugement droit; il parle avec facilité et distinction, mais il prend rarement la parole. Sa taille est moyenne, sa physionomie est douce, sérieuse, mais elle manque peut-être d'aménité.

M. MAICHAIN est originaire du département des Deux-Sèvres et âgé de 50 ans.

Médecin, il a rendu son nom populaire, par le dévouement de tous ses instants et les sacrifices de tous les jours, dont les malheureux ont de tous temps été pour lui l'objet. Quand la Révolution de Février a éclaté, environné de l'estime et de l'attachement de tous ses concitoyens, il n'a pas hésité à accepter le titre de commissaire de la République, et est parvenu à se concilier tous les esprits. Le seul reproche qu'on lui ait adressé a été une accusation de faiblesse, accusation qui ne l'a pas empêché d'assurer dans un département vendéen le succès des élections libérales et d'empêcher toute espèce de désordres.

C'est un républicain de conviction, un démocrate sincère, un cœur plein de tous les sentiments qui honorent l'humanité.

M. RICHARD (Jules) est né à Niort. Il est âgé de 50 ans. C'est un très-honorable propriétaire. Il a peu quitté son pays, où il s'est acquis une très-grande influence, qu'il doit à sa grande probité, à son intelligence et à son instruction. Il a travaillé

dans la presse à propager les idées libérales. C'est d'ailleurs un républicain modéré.

SOMME.

M. BEAUMONT (138,153 voix), propriétaire, membre du Conseil général de l'agriculture et du Conseil général de la Somme, est né en 1793.

M. Beaumont a servi dans les hussards. Il était arrivé au grade de capitaine.

Ce n'est qu'en 1838 que les électeurs de Péronne l'envoyèrent à la Chambre.

Personne n'est plus assidu aux séances, plus zélé et plus ardent aux travaux parlementaires.

M. Beaumont est monté plusieurs fois à la tribune.

Réélu en 1839, en 1842 et en 1846, le député de Péronne a constamment voté avec l'extrême gauche.

M. CRÉTON (137,995 voix) est âgé de 53 ans; il est né à Amiens.

M. Créton est un avocat distingué. Il a le double renom d'orateur éloquent et de profond légiste.

M. Créton a fait partie de la dernière législature.

Il était classé parmi les dynastiques.

M. GAUTHIER DE RUMILLY (137,995 voix) est né à Paris, le 8 décembre 1792.

Dès 1817, M. Gauthier de Rumilly s'était placé, au barreau de Paris, au premier rang des jeunes défenseurs des libertés de la la presse.

De 1817 à 1825, il se distingua par la défense de MM. Comte et Dunoyer, dans l'affaire de la *Souscription nationale*, il défendit M. Cauchois-Lemaire, dans l'affaire du *Gouvernement occulte*, et le colonel Sauzet, devant la Chambre des pairs; mais c'est surtout la défense courageuse de l'un des quatre sergents de La Rochelle qui lui acquit l'estime de tous les bons citoyens. Le pays a gardé la mémoire des énergiques paroles que M. Gauthier de Rumilly prononça en cette solennelle circonstance pour conserver à la France la vie précieuse de ces quatre héroïques sous-officiers.

La Révolution de 1830 lui ouvrit la carrière parlementaire, à laquelle il s'est voué tout entier.

Nommé en 1831 par le département de la Somme et par l'arrondissement de Doullens, il conserva toute l'indépendance de ses opinions politiques au milieu des séductions que le pouvoir nouveau offrait à tous les hommes notables qui abandonnaient leurs principes.

Nommé successivement en 1837, en 1839, en 1842 et en 1846 par le collége *extrà muros* d'Amiens, il s'est fait remarquer dans toutes les législatures par l'étendue de ses connaissances et par la solidité d'une discussion toujours nette et précise. Chargé des rapports les plus difficiles sur les douanes, sur les sucres, sur les subsistances, sur les bestiaux, il a constamment éclairé toutes les questions qui touchent aux intérêts des travailleurs. Ses discours sur les finances, sur les travaux publics, sur le commerce et la navigation, l'industrie et l'agriculture, ont montré la riche variété de ses études, comme la justesse de ses vues. Opposé toujours à l'aliénation des grandes lignes des chemins de fer, il avait, en 1844, fait triompher, par un amendement, le principe de la conservation de la propriété des grandes lignes par l'État.

Il a constamment combattu avec énergie le gouvernement personnel, la politique du juste-milieu et le déplorable ministère du 29 octobre, et il a été un des signataires de l'acte d'accusation du 23 février 1848, comme du compte-rendu de 1832.

Ses concitoyens du département de la Somme, en le nommant Représentant du peuple à l'Assemblée nationale, ont ainsi récompensé un des plus patriotiques dévouements dans une des plus longues et des plus fécondes carrières parlementaires.

M. PORION (136,677 voix), propriétaire, est né à Amiens, le 1er août 1805.

Son père était négociant.

Le 24 février, M. Porion, alors adjoint à la mairie, fut nommé président de la commission municipale provisoire, et bientôt après maire d'Amiens. Dans les troubles dont la ville a été le théâtre, il a montré de l'énergie, de la promptitude dans les résolutions, et il a réprimé le désordre partout où il se manifestait. Les services qu'il a rendus dans de déplorables circonstances sont incontestables, et tous ses concitoyens lui en sont reconnaissants.

M. Porion, avant la Révolution de Février, appartenait à l'opposition modérée.

M. TILLETTE DE CLERMONT (153,148 voix), chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1789.

Il servit sous la Restauration comme capitaine de cavalerie dans la garde royale.

A la Révolution de Juillet, il a cessé de faire partie de l'armée.

Il n'a jamais contribué que par son vote, toujours acquis à l'opposition, aux travaux parlementaires.

Il fut envoyé à la Chambre, pour la première fois, en 1842, par le collége d'Abbeville, qui l'a réélu en 1846.

Il siégeait à l'extrême droite.

M. MAGNIER (130,431 voix), propriétaire est âgé de 55 ans. Il est né à Amiens, d'une famille bourgeoise.

C'est un homme d'un caractère honorable. Il est très-aimé. Il exerce beaucoup d'influence sur les classes agricoles. Il leur a toujours, en effet, prouvé la plus sincère et la plus active sollicitude.

M. Magnier appartenait à la fraction d'opposition qui reconnaissait, dans le pays comme à la Chambre, M. Barrot pour chef.

M. BLIN DE BOURDON (128,373 voix), ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1780.

Il a fait partie de la majorité de la Chambre introuvable en 1815.

Il cumulait, en 1816, les fonctions de maire d'Amiens avec celles de chef d'état-major des gardes nationales de la Somme.

L'ordonnance du 5 septembre 1816, en fixant l'âge d'éligibilité à quarante ans, enleva à M. Blin de Bourdon sa place au parlement.

De 1823 à 1830, il occupa la préfecture de l'Oise et celle du Pas-de-Calais, et représenta en même temps le collége d'Abbeville à toutes les législatures.

Aux élections de juin 1830, il fut nommé par le collége d'Amiens, et résigna, après les journées de Juillet, ses fonctions de préfet pour garder son mandat de député.

Non réélu en 1831, il se présenta, en 1834, aux suffrages du collége de Doullens et fut nommé.

M. Blin de Bourdon est un des députés qui se rendirent à *Belgrave-Square* : c'est assez dire que ses opinions sont légitimistes, et qu'il a constamment voté dans l'opposition.

M. Blin de Bourdon était membre de la dernière législature.

M. DELATRE (113,094 voix), agriculteur, est âgé de 55 ans. Il est né à Ramburel (Somme), d'une famille d'agriculteurs et de commerçants.

M. Delâtre, indépendamment de la culture de ses propriétés, s'occupe de l'exploitation d'une petite manufacture qu'il a établie à Ramburel. Il est fort aimé par les ouvriers et les gens de la campagne.

Ses opinions sont modérées en même temps que sincèrement libérales.

M. ALLART (112,536 voix), notaire, est âgé de 50 ans. Il est né à Ham (Aisne).

M. Allard est à la tête d'une des meilleures études d'Amiens. Il est lieutenant-colonel de la garde nationale de cette ville, et jouit de la confiance illimitée de la milice urbaine, plus que le chef du corps, son supérieur.

Dans les derniers troubles, M. Allard n'a pas quitté l'uniforme, et a puissamment contribué au rétablissement de l'ordre.

Il se rattachait à la gauche dynastique par ses opinions, avant la Révolution de Février.

M. RANDOING (Jean-Baptiste — 110,059 voix), manufacturier, est né le 22 avril 1798, à Cusset (Allier).

Son père était négociant à Cusset.

M. Randoing dirige avec bonheur un établissement créé par Colbert, en 1665, le berceau de la fabrication du drap fin en France.

Il est adoré de ses ouvriers. qui, en 1847, après l'année difficile qu'il y avait eu à passer, lui offrirent un service à thé, en reconnaissance des sacrifices qu'il s'était imposés pour eux. En ces jours de crise, loin de diminuer la fabrication ou le salaire, M. Randoing avait redoublé d'activité et de générosité. En outre, il distribuait largement des secours à ceux qui étaient chargés d'une nombreuse famille. L'élection de M. Randoing a été pour ses ouvriers l'occasion d'une fête qu'ils ont joyeusement célébrée, et qui a été pour celui qui en a été l'objet l'une des plus douces récompenses auxquelles il puisse être sensible.

M. Randoing a été successivement commandant de la garde nationale d'Abbeville, président du tribunal et président de la chambre du commerce. Il est encore membre du Conseil général

de la Somme et du Conseil général des manufactures et du commerce.

Il a été successivement du parti conservateur et de l'opposition dynastique. Il osa, en 1842, au château d'Eu, tenir tête à Louis-Philippe à l'occasion du traité belge, dont la teneur compromettait, selon lui, nos intérêts manufacturiers. L'énergie de son langage, en cette occasion, effaroucha les familiers du château.

Immédiatement après la Révolution de 1848, M. Randoing présenta sur la situation commerciale des idées qui ont été mises à profit. Ainsi, le décret autorisant la consignation des marchandises ou des matières appartenant aux manufacturiers, dans les villes où ils résident, contre des récépissés négociables, pour leur faciliter la continuation du travail, a été basé sur les vues par lui indiquées au ministre des finances et au ministre de l'agriculture et du commerce.

M. MOREL-CORNET (105,835 voix), négociant, est né à Jumel (Somme). Il est âgé de 52 ans.

Dans la carrière commerciale qu'il a parcourue, M. Morel-Cornet s'est acquis l'estime générale, une réputation de probité, d'intelligence et de capacité, au point d'avoir été nommé et institué président du tribunal de commerce d'Amiens.

C'est, en outre, un caractère plein de fermeté.

Avant la Révolution de Février, il appartenait à la gauche dynastique.

M. DE FOURMENT (105,269 voix), manufacturier, est âgé de 59 ans. Il est né à Roy (Ardennes). Son père était l'un des plus riches propriétaires du département de la Somme.

M. de Fourment entra fort jeune dans la carrière administrative. Il a été sous-préfet de Rhétel. Il abandonna bientôt cette carrière, et se livra à l'industrie. Il exploite, à l'abbaye de Cercant-lez-Frévant, une immense manufacture de tissage de laine. Les mérinos, les draps d'été et les laines filées qu'il produit sont renommés dans le commerce.

On cite l'esprit de M. de Fourment, la vivacité de ses repartiés, ses à-propos incisifs et mordants.

Avant la proclamation de la République, il appartenait, dit-on, à une opposition très-calme et plus railleuse que passionnée.

Peu de jours après l'ouverture de la session, M. de Fourment s'est trouvé indisposé, et, pour remettre sa santé, il a été obligé

d'aller faire à l'abbaye de Cercant un séjour, qui, nous l'espérons, ne sera pas éternel.

M. LABORDERE (83,326 voix), magistrat, est âgé de 50 ans. Il est né à Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne).

M. Labordère est président du tribunal civil de première instance de la ville d'Amiens. C'est un magistrat savant et intègre. La sagesse de son caractère, la modération de ses principes lui ont concilié l'estime générale. La représentation nationale aura toujours en lui un membre capable et dévoué.

C'est un esprit libéral et un cœur bien fait.

M. DUBOIS (84,919 voix), agriculteur, est âgé de 58 ans. Il est né à Amiens (Somme), d'une famille de riches propriétaires.

Il a étudié la médecine, et il a exercé la profession de médecin; mais il l'a abandonnée depuis quinze ans. Il s'adonne à la culture des champs et à l'horticulture. Il dirige une vaste exploitation agronomique.

M. Dubois était considéré comme appartenant à la gauche dynastique avant la Révolution de Février.

TARN.

M. D'ARAGON (71,616 voix) est âgé de 40 ans. Il est né à Lobez, arrondissement d'Alby (Tarn), d'une noble et ancienne famille. Il est fils d'un pair de France.

M. D'Aragon a été le secrétaire de M. Thiers, dont il a adopté les tendances et dont il s'est identifié les principes. Ces tendances et ces principes ont d'ailleurs pris, dans ces derniers temps, une couleur très-démocratique. On a vu M. d'Aragon à la tête du banquet qui, peu de semaines avant la chute de la dynastie de Louis-Philippe, a porté l'agitation dans tout le département du Tarn.

M. GISCLARD (55,580 voix), négociant, est âgé de 45 ans. Il est né à Alby (Tarn), d'une famille de commerçants.

M. Gisclard est un ancien élève de l'École Polytechnique. Dans la carrière commerciale qu'il parcourt aujourd'hui, il s'est attiré l'estime de tous ses concitoyens; il est président du tribunal de commerce d'Alby. On fait l'éloge de sa probité autant que de son intelligence. C'est un homme grave, réfléchi et d'une grande

fermeté de caractère. Il a de tout temps appartenu à l'opposition libérale.

M. CARAYON-LATOUR (Edmond — 48,043 voix), propriétaire, est âgé de 39 ans. Il est né à Bordeaux (Gironde). C'est le fils d'un receveur général.

M. Carayon-Latour a longtemps travaillé dans les bureaux de son père; mais il a si peu d'ambition, qu'il a refusé d'être receveur général à son tour, et qu'il a préféré passer tranquillement sa vie à exploiter ses propriétés. Il est fort estimé dans toute sa contrée. On parle surtout de son inépuisable charité qui se plait à soulager toutes les misères à mesure qu'elle les rencontre ou qu'elle a pu les découvrir, après avoir été les chercher pour leur tendre la main. La mère de M. Carayon-Latour est fort avant dans les secrets intimes de la légitimité; elle correspond activement avec les membres de la branche aînée des Bourbons. Son fils marche assez peu dans les voies maternelles, et a compris depuis longtemps que la France n'a plus de questions personnelles à vider.

M. TONNAC DE VILLENEUVE (Hippolyte — 44,046 voix) est né à Montmirail (Tarn), le 23 août 1796. Il est capitaine du génie en non-activité pour infirmités temporaires. Après sa sortie des écoles, il fut placé dans un régiment de son arme, où on n'eut jamais qu'à se louer de ses bons services. Contrairement à ce qui se voit d'ordinaire chez MM. les officiers de l'artillerie et du génie, M. Tonnac de Villeneuve appartenait à l'opinion légitimiste; mais c'est un esprit naturellement fort libéral et un cœur plein de noblesse et de patriotisme, qui préférera toujours le bien général de la France, sa sûreté, sa liberté, sa prospérité, à toute satisfaction de vœux et de sentiments personnels.

M. DE VOISINS (Étienne — 41,487 voix), propriétaire, est âgé de 35 ans. Il est né à Lavaur (Tarn), d'une ancienne famille.

Jusqu'à présent, M. de Voisins a peu marqué en politique, mais il a bien profité du temps. Il a constamment voyagé pour étudier les mœurs et les institutions des pays étrangers. Sa famille est extrêmement légitimiste. On le dit très-dévoué à son pays et constamment prêt à lui sacrifier tout sentiment et tout souvenir capable de compromettre la paix et la liberté publique.

M. MOUTON (Pierre — 41,476 voix) est né au Masnau (Tarn),

en 1799, d'une famille de cultivateurs; il est entré au séminaire à l'âge de dix ans pour y recevoir l'instruction profane et ecclésiastique. Ses progrès dans les sciences et dans la vertu furent rapides. Il était déjà devenu capable de professer les belles lettres à l'âge où beaucoup de gens sont loin de ne plus avoir, à les étudier. Il a parcouru tous les degrés du professorat, depuis les classes les plus élémentaires jusqu'à celles de philosophie et de théologie inclusivement. Toute sa vie a été consacrée à l'enseignement, et la jeunesse qu'il a élevée conserve de lui le plus tendre souvenir, lui a voué la plus sincère reconnaissance pour les soins tout paternels qu'elle a reçus de lui.

C'est ainsi que M. Mouton s'est élevé au sacerdoce, et dans le sacerdoce à la dignité canonicale. Il est de l'église métropolitaine d'Alby. Il est, en outre, devenu supérieur du petit séminaire de Castres.

Tous ses principes politiques se résument en trois mots : la religion, la gloire et le bien-être de la patrie. On le croit à tort légitimiste. Ses tendances libérales sont tellement connues dans son département, que la population protestante, qui y est fort nombreuse, lui est entièrement sympathique.

M. REY (Philippe — 40,908 voix) est né à la Bastide (Tarn), le 9 juillet 1793.

Le colonel Rey a vaillamment fait les dernières campagnes de l'Empire. Ses opinions libérales nuisirent beaucoup à son avancement sous la Restauration, et il lui a fallu, depuis 1830, souffrir plus d'un passe-droit avant de parvenir au grade de colonel, qu'il a bien mérité. Il est depuis longtemps républicain.

Il y a eu, le 15 mai dernier, un colonel Rey qui n'a pas joué un rôle heureux vis-à-vis des anarchistes qui ont violé l'Assemblée nationale et pris un instant possession de l'Hôtel-de-Ville. Cet officier, commandant un poste si important dans des jours de révolution, n'a pas su repousser Barbès, Blanqui, Huber et leurs séides. Non-seulement on a dû lui ôter son commandement, mais encore il a été question de le faire arrêter et d'instruire contre lui comme contre un complice de l'émeute. Hâtons-nous de dire que ce colonel Rey n'a rien de commun avec l'honorable représentant du peuple qui nous occupe. Quiconque connaît ce brave, ce loyal, cet intelligent officier, ne peut le confondre avec aucun personnage susceptible de manquer, à quelque degré que ce soit, ou de bravoure, ou de loyauté, ou d'intelligence ; mais nous écri-

vons ici non pour ceux qui sont, mais pour ceux qui ne sont pas renseignés sur le compte des héros de notre livre.

Élève de l'école militaire de Saint-Cyr, il fut nommé adjudant-major en 1813; mis en demi-solde en 1814, il reprit du service en 1815; après le désastre de Waterloo, remis en non activité. En 1819 seulement, sous le ministère libéral de Gouvion Saint-Cyr, il fut rappelé à l'activité. Son régiment fit la campagne d'Espagne. L'adjudant-major Rey fut mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite, et porté sur les 17e, 27e et 34e bulletins. Il fut en même temps proposé pour chef de bataillon; mais si ses services militaient pour son avancement, ses opinions politiques, comme nous l'avons dit, lui firent obstacle : on se rappelait trop l'officier en demi-solde. Il fut nommé enfin chef de bataillon en 1830. Quand il eut été nommé au commandement du 60e de ligne, ce régiment devint bientôt un des plus beaux de l'armée. Le 26 février, il prit l'initiative pour faire supprimer les coucous de la plaque des shakos. Nommé à l'Assemblée nationale, le colonel Rey aidera à l'établissement du gouvernement démocratique, comme il l'a dit dans sa circulaire aux électeurs du Tarn.

A la journée du 15 mai, le colonel Rey n'a pas quitté son siége de représentant pendant l'envahissement de l'Assemblée.

M. DE SAINT-VICTOR (37,393 voix) est âgé de 55 ans. Il est né à Lavaur (Tarn), d'une famille noble. Il est entré au service sous l'Empire; il a fait les campagnes d'Allemagne d'une manière brillante. On le cite comme un brave officier, comme un homme d'honneur par excellence. Il a quitté l'armée avec le grade de chef d'escadron dans la garde royale. M. de Saint-Victor était fort légitimiste avant la Révolution de Février; mais son intelligence et ses sentiments le mettent à la hauteur de toutes les situations où la patrie a besoin du dévouement de ses vrais enfants.

M. DE PUYSÉGUR (Victor — 36,910 voix), propriétaire, est âgé de 37 ans. Il est né à Rabastens (Tarn), d'une noble et très-ancienne famille.

M. de Puységur n'est point nouveau dans la vie politique, c'est un collaborateur assidu de M. de Genoude; il a travaillé d'une manière active à la *Gazette de France*. Ce journal représente donc ses vœux, ses tendances, et en le lisant on a lu la

secret de toutes les pensées de l'honorable représentant du peuple.

TARN-ET-GARONNE.

M. LÉON DE MALEVILLE (43,319 voix), avocat, ancien sous-secrétaire d'État de l'intérieur, membre du Conseil général de Tarn-et-Garonne, officier de la Légion-d'Honneur, est né en 1802.

En 1828, M. de Maleville travaillait encore dans le cabinet de M. Hennequin. M. de Preissac, nommé préfet du Gers, l'emmena avec lui et en fit son secrétaire particulier. La Révolution de Juillet ayant appelé M. de Preissac à la préfecture de la Gironde, M. de Maleville devint secrétaire-général de cette préfecture. Après avoir quitté Bordeaux en 1833, M. de Maleville fut élu député, en 1834, par le collége de Montauban. Il était alors le plus jeune membre de la Représentation nationale. Il vota, pendant la session de 1835, contre toutes les dispositions des lois de Septembre. Il appuya le cabinet du 22 Février et rentra dans l'opposition après la chute de ce ministère. Il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, sous le Premier-Mars; il tomba avec ce cabinet et devint un des plus vigoureux adversaires du Vingt-Neuf-Octobre. Il a constamment suivi la fortune de M. Thiers. Son talent parlementaire était incontestable. Il a été vice-président de la Chambre; c'est dire qu'il y jouissait d'une véritable considération. Sa position politique, qui l'appelait presque nécessairement au ministère, dans toute combinaison qui eût succédé au cabinet Guizot, l'amenait fréquemment à la tribune. Il y a traité presque toutes les questions d'affaires et presque toutes les questions politiques de quelque importance. A la dernière législature, il représentait le collége de Caussade. Il a confessé, depuis la Révolution de Février, que le Vingt-Neuf-Octobre avait parfaitement raison de traiter d'*aveugles* et d'*ennemis* tous ceux qui s'étaient faits les promoteurs des Banquets réformistes. Il a reconnu que dans le festin politique auquel il a pris la plus large part, ce n'était point à la santé de la République qu'il prétendait boire, en buvant à la mort du ministère Guizot. Mais, M. Léon de Maleville, pour avoir une légitime ambition, que justifie d'ailleurs un talent remarquable, n'en est pas moins un esprit sincèrement libéral, qui déjà, nous en sommes sûr, est complétement rallié aux idées purement républicaines.

M. FAURE-DÈRE (Bertrand-Marie — 32,614 voix) est né à Bouillac (Tarn-et-Garonne), le 4 novembre 1787, d'une famille bourgeoise. Son père avait été, durant toute la première République, maire ou agent national de sa commune, ou président de l'administration du canton de Verdun-sur-Garonne.

M. Faure-Dère a fait ses études au collége de Sorèze. Il se destinait à la carrière militaire et voulait entrer à l'Ecole Polytechnique. Mais en 1806 son père contraria cette vocation. Il suivit alors un cours de droit à la faculté de Toulouse, qui venait de se rouvrir. Licencié en droit à la fin de 1810, il fut nommé conseiller-auditeur à la Cour impériale de Toulouse, par décret daté d'Erfurt, le 15 novembre 1811, en même temps que M. le baron de Montbel, depuis ministre de Charles X, dont il est constamment demeuré l'ami, sans partager jamais ses opinions politiques.

M. Faure-Dère exerça les fonctions de conseiller-auditeur jusqu'à la fin du mois d'avril 1816; seulement durant les Cent-Jours il fut délégué à Moissac, par ordre du grand-juge, ministre de la justice, pour y présider par intérim le tribunal de première instance, à la place de M. Delbrel, ex-conventionnel, qui venait d'être envoyé à la Chambre des représentants. Il y demeura depuis le 20 mai jusqu'au 7 juillet 1815; puis il rentra à Toulouse, où il reprit ses premières fonctions.

Destitué à la fin d'avril 1816, lors de la réorganisation de la Cour royale de Toulouse, il ne rentra dans la magistrature que le 2 décembre 1828, sous le ministère Martignac. Les amis qu'il avait conservés à Toulouse le firent nommer à son insu juge au tribunal de Montauban, fonction qu'il ne voulut accepter qu'à la condition de rentrer bientôt au sein de la Cour. Mais son opposition, qui devenait d'autant plus vive à mesure que les événements se pressaient, ne lui aurait jamais permis d'y arriver sans la Révolution de Juillet. Ce fut le vénérable Dupont de l'Eure, qui se chargea de tenir la promesse qui lui avait été faite, en le nommant conseiller à la Cour de Toulouse, par ordonnance du 29 octobre 1830. Il est encore aujourd'hui en possession de cette place, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait prononcé sur les incompatibilités.

M. Faure-Dère a été nommé député par l'arrondissement de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne), au mois de juillet 1831. Il fut réélu en 1834. Il manqua son élection à la fin de 1837; mais la Chambre ayant été dissoute, il fut de nouveau honoré du mandat de ses concitoyens au mois de mars 1839, et il le con-

serva jusqu'à la dissolution de 1842. Alors, sa santé se trouvant fortement altérée par le séjour de la capitale, il se vit contraint de se condamner à la retraite.

Durant tout le cours de sa carrière politique, il a constamment voté avec l'opposition, et presque toujours avec l'opposition la plus avancée. C'est dire qu'il a repoussé toutes les lois funestes, toutes les mesures acerbes, tous les traités déshonorants que le Gouvernement présentait à la sanction parlementaire. Depuis la Révolution de Février, ses concitoyens ont voulu le faire reparaître sur la scène politique pour aider à l'établissement de notre jeune République. S'il n'a consenti à accéder à leurs désirs qu'à la fin de mars, c'est que, d'une part, il croyait qu'il fallait pour fonder un gouvernement nouveau des hommes nouveaux, et que, de l'autre, il redoutait les nombreuses infirmités dont l'âge l'a trop tôt accablé.

M. ROUS (Etienne-Hippolyte-Paul — 28,557 voix) est né au mois de brumaire an XII (1803), d'une famille de magistrature. Son père fut pendant plus de trente ans juge ou président du tribunal de première instance de Montauban (Tarn-et-Garonne).

Hippolyte Rous fut traduit en 1829 devant la police correctionnelle pour délit de presse et renvoyé devant le tribunal de Toulouse pour cause de suspicion légitime. Défendu par le célèbre Romiguière, il fut acquitté avec ses amis, Constans et Lacaze.

En 1830, il fut nommé substitut du procureur du roi, par M. Dupont de l'Eure. Il fut destitué en 1834 par M. Persil, comme entaché d'opinions républicaines.

Depuis, il a fondé à Montauban, avec le concours de quelques amis, *le Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal spécialement destiné à combattre la candidature de M. Janvier et à rallier toutes les nuances de l'opposition. Il se présenta lui-même comme candidat aux dernières élections contre ce redoutable antagoniste. Les chances furent balancées.

En février 1848, la garde nationale de Montauban, depuis longtemps dissoute, ayant été réorganisée, il en fut nommé commandant.

Il fit partie aussi, à la même époque, de la commission municipale provisoire.

M. DETOURS (Hippolyte—23,932 voix) est né en 1801, à Moissac (Tarn-et-Garonne).

C'est un des avocats les plus distingués du midi de la France. Il a plaidé les principaux procès politiques qui se sont débattus à Montauban, Pau, etc... Ce n'est qu'en 1837 qu'il est entré au barreau. Il était dans la magistrature avant 1830, et y était resté jusqu'au jour où il se fit inscrire au tableau de son ordre. Ce sont ses idées et ses tendances libérales qui lui ont fait abandonner ses fonctions. Il exerçait en effet celles du parquet qui ne sont pas compatibles avec de certaines situations politiques. Il a fondé une société de droit public et fait une étude approfondie de toutes les matières dont l'étude était l'objet de cette société. Il a toujours professé des opinions très-libérales. Dans l'Assemblée nationale, comme au-dehors de cette Assemblée, il consacrera tous ses efforts à établir et à consolider la République, pourvu qu'elle respecte toujours, avec tous les droits sacrés de la propriété et de la famille, la liberté et les croyances religieuses qui lui semblent la première base de toute société civilisée.

M. DE CAZALÈS (Edmond — 22,674 voix) est né en 1804, à Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne). C'est le fils du célèbre Jacques de Cazalès, député à l'Assemblée constituante, où il joua un si grand rôle.

M. Edmond de Cazalès avait d'abord embrassé la carrière de la magistrature. Il a été juge-auditeur au tribunal de Provins jusqu'à 1829; mais de telles fonctions ne lui permettaient pas de se livrer à des études sérieuses et élevées, qui étaient un impérieux besoin de son intelligence : il les abandonna donc. Il devint ainsi rédacteur du *Correspondant* et de la *Revue européenne*, auxquels il a travaillé jusqu'en 1834. De 1835 à 1837, il a été professeur à l'université catholique de Louvain. En 1843, il a été ordonné prêtre. Il est aujourd'hui vicaire-général et supérieur du grand séminaire de Montauban. C'est en outre un des hommes les plus distingués et les plus recommandables que possède l'Assemblée nationale. Ses collègues lui ont donné une très-grande partie des suffrages qui lui étaient nécessaires pour être nommé membre de la Commission de constitution; ils ne lui en ont pas donné assez. Ses lumières eussent été utiles à l'examen préalable des questions que soulèvera l'élaboration du nouveau pacte social de la France. Nous pensons que la discussion politique de notre *Charte républicaine* justifiera les regrets que nous exprimons ici.

M. DELBREL (André-Michel—19,888 voix) est né à Moissac (Tarn-et-Garonne), en 1803. Il est fils de Pierre Delbrel, ancien membre de la Convention et du conseil des Cinq-Cents. Après avoir fait son cours d'humanités, il embrassa la carrière médicale, et, en 1825, il a été reçu docteur à la Faculté de Montpellier. C'est un homme de talent. Il a toujours été fidèle aux traditions paternelles.

VAR [1].

M. MOREL-MARCELLIN est né à Brignolles; il est âgé de 35 ans. C'est un riche propriétaire foncier. Il a toujours fait un très-noble usage de sa fortune, et semé tout autour de lui de nombreux bienfaits.

Il a toujours professé des opinions très-libérales.

La considération dont il jouit ainsi, par sa fortune, par son caractère et par la sincérité de son patriotisme, lui ont mérité l'honneur d'être l'un des élus de son département, quoique sa vie ne soit d'ailleurs marquée par aucun événement autrement important.

M. GUIGNES (Lucien) est né à Draguignan (Var) en 1809. Il s'est toujours fait remarquer par la constance et la fermeté de ses opinions républicaines. En 1830, il protesta ouvertement contre les ordonnances de Charles X. Membre de la Société *Aide-toi* et de la Société des Droits de l'Homme, il avait fait une propagande libérale très-active dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Actionnaire et rédacteur de plusieurs journaux, il a en outre toujours servi les principes démocratiques avec sa plume et sa bourse. Il a notamment été, en 1839 et 1840, le rédacteur en chef de *l'Ère nouvelle*, d'Aix, le premier journal radical qui ait été publié dans cette ville. Impliqué dans le procès d'avril 1834, il a subi plusieurs visites domiciliaires, et a d'ailleurs dû se dérober aux conséquences des poursuites dirigées contre ses frères. Il a été l'ami d'Armand Carrel et de Garnier-Pagès aîné.

Nommé, après la Révolution de Février, commissaire du Gouvernement dans le département du Var, il s'est attaché avant tout à faire aimer et estimer la République par une conduite pru-

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants du Var n'a pas été publié.

dente et digne. C'est pour le récompenser de tant de gages donnés au pays que le Var l'a envoyé à l'Assemblée nationale, comme un de ses citoyens les plus intelligents et les plus honnêtes, appelé à donner à notre jeune République ce cachet de haute moralité et de probité politique sans lesquelles aucun gouvernement n'est plus possible en France.

M. MARIUS (André), ouvrier du port de Toulon.

M. Marius est âgé de 40 ans ; il est né à la Bastide.

M. Marius est un parfait honnête homme, patriote sincère, mais susceptible de se laisser influencer.

M. ALLEMAN (aîné) est né à Draguignan, le 24 décembre 1797. M. Alleman est un riche banquier qui, comme Jacques Laffitte, a donné de nombreuses preuves de patriotisme : c'est un financier très-intelligent. Son libéralisme est, comme nous venons de le dire, depuis longtemps éprouvé ; mais, tout en aimant et chérissant les institutions républicaines, il est loin de les comprendre comme ces hommes exagérés qui veulent la liberté jusqu'à l'anarchie.

M. PHILIBERT (Jules-Thomas) est né à Saint-Julien-le-Montagnier (Var), le 6 juin 1799. Son père était avocat. Son aïeul, jurisconsulte éclairé, était membre de l'Assemblée législative, qui succéda à la constituante. Orphelin de très-jeune âge, M. Philibert, après avoir fait son cours de droit, alla se fixer dans la ville d'Aups (Var), pays de sa mère, et où vivait encore son aïeul maternel, M. de Taurenné, vieillard vénérable auquel il a fermé les yeux. 1830 le trouva s'occupant d'agriculture. Sa position sociale et ses principes libéraux bien connus l'appelèrent au Conseil général de son département en août de la même année. Quand la loi d'élection des conseils généraux fut appliquée, M. Philibert fut élu par plusieurs cantons : il opta pour celui de son domicile, où il a toujours été réélu. Maire de la ville d'Aups depuis longtemps, il a été maintenu dans ses fonctions par le gouvernement républicain. Ami du peuple, dans la vraie acception de ce mot, M. Philibert, par la fondation dans sa commune d'écoles élémentaires, d'une salle d'asile, de greniers d'abondance pour les temps de disette, par le zèle qu'il a mis à élaborer, au Conseil général, les plus importantes questions, s'est acquis dans le département du Var une popularité qui lui a valu

d'être choisi pour un de ses représentants à l'Assemblée nationale, bien qu'il eût longtemps décliné cet honneur.

Quoique d'ailleurs il ne soit républicain que du lendemain, il servira de cœur et de conviction le nouveau Gouvernement, et surtout contribuera de tous ses moyens à la moralisation, au soulagement des classes pauvres, dans un système pratique raisonnable.

M. ARNAUD (Henri), confiseur, est âgé de 50 ans; il est né à Draguignan.

C'est une élection caractéristique, réellement politique, faite en dehors de toutes considérations de convenances et de fortune.

M. Arnaud a toujours été un sincère républicain, dont l'administration départementale, sous Louis-Philippe, redoutait beaucoup l'influence.

Homme d'un noble caractère, d'un patriotisme bouillant, il travaillera de toutes ses forces à assurer l'avenir du gouvernement républicain, en faisant triompher les véritables principes démocratiques, dans les conditions de l'ordre et de la liberté.

M. CASY (Joseph-Grégoire), vice-amiral, né à Auribeau (Var), le 8 octobre 1787.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, l'amiral Casy entra dans la marine, où il a rendu de bons et nombreux services. Sa vie tout honorable s'est plus passée en mer que sur la terre ferme; mais on est sûr qu'il défendra l'honneur et la dignité du pays partout, aussi bien que sous son pavillon.

M. l'amiral Casy a été nommé ministre de la marine, en remplacement de M. Arago (François), par la Commission du pouvoir exécutif. Ce fait est devenu l'occasion de formuler sur ses antécédents diverses récriminations. On a trouvé singulier, par exemple, que le ministre de la République fût un des hommes aimés et estimés de la famille d'Orléans; qu'il ait été l'un des citoyens expérimentés dont les lumières aient été utilisées par des princes auxquels il était permis de rechercher de bonnes leçons. Il y a des gens qui comprennent l'amour de la patrie de manière à refuser aux autres le droit de la servir, qui entendent la fraternité républicaine de façon à exclure les autres du giron républicain.

M. BAUME (Edmond), avocat à la Cour royale de Paris, est âgé de 44 ans ; il est né à Toulon.

Fils d'un pauvre compositeur d'imprimerie, les contrôles de la marine et les chantiers des ports de Toulon constatent son baptême de misère et de souffrance. A 10 ans, il était à bord des vaisseaux *l'Impérial* et *le Borée;* de 12 à 20 ans, ouvrier dans le port. Ce que M. Baume est devenu, il le doit à lui-même, rien qu'à lui ; il le doit aux heures de nuit qu'il consacrait à l'étude et non au repos, pour apprendre en quelques années, à travers des privations inouïes, ce que les autres apprennent en dix années de collége.

En 1830, trouvant que le Gouvernement de Juillet mentait à ses promesses, il publia un journal républicain, *le Patriote de Toulon et du Var*, pour combattre les tendances libertioides de la royauté, Le talent et le courage qu'il déploya dans cette rédaction (de 1830 à 1834) lui occasionnèrent plusieurs procès. On se rappelle le banquet de 1833, précurseur du banquet de 1848, que le Var offrit à Garnier-Pagès et à Lariboissière : ce fut M. Baume qui l'organisa et le présida. C'est à cette époque encore qu'il organisait, dans le Var, les associations pour la liberté de la presse.

En 1835, républicain tout de dévouement et d'humanité, il fit aux républicains du Var un appel, qui fut entendu, pour aller au secours des malheureux cholériques que l'abandon seul entourait sur tous les points du territoire.

En 1835, lorsque les lois de septembre eurent restreint la liberté de la presse, M. Baume quitta *le Patriote* pour venir à Paris prendre place au barreau, où son talent autant que son noble caractère lui font occuper aujourd'hui un rang distingué.

Républicain ferme, convaincu, désintéressé, sans ambition, ne voulant de place ni pour lui ni pour les siens, M. Baume soupire après une république grande et glorieuse, qui puisse être la république de tous, la paix, l'ordre et la liberté, tutélaires de tous ; qui impose à l'anarchie, à la tyrannie, quel que soit le masque dont elles se couvriraient, le nom et la couleur qu'elles empruntera ient.

M. ARÈNE, avoué, sous-commissaire du Gouvernement à Toulon ; il est âgé de 50 ans. C'est un véritable patriote, connu comme tel depuis longues années.

Comme M. Baume, M. Arène aura toujours une boule blanche

pour toutes les mesures qui tendront à rendre la République plus glorieuse, plus florissante.

Dans ses modestes fonctions d'avoué, il a toujours montré la probité la plus grande, le zèle le plus sincère pour les intérêts qui lui étaient confiés, la plus incontestable intelligence de tous les devoirs de sa profession.

VAUCLUSE.

M. TRAMIER DE LA BOISSIÈRE (Paul — 38,934 voix) est né à Pernes, le 4 mars 1799, d'une ancienne famille de notaires. Nommé à la Chambre des députés, il fut poursuivi et proscrit lors des affaires des 5 et 6 juin 1832. Rentré depuis cette époque dans la vie civile, il s'occupa exclusivement d'entreprises industrielles, et particulièrement de l'exploitation des carrières d'albâtre et de plâtre. La Révolution de 1848 l'a naturellement rappelé sur la scène politique. Nommé commissaire du Gouvernement dans le département de Vaucluse, il a su se concilier l'estime de tous les honnêtes gens. Son courage, sa fermeté, ont imposé aux agitateurs. La Boissière sera un excellent député républicain.

M. RASPAIL (Eugène — 31,718 voix), neveu du célèbre M. François Raspail, actuellement dans la prison de Vincennes, est né à Gigondas, arrondissement d'Orange, le 12 septembre 1812. Il s'est très-utilement occupé de l'étude des sciences naturelles et géologiques. Il a publié plusieurs brochures sur la découverte faite par lui de lézards fossiles. La Révolution de Février le trouva directeur de l'éclairage au gaz de la ville d'Avignon. Ses opinions républicaines, ses connaissances étendues, le firent admettre dans le comité républicain de la ville, d'où il passa ensuite conseiller de préfecture et secrétaire général.

M. ELZÉAR-PIN (30,000 voix), propriétaire, est né à Apt, le 9 août 1813. Ecrivain élégant, il a combattu longtemps, dans la presse parisienne et dans *le Messager de Vaucluse*, contre les empiétements du pouvoir. Ses articles sont remarquables par leur causticité. Retiré à Apt depuis quelque temps, il ne s'occupe plus que d'agriculture.

M. REYNAUD LAGARDETTE (Joseph-Isidore — 29,651 voix), propriétaire, est né à Bollène, le 20 octobre 1799. Républicain prononcé, il fut éloigné de toutes fonctions publiques depuis les

premières années de la monarchie de Juillet. Il était maire de Bollène lors du passage du duc d'Orléans dans nos contrées. La harangue si énergique qu'il prononça sur les tendances liberticides de Louis-Philippe déplut singulièrement au prince, qui s'en plaignit. Lagardette fut destitué, et vécut ignoré dans ses propriétés jusqu'au moment où le vote universel est venu l'arracher à ses occupations agricoles.

M. BOURBOUSSON (Théophile-Eugène—21,562), médecin, est né à Sablet, le 6 juillet 1811. C'est un républicain sincère, mais avant tout ami de l'ordre et de la justice. Médecin des eaux thermales de Vacqueiras, Bourbousson se fit remarquer non-seulement par sa science, mais encore par son humanité envers les pauvres malades. Son zèle, son désintéressement, sa science administrative, l'amenèrent dans le conseil général de Vaucluse, où il n'a siégé que deux ans. Un tel homme était digne de figurer parmi nos représentants.

VENDÉE [1].

M. DE LESPINAY (Henri - Victor — 50,072 voix), vicaire-général du diocèse de Luçon, est âgé de 40 ans. Il est né en la commune de Sainte-Cécile (Vendée), le 26 juillet 1808.

M. Henri de Lespinay, après avoir terminé ses études, devait suivre une carrière profane. C'était un jeune homme brillant par son esprit, par son instruction, que la distinction de la pensée et de la parole devait faire remarquer partout et auquel le monde offrait un brillant avenir.

Mais ses convictions religieuses étaient vives, sa foi profonde, sa vocation sincère. Il quitta le monde et entra, en 1836, au séminaire de Saint-Sulpice. Il y fut chargé, pendant cinq ans, de diriger le catéchisme de persévérance des demoiselles, qui se réunit chaque dimanche dans une des chapelles de l'église paroissiale, dite chapelle des Allemands.

En avril 1842, M de Lespinay fut nommé à la cure des Essarts (Vendée), et, au mois de mars de 1846, monseigneur l'évêque de Luçon l'appela auprès de lui en qualité de vicaire général du diocèse.

Le caractère de M. de Lespinay est des plus honorables, et il

[1] Le nombre de voix obtenu par chacun des représentants de ce département n'a pas été publié.

apporte dans l'exercice de sa mission évangélique l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. Ses opinions ont toujours été franchement légitimistes, jusqu'à la révolution de Février.

M. GRELIER DU FOUGEROUX (Ernest), propriétaire, est âgé de 44 ans. Il est né au Fougeroux, arrondissement de Fontenay (Vendée), le 4 mai 1804. Il est fils d'un ancien émigré de notre première révolution.

M. Grelier du Fougeroux a reçu une excellente éducation, dont il a su profiter. On cite son intelligence, ses connaissances variées et l'étendue de son esprit. Déjà, en 1845, il s'était porté à la députation au collége électoral de Fontenay, et il avait obtenu un grand nombre de voix.

Plus heureux encore aux élections du suffrage universel, il a reçu d'une imposante majorité le mandat de représentant du peuple. Ce ne sont pas ses antécédents républicains qui le lui ont mérité : M. Grelier du Fougeroux, jusqu'en Février dernier, a toujours été connu comme légitimiste. C'est d'ailleurs un cœur avant tout dévoué à son pays.

Le 15 mai, ce fut un des représentants qui se présentèrent avec le plus d'intrépidité devant les gardes nationaux pour les exciter à la résistance contre l'émeute.

Il a été envoyé à l'Assemblée nationale par 47,032 suffrages.

M. MAREAU (Théodore-Pascal — 45,699 voix), filateur de lin, né à Chollet Maine-et-Loire), en 1808.

M. Mareau a conquis par son intelligence et son activité une position industrielle considérable. La manufacture de lin de Mortagne, qu'il a exploitée, est citée comme l'une des plus belles et des plus productives de France.

Quoique issu d'une origine bourgeoise, ses convictions l'ont, jusqu'en Février, rangé sous les drapeaux de la légitimité.

M. DE FONTAINE (Guy—44,918 voix), ancien magistrat, est né à la Chataigneraie, le 23 ventôse an V.

Après avoir fait avec distinction ses études de droit, il entra dans la magistrature. Il fut nommé juge au tribunal civil de Bourbon-Vendée, en 1824. Lorsque vint la révolution de 1830, il refusa de prêter serment au Gouvernement nouveau. Il fut, pour ce fait, considéré comme démissionnaire et remplacé. C'est assez dire qu'il a hautement professé les opinions légitimistes, que les électeurs de son département semblent avoir

particulièrement regardées comme la condition de leurs suffrages. M. de Fontaine est un citoyen très-honorable, possédant une instruction riche et variée. Son jugement sûr et son intégrité ont fait regretter qu'il ait sitôt renoncé à la magistrature.

M. ROUILLÉ (Émile — 44,767 voix), avocat, est né en 1821, aux Sables-d'Olonne (Vendée), d'une famille de propriétaires.

Après avoir honorablement terminé ses études de droit, il a pris place au barreau; et déjà, quoique fort jeune, il a su mériter la confiance de ses concitoyens

M. Rouillé n'a pas encore eu le temps de se montrer à l'Assemblée tout ce qu'il pourra y être un jour; mais il y a déjà fait preuve de zèle, d'un grand amour de l'ordre et d'un vrai dévouement à son pays. Ses opinions connues l'ont, jusqu'à la révolution de Février, rangé dans le parti légitimiste.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE (Robert-Constant), est né aux Sables-d'Olonne, le 18 octobre 1799. Il appartient à une ancienne famille de robe. Magistrat lui-même de 1822 à 1830, dans le ressort de la Cour de Paris, il refusa, lors de la Révolution de Juillet, de prêter serment au Gouvernement nouveau, et, après avoir donné sa démission, il revint prendre rang parmi les avocats à la Cour de Paris. En 1832, il fut l'un de ceux qui protestèrent contre la mise en état de siége de la capitale et signèrent la consultation qui motiva l'arrêt mémorable de la Cour de cassation. La presse et les accusés politiques ont toujours trouvé en lui un zélé défenseur. Aux journées de Février 1848, il a pris part, dans un sentiment tout à la fois d'ordre et de sage liberté, aux manifestations patriotiques de la 10e légion de la garde nationale. L'un des premiers, il est entré aux Tuileries, que le peuple venait de conquérir.

Ecrivain politique et religieux, il a participé à la rédaction de plusieurs journaux, publié plusieurs mémoires. Il est surtout l'auteur d'un *Traité historique sur le célibat sacerdotal dans l'Eglise catholique et le mariage des prêtres en France*, publié en 1831, à l'occasion du fameux procès du prêtre Dumonteil. Il a aussi composé un *Traité sur l'adoption par les prêtres*, qu'il a réuni au premier et publié en 1842, sous le titre de l'*Etat des prêtres en France.*

Depuis la réunion de l'Assemblée Nationale, il a pris l'initiative d'un projet de décret sur les ateliers nationaux et d'un projet sur la création par l'Etat d'une banque nationale.

Le 15 mai, il fut un des représentants qui, après l'expulsion du président et du bureau par les factieux, se réunirent à l'hôtel de la présidence, à l'effet de prendre des mesures pour rétablir l'ordre, et, se présentèrent à la garde nationale dans les jardins et sur les marches du péristyle du palais, pour lui annoncer que l'Assemblée s'était déclarée en permanence et faire appel à son dévouement.

M. Bouhier a obtenu 44,572 suffrages.

M. LUNEAU, avocat, est né à Bouin (Vendée), en 1798. Il a été envoyé à la Chambre en 1831 par l'arrondissement des Sables (Vendée), et depuis il a constamment été réélu.

M. Luneau parlait quelquefois à la tribune; il a toujours voté avec l'extrême gauche, excepté pourtant en 1840, où son vote fut favorable au cabinet du 1er mars sur la question de confiance des fonds secrets. Il a pris une part active à la discussion de la loi sur les chemins de fer.

Il est membre du conseil général de la Vendée depuis la loi de 1833, et président de ce conseil depuis 15 ans.

Après le 24 février, il a été nommé commissaire dans le département de la Vendée. Il a d'abord refusé, puis il a consenti à en remplir les fonctions dans l'intérêt de la tranquillité du département. En cela, il a rendu un véritable service au pays.

Il a réuni 40,943 voix.

M. DE TINGUY DE NESMY (39,870 voix) est âgé de 53 ans. Il est né en Vendée d'une ancienne famille. Il a porté le titre de marquis, que lui donnent encore la plupart de ses concitoyens de l'Ouest, malgré les termes du décret supprimant toute distinction de rang et de castes.

M. de Tinguy a, jusqu'en Fevrier, compté dans le parti légitimiste. Il n'a pas attendu la proclamation de la République pour avoir des idées d'indépendance et professer des principes de liberté. Il a fondé à Napoléon-Vendée un journal, *le Publicateur*, qui, tout en portant les couleurs de la légitimité, n'en savait pas moins poser, déduire et démontrer les plus saines thèses de progrès social et de liberté politique.

M. de Tinguy est fort lié avec M. Berryer. Ils marcheront et voteront ensemble dans les délibérations de l'Assemblée nationale, sans perdre, nous l'espérons, le point de vue des grands intérêts nationaux.

M. PARENTEAU (Armand 30,093 voix) est né à Luçon (Vendée), le 4 novembre 1800, d'une famille bourgeoise, connue pour ses opinions libérales.

Après avoir terminé ses études classiques à 17 ans, il partit pour Poitiers, où il fit son droit. A 22 ans, il se maria à Sainte-Hermine (Vendée). Jusqu'en 1830, il n'exerça aucune fonction. L'indépendance de sa position et ses opinions politiques, entièrement opposées au système de la Restauration, ne lui permettaient pas d'y songer.

A la Révolution de Juillet, qu'il vit arriver avec la plus grande joie, il fut nommé successivement membre du Conseil municipal, premier suppléant du juge de paix, et adjudant-major du bataillon cantonal. Il a fait en cette dernière qualité plusieurs sorties contre les Chouans, à la tête de la brave garde nationale de Sainte-Hermine, dont le patriotisme est devenu proverbial.

Au mois d'août 1846, ne voulant pas entrer en concurrence avec l'honorable M. Isambert, dont il a toujours été, dans les élections, un des plus fermes soutiens, il a refusé la candidature qui lui était offerte par l'arrondissement de Luçon.

En 1848, ses concitoyens, connaissant ses principes, l'ont jugé digne de concourir à la fondation et à la consolidation d'une République démocratique, grande, généreuse, amie de l'ordre, et ils l'ont envoyé à la Représentation Nationale. Il remplira consciencieusement le noble mandat qui lui a été confié.

VIENNE.

M. DRAULT (51,099 voix) est né à Poitiers, en 1796, d'une famille de négociants. Il a été avocat, et il est aujourd'hui procureur-général près la Cour d'appel de Poitiers.

Un événement grave en fit un homme politique. On se rappelle la conspiration, la prise d'armes du brave général Berton. On se rappelle qu'abandonné par les faibles troupes qu'il avait réunies, traqué, trahi, arrêté, il fut mis en jugement devant la Cour de Poitiers. Ce malheureux général avait confié le soin de sa défense au talent et au dévouement d'un de ses amis; mais le procureur-général Mangin, de terrible mémoire, chargé de l'accusation, s'opposa à ce que cet avocat fût admis par la Cour. Drault, alors stagiaire, fut nommé d'office. Il déclina cet honneur, mais, dans le but seulement d'assurer à l'accusé un moyen de cassation, comme n'ayant pas été défendu. Toutefois après

avoir consenti à assister aux débats, on voulut le contraindre à prendre la parole. Il s'y refusa énergiquement, et l'impitoyable Mangin punit cette énergie en le faisant rayer du tableau pour plusieurs années, arrêtant ainsi une carrière dès le début. En 1830, ses compatriotes, qui avaient eu souvent l'occasion de s'assurer de la fermeté de ses principes, l'envoyèrent à la Chambre, comme député de la Vienne. Le Gouvernement en fit un fonctionnaire et le nomma avocat-général. A cette époque le pouvoir s'entourait encore, par nécessité ou par calcul, des hommes populaires. Le magistrat ne resta pas moins indépendant que le député. Après un discours dans lequel il avait combattu la marche rétrograde des hommes du pouvoir, il fut brutalement destitué.

La confiance de ses concitoyens, au reste, ne lui fit pas défaut. Il les représentait encore en Février, et il vient d'en recevoir un nouveau mandat.

La République a également récompensé son patriotisme : il occupe aujourd'hui, près la Cour de Poitiers, le siége qu'occupait, en 1822, son persécuteur Mangin.

Le citoyen Drault est d'une taille assez élevée; il se balance en marchant et penche la tête; sa physionomie est froide, un peu railleuse, et sa vue basse ajoute encore à cette expression; sa voix est assez fortement voilée; il a la parole lente, sentencieuse; il aborde peu la tribune, mais ses discours témoignent toujours d'une grande rectitude de jugement.

M. BONNIN (49,909 voix), membre du Conseil général de la Vienne, est né en 1795.

Notaire à Civray, cet arrondissement le nomma député quand M. le général Demarçay mourut.

M. Bonnin avait publié deux brochures, l'une intitulée : *Emploi de l'Armée aux travaux d'utilité publique*; l'autre : *Extinction de la Mendicité*.

Après son élection, il vendit son étude et vint à la Chambre siéger à gauche, dans la phalange de M. Odilon-Barrot.

Son mandat, depuis lors, est constamment renouvelé par les électeurs de Civray.

M. BÉRENGER (Octave-Camille 48,473 voix), propriétaire, est né à Monts (Vienne), le 11 février 1815.

Il est fort aimé dans son arrondissement. Quoiqu'il n'ait pas d'antécédents politiques bien caractérisés, il est connu pour avoir toujours appartenu à l'opposition avancée. Il a accepté

avec joie la Révolution de Février, qui promet aux classes pauvres, objet de sa constante sollicitude, une ère de bien être jusqu'à présent inespéré.

M. BOURBEAU (Louis-Olivier — 45,215 voix) est né le 2 mars 1811, à Poitiers.

Il a fait ses études au collége de Sorèze. Après avoir suivi les cours de la Faculté de droit de Poitiers, il s'est présenté au concours ouvert à Paris, en 1841, pour la chaire laissée vacante à la Faculté de droit de Poitiers, par la mort du savant Boncenne, et il fut nommé son successeur.

M. Bourbeau a entrepris de continuer l'ouvrage célèbre de son prédécesseur sur la théorie de la procédure civile. Deux volumes de cette continuation ont déjà paru.

M. Bourbeau, nommé deux fois bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Poitiers, a accepté les fonctions de maire de cette ville à une époque pleine de difficultés, au commencement de l'année 1847. Il était maire lorsqu'arrivèrent les événements du mois de février 1848.

L'administration de M. Bourbeau peut être appréciée par ce fait : Sur 60,000 électeurs votants, il a été nommé représentant par près de 50,000 suffrages.

Les opinions politiques de M. Bourbeau sont républicaines. Il est de ceux qui pensent que l'énergie n'exclut pas la modération.

M. BARTHÉLEMY (Jean-Joseph-Hippolyte — 38,615 voix) est né à Hauterbourg (Bas-Rhin), le 8 janvier 1801. Il est conseiller à la Cour d'appel de Poitiers.

Fils d'un brave soldat de la première République, il est toujours resté fidèle aux convictions paternelles.

En 1822, au sortir de l'Ecole de droit de Strasbourg, il partit pour l'Espagne, rejoindre Armand-Carrel et ses amis.

Rentré en France en 1825, après la mort de Louis XVIII, il exerça la profession d'avocat à Strasbourg jusqu'à la Révolution de 1830, époque où il entra dans la magistrature, comme procureur du roi à Béthune. Tombé en disgrâce en 1831, au moment de la réaction, il fut enlevé au Pas-de-Calais, et envoyé comme en exil dans le ressort de la Cour de Poitiers.

En 1840 seulement, quand M. Vivien devint ministre de la justice, il fut nommé conseiller à la Cour de Poitiers.

La révolution de 1848 a retrouvé M. Barthélemy avec les opi-

nions républicaines de sa jeunesse. Aussi le département de la Vienne n'a-t-il eu, pour ainsi dire, qu'une voix pour le porter à l'Assemblée nationale.

Partisan dévoué des idées les plus démocratiques, ce représentant n'en veut cependant que par l'application des principes d'ordre et de modération.

M. PLEIGNARD (Pierre — 31,683 voix) est né à Châtellerault, le 7 mai 1775. Son père était avoué et sa mère fille d'un médecin. Il a fait ses premières études au collége de Châtellerault et son droit à Poitiers. Reçu licencié le 27 décembre 1815, il a prêté serment comme avocat devant la Cour de Poitiers, et a débuté au barreau le 21 juin 1816, devant le tribunal de Châtellerault, où il a continué de plaider jusqu'au mois de juillet 1827, époque à laquelle il a remplacé son père comme avoué.

Pendant la Restauration, et à partir de 1816, il a pris part à toutes les manifestations de l'opposition libérale. Ses principes, dès cette époque, avaient une tendance démocratique.

Nommé procureur du roi à Poitiers, le 26 août 1830, il a cru, comme tant d'autres, pendant quelque temps à l'alliance possible de la monarchie et de la liberté.

Sur sa demande, il fut nommé, au mois de décembre de la même année, procureur du roi au siége de Châtellerault.

Il a exercé ses fonctions jusqu'au mois d'août 1834. Il fut alors brutalement révoqué par M. Barthe, uniquement parce qu'il était resté fidèle à ses principes politiques.

Il acheta une étude de notaire à Châtellerault.

Il a cédé cette charge en 1843.

Pendant quatorze ans, il a fait partie du Conseil général de la Vienne. Sept fois il en a été élu président, malgré les efforts constants de l'administration.

Président du comité démocratique constitué à Châtellerault par M. Bausse, les principes de M. Pleignard n'étaient douteux pour personne. Aussi, immédiatement après la Révolution de Février, il fut nommé juge à Châtellerault.

Regardant toutes fonctions salariées comme incompatibles avec celles de représentant du peuple, il est, dit-on, dans l'intention de renoncer à son siége. Le jour où il y a monté, il avait déjà renoncé à la moitié du traitement auquel il donnait droit.

Le citoyen Pleignard est républicain démocrate.

M. JUNYEN (25,012 voix), propriétaire à Montmorillon, membre du conseil général de la Vienne, est né en 1784.

A la Révolution de Juillet, M. Junyen fut nommé sous-préfet de l'arrondissement de Montmorillon. Il fut élu membre de la Chambre des députés par cet arrondissement, en octobre 1830, et donna sa démission au mois de décembre suivant, afin de conserver le mandat de député.

M. Junyen a voté avec l'extrême gauche.

Les électeurs de Montmorillon lui ont toujours continué leur mandat.

M. JEUDY (Adrien — 19,033 voix), agriculteur, est âgé de cinquante-cinq ans. Il est né à Latillé.

M. Jeudy s'est constamment occupé d'agriculture. Son intelligence et sa capacité comme agronome, sont connus et lui ont fait, jointes au plus honorable caractère, une excellente réputation. Ce représentant traitera, avec la plus parfaite connaissance de la matière, les questions qui se rattachent à l'agriculture et surtout celles qui touchent les intérêts des petits propriétaires.

Il est franchement républicain.

VIENNE (HAUTE-)[1].

M. DUMAS, colonel en retraite, est né à Limoges, le 7 mars 1784.

Dans les temps où la république romaine donnait au monde l'exemple des plus hautes vertus, les citoyens quittaient l'épée pour prendre la charrue et la charrue pour prendre l'épée. Ils servaient ainsi toujours la patrie. *Ense et aratro:* telle était leur devise. C'est aussi celle du brave colonel Dumas.

Jeune encore, il partit avec ces armées invincibles qui promenèrent dans l'Europe étonnée *nos gloires et nos libertés*. Après avoir suivi longtemps, en qualité d'aide-de-camp, l'un de nos plus intrépides généraux, il fut fait chef d'escadron, et ne rentra dans ses foyers qu'après la chute de l'Empire.

A la Révolution de Juillet, il fut nommé d'une voix unanime colonel de la garde nationale de Limoges. Son caractère ferme, son esprit droit, sa résolution prompte, ses allures franches et

[1] Le nombre des voix obtenues par les représentants de la Haute-Vienne n'a pu être connu d'une manière précise, les procès-verbaux d'élection ayant été brûlés dans une émeute.

loyales le rendaient éminemment propre à remplir tous les devoirs d'une position que la détresse de la classe ouvrière rendit longtemps difficile. Il y consacra tout son temps pendant plusieurs années, et une partie de sa fortune, dont il oubliait complétement le soin. Quand il remit son commandement, il emporta dans sa modeste retraite l'estime et les regrets de tous les partis.

Les suffrages de ses concitoyens sont allés le chercher au milieu de ses travaux agricoles, devenus depuis bien des années sa plus douce occupation.

De la propriété qu'il cultivait, à une petite distance de Limoges, il jetait de temps à autre, au public, dans le journal de l'opposition, des articles dont la forme nette, dont la pensée claire et lucide, révélaient à un degré remarquable cette qualité si rare qu'on appelle le bon sens. M. Dumas n'est pas un savant; mais l'application qu'il a faite, dans diverses carrières, des vérités pratiques, le conduira toujours et sûrement au but. Fils d'un ancien représentant à cette Chambre qu'on appela *des muets*, sous Napoléon, il aura, sinon cette verve railleuse qui prenait si bien sa revanche dans le monde et au barreau, au moins ce courage de son opinion qui ne recule devant aucune difficulté.

M. MAURAT-BALLANGE, avocat, membre du Conseil général de la Haute-Vienne, est né en 1795.

M. Maurat-Ballange avait acquis de la réputation comme avocat, quand les électeurs de Bellac lui confièrent, en 1837, leur mandat législatif.

Il vota d'abord avec le centre gauche; et, en 1843, il est passé définitivement à l'extrême gauche.

Le député de Bellac était un des membres les plus assidus des législatures dont il a fait partie. Il a montré une ardeur constante dans les travaux parlementaires. Il a parlé sur un très-grand nombre des plus importantes questions. Il a été rapporteur des propositions relatives aux incompatibilités et à l'embrigadement des gardes-champêtres.

Nommé commissaire du Gouvernement dans la Haute-Vienne, après les événements du 24 Février, M. Maurat-Ballange a presque aussitôt donné sa démission.

M. BAC (Théodore) est né à Limoges. Il est âgé de 40 ans.

M. Théodore Bac est avocat à Limoges. Toute la France le sait. Il l'est depuis 1830.

Un magistrat, que son passage au ministère public dans les contrées méridionales de la France rendit un instant célèbre, disait, après une lutte animée avec le défenseur appelé à le combattre dans un grave procès politique : « On m'avait annoncé « un avocat ; j'ai rencontré un orateur auquel rien de ce qui « touche aux grandes questions de la philosophie, de la morale « et du droit public n'est étranger. » Cet éloge s'adressait à M. Bac, et pour ceux qui le connaissent, il n'était que l'expression de la vérité. L'étude du droit privé n'a pu absorber les facultés remarquables de cet esprit élevé. Il n'est pas d'école philosophique, parmi celles qui depuis un quart de siècle ont appelé les penseurs à l'examen de leurs doctrines, dans laquelle il n'ait cherché la solution des problèmes que la société sent le besoin de résoudre aujourd'hui. A une imagination brillante il unit le don fort rare d'une application sérieuse aux matières abstraites: aussi la révolution l'a trouvé prêt à aborder les plus graves questions que puisse présenter la régénération d'un peuple dont tous les mouvements ont le privilége de remuer le monde.

Jeune encore, M. Bac attacha son nom à quelques drames célèbres, qui excitèrent à un haut degré l'attention publique. La part qu'il prit à la terrible et ténébreuse affaire du Glandier, les débats si émouvants du mystérieux procès auquel donna lieu la mort de l'infortuné Marcellange, popularisèrent son nom de bonne heure. La presse départementale, poursuivie, traquée par un pouvoir ombrageux, lui donna fréquemment aussi l'occasion de proclamer les grands principes dont il faut espérer que la conquête ne nous sera plus disputée désormais.

M. Théodore Bac a la voix pleine et sonore. Une forte constitution lui permet de soutenir sans fatigue de longs débats. Il a marqué sa place à l'Assemblée comme opinion, si ce n'est comme talent. L'avocat seul s'est manifesté dans le discours prononcé à l'occasion de la demande d'autorisation relative à M. Louis Blanc. Attendons l'orateur dans la lutte où vont se débattre les plus grands intérêts du pays.

A la révolution de Février, on sait qu'il a tout d'abord accepté les fonctions de commissaire du Gouvernement provisoire pour le département de la Haute-Vienne.

M. FRICHON, avocat, est âgé de 47 ans.

Issu d'une famille républicaine, il n'a point menti à son origine. Fils d'un père qui en 91 accourut, avec les volontaires, à la frontière menacée par l'étranger, et qui paya son dévouement de sa vie, Frichon aîné n'a pas attendu la proclamation de la République pour s'incliner devant sa noble bannière. Depuis longtemps il l'appelait de tous ses vœux, et dans toutes les occasions où il vit poindre une espérance, il l'accueillit ouvertement.

Attaché au barreau de la Cour d'appel de Limoges en 1824, les suffrages de ses confrères le firent bientôt entrer dans le conseil de son ordre, où il n'a cessé d'occuper un rang honorable. Dans cet ordre, la magistrature toute paternelle dont le symbole semble annoncer une autorité despotique lui fut déférée en 1845; et, comme pour justifier le choix de ses égaux, il prononça, dans l'année de son bâtonnat, une de ces plaidoiries qui restent dans la vie d'un avocat. Chargé de la défense d'un sieur Vignaud, il fut, dans cette question ardue du mariage des prêtres, constamment au niveau de la tâche difficile qui lui avait été confiée, et obtint un véritable succès, soit par la sévérité des doctrines, soit par la vigueur de la logique, soit par l'élévation des idées.

La République l'a trouvé dévoué aux principes sur lesquels elle s'appuie. Pour conserver toute son indépendance, il a refusé le titre d'avocat-général près la Cour d'appel, et celui de maire de la ville de Limoges; mais, au moment du danger, il ne s'en est pas moins jeté, avec quelques hommes courageux, entre les partis qui se menaçaient et dont l'irritation, poussée au plus violent paroxysme, pouvait plonger une cité dans le sang et le deuil.

M. ALLEGRE (Jean-Marie), avocat, est né à Guéret, le 13 avril 1793.

S'il avait suffi d'un talent éprouvé dans les luttes du barreau, de la science acquise dans de fortes et persévérantes études, d'un caractère ferme, allié à des mœurs douces, d'une vie sincèrement conforme aux principes de l'honneur, M. Allègre aurait été depuis longtemps porté par la voix publique à l'un des postes les plus élevés de la magistrature dans le département de la Haute-Vienne. Mais la voix publique, mais le talent, mais la sévérité des principes ont, dans ces derniers temps, pesé d'un poids si léger dans les balances où s'appréciait le mérite, que la nomination d'un fonctionnaire élevé par hasard à une position

dont il était digne avait inspiré ce mot, si vrai, digne pendant de celui de Figaro : « *Il a été nommé..... et cependant il le méritait !* »

Né dans les montagnes de la Creuse, près de Fellecin, M. Allègre se sentit, au sortir du collége, entraîné vers les sciences positives. Une de ces circonstances qui décident d'une destinée en fit un étudiant en droit, au moment où il se préparait à entrer à l'Ecole Polytechnique. Attaché, en 1820, au barreau de la Cour d'appel de Limoges, il ne tarda pas à s'y faire remarquer par une logique ferme et serrée, par la netteté et la lucidité de son jugement. Il s'était placé au premier rang et avait conquis l'estime de tous, lorsqu'une maladie douloureuse le força de renoncer aux travaux de sa profession. Il se livra alors aux travaux de cabinet, et la sûreté de ses aperçus, au milieu de ce dédale de décisions que renferment aujourd'hui les annales de notre jurisprudence, rendirent ses lumières précieuses dans la contrée, soit pour ses confrères, soit pour ses justiciables.

C'est dans cette position que l'a trouvé la Révolution de Février. En 1830, pendant quelques jours d'illusion, son cœur s'était ouvert, comme tant d'autres, à des espérances illimitées. Il n'avait pas longtemps cru à ce qu'on osa appeler la meilleure des Républiques. Il s'était bientôt aperçu que la France n'avait fait que changer de maître. Après avoir désespéré du pays, engagé dans une voie funeste par l'aveuglement de la cour, il n'avait plus compté que sur une de ces solutions dont se charge l'imprévu. A peine le résultat des journées de Février fut-il connu à Limoges, que le comité provisoire lui déféra le titre et le pouvoir de chef du parquet. Cette nomination toute populaire fut bientôt ratifiée par le ministre de la justice.

Le maintien grave et sévère du nouveau procureur-général de la République annonce les habitudes de son esprit. En dehors du droit proprement dit, il n'est pas d'école philosophique, politique, religieuse qui n'ait été l'objet de ses méditations. Il arrive bien préparé à l'Assemblée qui tient dans ses mains les destinées de la France, et personne n'apportera à l'œuvre immense de la Constitution un concours plus loyal et plus éclairé.

M. TIXIER, avocat, est né en 1797, près de Limoges.

C'est à Limoges qu'il a fait ses études. C'est dans cette ville aussi que, plus tard, il est venu exercer sa profession et, par un

talent incontesté, se faire une nombreuse clientèle d'avocat.

Ne lui demandez ni la phrase abondante et cicéronienne, ni les mouvements impétueux ou brillants du sentiment ou de l'imagination; M. Tixier semble dédaigner ces ornements futiles, sa logique impitoyable, secondée par une diction énergique, animée, poursuit sans relâche l'argument ou le fait dont l'adversaire s'est armé; sa force s'accroît en marchant, et il ne s'arrête que lorsqu'il n'est plus possible de combattre.

Esprit positif, il n'a pas besoin de se défendre d'avoir jamais sacrifié à l'utopie, et Napoléon ne l'eût pas rangé parmi les idéologues. Il ne s'est pas même écarté de son chemin pour jeter un coup-d'œil sur ces écoles qui, dans ces derniers temps, ont cherché la solution des problèmes sociaux. Libéral sous Louis-Philippe comme il l'était sous la Restauration, il se plaça à la Chambre des députés, où il siégea, pendant plusieurs années, sur les bancs du centre gauche. Vaincu aux élections générales par les intrigues de M. Edmond Blanc, il reprit son rang au barreau sans regretter de n'avoir pas accepté, pendant la législature dont il avait fait partie, deux places qui lui avaient été offertes dans la magistrature.

Appelé à la défense du journal de l'opposition radicale, attaqué devant le tribunal civil, il lutta énergiquement contre l'application de ces principes qui, en dépit de ses efforts et de ceux de ses collègues, Maurat-Ballange et Coralli, formèrent ce qu'on a appelé la jurisprudence *Bourdeau*.

M. BRUNET (Jean) est né à Limoges le 3 novembre 1814. C'est le fils d'un de ces volontaires de 1791, soldats de Moreau et de Bonaparte, acteurs dans ce grand drame qui a remué l'Europe pendant quinze ans, et qui n'ont déposé leur épée qu'après la trahison de Warterloo. M. Brunet est entré jeune aussi dans la noble carrière que son père avait suivie. Elève de l'Ecole Polytechnique, en 1833, il fut nommé à 26 ans capitaine d'artillerie.

Placé alors et pendant deux ans à la poudrière des Vosges, il s'occupa sans relâche de la reconstruction complète de cet immense établissement. Il attaqua avec énergie les abus de l'administration dans nos grands établissements publics, et ne recula, animé par le sentiment du devoir, devant aucune menace, de quelque autorité qu'elle émanât.

Employé à la direction d'artillerie des Alpes, puis au comité d'artillerie, il prit part, en Afrique, à plusieurs expéditions,

comme officier d'ordonnance des principaux chefs de l'armée.

Les missions qui lui ont été confiées, les grands travaux dont il a été chargé, le signalent comme un officier d'un mérite distingué.

Ce mérite est en outre révélé par plusieurs ouvrages que les journaux et les juges les plus compétents ont signalés comme remarquables à tous les points de vue. *L'Histoire générale de l'artillerie*, *le Système pénitentiaire de l'armée*, *la Question algérienne*, témoignent d'études approfondies sur les sujets les plus graves.

Liberté pour tous, mais en même temps maintien énergique de l'ordre établi par le pacte social, voilà la base principale de sa profession de foi.

M. CORALLI, avocat, s'était signalé par ses opinions avancées, quand, en 1839, le collége de Saint-Yrieix l'envoya à la Chambre.

M. Coralli avait été présenté à ce collége comme candidat de la coalition.

Dès son entrée dans le parlement, le député de Saint-Yrieix fit partie du groupe dont MM. de Beaumont et Tocqueville étaient les chefs.

Bien qu'il ne fût pas orateur, M. Coralli parlait avec facilité. Il est monté plusieurs fois à la tribune et a toujours voté avec le centre gauche.

Non réélu en 1832, il paraît que M. Coralli était devenu tout-à-fait radical. S'il faut en croire les récits des journaux au sujet des derniers troubles de Limoges, son nom se lierait malheureusement aux actes les plus regrettables de cette violation de la liberté des élections et de la sécurité publique.

VOSGES.

M. DOUBLAT (83,995 voix), maître de forges, membre du Conseil général des Vosges, est né en 1801.

Nommé à la Chambre en 1834 par l'arrondissement de Saint-Dié, M. Doublat est venu s'asseoir au centre gauche et a toujours soutenu par ses votes l'opposition dynastique.

C'est comme grand industriel, comme homme utile au pays par ses lumières spéciales, que M. Doublat a été constamment réélu. L'estime générale dont il était entouré avait éloigné tous les concurrents. Le département des Vosges tout entier, en lui

donnant le mandat de représentant du peuple, est venu confirmer les titres qui avaient valu au député de Saint-Dié sa réélection unanime à toutes les législatures précédentes.

M. BUFFET (Louis — 73,761 voix) est né à Mirecourt (Vosges), en 1818. Son père, officier de l'Empire, démissionnaire en 1814, s'occupe maintenant d'agriculture.

M. Buffet a embrassé la profession d'avocat, qu'il a jusqu'à ce jour noblement exercée à Mirecourt. Outre les services qu'à ce titre il a rendus à ses concitoyens, il a toujours montré beaucoup de zèle pour toutes les améliorations morales et matérielles du pays. C'est ainsi, par exemple, qu'il a plusieurs fois représenté le comice agricole de Mirecourt au Congrès central d'agriculture. C'est d'ailleurs un esprit sincèrement libéral et un cœur plein des plus patriotiques sentiments. Ses convictions républicaines portent au même degré le caractère de la fermeté et de la modération.

M. FOREL (Carlos — 69,616 voix) est âgé de 53 ans. Il est né à Nancy, d'une famille honorable, qui y exerçait le commerce. Il est lui-même négociant et associé à la maison Nicolas Kœchlin et frères, de Mulhouse.

Il a débuté jeune dans nos luttes politiques. En 1815, il était à l'armée de la Loire, comme volontaire. En 1820, il quittait la France pour éviter les poursuites politiques qui ont mené quelques-uns de ses amis au tribunal de la Chambre des pairs. Depuis, son nom s'est lié à toutes les tentatives faites par les patriotes pour affranchir la France du joug honteux que lui avaient imposé les étrangers.

Républicain déclaré et de longue date, jamais il n'a varié dans ses principes, et, en 1834, lorsque parut la loi contre les associations, voici la protestation qu'il a publiée de concert avec son digne et courageux parent Jacques Kœchlin :

« Membres de différentes sociétés populaires, nous regardons « comme un devoir de protester contre l'outrage fait à la nation « française par l'adoption de la loi sur les associations, qui n'est « en réalité qu'un attentat à la liberté individuelle. Placés sous « le joug d'une faction dont les actes souillent notre patrie, nous « déclarons ici ne céder qu'à la force brutale, et nous renvoyons « aux renégats et aux hommes pourris qui ont usurpé le pou- « voir tout l'odieux d'un pareil attentat. »

En 1846, le parti libéral avancé combattit avec son nom, mais

sans succès, le candidat ministériel de Remiremont (Vosges).

M. Carlos Forel représente à l'Assemblée nationale les opinions démocratiques sagement socialistes. Sa devise, c'est l'indépendance, l'abnégation et le plus grand dévouement à la République. Son passé répond pour son avenir.

M. HINGRAY (66,977 voix), libraire-éditeur, colonel de la 10e légion de la garde nationale de Paris, est né en 1797, dans le département des Vosges.

Jusqu'en Février dernier, il ne s'est fait connaître dans aucun monde que comme éditeur-libraire travaillant pour la cause démocratique.

Aux dernières élections générales de la garde nationale, il a sollicité les suffrages pour le grade de colonel, déclarant, ici, que, si l'Assemblée nationale ne marchait pas dans un certain sens, il marcherait, lui, contre elle, à la tête de sa légion; là, au contraire, que jamais il ne marcherait contre la réunion des élus de la nation souveraine. Comme il n'y avait parmi les électeurs de la garde nationale que deux catégories de personnes, celle qui ne voulait reconnaître que conditionnellement et celle qui reconnaissait purement et simplement la souveraineté de l'Assemblée nationale, M. Hingray fut nommé à une très-forte majorité.

Lors de ces élections, M. Hingray promit en outre de n'accepter aucune fonction salariée, *pas même celle de représentant du peuple*, s'il était nommé colonel; mais il a trouvé qu'il était allé beaucoup trop loin, et qu'il ne convenait pas à un républicain de la veille de se dérober ainsi à l'honneur et aux vingt-cinq francs par jour du mandat de représentant.

La 10e légion n'a pas été peu surprise, il est vrai, que son élu ait ainsi violé le pacte de son élection; mais cela la regarde.

M. BOULAY (de la Meurthe — 65,487 voix), ancien colonel de la 11e légion de la garde nationale de Paris, ancien membre du Conseil général de la Seine, officier de la Légion d'Honneur, est né en 1797.

Son père, le comte Boulay, avait été sénateur sous l'Empire.

M. Boulay de la Meurthe est décoré de Juillet.

Il avait été nommé membre de la Chambre des députés en 1837, par les électeurs de la Meurthe, qui lui préférèrent M. de l'Espée en 1839.

En 1842, le collége de Mirecourt (Vosges) lui confia le mandat

législatif. Réélu en 1846, il faisait partie de la dernière Chambre.

Il votait avec la gauche.

Il étudiait assidûment les questions d'économie sociale. Personne, plus que lui, ne s'est montré empressé pour tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration du sort des travailleurs.

Il a pris une part active à la fondation des salles d'asile, à l'extension des écoles primaires.

Tous les partis lui ont accordé une considération méritée.

M. NAJEAN (Véridique — 59,728 voix), né à Neufchâteau Vosges), en 1795.

Il était, en 1813, lieutenant au 1er régiment de la garde impériale, si célèbre dans les fastes de l'armée française. Après le désastre de Waterloo, il rentra dans ses foyers, d'où, poursuivi par la réaction royaliste, il fut envoyé en exil. Revenu dans sa patrie, un peu plus tard, il se fit recevoir avocat en 1817. Tout en exerçant sa profession, il continua de travailler sans relâche au triomphe de ses principes politiques. Il donna surtout ses soins aux élections, et s'occupa activement d'en assurer la sincérité. Chef de l'opposition démocratique dans l'arrondissement de Neufchâteau, il fut nommé successivement membre du Conseil municipal, membre du Conseil d'arrondissement, président du Conseil de la caisse d'épargne, bâtonnier de l'ordre des avocats et commandant de la garde nationale. Lors de l'avènement de la République de 1848, le Gouvernement lui confia les fonctions de sous-commissaire dans le même arrondissement de Neufchâteau, où ses concitoyens viennent, en le portant à l'Assemblée nationale, de lui donner une éclatante preuve de la confiance et de l'estime qu'a fait naître en eux la fidélité inébranlable de ses opinions politiques.

M. HOUEL (Jean-Hubert — 59,721 voix) est né à Deycimont (Vosges), en 1804, d'une famille de cultivateurs. Ancien élève de l'Ecole normale, licencié en droit depuis 1822, notaire à Saint-Dié (Vosges), depuis 1827 jusqu'en 1837, il exerce dans cette ville la profession d'avocat depuis neuf ans. Il est membre du Conseil d'arrondissement.

C'est un républicain du lendemain, sincèrement républicain, aussi ennemi de la réaction que de l'anarchie. Nul citoyen n'est plus recommandable par la sincérité du patriotisme.

M. TURCK (Louis — 59,021 voix), docteur en médecine, mé-

decin aux eaux de Plombières, né à Nancy en 1798, est un patriote d'ancienne date, un républicain de la veille, même de l'avant-veille. En 1821, il prit part, avec le docteur Buchez, à la fondation de la Charbonnerie, en Lorraine.

En 1822, M. Turck publia un almanach connu sons le nom d'*Almanach du peuple*, et portant pour épigraphe : « Tous les « hommes sont égaux devant Dieu; en France, ils ne le sont pas « devant la loi. » Cette publication, qui a cessé de paraître lors des lois de septembre, lui a valu les honneurs d'un procès en Cour d'assises, et fourni l'occasion de montrer qu'il appartenait à cette jeunesse qui se donnait la mission de forcer la monarchie dans ses derniers retranchements, et de préparer ainsi le règne de la liberté et de l'égalité.

Il a été nommé, en Février, commissaire du gouvernement dans le département des Vosges. Il a donné sa démission quelques semaines après, ne voulant pas s'associer aux vues des deux sous-commissaires qui lui furent envoyés, et dont les opinions lui parurent exagérées. Il appartient à la majorité de l'Assemblée nationale qui veut l'ordre dans la liberté, le progrès sans l'anarchie et le règne des lois sans la terreur.

M. FALLACIEU (44,410 voix) est né à Bains-en-Vosges, en 1811, d'une famille d'industriels fort recommandables. Son père et un de ses oncles étaient possesseurs de vastes usines métallurgiques.

Il entra dans l'industrie des fers en 1831. Devenu, quelques années après, seul maître des grands établissements de sa famille, la perfection de ses produits lui fit décerner une médaille d'or à la dernière Exposition. Des occupations aussi utiles que multipliées ne lui firent point cependant négliger des études administratives qu'il a utilisées successivement comme membre du Conseil de son arrondissement et du Conseil général de son département.

Il est chef de bataillon de la garde nationale de son canton.

De fréquents rapports avec les classes laborieuses, une vie honorablement remplie par des travaux de toute espèce, une grande indépendance de position, des convictions démocratiques sincères, un zèle et une sollicitude à toute épreuve pour les intérêts des classes laborieuses et pour toutes les améliorations sociales compatibles avec la justice, l'ordre et la vraie liberté ; voilà en quelques mots les titres de M. Fallacieu à l'honorable mandat dont il est investi.

M. HUOT (44,339 voix) est né à Bourmont (Haute-Marne), le 29 juin 1783, d'une famille de magistrats, propriétaires de la seigneurie de Gaucourt. Il est fils d'Huot de Gaucourt, l'un des secrétaires de l'Assemblée Constituante.

Entré à l'Ecole Polytechnique en 1799, il passa en qualité de sous-lieutenant d'artillerie à l'école de Châlons, et, en 1802, il fut nommé sous-lieutenant au 5e régiment d'artillerie à pied.

Il quitta le camp de Boulogne pour faire les campagnes d'Austerlitz, de Prusse et de Pologne, et assista aux siéges de Dantzick et de Grandnetz. Elevé au grade de capitaine, il fit la campagne de Wagram, sous le maréchal Davoust, et assista aux batailles de Thann, d'Aberberg, d'Eckmül, de Landshut, Ratisbonne, Wagram, où Napoléon le décora.

Retiré du service en 1811, il fut nommé entreposeur des tabacs à Neufchâteau. Lors de l'invasion, il courut à Metz, offrir son épée, et fut tout naturellement destitué à la Restauration. Dans les Cent-Jours, il fut chargé de retrancher les défilés des Vosges, et destitué une seconde fois peu de temps après.

Rejeté dans la vie civile, M. Huot n'a pas cessé de combattre les deux Restaurations par son influence active et remarquée dans les élections. En Juillet 1830, il fut nommé, par acclamation, commandant de la garde nationale, et pendant dix années il a constamment réuni l'unanimité des suffrages.

M. BRAUX (37,914 voix) est né en 1796, à Rambervilliers (Vosges). Il est fils d'un conseiller de la Cour d'appel de Nancy; il a exercé la profession d'avocat. Il vit depuis quelque temps retiré à Rambervilliers, où il se livre exclusivement à des occupations agricoles et scientifiques. Il a toujours été très-connu pour ses principes libéraux, pour son amour de l'ordre et du progrès social.

YONNE.

M. GUICHARD (Victor—84,500 voix) est né à Auxerre en 1792.

Il est fils de l'ancien receveur général du département de l'Yonne.

Il s'est fait recevoir médecin à Paris. Il a exercé sa profession à Sens avec beaucoup de succès. Riche propriétaire et homme essentiellement indépendant, il a toujours appartenu à l'opposition la plus avancée. Aux élections, où on l'a souvent présenté

comme candidat, il était le concurrent de M. Vuitry, le député ministériel.

C'est un homme de mérite, de conviction, animé d'excellents principes républicains, et l'énergie de son caractère éclatera dans toutes les discussions auxquelles il prendra part.

A la Révolution de Février, il est devenu maire de Sens.

M. LARABIT (82,000 voix), ancien capitaine du génie, membre du conseil général de l'Yonne, chevalier de la Légion-d'Honneur, est né en 1792.

Entré au service en 1812, comme élève de l'École Polytechnique, il fit partie du corps du génie.

En 1814, il suivit Napoléon à l'île d'Elbe, et rentra dans la vie privée, à la Restauration.

Le collége d'Auxerre l'envoya à la Chambre en 1831, et depuis lui a renouvelé son mandat à l'expiration de chaque législature.

M. Larabit a signé le Compte-rendu et s'est montré député assidu et actif dans tous les travaux de la Chambre.

Il a souvent paru à la tribune et n'a cessé de réclamer en faveur des légionnaires l'arriéré du traitement de la Légion-d'Honneur.

Dans les cinq dernières sessions, M. Larabit n'a pas pris la parole; mais ses votes sont restés inébranlablement acquis à l'opposition radicale.

M. ROBERT (78,000 voix), né à Auxerre en 1802, a 46 ans.

La carrière politique de ce représentant a été fort agitée. Il a été activement mêlé depuis vingt ans à toutes les luttes du parti révolutionnaire; membre de plusieurs sociétés secrètes, notamment de celle des Droits de l'homme, il n'a pas cessé de faire une opposition acharnée à la monarchie. Ses liaisons avec les rédacteurs du *National* et de *la Réforme* l'ont plus d'une fois signalé à la sévérité du parquet.

C'est un homme d'un caractère décidé, marchant vigoureusement dans la voie républicaine, et bien connu dans son département par ses opinions ultra-démocratiques.

Après la Révolution de Février, il fut envoyé dans l'Yonne comme commissaire du Gouvernement provisoire. Ce choix ne fut pas d'abord agréable aux habitants, qui protestèrent contre le maintien de son mandat. La réputation qui l'avait précédé inspirait des craintes aux hommes paisibles et peu désireux de

bouleversements. M. Robert conjura l'orage, et se fit accepter, quoique son nom eût terrifié le département.

M. RATHIER (66,000 voix) est né à Tonnerre en 1805.

Ancien avoué à Tonnerre, M. Rathier est un homme instruit et assez distingué. Il jouit dans sa ville natale, dont il est maire, d'une estime et d'une considération méritées.

Homme de mœurs douces et calmes et d'habitudes modestes, ce représentant n'en a pas moins montré, à toutes les époques de sa vie, des preuves d'un courageux patriotisme. Il a toujours manifesté des opinions très-avancées, sans cesser de donner des gages aux principes d'ordre qui sont les premiers fondements de la liberté.

M. VAULABELLE (Achille—50,500 voix) est né en 1800, à Châtel-Censoir, canton de Vezelai (Yonne).

Doué de la plus heureuse intelligence, il a consacré sa vie aux lettres, qu'il a enrichies d'ouvrages fort remarquables. Publiciste très-distingué, écrivain d'élite, M. Vaulabelle a pris une part très-active à la rédaction du *National* et du *Messager*. Ses articles très-nombreux ont toujours été empreints d'un cachet de bon sens et de patriotisme qui dénotaient à la fois l'homme convaincu, le bon citoyen, le penseur sérieux et initié aux causes réelles de la situation. A ce point de vue, d'ailleurs, M. Vaulabelle est trop connu pour que nous entreprenions d'entrer dans de plus longs détails.

Parmi les œuvres dont il est l'auteur, l'*Histoire d'Égypte* et l'*Histoire de la Révolution française, jusqu'à la campagne de* 1815, en 2 volumes, sont les plus remarquables.

Il s'occupe en ce moment d'écrire l'*Histoire de la chute de l'Empire et des deux Restaurations*.

Tout entier à ses études historiques, il ne sollicitait pas le mandat de représentant du peuple; il l'a accepté par dévouement et par amour du bien public; il le remplira avec courage et fermeté.

Ses opinions politiques sont de celles qu'on ne classe pas dans telle ou telle catégorie. Elles sont écrites dans ses livres et dans les journaux qu'il a rédigés.

L'Assemblée nationale, qui compte certainement dans ses rangs des intelligences politiques de premier ordre, n'a fait que rendre justice à M. Vaulabelle, en le nommant l'un des dix-huit membres de la commission de constitution.

M. CHARTON (Édouard—35,608 voix) est né à Sens, en 1807. Il commença ses humanités au collége de cette ville, et vint les terminer à Paris, où il a fixé sa résidence.

Doué d'une intelligence supérieure, il s'adonna avec autant de plaisir que de succès à l'étude des lettres, pour lesquelles il se sentait une vocation réelle,

Il ne réussit pas moins dans l'étude des lois, et, à l'âge de vingt ans, il inscrivait son nom sur le tableau des avocats de Paris. En 1834, il paraissait devant la Cour des Pairs comme *défenseur des accusés d'avril*, à côté de ses amis, aujourd'hui ministres ou membres du Gouvernement.

Cependant un penchant irrésistible l'entraînait dans la voie du perfectionnement de l'éducation populaire; il avait compris toute l'influence de l'instruction sur les destinées d'un grand peuple. « L'œuvre de toute ma vie, disait-il il y a quelques « jours aux électeurs de son département, l'œuvre de toute ma « vie a été de détruire l'ignorance, origine première des iné- « galités sociales, de tous les désordres, presque de tous les « maux. » Aussi, dès l'âge de vingt ans, faisait-il partie de la *Société pour l'instruction élémentaire*, qui, en 1815, comptait parmi ses fondateurs l'illustre général CARNOT, alors ministre de l'intérieur, le père de notre ministre actuel de l'instruction publique.

C'est au sein de cette société, qui depuis trente ans a rendu et rend encore de si importants services à l'instruction primaire, que le citoyen Edouard Charton s'initia aux méthodes les plus propres à propager en l'améliorant la véritable éducation populaire.

Mais c'était peu que d'enseigner à lire aux populations alors plongées dans la plus profonde ignorance; il leur fallait des livres instructifs et à leur portée, des livres qui leur inspirassent des idées grandes et généreuses, qui leur permissent de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, des livres enfin qui, en frappant tout à la fois leurs yeux et leur imagination, entretinssent dans leurs cœurs l'amour de la patrie : pour satisfaire à ce besoin, pour remplir ce but, M. Edouard Charton fonda, il y a déjà seize ans, le journal populaire le plus digne de ce nom, LE MAGASIN PITTORESQUE, qui s'est publié à huit cent mille exemplaires.

Né avec un caractère aimant et généreux, avec une âme ardente et impressionnable, il adoptait aisément toutes les idées qui lui semblaient concourir au bonheur des hommes : aussi

les Doctrines de Saint-Simon, tant qu'elles surent se maintenir dans les bornes du raisonnable et du possible, trouvèrent-elles en lui un adepte fervent, un apôtre zélé. Elles lui inspirèrent de belles pages, où se découvrent toute la sincérité de son âme et toute la pureté de son cœur.

Sa plume ne resta point oisive tant qu'il trouva l'occasion de l'exercer utilement. *La Revue encyclopédique*, les journaux *le Bon Sens*, *le Temps*, *le Monde*, lui ouvrirent leurs colonnes. Le *Guide pour le choix d'un état*, publication indispensable à tout père de famille, est aussi son œuvre.

Comme il avait fondé le *Magasin pittoresque*, il a fondé le journal *l'Illustration*. C'est enfin un des *collaborateurs de l'Encyclopédie nouvelle*.

Contemporain et ami de M. Carnot, il fut désigné par lui comme *secrétaire général* de son ministère; mais, lorsque les suffrages des électeurs de son département l'ont appelé à la représentation nationale, il a donné sa démission pour être tout entier à l'accomplissement de son mandat.

Que notre jeune République s'entoure de républicains aussi dévoués et aussi sincères que le citoyen Edouard Charton; que, comme lui, tous ceux qui sont chargés de l'asseoir sur ses bases se distinguent par leur désintéressement, leur probité et leur intelligence, le problème sera bientôt résolu.

M. CARREAU (30,500 voix) est né à Joigny, en 1803.

Cultivateur intelligent et éclairé, M. Carreau a, dans sa contrée, introduit de notables améliorations; il a donné l'utile exemple d'un propriétaire aisé, se livrant à l'exploitation de sa chose, et propageant autour de lui les bienfaits de sages et fécondes théories agronomiques, démontrées par une heureuse pratique.

C'est un homme d'un sens très-droit, d'un caractère très-ferme, très-énergique; de mœurs et d'habitudes simples. Il est profondément dévoué aux institutions républicaines, qu'il désire voir consolider sur les principes de l'ordre, de la justice et de la liberté.

ALGÉRIE [1].

M. DE RANCÉ (Poline), chef d'escadron en retraite, est âgé de 49 ans. Il est né à Nonancourt (Eure).

[1] Le nombre des voix données à chaque représentant n'a pas été publié.

M. de Rancé commença à servir dans les derniers jours de l'Empire. Il passa les examens exigés pour faire partie du corps d'Etat-major, où il fut admis et où il resta jusqu'à la fin de sa carrière militaire.

Nommé membre de la Chambre des députés, en 1830, il se rangea du côté de l'opposition et ne cessa pas d'en faire partie. Il devint le premier aide-de-camp du maréchal Clauzel, qu'il accompagna en Afrique tant que le maréchal y commanda. Il soutint d'une manière ferme les principes qui réglèrent alors l'administration de l'Algérie avec ou sans le complet assentiment du ministère. Ce fut M. de Rancé que M. Clauzel envoya à Paris réclamer l'augmentation de l'effectif indispensable à notre première expédition de Constantine. Le cabinet ne voulut pas accorder cette demande. Le roi retint M. de Rancé pendant plus de quatre heures à Neuilly, cherchant à lui prouver qu'un surcroît de troupes était inutile et que le maréchal Clauzel ferait bien d'abandonner le système qu'il avait adopté. M. de Rancé ne plia pas devant cette volonté.

M. de Rancé retourna auprès du maréchal, qui, obligé en quelque sorte de faire une campagne avec un effectif et un matériel insuffisants, partit pour la malheureuse expédition de 1836.

M. de Rancé se conduisit d'une manière remarquable pendant une retraite où les hommes périssaient par le plomb et par le froid. Il prévint de nombreux malheurs par son activité et les soins qu'il donna aux différentes parties du service. Il fut d'ailleurs enveloppé dans la disgrâce du maréchal Clauzel. Lorsqu'il eut atteint l'âge de la retraite, il se rendit en Afrique, où l'appelaient quelques intérêts privés, et il en est revenu avec le mandat de représentant.

M. DIDIER (Henry), est né à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), en 1808. Il a été professeur à l'institution de Fontenay-aux-Roses, de 1825 à 1831. De 1832 à 1834, il a été l'un des rédacteurs du journal *Le Bon Sens*. De 1834 à 1839, il a exercé la profession d'Avocat à Sédan, et fondé dans cette ville un petit journal démocratique intitulé *Le nouvelliste des Ardennes*. De 1839 à 1844, il est devenu avocat au barreau de Paris. Le 13 février 1844, il a été nommé juge-adjoint au tribunal d'Alger; le 15 décembre de la même année, procureur du roi à Philippeville; le 7 janvier 1846, procureur du roi à Blidah; le 3 novembre 1847, substitut du procureur-général à Alger. C'est en outre un des col-

laborateurs de *la France pittoresque*, publiée par Philippe Le Bas, fils du conventionnel.

Le 13 mai, son admission à l'Assemblée nationale ayant été prononcée, il a immédiatement donné sa démission des fonctions qu'il occupait en Algérie.

Depuis la réunion de la Chambre, il a publié une brochure intitulée : *Idées d'organisation de l'Algérie*, et reçu des adresses flatteuses des clubs de Philippeville, où il avait laissé, comme magistrat intègre et comme démocrate pur, les sympathies les plus nombreuses.

M. LEBLANC DE PRÉBOIS (François), capitaine d'État-major, né en 1804, à Yverdun, en Suisse, fils d'un officier supérieur d'artillerie, et issu d'une famille de gens d'épée connue dans le Dauphiné depuis plus de 400 ans.

Sorti de l'Ecole militaire de St-Cyr, le 1er octobre 1824, il entra dans le corps d'Etat-major. Sa carrière jusqu'en 1830 fut celle de tous les officiers de son grade et de son arme. Il fit partie de l'armée d'expédition d'Afrique comme lieutenant. A l'aspect du splendide pays que la France venait de conquérir, sa résolution fut bientôt prise, il fut du nombre de ceux qui demandèrent à y rester volontairement avec le vif espoir de le rattacher pour toujours à la mère-patrie.

Pendant que bon nombre d'écrivains s'empressaient de publier leurs impressions sur l'Algérie, émettant sans beaucoup d'études des plans d'organisation pour cette magnifique conquête, M. Leblanc de Prébois étudiait dans le silence tous les faits qui se déroulaient sous ses yeux. Ce ne fut qu'après 10 ans d'études qu'il publia sussessivement trois ouvrages sur l'Algérie; le premier, en 1840, sous ce titre : *De la nécessité de substituer le Gouvernement civil au Gouvernement militaire pour la prospérité de l'Algérie;* le second, en 1842 : *L'Algérie prise au sérieux*; le troisième, en 1844 : *Les départements algériens.*

Les titres de ces ouvrages suffisent pour faire comprendre la pensée du capitaine Leblanc de Prébois, laquelle a constamment été, après dix ans d'études, d'assimiler l'Algérie à la France et de réunir son territoire à celui de la France.

C'est cette seule *idée simple* qui a survécu aux mille projets présentés pour l'Algérie. Elle se fondait sur ce raisonnement logique : Ce sont des Français qui doivent coloniser l'Algérie; il faut donc qu'ils y arrivent avec leurs institutions. Les institutions françaises sont le résultat de l'expérience de plusieurs généra-

tions, conséquemment elles sont plus parfaites que n'importe quel code fait *à priori* et non revêtu de la sanction de l'expérience. Cette pensée de la réunion de l'Algérie à la France et de son assimilation, proposée ainsi pour la première fois en 1840 par le capitaine Leblanc de Prébois, est aujourd'hui dans tous les esprits; nul doute que ce grand acte de politique et de justice ne s'accomplisse avant peu.

Il est inutile de dire que par l'opposition constante qu'a faite le capitaine de Prébois à l'exploitation de l'Algérie par la guerre, il a brisé sa carrière. On lui a su mauvais gré de son idée persévérante de colonisation; et aujourd'hui il a seize ans de grade de capitaine.

Le capitaine Prébois s'est aussi occupé de l'art militaire. Il a publié récemment un petit ouvrage sous le titre : 150 *millions d'Economie sur le budget de la guerre* ou *réorganisation de l'armée et amélioration de la solde*. Ce volume contient des vues toutes nouvelles sur l'emploi des armées à la guerre, et, tout mince qu'il est, il modifiera profondément avant peu toutes les institutions militaires de la France.

Nous rétablissons ici la biographie de M. de Charancey, oubliée dans le département de l'Orne.

M. DE CHARENCEY (Léonce) est fils de l'honorable M. de Charencey, député sous la Restauration.

Après avoir fait ses humanités avec distinction, il fit d'excellentes études de droit et entra dans la magistrature.

Quand la Révolution de Février a éclaté, il était substitut du parquet de Paris. Le Gouvernement provisoire s'empressa de le destituer, pour le motif que, par ses antécédents, ses relations et ses liens de famille, il appartenait au parti légitimiste. L'ancien gouvernement le considérait comme rallié aux institutions constitutionnelles de Juillet. C'est à ce titre qu'il lui a donné une mission de confiance, en l'appelant à remplir les fonctions dont il était investi.

M. de Charencey était, d'ailleurs, par toutes ses qualités personnelles, naturelles et acquises, digne de l'estime et de la considération publique. En toute occasion, il a mis au service de

son pays toute l'activité et toute la puissance d'un esprit juste et élevé.

Membre du conseil général du département de l'Orne, il a toujours brillé dans les délibérations de cette assemblée, autant par son intelligence des affaires que par le zèle et le patriotisme d'un excellent citoyen.

Nous considérons M. de Charencey comme très-éloigné de toute pensée hostile à la liberté. L'étendue de ses lumières et la noblesse de ses sentiments sont pour nous le gage d'un libéralisme sincère, qui n'a jamais sérieusement mérité d'être révoqué en doute, et que la marche des événements n'est pas de nature à détruire.

ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

du 4 Juin 1848.

BOUCHES-DU-RHONE.

M. REYBAUD (Louis) est né à Merseille. Il est âgé de 44 ans.

Le père de Louis Reybaud était négociant à Marseille, où il jouissait d'une considération méritée. Chargé d'une nombreuse famille, il destinait son fils aîné au commerce. Sa première éducation fut dirigée vers ce but; mais telle n'était pas la vocation du futur romancier.

Il s'était lié à Marseille avec les hommes les plus distingués. Barthélemy et Méry furent ses amis, et lui ouvrirent les portes de la presse. Il débuta par des articles dans l'*Indépendant des Bouches-du-Rhône*, puis vint à Paris où il était déjà connu par l'originalité de son style et de son talent.

Il habite Paris depuis 1829. Il y débuta dans la carrière des lettres et de la politique, en collaborant à la rédaction du *Voleur politique*.

Comme feuilletoniste, Louis Reybaud ne tarda pas à occuper une des premières places. Il a fait paraître dans divers journaux des romans-feuilletons qui ont eu un grand succès.

Après la Révolution de Juillet, il travailla à la *Révolution de 1830* et à la *Tribune*.

Depuis lors, il s'est spécialement occupé d'économie politique, science sur laquelle il a publié divers travaux dans divers recueils périodiques.

On lui doit aussi un roman sarcastique qui a obtenu et qui obtient encore un très-grand succès. Ce roman est intitulé : *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale.*

Ce livre, qui a paru en 1844, révèle une grande puissance d'imagination, un profond sentiment d'observation, une finesse et un tact indéfinissables, Il est impossible de suivre avec plus d'art, plus de goût, les péripéties de la vie humaine, résumée dans un type complet.

Une œuvre pareille suffirait à la vie d'un homme. Elle n'est d'ailleurs que la traduction des opinions de l'écrivain. Il y traite la question humanitaire, il la discute, en la présentant sous une forme piquante et ingénieuse.

Député des Bouches-du-Rhône, en 1846, la nuance de ses opinions ne lui avait pas permis de se mettre sur les rangs aux élections générales du 23 avril, pour réclamer le mandat de Représentant du Peuple. Il appartenait, en effet, à l'opposition la plus modérée de la gauche.

Il publie en ce moment un roman intitulé : *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques.* Nous espérons qu'il contribuera, dans le sein de la Représentation nationale, à la faire découvrir.

M. POUJOULAT est né à Marseille. Il est âgé d'environ 60 ans.

Il a dû sa réputation littéraire à l'exaltation de ses opinions politiques. En effet, jeune encore, il fut distingué par M. Michaud, dont tout le monde a connu l'extrême royalisme. M. Michaud se l'attacha, lui inculqua ses principes et le dirigea dans la carrière des lettres. Il publia avec lui cette nombreuse collection de mémoires historiques sur la Révolution française, qui ne manquent ni d'intérêt ni de mérite, et qui ont surtout fait retentir le nom de M. Poujoulat.

Peu d'années avant la chute de la Restauration, le collaborateur de M. Michaud obtint du gouvernement une mission scientifique en Orient. Cette mission nous a valu un recueil de lettres on ne peut plus intéressant.

Depuis la Révolution de Juillet, M. Poujoulat n'a pas cessé de bouder toutes les idées libérales de 1830. Il a publié un journal royaliste à Marseille, et a, jusqu'en février dernier, marché en sens inverse des idées nouvelles.

Que fera-t-il à l'Assemblée nationale ? Est-il seulement permis d'avoir à cet égard un doute ?

M. REY (Alexandre) a 40 ans. Il est de Marseille. Il a fait son entrée dans le monde littéraire, sous le patronage de poésies légères qui ne lui ont pas valu un accueil entièrement flatteur.

M. Méry, l'excellent et spirituel auteur de tant d'excellentes et spirituelles choses, ne l'en prit pas moins en amitié. On dit même qu'il lui reconnut un style facile et l'étoffe d'un journaliste intelligent. Toujours est-il qu'il lui conseilla de venir à Paris, et le fit admettre à la rédaction du *National*, au moins à titre de compatriote.

Depuis plusieurs années, en effet, M. Rey écrit dans cette feuille, qui a désormais le mérite de rendre incontestable celui de tous ses rédacteurs sans exception.

A la faveur de ce privilége attaché à la qualité de rédacteur du *National*, M. Alexandre Rey ne pouvait pas ne pas trouver le chemin des suffrages électoraux qui viennent de l'envoyer à l'Assemblée nationale. Il y représentera, d'ailleurs, comme toute la nombreuse famille de ses collaborateurs de tout âge, de toute grandeur et de toutes couleurs, les sages et libérales idées d'ordre et de progrès démocratiques, qui seules peuvent asseoir la République sur de solides et durables fondements.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

M. BONAPARTE (Louis-Napoléon — 84,420 voix), né à Paris le 20 avril 1808, est second fils de Louis-Napoléon Bonaparte et d'Hortense-Eugénie de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine.

Il fut baptisé en 1811, à Fontainebleau, par son oncle le cardinal Fesch, sous le nom de Charles-Louis-Napoléon. L'Empereur et l'impératrice Joséphine furent ses parrain et marraine. A la mort de l'Empereur, il changea sa signature en celle de Napoléon-Louis.

Il avait sept ans lors de l'exil de la famille impériale. Déjà il aimait passionément la France, et on fut obligé pour l'emmener d'avoir recours à une innocente ruse, en lui promettant de revenir bientôt.

La reine Hortense, retirée à Augsbourg avec ses deux fils, confia l'éducation de Napoléon-Louis à M. Lebas, fils du conventionnel de ce nom; mais ce fut au château d'Arenemberg, dans le canton de Thurgovie (Suisse), qu'il commença son éducation militaire, sous les ordres du général Dufour.

Lorsque la Révolution de Juillet éclata, Napoléon-Louis espéra que les portes de la France allaient lui être rouvertes. Cet espoir, comme on le sait, ne se réalisa pas.

Ce fut alors qu'il profita du mouvement révolutionnaire qui agita l'Italie pour y accourir au secours des patriotes, et y soutenir l'honneur de son nom. Dans cette lutte désespérée, il eut la douleur de perdre son frère aîné, qui mourut à Forli, par suite des fatigues de la campagne. Il tomba lui-même dangereusement malade à Ancône. La reine Hortense, ainsi menacée de perdre à la fois ses deux enfants, partit en toute hâte pour cette ville. Elle fit prendre un déguisement à son fils et se rendit à Paris le 20 mars. Elle demanda l'autorisation de séjourner dans cette ville pour y attendre la guérison de son fils. Cette permission lui fut refusée.

En 1832, Napoléon-Louis publia *les Considérations politiques et littéraires sur la Suisse*, livre qui lui fit déférer le titre honorifique de citoyen de la république Helvétique. Le même honneur avait déjà été accordé au maréchal Ney et au prince de Metternich.

Au mois de juin 1834, il fut nommé capitaine d'artillerie au régiment de Berne.

En 1835, il publia le *Manuel de l'artillerie pour la Suisse.*

Pendant son séjour à Berne, il voyait beaucoup d'officiers français, entre autres le colonel Vaudrey, à l'aide duquel il tenta l'entreprise du 30 octobre 1836, à Strasbourg.

On sait le résultat de cette tentative. Napoléon-Louis ne voulut pas que le sang coulât. Il temporisa. La partie, bien autrement engagée qu'on ne l'a dit, fut perdue. Il fut fait prisonnier, conduit à Paris, puis embarqué, malgré lui, sur la frégate l'*Andromède*, qui le conduisit à New-York.

A peine débarqué aux Etats-Unis, il apprend que sa mère était dangereusement malade; il n'eut que le temps de revenir en toute hâte en Europe, pour recevoir son dernier soupir.

Son séjour en Suisse inquiéta le Gouvernement de Louis-Philippe. M. de Montebello eut le triste courage de se faire l'écho du système, et signifia avec menaces aux autorités fédérales de la Suisse qu'elles eussent à chasser de suite Napoléon Louis de leur territoire. Les autorités résistèrent, et ce fut le proscrit lui-même qui, pour épargner des embarras à cette patrie généreuse et hospitalière, se retira spontanément en Angleterre. Il écrivit à Londres, en 1839, les *Idées Napoléoniennes*, et fonda le journal *le Capitole.*

Là se place l'acte le plus important de sa vie. Plein des principes démocratiques dont le germe avait toujours été dans son cœur, et que l'exemple des peuples libres qu'il avait visités avait développés, il songea, non à conquérir la France, mais à la délivrer. Ses communications fréquentes avec les principaux chefs de l'armée, des

sympathies que des partisans nombreux lui présentaient sous le jour le plus favorable, l'appui immense qu'on lui promettait dans les populations, enflammèrent son ardeur, et il résolut aux dépens de sa vie, de tenter une seconde entreprise, dont au reste, il ne se dissimulait ni les dangers, ni la témérité. Le 5 août, Napoléon-Louis, accompagné d'une poignée d'amis et de serviteurs dévoués, s'embarquait sur un vapeur qu'il avait frété, et la nuit suivante, à une heure du matin, il débarquait à Vimereux, petit port situé à une lieue de Boulogne. Telle n'était pas la destination de l'expédition. Napoléon-Louis était attendu à Saint-Omer, mais, des vents contraires lui ayant fait perdre un temps précieux, il donna ordre de toucher à Vimereux, en s'écriant : « C'est toujours la France. »

Il se dirigea vers la citadelle de Boulogne ; déjà l'éveil était donné et des hommes du peuple et des soldats criaient : *Vive Louis-Napoléon !* quand une rixe engagée entre des soldats de différents corps et un officier ruina toutes les chances de l'expédition. Le prince fut pris, jugé et condamné, par la Cour des Pairs, à l'emprisonnement. Il fut enfermé dans la citadelle de Ham, où il écrivit, sur le *Paupérisme*, une brochure remarquable à plus d'un titre, notamment, et décélant les sympathies les plus françaises, les inspirations les plus généreuses et les plus libérales.

Ce fut le sentiment de la piété filiale qui lui inspira la pensée de deux évasions de la citadelle de Ham. Son père était mourant, il voulait embrasser son fils avant de mourir. Napoléon-Louis offrit son honneur en échange de quelques jours de liberté. On lui fit l'affront, à lui, le neveu de l'Empereur, de douter de l'un en lui refusant l'autre. Alors il eut recours à la ruse, et ce fut en prenant les habits d'un ouvrier travaillant à quelques réparations dans le fort qu'il parvint à échapper à ses geôliers.

Dès que la proclamation de la République française a été connue à Londres, Napoléon-Louis Bonaparte est venu offrir ses services à sa patrie. On lui insinua que l'intérêt du moment exigeait son éloignement. Sans murmurer, il reprit le chemin de l'exil.

Aujourd'hui la France s'est prononcée et a rendu son jugement souverain. Paris et trois départements viennent de le choisir pour représentant à l'Assemblée nationale, qui a vérifié ses pouvoirs.

Louis Bonaparte n'est pas seulement un homme instruit, un profond tacticien dans l'art militaire, c'est aussi un homme doué d'un courage aventureux et extraordinaire. Nous n'en citerons que deux exemples, qui le feront assez connaître sous ce rapport :

Pendant son séjour en Suisse, il se livrait à de fréquentes excur-

sions. Un jour, il aperçoit à quelque distance un équipage dont les chevaux venaient de prendre le mors au dents et allaient précipiter des voyageurs dans un abîme. Napoléon lance son cheval au galop, arriva à la rencontre de l'attelage emporté, met pied à terre, et, d'un bras hardi et vigoureux, saisit le mors des coursiers qui s'abattent sous le robuste effort de son bras.

Un autre jour, il se promenait avec sa mère et quelques jeunes dames de sa connaissance. Chemin faisant, la conversation, déjà animée, tombe sur la galanterie française; une jeune princesse étrangère dit qu'il n'y en avait plus aujourd'hui autant qu'autrefois, et, à l'appui de cette opinion, elle cita plusieurs traits de nos anciens héros en chevalerie. Napoléon prit fait et cause pour la génération actuelle, et soutint avec beaucoup de chaleur que les Français n'avaient pas dégénéré. Quelques instants après, une brise violente s'éleva; un bouquet se détacha de la coiffure de la princesse et alla rouler dans un torrent voisin. Eh bien! s'écria la princesse avec une moue charmante, que vous disais-je tout-à-l'heure?... un chevalier français d'autrefois aurait vite saisi cette occasion de montrer sa galanterie. Aussitôt Napoléon se précipite dans le torrent, au milieu des cris d'effroi de la compagnie; il disparaît quelques instants sous l'écume des flots furieux et reparaît bientôt à la rive opposée, tenant à la main le précieux bouquet qu'il vient remettre à la jeune dame, lui disant : « Vous voyez que « les Français d'aujourd'hui n'ont rien à envier à leurs pères, en fait « de galanterie. J'ai voulu vous le prouver, Madame, quoiqué ce « ne soit pas dans des exercices de ce genre qu'on doive chercher « à montrer du courage. »

COTE-D'OR.

M. PERRENET (Pierre), est âgé de 51 ans. Il est né à Marcilly-sur-Tille (Côte-d'Or).

Il est membre du Conseil-général de la Côte-d'Or depuis l'année 1833. Ce conseil lui a confié, à chaque session, les fonctions de secrétaire.

Sous la Restauration, il appartenait à l'opposition libérale, et luttait, de toutes ses forces, avec elle, pour la cause des principes qui ont triomphé une première fois en juillet 1830. Sous le gouvernement constitutionnel, il accepta les fonctions de procureur du roi près le tribunal civil de Dijon, en renonçant à la profession d'avocat qu'il avait jusqu'alors exercée avec distinc-

tion. Il s'est démis de ces fonctions après le vote de la loi contre les associations, ne voulant pas concourir à l'exécution d'une mesure qui lui paraissait contraire aux principes de la liberté.

En Février, il faisait partie du Conseil municipal de Dijon, qui a proclamé la république le 25 de ce mois, au même moment où elle était proclamée à Paris.

Aux élections générales du 23 avril, il ne lui manqua qu'un petit nombre de voix pour être nommé représentant. Il était sûr de son élection s'il avait voulu répondre aux avances qui lui furent faites par le clergé; mais il ne voulut rien devoir à aucune influence étrangère à ses principes. Aux élections du 4 juin courant, il s'est noblement maintenu dans l'attitude qu'il avait prise au 23 avril. La majorité est ainsi venue à lui par le chemin le plus honorable.

DORDOGNE.

M. BARRAILLER (Eugène) est un jeune avocat du barreau de Paris.

Son élection dans la Dordogne est due à deux circonstances qui sont tout ce qu'il y a de saillant dans sa vie politique. D'abord, il est allé à Périgueux comme secrétaire de M. Dussolier, nommé commissaire-général de la Dordogne. Dans ces fonctions, il s'est fait remarquer par un rare esprit de conciliation. Ensuite, deux commissaires extraordinaires très-antipathiques au pays ayant été nommés à Périgueux, il fut, avec M. Lacrouzille, envoyé à Paris pour aller réclamer contre cette nomination. Il se présenta chez M. Ledru-Rollin, avec son collègue, et tous deux soumirent au dictateur les griefs dont ils avaient à l'entretenir. Procès-verbal de leur entretien fut rédigé et par eux signé et paraphé. Les termes en étaient fort énergiques. La pièce eut beaucoup de retentissement dans la Dordogne. On sut gré à M. Barrailler de la manière dont il remplit son mandat.

Telles ont été les causes qui ont préparé sa candidature et qui en ont fixé les chances.

M. Barrailler est d'ailleurs un esprit très-libéral.

M. MIE (Auguste) est né à Périgueux, le 26 vendémiaire an X. La Dordogne ne pouvait pas nommer un républicain plus énergique. Liberté, fortune, existence, M. Mie a tout risqué dans le long duel de la démocratie contre la royauté.

Ancien carbonaro, il fut un des chauds combattants de Juillet 1830; Février 1848 l'a retrouvé soldat intrépide.

Propriétaire d'un établissement d'imprimerie situé rue Notre-Dame-des-Victoires, M. Mie affronta, en imprimant *la Tribune*, tous les dangers d'une législation peu libérale, faisant retomber jusque sur l'instrument matériel la peine des crimes ou des délits commis par la voie de la presse. En 1832, sous le ministère de M. Thiers, à la suite de divers procès intentés à la feuille républicaine imprimée dans ses ateliers, M. Mie fut dépouillé de son brevet d'imprimeur, comme coupable d'avoir *sciemment* prêté son concours à la publication d'écrits provoquant à la révolte. Il fit en vain remarquer, devant le jury, qu'avant, pendant et après la publication des écrits incriminés, il avait été absent de Paris, et, par conséquent, dans l'impossibilité de participer moralement à la faute qu'on lui reprochait. Le jury trouva dans les circonstances de la cause tous les éléments de la conviction qui devait lui dicter un verdict de culpabilité. M. Mie avec son brevet d'imprimeur perdit ainsi sa position industrielle, et son exploitation passa successivement à MM. Trouvé et Félix Locquin. Depuis lors, on conçoit que les aspirations républicaines de M. Mie ne soient pas devenues moins sincères et moins fortes.

EURE.

M. DEMANTE (Antoine-Marie) est né à Paris, le 26 septembre 1789.

Sa famille est originaire de Louviers (Eure), où son père a été pendant vingt-et-un ans président du tribunal de première instance.

Il a été reçu licencié en droit le 5 août 1809; le 26 du même mois, il a prêté serment comme avocat devant la Cour d'appel de Paris. Le 31 août 1810, il a été reçu docteur en droit. Il se préparait, tout en fréquentant le barreau de Paris, à la carrière du professorat. Au mois de juin 1819, après un brillant concours, il fut en effet nommé professeur suppléant à la Faculté de Paris; et, au mois de novembre 1820, il commençait en cette qualité le cours de Code civil dont il est encore aujourd'hui chargé.

Après quinze mois d'enseignement public, il fut, par arrêté du président du Conseil de l'instruction publique, du 11 décembre 1821, nommé professeur près la seconde section de la Faculté de droit de l'Académie de Paris.

En 1830, il a publié le programme, en trois volumes, de son cours de Code civil. Cet ouvrage a eu trois éditions, qui sont épuisées. L'ouvrage en est aujourd'hui à une quatrième édition, qui doit paraître cette année, revue et complétée, sous le titre de *Cours analytique du Code civil*. Cette publication, que les écoles attendent avec impatience, formera sept volumes.

M. Demante a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par ordonnance du 28 avril 1843, et il a été promu au grade d'officier le 6 mai 1846. Il a été appelé, le 16 mai 1846, à la haute commission des études de droit.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge du professeur et du jurisconsulte ; ce serait d'ailleurs superflu. Quant à l'homme politique, nous le peindrons en un seul mot : c'est un excellent citoyen, dont le libéralisme est sincère, le patriotisme éprouvé, l'indépendance de caractère absolue.

GERS.

M. DE PANAT est né à l'Isle-Jourdain (Gers) en 1786, d'une famille noble; il a porté le titre de vicomte jusqu'à la date du décret abolissant les distinctions de rang et de castes.

M. de Panat a passé sa vie presque entière dans les fonctions publiques ou parlementaires.

Auditeur au Conseil d'État, fort jeune, il reçut sous l'Empire des commissions diplomatiques délicates, difficiles : on jugea qu'il les avait remplies avec habileté, avec bonheur, et il fut attaché à diverses ambassades. Sous la Restauration, on le voit sous-préfet de Bayonne, puis préfet du Cantal. Il donne sa démission en 1830, devient bientôt député de Lombez (Gers), est plusieurs fois réélu, et trouve ainsi l'occasion de montrer la générosité de ses opinions politiques sous divers régimes.

Membre, on pourrait dire permanent, du Conseil général du département du Gers, M. de Panat ne s'est jamais démenti comme administrateur habile, doux, bienveillant. Il fut vivement regretté à Bayonne, à Aurillac. A la Chambre des députés, sous le règne de Louis-Philippe, on vit constamment en lui un homme d'administration, loyal, expérimenté, apportant dans les discussions de bureaux un notable contingent de lumières.

Quant aux questions politiques, M. de Panat ne transigea jamais avec sa conscience : ses votes furent d'ailleurs toujours acquis à l'opposition.

Il a, du reste, accepté la Révolution de 1848 en citoyen dévoué, en homme d'esprit ; et il n'est pas douteux qu'il ne serve loyalement un gouvernement démocratique qui ne voudra pas sacrifier l'ordre à des préjugés révolutionnaires.

GIRONDE.

M. THIERS (Louis-Adolphe) naquit à Marseille en 1797. Il fut tout d'abord séparé de sa famille paternelle, et recueilli par sa famille maternelle, famille autrefois riche, mais réduite alors à la plus extrême médiocrité.

Quand l'Empereur eut relevé l'instruction publique en France et fondé l'enseignement universitaire, le jeune Thiers se trouvait en âge de commencer ses études. Il obtint une bourse au Lycée de Marseille, qu'il étonna, à la fin de son cours d'humanités, par son ardeur au travail et ses brillants succès.

Au commencement de la Restauration, il était sorti du collége et cherchait une vocation.

Il tourna d'abord ses regards vers la carrière du barreau.

Il fit ses études de droit à la Faculté d'Aix.

C'est à Aix qu'il rencontra M. Mignet, avec lequel il établit ces rapports d'inaltérable amitié qui honorent tout le monde, et qu'on aime surtout à voir subsister entre les hommes élevés aux premiers rangs des honneurs et de la fortune.

En ce temps-là, il y avait à Aix une académie divisée en savants royalistes et en savants de l'opposition libérale. Cette académie crut devoir mettre un prix d'éloquence au concours, en donnant à traiter : *l'Eloge de Vauvenargues*. Cela fit oublier pendant quelques jours, à M. Thiers, ses *Cinq Codes* et son *Corpus juris civilis romani*. Il composa *l'Eloge de Vauvenargues*, et l'expédia, conformément au programme, à la respectable académie. Les savants royalistes et les savants de l'opposition libérale trouvaient le travail digne d'être couronné, sous le point de vue littéraire ; mais, sous le point de vue politique, les savants royalistes ne jugèrent pas pouvoir lui décerner le prix. Le concours fut ajourné à l'année suivante. L'année suivante, M. Thiers envoya son manuscrit, sans y rien changer ; mais à ce manuscrit, il eut soin d'en joindre un autre, qu'il data et fit expédier de Paris, pour qu'il ne fût point suspect à la fraction royaliste de l'aréopage littéraire. Il eut avec ce second manuscrit le prix, et avec le premier l'accessit. Et ce double

triomphe lui fit beaucoup plus d'honneur qu'à ceux qui le lui procurèrent.

Nous devions raconter ce petit événement de la vie de M. Thiers. Il en est, en effet, sorti d'immenses résultats : c'est cet essai qui a fixé la vocation jusqu'alors incertaine d'un génie que tant d'aptitudes, que tant d'aspirations pouvaient distraire de la route glorieuse qu'il était appelé à parcourir.

La Faculté de droit et le barreau d'Aix perdirent donc M. Thiers, qui vint où il devait venir, à Paris, au centre de la France, de l'Europe, du monde.

Il y trouva Manuel et M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt.

Manuel le présenta à M. Etienne, du *Constitutionnel*, qui lui ouvrit les colonnes de son journal, et lui fournit ainsi l'occasion de faire connaître et de faire valoir le talent d'écrivain qui a jeté sur la presse périodique un véritable éclat.

Il commença dès ce temps les sérieuses études historiques d'où sortit bientôt *l'Histoire de la Révolution*.

Ce fut aussi vers ce temps qu'il devint l'ami de M. Laffitte. Bien des pages de *l'Histoire de la Révolution* ont été écrites au château de Maisons, appartenant alors à M. Laffitte.

A l'avénement du ministère Polignac, M. Thiers se trouvait en rapport avec la plupart des personnages capables d'exercer, au profit des idées libérales, une influence décisive sur les destinées du pays.

Il fonda *le National* avec Carrel, en fut le rédacteur en chef, et rentra tout entier dans les débats politiques.

Le 26 juillet, quand les ordonnances eurent paru, la plupart des journalistes étaient réunis dans les bureaux du *National*. M. Thiers y rédigeait avec MM. Cauchois-Lemaire et de Rémusat l'énergique protestation qu'on n'a pas oubliée, et qui produisit, au milieu du mouvement des esprits, tant de fruits heureux de courage et de liberté.

Il prit une notable part aux délibérations et aux résolutions qui préparèrent le changement de dynastie et appelèrent M. le duc d'Orléans au trône.

M. Thiers se trouvait dès lors désigné pour prendre une part de plus en plus large et active au mouvement politique de la France.

Il entra au conseil d'Etat et fut attaché à la section qui comprend le service des finances, service auquel il fut initié par M. le baron Louis. Il eut bientôt donné, dans ces nouvelles fonctions, une telle idée de sa capacité, que M. le baron Louis n'hésita pas à le propo-

ser comme ministre des finances au choix du roi, quand il s'agit de former le cabinet du 3 novembre. Il ne se crut pas en position d'accepter cet honneur, et se contenta du poste de sous-secrétaire d'Etat aux finances, sous le ministère de M. Laffitte.

Ce fut alors que les électeurs d'Aix l'envoyèrent à la Chambre, où sa place était marquée au premier rang des plus illustres orateurs.

Le ministère Laffitte dissous, le cabinet du Treize-Mars formé, M. Thiers fit deux démarches qui honorent au même degré son esprit et son caractère : il se retira avec M. Laffitte, devant Casimir Périer, qui ne l'aimait pas ; il déclara en même temps à l'ancien président du Trois-Novembre qu'il était résolu, non-seulement à ne pas attaquer, mais encore à soutenir le Treize-Mars. Casimir Périer, qui avait dissous la Chambre, eut beau s'opposer à sa réélection à Aix, dès que la Chambre fut réunie, quoique la situation du chef du cabinet fût périlleuse et compromise, il se rangea solennellement sous le drapeau de la résistance, qu'il a si puissamment contribué à sauver. Cette première campagne parlementaire lui donna des moissons de lauriers.

A la mort de Casimir Périer, qui ne tarda pas à arriver, il fut question d'appeler M. Thiers à recompléter le cabinet. Il fut désigné et choisi pour y entrer et y prendre le portefeuille de l'instruction publique. L'ordonnance qui le nommait fut signée. Mais on se ravisa, et, pour ménager des susceptibilités de personnes, on lui substitua M. Girod (de l'Ain).

Au 11 octobre il devint tout-à-fait ministre. Il eut d'abord le département de l'intérieur à diriger. On sait comment il a signalé son début au pouvoir par l'arrestation de Mme la duchesse de Berry. Cette importante et salutaire mesure accomplie, il quitta le portefeuille de l'intérieur pour prendre celui du commerce et des travaux publics. Il participa alors, avec les autres membres du cabinet, à l'honneur d'une entreprise non moins décisive que l'arrestation de la mère du prétendant : la prise d'Anvers, acte glorieux de la politique de 1830, qui vint fixer enfin notre situation extérieure.

M. Thiers présenta et fit voter la loi des 100 millions de travaux publics, ainsi que la loi municipale et départementale. Il inaugura la statue de Napoléon sur la colonne de la place Vendôme ; soutint la loi sur les associations.

Vint la discussion du traité concernant les indemnités américaines, discussion qui amena la retraite de M. de Broglie. M. Thiers eut alors à reprendre le portefeuille de l'intérieur, et à se préparer aux événements qui devaient bientôt ensanglanter Lyon et Paris. Il

déploya dans ces funestes conjonctures autant de prudente sagesse que de ferme courage et de vrai patriotisme.

Il était à côté du maréchal Mortier, quand les balles de Fieschi vinrent atteindre l'illustre guerrier, et avec lui tant d'autres victimes.

Il chercha dans les lois de septembre le moyen de prévenir par la suite de pareils attentats.

Le Onze-Octobre renversé, à la suite de la discussion sur le remboursement des rentes, imprudemment provoquée par M. Humann, le cabinet du 22 février se constitua sous la présidence de M. Thiers, qui prit le portefeuille des affaires étrangères.

Ce cabinet vécut honorablement jusqu'à l'époque des événements de la Granja, à l'occasion desquels M. Thiers insista, sinon pour qu'on intervînt, du moins pour qu'on envoyât des secours en Espagne. Ne pouvant, sur ce point, faire prévaloir son avis, il donna sa démission et se retira suivi de presque tous ses collègues.

En quittant le banc des ministres, il alla s'asseoir au centre gauche, au milieu d'un groupe composé, dans le principe, de soixante députés, réduits plus tard à quarante environ.

En 1837, il contribua puissamment au rejet de la loi de disjonction.

C'est lui qui a le plus activement travaillé à organiser la coalition de 1839, contre le principe de laquelle cependant personne n'avait plus souvent bu et mieux utilisé que lui l'occasion de s'exprimer énergiquement. Mais de quelles grandes et puissantes intelligences politiques l'ambition n'est-elle pas le péché !

La coalition le conduisit, par le Douze-Mai, au Premier-Mars, qu'il continua et qu'il présida.

On sait quels événements ont signalé le passage du Premier-Mars; l'agitation qui se manifesta sur tous les points du pays ; l'inquiétude qui se répandit de la France sur toute l'Europe; la nature et le caractère de la fameuse note du 8 octobre; les conséquences de cette note devenues de jour en jour si menaçantes. Au bout de sept mois à peine, ce cabinet était dissous et le Vingt-Neuf-Octobre l'avait remplacé.

A l'avènement du Vingt-Neuf-Octobre, l'opposition de M. Thiers, modérée, expectante sous le Quinze-Avril, prit peu-à-peu de la vivacité, quelquefois même le caractère de la violence. Elle alla chercher dans l'arsenal de la polémique du *National* la fameuse maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Elle fit prononcer à la

Chambre et publier à plusieurs centaines de mille exemplaires, de grands et retentissants discours sur les incompatibilités. En un mot elle alla se réunir avec l'opposition Barrot, dont elle était, jusqu'alors, restée notablement éloignée.

Cependant, à la fin de la session de 1846-47, elle ne suivit pas les phalanges dynastiques jusqu'aux banquets.

A l'ouverture de la session de 1847-48, dans le but de se ménager l'avenir, elle osa dire qu'elle aimait la révolution et les révolutionnaires, même quand l'une et les autres sortaient des voies de la modération. Elle sut éviter la honte de cette immense mystification qui signalera éternellement à la risée de la postérité toutes ces ambitions dynastiques qui, dans leur célèbre *aveuglement*, n'ont pas vu qu'en croyant travailler pour elles-mêmes, elles ne faisaient que les affaires de leurs *ennemis*.

Pendant les Journées de Février, M. Thiers reçut du roi la mission de former un ministère. Du point de vue de l'intérêt monarchique, il fit alors, dit-on, la faute d'exiger que toutes les troupes rentrassent dans leurs quartiers, malgré l'avis formel et les représentations énergiques du maréchal Bugeaud. Le sort de la révolution fut ainsi décidé.

Aux élections générales du 23 avril, la France oublia que M. Thiers était du nombre beaucoup trop restreint de ces génies parlementaires dont il serait honteux pour un parti quelconque de ne pas réclamer la présence au sein du corps législatif. Le 4 juin courant, elle a solennellement réparé cet oubli. Elle a rendu hommage aux éminentes qualités d'un de ses orateurs et d'un de ses hommes d'Etat les plus illustres, en s'exprimant à la fois par la voix de cinq départements, la Seine, la Seine-Inférieure, l'Orne, la Mayenne et la Gironde.

HÉRAULT.

M. LAISSAC est né à Montpellier le 2 août 1809, dans les derniers rangs de la société. Il s'est élévé par son intelligence. Ses bonnes et ses mauvaises qualités ont également servi à sa fortune.

Il étudiait le droit à Paris au moment de la Révolution de Juillet. Il ne se battit pas, il ne contribua pas à la victoire; mais il en recueillit les fruits. Il reçut la croix de Juillet et fut nommé sous-préfet à Château-Chinon (Nièvre). Ce fut M. Zoë-Granier et M. Viennet qui lui procurèrent sa sous-préfecture. Neuf mois après, il fut destitué, revint à Paris, et se fit secrétaire de M. Mau-

guin. En 1832 il retourna à Montpellier, où il fut impliqué dans un procès politique, et acquitté par le jury, après avoir subi trois mois de détention préventive. Il retourna ensuite sur les bancs de l'école, et acheva ses études de droit à Toulouse. Inscrit au tableau de l'ordre des avocats à Montpellier, il ne tarda pas à se faire une réputation, et devint bientôt un des membres les plus distingués du barreau de la Cour royale. Il utilisa son talent, au profit de son avenir politique, dans la défense de toutes les causes politiques possibles. Dès son début, il plaida, devant les assises de Toulouse, la célèbre affaire dite de Montpellier. Plus tard, il prit, à Montpellier, à Nismes et à Avignon, la défense des ouvriers tonneliers et tailleurs prévenus du délit de coalition. Il se fit également l'un des défenseurs officieux des accusés d'Avril devant la Chambre des Pairs. Enfin, en 1842, il porta la parole devant la Cour de Riom, dans l'affaire à laquelle donna lieu la fameuse question du recensement, question qui déjà lui avait inspiré deux brochures attestant de remarquables études politiques. M. Laissac consolidait ainsi de jour en jour davantage l'edifice de sa fortune, qu'il avait couronné par un mariage doublement lucratif avec une demoiselle aussi riche d'années que d'argent. Il n'en était pas, il est vrai, plus prodigue de secours à l'égard d'une mère et d'une sœur dans le besoin, non plus qu'envers un enfant naturel, âgé de 20 ans aujourd'hui. Mais le bon cœur de Mme Laissac y suppléa.

En cette année 1842, dont nous venons de parler, M. Laissac se porta candidat à la députation au collége de Narbonne. Il obtint un grand nombre de voix ; mais il échoua.

Il a publié, dans le journal des *Économistes*, un travail distingué sur la question viticole, qui intéresse à un si haut degré nos départements méridionaux. Il a participé à la rédaction de *la Révolution de* 1830 et de *la Tribune*. On lui doit aussi des études intéressantes sur Barbeyrac, sur le droit public européen au dix-septième siècle. Enfin, il a édité quelques pages sur la *Taxe des Boissons*.

En Février, il a été nommé procureur-général à la Cour d'appel de Montpellier.

L'Assemblée nationale a fait de l'élection de M. Laissac l'objet d'une enquête. Nous ne savons s'il sera définitivement admis à siéger comme représentant de l'Hérault.

ILLE-ET-VILAINE.

M. MÉAULLE (Charles) est né à Paris, le 12 juillet 1795. Il est fils de Jean-Baptiste Méaulle, député à la Convention.

Il s'est placé, dès ses débuts, à la tête du barreau de Rennes, où il exerce l'honorable profession d'avocat. Trois fois il a été nommé bâtonnier.

Depuis trente ans il a plaidé les causes les plus célèbres quise soient débattues devant les tribunaux de la Bretagne.

Plusieurs de ces causes ont mis en évidence son caractère et ses opinions. L'affaire du capitaine Bellot, par exemple, accusé d'avoir fait la traite des noirs sur la côte d'Afrique, lui fournit l'occasion de s'élever avec une grande énergie contre la politique du ministère Guizot, et surtout de flétrir la condescendance de notre Gouvernement pour toutes les exigences de l'Angleterre. La cause du professeur Sarget, diffamé par un journal breton, le mit à même de combattre victorieusement des tendances aboutissant, sous prétexte de liberté d'enseignement, à la confiscation de l'éducation populaire.

M. Méaulle est regardé en Bretagne comme un républicain de la veille; il passe en même temps pour un caractère très-honorable et très-conciliant. Il veut une république largement démocratique; mais il est l'ennemi déclaré du communisme et de toute utopie sociale prétendant s'asseoir sur d'autres bases que la famille et la propriété.

Dès le 25 février, de concert avec quelques autres républicains honnêtes, il forma, dans le sein du Conseil municipal, un comité révolutionnaire, avec lequel il s'installa à la préfecture pour maintenir l'ordre et pourvoir à toutes les nécessités du moment.

NORD.

M. THOURET (Antony) est né en juillet 1807. Il faisait à Paris ses études de droit, en 1830, au moment où l'indignation populaire chassa la royauté de l'étranger. Dès cette époque commença pour lui sa vie de combats et de dévouement à la démocratie. Il a depuis figuré dans tous les grands procès intentés par le gouvernement royal aux républicains de la veille. Il fut enveloppé, avec Marrast et consorts, dans celui des fusils Gisquet. Il

se trouvait aussi dans la fameuse affaire des Quinze. Dans toutes ces luttes, sa conduite a toujours été noble et courageuse.

Sa carrière d'écrivain démocratique n'a pas été moins dignement parcourue. Il a été l'un des fondateurs de *la Révolution de 1830*, qui se fondit plus tard dans *la Tribune*. Les amendes ou les sacrifices personnels que lui coûtèrent ces publications ont dépassé cent mille francs; et, chose fabuleuse! il n'a pas subi moins de trente procès en Cours d'assises. Il a passé cinq années à Sainte-Pélagie, à la prison de Saint-Vaast et à la Force. C'est à la Force que, sous le ministère d'un de ses collègues actuels (M. Thiers), il fut accouplé aux deux assassins Robert et Bastien, et confondu au milieu de cinq cents voleurs. Dans le conseil des défenseurs des accusés d'Avril, dont Armand Carrel était le président, il fut nommé secrétaire; et, à ce titre, il possède encore les importantes pièces du dossier de cette grande procédure, qu'il doit, dit-on, publier, enrichies d'un travail historique. Le public attend cette publication avec impatience depuis longtemps déjà.

M. Thouret a été aussi nommé, à l'unanimité, l'un des trois rédacteurs en chef du *Journal de la Société des Amis du Peuple*, fondé par l'opposition républicaine.

En 1830, il avait combattu à l'Arsenal et à la place Maubert; en 1848, accompagné de son fils, il organisa et inspecta les barricades depuis l'Hôtel-de-Ville jusqu'au Palais-Royal. Le 25, à dix heures du matin, le peuple le décora, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en attachant à sa boutonnière un fragment du drapeau qu'il avait si noblement et si courageusement servi.

Envoyé par le Gouvernement Provisoire dans le département du Nord, Thouret a su, par la générosité de son caractère, par la bonté de son cœur et la douceur de ses sentiments, s'attirer l'estime générale. Républicain de l'avant-veille, il appela à lui les républicains sincères du lendemain et du surlendemain. M. Ledru-Rollin, trompé sur son compte, le révoqua.

Dans la journée du 15 mai, son courage et son patriotisme fut, bien entendu, du côté de la République modérée : il défendit l'Assemblée nationale, sauva le président. Délégué par l'Assemblée nationale elle-même, il défendit l'Hôtel-de-Ville avec Marrast, et rédigea la fameuse proclamation qui appela tant de légions au secours de l'ordre public. A cet égard, *le Moniteur* du 16 et les pouvoirs nouveaux qui lui furent confiés pour le département du Nord lui ont rendu témoignage.

Comme penseur, Thouret n'est pas moins remarquable que

comme homme d'action. Pour le prouver, il nous suffira de citer : *Toussaint-le-Mulâtre, le Roi des Frenelles*, *l'Antiquaire, Blanche de Saint-Simon ou France et Bourgogne.*

PYRENÉES (BASSES-).

M. BARTHE (Marcel) est âgé de 37 ans.

Aux dernières élections, son nom se trouvait en tête de la liste des candidats malheureux.

Fils d'un maître ouvrier, qui s'était retiré des affaires avec une belle fortune, son père l'envoya à Paris, où il se fit recevoir avocat. Plutôt porté vers les études littéraires que vers la science juridique, il prit part à la rédaction de l'*Artiste*, et fournit quelques articles au *Temps*, qui était alors sous la direction de Jacques Costes. Cependant, la carrière du journalisme ne paraissant pas lui promettre un brillant avenir, il revint dans son pays, et débuta comme avocat à Pau. M. Barthe obtint peu de succès dans cette profession. Il employa les nombreux loisirs que lui laissait le barreau à étudier les questions politiques et sociales. C'est ainsi qu'il s'initia aux doctrines du Phalanstère, dont il est aujourd'hui complètement imbu. Ses opinions sont, d'ailleurs, peu *pacifiquement démocratiques*. Sous l'ancien règne, en plusieurs circonstances, il fit à l'administration préfectorale une opposition violente, et entra, malgré elle, au Conseil municipal de Pau. Aussi, dès que la proclamation de la République fut connue à Pau, il provoqua des manifestations publiques d'adhésion.

M. Barthe est un patriote sincère, un homme droit et honnête; mais un esprit léger, impressionnable, cédant facilement aux entraînements et aux influences du dehors. Chez lui, le cœur vaut mieux que la tête, l'intelligence que le jugement. Jeté dans un milieu favorable, il peut devenir un bon Représentant, et abjurer une foule de théories mal digérées; mais il subira avec aussi peu de résistance l'empire d'un mauvais entourage.

PYRENEES-ORIENTALES.

M. PICAS (Hippolyte), est agé de cinquante ans. Il est né à Perpignan d'une famille honnête; son père, avoué, fut l'un des hommes les plus respectables et les plus respectés du pays.

Dès 1814, tout jeune encore, M. Picas prit place dans les rangs de l'opposition. Bientôt avocat, le défenseur né de tous les accusés politiques, il eut l'honneur de plaider devant les Conseils

de guerre pour Armand Carrel. Une estime et une amitié qui durèrent autant que sa vie avaient uni à son défenseur ce noble patriote.

M. Picas avait reçu de Dieu tous les dons et toutes les facultés de l'orateur. Sur un théâtre où son émulation eût été excitée par la lutte, il serait devenu un avocat des plus éminents; mais un très-grand attachement pour sa famille, de certaines tendances au *dolce far niente*, et même un peu d'épicurisme, lui firent perdre de vue les idées d'une plus haute gloire et le retinrent au barreau de Perpignan, où il a constamment occupé la première place.

Quoique toujours dans l'opposition, M. Picas ne s'est jamais départi, au fond, des principes d'une modération raisonable et éclairée. Pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que comme homme politique, il a souvent manqué de cette décision, de cette vigueur qui assurent l'indépendance personnelle. Il n'a pas toujours su résister, dans les limites de sa propre raison, de ses propres idées, aux entraînement de la camaraderie. Cédant à une paresse, à une insouciance naturelles, il a dans maintes circonstances mieux aimé suivre que diriger. Souvent enfin, l'on a pu lui appliquer ces paroles : *Video meliora, proboque ; deteriora sequor*. Mais, comme homme privé, il est impossible de trouver un meilleur cœur, de plus nobles sentiments, une plus parfaite intégrité, un plus grand désintéressement.

Du reste, lors des troubles qui éclatèrent à Perpignan, les 4 et 5 juin dernier, l'on a déjà pu remarquer que M. Picas, se sentant délivré des influences qui l'ont habituellement dominé, montra dans l'exercice des fonctions de préfet un courage et une fermeté qui ont dû le réhabiliter complètement aux yeux des amis de l'ordre. Abandonné par toutes les autorités civiles et militaires, il sut faire respecter l'autorité dont il était investi, et refuser vigoureusement à l'émeute une destitution imméritée.

Nous ne doutons pas qu'en dehors aujourd'hui du milieu qui exerçait sur lui une espèce de tyranie morale, M. Picas ne soit un ferme soutien de la republique honnête, et que toutes les mesures qui tendront au raffermissement de l'ordre, et de la vraie liberté qui en est inséparable, ne soient assurées de l'appui de ses votes.

SAONE-ET-LOIRE.

M. MARTIN REY (Pierre-Rose), licencié en droit, est né à Lyon en 1813.

Il était âgé de dix ans quand il perdit son père, qui ne laissa qu'une médiocre fortune.

Sa mère envoya le jeune Martin Rey au collége de Lyon, où il se distingua dans toutes ses classes. Ensuite il vint faire son droit à Paris, et fut reçu licencié en 1837. Né avec le goût du travail et des études sérieuses, il fut admis plus tard à l'Ecole des Chartes. C'est un numismate et un archéologue distingué. Il a publié beaucoup d'articles de journaux et plusieurs opuscules qui ont été accueillis avec faveur par les savants.

En 1845, cédant aux sollicitations de sa famille, il alla se fixer à Mâcon, et s'associa à ses cousins, MM. Rey, négociants de cette ville; mais il ne renonça point pour cela à ses premiers travaux. Il écrivit dans plusieurs des feuilles de Mâcon et du département de Saône-et-Loire. Il est devenu membre de l'Académie de Mâcon.

M. Martin Rey a toujours été républicain démocrate. Dès 1835, il donna des preuves de dévouement à la liberté dans les tentatives qui furent faites à Paris pour la délivrance des accusés d'Avril de la catégorie de Lyon. Depuis cette époque, il a, en toute circonstance, fait preuve du plus ardent patriotisme.

La variété de ses connaissances, la profondeur de ses vues, son aptitude au travail le rendront assurément utile dans tous les comités où il sera appelé.

M. DARIOT est né en 1803, à Bussy (Saône-et-Loire). Son père exerçait, à Bussy, la profession de notaire et était connu comme un républicain enthousiaste.

M. Dariot, ainsi élevé à l'école des principes démocratiques, a toujours été très-fidèle aux traditions paternelles. Il a souvent eu, sous le régime monarchique, à en souffrir.

A la Révolution de Juillet, il crut au règne des idées libérales, et il donna son concours à la monarchie constitutionnelle. Il accepta d'elle les fonctions de juge de paix de Basly, qu'il a remplies avec toutes sorte de zèle et de distinction.

La sincérité de ses convictions et la solidité de ses connaissances en administration et en législation lui firent plusieurs fois confier la mission de représenter ses concitoyens au Conseil gé-

néral de Saône-et-Loire. Il a ainsi siégé, dans ce conseil, à côté de M. de Lamartine, avec lequel il a alternativement partagé les honneurs de la présidence.

M. JEANDEAU (François) est fils de Philibert Jeandeau, marchand de fer, et de Denise Lorancier, résidant à Charolles, département de Saône-et-Loire.

Il est né le 18 septembre 1812. Rien de remarquable ne signala sa jeunesse. Après des études élémentaires, il entra à l'école des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, dont son oncle, Pierre Jeandeau, était directeur, et qui, de concert avec Larochefoucault, de philantropique mémoire, coopéra grandement à l'organisation de cet utile et important établissement. Son intelligence précoce et son amour pour la science le mirent au premier rang des élèves de cet école. Il en sortit en 1832, au grand regret de ses camarades, dont il avait su, par ses qualités, mériter l'estime et l'amitié, tout en leur enlevant tous les premiers prix. Il se rendit à Paris, où il suivit des cours de mathématiques et perfectionna son éducation. Il y trouva aussi l'occasion de montrer son excellent caractère et son dévouement à l'amitié. Un de ses camarades, nommé Rossi, moins heureux que lui, fut blessé dans les journées des 5 et 6 juin, et transporté à l'infirmerie improvisée dans la mairie du troisième arrondissement, en attendant que ses blessures permissent qu'on le transférât dans les prisons de l'ex-roi Louis-Philippe. François Jeandeau, sachant le sort réservé a son ami, chercha le moyen de le sauver, au risque de se perdre lui-même. A l'aide d'un stratagème où le sang-froid et le courage étaient à la hauteur du péril, il s'introduisit dans l'infirmerie, en se faisant passer pour un des élèves en médecine qui prodiguaient alors leurs soins aux blessés. Là, avec l'autorité d'un véritable Esculape, il fit enlever le malade, en disant aux soldats : En ma qualité, je le fais transporter à l'hôpital Beaujon.

Rentré à Charolles pour satisfaire à la loi de la conscription, et exempté par son numéro, il remplit pendant six mois, par intérim, les fonctions de professeur de mathématiques et d'architecture au collége de sa ville natale. En 1834 il était ingénieur mécanicien aux mines de Blanzy. Puis, après avoir exercé alternativement dans diverses localités les professions d'ingénieur, d'ouvrier mécanicien, de tourneur, d'ajusteur, de modeleur, de chaudronnier et de forgeron, il devint chef du montage des machines, dans les ateliers du Creuzot. Les directeurs de ce co-

lossal et important établissement, pleins d'estime pour son talent, s'empressèrent, pour lutter avec avantage contre la concurrence anglaise, sur différentes lignes de chemins de fer, de lui confier la livraison des machines dont la confection, alors comme aujourd'hui, excitait la jalousie de nos rivaux d'outre-Manche.

En quittant cet établissement, il est venu se fixer à Châlon-sur-Saône, où il a fondé un modeste atelier de mécanicien.

Son patriotisme bien connu lui valut alors le grade de capitaine de la garde nationale, comme il lui a valu, le 4 juin, le titre de représentant du peuple.

SARTHE.

M. HAURÉAU (Barthélemy) est âgé de 38 ans.

C'est un des écrivains les plus distingués de l'époque. Il a fait à Paris des études très-brillantes, puis s'est livré aux lettres avec ardeur et entraînement.

D'abord rédacteur du journal *la Tribune*, où il publiait des articles fort remarquables sur le socialisme, les philosophes anciens et modernes, il a suivi la fortune politique de cette feuille jusqu'au jour de sa chute.

Ce fut alors qu'il devint rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*, au Mans. Ce journal, essentiellement démocratique, a dû son succès au style brillant, à la supériorité de rédaction de M. Hauréau.

Malgé ses opinions très-avancées, ses tendances prononcées au socialisme, M. Hauréau, d'un caractère doux, d'un commerce agréable et sûr, a su se concilier l'estime et même les sympathies des Mansais; et c'est au souvenir de ses heureuses qualités qu'il doit son élection.

Il a publié un ouvrage fort connu sous le titre de « *Livre de la Montagne.* » Dans cet ouvrage il se fait en quelque sorte l'apologiste du système de Robespierre; mais il y règne d'ailleurs une philosophie si élevée : on y trouve l'utopie si habilement présentée, le faux si agréablement coloré des nuances du vrai; on y reconnait tant de candeur et de naïveté, qu'on excuse les erreurs en faveur de la bonne foi et de l'honnêteté de l'auteur.

Aujourd'hui M. Hauréau est bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Il siégera à l'Assemblée nationale à côté de Pierre-Leroux, et, s'il a tout le courage de la logique socialiste, à côté de Proudhon.

M. LORETTE a 40 ans, il est né à Bonétable (Sarthe).

C'est un homme de bien, dans toute l'acception du mot. Il est très-aimé dans son canton, très-estimé, et surtout très-estimable. Propriétaire aisé du département, il s'occupe beaucoup d'agriculture et principalement des questions relatives aux chemins de petite communication.

Maire de Bonétable, membre du Conseil-général du département, M. Lorette a toujours apporté dans l'exercice de ces honorables fonctions, un esprit droit, éclairé, une grande honnêteté de vues, un sincère amour de la chose publique.

Il n'est pas républicain de la veille ; mais il a franchement accepté la Révolution de Février. Il respectera et fera respecter les institutions qui doivent en naître, pourvu que ces institutions soient sagement libérales, sérieusement sociales, basées sur les principes de l'ordre et de la propriété.

SEINE.

M. MOREAU (126,889 voix) est né à Château-Landon, département de Seine-et-Marne, en 1800.

Il a embrassé la carrière du notariat, et s'y est distingué par une probité sévère. Il a succédé à M. Lherbette, non moins connu que lui par la rigidité de ses principes. Etabli à Paris, et nommé maire du VIIe arrondissement, en 1832, il consacra tout son temps à ses nouvelles fonctions, et sut, avec un talent bien rare, concilier et réunir les suffrages des esprits les plus opposés. Il n'y eut qu'une voix pour louer son administration. Député en 1835, il prit rang parmi ceux qu'on appelait alors les conservateurs, non qu'il fût ennemi des réformes ; mais il voulait qu'elles eussent lieu sans secousses violentes, sans ébranlement de la société.

Depuis 1835, les électeurs du VIIe arrondissement lui ont constamment renouvelé son mandat législatif, et il faisait partie de la dernière Chambre. A mesure que le gouvernement de Juillet lui avait semblé s'écarter de ses voies, il s'était séparé de lui. Avant les élections générales de 1846, il était déjà dans l'opposition, et combattait sous le drapeau de la gauche dynastique. Son désintéressement, son zèle pour tous ses devoirs de législateur, de magistrat municipal et de citoyen, son intelligence des affaires lui avaient concilié l'estime générale, dont il vient de recevoir un nouveau gage dans les 126,889 suffrages que les électeurs de Paris lui ont donnés.

M. GOUDCHAUX (Michel — 107,790 voix) est né à Paris en 1797.

Placé dès sa première jeunesse, par la mort prématurée de son père, à la tête d'une nombreuse famille et d'une importante maison de banque, M. Goudchaux montra de bonne heure les qualités qui, depuis et sur un plus grand théâtre, l'ont recommandé à l'estime de ses concitoyens : une grande intelligence des affaires, une inébranlable fermeté de caractère, une rare probité politique et privée. Fixé à Paris depuis 1826, il ne tarda pas à prendre dans l'opposition une place que son énergie et son dévouement rendirent bientôt éminente. C'est dans les comités électoraux qui présidèrent à la réélection des 221 que la Révolution de Juillet trouva ses plus ardents champions : M. Goudchaux en faisait partie, et, par le conseil comme par l'action, il contribua puissamment au triomphe de la cause nationale. Il se rallia d'abord à la royauté nouvelle, et, après avoir siégé quelque temps au conseil général de la Seine, il accepta les fonctions de payeur de la guerre à Strasbourg. Il eut bientôt l'occasion de montrer, dans ces dernières fonctions, les plus rares qualités de l'administrateur et du financier. L'estime et la confiance qu'il inspirait facilitaient le service dont il était chargé. Dans des moments difficiles, il trouva jusque dans les villes voisines de l'Allemagne, et sur sa garantie personnelle, toutes les ressources nécessaires pour l'assurer. Il y introduisit en outre d'importantes améliorations. C'était, par exemple, un usage de garnir les caisses des payeurs de sommes de beaucoup supérieures à celles qu'exigeaient les besoins journaliers. M. Goudchaux refusa pour lui, et fit bientôt, par cela même, supprimer pour les autres ces avances inutiles. Le Trésor réalisa ainsi d'importantes économies.

Cependant M. Goudchaux s'était déjà séparé du ministère, d'abord sur des questions spéciales, puis sur l'ensemble de la politique adoptée le 13 mars 1831. Les questions spéciales sur lesquelles il n'était pas d'accord avec l'administration regardaient particulièrement l'amortissement et le remboursement de la rente 5 pour 100. Dès 1833, il soutenait, à cet égard, très-énergiquement son opinion dans une polémique publique contre le ministre dont il dépendait. Il n'avait pas mis plus de ménagement à manifester son sentiment sur les tendances politiques du Gouvernement. A la suite des événements de Lyon et de Paris, en 1834, il fut destitué. Il revint dès-lors à Paris, et se plaça dans les rangs de l'opposition la plus avancée, de celle dont les

efforts devaient aboutir à la Révolution de Février. Voué d'ailleurs particulièrement à l'étude des questions administratives et financières, il continua dans *le National* la lutte qu'il avait engagée sur l'amortissement et la conversion de la rente 5 pour 100. Il formula en outre, sur les chemins de fer, les idées dont on n'aurait jamais dû s'écarter, en se déclarant pour la construction par l'État, contre les compagnies et l'agiotage.

M. Goudchaux, du reste, quoique ennemi déclaré du gouvernement déchu, ne l'a jamais attaqué que par la discussion. Il resta toujours étranger aux conspirations, aux révoltes armées : la violence, même triomphante, lui paraissait un mauvais point de départ pour un gouvernement nouveau.

Les événements de Février survenus, tous les bons citoyens obligés de se dévouer aux nécessités de la situation, M. Goudchaux accepta le ministère des finances sur les instances pressantes du Gouvernement Provisoire. Sa nomination fut accueillie avec un sentiment de confiance générale, au milieu des appréhensions nées de la crise. La Banque de France, les grands capitalistes s'empressèrent de faire à M. Goudchaux les offres d'un concours cordial. On savait, en effet, que le principe de sa conduite serait le respect le plus inviolable des engagements contractés par l'État, et la plus énergique résistance à tout ce qui pouvait faire dévier la Révolution de Février de la voie de justice et de modération où il lui importait de rester. Toutes les caisses se rouvrirent dès le 26 février. Le paiement des intérêts de la rente échéant le 22 mars fut anticipé, et l'on ne se pressa presque pas plus que dans les temps ordinaires de redemander aux Caisses d'Épargnes, à la Banque et au Trésor, les dépôts qu'on leur avait confiés.

M. Goudchaux s'opposa sans succès à ces assises du Luxembourg, qui, malgré leur courte durée, ont fait tant de mal à la France. Il dut se retirer en dehors du ministère.

Aux premières élections générales, il refusa longtemps de se laisser porter candidat, et ne réunit ainsi que 68,000 suffrages.

M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER (94,420 voix) a 50 ans. Il est né à Château-Chinon.

Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il en est sorti sous-lieutenant. En 1830, il était arrivé en Algérie avec le grade de lieutenant. Ses premières campagnes sur la terre d'Afrique n'offrent aucun trait saillant. Connu pour un officier de mérite, il gagna ses grades sur les champs de bataille. En 1836, lors de la

première expédition de Constantine, il était chef de bataillon. C'est là le véritable point de départ de sa fortune militaire. Il commandait l'extrême arrière-garde. Les premières lignes avaient fléchi, il fit alors former le carré à son bataillon, et soutint seul l'assaut. Ce fait d'armes, très-remarquable, passa d'abord inaperçu ; plus tard, le maréchal Clausel, dans son rapport au ministre de la guerre, ne trouvant rien de plus saillant à signaler, s'en empara pour le glorifier outre mesure. Les journaux firent chorus, et M. Changarnier fut dès-lors un héros.

Il est devenu successivement colonel, maréchal de camp et général de division. Depuis dix-huit ans, il a pris part à presque tous les combats que nos troupes ont livrés en Afrique. Il a constamment fait preuve de courage, d'énergie et d'habileté.

Lorsque la nouvelle de la Révolution de Février et de l'avènement de la République parvint à Alger, il commandait cette place, et ce fut lui qui reçut des mains du duc d'Aumale, alors gouverneur-général, le gouvernement provisoire de l'Algérie, en l'absence du général Cavaignac, nommé officiellement à ce poste. Dans ces circonstances, aussi pénibles que difficiles, il sut accomplir son mandat avec autant de tact que de fermeté et de dignité. Il maintint l'ordre et la tranquillité dans la colonie.

Il est ensuite venu à Paris, où le portefeuille de la guerre lui a été offert. Il a cru devoir ne pas l'accepter.

Il est, aujourd'hui, gouverneur-général de l'Algérie, dignité qui nous paraît peu compatible avec le titre et le mandat de représentant du peuple. Son élection, d'ailleurs, est la juste récompense de l'énergie qu'il a déployée dans la matinée du 16 avril.

Le général Changarnier, outre qu'il est un excellent militaire, est encore un homme doué d'une grande fermeté de caractère, qui ne lui fera défaut dans aucune circonstance de la vie politique.

M. LEROUX (Pierre — 91,375 voix) est né à Bercy, en 1798. Après avoir fait de sérieuses études, il a débuté dans la carrière littéraire par un ouvrage considérable qu'il a entrepris avec plusieurs collaborateurs, entre autres, M. Jean Reynaud, l'*Encyclopédie du XIXe siècle*.

En 1840, il publia un livre intitulé : *L'Humanité*. Ce livre est son plus grand titre à la réputation de philosophe. Il y démontre, à sa manière, surtout deux propositions : la première, que le dogme de la Trinité est la mieux établie de toutes les vérités

puisqu'on retrouve partout le nombre *Trois* dans la nature; la seconde, que Jésus-Christ a puisé sa doctrine dans les travaux de la secte des Nazaréens, dont il était membre.

Il a rédigé, avec la célèbre Mme du Devant (Georges Sand) et avec divers autres écrivains la *Revue indépendante*. Il a fourni à ce recueil un très-grand nombre d'articles, dans quelques-uns desquels il est revenu sur plusieurs thèses de ses autres ouvrages.

Il a, comme divers autres personnages de ce temps-ci, la prétention d'être le chef de la plus sage des écoles socialistes. Que d'arguments, de sophismes, d'injures et d'insultes, n'a-t-il pas échangés avec MM. les fouriéristes et la plupart de tous ces grands hommes qui se donnent tous, chacun de leur côté, le mérite d'avoir, en politique, trouvé la pierre philosophale et découvert le secret du bonheur absolu de l'humanité!

Il a, d'ailleurs, de commun avec tous les sages du présent et tous les prophètes de l'avenir, la prétention d'être exclusivement pénétré du véritable amour du peuple.

A cet égard, il était digne de figurer, le 15 mai, sur la liste des membres du Gouvernement provisoire de MM. Barbès, Blanqui, Sobrier, Raspail, etc. On ne lui a pas fait l'injustice de ne pas y inscrire son nom. Aussi fut-il, le 15 mai, saisi et emprisonné comme complice de l'attentat qui a marqué cette mémorable journée.

Il a subi une détention de trois jours.

M. HUGO (Victor-Marie—86,965 voix) est né le 26 février 1802, à Besançon, de Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, colonel, et de Sophie Trébuchet, de Nantes.

Sa famille paternelle, anoblie en 1531, a donné au dix-septième siècle un savant théologien, dans la personne de l'évêque de Ptolémaïs.

Il naquit si chétif, qu'on désespéra de sa vie, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ces vers :

. . . Je vous dirai peut être quelque jour
Quel lait pur, que de soins, que de vœux, que d'amour
Prodigués pour ma vie, en naissant condamnée,
M'ont fait deux fois l'enfant de ma mère obstinée.

Il dut néanmoins, six semaines après sa naissance, suivre le régiment de son père, qui allait tenir garnison à l'île d'Elbe.

En 1805, il vint à Paris avec sa mère, qui se logea dans la rue de Clichy. Il allait à l'école rue du Mont-Blanc.

En 1807, Mme Hugo fut en Italie rejoindre son mari, gouverneur de la province d'Avelino, d'où il était chargé d'extirper les bandes de Fra-Diavolo. L'enfant y resta jusqu'en 1809. De 1809 à 1811, Victor Hugo demeura à Paris, dans une maison située au fond du cul-de-sac des Feuillantines, où il commença son éducation, sous la direction de Mme Hugo, femme d'un mérite supérieur, et du général La Horie, qui, compromis en 1804 dans l'affaire de Moreau, devait la vie à Mme Hugo. Pendant deux ans, Mme Hugo l'avait tenu caché chez elle.

En 1811, La Horie ayant été dénoncé, arrêté, condamné et exécuté avec Mallet, sa mort fit une vive impression sur le jeune Hugo, et devint le germe de son royalisme de 1814. Cependant, en 1811, il alla en Espagne rejoindre son père, devenu général et majordome du roi. Il fut mis au collége des nobles. Un an après, comme l'horizon se rembrunissait, sa mère le ramena à Paris, et lui fit continuer son éducation sous la direction de l'abbé Larivière. En 1814, il fut séparé de sa mère par son père, qui le plaça dans la pension de Cordier et Decoste, le destinant à l'École Polytechnique. Le jeune Victor fut vivement irrité de cette séparation ; et la haine pour le gouvernement impérial s'accrut dans le cœur du fils de la Vendéenne, élève de La Horie.

Aussi les premiers vers de Victor Hugo furent-ils consacrés à Louis XVIII, dont il avait salué le retour avec bonheur et enthousiasme. En 1816, il fit sur *cet heureux retour* une tragédie de circonstance intitulée *Ariamène*.

En 1817, il commença une autre tragédie, sous le titre d'*Athelis* ou *les Scandinaves*, dont il ne fit que les trois premiers actes. Cette même année, il envoya à l'Académie une pièce de vers sur *les Avantages de l'étude*. Cette pièce de vers obtint une mention honorable.

En 1819, après être sorti de la pension Cordier, Victor Hugo, qui faisait son droit, expédia à l'Académie des Jeux floraux deux pièces de vers, l'une sur la statue d'Henri IV et l'autre sur les Vierges de Verdun. Ces deux pièces furent couronnées. L'année suivante, la même Académie couronna une troisième pièce de vers composée par lui, et intitulée *Moïse sur le Nil*.

En 1820, Victor Hugo, aimant depuis longtemps déjà une charmante jeune fille (qui depuis est devenue sa femme), eut l'imprudence de laisser deviner son amrou; Sa famille et celle de la jeune fille éloignèrent l'un de l'autre les deux jeunes gens. L'infortuné Victor exhala toute sa tristesse dans une pièce de vers qu'il nomma *Premier soupir*, et commença son roman de *Han d'Islande*. Ce

roman, publié en 1823, était destiné dans l'origine à être un message d'amour, trompant les argus maternels, et intelligible pour l'objet aimé seul.

Dans ce même temps, Victor Hugo composait son premier volume d'odes royalistes et religieuses; il rédigeait aussi, aidé de ses frères et de quelques amis, un recueil périodique nommé *le Conservateur littéraire*. Parmi les élucubrations dont il parsemait ce journal, on compte les traductions de Virgile et de Lucien, publiées sous le pseudonyme de M. d'Auvernay, ainsi que *les Tu et les Vous*, *épître à Brutus;* des articles sur Walter-Scott, Byron, Moore; une critique sur les premières *Méditations*, qui parurent sans nom d'auteur. Dans cette critique des *Méditations*, s'adressant au poëte inconnu dont, à travers mille nuages, il entrevoyait le génie, *l'avenir peut-être*, il s'écriait : « Vous êtes de ceux que Platon voulait combler d'honneurs et bannir de sa République. » Il ne connut Lamartine que deux ans après, en 1821.

En 1821, après avoir perdu sa mère, il se livra tout entier à l'étude. Il demeura d'abord rue Mézières, puis rue du Dragon. A cette époque, son camarade Delon, que depuis longtemps il ne voyait plus, fut compromis dans la conspiration de Saumur. Il eut la pensée d'offrir à son ancien ami un asile dans sa chambre de la rue Mézières, qu'il n'occupait plus. Il écrivit à Mme Delon : « Je vous offre un asile pour votre fils. Je suis trop bon royaliste pour qu'on s'avise de venir le chercher dans ma chambre. » La lettre, décachetée à la poste, fut mise sous les yeux de Louis XVIII, qui accorda sur sa cassette une pension à Hugo, autant pour sa belle conduite que pour ses odes royalistes.

En juin 1822, il publia un premier volume d'odes. En octobre de la même année, il épousa la jeune fille qui avait inspiré le *Premier soupir* et occasionné *Han d'Islande*. En 1824, il fit paraître un deuxième volume d'*Odes et Ballades*. Il fit insérer aussi plusieurs articles dans *la Muse française*. En 1825, il édita *Bug Jargal*, et écrivit, sans la mettre au jour, la relation d'un voyage au Mont Blanc. En 1826, il donna son troisième volume d'odes; en 1827, *Cromwell;* en 1828, *les Orientales;* en 1829, *le dernier Jour d'un condamné* (janvier), *Marion Delorme* (juin), *Hernani* (septembre). *Hernani* fut joué avec le plus grand succès le 26 février 1830. Dans le cours de cette même année, il fit une préface pour mettre en tête des poésies de Devaller. *Notre-Dame de Paris* parut le 14 mars 1831.

En 1827, Victor Hugo avait fait une première ode *à la Colonne;* après la Révolution de Juillet, il fit une autre ode à la même co-

lonne, et chanta *les trois Jours* en vers magnifiques, qui acheminèrent son avenir poétique bien loin de l'atmosphère de la rue Mézières et de la rue du Dragon.

Depuis 1831 jusqu'à ce jour, Victor Hugo a continué d'enrichir la littérature française de diverses compositions qu'il n'entre pas dans notre plan de mentionner toutes avec détail. Nous nous contenterons de rappeler ici *les Rayons et les Ombres, les Chants du crépuscule, les Feuilles d'automne, Ruy-Blas, Marie-Tudor, les Burgraves.*

C'est en 1845 qu'il a été nommé pair de France par le cabinet du Vingt-Neuf-Octobre. Il a prononcé au Luxembourg quelques discours qui ne l'ont pas placé au premier rang des orateurs parlementaires ni des hommes d'Etat; mais il lui reste devant lui de l'avenir; et de qui espérerait-on, si ce n'est de lui?

A la suite de la Révolution de Février, au temps où le plus épouvantable esprit d'anarchie, dans les clubs, dans les placards affichés le long des murs et jusque dans la presse, posait aux candidats briguant les suffrages électoraux l'incroyable question de savoir s'ils marcheraient ou non, dans un cas donné, contre la Représentation nationale, nous l'avons entendu avec bonheur faire de ces éloquentes et sublimes réponses qui ont consolé tous les cœurs et toutes les intelligences patriotes. Il se montrait dès-lors le digne soldat de l'ordre social et de la liberté républicaine. S'il a eu des faiblesses, il mériterait ainsi qu'elles lui fussent toutes pardonnées; et nous sommes profondément convaincu que sa vie politique désormais sera digne de sa vie littéraire.

M. LAGRANGE (Charles — 78,682 voix) est né à Paris, en 1805.

Il se fit remarquer, dès sa première jeunesse, par une très-impétueuse ardeur d'imagination et par une susceptibilité de caractère excessive, qui lui firent donner une réputation malheureuse de querelleur et de duelliste.

Il entra, du reste, de bonne heure dans la carrière du négoce et le commerce des vins. Il s'entremettait dans les transactions des plus considérables marchands de vins de Paris, quand la Révolution de Juillet éclata. Il prit part alors aux luttes des trois journées, pour désespérer de la France, aussitôt que la Charte du 7 août eut proclamé la royauté de Louis-Philippe. Il se fit bientôt affilier à toutes les sociétés secrètes.

En 1832, il fut l'un des principaux agitateurs des émeutes de

Lyon, et, dans les combats qui pendant plusieurs jours ensanglantèrent cette ville, il fit, à la tête de diverses bandes d'insurgés, des prodiges de valeur. La Cour des pairs le condamna, comme on le sait, avec une partie de ses complices.

Pendant la détention qu'il subit, il éprouva une violente inflammation du cerveau, qui devint chronique, et le priva durant plusieurs années de l'exercice de ses facultés mentales. Il fallut le transférer dans une maison de santé.

En 1840, il se trouvait à Sainte-Pélagie avec Alphonse Esquiros, Lamennais, Kersausie, etc., etc.

Il fut un des chefs de l'insurrection de Février. C'est dans ses mains que tomba l'acte autographe d'abdication du roi. Il le lut au peuple, et l'a depuis précieusement conservé. C'est aussi lui qui, avec Marchais, s'empara de l'Hôtel-de-Ville.

M. BOISSEL (77,247 voix) est né en 1795.

C'est un ancien pharmacien de Paris. Il a eu l'honneur, sous le règne de Louis-Philippe, d'être adjoint au maire du XIIe arrondissement. A ce titre, il a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur.

Il a fait, pendant plusieurs législatures, partie de la Chambre des députés. A la Chambre, il siégeait sur les bancs de la gauche dynastique.

Il n'a jamais pris qu'une part très-faible aux discussions de la tribune. Si nos souvenirs sont fidèles, il ne s'est jamais fait entendre, au palais Bourbon, qu'à l'occasion de la bibliothèque Sainte-Geneviève, placée dans son quartier; au sujet de l'impôt des portes et fenêtres, de l'embarcadère du chemin de fer de Lyon et de la vente des substances vénéneuses.

C'est, d'ailleurs, un excellent citoyen, dont l'indépendance de caractère est au-dessus de tout soupçon, et dont le patriotisme s'est, en toute circonstance, montré sincère, ferme et ardent.

M. PROUDHON (77,094 voix) est né à Besançon, en 1809. Son père était tonnelier. Son oncle, professeur de droit à la Faculté de Dijon, obtint pour lui une bourse au collége royal de cette ville. Après avoir fait de brillantes études, il crut devoir se faire compositeur, dans un atelier d'imprimerie ; il y devint ensuite correcteur et correcteur très-capable ; car il savait assez de latin, de grec et même de syriaque pour corriger des épreuves d'ouvrages composés dans ces diverses langues. Il travailla

en effet à une édition des Pères de l'Eglise, qui a été publiée sous le nom de M. Gautier.

Tout cela ne le préserva pas des hardiesses d'imagination dont il commença bientôt à donner d'incroyables exemples. Il écrivit néanmoins, en attendant, sur la célébration du dimanche, un travail qui eut l'honneur d'être couronné par l'Académie de Besançon, et il obtint le prix Huart, qui lui donna, pendant trois ans, une pension de 1,800 francs pour venir à Paris perfectionner son intelligence.

De retour à Besançon, il y fonda une maison d'imprimerie et y organisa diverses entreprises industrielles qui réussirent assez. On lui offrit de l'argent pour s'attacher à une exploitation lucrative. Il le refusa, en disant que « sa force était dans sa pau- « vreté. » Il avait peur de guérir de la maladie socialiste dont il est resté jusqu'à ce jour affecté.

Après la Révolution de Février, il a créé un journal, *le Représentant du peuple*, qui sert de tribune à ses théories. Il a pareillement conçu le projet d'une Banque d'échange dont le but, assez difficile à atteindre, est de supprimer l'entremise du capital dans les transactions commerciales.

Parlons maintenant des idées sociales de M. Proudhon, puisque nous y sommes forcé.

C'est une tâche à-la-fois commode et incommode. Elle est incommode en ce qu'il y a de ces choses qui ont un tel aspect, une telle couleur, une telle odeur que l'on éprouve une invincible horreur à s'en approcher, tout en se bouchant le plus possible le nez et en fermant hermétiquement les yeux. Elle est commode en ce que, pour l'accomplir, on n'a nulle dépense d'esprit à faire, nul effort de rhétorique à tenter. Le style étant tout l'homme, surtout chez un penseur et chez un écrivain de l'espèce de M. Proudhon, pour le définir il n'y a qu'à le copier. Nous le copions donc, après avoir ouvert ses deux livres intitulés, le premier : *Qu'est-ce que la propriété?* le second : *Système des contradictions économiques*.

Voici d'abord les bases religieuses de l'édifice social de M. Proudhon :

« La conclusion de la science sociale est celle-ci : Il n'y a « pour l'homme qu'un seul devoir, qu'une seule religion, c'est « de renier Dieu. *Hoc est primum et maximum mandatum*.

« Que le prêtre se mette enfin dans l'esprit que la véritable « vertu, celle qui nous rend dignes de la vérité éternelle, c'est « de lutter contre la religion et contre Dieu.

« Dieu, s'il existe, est essentiellement hostile à notre nature, « et nous ne relevons aucunement de son autorité. Nous arri- « vons à la science malgré lui, au bien-être malgré lui : chacun « de nos progrès est une victoire dans laquelle nous écrasons la « Divinité.

« Dieu, te voilà détrôné et brisé. Ton nom, si longtemps l'es- « poir du pauvre, le refuge du coupable repentant, ce nom, « désormais voué au mépris et à l'anathème, sera sifflé parmi « les hommes; car Dieu, c'est sottise et lâcheté, hypocrisie et « mensonge, tyrannie et misère; Dieu, c'est le mal. Tant que « l'humanité s'inclinera devant un autel, l'humanité sera ré- « prouvée. Dieu! retire-toi; car, dès aujourd'hui, guéri de ta « crainte et devenu sage, je jure, la main étendue vers le ciel, « que tu n'es que le bourreau de ma raison. »

Voici ensuite d'après quels principes M. Proudhon règle la propriété, et fonde l'institution du pouvoir judiciaire :

« Pense-t-on que les travailleurs ne se lèveront pas dans leur « colère, et qu'une fois maîtres dans leur vengeance, ils se re- « poseront dans l'amnistie ?

« Je crois que la bourgeoisie a mérité tous les maux dont on « la menace, et mon devoir est d'établir la preuve de sa culpa- « bilité.

« La propriété, régime de spoliation et de misère, doit pé- « rir aussitôt que la civilisation aura acquis la conscience de ses « lois.

« La propriété, par principe et par essence, est immorale; « conséquemment, le code qui détermine les droits de la pro- « priété est un code d'immoralité; la jurisprudence, cette pré- « tendue science du droit, est immorale. Et la justice, qui or- « donne de prêter main-forte contre ceux qui voudraient s'oppo- « ser aux abus de la propriété; la justice, qui *afflige* quiconque « est assez osé pour prétendre réparer les outrages de la pro- « priété, la justice est infâme! Et la propriété, de qui est sortie « l'odieuse lignée de la justice, est infâme !

« La propriété, c'est le vol! Il ne se dit pas en mille ans « deux mots comme celui-là. Je n'ai d'autre but sur la terre « que cette définition de la propriété, mais je la tiens plus pré- « cieuse que les millions de Rothschild; elle sera l'événement « le plus considérable du gouvernement de Louis-Philippe. « M. Michelet m'a répondu qu'il y a en France vingt-cinq mil- « lions de propriétaires qui ne se dessaisiront pas. Pourquoi « suppose-t-il qu'on ait besoin de leur consentement ? »

Comme on le voit, sans que nous ayons besoin de le faire remarquer, les idées sociales du citoyen Proudhon sur la propriété, pour être hardies, ne sont pas pour cela très-neuves. Quant au fond, en effet, ce sont absolument celles des citoyens Mandrin, Cartouche et Lacenaire; celles des écoles très-connues de Brest, de Rochefort et de Toulon. Elles ne s'en écartent que sous de très-insignifiants rapports de forme. Le citoyen Mandrin, le citoyen Cartouche, le citoyen Lacenaire et tous les maîtres de Toulon, de Rochefort et de Brest, *en dessaisissant les propriétaires sans avoir besoin de leur consentement*, n'avaient pas effectivement perfectionné leur science sociale au point de repousser les qualifications que le vulgaire leur a données; le citoyen Proudhon, il faut donc en convenir, a sur eux l'avantage d'avoir réservé les noms de voleur, d'assassin, de criminel et d'infâme, pour les volés, les assassinés les gendarmes, les jurés et les juges; mais le citoyen Proudhon n'a que ce seul avantage sur tous les anciens maîtres de la science, ses dévanciers. Sous tous les autres points de vue, il n'en diffère en rien.

Voici d'ailleurs maintenant comment M. Proudhon comprend la fraternité :

« Vainement vous me parlez de fraternité et d'amour. Je reste « convaincu que vous ne m'aimez guère, et je sens très-bien que « je ne vous aime pas.

« La charité, c'est une infâme mystification.

« Souvenez-vous et n'oubliez jamais que la pitié, le bonheur « et la vertu, de même que la patrie et la religion, sont des « masques.

« Le cœur du prolétaire, comme celui du riche, n'est qu'un « égout de sensualité bouillonnante, un foyer de luxure et « d'impostures. »

Nous voudrions pouvoir compléter ce portrait du chef de secte socialiste, en citant les lignes où se revèle sa morale; mais le lecteur nous en dispensera : nous craindrions, en le faisant, d'offenser la pudeur, non pas des jeunes filles et des jeunes hommes, mais celle des mânes de Diogène et de Piron.

M. Proudhon est un républicain de la veille; mais il y a d'honnêtes gens partout.

SEINE-INFÉRIEURE.

M. LOYER (49,233 voix) est né à Versailles en 1808.

Son père était un honnête artisan, très-pauvre, qui n'était en état de lui donner aucune éducation. Mais il avait un oncle (M. Jacques Loyer), à qui le travail avait donné de l'aisance. Cet oncle crut apercevoir dans son neveu de très-heureuses dispositions, et, quoique père de quatre enfants, il le mit, à ses frais, au collége Sainte-Barbe.

M. Loyer fit dans cet établissement de très-brillantes humanités, ensuite, toujours aidé de la même bienveillance, il étudia le droit à la Faculté de Paris, et fut reçu docteur, en 1827. Il s'établit à Rouen, où il exerça pendant huit ans, avec succès, la profession d'avocat. Orateur moins brillant que son ami M. Senard, des conseils et de la pensée duquel il s'est toujours inspiré, il passait toutefois pour un jurisconsulte habile et profond, et son éloignement du barreau a été une véritable perte pour ses nombreux clients.

Son oncle, en effet, dont il était devenu le gendre, désira l'associer à son commerce. L'avocat se transforma en directeur d'une filature de coton, dans la vallée d'Houlme. Il apporta dans ses travaux d'un autre genre la même activité et la même intelligence, l'esprit d'ordre, l'amour du progrès, le désir d'être utile et le besoin de se dévouer à ses semblables.

Il est ainsi devenu juge au tribunal de commerce de Rouen et membre du conseil municipal.

Il n'a ni recherché ni brigué la candidature à l'Assemblée nationale. On la lui a spontanément offerte ; il l'avait même, une première fois, péremptoirement refusée.

M. Loyer compte d'anciens et nombreux amis parmi les démocrates les plus chauds et les plus avancés. Quant à lui, il a toujours professé et il professe encore aujourd'hui des opinions très-libérales.

M. DUPIN est né à Varsy (Nièvre), le 6 octobre 1784.

En 1801, il concourait avec deux cents jeunes gens pour l'Ecole Polytechnique. Il fut admis le premier. En 1802, il faisait les découvertes des courbes du second degré à foyers réciproques. En 1803, il fut reçu, le premier de sa promotion, dans le corps du génie maritime. Cette année, et les années suivantes, il prit

part à l'organisation de la flottille de la Manche, aux travaux de l'arsenal d'Anvers; il remplit en Hollande une mission de confiance, et participa à la restauration de la ville de Gênes.

Après la journée de Trafalgar, il s'embarqua à Toulon, dans la première escadre qu'on remit en mer. Il se rendit à Corfou sur la flotte de Gantheaume, en qualité de commandant d'un corps d'ouvriers militaires. Le vaisseau amiral ayant eu tous ses mâts supérieurs enlevés et toutes ses basses vergues brisées, il le fit réparer en cinq jours, et, par son habileté, sauva toute une armée navale qui, deux jours plus tard, tombait entre les mains de l'ennemi. Gantheaume partit; il resta à Corfou, et concourut à la fondation de l'Académie ionienne. Après avoir passé quatre ans dans les Sept-Iles, il se rendit en Italie pour retourner en France. Une fièvre épidémique le retint quinze mois à Naples, à Florence et aux bains de Pise.

Pendant l'hiver de 1812 à 1813, il présenta de nombreux mémoires sur la géométrie à l'Institut, qui le nomma correspondant à la place vacante de l'illustre Watt.

Au printemps de 1813, il était à Toulon, où il créait le Musée militaire, et faisait restaurer les sculptures navales de Puget. Il y était encore en 1814, au retour des Bourbons.

En 1815, il reçut l'ordre de partir pour Rochefort, et d'y conduire, avec lui, le corps d'ouvriers militaires qu'il commandait. Il revint ensuite à Paris, et là se dirigea vers Dunkerque pour y présider à l'achèvement des travaux commencés.

En 1816, il fit, à ses frais, en Angleterre, un voyage qui n'avait d'autre but que l'utilité générale et l'étude des constructions navales de la Grande-Bretagne.

En 1818, il remplaça à l'Académie des Sciences M. Périer, le créateur des établissements de Chaillot.

En 1819, il fut nommé professeur de mécanique, de chimie et d'économie politique appliquée aux Arts, quand on fonda l'enseignement du Conservatoire des Arts et Métiers.

En 1820, il publia la première partie de son ouvrage intitulé : *Force militaire*, qui lui attira des censures ministérielles d'abord, puis le titre d'officier de la Légion-d'Honneur et celui de membre de la Société des Ingénieurs civils de Londres.

En 1825, il fut créé baron et chevalier de Saint-Louis; en 1827, commandeur de la Légion-d'Honneur.

De 1826 à 1827, il fit ces célèbres études de statistique qui produisirent, entre autres utiles leçons, la carte à teintes plus ou

moins foncées indiquant le degré de l'instruction publique dans nos départements.

En 1828, le Tarn le nomma spontanément député sans même qu'il fût prévenu qu'on lui préparait une candidature. On lui proposa la direction générale des Arts et Manufactures au ministère du commerce ; il la refusa.

En 1830, il vota avec les 221, et, pendant les trois journées, il fit partie du petit nombre de députés présents à Paris qui constituaient toute la représentation nationale.

Depuis 1830, jusqu'en 1837, il prit part à toutes les discussions importantes de la tribune parlementaire, au palais Bourbon.

Le 30 octobre 1837, nommé pair de France, il a porté dans les délibérations du Luxembourg toute sa science et tout son patriotisme. Il était entré le 14 novembre 1834 dans le cabinet que l'on appela le ministère des Trois Jours.

Nous n'entreprendrons pas de faire autrement connaître ce citoyen, dont la vie est beaucoup plus encore dans les ouvrages qu'il a publiés que dans les actes matériels qui ont marqué sa carrière, si utilement et si noblement remplie. Il faudrait, pour que sa biographie fût complète, qu'elle occupât un volume entier. La seule nomenclature des écrits dont les sciences et l'administration lui sont redevables formerait une notice hors de toute proportion avec les dimensions de notre livre. Les personnes qui voudraient se renseigner plus amplement sur ces écrits en trouveront, d'ailleurs, une liste assez complète dans la *Biographie des hommes du jour*, par Germain Sarrut et B. Saint-Edme.

YONNE.

M. RAMPON est né à Chablis (Yonne), en 1808.

Ce représentant est un des plus habiles et des plus honorables médecins de Chablis.

Après avoir terminé avec distinction ses cours de médecine à Paris, il est venu se fixer dans sa ville natale, où il s'est acquis par ses talents, d'abord, et son dévouement à l'humanité, ensuite, une réputation parfaitement méritée.

Quant à ses opinions politiques, elles sont très-fermement libérales.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

MM.

Abbat (Aveyron), 3, Beaune. 47
Abbatucci (Loiret), 41, Caumartin. 224
Adelswaert (d') (Meurthe), 4, Rumfort. 279
Affre (Aveyron). 47
Albert (Seine), à Vincennes. 417
Alcan (Eure), 7 bis, Bergère. 130
Alcock (Loire), 6, Echelle. 211
Alem-Rousseau (Gers), 20, Hauteville. 164
Allart (Somme), 2, Chauveau-Lagarde. 457
Allègre (H.-Vienne), 21, Caumartin. 483
Alleman (Var), 38, Université. 468
Allier (H.-A.) 15, Beaux-Arts 21
Allareche (P.-de-Dôme), 16, Cité-Bergère. 345
Ambert (Lot), 16, Las-Cazes. 235
Andigné de la Chasse (d') (Ille-et-Vil.), 107, Université 182
André (Hérault), 5, Dauphin. 172
Anduze-Faris (Aude), 19, Richelieu. 45
Angar (H-Saône), 103, Lille. 382
Anglade (Ariége), 11, Richepanse. 33
Antoine (Moselle), 134, Faub.-Poissonnière. 294
Arago (Emmanuel), (P.-Orie.), 55, N.-des-Petits-Champs. 364
Arago (Seine), Observatoire. 403
Arago (E.) (Pyr.-Orientales), -Hôtel-des-Postes. 361
Aragon (d') (Tarn), 18, Jacob. 459
Arbey (Loiret), 7, Allée-d'Antin. 226
Archambault (Nièvre), 3, Jardin-des-Plantes. 295
Arène (Var), 22, Jacob. 470
Arnaud (Ariége), 41, Ste-Marguerite. 31
Arnaud (Var), 88, Université. 469
Astaix (Puy-de-Dôme), 5 bis, la Motte-Piquet. 354
Astouin (Bouches-du-Rhône). 55, St-Nicolas-d'Antin. 54
Aubergé (Seine-et-Marne), 1, Godot. 433
Aubertbier (Rhône), 7, Cité-Bergère. 375
Aubertin (Marne), 5, 29-Juill. 266
Aubry (Nord), 14, Bergère. 316
Audren de Kerdrel (I.-et-Vil.) 5, St-Germain-des-Prés. 184
Audry de Puyraveau (Char.-Inférieure), 41, Monthabor. 80
Avond (H.-Loire), 31, Jacob. 217
Aylies (Gers), 5, Hauteville. 165
Azerm (Haute-Garonne), 11, Greffulc. 163

B

MM.

Babaud-Lariblère (Charente), 22, boulevard des Italiens. 71
Bac (H-Vien.), 27, Caumartin. 481
Bacot (Indre-et-L), 1, Godot. 188
Badon (H.-Loire), 18, Helder. 215
Bailly (Marne), 5, pl. Favart. 266
Bajard (Drôme). 125
Ballot (Orne), 367, St-Honoré. 324
Baraguay-d'Hilliers (Doubs), 117, Grenelle-St-Germain. 120
Barbès (Aude), à Vincennes. 42
Bardin (Moselle), 4, Favart. 292
Bardy (H.-Rhin), 12, Grand-Chantier. 371
Barilton (Oise), 27, Luxembourg. 317
Baroche (Charente-Infér.), 46, Ste-Anne. 74
Barraliler (Dordogne), 17, Larochefoucault. 506
Barrot (Aisne), 24, Ferme-des-Mathurins. 8
Barthe (B.-Pyrénées), 1, quai Malaquais. 517
Barthélemy (B.-du-Rhône), 19, boulevard des Capucines. 49
Barthélemy (Eure-et-L.), 23, Coquillière. 135
Barthélemy (Vienne), 17, Luxembourg. 478
Barthélemy St-Hilaire (Seine-et-Oise), 35, Odéon. 439
Bastiat (Landes), 8, Choiseul. 207
Bastide (Seine-et-M.), ministère des affaires étrangères. 431
Bauchart (Aisne), 34, Bac. 15
Baudelot (Aisne), 5, Champs-Elysées. 8
Baudet-Lafarge (Puy-de-D.), 25, Richelieu. 317
Baugier (Deux-Sèvres), 56, Basse-du-Rempart 449
Baume (Var), 22, q. de l'Ecole 470
Baune (Loire), chaussée de Clignancourt. 211

MM.

Bauthier (Seine-Inf.), 4 ter, Beaune. 447
Bavoux (Seine-et-Marne), 3, Pyramides. 433
Bayard (Drôme), 12, Alger. 125
Baze (Lot-et-G.), 4, Mondovi. 239
Beaumont (de) (Sarthe), 48, Anjou-St-Honoré. 393
Beaumont (de) (Somme), 19, Suresne. 454
Béchard (Gard), 31 bis, Lille. 146
Bedeau (Loire-Inférieure), 32, Université. 219
Belin (Drôme), 39, Verneuil. 127
Bellart d'Ambricourt (Pas-de-Calais), 5, Alger. 336
Bellegarde (Hautes-Alpes), 4, Beaux-Arts. 21
Bellencontre (Calvados), 7, Richepanse. 55
Benoit (Rhône), 1, boulevard Montmartre. 377
Béranger (de) (Seine). 406
Béranger (Vienne), 7, Arcade. 477
Bérard (Lot-et-G.), 39, Font.-Molière. 243
Berger (Seine), 7, Trois-Frères. 410
Bernard (Loire), 23, Lepelletier. 212
Bernard-Dutreil (Mayenne), 17, Richelieu. 275
Bertin (Ile-et-V.), 6, Bailli. 179
Bertholon (Isère), 9, Castig. 193
Bertrand (Hérault), 67, Bac. 176
Bertrand (Indre), 78, Lille. 185
Bertrand (Marne), 13, Montmartre. 265
Berryer (Bouches-du-Rhône), 64, N.-des-Petits-Champs. 50
Berville (Seine-et-Oise), 34, Vaugirard. 437
Beslay (Morb.), 88, Tournelles. 282
Besnard (Calvados), 9, Portmahon. 58
Bethmont (Indre), 6, Monthab. 183

MM.

Bezançon (Seine-et-Oise), 7, d'Aguesseau. 436
Bidard (Ille-et-V.), 38, Lille. 182
Bidault (Cher), 10, Rivoli. 84
Bigot (Mayen.), 96, Université. 273
Billaudel (Giron.), 26, Fossés-St-Germain-l'Auxerrois. 167
Billault (Loire-Infér.), 345, St-Honoré. 249
Bineau (Maine-et-Loire), 10, Neuve-des-Mathurins. 248
Bixio (Doubs), 26, Jacob. 121
Blanc (Isère), 357, St-Honoré. 196
Blanc (Seine), 2, Teitbout. 422
Blanchard (Ardennes), 50, Richelieu. 30
Blavoyer (Aube), 47, Richel. 40
Blin de Bourdon (Somme), 352, St-Honoré. 456
Blot (D.-Sèvres), 94, Temple. 450
Bochard (Ain), 37, Jacob. 1
Bodin (Ain), 37, Jacob. 5
Boissel (Seine), 9, Guy-Labrosse. 530
Boissié (Lot-et-Garonne), 18, Grenelle-St-Germain. 241
Bonaparte (Louis) (Charente-Inférieure), à Londres. 502
Bonaparte (Napoléon) (Corse), 3, Alger. 96
Bonaparte (Pierre) (Corse), 9, Verneuil. 92
Bonjean (Drôme), 8, Grenelle-St-Germain. 123
Bonnin (Vienne), 102, Université. 477
Bonte-Pollet (Nord), 50, Jacob. 308
Boubée (Gers), 38, Dauphine. 166
Boudet (Mayen.), 49, Chaussée-d'Antin. 276
Bougueret (Côtes-d'Or), 68, Chaillot. 102

MM.

Boulier de l'Ecluze (Vendée), 43, Jacob. 474
Boulanger (Nord), 23, Gaillon. 303
Boulatignier (Meuc.), 4, Vavin. 257
Boulay (Vosges), 58, Vaugir. 488
Bourbeau (Vienne), 7, Arcade. 478
Bourbousson (Vaucluse), 6, Cité-d'Antin. 472
Bourdon (Saône-et-Loire), 26, Laffite. 383
Bourzat (Corrèze), 1, Ville-Levêque. 89
Bousquet (Gard), 44, Ouest. 152
Boussi (Deux-Sèvres). 450
Boussingault (Bas-Rhin), 8, Pas-de-la-Mule. 366
Boutoey (Basses-Pyrénées), 5, Faubourg-St-Honoré. 353
Bouvet (Ain), 75, St-Anne. 2
Bouzigue (Cher), 52, Université. 83
Braheix (Loire-Inférieure), 14, Université. 249
Brard (Char.-Inf.), 14, Cléry. 77
Braux (Vosges), 26, Lille. 491
Bravard (Puy-de-Dôme), 9, Condé. 351
Bravard-Verrière (Puy-de-D.), à l'Ecole de Droit. 350
Breymand (Haute-Loire), 12, Provence. 216
Briller (Isère), 14, Bac. 195
Brives (Hérault), 4, Beaune. 176
Bruckner (Bas-Rhin), 11, N.-St-Augustin. 368
Brunel (Finistère), 42, Neuve-Saint-Augustin. 140
Brunet (Haute-V.), 18, Rivoli. 485
Bruys (S.-et-Loire), 8, Jacob. 389
Buchez (Seine), 8, Chabannais. 411
Buffet (Vosges), 1, p. Vendôme. 487
Bureau-de-Puzy (Allier), 88, d'Anjou-St-Honoré. 15

C

Calès (Haute-Garonne), 10, Port-Mahon. 159
Callet (Loire), 8, Mazagran. 213
Canel (Eure), 1, Tournon. 130

MM.

Carayon-Latour (Tarn), 11, Royale-St-Honoré. 460
Carbonneau (Gers), 59, Seine. 167
Carion-Nisas (Hérault), 19, Richelieu. 175
Carla (Lot), 18, d'Antin. 236
Carnot (Seine), 35, Vaugirard. 408
Carré (Côtes-du-N.), 358 bis, Saint-Honoré. 108
Carreau (Yonne), 18, Astorg. 495
Carron (Meurthe), 23, Ville-Lévêque. 279
Cary (P.-de-Calais), 22, Mail. 334
Casa-Bianca (Corse), 4, bis, Beaux-Arts. 100
Casse (Arriège), 11, Richepanse. 34
Casy (Var), min. de la marine. 469
Caussidière (Seine), 26, Constantine. 411
Cavaignac (Lot), au Luxemb. 233
Cazalès (de) (Tarn-et-Gar.), 20, Pot-de-Fer. 466
Cazelles (Hérault), 96, Lille. 177
Cécille (Seine-Inf.), 30 bis, Rivoli. 443
Cenac (H.-Pyrénées), 7, Paix. 359
Cesbron-Lavaux (Maine-et-Loire), 39, Font.-Molière. 253
Ceyras (Corrèze), 18, Saint-Marc-Feydeau. 88
Chadenet (Meuse), 38, Verneuil 281
Chaix (B.-Alpes), 4, Valois. 18
Champanhet (Ardèche), 59, Seine. 24
Champy (Bas-R.), 15, Tronchet. 366
Champvans (Ain), 82, Gren.-St-Germain. 6
Chanay (Rhône), 16, Rohan. 378
Changarnier (Seine), Tuileries. 524
Chapot (Gard), 30, Université. 152
Chappon (S.-et-Marne), 30, 431
Charamaule (Hérault), 18, Basse-du-Temple. 173
Charassin (Ain), 14, Marais-Saint-Germain. 1

MM.

Charbonnel (H.-Loire), mort. 218
Charancey (de) (Orne), 43, Lille. 498
Charlemagne (Indre), 32, St-Thomas-du-Louvre. 183
Charles (D.-Sèvres), 41, Caumartin. 452
Charton (Yonne), 16, quai de l'École. 494
Charras (Puy-de-Dôme), 57, Université. 346
Chauchard (H.-Marne), 30, Dragon. 269
Chauffour (Haut-Rhin), 11, Neuve-St-Augustin. 372
Chauffour (Bas-Rh.), 11, N.-Saint-Augustin. 366
Chavoix (Dord.), 4, Champs-Elysées. 117
Chazallon (Ardèche), 3, Verneuil. 25
Chenais (Mayenne), 101, Université. 275
Chevallon (Deux-Sèvres), 31, Notre-Dame-de-Lorette. 452
Chevassieu (Loire), 37, Jacob. 211
Chevassu (Jura), 37, Verneuil. 201
Chevé (Sarthe), 49, Lille. 396
Chollat (Isère), 32, Université. 196
Choque (Nord), 7, Las-Cases. 303
Clément (Isère), 21, Bellechasse. 196
Comandré (Lozère), 245
Combarel de Leyval (P.-de-D.), 35, Faub.-Saint-Honoré. 349
Condon (Basses-Pyr.), 5, F.-Saint-Honoré. 353
Considérant (Loiret), 2, Beaune. 227
Conty (Corse), 2, place de la Madeleine. 99
Convers (Doubs), 49, Lille. 119
Coquerel (Seine), 79, Saint-Lazare. 426
Corally (Haute-Vienne), 5, Neuve-Trévise. 486
Corbon (Seine), 38, Bourgogne. 413
Corcelles (de) (Orne), 70, Anj.-Saint-Honoré. 323

MM.

Cordier (Jura), 73, St-Dominique. 199
Cormenin (de) (Seine), 12, Caumartin. 413
Corne (Nord), 57, Lille. 302
Cornille (Pas-de-Calais), 32, boulevard Poissonnière. 335
Courtais (Allier), 3 bis, Choiseuil. 14
Coutanceau (Charente-Inf.), 5, Corneille. 83
Couvreux (Haute-Marne), 31, Laval. 272
Crémieux (Indre-et-Loire), 29, Fossés-St-Germain-l'Aux. 187
Crespel de Latouche (Morbihan). 444
Crépu (Isère). 194
Creton (Somme), 8, Neuve-des-Capucines. 454
Culman (Bas-Rhin), 2, Louis-le-Grand. 364
Curial (Orne), 44, Basse-du-R. 326
Curnier (Drôme), 39, Verneuil. 126

D

Dabeaux (Haute-G.), 277, St-Denis. 158
Dahirel (Morb.), 15, Arcade. 288
Dalbis (Aveyron), 43, Four-Saint-Germain. 48
Dampierre (de) (Landes), 99, Saint-Lazare. 210
Danielo (Morbihan). 284
Dargenteuil (Charente-Inf.), 8, Francs-Bourgeois-St-M. 83
Dargent (Seine-Infér.), 40, Enfer. 447
Dariot (Saône-et-Loire), 47, Richelieu. 519
Dariste (B.-Py.), 35, Madeleine. 354
Darnaud (Ariège), 15, boulevard de la Madeleine. 33
Daude (Cantal), 31, Croix-des-Petits-Champs. 66
Dauteville (Ardèche), 36, Université. 24
David (Gers), 88, Université. 166
David (Maine-et-Loire), 14, Assas. 251
Davy (Eure), 8, Argenteuil. 132
Debain (Charente-Infér.), 269, St-Jacques. 78
Debrotonne (Aisne), 3, F.-St-Honoré. 14
Decouvrant (Finistère), 3, Beaune. 139
Defourment (Somme). 444
Degeorge (Pas-de-Calais), 33, Hauteville. 331
Degousée (Sarthe), 1, Palais-Bourbon. 397
Delaporte (Aube), 47, Lille. 38
Delarbre (Haute-Marne), 12, Neuve-Ménilmontant. 272
Delatouche (Maine-et-Loire), 26, Ferme-des-Mathurins. 248
Delatre (Somme), 26, Saint-Thomas-du-Louvre. 457
Delaveau (Indre), 4, Taitbout. 185
Delbetz (Dordogne), 21, Jacob. 117
Delbrel (Tarn-et-Garonne), 5, St-Germain-des-Prés. 467
Delespaul (Nord), 46, F.-St-Honoré. 303
Delisle (Gironde), 4, Isly. 170
Delouche (Manche), 14, Mail. 262
Delzons (Cantal), 31, Croix-des-Petits-Champs. 65
Demante (Eure), 2, Soufflot. 507
Demarçay (Deux-S.), 7, Clichy. 453
Demésange (Manche), 55, St-Dominique. 263
Demesmay (Doubs), 27, Ville-Lévêque. 118
Demians (Gard), 148
Demortreux (Calv.), 7, Beaune. 57
Demoutiers (Nord). 304

MM.
Denis (Côtes-du-Nord), 20, Tronchet. 108
Denissel (Pas-de-Calais), 52, Faubourg-St-Honoré. 345
Denjoy (Gironde), 355 bis, St-Honoré. 169
Denoize (B.-Alpes), 37, Jacob. 17
Depasse (Côtes-du-Nord), 10, place de la Madeleine. 107
Dérodé (Marne). 266
Desabes (Aisne), 6, Madame. 13
Des Essarts (Manche), 2, Notre-Dame-de-Grâce. 263
Descat (Nord), 19, Neuve-des-Bons-Enfants. 315
Desclais (Calvados), 365, St-Honoré. 62
Deseaux (Meuse), 14, Univers. 281
Désèze (Gironde), 27, quai Napoléon. 170
Deshayes (Moselle), 5, Monthabor. 291
Desjobert (Seine-Inférieure), 18, Guillaume. 440
Desmars (Loire-Inf.) 6, Duphôt. 223
Desmarest (Seine-Inférieure), 23, St-Nicolas-d'Antin. 448
Desmolles (Lozère), 53, Neuve-St-Augustin. 245
Desmoutiers (Nord), 23, Gaillon. 304
Desormes (Oise), 45, Petites-Ecuries. 320
Despagne (Moselle), 9, Bac. 292
Destutt de Tracy (Orne), 48, Anjou-St-Honoré. 323
Desurmont (Nord), 36, Saint-Thomas du-L. 313
Détours (Tarn-et-G.), 8, Bailliff. 465
Deville (Hautes-P.), 39, Harpe. 359
Dezeymeris (Dordogne), 21, Jacob. 114
Didier (Algérie), 2, Sèze. 496
Diguet (Manche), 15, Fontaine-Molière. 258
Dobremel (Seine-Inférieure). 446

MM.
Dollez (Nord), 1, Dauphin. 313
Dolfus (Haut-Rhin), 1, boul. Montmartre. 369
Dorlan (Bas-Rhin), 88, Université. 366
Dornès (Moselle), mort. 293
Doublat (Vosg.), 30 bis, Rivoli. 486
Douesnel-Dubosq (Calvados), 2 ter, b. des Italiens. 60
Doutre (Rhône), 5, Jeannisson. 375
Drappier (Ard.), 47, Richelieu. 31
Drault (Vienne), 14, Isly. 476
Drouyn de Lhuys (Seine-et-Marne), 1, Godot. 430
Druet-Desvaux (Orne), 16, Grenelle. 326
Dubarry (H.-P.), 5, Corneille. 357
Dubois (Manche), 8, Tournon. 257
Dubois (Somme), 23, Laffitte. 459
Dubousquet (Corr.), 48, Jacob. 90
Duboys-Fresnay (Mayenne), 17, Richelieu. 274
Dubruel (Aveyron), 43, Lille. 49
Dubruel (L.-et-G.), 4, Bourgog. 241
Duchaffault (B.-A.), 37, Jacob. 20
Duclerc (Landes). 208
Ducluseau (Dordogne), 15, N.-D.-des-Vict. 117
Ducos (Gironde), 6, Greffulhe. 169
Ducoux (L.-et-C.), préfect. de police. 228
Dudouyt (Manche), 28, Madel. 256
Dufaure (Charente-Infér.), 8, Lepelletier. 76
Dufont (Nord), 3, Feydeau. 316
Dufour (Aisne), 7, place de la Madeleine. 11
Dufournel (H.-S.), 25, Richel. 381
Dumas (H.-Vien.), 5, Trévise. 480
Dumont (Eure), 3, Crébillon. 130
Dupin (Nièvre), 110, Bac. 300
Dupin (Seine-Inf.), 26, Bac. 534
Duplan (Cher), 98, Ouest. 87
Duplessy de Mornay (Oise), 57, Université. 319
Dupont (Charente-Infér.), 6, Sainte-Croix-d'Antin. 82

MM.

Dupont (Dordogne), 55, Grenelle-Saint-Germ. 116
Dupont (Eure), 8, Madame. 127
Duprat (Landes), 12, S.-Vict. 209
Duquenne (Nord), 52, Faub.-Saint-Honoré. 310
Durand (Calvados), 39, Univ. 58
Durand Savoyat (Isère), 7, av. d'Antin. 197
Durand (L.-et-C.), 18, Godot. 228
Durand (S.-et-O.), 39, Univ. 434

MM.

Durrieu (Cantal), 83, Bac. 67
Durrieu (Arriége), 13, Vieux-Augustins. 33
Dussolier (Dordogne), 94, Grenelle-Saint-Germain. 115
Dutier (M.-et-L.), 23, Godot. 249
Duvergier de Hauranne (Cher), 5, Tivoli. 85
Duvignier (Meuse), 9, Castigl. 282
Duvivier (Seine), mort. 409

E

Emmery (Pas-de-Calais), 25, b. Bonne-Nouvelle. 334
Engelhardt (B.-Rhin), 412, St-Honoré. 367
Espinasse (H.-G.), 16, Sourdière. 163
Etcheverry (B.-P.), 16, Saussayes. 355
Etienne (Meuse), 95, Neuve-des-Petits-Champs. 281

F

Fallacieu (Vosges), 17, Richel. 490
Falloux (de) (M.-et-L.), 91, Bac. 253
Farconnet (Isère), 1, Godot. 192
Farez (Nord), 46, Université. 311
Farget-Fayolle (Allier), 34, Notre-Dame-de-Lorette. 17
Farran (Maine-et-Loire), 8, Saint-Germain-des-Prés. 249
Faucher (Marne), 10, Blanch. 264
Faure (H.-Alp.), 8, Matignon. 22
Faure-Dère (T.-et-Garonne), 31, Bons-Enfants. 464
Fauveau (Finistère), 4, pass. de la Madeleine. 142
Favand (Gard), 6, Poulies. 145
Favart (Corr.), 10, Port-Mahon. 91
Favre (Loire), 13, St-Fiacre. 214
Favre (Loire-Inf.), 22, B.-Enf. 220
Favreau (L.-Inf.), 48, Victoire. 223
Fayet (Lozère), 8, Roule. 213
Fayolle (Cr.), 13, b. Capucin. 111
Ferrand (Marne), 17, Bouloi. 267
Ferrouillat (Rhône), 1, Mondovi. 378
Ferry (Meurthe), 23, Ville-l'Evêque. 279
Feuillade-Chauvin (Gironde), 8, Tournon. 171
Flandin (Seine-et-Oise), 18, Louis-le-Grand. 440
Fleury (Indre), 5, q. Voltaire. 186
Flye (Oise), 16, Gren.-St G. 321
Flocon (Seine). 420
Fontaine (de) (Vendée), 19, Neuve-des-Bons-Enfants. 473
Forel (Vosges), 24, Paix. 487
Fouqueteau (Indre-et-Loire), 44, Université. 190
Fourment (de) (Somme). 458
Fourmentin (Pas-de-Calais), 373, Saint-Honoré. 338
Fournas (de) (Morbihan), 35, Madeleine. 287
Fournas (de) (Finistère), 1, Lavoisier. 143

MM.

Fourneyron (Loire), 12, N.-Saint-Georges. 213
Fournier (L.-Inf.), 34 b. B.-N. 221
Foy (Bas-Rhin), 2, Tronchet. 365
Frechon (P.-de-Calais), Miss. Etrang. 342

MM.

Freslon (Maine-et-Loire), Jacob.
Fresneau (Ille-et-Vilaine), Casimir-Périer.
Frichon (H.-Vien.), 14, Held
Froussard (Isère), à Passy.

G

Galy-Cazalat (Ariège), 14, Charlot. 35
Gambon (Nièvre), 5, Isly. 296
Garnier-Laboissière (Charente). 666
Garnier-Kerruault (Ille-et-Vilaine), 17, Richelieu. 181
Garnier-Pagès (Seine), 11, Savoie. 405
Garnon (Seine), 50, Lille. 427
Gaslonde (Manc.), 61, Richel. 262
Gasselin (Sarthe), 418, Saint-Honoré. 392
Gasselin (Sarthe), 418, Saint-Honoré. 396
Gatien-Arnoult (Haute-Garonne), 97, Lille. 157
Gaudin (Charente-Inf.), 36, Université. 75
Gauthier de Rumilly (Somme), 3, Houssaye. 454
Gavarret (Gers), 9, p. Bellech. 163
Gayot (Aube), 10, Seine. 37
Gérard (L.-et-Ch.), 40, Ouest. 231
Gérard (Oise), 57, F.-Montm. 319
Gerdy (Aube), 35, Seine. 39
Germonière (Seine-Inf.), 35, Blanche. 445
Gigon-Labertrie (Orne), 263, Saint-Honoré. 324
Gillon (Meuse), 4 bis, Beaune. 282
Girard (Seine-Inf.), 79, Saint-Lazare. 446
Girardin (Char.), 35, Blanche. 69
Giraudon (Nord), 13, Chabrol. 313
Girerd (Nièvre), 50, Richelieu. 294
Girot-Pouzol (Puy-de-Dôme 5, Monsigny.
Gisclard (Tarn), 18, Jacob.
Glais-Bizoin (Côtes-du-Nord) 24, Vanneau.
Gloxin (Bas-Rhin), 23, Coquillière.
Godard - Poussignol (Côte-d'Or), 10, Seine.
Goubie (Dordogne), 13, Mauvaises-Paroles.
Goudchaux (Seine), 41, Provence. 5
Gouin (Indre-et-Loire), 19, Laffitte. 1
Gounon (Gers), 21, p. Madel. 1
Gourd (Rhône), 4, cour des Fontaines. 3
Goutai (Puy-de-Dôme), 53, F.-Saint-Honoré. 3
Goyet-Dubignon (Mayenne), 3, Petits-Augustins. 2
Grammont (H.-Saône), 103, Lille. 3
Grandet (Aveyron), 3, Beaune. 4
Grandin (S.-Inf.), 24, Cassette. 44
Granville (de) L.-Inf.), 14, N.-des-Capucines. 22
Grangier de la Marnière (Nièvre), 33, Victoire. 29
Graveran (Finist.), 44, Jacob. 13
Gréa (Jura), 8, Tournon. 204
Grelier du Fougeroux (Vend.), 44, Jacob. 473
Grellet (H.-Loir.), 23, Laffitte. 215
Greppo (Rhône), 268, St-Hon. 380

MM.
Grévy (Jura), 15, Richelieu. 198
Grillon (Indre), 4, cité d'Antin. 185
Groslier-Desbrousses (Dordogne), 19, Las-Cases. 116
Guerrin (H.-Saô.), 5, Beaune. 382
Guérin (Orne), 8, Duphot. 326
Guichard (Yonne), 3, Lafayett. 491
MM.
Guigues (Var), 27, place de la Madeleine. 467
Guinard (Seine), couvent du Temple. 427
Guiter (Pyr.-Or.), 27, b. Poissonnière. 360
Guizard (Creuse), 23, Laffitte. 111
Guyot du Bodan (Morbihan.) 283

H

Hamard (Orne), 45, Bourgog. 325
Hannoye (Nord), 27, Fontaine-au-Roi. 302
Harscouet de Saint-Georges (Morbihan). 286
Hauréau (Barthél.) (Sarthe). 521
Havin (Manche), 36, Provenc. 254
Heddebaud (Nord), 8, cité d'Antin. 314
Heeckeren (H.-R.), 54, Basse-du-Rempart. 373
Hennessy (Charente), 13, b. de la Madeleine. 69
Hervieu (Calvad.), 37, Jacob. 64
Heuchel (H.-R.), 31, ch. d'Ant. 372
Hingray (Vosges), 10, Seine. 488
Houel (Vosges), 38, Neuve-Saint-Augustin. 489
Houvenagle (Côtes-du-Nord), 25, Ville-l'Evêque. 109
Hugo (Seine), 6, pl. Royale. 526
Huot (Jura), 10, Visitation. 203
Huot (Vosges), 48, Lille. 491
Huré (Nord), 15, Dragon. 309
Howyne-Tranchère (Gironde), 36 bis, Bac. 170

I

Isambert (Eure-et-Loire), 26, Petits-Augustins. 139

J

Jamet Mayenne), 17, Richel. 273
Jeandeau (Saône-et-L.), 28, Cadran. 520
Jeudi (Vienne), 9, Helder. 480
Jobez (Jura), 41 bis, Provence. 205
Joigneaux (Côte-d'Or). 103
Jolly (Aude), av. Lord-Byron. 46
Jolly (H.-Gar.), 11, av. Lord-Byron. 154
Jouin (Ille-et-Vil.), 6, Helder. 180
Jouneaulx (M.-et-L.), 371, Saint-Honoré. 252
Jouvet (P.-de-Dôme), 5, Bons-Enfans. 346
Julien (Ind.-et-L.), 1, Godot. 188
Jullien (Indre-et-Loire), 17, quai des Augustins. 191
Junyen (Vienne), 7, Michod. 480
Jusserand (P.-de-D.), 26, Madeleine. 349

K

MM.
Keranflech (Finist.), 49, Lille. 143
Kersauson (Finis.), 5, Beaune. 140
Kestner (Haut-Rhin), 87, pl. du Palais-Bourbon. 371
MM.
Kling (B.-R.), 23, Coquillière. 3[illegible]
Kœnig (Haut-Rhin), 43, Lille. 371

L

Labbé (Mosel.), 26, Luxemb. 290
Laboissière (Charente), 3, N.-Dame-de-Grâce. 68
Labordère (Somme), 69, Lille. 459
Laboulie (Bouches-du-Rhô.), 7, Ville-l'Evêque. 52
Labrousse (Lot), 18, d'Antin. 235
Labruguière-Carme (Gard), 13 ter, av. Lamotte Piquet. 151
Lacaze (H.-Pyr.), 15, Vivienn. 358
Lacordaire (B.-du-Rhône). 53
Lacroix (Rhône), 8, b. Poisson. 376
Lacroix (Saône-et-Loire), 38, Laffitte. 387
Lacrosse (Finistère), 30, Monthabor. 141
Lacrousille (Dordogne), 10, Beaune. 116
Lafayette (Haute-Loire), 48, Anjou-Saint-Hanoré. 216
Lafayette (Georges) (Seine-et-Marne), 48, Anjou-St-Hon. 430
Lafayette (Seine-et-Marne), 48, Anjou-Saint-Honoré). 430
Laflize (Meurthe), 23, Ville-l'Evêque. 277
Lafontaine (Nièvre), 61, Richelieu. 297
Laforet (Rhô.), 12, Richelieu. 374
Lagache (Oise), 34, Grenelle-Saint-Germain. 318
Lagarde (Gir.), 1 bis, Laffitte. 169
Lagrange (Seine), 2, Ribouté (Montmartre). 529
Lagrevol (H.-L.), 3, Universit. 218
Laguibourgère (de) (Loir.-Inf.) 14 Neuve-des-Capucines. 223
Laissac (Hérault). 513
Lamartine (de) (Seine), 82, Université. 400
Lamennais (de) (Seine), 154, Montmartre. 428
Lamoricière (de) (Sart.), 34 b., Bac, et au minist. de la guer. 343
Landrin (Se.-et-O.), 37, Enfer. 435
Langlais (Sarthe), 70, Seine. 398
Langlois (Eure), 29, Richelieu. 133
Lanjuinais (L.-Inf.), 28, Godot. 218
Lantoine-Harduin (Pas-de-Calais), 4 ter, Beaune. 335
Larabit (Yonne), 7, S.-Pères. 492
Larcy (de) (Gard), 46, Verneuil. 147
Larochejacquelein (de) (Morbihan), 10, Neuve-de-Berry. 285
Larochette (de) (Loire-Infér.), 4, Victoire. 222
Larrieu (Gironde), 38, bis Pet-Ecur. 171
Lassarre (Creuse), 3, b. des Capucines. 114
Lasteyras (P.-de-D.), 53, F.-Saint-Honoré. 349
Lasteyrie (de) (Seine), 34, Bac. 409
Lasteyrie (de) (Seine-et-Marne), 16, Miromesnil. 431
Latouche (de) (Morbihan), 26, Ferme-des-Mathurins. 287
Latrade (Corrèze), 5, Champs-Elysées. 90

MM.

Laumondais (Manche), 55, St-Dominique. 255
Launois (Meuse), 12, Mirom. 280
Laurent (H.-Loir.), 18, Helder. 216
Laurent (Ardèc.), 20, Rouloy. 25
Laussat (de) (B.-Pyrénées), 15, Angoulême-Saint-Honoré. 356
Laussedat (Allier), 17, q. Volt. 17
Lauth (B.-R.), 23, Coquillière. 365
Lavallée (Charente), 8, Montaigne. 72
Lavigne (Puy-de-Dôme), 17, Luxembourg. 348
Lebarillier (Calvados), 50, B.-du-Rempart. 56
Leblanc (Morbihan), Missions-Etrangères. 285
Leblanc de Prébois (Algérie), 4, Choiseul. 497
Lebleu (Pas-de-Calais), 14 bis Beaune. 341
Leblond (Marne), 7, Villedo. 267
Lebraly (Corrèze), 24, Rivoli. 89
Lebreton (Eure-et-Loir), 93, p. Palais-Bourbon. 135
Lebreton (Finistère), 40, Saint-Thomas-du-Louvre. 140
Lebreton (Sarthe), 47, Lille. 393
Lebreton (Seine-Inférie.), 12, Luxembourg. 441
Leclerc (Meurthe), 64, Montmartre. 278
Leclerc (Creuse), 23, Laffitte. 113
Ledru (Côtes-du-N.), 28 bis, Tronchet. 110
Ledru-Rollin (Seine), 4, Tournon. 419
Lefebvre (Seine-et-Oise), 8, Fossés-St-Germ.-l'Auxerr. 436
Lefebvre (Se.-Inf.), 24, Rivoli. 446
Lefort-Gonssolin (Seine-Inférieure), 12, Isly. 440
Lefranc (Landes), 2, Notre-Dame-de-Grâce. 206
Lefranc (Pyr.-O.), 23, Colysée. 369
Lefrançois (Maine-et-Loire), 22, b. Enfants. 252

MM.

Legeard de la Diriais (Ille-et-Vilaine), 8, Louis-le-Grand. 181
Legendre (Eure), 8, Madame. 128
Legorrec (Côtes-du-N.), 102, Saint-Lazarre. 107
Legraverend (Ille-et-Vilaine), 21, Sèvres. 179
Lelut (H.-Saône), Salpêtrière. 383
Lemaire (Nord), 2, Jean-Bart. 312
Lemaire (Aisne), 4, Luxemb. 12
Lemonnier (Calvados), 30, Bourgogne. 65
Lempereur (Manc.), 5, Regard. 262
Lenglet (Nord), 5, b. des Cap. 314
Lenglet (Pas-de-Calais), 32, b. Poissonnière. 343
Leproux (Aisne), 65, Richelieu. 14
Leremboure (B.-Pyrén.), 48, Vivienne. 354
Leroux (Oise), 8, Neuve-des-Capucines. 318
Leroux (Seine), 59, Provence. 525
Lescuyer (Seine-et-Oise), 31, Bourgogne. 435
Lespinay (de) (Vendée), 36, Université. 472
Lestapis (Basses-Pyrénées), 2, Tour-des Dames. 355
Levavasseur (Seine-Infér.), 68, Chaussée-d'Antin. 443
Levet (Loire), 6, Frondeurs. 214
Leydet (Basses-Alpes), 1, quai Malaquais. 18
Leyraud (Creuse), 13, b. des Capucines. 112
Lherbette (Aisne), 38, Neuve-des-Mathurins. 7
Lichtenberger (Bas-Rhin), 23, Coquillière. 363
Lignier (Aube), 2, Saint-Germain-des-Prés. 36
Liouville (Meurt.), 3, Sorbonne. 277
Loiset (Nord), 50, Jacob. 307
Lorette (Sarthe). 522
Lortet (Rhône). 376

MM.
Louvet (Maine-et-Loire), 20, b. Italiens. 250
Loyer (Côtes-du-Nord), 27, Caumartin. 108
Loyer (Seine-Inf.). 10, Paix. 534
Lubbert (Gironde), 4, Isly. 168
Ludre (de) (Meurthe), 55, St.-Dominique-St.-G. 277

MM.
Luminais (Indre-et-Loire), 21, Fontaine-Saint-Georges. 189
Luneau (Vend.) 22, Bons-Enf. 475
Luppé (Loi-et-Gar.), 5 Chaise. 240
Luynes (de) (Seine-et-Oise), 33, St.-Dominiq.-St.-G. 436

M

Madesclaire (Corrèze), 37, Vivienne. 88
Madet (Allier), 22, Université, 17
Magnier (Somme). 126, Gren.-St.-G. 456
Magnin-Philippon (Côte-d'Or), 36, Université. 102
Maichain (Deux-Sèvres), 56, Basse-du-R. 453
Maire (Côte-d'Or), 22, Jacob. 101
Maissiat (Ain), 1, Ecole-de-Médecine. 6
Malbois (Haute-Garonne), 23, Lascases. 161
Maleville (Léon de) (Tarn-et-Garonne), 2, Université. 463
Malo (Nord), 1, Lascases. 303
Manuel (Nièvre), 61 Richelieu. 295
Marchal (Meurthe), 30, Cherche-Midi. 276
Marcau (Vendée), 19, Plumet. 473
Marechal (Côte-d'Or), 7, Arcade. 104
Marescal (Eure-et-Loir), 23, Coquillière. 134
Marie (Auguste) (Calvados), 50, Basse-du-Rempart. 59
Marie (Côtes-du-Nord), 88, Tournelles. 09
Marie, (Seine), 64, N.-D.-Pet.-Ch. 406
Marion (Isère), 11, d'Enfer. 192
Marion (Ille-et-Vilaine), 71. Richelieu. 180
Marius (Var), 1, p. Vendôme. 468
Marquis (Oise), 22, Hauteville. 318
Marrast (Armand) (H.-Gar.). pal. Bourbon. 415
Marrast (François) (Landes), 14, M. le Prince. 209
Martin (Bas-Rhin), 6, Seine. 364
Martin (Loire), 2, Lepelletier 212
Martin (Loiret), 18, Helder. 224
Martin (Nièvre), 11, Chaptal. 296
Martinetz (Seine-Inférieure). 448
Mathé (Allier), 22, Université. 16
Mathey (Saône-et-Loire), 335, Saint-Honoré. 386
Mathieu (Ardèche), 10, Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré. 29
Mathieu (Drôme), 119, Saint-Lazare. 124
Mathieu (Saône-et-Loire), Observatoire. 384
Mathieu-Bodet (Charente), 41, de la Victoire. 70
Mauguin (C.-d'Or), 18, Helder. 101
Maurat-Ballange (H.-Vienne), 14 bis, Seine. 481
Mauvais (Doubs), à l'Institut. 120
Méaulle (Il.-et-Vil.), 55, Lille. 515
Médal (Aveyron), 54, Mazarine. 49
Mèges (Finistère), 49 Lille. 144
Ménand (Saône-et-Loire), 8, Haut-Moulin 389
Michel (Côtes-du-Nord), 5, Champs-Elisées. 104

MM.
Michot (Loiret), 23, passage de l'Industrie, 226
Mie (Dordogne), 52, Martyrs. 506
Milhoux (Haute-Marne), 22, Grenelle-St.-Germain. 272
Millard (Aube), 3, V. Estrapade. 36
Milliotte (Haute-Saône), 3, Feydeau. 382
Minal (Hte-Saône), 103, Lille. 380
Mispoulet (Lot-et-Garonne), 7, Furstemberg. 238
Monnet (Côte-d'Or), 7 Arcade. 101
Montalembert (de) (Doubs), 36, Bac. 121
Montreuil (de) (Eure), 10, Taranne. 133
Montrol (Haute-Marne), 41, Fontaine-Molière. 268
Montry (James de) (Côte-d'Or), 23, Neuve-St.-August. 103
Moreau (Meuse), 14, Université. 280

MM.
Moreau (Seine), 25, St.-Méry. 522
Morel-Cornet (Somme), 2, Chauveau-Lagarde. 458
Morel-Marcellin (Var), 26, Rivoli. 467
Morhéry (Côtes-du-Nord), 30, Bourgogne. 110
Morin (Drôme), 9, Godot-Mauroy. 126
Morlot (Seine-Inférieure), 53, Université. 411
Mortemart (de) (Rhône), 12, Matignon. 376
Mouraud (Rhône), 2, Bailliff. 378
Mouton (Nord), 40, Verneuil. 315
Mouton (Tarn), 95 Sèvres. 460
Mulé (Haute-Garonne). 160
Murat (Lot), av. de Saint-Cloud. 232
Murat-Sistrières (Cantal), 35, faub. Saint-Honoré. 66

N

Nachet (Aisne), 10, Gaillon. 9
Najean (Vosges), 31, Verneuil. 489
Négrier (Nord), mort. 304
Nogué (B.-Pyr.), 48, Vivienne. 351
Noirot (Hte-Saô.), 5. Beaune. 382
Normant (Loir-et-Cher), 6, Déchargeurs. 229

O

Olivier (Bouches-du-Rhône), 7, Taitbout. 49
Olivier (Pas-de-Calais), 27, boulevard des Capucines. 341
Osmont (Seine-Inférieure), 50, Amsterdam. 413
Oudinot (Maine-et-Loire), armées des Alpes. 249

P

Pagès (Haute-Garonne), 7, Bourgogne. 152
Pagnerre (Seine-et-Oise), 14 bis, Seine. 437

MM.

Panat (Gers), 390, St.-Honoré. 508
Parenteau (Vendée), 57, Seine. 476
Parieu Cantal, 26, Lille. 66
Parisis (Morb.), 12, Visitation. 286
Pascal (Bouches-du-Rhône), 27, place de la Madeleine. 54
Paullian (Rhône), 3, Rivoli. 377
Payer (Ardennes). 30
Péan (Loiret), 9, Monnaie. 227
Pegot-Ogier (Haute-Garonne), 11, Greffulhe. 160
Pelletier (Rhône), 357, Saint-Honoré. 380
Penières (Corrèze). 90
Perdiguier (Agricol) (Seine), 123, faub. Saint-Antoine. 425
Pérignon (Marne), 45, Provence. 265
Perrée (Manche), 25, Jeuneurs 259
Perrenet (Côte-d'Or), 5 Champs-Elysées 506
Perret (Côtes-du-Nord), 353 bis, Saint-Honoré. 109
Perrien (de) (Morbihan), 6, Dauphine. 287
Person (Calv.), 14, Caumartin. 61
Petit (Pas-de-Calais), 12, Université. 329
Petit-Jean (Saône-et-Loire), 23, Rohan. 388
Peupin (Seine), 14, Chapon. 418
Pezerat (Saône-et-Loire), 37, quai des Augustins. 387
Philibert (Var), 32, Université. 468
Picard (Eure), 52, avenue des Champs-Elysées. 129

MM.

Picas (Pyrénées-Orientales. 517
Piéron (Pas-de-Calais), 12, Université. 327
Pierret (P.-de-Cal.), 5, Alger. 337
Pietri (Corse), 319, St.-Honoré, 109
Pigeon (Seine-et-Oise), 387, St-Honoré. 431
Pin (Vaucluse), 53, faub. St-Honoré. 471
Ploger (Morb.), 31, St-Domin. St-Germ. 269
Piquet (Orne), 357 bis, St-Hon. 324
Planat (Charente), 26, Rivoli. 68
Pleignard (Vienne), 7, Dragon. 479
Plocq (Aisne), 4, Amsterdam. 12
Point (Loire), 2, Pyramides. 212
Poisle-Desgranges (Cher), 128, Grenelle-Saint-Germain. 87
Poncelet (Mos.), Ecole Polyt. 290
Pòrion (Somme), 1, Cadet 455
Portalis, Seine-et-Marne), 11, Verneuil. 432
Pougeard (Charente), 4, Valois-Saint-Honoré. 71
Poujoulat (Bouch.-du-Rhône), 11, p. Bellechasse. 501
Pradié (Aveyron), 3, Beaune, 49
Prébois (de) (Algérie). 45
Prud'homme (Haut-Rhin), 39, Chaussée-d'Antin. 371
Proudhon (Seine), 8, Jean-Jacques-Rousseau. 530
Pureur (Nord), 1, Tronchet. 305
Puységur (de) (Tarn), 3, Neuve-Saint-Guillaume. 462
Pyat (Cher), 38, Tournelles. 85

Q

Quinet (Ain), 4 bis, Mont-Parnasse. 2
Quinette (Aisne). 33, faub. St.-Honoré. 8

R

Rabuan (Ille-et-Vilaine), 18, Miroménil. 183
Racinet (Côtes-du-Nord), 27, Caumartin. 107

MM.

Radout de Lafosse (Lot-et-Garonne), 7, Verneuil. 212
Raimbault (Eure-et-Loir), 8, Eperon, 134
Rampon (Yonne), 21, Rivoli. 536
Rancé (de) (Algérie), 22 ter, Rivoli. 495
Randoing (Seine-Inférieure), 41, Provence. 449
Randoing (Som.), 13, Enghein. 457
Raspail (Vaucluse), 4, Castiglione. 471
Rateau (Charente), 3, Dauphine. 69
Rathier (Yonne), 10, Baillif. 493
Raynaud (Mos.), 10, Banquet. 107
Raynal (Aude), 5, Alger. 42
Reboul (Gard), 22, Londres. 150
Reboul-Coste (Hérault), 55, Seine. 172
Recurt (Htes-Pyrénées), 181, faubourg Saint-Antoine. 358
Regembal (Ain), 37, Jacob 1
Regnard (Nord), 37, Varennes. 305
Remilly (Seine-et-Oise), 83, place du palais Bourbon. 439
Rémusat (de) (Hte-Garonne), 52, Anjou. 161
Renaud (Isère), 22 Arbre-Sec. 198
Renaud (B.-Pyr.), 49, Lille. 353
Renouard (Lozère), 4, Champs-Elysées. 247
Renoud de Ballon (Charente-Inf.), 22, Bons-Enfants. 73
Renouvier (Hér.), 28, Lille. 174
Repellin (Isère), 7, Castiglione. 197
Reverchon (Saône-et-Loire), 38, Laffite. 388
Rey (Bouches-du-Rhône). 502
Rey (Drôme), 37, Joubert. 126
Rey (Saône-et-Loire), 31 Croix-des-Petits-Champs. 519
Rey (Tarn), 37, Joubert. 461
Reybaud (Bouches-du-Rhône), 18, boulevard Saint-Martin. 500

MM.

Reybell (Manche), 4, passage de la Madeleine. 258
Reynaud (Moselle). 292
Reynaud-Lagardette (Vaucluse, 14, Caumartin. 471
Richard (Cantal), 17, Neuve-du-Luxembourg. 67
Richard (Deux-Sèvres), 17, Neuve-du-Luxembourg. 453
Richier (Gironde), 76, Lille. 168
Riverieux (Finist.), 5, Beaune. 144
Robert (Ardennes), 37, Neuve-Saint-Augustin. 32
Robert (Yonne), 18, Astorg. 492
Rochérullé-Deslongrais (Calvados), 11, Port-Mahon. 55
Rodat (Aveyron), 3, Beaune. 48
Roger (Loiret), 42, Chaussée-d'Antin. 223
Rolland (Saône-et-Loire), 4, Alger. 387
Rolland (Lot), 18, d'Antin. 231
Rollinat (Indre), 17 q. Voltaire. 186
Rondeau (Loiret), 17, Ursulin. 224
Ronjat (Isère), 8, Bellechasse. 197
Rossel (Finistère), 53 bis, Clichy. 139
Roubier d'Herambault (Pas-de-Calais), 18, Helder. 333
Rouher (Puy-de-Dôme), 77 bis, Lille. 350
Rouillé (Vendée), 4, Beaux-Arts. 474
Rous (Tarn-et-Garonne), 18, St.-Benoît. 465
Roussel (Mayenne), 52. faub. Poissonnière. 275
Rouveur (Ardèche), Renard-St.-Sauveur. 28
Roux-Carbonnel (Gard), 10, Rivoli. 149
Roux-Lavergne (Ille-et-Vilaine), 2, Boutarel. 182
Royol (Ardèche), 13, Fontaine-Molière. 27
Rudler (H.-Rh.), 9, all. d'Ant. 369